U d'/of OTTAWA
39003002836285

Digitized by the Internet Archive
in 2011 with funding from
University of Toronto

http://www.archive.org/details/ladiplomatiedel00goet

A Mr Alexandre Sacharoff
hommage de l'auteur
Goch. Bernstein

JAN 3 1974
CÉ

LA

DIPLOMATIE DE LA GIRONDE

JACQUES-PIERRE BRISSOT

COULOMMIERS
Imprimerie Paul BRODARD

JAN 3 197

H.-A. GOETZ-BERNSTEIN
DOCTEUR ÈS LETTRES DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS

LA DIPLOMATIE DE LA GIRONDE
JACQUES-PIERRE BRISSOT

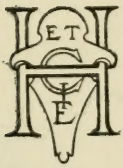

PARIS
LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1912

Droits de traduction et de reproduction réservés.

BIBLIOTHECA

398954

DC
157
.G6
1912

A

Monsieur A. AULARD

Hommage de vive gratitude et de profond respect.

INTRODUCTION

L'histoire des Girondins en général a fait l'objet d'un grand nombre d'ouvrages dont l'ensemble formerait presque une bibliothèque. L'éclat de leur talent, surtout leur fin tragique attirent les érudits et passionnent les lecteurs; mais l'intérêt même qu'ils inspirent devait entraîner de la partialité à leur égard. Lamartine [1] n'a pas évité cet écueil : dans les huit volumes qu'il leur a consacré, son imagination poétique a popularisé la légende girondine, et seules ses considérations générales font preuve de sens historique.

Granier de Cassagnac [2], dans un travail mieux documenté, a mis au point une foule de détails dénaturés par Lamartine, sans atteindre cependant à l'impartialité nécessaire. La même critique s'adresse à Guadet [3] et à Vatel [4] qui ont essayé d'immortaliser la mémoire d'hommes qui leur étaient chers.

Il faudrait regarder d'un tout autre œil une étude assez récente : *La Législative et l'origine des guerres révolutionnaires* [5]. Fort bref, écrit par un historien alors très jeune et

1. Lamartine (A. de), *Histoire des Girondins*, Paris, 1847, 8 vol. in-8°. Bibl. Nat., Lb 41/57.

2. Granier de Cassagnac (A.), *Histoire des Girondins et des massacres de Septembre*, Paris, 1860, 2 vol. in-8°. Bibl. Nat., Lb 41/2139.

3. Guadet, *Les Girondins*, Paris, 1861, 2 vol. in-8°, Bibl. Nat., Lb 41/2142.

4. Vatel (Ch.), *Charlotte de Corday et les Girondins*, Paris, 1864-72, 3 vol. in-8°. Bibl. Nat., Lb 41/2150. *Le même*, Vergniaud, Paris, 1873, 2 vol. in-8°.

5. Glagau, Hans. *Die französische Legislative und der Ursprung der Revolutionskriege*. Berlin, 1896, in-8°. Bibl. Nat., 8° G., 7362.

naturellement plein d'enthousiasme pour la Gironde, l'ouvrage n'en mérite pas moins la plus sérieuse attention; son auteur, M. Glagau, bien que d'une partialité outrée en faveur de la thèse jacobine contemporaine, a traité le problème de l'origine de la guerre de 1792 avec beaucoup d'adresse. Peut-être un historien très sévère lui reprocherait-il de manquer parfois d'érudition; mais l'on trouve une compensation dans un appendice où il nous donne une partie de la correspondance de Pellenc qui jusqu'alors n'avait pas encore été publiée. Ces dépêches de l'ancien collaborateur de Mirabeau sont si intéressantes et écrites d'une façon si vivante qu'elles dispensent presque le lecteur de lire ce qui les précède.

Les Historiens de la Révolution française, Thiers, Louis Blanc, Michelet, Mortimer-Ternaux, Sybel et Taine ne se sont occupés des Girondins que dans la mesure que comportaient des ouvrages généraux.

Notre intention n'est pas de refaire une histoire des Girondins; nous nous proposons simplement d'exposer les idées de Brissot et des principaux chefs girondins sur la politique extérieure ainsi que l'action qu'ils ont eue sur la diplomatie de la Révolution.

Nous avons été conduit à cet ouvrage par des travaux préliminaires, poursuivis pendant plusieurs années sur certaines questions de l'époque révolutionnaire, et notamment sur les complications extérieures qu'elle a provoquées; ces études nous ont déterminé à analyser, avec un soin tout particulier, les phénomènes les plus propres à faire ressortir les points par où s'opposent l'ancien régime et la période tourmentée dont nous allons parler. En matière de politique extérieure, la Révolution a usé d'une méthode qui, pour la première fois, faisait son apparition dans les sphères diplomatiques : *le propagandisme;* les Girondins qui le mirent en pratique n'avaient d'autre

objectif que de dissoudre, à leur profit, les corps politiques étrangers par l'exportation et la propagande des principes révolutionnaires.

Certes, en histoire, il n'y a jamais rien d'absolument nouveau : la méthode propagandiste a eu des précédents. Dans les guerres de religion les deux partis s'en servirent : mais elle allait se transporter cette fois sur un terrain politique merveilleusement préparé par les philosophes du XVIIIe siècle.

C'est la genèse et le développement de cette méthode que nous nous sommes efforcé d'exposer dans ce travail.

Albert Sorel s'est, il est vrai, occupé de ce sujet dans son grand ouvrage l'*Europe et la Révolution française*. Nous espérons toutefois éviter le reproche de répétition, estimant qu'il subsistait une lacune importante à combler. La tâche était d'ailleurs fort délicate, la politique extérieure n'ayant jamais été dirigée directement par les Girondins en personne. Ils se trouvèrent en effet exclus du pouvoir exécutif à la suite du fameux décret dû à l'initiative de Robespierre[1], et interdisant aux députés de devenir ministres : ceux de leurs amis qui le furent, occupèrent d'autres portefeuilles que celui des Affaires étrangères. Malgré tout, Brissot et ses partisans exercèrent une action importante sur les ministères de Dumouriez et de Lebrun. La grosse difficulté consistait dans le départ à faire entre les vues personnelles de ces ministres et celles de leurs puissants amis à l'Assemblée.

En effet, le contrôle de leur département échappait à la curiosité légitime des députés qui, ne sachant rien de précis sur ce qui concernait les Affaires étrangères, en étaient réduits aux renseignements donnés par le gouvernement, lequel pouvait, à son gré, leur cacher des pièces importantes. Pour échapper à

1. Du 7 avril 1791, il fut précédé par un décret rendu le 19 mai 1790 sur la proposition du Lanjuinais.

cette incertitude intolérable dans un pays que menaçait un conflit avec l'Europe, les représentants furent amenés à s'emparer de la direction de la politique extérieure. L'initiative, dans ce sens, appartient aux Girondins, et parmi eux, l'homme qui joua le rôle essentiel fut Brissot. C'est son influence sur la politique extérieure et sur la diplomatie, la direction qu'il leur imprima, les résultats de son action non seulement pour la France, mais aussi pour l'Europe, qui nous occuperont spécialement.

S'il est un écueil à éviter, plus peut-être pour un historien de la Révolution que pour n'importe quel autre, c'est celui d'être asservi à une opinion préconçue. Cette période agitée, dont le souvenir est encore très vivant, a soulevé tant de passions qu'elle est restée longtemps enveloppée d'une sorte de mystère.

Quant à nous, malgré notre qualité d'étranger, l'époque révolutionnaire nous a toujours inspiré un très vif intérêt. Étant en dehors des querelles politiques de la France, nous avons pu aborder cette étude avec d'autant plus d'aisance et d'impartialité que les événements ne nous touchaient qu'indirectement. Si notre sympathie est toujours allée vers le parti qu'on nomme *La Gironde*, ce fut parce que la tradition avait regardé et regarde encore ses chefs comme des esprits généreux que leurs dons oratoires et intellectuels, leurs qualités morales et esthétiques distinguaient avantageusement de leurs collègues. Toutefois, c'est sans le moindre parti pris et sans nous laisser influencer par la légende que nous avons recherché la vérité. Écartant tout sentiment de préférence, nous nous en sommes tenu strictement aux faits pour formuler nos jugements parfois sévères.

Nous prions M. Aulard qui a bien voulu nous aider de ses précieux conseils dans l'élaboration de ce travail, d'agréer l'hommage respectueux de notre profonde gratitude.

BIBLIOGRAPHIE

A. — DOCUMENTS MANUSCRITS

Nous avons puisé les sources manuscrites de notre travail spécialement dans les trois grandes archives françaises : les archives des Affaires étrangères, les archives nationales, et le département des manuscrits de la Bibliothèque nationale.

Nous avons travaillé surtout aux Affaires étrangères, en dépouillant la correspondance des différents pays, notamment celles d'Autriche, d'Angleterre, de Prusse, d'Espagne, de Piémont, de Suisse, de Bâle et des États-Unis. Le fonds *France* nous a fourni d'autre part nombre de pièces particulièrement intéressantes dont certains originaux de la correspondance politique de Brissot.

Aux Archives nationales, nous avons pu retrouver grâce à l'amabilité de M. Alexandre Tuetey, les procès-verbaux des Comités diplomatiques de la Législative et de la Convention, sous les cotes F^7 4395, 4396, et 4397. Ce sont là des documents précieux, rédigés malheureusement dans un style très sec : en particulier, le procès-verbal du Comité diplomatique de la Convention est absolument sommaire. Mais d'autres papiers s'y trouvent qui ont mérité toute notre attention : parmi eux, au premier rang, la correspondance entre le ministre des Affaires étrangères (M. de Lessart) et le président du Comité (M. Koch).

Pour la Commission extraordinaire de la Législative il reste peu de chose aux archives en dehors de ce qui a été publié par M. Aulard. (*Salut public*, t. I.) Cependant, dans le *Procès-verbal* (AF^* 25-26), il y avait encore quelques documents intéressants à

dépouiller. Des lettres de Lebrun, adressées au président de la Commission (D, XL, 17), rapprochées des textes publiés par M. Masson dans son livre *Le département des Affaires étrangères pendant la Révolution* permettaient de reconstruire l'affaire assez embrouillée de Bonnecarrère.

Les cartons D, XXIII, contenant les pièces diplomatiques renvoyées au Comité par les soins du ministre, complètent ce qu'on ne trouve pas aux Affaires étrangères. En outre, nous avons consulté un grand nombre de cartons, provenant de séries différentes et recueilli des documents plus ou moins importants : ce sont les cartons XL 14, XXIX[b] 32 et III 235, 248, de la série D; XVI 66-73 et VIII 1-3 de la série A. D; 183-187 de la série C et enfin *les papiers saisis chez divers députés* : F[7] 4434.

La Bibliothèque nationale nous a fourni principalement la correspondance de Dumouriez et de Gensonné, dont une partie au moins se trouve dans la collection Charles Deslys sous la cote des nouv. acq. franç. 3534. L'existence de cette correspondance a déjà été signalée par beaucoup d'historiens, mais il nous serait difficile d'affirmer qu'on s'en soit servi avec fruit. Parmi les papiers Roland (ms. n. ac. fr. 9533 et 9534) se rencontrent un grand nombre de lettres de Brissot et de sa famille qui, malgré leur valeur historique, n'ont eu pour nous qu'un intérêt limité. Certaines pièces particulières qui se trouvent sous la même cote ont été consultées par nous avec soin.

Enfin la direction des Archives d'État de Prusse a eu l'amabilité de nous confier une série de documents intéressants. D'abord la correspondance diplomatique de France sous le titre : *Acta des Königl. Geheimen Staats-Archivs betreffend Schriftwechsel mit Graf B. W. v. d. Goltz*, 2 vol. in-fol. (juillet 1791-juin 1792). Rep. XI. 89, Frankreich. A notre avis les dépêches de Goltz méritent la plus sérieuse attention. Elles témoignent souvent de vives pénétrations jointes à un grand talent d'observation, qui font presque toujours défaut dans les rapports des autres diplomates.

La main droite du plénipotentiaire prussien fut à certains moments le banquier Benjamin-Veitel Ephraïm. Sa correspondance avec le roi de Prusse offre un intérêt remarquable; en voici le titre : *Die Immediat-Correspondenz König Friedrich-Wilhelms II mit dem Geh. Kommissionsrat B.-V. Ephraïm*, 2 vol. in-fol. 1790-

1791. Rep. XI. 89, Frankreich. Ensuite : *Denkschriften u. Briefwechsel des Banquiers B.-V. Ephraïm* 1791-1794. Rep. XI, 89, Frankreich.

B. — DOCUMENTS IMPRIMÉS

Nous avons eu recours pour les documents imprimés avant tout à la Bibliothèque nationale et à la Bibliothèque de la Ville de Paris, puis à la Bibliothèque royale de Berlin et à celle de l'Université de Heidelberg.

Parmi les publications contemporaines nous citerons d'abord les divers recueils de correspondance fréquemment utilisés, puis les procès-verbaux, notamment des assemblées, des comités et les journaux importants de l'époque. Quant aux sources postérieures, ce n'est qu'avec la plus grande réserve que nous avons consulté les mémoires en général; nous en excepterons toutefois ceux de Mathieu Dumas et les *Souvenirs* d'Étienne Dumont dont nous avons personnellement constaté la valeur dans un travail spécial.

Notre réserve procède moins de cette défiance que montre l'historien moderne vis-à-vis des auteurs de mémoires, qu'il soupçonne, souvent à juste titre, d'altérer les faits, soit par la déformation inconsciente des souvenirs, soit par le souci d'une apologie personnelle, que du peu de renseignements que nous a fournis pour notre travail ce genre d'ouvrage, bien que, par scrupule, nous en ayons compulsé plusieurs et même certains dont l'authenticité est plus ou moins problématique.

LISTE ALPHABÉTIQUE DES DOCUMENTS IMPRIMÉS

A. — RECUEILS DE DOCUMENTS

ARNETH (A. v). *Marie-Antoinette, Joseph II. und Leopold II. Ihr Briefwechsel.* Leipzig, 1866, in-8°, Bibl. nat., Lb 39/6194.

AULARD (A.). *Recueil des actes du Comité de Salut public avec la correspon-*

dance officielle des representants en mission. Paris, Impr. nationale, 1898-1897, in 8°, Bibl. nat., casier N, 198, et suiv.

AULARD (A). *La société des Jacobins.* Paris, 1889-1897, 6 vol., in-8°, Bibl. Nat., casier N, 321-326.

BACOURT. *Correspondance entre Mirabeau et le comte de la Marck.* Paris, 1861 et suiv., Bibl. Nat., Lb 39/4801.

BEER (A.). *Joseph II., Leopold II. und Kaunitz. Ihr Briefwechsel.* Wien, 1873, in-8°, Bibl. nat., M, 28,022.

— *Leopold II., Franz II. und Catherina. Ihre Correspondenz.* Leipzig, 1874, in-8°, Bibl. Nat., 8°, M, 8583.

BRAY[1]. *Mémoires du Comte de Bray*, publ. par F. de Bray. Paris, 1911, in-4°.

BUCHEZ et ROUX. *Histoire parlementaire de la Révolution.* Paris, 1834-1838, in-8°, Bibl. Nat., La 32/200.

CHARAVAY (Ed.). *L'assemblée électorale de Paris.* Paris, 1890-1905, 3 vol. in-8°, Bibl. Nat., casier N, 336-338.

CHASSIN et HENNET. *Les Volontaires nationaux pendant la Révolution.* Paris, 1899-1907, 3 vol. in-8°, Bibl. Nat., casier N, 343-345.

ERDMANNSDÖRFFER (B.). *Politische Correspondenz Karl Friedrichs von Baden (1783-1806)*, 5 vol. in-8°, Heidelberg, 1888, in-8°.

FERSEN. *Le comte de Fersen et la Cour de France*, publ. par le baron de Klinckowström. Paris, 1877-78, in-8°, Bibl. Nat., Lb 39/11221.

FEUILLET DES CONCHES. *Louis XVI, Marie-Antoinette et Madame Élisabeth.* Paris, 1864 et suiv., 6 vol. in-8°, Bibl. Nat., Lb 39/6178.

FLAMMERMONT (Jules). *Négociations secrètes de Louis XVI et du baron de Breteuil avec la Cour de Berlin* (déc. 1791-juillet 1792). Paris, 1885, in-8°, Bibl. Nat., Lg 6/853.

GLAGAU, HANS. *Politische Correspondenzen aus dem Jahre 1792*, Bibl. Nat., 8°, G. 7362. (Cf. l'appendice de l'ouvrage : *Die franz. Legislative und der Ursprung der Revolutionskriege.*)

GOWER. *The Despatches of Earl Gower (1790-1792)*, publ. par Oscar Browning, Cambridge, 1885, 1 vol. in-8°, Bibl. Nat., Lb 39/11362.

GUIFFREY (G.). *Les Conventionels.* Paris, 1889, in-8°, Bibl. Nat., Le 36/44.

HERRMANN (E.). *Diplomatische Correspondenzen aus der Revolutionszeit 1791-1797.* Gotha, 1867, in-8°, Bibl. Nat., M 25470.

[JULLIEN DE LA DRÔME.] *Journal d'une bourgeoise pendant la Révolution, 1791-1793*, publ. par son petit-fils E. Lockroy. Paris, 1881, in-8°, Bibl. Nat., La 33/172.

KAULEK (J.). *Papiers de Barthélemy, ambassadeur de France en Suisse, 1792-1797*, 3 vol. in-8°, Paris, 1887-88, Bibl. Nat., Lg 4/47.

KOVALEWSKI (M.). *Dispacci degli Ambasciatori Veneti alla Corte di Francia durante la Revoluzione.* Torino, 1895, in-8°, Bibl. Nat., K 2705.

1. Ces *Mémoires* forment en réalité un recueil de correspondances diplomatiques; j'ai pu les lire à la dernière minute, sans y trouver les détails nouveaux ou les jugements profonds que M. Ernest Daudet nous promet dans son introduction.

KUSCINSKI (A.). *Les députés à l'Assemblée Législative*. Paris, 1900, in-8°, Bibl. Nat., Le 32/42.

LACROIX (S.). *Actes de la Commune de Paris*. Paris, 1894-1898, 7 vol. plus un Index, 2e série, 4 vol. in-8°, 1900-1905, Bibl. Nat., casier N, 348-359.

MARTENS (G.-F. de). *Recueil des principaux traités*. Gottingue, 1791, et suiv., in-8°, Bibl. Nat., casier C, 187 et suiv.

— (F.). *Traités conclus par la Russie*. Saint-Pétersbourg, 1874 et suiv., 10 vol. in-4°, Bibl. Nat., 4°, M 204.

MAUGRAS (Gaston). *Journal d'un étudiant pendant la Révolution*. Paris, nouv. éd., 1911, 8°, Bibl. Nat., 8°, La 32/643 A.

MORRIS (G.). *Diary and letters of Gouverneur Morris*. New-York, 1888, 2 vol. in-8, Bibl. Nat., Pz 661.

— *Journal de G. Morris pendant les années 1789, 1790, 1791 et 1792*. Traduit par E. Pariset, Paris, 1901, 2 vol. in-8°, Bibl. Nat., Pz 958.

PALLAIN. *Correspondance diplomatique de Talleyrand. La mission de Talleyrand à Londres 1792*. Paris, 1889, in-8°, Bibl. Nat., Lg 2/77.

Procès-verbal de l'Assemblée nationale. Paris, 1791-92, 16 vol. in-8°, Bibl. Nat., Le 33/1.

Procès-verbal de la Convention nationale. Paris, 1792-95, 74 vol. in-8°, Bibl. Nat., Le 37/1.

ROJAS (A.). *Miranda dans la Révolution française*. Caracas, 1889, in-8°, Bibl. Nat., Ln 27/38829.

ROLAND (Mme). *Lettres de Mme Roland*, publiées par Claude Perroud, 2 vol., Paris, 1900, in-4°, Bibl. Nat., casier N, 203-4.

SALAMON (abbé de). *Correspondance secrète avec le cardinal de Zélada*, 1791-1792, publ. par le vicomte de Richemont. Paris, 1898, in-8°, Bibl. Nat., Lg 3/28.

STAEL-HOLSTEIN. *Correspondance diplomatique*, publ. par L. Léouzon le Duc. Paris, 1881, in-8°, Bibl. Nat., La 32/553.

VIVENOT (A. v.). *Quellen zur Geschichte der deutschen Kaiserpolitik Oesterreichs während der französischen Revolutionskriege*. Wien, 1873, 2 vol. in-8°, Bibl. nat., 8°, M 2736.

— *Zur Genesis der zweiten Teilung Polens 1792-1793*. Wien, 1874, in-8°. Bibl. Nat., N. P., 5897.

B. — RÉPERTOIRES ET DICTIONNAIRES

Almanach Royal. 1792-1793, Bibl. Nat., casier O, 476-477.

BARBIER (Ant. Al.). *Dictionnaire des ouvrages anonymes*. Paris, 1872 et suiv., 4 vol. in-8°, Bibl. Nat., casier J, 124-127.

BARTH (Hans). *Repertorium über die in Zeit- und Sammelschriften der Jahre 1891-1900 enthaltenen Aufsätze und Mitteilungen schweizergeschichtlichen Inhaltes*. Basel, 1906, in-8°, Bibl. Nat., Q 558.

BRANDSTETTER (Joseph). *Repertorium über die in Zeit- und Sammelschriften der Jahre 1812-1890 enthaltenen Aufsätze und Mitteilungen schweizergeschichtlichen Inhaltes.* Basel, 1892, Gr. in-8°, Bibl. Nat., 4°, Q 558.

Grande Encyclopédie. Paris (s. d.) 31 vol. in-8°, Bibl. Nat., casier B P, 1-31.

HATIN. *Bibliographie de la Presse périodique française.* Paris, 1866, 1 vol. in-8°, Bibl. Nat., casier J, 376.

QUÉRARD (J.-M.). *La France littéraire.* Paris, 1827-42 et 1854-64, 12 vol. in-8°, Bibl. Nat., casier J, 225-236.

— *Les supercheries littéraires dévoilées.* Paris, 1869, 3 vol. in-8°, Bibl. Nat., casier J, 121-123.

ROBINET. *Dictionnaire de la Révolution et de l'Empire.* Paris (s. d.), 2 vol. in-8°, Bibl. Nat., casier N, 367-68.

TOURNEUX (M.). *Bibliographie de l'Histoire de Paris pendant la Révolution.* Paris, 1890-1906, 4 vol. in-8°, Bibl. Nat., casier M, 23-26.

TUETEY (A.). *Répertoire général des sources manuscrites de l'Histoire de Paris pendant la Révolution française.* Paris, 1890-1908, 8 vol. in-8°, Bibl. Nat., casier M 28-35.

Quant aux discours de *Brissot* prononcés aux Jacobins, à la Législative et à la Convention, il serait trop long de les énumérer ici. On les trouve au t. XIX du *Catalogue général des livres imprimés* de la Bibl. Nat. Auteurs.

C. — JOURNAUX ET REVUES

L'Ami du Peuple. Paris, 1789, in-8°, Bibl. Nat., Lc ²/222.

L'Ami du Roi. Paris, 1790, in-4°, Bibl. Nat., Lc ²/397.

Les Annales patriotiques et littéraires. Paris, 1789, in-4°, Bibl. Nat., Lc ²/249.

L'Argus patriote. Paris, 1791, in-8°, Bibl. Nat., Lc ²/606-607.

Bulletin de l'Institut national genevois. Genève, 1900, in-8°, Bibl. Nat., 8°, Z/10 687.

La Chronique de Paris (24 août 1789-25 août 1793). Paris, 8 vol. in-4°, Bibl. Nat., Lc ²/218.

La Chronique du mois ou *les Cahiers patriotiques.* Paris, novembre 1791-juillet 1793, 21 numéros en 5 vol. in-8°, Bibl. Nat., Lc ²/649.

Le Curieux. Revue réd. par Charles Nauroy. Paris, 1883, in-8°, Bibl. Nat., 8°, Z 2809.

Le Courrier des 83 départements. Paris, 1792, Bibl. Nat., Lc ²/63.

Le Défenseur de la Constitution. Paris, 1792, in-8°, Bibl. Nat., Lc ²/687.

Le Journal des débats et des décrets. Paris, 1789, Bibl. Nat., Lc ²/147.

Le Journal général de l'Europe. Paris, 1785, in-8°, Bibl. Nat., Lc ²/27.

Le Journal de Paris. Paris, 1777, in-4°, Bibl. Nat., Lc ²/80.

Le Logographe. Paris, 1790, 5 vol. in-fol., Bibl. Nat., Lc ²/140.

Le Moniteur. Réimpression (mai 1789-novembre 1799). Paris, 1840 et suiv., 35 vol., in-4°, Bibl. Nat., casier O 85-115.

Le Patriote français. 28 juillet 1789-2 juin 1793. Paris, 8 vol. in-4°, Lc 2/185.

Les Révolutions de France et de Brabant. Paris, 1789, in-8°, Bibl. Nat., Lc 2/288.

La Révolution française. Revue d'histoire moderne et contemporaine. Paris, 1881, in-8°, Bibl. Nat., 8°, Lc 18/333.

Revue Bleue (*Revue des questions politiques et historiques*). Paris, in-4°. Bibl. Nat., 4° R 16.

Revue Historique. Paris, in-8°, Bibl. Nat., 8° G 123.

D. — MÉMOIRES

BARERE. *Mém.*, Ed. Carnot et David d'Anvers. Paris, 1842-44. 4 vol. in-8°, Bibl. Nat., La 33/10.

BRISSOT. *Mem.*, publiés par F. de Montrol. Paris, 1830-1832, 4 vol. in-8°, Bibl. Nat., La 33/24.

— —., éd. Perroud. Paris (1911), 2 vol. in-8°.

DUMAS (Mathieu). *Souvenirs...* Paris, 1839, 3 vol. in-8°, Bibl. Nat., La 30/19.

DUMONT (Étienne). *Souvenirs sur Mirabeau et les deux premières Assemblées législatives.* Paris, 1832, in-8°, Bibl. Nat., Ln 27/14263.

DUMOURIEZ. *La vie et les mémoires du général Dumouriez.* Publiés par MM. Berville et Barrière. Paris, 1822-23, 4 vol. in-8°, Bibl. Nat., La 32/46.

GARAT. *Mém.* Paris, 1862, 1 vol. in-8°, Bibl. Nat., La 33/129.

LEVASSEUR (de la Sarthe). *Mémoires.* Paris, 1829-31, 4 vol. in-8°, Bibl. Nat., La 33/74.

LOUVET. *Mém.*, éd. Aulard. Paris, 1889, 2 vol. in-16°, Bibl. Nat., La 33/79 B.

MALLET DU PAN. *Mém. et correspondances* recueillis et mis en ordre par A. Sayous. Paris, 1851, 2 vol. in-8°, Bibl. Nat., La 33/81.

MEILLAN. *Mém.* Paris, 1823, in-8°, Bibl. Nat., La 33/83.

MORRIS (G.). *Mém.*, trad. par Gandais. Paris, 1842, Bibl. Nat., Pz 173.

ROLAND (Mme). *Mém.*, éd. Perroud. Paris, 1905, 2 vol. in-8°, Bibl. Nat., La 33/203.

VIOMESNIL. *Lettres particulières du baron de Viomesnil sur les affaires de Pologne.* Paris, 1808, in-8°, Bibl. Nat., Inv. M, 35166.

WILLIAMS (H.-M.). *Souvenirs de la Révolution française.* Paris, 1827, in-8°, Bibl. Nat., Le 32/61.

E. — OUVRAGES DE SECONDE MAIN

Pour les ouvrages de seconde main, nous avons consulté spécialement l'*Histoire socialiste* de M. Jaurès, œuvre politique plutôt qu'historique et

pour la question extérieure, le grand travail de M. Sorel, *l'Europe et la Révolution française.*

AULARD (A.). *Histoire politique de la Révolution française.* Paris, 1901, in-8°, Bibl. Nat., La 32/762.

— *L'éloquence parlementaire pendant la Révolution. Les orateurs de la Législative et de la Convention.* Paris, 1885-1886, 2 vol. in-8° (réimp. 1905), Bibl. Nat., Ln 6/16 *bis.*

— *Études et leçons sur la Révolution française.* Paris, 1893 et suiv., 1-6 série; 6 vol., Bibl. Nat., La 32/695.

AVENEL (G.). *Anacharsis Clootz.* Paris, 1865, 2 vol. in-8°, Bibl. Nat., Ln 27/21272.

BAUMGARTEN. *Geschichte Spaniens zur Zeit der französischen Revolution.* Berlin, 1861, in-8°, Bibl. Nat., Oc 780.

BORGNET (Ad.). *Histoire des Belges à la fin du XVIIIe siècle.* Bruxelles, 1844, 2 vol. in-8°, Bibl. Nat., M 24340-24341.

— *Histoire de la Révolution liégeoise de 1789.* Liége, 1865, 2 vol. in-8°, Bibl. Nat., 8°, M 6089.

BORNAREL. *Cambon et la Révolution française.* Dijon, 1905, in-8°, Bibl. Nat., 8° Ln 27/53212.

BOUGEANT (G.-H.). *Histoire du traité de Westphalie.* Paris, 1751, 6 vol. in-12°, Bibl. Nat., Lg 6/746 A.

BOURGEOIS (E.). *Manuel histoire de politique étrangère.* Paris, nouv. éd., 1897-98, 2 vol. in-12°, Bibl. Nat., 8°, Uu 1916 + Ah.

BOURGOING (F. de). *Histoire diplomatique de l'Europe pendant la Révolution française.* Paris, 1865-1885, 4 vol. in-8°, Bibl. Nat., G 20374-20376 *bis.*

BERTRAND DE MOLLEVILLE. *Histoire de la Révolution de France.* Paris, 1801 et suiv., 14 vol. in-8°, Bibl. Nat., La 32/69.

CAHEN (L.). *Condorcet et la Révolution française.* Paris, 1904, in-8°, Bibl. Nat., Ln 27/50828.

CHUQUET (A.). *Les guerres de la Révolution.* Paris, 11 vol. in-16°, 1886-1896, Bibl. Nat., Lh 3/255.

— *La légion germanique.* Paris, 1904, in-8°, Bibl. Nat., Lf 207/547.

— *Études d'histoire.* Première et deuxième séries. Paris, 1903-1904, in-8°, Bibl. Nat., 8°, G 8369.

CONWAY (M. D.). *Thomas Paine et la Révolution dans les Deux Mondes.* Trad. Rabbe. Paris, 1900, in-8°, Bibl. Nat., Nx 2766.

CONDORCET. *Œuvres*, publ. par Mme O'Connor. Paris, 1847-1849, 12 vol. in-8°, Bibl. Nat., Z 28850-28861.

DESMOULINS. *Œuvres*, éd. Claretie. Paris, 1874, 2 vol. in-12°, Bibl. Nat., L 32/503.

DUBOST (A.). *Danton et la politique contemporaine.* Versailles, 1877, in-8°, Bibl. Nat., 8°, Ln 27/30105.

— *Danton et les massacres de Septembre.* Paris (1885), in-8°, 1 vol., Bibl. Nat., 8° Lb 39/11353.

ERNOUF. *Maret, duc de Bassano.* Paris, 1878, in-8°, Bibl. Nat., Ln 27/30229.

FAVIER (J.-L.) (Voir aussi SÉGUR). *Doutes et questions sur le traité de Versailles.* Londres, 1778, in-8°, Bibl. Nat., Lb 38/686.

GAUTHIER. *Histoire de Genève.* Genève, 1901, in-4°.

GAUTHEROT (G.). *Les relations franco-helvétiques de 1789-1792.* Paris, 1907, in-8°. Bibl. Nat., Lg 2/186.

— *La Révolution française dans l'ancien évêché de Bâle.* Paris, 1907, 2 vol. in-8°. Bibl. Nat., 8° La 32/821.

GUADET (J.). *Les Girondins.* Paris, 1861, 2 vol. in-8°, Bibl. Nat., Lb 41/2142 A.

GLAGAU (H.). *Die französische Legislative und der Ursprung der Revolutionskriege*, 1791-1792. Berlin, 1896, in-8°, Bibl. Nat., 8°, G 7362.

HAMEL (E.). *Histoire de Robespierre.* Paris, 1865-1867, 3 vol. in-8°. Bibl. Nat., Ln 27/21788.

HEIDRICH (Kurt). *Preussen im Kampfe gegen die französische Revolution.* Stuttgart und Berlin, 1908, in-8°, Bibl. Nat., 8°, M. 14679.

HERRMANN (E.). *Die österreichisch-preussische Allianz vom 7 Februar 1792.* Gotha, 1861, in-8°, Bibl. Nat., 8°, M 1280.

JAURÈS (Jean). *Histoire socialiste 1789-1900.* Paris, 1901-1903, gr. in-8°, t. I, Bibl. Nat., La 31/47.

LACRETELLE (Ch.). *Précis de la Révolution.* Paris, 1801, in-8°, Bibl. Nat., La 32/25.

— *Hist. de la Révolution.* Paris, 1821, in-8°, Bibl. Nat., La 32/144.

MACAULAY. *Essais historiques et bibliographiques*; traduits par G. Guizot, IIe série. Paris, 1862, in-8°, Bibl. Nat., G 26/133.

MASSENBACH. *Memoiren zur Geschichte des preussischen Staates unter den Regierungen Friedrich-Wilhelm II. und Friedrich-Wilhelm III.* Amsterdam, 1809, in-8°, Bibl. Nat., Inventaire M, 29 573.

MASSON (F.). *Le département des Affaires étrangères pendant la Révolution.* Paris, 1877, in-8°, Bibl. Nat., Lf 127/10.

— *Les diplomates de la Révolution, Hugon de Bassville à Rome; Bernadotte à Vienne.* Paris, 1882, in-8°, Bibl. Nat., Lg 3/21.

— *Le Cardinal de Bernis.* Paris, 1884, in-8°, Bibl. Nat., Ln 27/5289.

PHILIPPI (F.). *Der Westfählische Friede.* Munster, in-4°, 1898. Bibl. Nat., 4° M 1681.

RANKE (Leopold v.). *Ursprung und Beginn der französischen Révolutionskriege 1791-1792.* Leipzig, 1875, in-8°.

ROBINET (le Dr). *Danton homme d'État.* Paris, 1889, in-8°, Bibl. Nat., Ln 27/38601.

— *Danton émigré.* Paris, 1887, in-18°, Bibl. Nat., Ln 27/36489.

— *Danton. Mém. sur sa vie privée.* Paris, 1884, in-8°, Bibl. Nat., Ln 27/21305 A.

SALOMON (F.). *William Pitt.* Leipzig und Berlin, 1906, in-8°. Bibl. Nat., 8° Nx 3192.

SEGUR (V. FAVIER). *Politique de tous les cabinets de l'Europe*, publ. par le comte de S. Paris, 1801, 3 vol. in-8°, Bibl. Nat., Inv. M, 12 745.

SOREL (A.). *L'Europe et la Révolution française.* Paris, 1887 et suiv., 8 vol. in-8°, Bibl. Nat., La 32/589.

STANHOPE. *William Pitt et son temps* traduit par Guizot. Paris, 1862, 4 vol. in-8°, Bibl. Nat., Nx 901.

SYBEL (H. v.). *Geschichte der Revolutionszeit 1789-1800*. Stuttgart, 1897-1900, in-16°, Bibl. Nat., 8°, G 7555.

TERNAUX (Mortimer). *Histoire de la Terreur*. Paris, 1864 et suiv., in-8°, Bibl. Nat., Lb 41/2146.

VATEL (Ch.). *Recherches sur les Girondins. Vergniaud*, 2 vol., Paris, 1873, in-8°, Bibl. Nat., Lb 41/4630.

VILLEMAIN. *Souvenirs contemporains; M. de Narbonne*. Paris, 1854, 2 vol. in-8°, Bibl. nat., La 37/7.

WALLON (H.). *Histoire du Tribunal révolutionnaire de Paris*. Paris, 1880-1882, 6 vol. in-8°, Bibl. Nat., Lb 41/4942.

— *La révolution du 31 mai et le fédéralisme*. Paris, 1886, 2 vol. in-8°, Bibl. Nat., Lb 41/5109.

Cet ouvrage était déjà sous presse quand parut la publication de M. Perroud intitulée *J. P. Brissot, Correspondance et papiers*, Paris, 1912, in-8°. Le recueil contient peu de pièces relatives à la politique extérieure que je n'ai pas vues. Comme d'ailleurs leur tendance ne peut que confirmer les jugements énoncés je n'en ai cité qu'une lettre qui me parut importante (Brissot à Servan, 28 novembre 1792. Perroud, p. 312).

G.-B.

LA POLITIQUE EXTÉRIEURE DE BRISSOT ET DES GIRONDINS

CHAPITRE I

L'EUROPE ET LA CONSTITUANTE

I. La jeunesse de Brissot. Ses débuts dans le journalisme. Ses voyages en Angleterre et aux États-Unis. La Société des amis des Noirs. La fondation du *Patriote français*. Premières opinions politiques : son républicanisme. Ses observations sur la Constitution. Sa dépendance intellectuelle de Condorcet. L'affaire du Champ-de-Mars. Varennes et l'Europe : Goltz et Ephraïm. Brissot et l'Europe; l'Angleterre et les débuts de Pitt; la Prusse sous Frédéric-Guillaume II. L'Autriche. La campagne électorale de Brissot : lutte avec Morande. L'élection de Brissot à la Législative.

II. L'esprit public en Allemagne : l'enthousiasme accueille la Révolution; l'idée de l'émancipation commence à germer. Le scepticisme des penseurs : Gœthe et la Révolution; les jugements de Schiller. Klopstock, d'abord admirateur de la Révolution, se tourne bientôt contre elle. Les philosophes : Kant; Fichte et le droit de résistance; nécessité des révolutions. L'attachement du petit peuple à la Révolution. La haine de l'aristocratie contre elle. L'opinion en Angleterre : premiers jugements optimistes de la part de la nation et de son gouvernement. Progrès du radicalisme anglais. Ses chefs. Le schisme dans l'opposition. Burke et sa lutte contre la Révolution. La réserve de Pitt.

III. La réunion d'Avignon : violation du droit international. Les princes possessionnés d'Alsace : la solution radicale du 4 août 1789. La question des émigrés : leur défaite en France. Leurs espoirs. Leurs machinations à l'étranger. Premières préoccupations en France à leur sujet.

I

Jacques-Pierre Brissot, né le 15 janvier 1754, fils d'un traiteur aisé de Chartres, passa sa première enfance non loin de là, à Ouarville[1], où son père possédait des biens. Dans la suite il signera Brissot de Warville en anglicisant le nom de ce village. Il fit ses études au collège de Chartres[2], devint clerc chez un procureur de sa ville natale[3], et se rendit ensuite à Paris, pour y débuter dans le journalisme[4]. En 1778, le directeur d'un journal français qui avait ses bureaux à Londres, *Le Courrier de l'Europe*, et dont une édition devait paraître à Boulogne, le prit pour collaborateur[5]. A Boulogne et à Londres, Brissot se rencontra avec des écrivains tarés, à la plume vénale, vivant d'expédients et de chantages, qui lui communiquèrent ces habitudes de pamphlétaire, dont il ne s'est jamais guéri. Contraint, pour gagner son pain, de vivre pendant plusieurs années dans cette société dépravée, sa réputation en souffrait beaucoup. Toutefois, parmi ses relations, se trouvaient plusieurs familles très honorables. Recueilli à Boulogne par la veuve d'un négociant, Mme Dupont, Brissot épousa en 1782 sa fille Félicité, attachée au service des demoiselles d'Orléans. Bientôt après, nous le retrouvons à Londres, où il fit paraître en janvier 1784 le *Journal du Lycée de Londres*[6]. De retour à Paris, accusé sans preuves d'avoir publié un ouvrage obscène, *Le Diable dans un bénitier*, ainsi que des pamphlets contre la Reine, il fut emprisonné à la Bastille[7], y resta deux mois et

1. Voir *Mém. de Brissot*, éd. Perroud, t. I, p. 25 et suiv., p. 49.
2. *Mém.*, t. I, p. 33.
3. *Ibid.*, p. 46.
4. *Ibid.*, chap. v, Paris (1774-1778), p. 67-107.
5. *Ibid.*, chap. viii, Boulogne, p. 154-179.
6. *Ibid.*, chap. xii, Londres (1782-1784), p. 302-397.
7. *Ibid.*, t. II, chap. xiii, p. 1-27. Il resta à la Bastille du 12 juillet au 10 septembre.

n'en sortit que sur l'intervention de Mme de Genlis[1] auprès du duc de Chartres. La lutte avec Morande[2], son ancien collaborateur à Boulogne et à Londres, qui le poursuivait de calomnies sans nom, continua jusqu'à son entrée au Parlement. Épris des maximes du *Contrat social*, il les poussait jusqu'au paradoxe, soutenant avant Proud'hon, dans sa *Théorie des lois constitutionnelles*[3], que la propriété, c'est le vol et, avant bien d'autres, que dans tout malfaiteur il y a un malade.

En raison de sa pauvreté, Brissot accepta en 1786 le poste de secrétaire de la chancellerie du duc d'Orléans, mais se retira bientôt. L'année suivante, il publia avec Clavière, le futur ministre, un livre intitulé *De la France et des États-Unis, ou de l'importance de la Révolution de l'Amérique pour le bonheur de la France*[4] et en février 1788, fonda[5] la *Société des amis des Noirs* et commença à acquérir de la notoriété dans les sphères politiques. Cette société, en effet, ne tarda pas à prendre de l'importance : Clavière, Lanthenas[6], Mirabeau, La Fayette, Condorcet, Siéyès et Petion en firent partie.

Au mois de mai, le futur député partit pour les États-Unis[7]. Les motifs de ce voyage étaient son désir d' « apprendre les moyens d'opérer dans son pays une révolution semblable[8] » à celle qu'avait dirigée Washington, et son intention de se fixer, lui et sa famille, en Amérique, si ses espoirs n'aboutissaient pas. Après avoir visité les provinces unies et s'être lié avec beaucoup de Quakers influents[9], rentré en France aux premiers jours

1. Gouvernante des enfants du duc de Chartres (devenu duc d'Orléans en 1785).
2. Voir sur lui *Théveneau de Morande*, par P. Robiquet, Paris, 1882.
3. 1781-1786; nouv. éd., Paris, 1836, 2 vol. in-8°, Bibl. Nat. F 30245-30246.
4. Londres, 1787, in-8°. Bibl. Nat., Lb 39/353.
5. En collaboration avec plusieurs amis.
6. *Mém.*, t. II, chap. XVI, p. 71-110. L. fut un des intimes des Roland. Voir Perroud, *Corresp. de Mme Roland*; app.
7. Voir *Notice sur Brissot par Petion*, publiée par Ch. Vatel, *Charlotte Corday et les Girondins*, t. II, 236.
8. Projet de défense devant le Tribunal révol. Voir *Rév. Franc.*, 1898, « Brissot et Roland » (Art. de M. Perroud).
9. Voir l'écrit de Mentelle en faveur de Brissot : *Impartialité en faveur de l'innocence soupçonnée*. Bibl. Nat., ms. n. acq. fr. 9533. Cf aussi les lettres de Brissot à Clavière sur les institutions politiques aux États-Unis. Ms. n. acq. fr. 9534.

de 1789, il fonda aussitôt un journal politique, *Le Patriote français*, mais vit sa feuille supprimée dès les premiers numéros en avril[1], ayant négligé de solliciter l'autorisation du gouvernement. Ce ne fut que le 28 juillet que commença la publication quotidienne[2]. Ses collaborateurs furent, en dehors de Clavière, de Lanthenas, et de quelques autres, les Roland qui, sans être connus personnellement de lui, envoyèrent des articles. Brissot acquit bien vite une telle popularité que c'est à lui que furent remises les clefs de la Bastille le 14 juillet 1789[3]. Après un échec aux élections pour les États généraux, quand la Municipalité de Paris se constitua le 15 juillet, le rédacteur en chef du *Patriote* fut nommé représentant de la Commune pour le district des Filles-de-Saint-Thomas, avec Huguet de Sémonville, le futur militant du propagandisme[4], et prit une part active aux travaux municipaux, surtout en qualité de membre du Comité des recherches[5]. Le 11 octobre 1790, Brissot fut, avec Clavière, Kersaint, Jean de Bry, Kéralio et Carra, nommé par sa section membre de l'Assemblée électorale du département de Paris qui devait élire les fonctionnaires de l'ordre civil et ecclésiastique[6].

Il était depuis longtemps en relations avec Mirabeau et devint un de ses collaborateurs, sans toutefois lui rendre les mêmes services que Pellenc, Reybaz ou Dumont. Il entra dans la société des Jacobins, mais n'y acquit une influence prépondérante qu'après la scission survenue en juillet 1791. Passionné pour la cause de l'affranchissement des nègres, Brissot échangea, à ce

1. Voir Arch. Nat. V¹ 551, Lettre du Lieut. Gén. de la Librairie de Maisseny proposant l'interdiction du journal *Le Patriote français*. Il y qualifie Brissot d' « arrivé au dernier degré de l'audace enhardi par l'impunité », 15 avril 89.

2. Sous le titre *Le Patriote français, journal libre, impartial et national. Par une société de citoyens, dirigée par J.-P. Brissot de Warville*, in-4°, Bibl. Nat., Lb 2/85.

3. Voir *Mon.*, t. I, p. 195. « Les clefs de la forteresse furent remises à M. Brissot, qui peu d'années auparavant avait lui-même été jeté dans cet antre du despotisme. »

4. Voir Lacroix, *Actes de la Commune*, t. I, p. 5.

5. Cf. Lacroix, t. II, p. 389. Voir Arch. nat. Y 10569, n° 1-14; ce comité fut institué le 23 octobre 1789 et supprimé le 13 oct. 1791.

6. Charavay, *Assemblée électorale de Paris* (18 nov. 1790-15 juin 1791), p. 10.

sujet, d'ardentes polémiques avec Barnave[1]. Républicain dans l'âme, affichant sans crainte sa préférence pour cette forme de gouvernement, le 2 juillet 1791, il parla ouvertement, dans *Le Patriote français*, du sentiment auquel il était dévoué, et le 5 et 6 du même mois développa sa profession de foi. La nouvelle Constitution est, selon lui, presque entièrement républicaine : « Je crois que la Constitution française[2] est républicaine dans les 5/6 de ses éléments; que l'abolition de la royauté en est un produit nécessaire, que cet office ne peut subsister à côté de la déclaration des droits. Je crois qu'en appelant notre Constitution un gouvernement représentatif, on accorde les partis de républicains et de monarchistes et qu'on éteint leur division. »

« Je crois qu'il faut attendre du progrès de la raison et de l'évidence, l'abolition légale de la royauté et qu'en conséquence, il faut laisser le plus libre cours aux discussions de cette matière. Je crois surtout que, si l'on conserve cette royauté, il faut l'environner d'un conseil électif et amovible et que, sans cette précaution essentielle, on amènera infailliblement l'anarchie et ses maux incalculables. »

« En un mot, *point de roi, ou un roi avec un conseil électif et amovible!* Telle est en deux mots ma profession de foi. »

On retrouve ici l'influence de Condorcet, avec lequel il s'était lié bien avant la Révolution[3]. Celui-ci, esprit abstrait, n'ayant point le sens de la réalité, dédaignait de compter avec le développement de l'histoire, la tradition si puissante sur le caractère et les sentiments des hommes. Le secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences[4] ne s'occupait ni de l'inégalité, ni de la variété des talents de l'élite, ni de la complète ignorance de la majorité de ses concitoyens, mais s'atttachait à fixer, dans des

1. Voir sa *Lettre à Barnave sur ses rapports concernant les colonies*. Paris, 1790, in-8°, 104 p. Bib., Nat., Lb 39/4375. Cf. aussi Lacroix IV, 379. Délibération du district des Filles-de-Saint-Thomas blâmant sa propagande abolitioniste (4 mars 1790).

2. Voir *Patriote français*, 6 juillet. Cité chez Aulard, *Hist. pol.*, 133.

3. Cf. Cahen, *Condorcet*, p. 250. et suiv. Voir aussi *l'Argus patriote*, n° 13, p. 323.

4. Cf. Kuscinsky, chap. II, p. 20.

formules métaphysiques, une constitution établie uniquement sur ce qu'on nommait alors la raison.

Brissot ne va pas aussi loin, mais lui aussi est pénétré de républicanisme et, s'il accepte la royauté, ce n'est que par opportunisme, estimant que l'heure marquée pour la république n'a pas encore sonné, mais qu'elle sonnera un jour[1]. Il continue avec l'aide de Condorcet à combattre la royauté jusqu'au jour de l'affaire du Champ-de-Mars. La veille encore, Brissot avait rédigé une adresse qui déclarait ne plus reconnaître Louis XVI comme roi, à moins que la majorité des Français ne manifestât par un vote ses sentiments monarchiques.

Après la répression sanglante du mouvement républicain du 17 juillet, de longtemps personne ne parlera de république. En outre la majorité du club des Jacobins émigra aux Feuillants. Brissot y resta néanmoins, avec Robespierre, Petion, Buzot et Grégoire, mais leur influence semblait momentanément évanouie et la revision de la Constitution rendait du courage aux monarchistes.

Dans cette première crise de la royauté, qui fut provoquée par la fuite à Varennes et dura jusqu'au rétablissement du pouvoir royal, des considérations sur la politique étrangère influaient continuellement sur les débats de l'Assemblée et des clubs; à ceux qui voulaient porter atteinte à l'inviolabilité royale on objectait que les puissances étrangères regarderaient un tel acte comme un préjudice et une provocation, et qu'elles secourraient le roi. Les uns craignaient que l'Autriche, l'Espagne, la Sardaigne et peut-être même la Prusse pourraient bien entrer dans une telle entreprise[2]. D'autres, qui se croyaient meilleurs juges en politique, aimaient supposer que, si la Prusse ne voulait rien faire en faveur de la France, elle resterait tout au

1. Brissot était un des premiers républicains. Cf. *Œuvres de Desmoulins*, t. I, p. 254. Voir aussi l'art. de Robespierre au n° 1 du *Défenseur de la Constitution* : « Connus jusque-là par... votre grande *modération*... vous fîtes tout à coup retentir le mot de *république*. Condorcet publie un traité sur la *République*... Brissot répand un journal, intitulé *Le Républicain* et qui n'avait de populaire que le titre. » (Le rédacteur n'en était point Brissot mais Du Chastellet.)

2. *Archives d'Etat de Prusse*, Goltz à Frédéric-Guillaume, 18 juillet.

moins neutre et exploiterait sagement dans son propre intérêt l'occupation que les affaires de France donneraient à la Cour de Vienne si l'Empereur voulait s'en mêler. Tous savaient que, tant que le pouvoir royal ne serait pas restauré, les agents diplomatiques étrangers, accrédités près du roi et non près de la nation [1], se garderaient bien de traiter d'affaires avec M. de Montmorin. Seul le ministre de Prusse [2] ne fut pas enchanté d'un pareil système qui lui imposa un rôle de muet. Sa main droite, le conseiller privé du roi de Prusse, Ephraïm, agent secret à Paris, négociait continuellement avec le Comité diplomatique [3] de la Constituante et avec les Jacobins, estimant qu'en politique il faut traiter avec ceux qui ont le pouvoir et non avec ceux qui l'ont eu.

Les deux savaient fort bien que parmi les Jacobins on haïssait l'alliance autrichienne, que cette haine s'était accrue après la fuite du roi, concertée, croyait-on, avec l'Empereur, et qu'on désirait vivement s'assurer l'amitié de la Prusse et de l'Angleterre. En bon Prussien de l'école frédéricienne, l'essentiel pour M. de Goltz, fut de mettre les partis influents bien en froid avec la Cour de Vienne [4]. Si l'Empereur avec l'Espagne, et la Savoie, en venait effectivement à attaquer la France, il estimait que le rôle de médiateur entre les partis belligérants répondrait le mieux aux intérêts de la monarchie des Hohenzollern [5]. Mais le plénipotentiaire n'avait pas compté avec le caractère de son souverain chez qui les sentiments et les

1. *Archives d'État de Prusse*, Schulenburg à Goltz, 18 juillet.

2. Cf. Goltz à Frédéric-Guillaume, 8 juillet.

3. *Ibid.*, 8 août. Cf. aussi *Immediat-Correspondenz König Friedrich Wilhelms II mit dem Gek. Kommissionsrat Benjamin, Veitel Ephraïm.* Archives d'État de Prusse, Rep. XI, 89, t. I. Ephraïm à Frédéric-Guillaume, 11, 19, 27 novembre 1790. Il cite Barnave, les Lameth et La Fayette comme « chaudement portés pour l'amitié prussienne ».

4. *Ibid.* « Il me semble que l'essentiel est de les [les Jacobins] mettre bien en froid avec la cour de Vienne; ensuite, lorsqu'ils voudraient faire des ouvertures à V. M. et ses alliés, Votre Majesté en fera ce qu'Elle voudra. »

5. Cf. Goltz à Frédéric-Guillaume, 25 juillet, « Votre Majesté m'a fait la grâce de me dire qu'en effet il n'existait pas d'arrangement entre Elle et l'Empereur sur les affaires de France. *Je m'y suis bien attendu, connaissant la haute sagesse de V. M. Si l'Empereur, avec l'Espagne et la Savoye, en venait effectivement à déclarer la guerre à la France, V. M., avec ses alliés, pourrait peut-être alors par le rôle de médiateur avoir des avantages autant de gloire que d'intérêt.* »

dispositions de cœur l'emportaient sur les considérations politiques[1]. Goltz fut assez sévèrement réprimandé, avisé de ne pas traiter avec les « factieux » et d'ignorer le ministère, à moins que le roi ne fût rétabli dans son pouvoir[2].

La situation était critique; une intervention étrangère menaçait, et la France n'avait pas d'alliés. Le 10 juillet, Brissot se propose de dénouer la crise en se prononçant sur ce dilemme. Son discours plein de déclamation, s'adaptant bien à l'état d'esprit échauffé de son nombreux auditoire, fut très goûté par les membres de la société[3]. Mme Roland le couvre d'éloges[4]. Quand on analyse avec impartialité ce premier exposé politique du futur député, il est impossible d'y trouver des aperçus justes et pénétrants. Au contraire, son tableau de l'Europe est aussi chimérique et naïf que possible; on y voit déjà la doctrine dont il ne s'écartera jamais : son dédain absolu pour les grandes puissances et son excessive confiance dans les forces nationales. Aucune nation, selon lui, ne pouvait devenir dangereuse pour la France; l'Angleterre était grevée de dettes énormes, qu'aggravaient encore des armements contre la Russie et une guerre désastreuse aux Indes. « Elle a tout à craindre : impossibilité d'acquitter sa dette, perte de ses possessions dans les Indes Orientales.... etc... » Il est vrai qu'à la

1. Cf. Schulenburg à Goltz; 24 juin, 8 juillet.

2. *Ibid.*, 18 juillet.

3. Cf. *Despatches of Earl Gower, diary of viscount Palmerston in France.* 10 juillet 1791 (p. 287) « Monsr Brissot... read a speech very violent and inflammatory to prove that the King's person was inviolable only for those Acts of Government.. His speech was lively and full of declamation, well suited to the temper of his audience, who received it with such continued bursts of applause as almost deafened me for the rest of the evening... Monsr Brissot's speech however was perfectly satisfactory to this audience, and the shouts of applause given by so many hundred people on such a subject shewed a kind of ferociousness of disposition which was infinitely disgusting to a moderate mind... » Il faut ajouter que cette critique est faite par un diplomate forcément malveillant.

4. Voir *Correspondance de Mme Roland*, t. II, p. 325. Lettre à Bancal, 11 juillet. « Ce n'était plus un simple orateur, c'était un homme libre défendant la cause du genre humain avec la majesté, la noblesse et la supériorité du génie même de la liberté. Il a convaincu les esprits, électrisé les âmes, commandé ce qu'il a voulu;... trois fois l'Assemblée enthousiasmée s'est levée tout entière, les bras étendus, les chapeaux en l'air dans un enthousiasme inexprimable. »

suite de la guerre américaine, les finances du royaume étaient fort ébranlées. Mais, depuis, l'Angleterre s'était prodigieusement enrichie en raison même de la paix continentale sous l'administration habile de William Pitt : par la réforme financière[1] de 1784-1786, il put non seulement combler le déficit, mais créer au surplus un fond d'amortissement de 25 millions de francs par an, qui augmentait rapidement en raison des intérêts accumulés et servait à racheter la dette consolidée. Celle-ci diminua donc considérablement jusqu'à ce qu'intervînt la guerre de 1793. Dans sa politique commerciale, Pitt n'était pas moins heureux. Le traité de commerce[2] conclu avec la France en 1786 procurait à l'Angleterre des avantages réels et influait sensiblement sur le développement de son marché industriel[3]. Pour la première fois on s'écartait du mercantilisme : à la place des droits prohibitifs ou tout au moins exorbitants, l'industrie anglaise n'avait qu'à payer 10 à 12 % sur ses principaux articles d'exportation[4]. En passe de devenir le premier pays industriel et commercial du monde entier, la Grande-Bretagne en était déjà le plus grand entrepôt. Jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, la France avait été sa principale rivale. Mais la Révolution l'en débarrassait. Elle possédait un vaste empire colonial alors que la France allait perdre sa plus florissante possession : Saint-Domingue. Dirigée alors par un homme d'État de premier ordre, jamais l'Angleterre n'avait été aussi puissante. En cas de conflit elle était l'ennemie la plus dangereuse, en mesure de liguer l'Europe contre la France, dont elle convoitait les colonies. Et voilà ce que ne voit pas Brissot, qui se piquait pourtant de connaître ce pays, où il avait séjourné deux fois[5].

1. Voir Salomon, *Pitt*, t. I_2, chap. III.

2. *Ibid.* Voir la Correspondance de Talleyrand sous le ministère Lessart et son rapport devant le Comité diplomatique, cité plus loin. Arch. Nat. F., 74395.

Cf. Pallain, *La mission de Talleyrand à Londres en 1792*.

3. Cf. Ephraïm à Frédéric-Guillaume, octobre (?) 1790 : « la France a été dupée par le dernier traité de commerce ». Voir aussi sa lettre du 9 mai 1791 sur le même sujet.

4. *Ibid.*, p. 235 : 12 % pour les cotonnades; 10 à 12 % pour les laineries, fers, aciers, etc.

5. Cf. *Diary of viscount Palmerston, op. cit.*, 10 juillet : « He was very deficient

La Prusse ne lui inspire également aucune inquiétude; car le trône du roi, « ce grand inquisiteur », est ébranlé et affaibli. Frédéric-Guillaume, prince vaniteux et incapable, n'est pas à craindre : « Division dans le ministère[1], épuisement du Trésor, disposition des soldats à la désertion », voilà, selon Brissot, le tableau *frappant* de cette puissance. La valeur de ses arguments n'est qu'apparente[2]. Certes Frédéric-Guillaume avait gaspillé beaucoup d'argent pour ses armements contre l'Autriche, mais il l'avait dépensé pour son armée, la mieux organisée et la plus réputée de l'Europe et qui se trouvait justement en 1791, au lendemain de la conférence de Reichenbach, bien plus prête à affronter l'ennemi qu'elle ne le sera un an plus tard.

L'Autriche est, selon Brissot, dans le même état de faiblesse et d'impuissance. La pénurie de ses finances lui interdit toute action hostile. Quant à cette ligue germanique formée par les princes ecclésiastiques protecteurs des émigrés, elle lui semble si insignifiante qu'il ne veut même pas en parler. Il changera bientôt d'avis et ne cessera plus tard de revenir sur ce sujet.

En somme, il estime que l'Angleterre, la Hollande, la Prusse, l'Autriche, l'Espagne ne sont point à craindre en raison de leur complète détresse financière, paralysant chez elles tout effort vigoureux.

La suite des événements allait se charger de mettre en évidence les erreurs du rédacteur du *Patriote*. En attendant, les Jacobins s'accordaient pour lui reconnaître une réelle compétence en matière de politique extérieure, et l'appuyaient de leur mieux dans les débats où il en était question.

Cependant la fin de l'Assemblée Constituante était proche;

in point of argument... » Voir Ephraïm à Frédéric-Guillaume octobre (?) 1790. *Réflexions sur la présente situation de l'Europe...* « Je défie le premier historien de me citer un exemple d'une puissance plus florissante que l'Angleterre dans le présent moment; non seulement qu'elle ne dépend d'aucun allié, mais, au contraire, que les alliés doivent se régler suivant elle.

1. Allusion faite à la chute du ministère Hertzberg (5 juillet 1791). Cf Krauel, *Graf Hertzberg*.

2. M. Aulard voit, tout au contraire, dans ce récit, « un tableau de l'Europe aussi fidèle que saisissant ». *Rév. Franç.*, t. VII, p. 103. Je regrette de ne pouvoir être de son avis.

Brissot préparait son élection pour la Législative, mais tout présageait qu'il ne devait pas être plus heureux qu'en 1789. Morande, appelé à Paris par la Cour pour combattre Brissot[1] et soutenu par ses ennemis politiques et personnels, mena contre lui une campagne acharnée, allant jusqu'à le traiter de voleur et de vilain individu, sans fournir la moindre preuve de ces accusations. Mieux fondés furent ses sarcasmes à l'égard de *M. de Warville*, fils d'un honnête pâtissier qui ne porta jamais ce nom[2]. En effet, certains coryphées de la Révolution n'avaient pas dédaigné avant 1789 de porter sans droit la particule : Danton signait d'Anton. Le journal de Morande, l'*Argus patriote* ne tarda pas à prendre une telle vogue dans les milieux antidémocratiques que le plénipotentiaire prussien, sur la requête de son gouvernement[3], l'envoya régulièrement à Berlin où le lisait Frédéric-Guillaume. Bien que Brissot ripostât avec vigueur[4], les manœuvres de ses ennemis faillirent réussir : onze tours de scrutin défavorables! Il fut enfin élu le 14 septembre 1791 député de Paris par 409 voix contre 232 données à Dufresne, directeur du trésor national[5]. Sa nomination fut célébrée par la presse démocrate[6], tandis que les feuilles royalistes entraient en fureur[7].

II

L'Europe et le monde entier avaient admiré les événements extraordinaires qui se passaient en France. Les lettrés, qui souffraient le plus de la tutelle de l'absolutisme, poussaient

1. Voir *Mém. de Brissot*, t. II, p. 25.
2. Voir l'*Argus patriote* n° 14, p. 387.
3. Cf. Schulenburg à Goltz, 14 juillet.
4. *Réplique de J.-P. Brissot à Charles Thévenot Morande.* Paris, 1791 in-8°, 31 p., Bibl. Nat., Lb 39/5307. *Réponse de Jacques-Pierre Brissot à tous les libellistes...* Paris, 1791, in-8°, 48 p., Bibl. Nat., Lb 39/5258.
5. Charavay, l'*Assemblée électorale*, p. 227.
6. *Chronique de Paris*, 15 septembre; *Courrier des 83 départements*, 15 septembre.
7. *Chant du Coq*, 16 sept.

des cris d'affranchissement, et demandaient la liberté de pensée[1]. Pour eux, la Révolution n'était que la réalisation de leurs idées longtemps contenues. Tout le monde avait conscience d'assister à un spectacle grandiose, comme il ne s'en produit qu'exceptionnellement dans l'histoire : l'on se réjouissait de vivre dans un temps marqué par de si grands événements. Dans l'Allemagne, morcelée en quelques centaines de principautés, comtés, seigneuries, villes libres toujours en nombre plus faible, toutes autonomes ou presque, gouvernées cependant d'une façon très différente : soit par un monarque absolu, soit encore par l'ancienne diète en coopération avec le prince ou enfin par une bourgeoisie privilégiée et très aristocratique, subsistaient à côté de quelques souverains philosophes qui suivaient l'esprit du temps, sous le régime du bon plaisir et de l'arbitraire, une immoralité et une corruption parfois traditionnelles, parfois importées d'outre-Rhin : un tel état de choses allait à l'encontre des progrès et du développement de l'esprit public. Bien avant 1789, une évolution littéraire s'était produite, comme il n'y en eut jamais auparavant : c'était l'époque de l'*Aufklärung*. Maintenant, au début de la Révolution, la bourgeoisie aisée lui témoignait de la sympathie à la vue des avantages sociaux que pourrait lui apporter la suppression des privilèges. Les érudits, la jeunesse universitaire ne voyaient que son côté intellectuel, la petite bourgeoisie et le bas peuple n'envisageaient que ses résultats matériels.

Mais l'opinion publique, si enthousiaste au commencement, se refroidissait peu à peu. Les journées d'octobre 1789 contribuèrent à semer le doute dans les esprits éclairés[2]; les excès ultérieurs confirmèrent leurs hésitations Si, à son apparition le mot de Révolution française était synonyme de triomphe de la justice, on assista bientôt à des faits absolument réprouvables. Or ce sont les faits qui se gravent le plus fortement dans l'imagination des hommes; s'il faut les condamner, il ne reste

1. Cf. Sorel, t. II, p. 9 et suiv.
2. Cf. Berger, *Schiller*, t. II, 71. Cf. en outre Sorel, t. II, p. 15

plus que de grands mots à accepter; et c'est ainsi qu'à la fin de la Constituante, on cessa en bloc en Europe d'admirer les théories et les hommes pour commencer à les critiquer.

Le jugement des grands esprits allemands contemporains fait preuve d'étranges variations : Gœthe[1], esprit aristocratique et dédaigneux de ce qu'il nommait la canaille, à qui la vie d'écrivain avait enseigné ce que vaut la sentence de la foule, ne cachait pas son antipathie contre la Révolution. Elle ne fit que s'accentuer au cours de ces événements. « Il est vrai, » disait-il, trente-cinq ans plus tard, « je ne pouvais être l'ami de la Révolution française, car ses actes d'horreur m'approchaient de trop près et m'indignaient quotidiennement et d'heure en heure, tandis que ses conséquences bienfaisantes n'étaient pas alors à prévoir. En plus, je ne pouvais rester indifférent, à l'idée qu'on désirait amener artificiellement en Allemagne des scènes qui en France, étaient la conséquence d'une grande nécessité. Néanmoins je n'étais pas l'ami de l'arbitraire et j'étais convaincu que n'importe quelle grande révolution n'était jamais la faute du peuple, mais toujours celle du gouvernement[2]. » Plus tard et devant les faits accomplis, il formula, dans quelques vers d'un poème incomparable, l'impression qu'avaient ressentie la plupart des contemporains[3].

Pour Schiller, la Révolution arrivait dix ans trop tard : il s'est guéri de la fièvre révolutionnaire de sa jeunesse et commençait à renier les *Brigands*[4]. Bien que précurseur du libéralisme allemand, le poète, dès le début, ne s'était pas laissé entraîner par les cris exaltés d'allégresse du grand public. « Lorsque parut du ciel le premier rayon du soleil nouveau[5], » le coup d'œil froid et réfléchi de l'historien n'en fut pas longtemps troublé. Le psychologue ne croyait pas au républicanisme du lendemain des « néo-francs », se méfiait de leur esprit remuant et incertain

1. Cf. Biedermann, *Deutschland im 18. Jahrhundert*, Leipzig, 1880, in-8°.
2. Cf. *Idem*, *Gœthe's Gespräche*, Leipzig, 1909-1910, in-8°, t. III, p. 61.
3. *Hermann und Dorothea*, 1796-1797; cf. Sorel, t. II, p. 15.
4. Cf. Berger (Karl), *Schiller*, Munich, 1909, 2 vol. in-8° (t. II, p. 121 et suiv.).
5. Cf. *Hermann und Dorothea*, Clio.

et ne les estimait ni dignes de la liberté, pour laquelle ils n'étaient pas préparés, ni capables d'en faire bon usage. Le poète, qui évita longtemps de se prononcer nettement, suivait tout de même les événements avec intérêt, mais aussi avec préoccupation et soucis. « Le monde politique m'intéresse maintenant, » écrivait-il le 15 avril 1790 à Körner[1]. « Je tremble à l'idée de la guerre, car nous en ressentirons la conséquence dans tous les coins de l'Allemagne. » Plus tard, quand l'influence de Gœthe se fit sentir auprès de Schiller, celui-ci finit par se détourner entièrement de la France et même, jusqu'à un certain point, de son rêve de liberté.

Klopstock, esprit démocratique par excellence, admirateur enflammé de la Révolution à ses débuts[2], se récusera après les massacres de Septembre et deviendra un de ses plus ardents adversaires[3], en avouant ses premières erreurs[4]. Tous se dresseront donc contre elle à la fin de 1792.

Pourtant les esprits d'élite ne s'accordaient guère en Allemagne, dans leurs impressions sur la Révolution. Nulle part on ne voit tant d'équivoques contradictions que parmi les grands philosophes du XVIIIe siècle. Les noms de Kant et Fichte personnifient deux mondes différents, Kant[5], éloigné de la réalité qu'il avait bannie autour de lui pour arriver à la paix intime et définitive et à la faculté de créer, ne fut nullement touché par le reflet de la politique contemporaine. Toutefois la Révolution l'intéressait passionnément[6]. C'était l'intérêt d'un philosophe libre penseur, qui regarda avec l'attention d'un naturaliste la tentative de résoudre le problème d'une constitution parfaite[7].

1. Cf. *Schillers Briefe*, t. III, p. 71 (éd. Jonas).
2. Cf. ses odes *Kennt Euch Selbst* (1789), *Sie und wir nicht* (1790); *Der Freiheitskrieg* (1792).
3. Cf. son ode *Die Jacobiner* (1792).
4. Cf. son ode *Mein Irrtum* (1793).
5. Cf. l'art. de M. Arnold Ruge : *Kant*, *Preussische Jahrbücher*, t. CXLV$_2$.
6. Cf. Borowsky, Jachmann, Wasiansky, *Immanuel Kant*, *Ein Lebensbild*. Halle, in-8, 1907, p. 62.
7. *Ibid.*, 187.

Il sentit de l'enthousiasme pour les idées d'équité de la Révolution, mais de la répulsion pour le cours qu'elle prit. Dans ses jugements sur l'organisation d'une constitution, la réprobation la plus forte et la plus personnelle contre les atrocités de l'injustice et de l'anarchie saute aux yeux[1]. L'idéal d'une constitution était pour lui la fédération des États-Unis[2]. Mais, chez lui, le penseur républicain lutte avec le Prussien loyal. Le philosophe préconise comme Platon que l'État et la Justice doivent s'identifier, comme Montesquieu qu'il n'y a pas de justice sans la séparation des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire. Alors, seulement, la liberté parfaite et le maintien des droits de l'homme sont possibles. Dans une pareille constitution la volonté générale du peuple règne au moyen des lois, auxquelles sont assujettis tous les citoyens sans exception et dont chacun peut revendiquer tous les avantages. C'est là le vrai républicanisme, et peu importe si le représentant du peuple tient de plusieurs ou seulement d'une personne[3].

Jusqu'ici le célèbre métaphysicien s'accorde encore avec les hommes de 1789, et à chaque ligne on croit lire quelques saillies de Condorcet. Mais, maintenant, il s'en sépare : Kant reste philosophe et théoricien et, à ce titre, rejette, comme injuste, le droit pour les sujets de résister à leur maître, même en face d'un régime intolérable : l'amélioration doit résulter de la perfection morale de tous les citoyens. Ce raisonnement n'est pas sans reproche : si l'on admet l'État fondé sur un contrat réciproque, on en déduit le droit aux sujets de s'opposer, en certains cas, au pouvoir de l'État.

S'il y a du paradoxe dans les réflexions de Kant, Fichte partant de la même hypothèse, c'est-à-dire du droit résultant d'un contrat entre deux parties, en tire la conclusion logique et radicale : il soutient le droit de résistance. « Arrête-t-on, dit-il, le progrès de l'esprit humain : alors il n'y a que deux possi-

1. Cf. Fischer (Kuno), *Immanuel Kant und seine Lehre*. Heidelberg, 1899, 2 vol. in-8°, t. II, 149.
2. *Ibid.*, 150.
3. Cf. Borowsky, Jachmann, Wasiansky, p. 185.

bilités à envisager : ou, acceptant une limite qu'on ne saurait dépasser, nous abandonnons notre droit de réduire notre misère et d'augmenter notre bonheur; ou, ce qui est plus vraisemblable, la marche de la nature, retenue artificiellement, déborde, et détruit tout ce qui s'oppose à elle : l'humanité se venge cruellement des oppresseurs. Des révolutions deviennent nécessaires[1]. »

Fichte salua la Révolution naissante avec une joie exubérante et, même devant ses excès, il espérait qu'aussitôt les querelles de parti apaisées, cette nation finirait par trouver la véritable liberté ainsi que les moyens de la conserver[2].

Bien plus tard et jusqu'à la fin de sa vie, il ne se rétracta jamais et, dans sa fameuse caractéristique de Napoléon, le reproche le plus grave qu'il lui adresse est d'avoir frustré les Français de leurs droits légitimes au lieu de les élever à la liberté légale au moyen d'un régime constitutionnel et réglé.

Mais qu'importaient ces différences de vues sur la Révolution au petit peuple qui, considérant l'amélioration du sort de l'artisan et du paysan, lui restait fidèle. Cette poussée vers la liberté, qui se manifestait dans toute l'Europe, laissait son empreinte dans les chaumières les plus humbles[3]. Dans la lutte contre le despotisme, on devait entrer en conflit avec les classes qui, jusqu'alors, tiraient leurs profits du régime féodal : le clergé et la noblesse. Aussi devant le progrès que faisaient les idées françaises dans le peuple, la haine des princes laïques et ecclésiastiques contre la Révolution française augmentait sans cesse. Comme de nombreux traités liaient ces princes aux grandes puissances de l'Allemagne, ils s'adressèrent naturellement à elles, pour se procurer les moyens d'arrêter sûrement le fléau dans leur pays. Les deux plus grandes puissances allemandes étaient la Prusse et l'Autriche; celle-ci, possédant les Pays-Bas dans le voisinage immédiat de la France, devait

1. Cf. *J.-G. Fichte's sämmtliche Werke*, publ. par J.-H. Fichte, t. VI, *Zurückforderung der Denkfreiheit von den Fürsten Europas*. Introduction.
2. Cf. *J.-G. Fichte, Sein Leben.*
3. Cf. Sorel, t. II, p. 18.

s'inquiéter des progrès que faisait dans ces contrées l'esprit nouveau. L'insurrection qui éclata en 1789 en Belgique ne fut domptée par Léopold, après beaucoup d'efforts, que deux ans plus tard, et, bien qu'elle différât dans ses causes et dans son but, la Révolution française en fut regardée comme l'instigatrice.

En Angleterre, l'influence [1] de la Révolution se faisait moins sentir que dans l'Empire. Certes, la bourgeoisie intellectuelle suivait les événements avec beaucoup d'attention et même de sympathie. Mais il n'en faudrait pas conclure à une animosité contre le gouvernement. Au contraire, on se réjouissait de voir la France entrer dans une phase constitutionnelle. On croyait qu'un état légal serait moins belliqueux et conquérant que l'ancien régime et, par là, beaucoup moins dangereux. En 1790, l'Université de Cambridge mit la question au concours : La Révolution française sera-t-elle, selon toutes probabilités, utile ou nuisible pour ce pays? et décerna le prix à un concurrent qui s'était prononcé pour la première solution. L'Académie fut un mauvais prophète! Pitt, dans son discours du 9 février 1790 [2], adoptait le même raisonnement : « La France sortira de sa révolution comme une des plus brillantes puissances », disait-il en bon diplomate, mais probablement convaincu du contraire. Il insista sur ce point que l'Angleterre n'aurait rien à craindre car, en possession d'un bon gouvernement et de ses libertés légalement acquises, le voisin ne serait plus aussi entreprenant qu'auparavant. Burke, à son tour, estimait que pour longtemps ses facultés guerrières s'étaient éteintes.

D'autre part, l'avènement d'idées et d'institutions démocratiques en France fit gagner des voix au radicalisme anglais. Son prestige s'accrut et avec lui une certaine violence dans ses aspirations. Mais il ne pouvait guère inquiéter sérieusement le gouvernement qui jouissait alors d'un très grand crédit [3] : au

1. Salomon, *William Pitt*, p. 543 et suiv.
2. *Ibid.*, p. 548.
3. *Ibid.*, p. 364.

contraire, ses tendances parfois républicaines, firent éclater publiquement à maintes reprises l'attachement du peuple à la royauté [1].

Les théoriciens du radicalisme furent généralement des philosophes, des théologues ou économistes éminents : Bentham, Price, Paine, Priestley furent tous en relations assez étroites avec leurs partisans à Paris et particulièrement avec Brissot [2]. Fox, le célèbre orateur, était leur chef au parlement. Mais tout le parti whig était loin de le suivre, l'anarchie qui régnait en France retourna bientôt l'opinion contre elle et l'enthousiasme qu'affichaient les démocrates anglais ne fit que provoquer dans l'opposition une scission qui ramena nombre de whigs dans les rangs des gouvernementaux. Edmond Burke, craignant que la Révolution, après avoir ébranlé le pays d'où elle était sortie, menaçât jusque dans son fondement la constitution anglaise et s'étendît sur toute l'Europe où elle provoquerait des convulsions extrêmes, se sépara avec éclat de son collègue avec lequel il avait combattu depuis presque vingt ans. L'intervention et les brutalités de la foule le choquèrent. Esprit conservateur, il refusa le droit à une nation quelconque de se séparer de ses traditions, oubliant qu'il avait avec Fox soutenu la cause des Américains. Forcément, il avait le droit de dire à tous ceux qui lui reprochaient une conduite équivoque, qu'en matière politique l'application aux principes même invariables est soumise à des fluctuations, à mesure que les événements se présentent sous un aspect différent. Dans ses *Considérations* [3] sur la Révolution, il revient toujours sur ce fait que les libertés anglaises ne se basent point sur des formules vides et abstraites des « droits de l'homme », mais sur le droit historique. Bien qu'il eût lui-même lutté longtemps contre la corruption du parlementarisme anglais, il présenta sa constitution comme la plus par-

1. *Ibid.*, 545; au sujet des troubles à Birmingham et de la destruction de la maison du Dr Priestley.

2. Cf. *Mém. de Brissot*, éd. Montrol, t. III, p. 5; éd. Perroud, t. I, p. 360-363. Voir aussi Et. Dumont, *Souvenirs sur Mirabeau*, et Conway, *Thomas Paine*.

3. *Reflections on the revolution in France...* London, 1790, in-8°, IV-356 p., Bibl. Nat. Lb. 39/4300 (trad. en franc., Bibl. Nat. Lb. 39/4031).

faite du monde et attaqua violemment et souvent injustement la Constituante et son œuvre[1], qu'il s'attachait à rabaisser dans l'esprit de ses concitoyens. La conséquence logique de ses véhémentes tirades était la guerre de destruction et d'extermination menée contre la Révolution et entamée d'accord avec les puissances du continent. Le pays n'aurait point déserté comme il y a un an, lors des armements contre la Russie. Mais Pitt, prévoyant le conflit franco-continental, désirait garder la stricte neutralité : il la conserva jusqu'au jour où le devoir et l'honneur lui imposèrent de lutter contre elle.

III

Jusqu'alors il n'existait pas encore un point en litige capable d'opposer irrémédiablement les vues de l'Europe et celles de la France. Mais après de longues hésitations, le 13 septembre 1791, la Constituante décréta la réunion d'Avignon et du Comtat Venaissin à la France. Elle déclara qu' « en vertu des droits de la France sur les États réunis d'Avignon et du Comtat Venaissin et conformément au vœu librement émis par la majorité des communes et des citoyens de ces deux pays d'être incorporés à la France, ces dits États unis d'Avignon et du Comtat Venaissin font, dès ce moment, partie intégrale de l'Empire français[2] ».

Ces deux pays appartenaient au Pape et formaient une enclave en France. Leur annexion avait été le rêve secret de tous ses rois, réalisé déjà une fois pour un laps de temps très court[3]; mais elle constituait une violation expresse du droit le plus élé-

1. Je ne voudrais pas parler d'une façon détaillée des Considérations de Burke (cf. aussi Bourgoing, t. I, p. 314 et suiv.). En somme, tous les moyens d'attaque lui étaient bons : Les constituants (le tiers), c'est la lie du peuple! Opinion évidemment exagérée. S'il y avait dans les trois ordres un grand nombre d'hommes médiocres, il y siégeait, d'autre part, l'élite intellectuelle de la nation.

2. Sur la réunion d'Avignon, Bourgoing, *Hist. dipl. de l'Europe*, t. I, p. 414.

3. De 1768 à 1773. Cf. Masson, *Le cardinal de Bernis*, p. 167, 184, 214, 219.

mentaire, et apparaissait comme une menace aux petits princes allemands qui devaient craindre pour leurs possessions personnelles, s'il suffisait, pour annexer un pays, d'un vote des populations, sanctionné par un décret d'une Assemblée nationale.

Certes, d'après le nouveau droit français, qui reconnaissait la souveraineté absolue du peuple, cette façon d'agir était compréhensible, mais la Constituante oubliait que ce droit français n'était pas le droit international et, qu'en feignant de l'ignorer, elle risquait de tourner contre elle l'Europe entière.

En outre, le décret du 22 mai 1790, aux termes duquel la nation française renonçait à entreprendre aucune guerre dans le but de faire des conquêtes, apparaissait comme illusoire aux yeux de l'étranger, à la suite du décret du 13 septembre; d'après la théorie juridique de l'Europe, le représentant de la nation était le souverain, qui ne pouvait en aucune façon être soumis aux fluctuations populaires. Bref, une telle politique d'extension devait forcément troubler les grandes puissances qui s'attribuaient le droit d'arbitrage sur tout accroissement territorial de n'importe quelle nation. Telle avait été leur politique depuis Louis XIV et notamment depuis la guerre de la succession d'Espagne. Bien que l'affaire d'Avignon ne fût pas d'une aussi grande importance, il s'agissait de s'opposer à la création d'un précédent dangereux.

La deuxième question pressante à résoudre, car elle risquait de compromettre la paix générale, fut celle des princes allemands, possessionnés en Alsace. Ils avaient, par les décrets du 4 août 1789, perdu une notable partie de leurs revenus. L'Assemblée nationale, d'après le rapport de Merlin (de Douai), bien que convaincue de son droit, « considérant qu'il ne peut y avoir dans l'état de l'Empire français d'autre souveraineté que celle de la nation », leur offrait, sur les conseils de Mirabeau, des indemnités[1]. Des négociations furent donc entamées; mais elles traînèrent en longueur et n'aboutirent pas au résultat espéré. Cependant certains princes, endettés, étaient disposés à

1. 28 octobre 1790. *Mon.*, t. VI, p. 241.

traiter à l'amiable : les pourparlers duraient encore sous le ministère de Dumouriez, quand la guerre les interrompit[1]. Parmi les intéressés en effet, se trouvaient le landgrave de Hesse-Darmstadt, le prince de Nassau, le margrave de Bade, les archevêques de Mayence, de Trèves et de Cologne, qui se refusaient à accepter des indemnités; ils s'en tenaient strictement au point de droit, reconnu par le traité de Munster, lequel garantissait aux princes allemands possessionnés sur le sol français leurs droits féodaux et seigneuriaux.

Ce fut donc un nouveau sujet de désaccord entre l'Empire allemand et la France.

Le troisième point et certainement le plus grave de tous, celui qui fournit plus tard de prétexte à la guerre, fut l'affaire des émigrés. La royauté avait survécu à la première crise : le roi avait accepté la Constitution qui lui fut présentée par l'Assemblée et qui lui réservait non les prérogatives d'un autocrate, mais cependant une large partie de ses anciens droits[2]. Par contre, la noblesse était vaincue, dépossédée de ses privilèges. Classe sociale sous l'ancien régime, elle était devenue depuis 1789 une fraction politique, qui n'avait le choix qu'entre deux solutions : ou se soumettre au nouvel ordre de choses et s'efforcer de gagner de l'influeuce dans l'État par la voie légale, ou chercher à reconquérir par la force, les droits auxquels elle prétendait.

Or, sous la Constituante, une lutte ouverte n'avait aucune chance de trouver un appui en France. L'ancienne aristocratie se décida à suivre l'exemple des protestants après la révocation de l'Édit de Nantes, c'est-à-dire à émigrer; mais, à la différence

1. Arch. Nat., D XXIII 2, Cf. Ludwig, *Die deutschen Reichsstände im Elsass und der Ausbruch der Revolutionskriege*, Strassburg, 1898, in-8°, Bibl. Nat. L²ᵏ/4519, p. 152 et suiv.

2. Voir la remarque curieuse de Goltz à Frédéric-Guillaume, 22 août : « En considérant attentivement la Constitution, on voit que si S. M. fait bien jouer son jeu, non seulement son rôle constitutionnel est très beau, mais que même il ne lui sera pas difficile de regagner peu à peu au delà ce que lui donne la Constitution. Il est vrai qu'elle est désastreuse pour les courtisans, les prélats, les financiers, les parlements. Voilà la raison des grands cris, jetés par eux non seulement ici à l'intérieur, mais aussi dans l'étranger. »

des réformés, elle ne partit pas sans esprit de retour : elle allait uniquement chercher l'appui de l'étranger, conspirer avec lui contre son pays, pour y rentrer en maîtresse et lui imposer sa volonté[1].

Telle était l'intention de la majeure partie de la noblesse; elle fut soutenue par le haut clergé qui se recrutait dans ses rangs et qui, dépouillé de ses privilèges particuliers par la constitution civile, n'avait plus comme espoir qu'un retour violent à l'ancien régime.

Les frères du roi, le comte d'Artois en 1789, le comte de Provence en 1791, étaient passés en Allemagne pour se mettre à la tête de la contre-Révolution. Les préparatifs guerriers des émigrés dans les pays rhénans prirent une tournure importante, et rendirent de plus en plus probable une entreprise des princes, de ce côté[2]. On reçut de grandes fournitures de divers endroits, tels que Francfort, Coblentz, Maëstricht, on fit des achats considérables de chevaux et l'on comptait, avec un corps de trois mille cavaliers d'élite, être en état d'agir! « Les émigrés qui les entourent parlent de leur prochaine irruption dans leur malheureuse patrie avec une confiance tout à fait inconcevable et même insensée[3]. » Ils se firent même illusion que la majorité des troupes de ligne n'attendrait que le moment de l'invasion pour se ranger de leur côté[4].

Nous n'avons, dans ce travail, à suivre les intrigues des émigrés qu'au point de vue des embarras qu'ils ont créés à la situation extérieure de la France, ou des efforts qu'ils ont faits pour gagner les puissances européennes à leur cause, et obtenir d'elles l'intervention armée, seule capable de faire triompher leurs revendications. Il faudrait, en outre, mettre en ligne de compte l'état d'énervement résultant de ces provocations dans

1. Voir Goltz à Frédéric-Guillaume, 17 août : « Les aristocrates désirent de voir inondé le royaume de troupes étrangères au risque même de le voir dévasté, pourvu que le retour de l'ancien ordre des choses en résulte avec la punition de leurs persécuteurs ». (Archives d'État de Prusse.)

2. Cf. Schulenburg à Goltz, 7 novembre 1791.

3. *Ibid.*

4. Goltz à Schulenburg, 2 janvier 1792.

la masse de la population française. Le succès des menaces extérieures signifiait pour les paysans le retour aux servitudes anciennes, pour la bourgeoisie la perte de la prépondérance que lui avait acquise la Révolution. Aussi ne peut-on juger équitablement l'état d'âme de cette époque, sans étudier les contrecoups venant du dehors. Tous les yeux, depuis deux ans, étaient tournés vers la frontière, et l'on a pu soutenir que la surexcitation des esprits [1] et les violences les plus condamnables venaient d'une source unique : la contre-Révolution.

Les émigrés espéraient un succès facile en insinuant que leur cause était celle de l'Europe, que les souverains avaient personnellement avantage à combattre la Révolution et à rétablir l'ancien ordre des choses. Ces arguments ne réussirent d'abord que faiblement. L'Empereur répugnait, malgré sa proche parenté avec le roi, à la perspective de s'immiscer dans les affaires qui ne le regardaient pas directement. Mais devant le progrès des idées démocratiques, fortement troublé lui-même par l'annexion d'Avignon et la question des princes possessionnés, il se laissa entraîner à signer avec le roi de Prusse, à la Conférence de Pillnitz, le 27 août 1791, un manifeste, qui contenait à l'adresse de la France une menace, d'ailleurs très platonique, obscure à dessein et peu propre à inspirer de l'espoir aux frères de Louis XVI.

Le roi de Prusse prêtait à leurs doléances une oreille plus complaisante, dans l'espoir de réaliser un accroissement territorial par un coup de force contre la France, qu'il jugeait alors trop faible pour empêcher son démembrement. Toutefois, il ne voulait agir que soutenu par l'Autriche. Mais après que Louis XVI eût accepté la Constitution, les prétentions des émigrés n'avaient plus raison d'être; dorénavant, le prétexte pour un concert européen, d'ailleurs difficile à réaliser, n'existait plus. Pourtant leurs machinations trop apparentes, dans les territoires des électeurs ecclésiastiques de Mayence, de Trèves et de Cologne,

1. Voir les dépêches de Goltz (à Schulenburg) du 9 décembre 1791, 2 janvier 1792. (Archives d'État de Prusse.)

où ils s'étaient réunis, constituaient un véritable péril : Coblentz et Worms présentaient l'aspect d'un camp retranché, d'où partaient tous les plans de conspiration. Les préoccupations des représentants à ce sujet paraissaient ainsi absolument légitimes et répondaient aux intérêts vitaux du pays, auquel il apparaissait comme urgent d'imposer la dissolution complète des rassemblements armés à la frontière. Si les princes allemands continuaient à offrir aux émigrés une hospitalité aussi suspecte, il s'en suivrait de graves complications capables d'entraîner des conséquences inattendues.

Telle était, dans ses grandes lignes, la situation extérieure à la clôture de la première Assemblée.

CHAPITRE II

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

I. Son entrée en fonction. Le parti Brissot. Les députés de la Gironde. Leurs noms et leurs qualités. Leurs rendez-vous politiques avec les Brissotins. Gensonné et Dumouriez. Leur correspondance politique. Les partis se forment.

II. Le début de Brissot dans la politique étrangère. La constitution du Comité diplomatique. Le discours de Brissot du 20 octobre : il blâme le ministre pour sa faiblesse ; il demande une politique d'action contre les protecteurs des émigrés. Ses illusions permanentes au sujet de l'Europe. Les sentiments de l'empereur Léopold. Le danger des propositions de Brissot. Ses contradictions. M. Jaurès et Brissot. Succès du discours. Le rapport de Montmorin du 31 octobre : son ton pessimiste et obscur. Sa démission. Ses causes.

III. Renouvellement du ministère : De Lessart, ministre des affaires étrangères. Le ministre Lamethiste. Les Feuillants. Leur succès lors de l'élection du bureau du Comité diplomatique. Suite de la discussion sur les émigrés : Isnard. Les recherches du 31 octobre et du 9 novembre. Vergniaud soutient Brissot. Le veto du roi sur les décrets contre les émigrés et contre les prêtres réfractaires. Le Comité diplomatique et le rapport de Koch. Son sens modéré. L'opinion de Daverhould. L'éloquence emphathique d'Isnard. Le décret du Comité est rendu. Message au roi. Narbonne. Son caractère équivoque. Son passé. Talleyrand. Mme de Condorcet. Les conciliabules secrets. Le succès de Narbonne auprès de la Gironde.

I

L'Assemblée législative se réunit le 1er octobre 1791. Elle offrait un aspect singulier. En majorité, les représentants étaient des provinciaux obscurs et sans aucune autorité[1]. Ils avaient

1. Lescure, *Corr. secrète*, t. II, 551. Goltz à Frédéric-Guillaume, 7, 21 octobre.

fait leur éducation politique pendant les deux ans que dura la Constituante, en général comme membres des administrations départementales. Brissot jouissait déjà d'une considération cependant limitée[1]. Il s'était signalé comme l'apologiste ardent de l'affranchissement des Noirs, et avait trouvé, sur cette question, un adversaire obstiné dans Barnave. On nomma bientôt le *parti Brissot* ceux des députés qui adoptèrent ses opinions philanthropiques[2].

En dehors de ce groupe, siégeait avec lui, à gauche, la députation de la Gironde, composée en grande partie de jeunes avocats, qui avaient acquis dans leur département, par l'éclat de leurs dons oratoires et l'audace de leurs opinions avancées, quelque réputation; c'est seulement sous la Convention que ces deux groupes s'unifièrent. Quoique Brissot fût regardé comme leur chef[3], ses contemporains persistaient à ne pas le compter parmi les Girondins. Ce nom n'eut d'abord qu'une signification purement locale; il ne conquit une importance politique que sous la Convention. Même dans leur procès devant le tribunal révolutionnaire, on ne confond pas les Girondins avec les Brissotins, appellation demi-ironique donnée surtout par les Montagnards au parti de Brissot, mais employée déjà couramment sous la Législative. Plus tard on s'accoutuma à désigner la Gauche de la Législative ou la Droite de la Convention, c'est-à-dire les adversaires acharnés des Montagnards, sous le nom de Girondins, nom sous lequel Lamartine les rendit célèbres. Toutefois les hommes qui y figuraient étaient loin d'avouer qu'ils formaient un parti politique; ce terme avait été proscrit sous la Constituante : personne ne voulait être d'un parti; on ambitionnait d'être le représentant de la nation, mais ne voulait dépendre que de sa seule conscience.

Les députés qui représentaient la Gironde à l'Assemblée nationale étaient les suivants[4] : Barennes, procureur général

1. Lescure, t. II, 556.
2. Voir Paganel, p. 66 et suiv.
3. E. Dumont, *Souvenirs*, p. 377.
4. Kuscinsky, *Les députés à l'Assemblée législative*, p. 57; Almanach royal de 1792; Ch. Vatel, *Vergniaud*, t. II, p. 95.

syndic du département; Ducos, négociant à Bordeaux; le juge Servières du tribunal du district de Bazas; Vergniaud, l'orateur, bientôt célèbre, jusqu'alors administrateur du département; Laffon-Ladebat, membre du directoire du département; le président du tribunal criminel Guadet; Journu-Aubert, membre du district de Bordeaux; Lacombe, curé de Saint-Paul de Bordeaux; Sers, officier municipal de Bordeaux; Jay de Sainte-Foy, administrateur du département; Grangeneuve, substitut du procureur de la Commune de Bordeaux, et enfin Gensonné, membre du tribunal de cassation.

Ils s'efforcèrent d'entrer en relations avec Brissot, qui s'explique là-dessus dans sa défense devant le tribunal révolutionnaire[1] : « Lors de la convocation de l'Assemblée législative, les députés de la Gironde qui arrivaient à Paris, recherchèrent mon amitié à cause de mes opinions sur les colonies. Nous convînmes de nous voir trois fois la semaine avant l'heure où l'Assemblée ouvrait la séance. » Étienne Dumont les rencontra chez Mme Dudon. Il nomme, entr'autres, Brissot, Rœderer[2], Clavière, Guadet, Gensonné, Vergniaud, Ducos, Condorcet. D'autres réunions avaient lieu chez Vergniaud et Petion.

La députation de la Gironde, dès son arrivée à Paris, chercha une orientation politique. Elle avait un sincère enthousiasme pour la Révolution, mais montrait beaucoup de prévention contre les « braillards » des Jacobins, qui, siégeant à l'extrême-gauche, jetèrent l'alarme dans l'Assemblée dès son début. Parmi les députés purement girondins, Gensonné fut celui qui eut le plus d'action sur les affaires politiques sous la Législative. Jeune et peu expérimenté, il ne se sentait guère en mesure d'agir de sa propre initiative. Il avait, en cette matière, un mentor, en la personne d'une des plus illustres figures de la Révolution : Dumouriez[3]; maréchal de camp à Niort, il avait

1. Voir Aulard, *Hist. pol.*, p. 388.

2. L'ancien Constituant; alors Procureur général syndic du Département de Paris. (Cf. *Almanach*, 1792, p. 218.)

3. Charles François Dumouriez, né à Cambrai (Nord), le 25 janvier 1739, colonel de cavalerie à dix-neuf ans, maréchal de camp en 1788, fut chargé de missions

connu Gensonné en 1791, pendant les troubles de la Vendée, où celui-ci avait été délégué comme commissaire pour rétablir l'ordre. Tous les deux avaient reçu, pour leur conduite, les éloges de l'Assemblée. Il s'établit entre eux à partir de septembre 1791 une correspondance suivie et régulière. Le 30 septembre, Gensonné écrit au futur général : « Je compte beaucoup sur les instructions que vous m'avez promises; j'ai besoin d'être mené comme par la main, et c'est la certitude que vous m'avez donnée sur ce point, qui peut seule me consoler de ce qu'on m'a mis en scène avant de m'avoir donné le temps de m'y préparer[1] ».

Les partis, les groupes et les coteries ne se dessinèrent que peu à peu. Mathieu Dumas s'exprime sur les Girondins en ces termes : « Le parti formé par la députation de la Gironde, presque entièrement composé de jeunes avocats très diserts, dont quelques-uns, et surtout Vergniaud et Guadet, avaient autant d'éloquence naturelle que peu d'expérience des affaires publiques, se hâta de montrer une grande rigueur de principes et une haute fierté républicaine. Des hommes systématiques, tels que Condorcet, Guyton-Morveau, etc., des écrivains exercés et subtils, tels que Brissot, s'y rallièrent[2]. » Dans leurs rendez-vous chez Mme Dudon[3] ils tombaient d'accord d'avance sur leur future conduite à l'Assemblée, leur tactique et leur but[4].

en Belgique et en Vendée au début de la Révolution. On connaît sa carrière ultérieure. Il est mort à Turkville-Park (Angleterre), le 14 mars 1823.

1. Voir Bibl. Nat., Ms. nouv. acq. fr. 3534. Ce n'est probablement qu'une petite partie de la correspondance; la 1re lettre de Dumouriez est datée du 19 septembre.

2. *Mém.*, t. II, p. 8.

3. Aulard, *Hist. pol.*, p. 388.

4. Robespierre, dans le troisième numéro du *Défenseur de la Constitution*, trace le portrait suivant du parti girondin : « Les chefs les plus connus de la faction... sont MM. Brissot et Condorcet. Après ces noms, on cite les noms de plusieurs députés de Bordeaux, tels que ceux de MM. Guadet, Vergniaud, Gensonné... Tous étaient connus comme amis des Noirs. » (juin 1792.)

II

Les machinations des émigrés au dehors, les intrigues de leurs partisans au dedans amenaient la Législative impérieusement à se livrer à une étude des relations extérieures de la France. Brissot devait y montrer bientôt sa prépondérance. Était-ce parce qu'il se piquait de connaître dans les plus petits détails l'Europe qu'il avait plusieurs fois traversée, était-ce parce que ses amis lui reconnaissaient une certaine supériorité dans les questions d'ordre diplomatique qu'il traitait avec tant d'assurance dans le *Patriote*? Ce qui est certain, c'est qu'il n'allait pas tarder à devenir le *faiseur* de la politique extérieure de la Gironde.

Immédiatement après la réunion de l'Assemblée, Brissot commença à exciter l'opinion publique par des articles violents contre le ministre des affaires étrangères, l'accuse de faiblesse et de négligence dans l'organisation de la défense nationale, lui reprocha de cacher la véritable situation et cita des faits qui annonçaient des hostilités prochaines de la part de plusieurs puissances[1]. Les inquiétudes augmentaient sur le danger d'un concert de toutes les puissances[2]. A mesure que la situation s'aggravait, la Législative prit l'habitude de s'occuper plus spécialement des questions diplomatiques. Dans son discours du 7 octobre, le roi insista également sur ce point : « J'espère que nous ne serons troublés par aucune agression du dehors. J'ai pris, depuis que j'ai accepté la Constitution, et je continue de prendre les mesures qui m'ont paru les plus propres à fixer l'opinion des puissances à notre égard et à entretenir avec elles l'intelligence et la bonne harmonie qui doivent nous assurer la paix[3]. »

Le ministre des affaires étrangères s'était flatté que le Comité

1. *Patriote français*, 5, 6, 8, 14 octobre 1791.
2. Cf. Goltz à Frédéric-Guillaume, 26 août.
3. *Mon.*, t. X, p. 57.

diplomatique qui lui avait causé tant d'ennuis sous la Constituante ne ressusciterait pas[1]. Mais sur les instances de Brissot sa constitution est résolue. Il est composé de douze membres renouvelables tous les trois mois; ce sont : Koch, Ruhl, Gensonné, Brissot, Lemontey, Briche, Baert, Ramond, Schirmer, Meilhe, Treil-Pardeilhan, Jaucourt[2].

Le 15 octobre[3], fortement alarmée par le progrès de l'émigration qui désorganisait les services publics, notamment l'armée et la marine, où les officiers désertaient en masse, l'Assemblée commence à s'occuper sérieusement de la question des émigrés[4].

Le 20, Brissot, pour la première fois, prononça un grand discours politique sur ce sujet qu'il n'avait cessé de traiter dans le *Patriote* depuis le 5 octobre. Le but des émigrés était d'imposer, par la force armée, leur volonté à la patrie. Il allait sans dire qu'on ne pouvait pas supporter à la frontière de tels rassemblements, qui, sous la tutelle d'États allemands, y combinaient des plans de guerre. En les tolérant, les archevêques ecclésiastiques et les petits princes allemands en question agissaient ouvertement contre le droit des gens et devaient inévitablement amener un conflit sérieux.

Le discours fut attendu avec impatience par amis et ennemis : « Silence! » s'écrie l'*Ami du Roi*[5], « attention, l'œil et l'oreille au guet; voici le grand Brissot qui fend la presse pour monter à la tribune ». Brissot, sans aucun ménagement, blâme énergiquement le ministre de n'avoir pas donné jusqu'ici des renseignements suffisants sur les événements. Il veut la clarté : un ultimatum, lancé aux différents États, leur enjoignant « de chasser les rebelles, ou de leur donner une protection ouverte »; et dans ce dernier cas il exige la guerre.

1. Gower, *Despatches*, 14 octobre (p. 129).
2. Arch. Nat. F⁷ 4395. Kuscinsky, *Les députés à l'Assemblée législative*, p. 22. Masson, *Aff. étr*, 144.
3. Discours de Goupillon; *Mon.*, X, p. 121.
4. Cf. Kovalewsky, p. 346.
5. *Ami du Roi*, 22 oct.

Les opinions du député se sont fortement accentuées[1] depuis le 10 juillet. Toujours orateur, il ne se montre pas homme d'État; déclarer la guerre est facile; la faire ne l'est pas autant. L'attitude qu'il préconisait n'était possible qu'avec l'appui d'une force militaire considérable et d'un trésor bien garni. Or, l'armée était désorganisée et les finances auraient été bien près de la banqueroute sans la récente acquisition des richesses prodigieuses en biens nationaux, à cause de la non-perception des impôts qui fit une impression d'autant plus fâcheuse[2] dans les Cours étrangères qu'on ne pouvait convenablement pas continuer toujours à vivre sur le produit des expropriations.

Cependant l'optimisme de Brissot n'a pas de bornes : l'Angleterre admiratrice de la Révolution, selon lui, n'aspirait qu'à l'amitié française, les autres nations ne demandaient que la paix et la tranquillité. Il n'avait raison qu'en partie, dans sa foi au pacifisme de l'Autriche et de la Prusse. Certes, si l'Empereur était animé des sentiments les plus pacifiques, la propagande révolutionnaire et anti-autrichienne menée aux Pays-Bas par des démagogues français[3] rebuta à la longue son désir de la paix. On pouvait se rendre d'autant mieux compte de cet état de choses qu'il s'agissait en Belgique de manœuvres contre l'Autriche analogues à celles des émigrés en Allemagne contre la France : d'un côté des Français mécontents qui conspirent contre leur pays, de l'autre des Belges

1. Kovalewsky, 23 oct., n° 67 : « M. Brissot de Warwille commence par se prononcer contre les émigrants. M. Brissot de Warwille est un démocrate violent par profession qui a fait l'apprentissage et le trafic de ses doctrines démocratiques d'abord en Angleterre, puis en Amérique au temps de la Révolution des États-Unis, et enfin dans sa patrie, où il accourut au premier bruit de la révolution présente ». (Trad. de l'italien, p. 346.)

2. Cf. Schulenburg à Goltz, 28 octobre 1791 et *passim* (Archives d'État de Prusse). Par contre Ephraïm fut à peu près le seul qui reconnut qu'en dépit de l'apparence, la France serait en état de tirer des prodiges de sa ressource d'assignats. Cf. *Ibid. Immediat-Correspondenz*, t. I, Ephraïm à Frédéric-Guillaume, 17 décembre 1790.

3. Cf. Goltz à Frédéric-Guillaume, 1er août : il nomme Rochambeau fils, Siéyès et Condorcet. Voir, sur Rochambeau, Gower, *Despatches*, 5 décembre 1791 (p. 140).

rebelles, qui, soutenus par des agitateurs français, se soulèvent contre leur souverain. Si la Législative exigeait des princes allemands le renvoi des émigrés, les puissances étrangères en bonne justice avaient le droit de demander au gouvernement français de renoncer à toute politique de propagande et d'expansion. Or ceci ne pouvait être du goût de Brissot qui, on le sait, avait appuyé le décret de la Constituante décidant la réunion d'Avignon et du Comtat Venaissin, et avait ainsi préludé à sa politique propagandiste. Mais, pour se lancer dans une telle voie, il fallait être avant tout assuré d'une forte armée. Louis XIV, qu'il invoque mal à propos, disposait, avant d'entrer en conflit avec l'Europe, d'un riche trésor, de 350 000 hommes commandés par les meilleurs généraux de l'époque et régnait enfin sur un pays tranquille; il n'existait donc aucun point de comparaison entre la France de 1672 et celle de 1792.

Un esprit clairvoyant aurait plutôt montré le péril qu'entraînait une telle politique et qu'on ne pouvait conjurer que par l'organisation immédiate d'une solide armée nationale. Les puissances seraient alors vite revenues de leurs idées sur l'affaiblissement complet de la France et sur les profits qu'elles pouvaient en tirer. En tout cas on n'aurait pas eu à subir les premiers revers de septembre 1792, qui eurent une répercussion si néfaste sur la politique intérieure.

Quoi qu'il en soit, l'orateur réussit surtout à inquiéter les députés, plutôt qu'à les éclairer; peu au courant des questions diplomatiques, ils ne s'expliquaient pas les contradictions de leur collègue, dont le discours représente l'Europe à la fois coalisée contre la France révolutionnaire et peu disposée à s'engager dans une guerre. Après avoir en effet montré ce que l'entente austro-prussienne de Pillnitz[1] avait de menaçant pour la France et sa Constitution, Brissot découvre quelques instants

1. La Conférence de Pillnitz, datée du 27 août 1791, fut précédée par la convention de Vienne (25 juillet), traité d'alliance conclu entre la Prusse et l'Autriche. Cf. Herrmann, *Dipl. Corr.*, p. 39.

après qu'au fond les mêmes puissances aspirent à la paix ou sont du moins incapables de faire la guerre !

Si donc, malgré leurs manifestations hostiles, les États européens tiennent à la paix, soit par crainte, soit par impuissance, si leurs démonstrations contre la liberté nouvelle de la France ne sont qu'une parade, pourquoi Brissot perd-il le sang-froid, qualité si nécessaire pour diriger une nation dans des temps si orageux? Ou, comme dit Marat spirituellement, « puisque nous n'avons rien à craindre de ces puissances, pourquoi s'inquiéter si fort des émigrants qui réclament leur appui [1] ? » Au lieu de rester sur la réserve, il préfère provoquer l'Europe par des discours agressifs qui ne pouvaient que donner une tournure réellement belliqueuse à ses menaces restées jusque-là platoniques.

De plus, le point faible de ses raisonnements d'ores et déjà saute aux yeux. Il éprouve toujours le besoin de grossir d'une façon puérile l'impuissance et l'embarras des autres peuples tout en exagérant les ressources dont la France pouvait disposer.

« Brissot [2], dit M. Jaurès, était un esprit remuant et brouillon, il avait une haute idée de lui-même, un souci constant de sa personnalité. Il raconte en ses Mémoires qu'enfant, quand il lisait des nouvelles sur les jeux et l'éducation du fils du roi, il se disait à lui-même : « Pourquoi lui, et pourquoi pas moi? » Il avait fait beaucoup de lectures superficielles et hâtives et il se croyait en état de parler de tout. Il avait séjourné à Londres; il connaissait l'étranger un peu mieux que ses collègues de la Législative et de la presse révolutionnaire et il affectait de parler toujours des États-Unis, de l'Angleterre, des affaires du monde. Quelle gloire, si par lui la Révolution emplissait l'horizon universel! Il rêvait un vaste embrasement de liberté, dont la France aurait été le foyer et, sans calculer les périls et les forces, il méditait des coups de théâtre. »

1. L'*Ami du Peuple*, 25 octobre.
2. Jean Jaurès, *Histoire socialiste de la Révolution*, t. I, p. 812.

L'effet produit par le premier document de la dialectique brissotine fut considérable : « Une grande partie de l'Assemblée et des tribunes applaudit à plusieurs reprises[1] »..., « et quelques minutes se passent dans l'agitation ». L'impression et la distribution du discours sont décrétées à l'unanimité au milieu de transports d'enthousiasme, et le président se voit obligé d'avertir les tribunes que, par respect pour la représentation nationale, elles devaient s'abstenir de telles marques d'approbation[2]. Pourtant l'exposé soulevait bientôt parmi son auditoire d'ardentes discussions. Il fut loin d'être au goût de tous, malgré l'enthousiasme qui l'avait accueilli. Le projet de décret qui menaçait à la fois les émigrés d'amendes énormes, s'ils ne rentraient pas dans les trente jours, et les puissances qui les protégeraient n'eut pas de suite. Ces mesures parurent bien trop vigoureuses à certains droitiers. Condorcet n'en voulait pas non plus et préférait se tenir au milieu des deux courants d'opinions[3].

Le devoir du ministre des affaires étrangères, M. de Montmorin, eût été d'éclairer la situation : il laissa cependant passer une dizaine de jours, avant de lire, le 31 octobre, son rapport longtemps attendu[4].

D'un ton pessimiste il énumère aux représentants du peuple les mille difficultés éprouvées par les agents français à l'étranger depuis que la suspension du roi, qui les avait accrédités, leur a enlevé tout prestige et toute autorité. Faisant allusion à la déclaration de Pillnitz, il signale sans insister l'idée chez les puissances de briser par une ligue commune tous rapports avec la France, conjure, dans l'intérêt même des négociations, l'Assemblée de ne pas exiger publiquement trop de détails du

1. *Moniteur*, t. X, p. 172 et 173.

2. Cf. la presse : Desmoulins fait l'éloge du discours de Brissot au n° 98 des *Rev. de France et de Brabant*. Marat ne le critique que timidement, tandis que Royou le nomme « un chef-d'œuvre d'impudence, d'incohérence et de folie » (*Ami du Roi*, 22 oct.).

3. Discours de Condorcet, 25 oct., *Œuvres*, X, p. 226; cf. Cahen, 283.

4. *Mon.*, t. X, p. 294-296; 309-312.

ministre et annonce enfin, c'était le point capital, sa volonté formelle de démissionner.

Ce rapport qui passe sous silence les décisions des puissances à l'égard de la France, n'était pas de nature à calmer l'agitation. Il serait difficile de préciser les raisons de la démission[1] du seul ministre qui fût demeuré en charge depuis Necker. Était-ce la politique belliqueuse annoncée par Brissot et les siens, qui le contraignit à cette résolution? On ne saurait le croire. On en parlait depuis longtemps[2]. Gensonné écrivit le 30 septembre à Dumouriez : « M. Montmorin est perdu; c'est M. Barthélemy, secrétaire d'ambassade à Londres, qui doit le remplacer[3]. »

Quoi qu'il en soit, il avait joui longtemps de la pleine confiance du roi auquel il était entièrement attaché. Aussi, était-ce un acte très grave de le quitter dans un moment délicat. M. Jaurès[4] explique sa retraite par les difficultés croissantes qu'il avait à combattre, les discours enflammés et menaçants et l'irritation contre les émigrés. Tout cela paraît vrai et conforme au caractère du ministre. Il était « dégoûté plus que jamais de son poste[5] ». En plus Montmorin était foncièrement contre-révolutionnaire; la constitution de 1791 lui semblait défectueuse et à modifier dans un sens plus favorable au pouvoir royal. Il n'approuva pas les demi-mesures, les tergiversations de la Cour, et eût préféré une politique plus vigoureuse soutenue par les puissances. En sortant du ministère, il entendait entrer au conseil secret de la Cour. Comme il était endetté, le roi lui conserva les appointements de 50 000 francs[6].

1. Voir *Journal de Gouverneur Morris*, 22, 26 octobre 1791.

2. Cf. Goltz, 18 juillet : « Le comte de Montmorin est toujours disposé à quitter sa place ». Cf. aussi 26, 30 sept., Gower, 30 sept. Kovalewsky, 17 oct. : « Montmorin veut donner sa démission. Le successeur devait être Moustier,... mais il a refusé. »

3. Mais celui-ci refusa, selon Ch. Lacretelle, *Hist. de la Rév.*, t. III, p. 47.

4. *Hist. soc.*, t. I, p. 832.

5. Cf. Goltz à Frédéric-Guillaume, 30 septembre. « Le comte de Montmorin, dégoûté plus que jamais de son poste et ayant la promesse d'être grand-maître de la maison du Roi ou peut-être gouverneur du dauphin... » Voir aussi Goltz, 23 oct.

6. Masson, *Le département des Affaires étrangères*, p. 120.

III

Ce ne fut pas chose facile de trouver un successeur à Montmorin. Le roi et la reine eurent à essuyer de nombreux refus[1], et ce n'est qu'après de multiples démarches qu'ils finirent par s'entendre avec Claude de Lessart, jusqu'alors ministre de l'intérieur[2].

Les autres portefeuilles furent occupés par Bertrand de Molleville (Marine); Cahier de Gerville (Intérieur); Narbonne (Guerre); Du Port (Justice) et Tarbé (Finances). A l'exception de Narbonne qui oscillait entre les deux camps, les nouveaux conseillers de la couronne furent plus ou moins les partisans des droitiers de l'Assemblée. Ici siégeaient les amis et les disciples des hommes qui avaient fait la constitution de 1791 et qui étaient les champions des idées populaires et démocratiques durant la Constituante. Théodore Lameth, Mathieu Dumas et Vaublanc étaient à la tête du parti habituellement désigné sous le nom de Feuillants. A l'occasion de l'élection du bureau du Comité diplomatique, ils remportèrent un notable succès.

Celui-ci tint sa première séance le 28 octobre[3]. Neuf membres étaient présents : Brissot, Gensonné et Briche étaient absents. Sous la présidence provisoire de Ruhl, doyen d'âge, on procéda à un scrutin pour la nomination du président. Les deux premiers tours n'ayant pas donné de résultats, le ballottage fut favorable à Koch, l'illustre professeur de droit public à l'Université de Strasbourg[4]. Au premier tour, Ramond fut élu secrétaire. C'est ainsi que les places importantes échurent aux modérés ; l'absence

1. La reine à Mercy, 1er nov. Feuillet VI, p. 4. Goltz, 30 sept. ; Kovalewsky, 344, 352; Gower, 30 sept., 14 oct., 4 nov.
2. La reine à Mercy, 25 nov., Feuillet VI, p. 11. Lessart fut ministre définitif à partir du 9 décembre. Aff. étr., Fonds France 362.
3. *Procès-verbal du Com. Dipl.*, Arch. nat. F7 4395.
4. Voir sur Koch, Ludwig, p. 164.

de Brissot et de Gensonné semble avoir été calculée, pour n'avoir pas à subir un échec.

La discussion sur les émigrés prenait un caractère passionné : le 31 octobre, Isnard, qui se tenait à l'écart des Girondins, mais qui apportait dans les questions étrangères les mêmes habitudes de déclamation que Brissot, s'écria : « Un orateur vous a dit que l'indulgence est le devoir de la force, que la Russie et la Suède désarment, que l'Angleterre pardonne à notre gloire, que Léopold a devant lui la postérité, et moi, je crains.... qu'un volcan de conspiration ne soit près d'éclater et qu'on ne cherche à nous endormir dans une sécurité funeste. Et moi, je vous dirai que le despotisme et l'aristocratie n'ont ni mort ni sommeil; et que si la nation s'endormait un instant, elle se réveillerait enchaînée[1]. » Le même jour, l'Assemblée rendit un décret qui sommait le comte de Provence de rentrer en France dans les deux mois, faute de quoi il serait censé avoir abdiqué ses droits éventuels à la régence. Un second décret du 9 novembre, proposé par Vergniaud, amendé par Isnard, mit fin à la première discussion sur les émigrés. Il comprenait 14 articles qui déclaraient suspects de trahison contre la patrie, tous les Français rassemblés au delà de la frontière du royaume, et les condamnaient à la peine de mort s'ils persistaient dans leur résolution après le 1er janvier 1792. La même rigueur s'étendait aux princes français. Vergniaud reprenant la thèse de Brissot l'avait fortement soutenue; en particulier, il avait préconisé des mesures sévères contre les frères du roi[2] : « On parle de la douleur profonde dont sera pénétré le roi. Brutus immola des enfants criminels à sa patrie; le cœur de Louis XVI ne sera pas mis à une si rude épreuve; mais il est digne du roi d'un peuple libre, de se montrer assez grand pour acquérir la gloire de Brutus. »

En réalité on voulait, ou convaincre le roi à rompre ouvertement avec ses frères et leurs partisans, ou le compromettre

1. *Mon.*, t. X, p. 268.
2. 26 octobre. *Mon.*, t. X, p. 207 et suiv.

aux yeux du peuple s'il opposait son veto. Mais les mesures contre les émigrés devaient rester vaines si les puissances ne dispersaient pas les rassemblements. Brissot poussait les esprits dans une voie où devaient infailliblement surgir des complications diplomatiques susceptibles de provoquer la guerre. Le 12 novembre, le roi fit savoir aux députés, par l'organe du garde des sceaux Du Port, qu'il donnait sa sanction au décret contre son frère et qu'il « examinerait » dans son ensemble le décret contre les émigrés, ce qui équivalait à une fin de non-recevoir. Il opposa aussi son veto au décret du 29 novembre qui privait de tout traitement les prêtres réfractaires et les déclarait suspects, s'ils ne prêtaient pas le serment civique. Cette résistance ouverte aux vœux de la représentation nationale donnait à la Gauche un motif de plus pour persévérer dans sa politique belliqueuse, qui ne tendait qu'à soumettre le roi à la Révolution ou à le renverser.

Le Comité diplomatique surveillait de très près les agissements des émigrés et l'attitude des souverains. Le 15 novembre[1], il se réunit en séance extraordinaire et arrêta que le nouveau ministre serait prié de se rendre au Comité, pour y fournir des éclaircissements. Dès lors, M. de Lessart y vint régulièrement pour satisfaire ses membres, qui sans cesse exigeaient de lui le plus de renseignements possible. Brissot, Koch, Pastoret recevaient même, de leurs correspondants en Allemagne, des nouvelles qui leur permettaient de contrôler ses indications.

Le 22 novembre, Koch fit son rapport, conformément à la motion Brissot, Vergniaud, etc. du 8 novembre, sur les « mesures à prendre, relativement aux puissances étrangères limitrophes qui souffrent sur leur territoire les rassemblements des Français fugitifs ». Mais ses déclarations devaient nécessairement déplaire aux alliés de la Gironde, faites qu'elles étaient en termes extrêmement modérés, et parce qu'elles annonçaient que les Cabinets étrangers repoussaient les projets des émigrés.

1. Voir *Procès-verbal du Comité*, 15 nov.

Pourtant le discours de Brissot du 20 octobre avait eu une grande portée. Il y eut même des modérés comme Daverhould et Ruhl qui surexcitèrent l'opinion par des affirmations très exagérées sur les dispositions hostiles des souverains. Daverhould conclut par une motion assez adroite, dirigée uniquement contre les machinations des princes ecclésiastiques, protecteurs des émigrés. Le Comité diplomatique s'y rallia le 29, tout en l'atténuant légèrement. Mais Isnard s'exalte de plus en plus dans des diatribes pleines d'emphase, quelque peu ridicules, contre les ennemis de la France[1] :

« Le Français est devenu le peuple le plus marquant de l'univers; il faut que sa conduite réponde à sa nouvelle destinée. Esclave, il fut intrépide et grand; libre serait-il faible et timide?..... Disons au roi qu'il est de son intérêt.... de défendre la constitution.... Disons-lui qu'il n'oublie pas que ce n'est que par le peuple et pour le peuple qu'il est roi; que la nation est son souverain et qu'il est sujet de la loi.... Disons à l'Europe que les Français voudraient la paix, mais que si on les force à tirer l'épée, ils en jetteront le fourreau bien loin et n'iront le chercher que couronnés des lauriers de la victoire.... Disons à l'Europe que nous respecterons toutes les constitutions des divers Empires, mais que si les Cabinets des Cours étrangères tentent de susciter *une guerre des rois contre la France, nous leur susciterons une guerre des peuples contre les rois*.... Disons-lui que dix millions de Français, embrasés du feu de la liberté, armés du glaive de la raison, de l'éloquence, pourraient, si on les irrite, changer la face du monde et faire trembler tous les tyrans sur leur trône. »

Le décret présenté par le Comité diplomatique fut adopté à l'unanimité : l'Assemblée décida qu'une députation se rendrait près du roi, afin de lui demander de prendre des mesures sévères contre les protecteurs des rebelles et d'exiger, dans un délai de trois semaines, la dispersion des attroupements dans les États ecclésiastiques. Le lendemain, le président Vaublanc

1. *Mon.*, t. X, p. 503 et suiv.

lut au roi une adresse véhémente, que Louis XVI promit d'examiner avec soin.

Le nouveau ministre de la guerre, Narbonne, en fonctions depuis le 9 décembre[1], adopta dans son programme une politique belliqueuse, s'entendit sur tous les points avec la Gironde, mais en usant des moyens analogues il poursuivit des fins différentes. Son arrivée au ministère fut comme l'indice d'une ère nouvelle. Cet homme était le type de ces aventuriers politiques qui, sortis de la noblesse très considérée quoique ruinée, cherchaient dans la Révolution une occasion favorable pour se dérober aux instances trop pressantes de leurs créanciers; ils affichaient des opinions démocratiques qu'ils n'avaient point en réalité, mais qui leur assuraient les meilleures places dans les divers gouvernements successifs. Le personnage le plus célèbre de ces nobles révolutionnaires fut l'évêque d'Autun. Très clairvoyant, Talleyrand, qui prévoyait dès la fin d'octobre[2] l'ascendant de Brissot et de la Gironde, se fit introduire dans leur cercle par Siéyès[3] et ne manqua pas de faire des tentatives, d'abord discrètes, pour se rapprocher d'eux et pour s'assurer une bonne place dans le gouvernement[4]. Narbonne fut son confident, et suivit bientôt son exemple[5]. Il ne négligea rien pour plaire à Mme de Condorcet, femme d'une grande beauté, qui se piquait de philosophie et rêvait de république[6]. Ce fut dans le salon de l'ambassadrice de Suède, la fille de Necker, que les négociations commencèrent. Il y eut des conférences secrètes auxquelles Brissot, Siéyès, Condorcet, Clavière, Isnard et d'autres prirent part[7]; la politique extérieure y fut presque exclusivement discutée. On convenait que le pivot en devait être une entente avec l'Angleterre et la Prusse[8]. Condorcet et Isnard

1. Voir, sur Narbonne, Villemain, *Souv. contemporains.*
2. Voir Glagau, p. 78.
3. Sorel, II, p. 419. Cf. Dumont, *Souvenirs.*
4. *Mém.*, par Jean Gorsas, Paris, 1890, p. 90.
5. Villemain, t. I, p. 34; Lacretelle, *Précis*, I,217 et suiv.
6. Lacretelle, *Hist. de la Révolution*, t. III, p. 32.
7. Pellenc à Lamarck, 8 janvier. Feuillet V, p. 124-127.
8. Archiv. d'État de Prusse. Goltz à Frédéric-Guillaume, 17 février : « La baronne

devaient la prêcher à la tribune, Narbonne la préparer au Cabinet[1].

Le ministre de la guerre souleva les applaudissements de l'Assemblée, lorsque le roi s'y rendit pour répondre à l'adresse. Il avait fait déclarer à l'électeur de Trèves que si, avant le 15 janvier, les attroupements dans ses États n'étaient pas dispersés, et un frein n'était pas mis aux dispositions hostiles des émigrés, on le traiterait en ennemi. Une lettre personnelle engageait l'Empereur à continuer ses bons offices et à déployer son autorité, comme chef de l'empire, pour faire rentrer dans les voies légales les princes ecclésiastiques.

La Gironde fut satisfaite; Narbonne préparait la guerre; pour mettre au complet trois armées que devaient commander MM. de Rochambeau, de Luckner et de La Fayette, il demanda un premier crédit de 20 millions et partit immédiatement en tournée d'inspection sur la frontière[2].

de Staël... intrigante jusqu'à la folie, maîtresse du comte de Narbonne... a eu, dit-on, la plus grande part dans les missions de l'ex-évêque d'Autun à Londres et du comte de Ségur à Berlin, dont elle doit bien peu s'applaudir ».

1. Cf. Feuillet V, p. 126, et surtout Glagau, p. 78 et suiv.

2. Il part le 18 décembre pour trois semaines. Glagau, 80.

CHAPITRE III

LE CLUB DES JACOBINS

I. Le Club à la fin de la Constituante. Les inquiétudes de Robespierre au sujet de la perspective de la guerre. L'attitude antibelliqueuse de Marat. Cloots à la barre de l'Assemblée. Son influence sur Brissot. L'opinion de Gensonné sur le club des Jacobins. L'attitude de Brissot. Premier discours de Brissot aux Jacobins sur la nécessité de la guerre contre les princes allemands du Rhin. Ses explications à l'adresse de Robespierre. Ses arguments pour la nécessité de la guerre : victoire de la démocratie à l'intérieur et à l'extérieur. Vengeance d'insultes adressées à la France. Le camp de Coblentz. La réfutation des arguments de ses adversaires. Guerre universelle. Son nouveau tableau de l'Europe. Ses opinions toujours optimistes. Catherine de Russie et ses vues sur la Pologne. Autres conséquences de la politique belliqueuse. L'attitude du pouvoir exécutif. La guerre et le commerce. Conclusions énergiques contre les Feuillants.

II. Réponse de Robespierre. Son opposition à la guerre. Brissot à l'Assemblée en faveur de la guerre. L'ardeur belliqueuse à Paris et dans les départements. L'attitude d'abord chancelante de Condorcet. Son aversion pour la guerre en général. Son adresse du 29 décembre. Guerre d'affranchissement.

III. Deuxième discours de Brissot aux Jacobins sur la guerre. Nouvelle situation ministérielle. Brissot et Narbonne. Réfutation de la politique de Robespierre. Trahison éventuelle du Conseil exécutif. La dictature militaire. La méthode nouvelle de faire la guerre ; l'affranchissement des peuples. La municipalisation de l'Europe. Guerre à tous les souverains de l'Europe. Réplique de Robespierre : l'Europe n'est pas mûre pour une révolution; la France a besoin de paix.

I

A côté de l'Assemblée nationale avait grandi le club des Jacobins, qui par son zèle à défendre les idées de liberté et d'égalité

avait conquis rapidement une telle vogue qu'on le regardait comme une deuxième Assemblée nationale.

C'est là qu'à la fin de la Constituante Mirabeau et les Lameth se combattaient avec une ardeur indescriptible[1]. Après la mort du grand tribun, le Club vit encore croître son influence et s'engagea dans des voies plus hardies. Les Lameth et Barnave le quittèrent après l'affaire du Champ-de-Mars[2], et fondèrent le club des Feuillants. L'existence des Jacobins fut un moment compromise, car 6 députés seulement leur restaient fidèles, parmi lesquels Brissot et quelques amis : mais le Club regagna bientôt du terrain, le prestige des Feuillants n'ayant été qu'éphémère : vers le milieu de septembre il n'y eut plus que 56 membres de la Constituante autour des Lameth[3]. Les députés de l'extrême-gauche se rassemblèrent de nouveau aux Jacobins, faute de pouvoir entrer à la Législative. Robespierre y commença sa carrière extraordinaire et ne prit jamais la parole autre part que dans ce club où, jusqu'au jour de sa chute, il n'avait qu'à paraître pour être acclamé.

A l'expiration de son mandat de député, il s'était retiré dans sa ville natale, Arras, pour y chercher le repos[4]. De retour à Paris en novembre, il s'effraie de la propagande qu'on mène en faveur de la guerre ; mais il n'ose pas encore se prononcer ouvertement sur cette question, car parler contre la guerre, n'était-ce pas manquer de patriotisme? Toutefois, le 28 novembre, il laissait entrevoir les côtés périlleux de cette entreprise redoutable et onéreuse, mais il s'abstint de formuler son opinion et se borna à ménager sa popularité; cette attitude rendait ses desseins obscurs et équivoques.

A la fin de novembre, Marat seul, après de longues hésitations, se prononça énergiquement contre la guerre; il avait

1. Voir lettres de Karl Oelsner : *Bruchstücke aus den Papieren eines Augenzeugen und unparteiischen Beobachters der franz. Revolution.* 1794, in-8°, Cf. Aulard, *Jacobins*, t. II, p. 110.
2. Le 17 juillet 1791. Voir Aulard, *Hist. pol.*, p. 147 et suiv.
3. Voir Glagau, p. 30.
4. Cf. Hamel, t. II, p. 6 et suiv.

jusque-là gardé un profond mutisme. A peine avait-il critiqué le discours de Brissot du 20 octobre. Il s'était tu après la croisade d'Isnard. Enfin à propos du discours de Ruhl, du 27 novembre, il s'écrie[1] : « Voilà à coup sûr le discours d'un fripon payé pour engager l'Assemblée dans des démarches impolitiques et désastreuses, pour provoquer une rupture avec les petits princes de l'Empire et avoir bientôt sur les bras tous leurs alliés... Je regrette beaucoup de n'avoir pu m'occuper plus tôt de cet objet, pour éventer le piège ; je crains fort que les patriotes n'y soient pris, et je tremble que l'Assemblée, hâtée par les jongleurs prostitués à la Cour, ne se prête elle-même à entraîner la nation dans l'abîme. » C'est ainsi qu'il commença sa campagne contre Brissot[2], mais d'abord sans grand succès; car le député de Paris prend un ascendant rapide dans l'Assemblée et au dehors, fera des Jacobins le foyer de la propagande belliqueuse et forgera de la guerre une arme formidable contre cette « tyrannie intérieure » dont Marat conseille vainement de se débarrasser avant de se précipiter dans une entreprise hasardeuse.

Anacharsis Cloots avait présenté à l'Assemblée le 14 décembre une adresse « au nom du genre humain[3] ». C'est lui le véritable inventeur du *propagandisme* que les Girondins vont mettre en pratique. Il avait exposé ses principes dans ses *Vœux d'un gallophile*[4], où il souhaite que la contagion des idées révolutionnaires s'étende à l'étranger au profit de la France. Brissot adopte d'emblée ses théories et, le 15 décembre, il loue sans réserve l'adresse de Cloots et pousse son cri de guerre avec plus de véhémence encore qu'il n'osait le faire à la tribune de l'Assemblée : « La guerre, la guerre, tel est le cri de tous les patriotes, tel est le vœu de tous les amis de la liberté répandus

1. Jaurès, *Hist. soc.*, p. 871.
2. Cf. l'*Ami du Peuple*, 28 nov., où Marat critique Brissot pour la première fois assez sévèrement à cause de ses liaisons avec Clavière et Condorcet.
3. *Mon.*, t. X, p. 427.
4. A. Cloots, *Vœux d'un gallophile*, nouv. éd., 1786, in-8°. Cf. G. Avenel, *Anacharsis Clootz*, Paris, 1865, 2 vol. in-8°.

sur la surface de l'Europe, qui n'attendent que cette heureuse diversion pour renverser et attaquer leurs tyrans[1] ». A l'entendre, les tyrans sont avant tout les souverains, c'est donc contre toute l'Europe qu'il prépare cette croisade, « qui va renouveler la face du monde ». Camille Desmoulins, l'ami intime de Brissot[2], pour devenir plus tard son plus perfide accusateur, rêve lui aussi l'affranchissement de l'Humanité. Dans son journal les *Révolutions de France et de Brabant* il fait la guerre « aux oppresseurs du monde[3] » : « Déjà, tandis que les despotes de l'Europe se liguent contre nous, leurs peuples s'éclairent, commencent à s'indigner du joug, méditent une sainte insurrection et bientôt ces fiers potentats seront forcés de renoncer à leurs projets belliqueux, pour défendre leurs couronnes et retenir des sceptres prêts à échapper de leurs mains ». Mais, tout en faisant l'éloge du *génie de Brissot et d'Isnard*, il ne manque jamais d'aduler Robespierre[4].

Ce fut d'abord moins à l'Assemblée qu'au Club des Jacobins que l'idée de la guerre déchaîna les passions. La discussion de cette question prédominante rendit au Club le crédit qu'il avait perdu depuis l'affaire du Champ-de-Mars : les Feuillants, qui avaient pris de l'importance au début de la Législative[5], échouèrent aux élections municipales : leur chef La Fayette fut remplacé par le jacobin Petion à la mairie de Paris, et leur importance déclina rapidement[6].

Au début, les dispositions de la Législative ne paraissent guère favorables aux sociétés populaires, surtout aux Jacobins, en raison de la conduite provocante de quelques « ultras » à l'égard de la majorité de leurs collègues qu'ils regardaient

1. *Patr. Franc.*, 15 déc.

2. *Œuvres de Desmoulins*, éd. Claretie, t. II, 355 : Desmoulins à son père, 3 janvier 1791. Brissot et Robespierre figurent parmi ses témoins à l'occasion de son mariage.

3. N° 99.

4. N°s 100 et 101.

5. Gensonné à Dumouriez, 16 déc.; Glagau, p. 53, parle de 130 députés qui allaient aux Jacobins et d'un nombre un peu plus grand qui allait aux Feuillants.

6. La Cour fit tout son possible, paraît-il, pour contribuer à l'élection de Petion. Lacretelle, *Hist. de la Révolution*, t. III, p. 8.

comme ministérielle[1]. Les Girondins font tout leur possible pour imposer le silence à l'extrême-gauche, pour apaiser les esprits et pour ramener au Club le plus de députés possible; ils réussirent puisqu'en octobre on en compte déjà deux cents[2]. Et cependant l'enthousiasme de la Gironde pour le Club n'était pas très vif. Le 7 décembre, Gensonné écrit à Dumouriez, en lui demandant de l'éclairer sur la politique extérieure : « Voici... notre position et le vrai thermomètre du jour : l'Assemblée est toujours la même et il est d'une impossibilité physique de faire taire les braillards. Les deux côtés sont très marqués, et l'extrémité des deux, composée d'une vingtaine de membres, est décidément mauvaise. Les Jacobins ont pour eux le peuple; la majorité de toutes les classes un peu aisées est décidément contre eux, on fait peur à ceux-ci et on les rallie en leur faisant peur des républicains. Cette tactique inventée à la fin de l'Assemblée Constituante a le plus heureux succès, et je connais un bon nombre de citoyens qui en sont la dupe... » Il conclut en déclarant qu'il n'est d'aucun des deux partis et qu'il ne va plus aux Jacobins.

L'attitude de Brissot est tout autre : il ne se contente pas d'aller fréquemment au Club, il en fait le théâtre du plus imposant des duels oratoires.

Le 16 décembre, pour développer ses opinions sur les affaires étrangères et pour compléter ce qu'il avait dit le 20 octobre à l'Assemblée, Brissot prit la parole aux Jacobins[3] : c'était le 10 juillet qu'il y avait traité pour la dernière fois ce sujet. Mais les événements n'avaient jamais été aussi caractérisés qu'à ce moment, ni son autorité aussi réelle, à l'époque où il n'était pas député.

C'est sur la nécessité de déclarer la guerre aux petits princes

1. Gensonné à Dumouriez, 15 oct.
2. *Ibid.*
3. *Société des amis de la Constitution, séante aux Jacobins à Paris. Discours sur la nécessité de déclarer la guerre aux princes allemands qui protègent les émigrés, prononcé le 16 déc. à la Société, par J.-P. Brissot (Paris)*, 1791, in-12, 24 p., Bib. Nat., Lb 40/652 A.

allemands, protecteurs avérés des émigrés, qu'il s'expliqua. Sachant fort bien qu'une telle politique rencontrait de nombreux adversaires aux Jacobins, même dans les rangs des « patriotes » et parmi les plus zélés défenseurs de la nouvelle Constitution, il n'ignorait point en outre qu'il avait un rival susceptible de devenir un ennemi irréductible.

Jaloux de sa popularité et en proie à une ambition maladive, Robespierre n'aimait point le nouvel élu, qui de jour en jour gagnait de l'influence à l'Assemblée, où il siégeait grâce à son intervention [1]. La question de la guerre lui donna le prétexte, tant désiré, de l'attaquer ouvertement. Brissot, au courant de tout, cherchait à éviter une rupture qui n'aurait profité qu'aux Feuillants.

« Cette question [de la guerre] ne paraissait pas devoir entraîner d'abord, parmi les patriotes, une diversité d'opinions et cependant il en existe une! » Il s'efforce autant que possible de ménager Robespierre et ses amis; il veut les convaincre, mais non les combattre : « J'aime à rendre hommage aux intentions droites et patriotiques de ceux qui soutiennent un système contraire; mais je les conjure d'examiner mes arguments, de les réfuter. Si je me suis trompé, ils me convaincront, j'embrasserai leur opinion, je la défendrai devant l'Assemblée nationale; mais si, comme je le crois, ils sont eux-mêmes égarés, je prends l'engagement de détruire ici jusqu'à la dernière de leurs objections. » Pour lui, il s'agit donc maintenant de prouver par des arguments la nécessité de cette guerre. Il n'est nullement embarrassé, et ses conclusions semblent irréfutables à la majorité du Club :

« A un peuple qui a conquis sa liberté après douze siècles

1. Cf. le passage du discours de Robespierre, prononcé le 27 avril aux Jacobins : « Vous me demandez ce que j'ai fait... j'ai donné Brissot et Condorcet à la France. J'ai dit un jour à l'Assemblée constituante qu'elle devait donner au peuple un grand exemple de désintéressement et de magnanimité... Je lui ai proposé de décréter qu'aucun de ses membres ne pourrait être réélu à la seconde Législative; cette proposition fut accueillie avec enthousiasme... *Qui peut répondre que le choix du peuple de Paris ne m'eût pas moi-même appelé à la place qu'occupent aujourd'hui Brissot et Condorcet?* »

d'esclavage, il faut la guerre pour la consolider; il la faut pour l'éprouver; il la faut pour faire voir qu'il en est digne; il la faut pour le purger du despotisme; il la faut pour faire disparaître de son sein les hommes qui pourraient encore le corrompre. »

Ces paroles édifiantes et d'une hardiesse peu commune, dépeignent nettement le caractère de l'homme qui les a prononcées. Le futur chef de la Gironde veut donc la guerre comme le meilleur moyen pour arriver à son but, qui est de rendre le prestige à la nation et surtout de supprimer ses adversaires à l'intérieur : les Feuillants et la Cour. Brissot est trop homme de parti pour n'envisager exclusivement que l'intérêt de la France, et ne pourra jamais jusqu'à sa chute se guérir de cet esprit étroit qui ne voit qu'un but : la défaite de ses ennemis politiques. S'enivrant de ses propres périodes, de discours en discours il arrivera au plus pur machiavélisme qui se retournera en fin de compte contre lui-même. Les Lameth, Barnave, etc., sont des Français et d'ardents patriotes comme lui. La meilleure façon de les combattre eût été d'assurer le succès de sa politique extérieure, en le préparant par une réorganisation de la France. Cette guerre, dont on parle si facilement, on n'en prévoit pas la portée; elle apparaît à Brissot comme un expédient dont il escompte les avantages : heureuse, il en bénéficiera; malheureuse, il criera à la trahison, accusera les Feuillants et la Cour, et fera retomber sur eux les conséquences d'un échec dont la responsabilité lui incombe.

En dehors de ces calculs de parti, Brissot avait une pensée plus haute quand il demandait la guerre, pour restituer à sa patrie l'autorité qu'elle semblait avoir perdue au cours des derniers événements. Une telle politique faisait appel, en effet, à tous les Français sans distinction. Mais elle était difficile à suivre et pouvait aboutir à une guerre contre toute l'Europe. Un diplomate subtil et avisé se serait donné comme tâche principale d'analyser ces difficultés et de trouver le moyen de les aplanir.

Mais Brissot est un orateur, un politicien qui ne veut qu'une chose : agir au plus vite, et ne sait pas tirer profit de cette res-

source précieuse pour l'homme d'Etat : le temps. Il le voudrait, qu'il ne le pourrait pas, une telle attitude étant impossible à ce polémiste, habitué à une existence décousue et agitée, peu propre à le préparer au grand rôle que lui réservait la destinée.

« La France est depuis deux ans insultée, outragée par les puissances voisines..... Peut-on balancer un seul moment à les attaquer? Notre honneur, notre sûreté, notre crédit public, la nécessité de consolider notre révolution, tout nous en fait une loi. » Il évoque toujours des exemples semblables, mais mal choisis : « Louis XIV déclare la guerre à l'Espagne, parce que son ambassadeur a été insulté à Londres et nous.... balancerons-nous un instant? »

Passant des ennemis du dehors à ceux du dedans, il répète sans cesse qu'il veut les frapper par la guerre :

« D'où vient l'insolence de nos aristocrates qui nous bravent au sein même de la France? Ils croient à l'armée de Coblentz. D'où vient l'opiniâtreté et le fanatisme de nos réfractaires? Ils invoquent et paient l'armée de Coblentz. D'où vient enfin l'ascendant de nos modérés, de nos intrigants qui veulent dominer et dominent partout? De la peur que fait Coblentz. Voulez-vous détruire d'un seul coup aristocrates, mécontents, traîtres, réfractaires? Détruisez Coblentz. Coblentz détruit, tout est tranquille au dehors, tout est tranquille au dedans. »

Les coryphées de la Révolution essayèrent toujours d'imiter le langage d'illustres Romains, avec plus ou moins d'à-propos[1]. Voilà Caton ressuscité qui prêche la croisade contre une nouvelle Carthage. C'est l'archevêque de Trèves qui, en protégeant les émigrés, est responsable de tous les maux qui ont fondu récemment sur la France, des mauvaises affaires, du désordre grandissant, de la baisse du crédit.

La nécessité de la guerre ainsi prouvée, il s'efforce de réfuter par avance les arguments de ses adversaires. Leur thèse fut toujours que la guerre n'est point désirable parce que la Cour

1. Cf. le *Journal d'une Bourgeoise* écrit par une montagnarde fanatique qui se plait à faire presque à chaque page de ces comparaisons saugrenues.

la voulait et que tout ce qu'elle méditait ne pouvait que concourir à l'anéantissement des nouvelles libertés si difficilement acquises. Brissot relève ce raisonnement : « On nous dit que cette ardeur de la Cour pour la guerre cache une perfidie; qu'on veut sans doute faire la contre-révolution par cette guerre, après avoir en vain épuisé toutes les ressources de discussions intérieures; qu'on espère y trouver le moyen d'allumer une guerre qui force tous les souverains à prendre parti contre nous... On craint... que la correction infligée aux petits princes allemands n'entraîne une guerre universelle, une ligue des souverains contre notre révolution. »

Crainte bien fondée, que Brissot tente vainement de dissiper : vingt-trois ans de guerre seront le résultat de sa politique. Examinant en détail la situation politique des puissances étrangères et leur attitude éventuelle vis-à-vis de la France, il fait de l'Europe un tableau bien différent de celui que Montmorin avait donné le 31 octobre. Point de pessimisme; car la Révolution vaincra tous les obstacles qui pourraient se dresser devant elle. Point d'intervention sérieuse des puissances dans les affaires de la France. Aucune ne serait à craindre :

« Est-ce l'Angleterre? Je vous l'ai dit plusieurs fois, son gouvernement vous déteste, la nation vous aime, et le gouvernement n'osera fronder la nation... »

N'est-ce pas d'une arrogance plaisante et naïve de vouloir toujours tout savoir? Parce qu'il a vécu en Angleterre, en aventurier désireux de gagner son pain, il s'imagine connaître à fond l'esprit public de ce pays. Son opinion n'est juste qu'en ce qui concerne le gouvernement. Nous sommes à la fin de 1791 et non en 1789 où l'on comptait un nombre considérable de partisans ardents du nouveau régime. Mais depuis ce temps les idées avaient bien changé et les amis de la Révolution diminuaient rapidement. Le peuple anglais, essentiellement monarchiste, fut choqué par les événements qui se déroulèrent après la fuite de Varennes, et s'éloigna de la Révolution dont les actes lui apparaissaient de plus en plus réprouvables.

De même, notre député ne croit pas à une intervention de l'Empereur ou du roi de Prusse. Son argumentation trahit toujours la même légèreté, mais le seconde dans son intention de flatter l'amour-propre national en s'appliquant à démontrer que les deux puissances en question n'avaient pas alors les moyens matériels de faire une guerre contre la France. On peut se demander s'il croyait lui-même ce qu'il avançait : la chose est peu probable, et témoignerait chez lui de l'absence complète de tout sens politique et de toute clairvoyance. Il est plus vraisemblable qu'il feignait seulement de ne prévoir aucun danger pour la France, afin d'imposer ses idées par les faux dehors d'une sécurité absolue. Sa conduite, dans ce cas, est inexcusable. Ce n'est pas par des mensonges qu'on pouvait diriger la politique extérieure d'une grande nation, au moment même où l'absolutisme venait de succomber. On pouvait remporter des succès momentanés et provisoires, mais ce n'en était pas moins la vieille école de la diplomatie à laquelle Brissot avait sans cesse recours, sans penser que le nouveau régime avait tout bouleversé et qu'il n'était pas possible de gouverner un peuple libre à l'aide des mêmes principes qui étaient en vigueur au temps du despotisme. Brissot, enfant de la Révolution, et parvenu grâce à elle aux premières places, ne l'avait tout de même qu'imparfaitement comprise. C'est sous l'ancien régime que son cerveau s'était formé, que ses idées avaient été conçues et que ses préjugés avaient pris corps. Il ne put jamais s'en affranchir totalement.

Il est plus circonspect dans son jugement sur la grande Catherine et sur ses desseins envers la France : contrariée dans ses projets sur la Turquie [1], elle doit chercher à les dissimuler en favorisant une guerre dont l'éloignement lui est prétexte

1. La guerre turco-russe fut terminée par le traité de Jassy (5 janvier 1792); l'Autriche avait conclu la paix avec l'Empire ottoman quelques mois avant à Sistova (5 avril 1791); cf. Sorel, II, 236; Herrmann, *Dipl. Corr.*, 21; F. Martens, *Traités concl. par la Russie*, t. II, p. 172 et suiv. Brissot avait attaqué ardemment Choiseul-Gouffier qui, à Constantinople, s'était occupé de la paix à conclure entre la Russie et la Porte. Cf. *Patr. franç.*, 2 août 1791.

à n'y point prendre une part active. Elle veut donc moins soutenir la cause des rois et de la noblesse française qu'allumer une guerre qui occupe ses rivaux et lui donne « le temps et les moyens d'atteindre enfin cette couronne de l'Orient si longtemps désirée ». Mettons à la place de la Turquie la Pologne et tout ce qu'il dit sera exact.

On avait certainement peu de chose à craindre de la part de la Russie, le plan de l'Impératrice étant plutôt d'engager la Prusse et l'Autriche pour avoir les mains libres dans les affaires de Pologne. Son espoir se réalisera en grande partie.

De même, Brissot ne craint pas la Suède, dont les menaces restent platoniques, vu son éloignement et le mauvais état de ses finances. En effet, son alliance[1] récemment conclue avec la Russie contre la France ne pouvait être très redoutable. La situation politique est donc excellente selon Brissot et ne donne aucune raison plausible aux hésitations. « Puis donc que vous n'avez point à redouter l'intervention armée d'aucune grande puissance, puisque vous les respecterez religieusement dans la guerre que vous déclarez aux protecteurs des rebelles, vous ne pouvez craindre que cette guerre soit de si longue durée. »

Il ne prêche pas encore aux Jacobins la propagande qui mettra plus tard la France en si grand danger : ce n'est pas encore une proclamation de *la guerre aux rois*. Comme un joueur qui, fasciné par un gain léger, double et triple sa mise sur le tapis vert, Brissot va, lui aussi, se laisser entraîner à un jeu dangereux, et après avoir commencé par demander la guerre contre quelques États insignifiants, finira, enivré par quelques succès passagers, par la déclarer *à tous les despotes de l'Europe*.

Mettant en relief les conséquences de la guerre qui, selon la théorie de ses adversaires aux Jacobins, seront néfastes à la liberté publique, le député ne recule ni devant l'hypothèse d'une trahison du pouvoir exécutif, ni devant la restauration de

1. Après la paix de Werelœ conclue entre la Suède et la Russie, Catherine lança Gustave III contre la France par le traité de Drottningholm. Cf. Sorel, II, 219; Bourgoing, t. I, p. 204, 406.

l'absolutisme, conséquence possible d'une guerre victorieuse. « Sans doute, lorsque les soldats n'étaient pas éclairés, lorsqu'ils ne connaissaient pas leurs droits, ils pouvaient prêter leur force au tyran dont ils avaient secondé les exploits, mais aujourd'hui, nos soldats, nos gardes nationaux sont des citoyens avant d'être des soldats et ils ne s'avilissent plus à être les satellites d'un homme. » Noble illusion de Brissot, mais illusion cependant : s'il eût vécu, l'histoire future l'aurait bien surpris !

Quant aux conséquences funestes pour le commerce, elles se réduisent à un rien : « Cette guerre ne peut être longue, et par conséquent ne peut avoir une grande influence sur le commerce. [Elle] ne frappera pas sur les puissances avec lesquelles vous avez de grandes relations commerciales. » Au contraire, à l'entendre, elle ranimera le commerce et relèvera le crédit.

L'orateur a terminé; ses conclusions s'attachent à bien faire ressortir que son but était simplement de prouver la nécessité de la guerre, mais non pas d'examiner les moyens de la faire. Il exhorte les membres du Club à ne pas se laisser entraîner dans un combat aveugle contre le ministère, mais à le « soutenir quand il fait son devoir » : c'est-à-dire quand on exécute les ordres de Brissot. « Qu'il soit patriote et les Jacobins deviendront ministériels et royalistes. » C'était un hommage rendu à Narbonne, son partisan énergique, du moins sur le chapitre de la politique extérieure. La fin du discours ne contient rien de notable sur la question prépondérante. Ce n'est qu'une polémique contre les Feuillants, afin de s'assurer les applaudissements de l'Assemblée.

II

Bien que l'exposé du député eût fait sensation chez les Jacobins qui le couvrirent d'éloges [1], celui-ci s'était vainement efforcé

1. Cf. *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. I, p. 177. « Brissot prononça un discours qui fit sensation. Brissot était alors le coryphée des Jacobins et du parti guerroyant... On le couvrit d'applaudissements. »

de convaincre le chef de ses adversaires; trois jours après, leur différence d'opinion se montra au grand jour. Robespierre saisit l'occasion qui s'offrait de combattre son rival sur un terrain cependant beaucoup plus difficile pour lui que pour le rédacteur du *Patriote*, car l'humeur surexcitée du peuple parisien se laissait prendre souvent aux belles paroles qui flattaient les sentiments nationaux. La perspective de combattre pour la liberté et les idées nouvelles ne pouvait que le séduire. Robespierre n'ignorait point que son raisonnement froid et réfléchi n'avait pas les mêmes chances de plaire.

« Je ne viens point caresser l'opinion du moment ni flatter la puissance dominante, je ne veux non plus... conseiller un lâche système de faiblesse;... je veux aussi la guerre, mais comme l'intérêt de la nation le veut. *Domptons nos ennemis intérieurs, et marchons ensuite contre nos ennemis extérieurs, si alors il en existe encore!*[1] »

Pendant que Brissot cherche à frapper en même temps les ennemis du dedans et du dehors, son énergique antagoniste veut d'abord avant tout épurer la France des Feuillants et de la réaction. Pour lui, les pires ennemis de la patrie ne sont pas à Coblentz, mais à Paris même. Pessimiste, il se méfie de tout le ministère, de la Cour et surtout des officiers qui joueraient un si grand rôle dans une guerre.

« Non, Coblentz n'est point une seconde Carthage ; le siège du mal n'est point à Coblentz, il est au milieu de nous, il est dans votre sein. Avant de courir à Coblentz, mettez-vous au moins en état de faire la guerre... Il ne faut point déclarer la guerre actuellement. Il faut avant tout faire fabriquer partout des armes sans relâche. Il faut armer les gardes nationaux, il faut armer le peuple... »

L'avenir va donner raison à Robespierre. Tout cela, Brissot

1. *Société des amis de la Constitution, séance aux Jacobins à Paris. Discours de M. Robespierre prononcé à la Société le 18 décembre, sur le parti que l'Assemblée nationale doit prendre relativement à la proposition de guerre annoncée par le pouvoir exécutif.* Bibl. Nat., Lb ^{40}/656.

ne l'a pas reconnu. Avant de crier à la guerre il aurait dû demander des armements. Robespierre, plus clairvoyant, sait pertinemment que la France n'est pas actuellement en état de soutenir à la fois la guerre étrangère, civile et religieuse; quand à la régénération de la nation que Brissot en attend, il n'y croit pas.

Une dizaine de jours après, à l'occasion du vote des 20 millions demandés par Narbonne, Brissot recommence la bataille, répète tout ce qu'il avait dit aux Jacobins, appuie le ministre[1] et demande au gouvernement, pour relever l'autorité de la France à l'étranger, la révocation des plénipotentiaires de Pétersbourg, de Stockholm et de Rome, une démonstration sévère auprès de l'Empereur sur les stipulations du traité de Versailles et surtout une attitude résolue et fière vis-à-vis de l'Europe entière. L'optimiste incorrigible s'efforce de dissiper le danger d'une agression de la plupart des puissances : « La Révolution française a bouleversé toute la diplomatie. Quoique les nations ne soient pas encore libres, toutes pèsent dans la balance politique; les rois sont forcés de compter [avec elles]... Le sentiment de la nation anglaise sur la Révolution n'est pas douteux, elle l'aime;... en Hongrie, le serf lutte contre l'aristocratie, et l'aristocratie contre le trône. »

Ainsi Brissot croit à la Révolution universelle et à l'inanité des efforts que tenteront les gouvernements de l'Europe pour combattre le fléau, parce qu'en définitive il leur manque de l'argent pour lever des troupes. C'est un bien pauvre refrain! La propagande, personne ne peut le nier, était en voie de progrès, mais pas au point de menacer et de paralyser les gouvernements, et c'est à tort que le rédacteur du *Patriote* évoque toujours cette prétendue détresse financière des puissances. Le roi de Prusse, dont l'hostilité était à craindre, disposait d'une excellente armée et d'un trésor d'État amassé avec tant d'économie par feu son oncle. L'Autriche avait

1. Discours du 29 décembre, *Moniteur*, t. X, p. 753 et suiv.

réparé depuis longtemps les brèches faites à son budget par la coûteuse guerre de Sept ans; l'Angleterre était devenue la nation la plus riche du monde. Pourquoi donc ces vaines déclamations sans fondement, qui prouvent uniquement l'ignorance absolue de l'orateur au sujet des finances des États?

Mais qu'importait l'intempérance de langage, s'il avait le succès pour lui? L'Assemblée, comme grisée par tant de furieuses attaques, semblait céder. La guerre est le mot d'ordre. En province, les corps administratifs rivalisent d'enthousiasme avec les sociétés populaires, pour exciter l'opinion[1]. Les départements du Calvados et des Basses-Alpes applaudissent aux intentions guerrières de l'Assemblée[2]. Celui de la Creuse demande la guerre impérieusement[3]. Les Clubs professent les mêmes sentiments : à Bazas, à Bordeaux, à Nantes, à Aix, à Marseille, à Dijon, à Noyon et à Lille, partout on la réclame avec acharnement[4]. Indispensable à son intérêt qui la commande, elle sera la résurrection de la nation. Condorcet, disciple de l'abbé de Saint-Pierre, avait montré à plusieurs reprises ses sentiments pacifiques. Tout versement de sang lui répugnait et il opposait d'abord un refus péremptoire à une action guerrière. Mais maintenant une transformation s'était opérée en lui : la lutte qu'on va soutenir ne ressemble point aux précédentes de l'histoire. Il s'y résigna donc, afin qu'elle aboutisse à la paix éternelle. Si les armées victorieuses pénètrent chez les voisins, elles leur apporteront, non la ruine et l'esclavage, mais le bonheur et la liberté. C'est le vœu qu'il exprime le 29 décembre dans sa fameuse adresse[5], où il expose à l'Europe l'application des nouveaux principes de la civilisation éclairée en temps de guerre. Si la Constituante a formellement répudié toute politique de conquête, la Législative n'entend nullement enfreindre cette

1. Cf. Cahen, p. 296.
2. 16 déc. 1791.
3. 31 déc. 1791.
4. Cahen, 296.
5. *Mon.*, t. X, p. 755 et suiv.; *Œuvres*, t. X, p. 226 et suiv..

ligne de conduite : obligée de punir l'insolence de certains princes, la France respectera les droits des peuples. Les citoyens paisibles des territoires que ses armées couvriront ne sont point ses ennemis. Elle n'abusera jamais de sa force, qu'elle n'emploiera que pour assurer leur tranquilité, et l'indépendance des autres nations lui sera aussi sacrée que la sienne. Les maux inévitables qu'entraîne une guerre seront réparés suivant la justice, et le monde verra le spectacle étonnant d'une nation vraiment libre soumise aux règles de l'équité, au milieu des orages de la guerre.

Tels sont ses principes. C'est le bouleversement de l'ancienne méthode, appliquée depuis que l'histoire existe. Naturellement tout cela n'est qu'une théorie que la dure expérience ne tardera pas à réfuter. Mais quelle influence ne devait-elle pas avoir sur les peuples ignorants qui se croyaient déjà à l'abri de toute attaque!

L'Assemblée adopta l'adresse à l'unanimité, chargea une députation de la remettre au roi et décida de l'envoyer non seulement aux départements, mais même aux Cours européennes[2], geste parfaitement inconstitutionnel et encore plus imprudent.

III

Le manifeste de Condorcet résumait la politique des Girondins. Brissot le compléta dans son deuxième discours prononcé aux Jacobins le 30 décembre[3], au lendemain de la mémorable séance qui introduisait officiellement la propagande à la tribune de l'Assemblé nationale.

Comment doit-on envisager la situation créée par le changement de ministère? Ces ministres ne sont pas encore suffisamment connus, sauf Narbonne dont l'ardeur pour la guerre est

1. Cf. *Patr. franç.*, 30 déc.

2. *Société des amis de la Constitution séante aux Jacobins à Paris. Second discours de J.-P. Brissot, député, sur la nécessité de faire la guerre aux princes allemands, prononcé le 30 décembre 1791...* Bibl. Nat., Lb ^{40}/666.

notoire. Refuser la confiance à un homme sur le concours duquel on peut compter dans l'avenir serait impolitique. N'ignorant point que, d'accord sur le fond de la question de guerre, le ministre a d'autres vues, Brissot ne veut pas mettre en suspicion son langage patriotique et tient à lui laisser le temps de se justifier par des actes.

Voici donc un brusque revirement dans sa conduite. Brissot devient *opportuniste*, veut soutenir Narbonne aussi longtemps que sa conscience le lui permettra et va, pour payer son concours, même jusqu'au sacrifice de son opposition contre le pouvoir exécutif.

Le fond de son discours avait été annoncé dès le 16 décembre ; c'est la nouvelle manière de faire la guerre. Mais, auparavant, les objections que ses adversaires et notamment Robespierre lui avaient adressées étaient à réfuter : Le changement de ministère supprimerait toute crainte de perfidie. Une trahison éventuelle — sans nommer personne, tout le monde comprend qu'on ne peut suspecter que la Cour — accélérait plutôt le triomphe de la Révolution : « Je n'ai qu'une crainte, que nous ne soyons pas trahis. » D'ailleurs personne ne savait rien d'exact et si l'on doutait de la sincérité du roi, on n'avait aucune preuve pour l'attaquer ouvertement. La guerre mettrait le roi dans l'alternative rigoureuse de marcher avec ou contre la Révolution. Et, dans ce dernier cas, Brissot prévoit la catastrophe finale pour la royauté : « Nous avons besoin de grandes trahisons, notre salut est là; car il existe encore de fortes doses de poison dans le sein de la France et il faut de fortes expulsions pour l'expulser... Les grandes trahisons ne seront funestes qu'aux traîtres; elles seront utiles aux peuples. » Plus tard, après la chute de la royauté et la découverte des papiers secrets aux Tuileries, Brissot disait[1] qu'il avait voulu la guerre pour dévoiler la trahison de la Cour.

Un autre argument contre sa politique consistait dans la

1. *J.-P. Brissot à ses commettants....* Paris, Impr. de P. Provost (s.d.). In-8°, 128 p., Bib. Nat., Lb^{41}/652.

crainte d'une dictature, comme conséquence logique de l'état anormal dans lequel se trouvait la France. Brissot n'en a pas plus peur que d'une trahison : « Analysons ce mot effrayant : *dictature*, et nous verrons combien il nous est étranger. Qu'était un dictateur? Un homme dont la volonté suprême régnait à la place de la loi. Mais, en déclarant la guerre, suspendons-nous donc le cours des lois et le règne de la Constitution? Élevons-nous en dehors d'elle nos généraux?... Non... Les tribunaux restent, la loi reste, la Constitution domine seule. »

L'orateur se montre mauvais prophète et l'histoire lui a donné un complet démenti. Le 29 décembre déjà, Hérault de Séchelles s'était écrié : « Le moment est venu de prendre un voile et de le jeter sur la statue de la Liberté. » La Gironde le réprouva, mais aura-t-elle toujours la force nécessaire? Elle ne prévoit pas que, son but une fois atteint, des hommes plus violents que les siens oseront prendre des mesures extraordinaires pour supprimer les lois, la liberté et les tribunaux, et profiteront de l'état de choses créé par la guerre, pour exercer un pouvoir plus arbitraire que celui de Louis XIV.

Or, on ne pouvait, dans ce moment, donner de pire conseil à ses compatriotes que de les traîner à une guerre qui devait aboutir au démembrement de la France ou à la dictature militaire. La théorie de Brissot sur la conscience que devait avoir le peuple de ses droits et devoirs de citoyens, est basée sur une illusion qui va jusqu'à l'erreur volontaire. Les notions intellectuelles et politiques de la grande masse, en 1792, étaient faibles, bien inférieures à celles de nos jours. La grande majorité de la nation, sans instruction, ne savait ni lire, ni écrire, ayant tout au plus appris quelque peu l'histoire sainte chez le curé du village, le seul précepteur de la jeunesse prolétarienne. Échappée à l'oppression, elle suivra celui qui répondra le mieux à ses aspirations. Le soldat français, profondément patriote, se rendait parfaitement compte de sa détresse matérielle, mais n'avait qu'une conception confuse de ses droits politiques : l'un d'eux toutefois lui apparaissait comme le plus

clair et le plus précieux : l'égalité absolue qui lui permettrait de s'élever jusqu'aux premiers rangs de la carrière militaire. Il sacrifiera ses autres droits à quiconque lui permettra de réaliser ses vœux et son idéal. Il est donc logique qu'une nation troublée par tant de tempêtes et d'orages, dirigée par des ministères faibles et incapables, fût exposée plus que d'autres au péril de tomber entre les mains d'un homme audacieux, surtout quand l'industrie et le commerce sont paralysés et que l'ennemi étranger est aux portes. Dans de telles conjonctures, le désir de trouver un homme capable de triompher de toutes les difficultés est si intense que sa réalisation ne semble pas être payée trop chère par la perte de quelques libertés publiques. Robespierre n'avait donc pas tort d'hésiter; la suite des événements le prouvera. Le dictateur, qu'il craignait en 1791 et 92, il le sera lui-même en 1793 et 94 !

Brissot arrive enfin au fond de la question. La guerre qu'il imagine d'entreprendre, c'est cette guerre d'affranchissement des peuples contre leurs maîtres et tyrans qu'Isnard et Condorcet avaient déjà exposée à la tribune, l'un dans son adresse du 29 décembre, l'autre dans ses discours du 24 novembre et 14 décembre.

L'orateur en fait tout un système politique. Exigeant d'abord le respect des opprimés, il se heurte à la résistance de tous ceux qui les assujettissent c'est-à-dire aux souverains de l'Europe :

« Des tyrans peuvent convertir les plus beaux pays en déserts : l'homme libre voudrait peupler, en un instant, les déserts d'hommes libres et heureux comme lui; la chaumière est pour un homme libre plus respectable qu'un palais. Tels sont les principes qui dirigeront l'armée française... Ils feront oublier ces scènes affreuses du Palatinat qui ont souillé, non pas la nation, mais le despotisme ministériel. C'est alors que les Allemands verront la différence, d'un peuple qui se bat pour la liberté à une armée qui soutient les fantaisies de quelques brigands couronnés. »

L'armée française entrera donc en Allemagne comme alliée

légitime des peuples contre leurs oppresseurs. Elle va prêter la main aux habitants pour imiter la grande révolution municipale qui venait de transformer la France; de s'affranchir de leurs souverains et de se gouverner selon leurs propres vœux et besoins.

C'est le point de départ d'une doctrine qui s'élargira au cours des événements. Le député va bientôt oublier que ses premières attaques n'étaient dirigées que contre les petits princes allemands, notamment les évêques-électeurs de Trèves et de Mayence. Jusqu'alors ses revendications étaient au moins fondées en droit; désormais, cédant à l'enthousiasme et grisé par ses propres paroles, il va beaucoup plus loin.

« Cette attaque sera le coup de tocsin qui sonnera le réveil des peuples, il ébranlera toutes les bastilles étrangères; à peine a-t-on appris que vous menaciez Coblentz, le cœur des patriotes Brabançons a tressailli. Ils ont cru le moment arrivé; le signe sacré de la liberté a reparu, beaucoup ont cherché un asile dans vos murs, afin d'y préparer leurs armes contre leurs tyrans [1]. Hollandais, Flamands, Liégeois, tous n'attendent que votre explosion pour commencer la leur... Rappelez-vous donc ces croisades où l'Europe, s'armant pour quelque superstition, s'ébranlait à la vue d'un seul homme pour écraser l'hydre. Le moment est venu pour une autre croisade et elle a un objet bien plus noble, bien plus saint. C'est une croisade de liberté universelle... »

On devine contre qui sera faite cette croisade. Le mot que Merlin (de Thionville) prononcera plus tard : « Guerre aux rois, paix aux nations », Brissot ne le dit pas encore, mais le laisse entendre. Dans une pareille guerre, l'armée française ne rencontrera que des amis et non des adversaires, combattra les rois, mais convaincra les peuples, et les armées étrangères feront cause commune avec elle pour renverser leurs anciens maîtres.

1. Voir, pour l'affaire des Brabançons, la séance du 13 déc., *Mon.*, t. X, p. 627 et suiv.

Ce nouveau catéchisme politique n'est pas dirigé seulement contre l'électeur de Trèves, mais menace toutes les monarchies; si la France le suit, elle entrera inévitablement en conflit avec l'Europe entière. Le club des Jacobins ne refusait point son adhésion à cette politique. D'abord partagé entre deux opinions, il finit, au début de 1792, par se déclarer en grande majorité pour la guerre offensive[1]. Robespierre fut battu, mais non vaincu; il feignit de se résigner et se renferma dans des considérations d'ordre général : « Des deux opinions qui ont été balancées dans cette assemblée, l'une a pour elle toutes les idées qui flattent l'imagination, toutes les espérances brillantes qui animent l'enthousiasme;... l'autre n'est appuyée que sur la froide raison, et sur la triste vérité. Pour plaire, il faut défendre la première; pour être utile, il faut soutenir la seconde, avec la certitude de déplaire à tous ceux qui ont le pouvoir de nuire... »

C'est ainsi que Robespierre commence aux Jacobins[2] son deuxième discours sur la guerre, dans lequel il essaie de réfuter, autant que possible, la dialectique de Brissot. Ses objections sont intéressantes et adroites. Elles sont souvent celles-là mêmes que l'histoire a fait valoir. Brissot ne voit pas la réalité telle qu'elle est; c'est cet aveuglement que Robespierre attaque : « Avant de vous égarer dans la politique et dans les États des princes de l'Europe, commencez par ramener vos regards sur votre position intérieure; remettez l'ordre chez vous, avant de porter la liberté ailleurs. »

« Vous promenez notre armée triomphante chez tous les peuples voisins, vous établissez partout des municipalités, des directoires, des assemblées nationales, et vous vous écriez

1. Pellenc à Lamarck, 14 janvier 1792 : « Robespierre, et avec lui la minorité des Jacobins, est contre la guerre. Pour l'opinion contraire, on trouve Brissot, la majorité jacobine... » Cf. Glagau, p. 285 (arch. de Vienne). Voir aussi Pellenc à Lamarck, 22 déc. 91 *Corr. de Mirabeau*, t. III, p. 272.

2. *Société des amis de la Constitution, séante aux Jacobins, à Paris. Discours de M. Robespierre prononcé à la société le 2 janvier 1792 sur la guerre....* Bibl. Nat., Lb 40/671, Buchez et Roux, t. XIII, p. 122 et suiv.

vous-même que cette pensée est sublime, comme si le destin des empires se réglait par des figures de rhétorique. Nos généraux, conduits par vous, ne sont plus que les missionnaires de la Constitution; notre camp qu'une école de droit public; les satellites des monarques étrangers, loin de mettre aucun obstacle à l'exécution de ce projet, volent au-devant de nous, non pour nous repousser, mais pour nous écouter. »

Après cette critique ironique et fine des utopies de Brissot, il remet au point la question : « La plus extravagante idée qui puisse naître dans la tête d'un politique, est de croire qu'il suffise à un peuple d'entrer à mains armées chez un peuple étranger pour lui faire adopter sa Constitution... »

CHAPITRE IV

LES PRÉLIMINAIRES DE LA GUERRE

I. Satisfaction donnée par l'électeur de Trèves. L'office de Kaunitz du 21 décembre : l'Autriche portera secours à l'électeur s'il est attaqué. Discussion au Comité diplomatique sur les notes diplomatiques et leur caractère confidentiel. Débat préliminaire au Comité sur l'office de Kaunitz. Gensonné nommé rapporteur. Son rapport lu à l'Assemblée. Ses griefs vis-à-vis de l'Empereur. Leur fondement. Les desseins pacifiques de Léopold après l'acceptation de la Constitution par Louis XVI. Le prétendu concert européen. La dispersion des émigrés dans les États de l'Empereur. Sa promesse de secours conditionnel vis-à-vis de l'électeur de Trèves. Sa conduite réservée envers les Princes. Le projet menaçant du Comité. L'impression qu'il provoque à Vienne et à Berlin. Le serment de Guadet.

II. Déclarations rassurantes de Lessart au sujet des émigrés. Les remontrances de l'Empereur à l'adresse du cardinal Rohan. La dispersion des émigrés. Premier succès de la diplomatie française. Optimisme de Koch. Les deux courants d'opinion au Comité. Les desseins de Brissot. L'angoisse générale. Le discours de Brissot sur l'office de Kaunitz. Ses contradictions et ses menaces. Le véritable rôle de Léopold. Son ordre au général de Bender. Ses inquiétudes au sujet des troubles en France. Le communiqué adressé au prince de Nassau. Les contre-arguments de Brissot : les émigrés. Les princes possessionnés. La ligue armée. La circulaire de Padoue. Les conclusions de Brissot. Rupture du traité de 1756. Fondement de ses accusations. Son talent en comparaison de celui de Mirabeau. Son projet de décret.

III. Débat sur le projet de Brissot. Vergniaud et Isnard pour, Daverhould contre le projet. Les vues de Condorcet. La proposition de Hérault. Le décret définitif. Le message au roi. La note sévère de Lessart adressée à la Cour de Vienne.

IV. Les Jacobins et la guerre. Discours de Robespierre contre la guerre. Troisième discours de Brissot en faveur de la guerre. Les intentions de la Cour : veut-elle la guerre? L'attitude de l'Empereur. Les conséquences premières de la guerre. La révolution en Brabant. La con-

duite de l'armée française. Polémique avec Robespierre. Réconciliation apparente. Réponse de Robespierre aux vues de Brissot. Son pessimisme sur l'attitude des peuples voisins. La conduite de la Cour.

I

Sur ces entrefaites le prétexte essentiel de déclarer la guerre disparaissait. Obéissant à la volonté expresse de l'empereur Léopold qui avait répondu[1] aux réclamations de l'électeur de Trèves qu'il ne lui prêterait son appui qu'à la condition de dissoudre les rassemblements armés des émigrés dans son pays, l'électeur s'empressa le 21 décembre[2] d'informer le gouvernement français de sa décision. Satisfaction complète était donnée aux réclamations formulées dans la déclaration du 14 décembre et il n'existait plus de raison pour attaquer Coblentz. Mais, en fait, la dispersion des émigrés, bien qu'annoncée, n'était pas encore exécutée. Il restait donc toujours à la Gauche une raison apparente pour allumer cette guerre, dont elle se promettait tant de succès et pour empêcher que l'opinion publique ne s'en désintéressât.

Le 31 décembre le ministre des affaires étrangères communiqua à l'Assemblée un mémoire[3] que le chancelier de l'Empire, prince de Kaunitz, avait adressé à l'ambassadeur de France à Vienne le 21 décembre et qui traitait de la question des émigrés. Il y signalait la satisfaction accordée à la France à leur sujet, mais ajoutait que, si malgré tout l'électeur de Trèves était attaqué, l'Autriche se verrait dans l'obligation, comme alliée et protectrice des petits États allemands, de marcher à son secours et que des ordres à cet égard avaient été donnés.

« L'Empereur désire vivement, concluait Kaunitz, éloigner cette extrémité et les suites infaillibles qu'elle entraînerait tant de la part du chef des États de l'Empire germanique, que de la

1. Voir Kaunitz à Blumendorf, 11 janvier; Vivenot, t. I, 564.
2. Sorel, t. II, p. 345.
3. Vivenot, *Quellen*, t. I, p. 566.

part des autres souverains, *réunis en concert pour le maintien de la tranquillité publique et pour la sûreté et l'honneur des couronnes.* »

Le ton menaçant de ce communiqué offrait aux chefs de la Gironde déconcertés une occasion imprévue non de modifier et de restreindre leur politique extérieure, mais de changer l'objet de leurs attaques; les tendances pacifiques du ministre et ses conseils de modération leur semblant une preuve de perfidie. Toujours défiants vis-à-vis de la Cour, ils s'en prenaient surtout à de Lessart dont ils convoitaient la succession pour diriger selon leur goût les affaires étrangères. Le 2 janvier 1792[1], une motion de Gensonné qui avait fait, la veille, décréter d'accusation les frères du roi, lui enjoignit de communiquer dans les trois jours toutes les notes et tous les renseignements recueillis sur la conduite des chargés d'affaires à l'étranger. Cette motion, d'ailleurs inconstitutionnelle, en exigeant la divulgation de documents diplomatiques, c'est-à-dire confidentiels, n'allait pas sans danger pour le pays, dont l'Assemblée avait, avant tout, à sauvegarder les intérêts. Malgré les insistances de son principal meneur, le Comité montra de la tiédeur dans la question de la guerre, mais finit par céder. Il discuta longuement, surtout au sujet de la note qu'avait envoyée le prince de Kaunitz. Elle lui fut soumise après avoir été communiquée à l'Assemblée. Le ministre assista à presque toutes les séances du Comité pour s'expliquer devant lui et entendre les observations de ses membres[2]. Le 9 janvier, Narbonne s'y rendit, lui aussi, pour prendre part à la discussion. On arrêta de séparer l'affaire des princes allemands possessionnés en Alsace, de celle qui concernait les émigrés et les griefs de la France contre l'Empereur, en tant que chef de la monarchie autrichienne et allié de la France, et de rédiger immédiatement un rapport spécial pour l'Empereur, pour lui demander une explication dans le plus court délai; on désirait savoir s'il était disposé à respecter

1. Voir *Procès-verbal de l'Assemblée Nationale*, t. IV, p. 16.
2. 31 décembre, 2, 4, 9 janvier.

la Constitution française telle qu'elle existait, et si, loin de donner aucun secours aux ennemis de la France, il comptait tenir à son égard les engagements du traité de Versailles de 1756[1]. Gensonné fut chargé du rapport, qui fut discuté en trois lectures aux séances des 10, 11 et 12 janvier, avant d'être lu en séance plénière à l'Assemblée, le 14 janvier[2]. Sans remonter aux griefs plus anciens que la France pourrait faire valoir contre l'Autriche, Gensonné[3] ne fixant l'attention de l'Assemblée que sur les relations entre les deux pays depuis le commencement de la Révolution, estime qu'il y a deux points essentiels à envisager et qui méritent une enquête méticuleuse : « La protection ouverte donnée par la Cour de Vienne aux émigrés français et cette réunion et ce concert des puissances.... dont l'existence est prouvée par des actes authentiques, avoués et publiés par la Cour de Vienne et ouvertement dirigés contre la liberté de la nation française. C'est dans le Luxembourg qu'a été écrite la lettre où [les émigrés] menaçaient la France d'une invasion et où ils annonçaient qu'ils dirigeraient contre elle les forces de toutes les puissances voisines, sans que la Cour de Vienne ait osé démentir ces menaces faites en son nom. »

Il s'agit évidemment du manifeste des princes[4], qui ne fut pas communiqué d'avance à l'Empereur, était donc sans importance et ne servait qu'à mettre en évidence les embarras des émigrés qui jugeaient trop modérée la déclaration très diplomatique de Pillnitz et voulaient la rehausser par une contre-action. La réponse que donna Léopold le 5 septembre 1791 aux princes qui lui demandaient instamment de venir immédiatement au secours du roi, est très nette[5] : « Je ne puis vous dissimuler la surprise que m'a causé le contenu de la lettre de V. A. R. et des deux mémoires que m'a remis le duc de Polignac; les pro-

1. Voir *Proc.-verb. du Com.*, du 9 janvier.
2. Aussi Pellenc le connut-il avant sa lecture à l'Assemblée. Voir Pellenc à Lamarck, 14 janvier; Glagau, 285.
3. Voir *Mon.*, t. XI, 117.
4. *Ibid.*, t. IX, p. 733.
5. Vivenot, t. I, 243.

positions qu'ils contiennent étant absolument contraires à la tenue de la déclaration que nous venons de donner à Pillnitz, qui contient ce que nous pouvons et sommes résolus de faire..... Je ne puis qu'exhorter tant Monsieur que V. A. R. de ne rien entreprendre qui s'éloigne des principes fixés à Pillnitz, vous prévenant qu'au contraire, je me verrais avec peine obligé à déclarer que c'est sans mon consentement que se sont faites des démarches que je persiste à juger infructueuses et dangereuses[1]. »

L'idée d'une entente générale avait été déjà conçue à Padoue[2] par Léopold II après la fuite de Varennes, mais elle n'avait été que platonique[3], et, lorsque le roi eut accepté la Constitution en septembre 1791, l'Empereur prit subitement une attitude plus favorable au nouvel état de choses[4], reçut l'ambassadeur de France et adressa à ses ministres accrédités à l'étranger une circulaire[5] qui établissait sa ligne de conduite : l'ajournement de son intervention. Le prince de Kaunitz, lui aussi, la jugea irréalisable du moment qu'elle n'était plus réclamée par le roi. « L'Assemblée Nationale a été en règle dans toute sa marche, et le roi a fait librement ce qu'il a trouvé bon de faire, quelque puisse être la valeur ou la non-valeur de la constitution qu'à titre d'arrangement domestique il n'appartient qu'à lui de juger[6]. » Il se réjouissait beaucoup, que « ce

1. Cf. aussi la lettre que Léopold envoie à Catherine, 5 janvier 1792 (Beer, *Léopold II*, 162). Il s'y plaint amèrement de la conduite imprudente des princes.

2. La circulaire de Padoue, *ibid.*, t. I, p. 544-547. Herrmann, Dipl. Corr. 35.

3. Cf. Erdmannsdörffer, *Corr. Karl Friedrichs von Baden*; Müller à Edelsheim, 16 sept. 1791 : « Je pense comme V. E. que la déclaration ne dit pas assez pour intimider leurs ennemis, mais bien assez pour les [les Français] aigrir contre eux [les souverains]. *Il n'y aura rien et suivant mon opinion pas grand chose jamais.* » (T. I, p. 401).

4. *Ibid.*, p. 403. Cf. la lettre du chargé d'affaires badois de Mühl, Vienne 1er oct. 1791 : « Nach der geschehenen Constitutionsannahme des Königs von Frankreich liess sich nichts anderes erwarten, als dass alle Unternehmungen der Mächte vollends hinwegfallen würden *und ich kann mit Zuversicht versichern, dass sich auch der Kaiser schon in diesem Sinne sehr bestimmt herausgelassen hat.* »

5. Vivenot, t. I, p. 270.

6. *Ibid.*, t. I, p. 284.

bonhomme de roi nous ait tiré, par sa détermination, du mauvais pas dans lequel nous nous trouvions embarqués [1] ». On peut donc dire, que cette ligue dont les Girondins parlent continuellement, n'existe plus et n'a même jamais existé ; l'Angleterre ayant formellement refusé d'y souscrire [2], et le Piémont ayant fait des réserves de peur d'une propre insurrection dans le cas d'une action contre son voisin [3]. La déclaration de Pillnitz, sous son apparence menaçante, masquait un échec diplomatique. Le 12 novembre, dans une lettre à L. Cobenzl, Kaunitz dit lui-même que ce concert avait échoué : « L'Empereur s'était occupé, dès le mois de mai, du projet d'amener les principales puissances de l'Europe à se concerter sincèrement, relativement aux affaires de la France... Malgré les précautions extrêmes avec lesquelles cette démarche fut mesurée... le faible succès qu'elle eut d'abord fit échouer le but essentiel d'une promptitude d'intervention [4]. »

Quant aux émigrés, l'Empereur les avait déjà dispersés dans ses États par son édit du 22 octobre [5]. Le lendemain du jour, où le chargé des affaires de France avait communiqué au gouvernement de Brabant l'acceptation de l'acte constitutionnel, celui-ci fit deux démarches bien marquantes : la première fut de défendre de recevoir les déserteurs de régiments de ligne français, la seconde, d'ordonner que dans tous les ports on accueillît favorablement le pavillon national aux trois couleurs [6].

Dans l'Empire, Léopold avait loyalement fait son possible

1. Vivenot, à Spielmann 28 sept. t. I, p. 259. Voir aussi Erdmannsdörffer, *Corr.*, 403. Le chargé d'affaires badois mande à sa Cour : « Ich weiss, dass man sich hier [à Vienne] sehr lieb sein lässt, um aus der Sache zu kommen. »

2. L'Angleterre refusait d'intervenir dans les affaires de France. Cf. Grenville à Ewart 26 juillet 1791 (Herrmann, *Dipl. Corr.*, 38). Voir aussi pour le refus officiel de l'Angleterre de suivre l'alliance austro-prussienne, Grenville à Sir Murrey Keith, 19 sept. 1791 (Herrmann, *Die œsterreichisch-preussische Allianz v. 7 Februar 1792*, p. 101; Herrmann, *Dipl. Corr.*, 43, 97).

3. Cf. Erdmannsdörffer, *Corr.*, p. 403; 1 oct. On craignait qu'on « bei einiger Teilnehmung sich eines Aufstandes von seinen eignen Untertanen befahren müsse ». Voir aussi Goltz à Frédéric-Guillaume, 17, 31 octobre 1791.

4. Vivenot, t. I, 271.

5. Sorel t. II, p. 343.

6. Cf. Goltz à Frédéric-Guillaume, 10 octobre; voir aussi 17 octobre.

pour qu'on observât les mêmes règlements conciliants. Une note officielle adressée à l'électeur de Trèves, qui fut communiquée à l'Assemblée dans la même séance[1], promettait son secours aux électeurs, mais seulement dans le cas où ils auraient satisfait aux devoirs « de bon voisinage » envers la France et où ils auraient évité de « provoquer et de justifier aucune invasion hostile des Français » conformément à leur engagement, de disperser les émigrés à « l'imitation du gouvernement des Pays-Bas ». L'électeur avait, sur ces instances, donné l'assurance de suivre cet exemple. Une preuve irréfutable de la bonne volonté de Léopold à ne pas les favoriser est fournie par la lettre du 15 novembre 1791[2], adressée à l'Empereur par Monsieur et le Comte d'Artois, pour demander son secours, « malgré toutes les apparences et malgré les propos affligeants que les ministres de V. M. dans les Pays-Bas ne cessent pas de tenir contre les Français fidèles au devoir et à l'honneur ».

Gensonné conclut dans son rapport à une politique offensive contre la maison d'Autriche, coupable d'avoir, selon lui, violé le traité de 1756 en contractant une alliance avec la Prusse.

La question de savoir, si par la convention de Pillnitz, le traité de 1756 fut vraiment observé ou non, est délicate à résoudre. Ce traité, conclu uniquement avec le souverain, demeurait-il valable sans nouvelle ratification de l'Assemblée? Toutes ces considérations paraissent superflues. L'essentiel était de décider si la raison d'État imposait à la France d'éviter tout conflit avec l'Autriche, ou lui commandait une action belliqueuse. Pour la France de 1792, une politique pacifique semblait tout indiquée. Mirabeau l'avait bien démontré jadis; une

1. *Mon.*, t. XI, p. 20. Voir aussi Erdmannsdörffer, *Corr.*, p. 411. Note verbale adressée à M. de Mühl; Vienne, 7 janvier : « Dem Herrn Kurfürsten von Trier, der bei J. Maj. auf den Fall eines Ueberfalls um Hilfe ansuchte, [sagte der Kaiser] nachdrückliche und schleunige Unterstützung *nur unter der unabänderlichen Bedingung zu..*, dass er in seinem Lande... » etc.

2. Aff. étr. Fonds France, 362; 15 novembre.

nation qui se constitue n'est pas en état de faire la guerre. Mais le Comité diplomatique était de l'avis contraire[1]. Voici son projet de décret[2] :

Art. I. — Que le roi sera invité par un message à demander à l'Empereur au nom de la nation française, une explication claire et précise sur ses dispositions à l'égard de la France, à faire connaître qu'il s'engage à ne rien entreprendre contre la nation française, sa constitution, sa pleine et entière indépendance dans le règlement de son gouvernement, et si, dans le cas que la France serait attaquée, il fournirait les secours qu'il lui doit en vertu de l'art. IX du traité du mois de mai 1756.

Art. II. — Que le roi sera invité à demander que ces explications soient données avant le 10 février prochain et à déclarer à l'Empereur qu'au défaut d'une réponse entièrement satisfaisante, son refus serait considéré par la nation comme une rupture du traité de 1756 et comme un acte d'hostilité envers elle.

Art. III. — Décrète que le roi sera également invité à donner les ordres les plus précis pour continuer et accélérer, autant qu'il sera possible, les préparatifs de guerre et le rassemblement des troupes aux frontières, de manière qu'elles soient en état d'agir dans le plus bref délai.

Le débat du 14 janvier fut regardé par les Cours de Vienne et de Berlin comme une provocation[3]. On y prenait le projet du Comité diplomatique pour un décret définitif[4]. Un autre point y excitait l'indignation générale. Le président Guadet avait fait voter une adresse connue sous le nom de *serment de Guadet* avec une pointe très claire contre les Lameth qui négociaient

1. Pellenc à Lamarck; 14 janvier : « Pour l'opinion contraire [la guerre] on trouve : Brissot, la majorité jacobine, presque tout le Comité diplomatique, la majorité de l'Assemblée. » Glagau, 285.

2. *Mon.*, t. XI, p. 119.

3. Cf. au sujet des préoccupations de Schulenberg et de Kaunitz, Morton Eden à Grenville, 22 janvier 1792, Jacobi à Frédéric-Guillaume, 28 janv. Herrmann, p. 148, 155.

4. Archiv. d'État de Prusse, Schulenburg à Goltz, 26 janvier.

en secret avec le Cabinet autrichien[1]. L'Assemblée décréta[2] infâme, traître à la patrie et coupable du crime de lèse-nation tout agent chargé d'obtenir la modification de la constitution française, ou de traiter avec les princes possessionnés d'Alsace pour leur rendre sur le territoire français quelqu'un des droits supprimés par la Constitutante n'acceptant que le principe d'une indemnité. Le ministre communiqua le décret même à Noailles[3] et le chargea de le porter à la connaissance de l'Empereur qui se refusait toujours à recevoir des notes de l'Assemblée.

II

Deux jours après cette mémorable séance, M. de Lessart fit connaître l'effet produit par la lettre de l'Empereur. M. de Sainte-Croix, ministre de France à Trèves, s'est rendu compte personnellement que les rassemblements étaient entièrement dissous, et que satisfaction avait été donnée aux réclamations du gouvernement et de l'Asssemblée :

« Cette dispersion est aussi réelle et aussi complète que la nation l'a désirée et que le roi l'a ordonnée. L'anéantissement de tout espoir de recevoir des secours de la part des puissances plus considérables, la sagesse du gouvernement des Pays-Bas, les réflexions plus mûres de l'électeur, sont, selon M. de Sainte-Croix, les causes qui ont accéléré le succès de sa négociation[4]. » Il lui avait été aussi remis une note touchant le Cardinal de Rohan. L'Empereur lui a fait écrire par son vice-chancelier pour lui faire les remontrances les plus vives, « afin qu'il ne tolère sur son territoire aucun préparatif hostile et qu'il défende à ses sujets toutes les entreprises qui seraient contraires aux lois du bon voisinage et qui pourraient donner lieu à une inva-

1. Cf. sur les négociations des Lameth avec l'Empereur, Arneth 269 et suiv. Feuillet V, p. 108 et suiv.
2. *Mon.*, t. XI, p. 120. Procès verbal, t. IV, p. 145.
3. Lessart à Noailles, 21 janvier.
4. *Mon.*, t. X, p. 134.

sion de la part des Français[1] ». Au surplus, le ministre de l'électeur de Trèves avait communiqué à M. de Sainte-Croix une note de Léopold qui exhorte en termes sévères tous les États allemands à ne pas troubler la paix et la bonne harmonie entre l'Empire et la France en tolérant les rassemblements d'émigrés. Ce rapport fut renvoyé au Comité diplomatique, chargé d'en rendre compte avant la discussion sur la note de l'Empereur.

Le lendemain, son président Koch se déclare[2] lui-même, au nom du Comité diplomatique, absolument satisfait des déclarations de l'électeur de Trèves, dont l'intention sincère de donner satisfaction dans le délai prescrit, aux réclamations formulées n'est pas douteuse; tous les corps armés des émigrés avaient, dès le 11 janvier, quitté l'Électorat. L'attitude de la Cour de Vienne, qui s'employait de son mieux auprès du cardinal de Rohan pour l'amener à imiter l'électeur de Trèves, échappait à toute critique.

Le rapport de Koch contredit donc celui de Gensonné, en exprimant nettement son entière satisfaction sur les intentions pacifiques, non seulement de l'Empereur, mais aussi des princes allemands qui ont renoncé à leur attitude hostile, devant la désapprobation du Cabinet de Vienne. Il insiste sur ce grand et premier succès diplomatique de la nouvelle monarchie constitutionnelle, qui lui semble de bonne augure pour l'issue des négociations et pour l'affermissement de la paix. Le ministre s'associe[3] sans détours aux déclarations du rapporteur et supplie l'Assemblée de faire preuve lors de la discussion sur l'intervention de l'Empereur d'une sage modération, de peser ses paroles et d'éviter tout langage menaçant qui blesserait inévitablement les sentiments de Léopold et des autres souverains, sans aucun profit pour la nation. On peut trouver sur-

1. Cf. Kaunitz à Borié; 18 février 1792; Vivenot, t. I, p. 386; Jacobi à Frédéric-Guillaume, 8 février 1792; Herrmann, 155; Erdmannsdörffer, *Corr.*, t. I, 411-414.
2. *Mon.*, t. XI, p. 141.
3. *Ibid.*, p. 142.

prenant que le sage Koch ne soit pas intervenu aux différentes lectures du projet de décret de Gensonné, et n'ait pas empêché au moins de donner à sa rédaction une tournure moins agressive : cette conduite ne s'explique qu'en supposant que les dépêches satisfaisantes de l'Allemagne arrivèrent après la lecture du rapport de Gensonné.

Quels différents pouvaient subsister désormais entre la France et l'Empire germanique? L'archevêque de Trèves s'était rendu aux sommations qu'on lui avait adressées. L'Empereur lui-même rendait autant qu'il était en son pouvoir justice au gouvernement français. Le président Koch conseille la modération. Nombre de princes possessionnés en Alsace écrasés par leurs dettes négociaient, en vue d'arrangements pécuniaires.

Il y avait dans le sein même du Comité diplomatique deux partis opposés : l'un n'avait aucune inclination pour une politique légère et belliqueuse et voulait, surtout après les satisfactions récemment obtenues, garder la paix par tous les moyens possibles. L'autre, mené par Brissot et Gensonné, n'avait d'aspirations que pour la guerre. L'influence de Brissot au Comité n'était pas aussi affermie qu'à l'Assemblée [1], où l'esprit de combativité croissait de jour en jour; un grand nombre de députés attribuaient en effet à leur langage énergique les concessions déjà faites, et espéraient, en conservant une attitude provocante, intimider l'Autriche et l'amener à renoncer à ses exigences.

On s'illusionnait aussi complètement à Paris sur les desseins du roi Léopold qu'à Vienne sur le caractère de la Révolution. On avait eu l'espoir d'effrayer les partis avancés par la menace d'un congrès armé européen. Brissot devait être en peine de trouver encore un grief plausible contre les petits princes alle-

1. Déjà le 28 novembre 1791 l'ambassadeur de Venise, Almorò Pisani, mande à son gouvernement : « le parti républicain devient de jour en jour plus puissant et domine incontestablement l'Assemblée; non parce que la majorité est convaincue des principes de MM. Condorcet et Brissot qu'on regarde comme les chefs du parti; mais parce que l'ignorance et l'inexpérience absolue dans les affaires font que la plupart adhèrent à leurs opinions, sans en comprendre l'objet. » (Trad. de l'italien.) Cf. Kovalewsky, *Corr.*

mands. Mais la guerre était devenue pour lui un système, un moyen, pour atteindre d'autres buts, qu'il exposait dans ses discours aux Jacobins. Il la veut, car elle s'impose pour le salut de l'État. C'est donc contre l'Autriche que sont dirigés ses nouveaux assauts, et c'est le concert des puissances, qu'on ne cesse d'invoquer, qui justifie sa tactique, tandis que le Comité et le ministre soutenaient une opinion contraire.

Le double jeu de la Cour était soupçonné depuis longtemps par la Gauche et en particulier par Brissot, mais on n'avait que des présomptions vagues. L'atmosphère politique à Paris était alors extrêmement assombri. Les mots de concert européen et de trahison, étaient sur toutes les lèvres : un voile de mystère en apparence impénétrable obscurcissait la situation déjà grave; on vivait dans la méfiance et dans l'angoisse. Le 17 janvier, Brissot veut rallumer le courage et l'audace en déchirant ce voile : « Le masque est enfin tombé; votre véritable ennemi est connu; l'ordre donné au général Bender[1] vous apprend son nom. C'est l'Empereur. » C'est l'exorde et, en même temps, le fond de son discours [2].

« Votre ennemi véritable, c'est l'Empereur; c'est à lui, à lui seul que vous devez vous attacher; c'est lui que vous devez combattre; vous devez le forcer à renoncer à la ligue qu'il a formée contre vous ou vous devez le vaincre; il n'y a pas de milieu.... »

Pour prouver que la note de l'Empereur du 21 décembre était un acte d'hostilité, il dénatura les intentions pacifiques du souverain, ne reculant pas devant les contradictions les plus flagrantes, pour réussir à surexciter les passions guerrières et l'orgueil national. Le 20 octobre, il s'est écrié à propos de l'Autriche : « Son chef aime la paix, veut la paix, a besoin de la paix. (*Applaudissements.*) Ses pertes immenses en hommes et en argent dans la dernière guerre, la modicité de ses revenus, le

1. Blasius, Freiherr von Bender, général autrichien qui se distingua particulièrement, plus tard, dans la campagne d'Aix-la-Chapelle.
2. Voir *Mon.*, t. XI, p. 147 et suiv.

caractère inquiet et remuant des peuples qu'il commande... tout fait une loi à Léopold de recourir aux négociations et non aux armes. » Même langage aux Jacobins, où il ne s'agissait que d'une guerre de courte durée et sans risques, dirigée contre les ecclésiastiques. Et maintenant que ces électeurs dispersent les émigrés, le même orateur s'écrie : « Que vous importent les électeurs, que vous importent les émigrés? C'est l'Empereur qui est votre ennemi. C'est l'Empereur qu'il faut combattre. »

Brissot altère tellement la vérité, qu'il est indispensable d'éclaircir ce point. Sur les instances réitérées de l'archevêque de Trèves, qui ne se croyait plus en sécurité, l'Empereur avait donné au général de Bender l'ordre de lui prêter secours dans le cas où, malgré la dispersion des émigrés, l'électorat serait attaqué. Cet acte de Léopold était naturel, conforme à sa dignité impériale et à son rôle de protecteur des petits États germaniques contre les exigences de l'étranger. Les discours de Brissot et d'Isnard, l'adresse de Condorcet, enfin la propagande française de plus en plus active à la frontière, étaient plus que suffisants pour justifier sa conduite. Il n'ignorait point la faiblesse du ministère et l'influence croissante d'une populace surexcitée par des agitateurs irresponsables. Homme de calcul, il devait se préparer à tout, pour tout prévenir. Persuadé que les affaires de France étaient pour toutes les puissances un objet de graves inquiétudes, l'idée lui était venue de les réunir en concert pour débattre en commun les questions en litige : la propagande, l'affaire des princes possessionnés, l'état actuel de la famille royale. Mais l'adhésion[1] du roi à la nouvelle constitution, fit nécessairement avorter son projet. Léopold, dont les sentiments étaient tout à fait pacifiques, espéra pouvoir régler à l'amiable les autres questions secondaires.

Dans un communiqué du Cabinet de Vienne, adressé au prince de Nassau, on trouve cette indication bien claire[2] :

1. Voir Vivenot, t. I, p. 557. P. Cobenzl à Mercy; 5 septembre. Il s'exprime avec scepticisme sur la réalisation d'un concert européen.
2. *Ibid.*, t. I, p. 323; 16 janvier 1792.

« L'objet dont il s'agit en ce moment et dont la considération est urgente, c'est de prévenir des hostilités entre la France et l'Empire. Or, la France s'est nettement déclarée à ce sujet : elle ne s'oppose point au droit d'asile des princes d'Allemagne, pourvu que de leur côté, ils ne tolèrent pas de rassemblements inquiétants et des armements. L'Empereur a attaché la même condition à sa promesse de secourir les États d'Empire. Il y a tout lieu de croire que la France s'abstiendra de toute invasion si la condition est observée. Mais il y a aussi tout lieu de craindre que les états, qui ne l'exécuteront point, ou mal, s'attireront des *hostilités auxquelles l'Empereur n'a ni la volonté, ni l'obligation de prendre part.* »

Il ne s'agit donc pas d'une *guerre sourde* contre la Constitution française. Certes, lorsqu'après l'adhésion royale, les nouvelles de Paris devenaient de plus en plus alarmantes, Léopold reprit l'idée du concert, mais sans perdre l'espoir de conserver la paix.

Sur quoi Brissot base-t-il les desseins hostiles de l'Empereur vis-à-vis de la France? Premièrement, sur le fait que, malgré des réclamations très pressantes, l'Autriche aurait refusé d'intervenir dans l'affaire des émigrés. Or, nous venons d'établir le contraire. Le 25 octobre, dans une note adressée à l'électeur de Mayence, le vice-chancelier de l'Empire, Collorédo-Mansfeld s'était déjà élevé de toute son énergie contre les enrôlements de troupes faits sur le sol de l'Empire par les frères de Louis XVI [1], avait insisté sur ce point précis qu'une telle action constituerait une violation manifeste du droit germanique et avait recommandé une politique de prudence qui tranchât le plus possible avec le caractère violent de la Révo-

1. Voir Vivenot, t. I, p. 263 : « Betrachte ich den Hergang blos von der staatsrechtlichen Seite, so spricht die... Stelle der Wahlkapitulation, Art. IV, § 14 gegen die Werbungen der französischen Prinzen auf deutschem Reichsboden zu entscheidend als dass die Anwendung derselben auf diesen Vorfall nur einigen Zweifel haben könnte, da die französischen Prinzen weder unter die Mächte von Europa noch weniger unter jene, die selbst ansehnliche Reichslande besitzen, zu zählen sind, daher auch denselben nach den bestimmten Worten der Wahlkapitulation *ohne kaiserliche* und der Kurfürsten, Fürsten und Stände förmliche Bewilligung im Reiche nicht zuzulassen oder nachzusehen ist. »

lution française et laissât à l'Empire l'avantage du bon droit.

L'ordonnance du 22 octobre donnait satisfaction aux vœux du gouvernement français relativement aux États de l'Empereur; la pression exercée par sa lettre du 21 décembre sur l'électeur de Trèves, du reste mentionnée en termes favorables et par le président du Comité diplomatique, et par le ministre des affaires étrangères, prouve à l'évidence l'inexactitude des assertions du député de Paris et des conclusions hostiles qu'il dégage de l'ordre donné au général de Bender : c'était là une mesure purement défensive qui aurait pu se régler aisément par des négociations entre les deux gouvernements.

En troisième lieu, Brissot reproche à l'Empereur d'avoir adhéré aux conclusions de la diète de Ratisbonne, lesquelles interdisaient aux princes possessionnés en Alsace de se départir de leurs droits féodaux. C'est ici que Léopold montrait l'embarras où le mettaient les divergences de vue entre l'Empire et la France. Il ne pouvait céder, sans compromettre pour l'avenir le peu d'autorité qui restait encore à la couronne impériale. Le chef de l'Empire était obligé de sauvegarder ses intérêts. Or, cette diminution de certaines prérogatives des princes allemands imposée par la France, était la violation du vieux droit germanique qui était le seul valable aux yeux des souverains. C'était donc plus qu'une question purement juridique, c'était une question nationale qui ne pouvait être réglée que par la force ou par des négociations. Ce n'est qu'après de longues hésitations que Léopold s'était décidé à sanctionner le 10 décembre le *conclusum* du 6 août[1] et prouvait par là l'importance qu'il mettait au maintien de la bonne harmonie avec la France.

Le quatrième et dernier argument de Brissot, le plus grave

1. Pellenc à Lamarck, le 2 janvier 92 : « On regarde ici son adhésion au conclusum de la diète [de Ratisbonne] comme une déclaration de guerre, et moi je crois qu'il n'a voulu, par là, qu'assurer la paix. De même qu'en ordonnant au général Bender de secourir l'électorat de Trèves, il a cru n'empêcher qu'une invasion. Il suit de tout cela qu'il dépendrait de nous d'avoir la paix. Nous n'aurions qu'à nous tenir pour satisfaits des réponses des deux électeurs et de la dispersion des rassemblements. » (*Corr. de Mirabeau*, t. III, p. 282.)

selon lui, celui qu'il annonçait déjà dans son préambule et qui faisait le sujet de toutes les conversations dans le public et de toutes les discussions dans les clubs était la menace d'une intervention armée :

« L'Empereur a invité les principales puissances de l'Europe à former une ligue armée, pour prévenir d'autres mouvements et entreprises préjudiciables à la dignité du roi des Français... « Tel est l'objet de la circulaire de Padoue, de la Convention de Pillnitz, du traité de l'Empereur avec la Prusse, de l'article IV de la circulaire du mois de septembre dernier, du traité conclu entre lui et les États généraux... »

Le fait était patent, l'Empereur avait adressé de Padoue aux électeurs de Trèves et de Cologne, à sa sœur Marie-Christine, régente des Pays-Bas, le 6 juillet 1791 des lettres pressantes[1] et enfin une circulaire[2] à la Tsarine, aux rois d'Angleterre, de Prusse, d'Espagne, de Naples et de Sardaigne et à l'électeur de Mayence. Il y menaçait sans doute la France d'une intervention comme Brissot l'a démontrée; quoi de plus compréhensible de la part d'un monarque qui venait de recevoir la nouvelle affligeante de l'arrestation de sa propre sœur et de son époux? Mais en réalité, ce concert se réduisait à la déclaration commune de la Prusse et de l'Empereur à Pillnitz et n'avait pas de conséquences. Cet acte ne constituait pas un danger immédiat pour la France; l'Empereur ne se lassait pas, on l'a vu, de dire et d'écrire qu'on ne pourrait agir qu'avec le concours de toutes les puissances et qu'il fallait du temps pour le réaliser; nous savons enfin qu'il abandonna son plan après le rétablissement de Louis XVI dans son pouvoir. « Depuis que le roi avait sanctionné [la Constitution] il n'y avait plus rien à faire », écrit Fersen dans son journal[3].

Toutefois, au fur et à mesure que les événements s'aggravaient, Léopold revenait à son idée première et faisait tout pour

1. Vivenot, t. I, p. 546; Feuillet III, p. 385.
2. *Ibid.*, t. I, p. 185.
3. *Journal*, t. I, p. 30.

s'entendre avec la Prusse; mais un traité avec cette puissance, dirigé véritablement contre la France n'existe pas encore, si ce n'est la Convention de Vienne qui, conclue avant Pillnitz [1], régla surtout la question polonaise. Brissot se trompe aussi au sujet de la prétendue circulaire de septembre. Il n'en existe qu'une, du 12 novembre [2], abandonnant l'idée d'une intervention immédiate.

De ces accusations, si peu fondées, Brissot tire la conclusion que l'Empereur avait violé le traité de 1756. Si ce traité avait été rompu, ce n'était certes pas du côté de l'Empereur, mais bien du côté de la France : Premièrement, par l'affaire d'Avignon, en agissant à l'insu du roi de Bohême et de Hongrie; deuxièmement en portant la propagande en Belgique et en favorisant les émigrés belges; troisièmement par l'affaire des princes possessionnés.

Que Brissot eût cent fois raison que la diplomatie eût été très bien dirigée jusqu'à l'année fatale de 1756, il était toutefois impolitique de rompre en ce moment avec éclat tous les traités provenant de l'ancien régime, car on n'entendait pas s'arrêter à celui de Versailles mais à la fois déchirer le pacte de famille. Mieux vaudrait un ennemi de plus, disaient les Brissotins [3], que la crainte éternelle de se voir trahis par de prétendus alliés; par quoi les remplacer? L'alliance avec la Prusse qu'on eût pu facilement conserver en 1756 était impossible en 1792. Les nations qui concluent des traités, les observent aussi longtemps que leur intérêt le leur commande; celui de la France était-il de rompre? Brissot répond par l'affirmative, car il a besoin d'une rupture pour consolider la Révolution et dévoiler la trahison de la Cour. L'histoire lui a donné tort. Cette guerre mettra en pleine lumière la duplicité de la Cour, mais détruira l'œuvre de la Révolution. La France était alors dans un état bien précaire. Pour la relever, on lui recommande un poison, mais à

1. Le 25 juillet 1791. Voir son texte chez Herrmann, *Dipl. Corr.*, 39.
2. Vivenot, t. I, p. 270.
3. Cf. Goltz à Schulenburg, 20 janvier.

une dose telle qu'elle ne peut que tuer le malade. La première qualité d'un diplomate, c'est la prévoyance. Mirabeau la possédait à un degré extraordinaire. La politique extérieure était sa *brillante partie*, selon la propre expression de l'archevêque de Toulouse. Brissot n'a pas la même envergure; il était dépourvu de cette sagacité que la nature ne confère que rarement aux hommes et qui lui aurait fait prévoir que sa tactique conduirait la France à l'abîme et lui-même à l'échafaud. Une rupture solennelle avec l'Autriche n'entraînait d'ailleurs pas nécessairement une alliance avec la Prusse. Lui qui souhaitait un tel rapprochement, déclarait en même temps : « Votre constitution est un anathème éternel aux trônes absolus. Tous les rois doivent donc haïr votre constitution. Elle fait leur procès, elle prononce leur sentence, elle semble leur dire à chacun : demain, tu ne seras plus, ou tu ne seras roi que par le peuple. » A-t-il des ménagements pour le roi de Prusse? Nullement. Il l'engage, au contraire, à prendre parti pour son cousin de Bohême et de Hongrie.

La majorité du Comité diplomatique, plus modérée, avait rédigé un rapport toujours menaçant, mais moins téméraire que cet exposé. Elle désirait vivement des explications préliminaires à la guerre et le président Koch gardait même l'espoir que celles-ci pourraient encore maintenir la paix; mais Brissot, après avoir eu ce succès momentané qui importe tant aux hommes politiques, demande à l'Assemblée la modification du projet présenté par le Comité. Voici le texte qu'il propose de lui substituer[1] :

Art. I. — « Le roi sera invité à notifier à l'Empereur au nom de la nation française qu'elle regarde le traité de mai 1756 comme anéanti, et parce que l'Empereur l'a violé, et parce qu'il est incompatible avec la constitution française;

A lui notifier en même temps que la nation française lui offre, s'il donne satisfaction sur les griefs ci-après, de conserver

1. *Mon.*, t. XI, p. 152.

avec lui la bonne intelligence, l'amitié, la fraternité, qu'elle a juré de maintenir avec tous les peuples. »

Art. II. — « Le roi sera pareillement invité à notifier à l'Empereur au nom de la nation française qu'elle regarde comme acte d'hostilité son refus d'interposer ses bons offices et d'employer ses troupes pour faire cesser les rassemblements dans les Électorats, la protection et les secours qu'il a accordés aux Électeurs, son accession à la coalition formée entre diverses puissances contre la nation française.

« En conséquence, les mesures militaires vont être prises pour être en état d'agir offensivement contre lui au 10 février prochain, à moins qu'avant cette époque l'Empereur n'ait donné à la France une satisfaction qui lui ôte toute inquiétude. »

Art. III. — « Le roi sera pareillement invité à donner les ordres les plus précis pour que les troupes soient en état d'entrer en campagne dans le plus bref délai possible. »

III

Quand on compare les deux projets de décret, qui furent proposés, la différence de langage est évidente. Celui de Brissot, beaucoup plus violent, demande, dans un moment si dangereux, la rupture officielle d'un traité qui aurait pu fournir au contraire un moyen d'éviter le conflit.

Un vif débat s'engagea sur les deux rapports. Vergniaud prend fortement parti[1] pour son ami et défend sa thèse, conduite d'autant plus étonnante que le député de la Gironde n'ignore point qu'il est illusoire de parler d'alliés, car la France n'en a pas. Mais c'est le seul point où il diffère de son collègue. Il fait ressortir les différences notables des deux projets. Le Comité diplomatique laisse à l'Empereur un certain délai pour donner des explications préliminaires, dont le refus serait regardé comme une rupture du traité. Brissot, au contraire,

1. *Mon.*, t. XI, p. 157 et suiv. Séance du 18 janvier.

estime que, ce traité étant déjà rompu en droit, une discussion à cet égard serait vaine. De même le Comité réclame des explications qui semblent superflues, puisque les intentions hostiles de l'Empereur ne sont pas douteuses. Au lieu d'explications, il faut exiger une réparation, comme Brissot la requiert; en outre, l'adhésion de l'Empereur aux conclusions de la diète de Ratisbonne devait être un sujet de récriminations sévères auprès du Cabinet de Vienne; son refus de donner à cet égard des réponses satisfaisantes, équivaudrait à une déclaration de guerre. Vergniaud pousse donc, lui aussi, à la guerre avec une complète insouciance. Isnard[1], l'apôtre de la croisade contre les rois, est encore plus agressif, prêche incessamment la guerre d'affranchissement des peuples, soutient le projet Brissot, accumule et exagère les griefs prétendus contre l'Empereur, et toujours éloquent, réussit de nouveau à troubler les esprits et à remuer les passions que vainement les Feuillants s'efforçaient de calmer.

La supériorité oratoire de la Gauche influait sur la Plaine qui se laissait séduire par l'éloquence impétueuse de la Gironde. Les groupes du Centre grâce à leur nombre disposaient de la majorité. A mesure que les événements suivaient leur cours, ils penchaient vers la Gauche, et lui assuraient la victoire dans le grand conflit politique, dont la déclaration de guerre devait être le point culminant. Ainsi le modéré Daverhould fut remplacé au fauteuil présidentiel par Guadet, champion de la Gironde, le 22 janvier[2].

La discussion tirait à sa fin. Condorcet, élu vice-président de l'Assemblée, parut enfin à la tribune[3], longtemps attendu par ses amis et ennemis. Aucun État n'a le droit, selon lui, d'intervenir dans les affaires du voisin. Au lieu de reconnaître ce principe, on voit l'Espagne, la signatrice du Pacte de famille, et l'Autriche, celle de l'alliance de 1756, à la tête des

1. *Mon.*, t. XI, p. 179 séance du 20.
2. *Ibid.*, p. 191. Cf. Maugras, *Journal*, p. 206; 2 janvier.
3. *Ibid.*, p. 219; mais le discours y est très abrégé. Voir Buchez et Roux, t. XIII, p. 59; *Œuvres* de C., t. X, p. 284 et suiv.

adversaires de la France : Plus éclairé que Brissot, il reconnaît que le peuple anglais hait encore la France ; pourtant cette haine se serait très affaiblie. Mais quand le fameux mathématicien imputait aux agents diplomatiques contre-révolutionnaires de n'avoir pas su trouver d'autres alliances plus populaires que celle de l'Autriche, il errait étrangement. Il avait beau demander au roi de négocier les traités d'alliance et de commerce qui garantiraient la paix générale. Dans les circonstances présentes, on ne pouvait guère en trouver de convenables et c'est là que la diplomatie des Girondins échoua aussi complètement que celle de leurs prédécesseurs.

La matière paraissait épuisée et tous les orateurs étaient d'accord, pour demander à l'Empereur une explication catégorique, avec la seule différence que la Gauche désirait une satisfaction immédiate, pendant que la Droite voulait se contenter de pourparlers préliminaires.

Hérault de Séchelles, qui siégeait à la Gauche, proposa, pour concilier les vues des deux partis, une combinaison qui empruntait aux deux projets, sans avoir la violence de style de Brissot. Mais elle fut suffisamment menaçante pour satisfaire les plus ardents de ses collègues. La discussion une fois close, ce projet obtint la priorité et après l'adoption de quelques amendements par Mailhe, Vergniaud et Brissot, le décret fut définitivement rendu en ces termes[1] :

« L'Assemblée Nationale, considérant que l'Empereur, par sa circulaire du 25 novembre 1791, par la conclusion d'un nouveau traité entre lui et le roi de Prusse, le 25 juillet 1791[2], et notifié à la diète de Ratisbonne le 6 décembre, par sa réponse au roi des Français, sur sa notification à lui faite de l'acceptation de l'acte constitutionnel et par l'office de son chancelier de Cour et d'État, en date du 21 décembre 1791, *a enfreint le traité de mai 1756, et cherché à exciter, entre diverses puissances, un*

1. *Procès-verbal*, t. IV, p. 299.
2. La Convention de Vienne, qui régla surtout la question polonaise. Voir son texte : Herrmann, *Dipl. Corr.*, 39.

concert attentatoire à la souveraineté et à la sûreté de la nation. Considérant que la nation française, après avoir manifesté sa résolution de ne s'immiscer dans le gouvernement d'aucune nation étrangère, a le droit d'attendre pour elle-même une juste réciprocité, à laquelle elle ne souffrira jamais qu'il soit porté la moindre atteinte; applaudissant à la fermeté avec laquelle le roi des Français a répondu à l'office de l'Empereur;

Après avoir entendu le rapport de son Comité diplomatique, décrète ce qui suit :

Article I. — « Le roi sera invité par une députation à déclarer à l'Empereur qu'il ne peut traiter avec aucune puissance qu'au nom de la nation française et en vertu des pouvoirs qui lui sont délégués par la Constitution. »

Art. II. — « Le roi sera invité de demander à l'Empereur, si, comme chef de la maison d'Autriche, il entend *vivre en paix* et *en bonne intelligence*[1] avec la nation française et s'il renonce à tout traité et convention, dirigés contre sa souveraineté, l'indépendance et la sûreté de la nation. »

Art. III. — « Le roi sera invité à déclarer à l'Empereur, qu'à défaut par lui, de donner à la nation, avant le 1er mars prochain, pleine et entière satisfaction sur tous les points ci-dessus, son silence, ainsi que *toute réponse évasive ou dilatoire seront regardés comme une déclaration de guerre.* »

Art. IV. — « Le roi sera invité de prendre les mesures les plus promptes pour que les troupes françaises soient en état d'entrer en campagne au premier ordre qui leur en sera donné. »

Par son esprit ce décret ne diffère pas du projet de celui qui se plaisait à l'imitation de la grandeur antique. Aussi Brissot le proclame-t-il « digne des beaux jours de Rome » car « jamais dans aucune tribune même à Athènes, même à Rome on n'a parlé des rois avec plus de fierté[2] ». Il fut transmis sur-le-champ au roi, qui dans sa réponse[3] insista sur le point essen-

1. Dans le projet primitif : « s'il entend rester notre allié ».
2. *Chronique du mois*, mars 1792, § III, article de Brissot.
3. Message du 28 janvier. Buchez et Roux, t. XIII, p. 61.

tiel de la Constitution, d'après lequel il appartenait au roi seul d'entretenir les relations politiques au dehors, rappela à l'Assemblée qu'elle ne pouvait délibérer sur la guerre que sur sa proposition formelle et nécessaire, mais après avoir reconnu qu'elle avait sans doute le droit de demander dans une forme invitatoire de prendre en considération tout ce qui intéressait la sûreté et la dignité nationale, laissa entrevoir qu'il ne se refuserait pas à la déclaration de guerre, si l'Empereur ne donnait pas une explication plausible de son attitude, et promit de mettre toute son activité dans les préparatifs afin de pouvoir entrer en campagne avant six semaines, si les circonstances l'exigeaient. Le ministre, conformément à la volonté de l'Assemblée, envoya à Noailles une note sévère pour la Cour de Vienne, en lui communiquant le décret du 25 et la réponse du roi. Elle reproche au Cabinet autrichien, premièrement d'avoir laissé sans effet la demande du gouvernement français d'obtenir par son influence la dispersion des émigrés; ensuite, l'intention annoncée de protéger les princes ecclésiastiques qui paraît porter autant sur les émigrés; enfin la teneur, dans laquelle est conçue le dernier article de l'office du 21 décembre menaçant la France d'une coalition armée de l'Europe [1].

On s'aperçoit aisément que le langage du ministre naguère si peu hardi et même timide, se modifie sensiblement. En effet, juste au moment de la discussion dangereuse sur la question de paix ou de guerre, il avait reçu de Vienne une seconde note qui très brève, très sèche, relevait les tirades impertinentes contre les souverains prononcées aux Jacobins, répétées au Corps législatif, et rappelait la menace d'intervention en cas d'une invasion sur le territoire de l'Empire [2]. Lessart, de peur de troubler davantage les esprits et de donner prétexte à des violences, n'hésita pas à soustraire [3] cette note au Comité diplomatique, comme c'était du reste son droit absolu.

1. Corr. d'Autriche, t. 363, Lessart à Noailles, 29 janvier.
2. Vivenot, I, 567, 5 janvier.
3. Cf. Goltz à Frédéric-Guillaume, 16 janvier.

IV

Cependant, il régnait au club des Jacobins la même agitation qu'à l'Assemblée. La question de la guerre fut débattue pendant tout le mois de janvier avec ardeur et passion. Le 9, Louvet inaugura[1] sa carrière politique en se prononçant nettement contre Robespierre et pour Brissot dont il va être un des plus fervents partisans au fort de la lutte avec les Montagnards. Il tâcha de prouver la nécessité d'une guerre offensive[2], pendant que Robespierre, persévérant, malgré son peu de succès, dans ses exhortations à la prudence, prenait de nouveau la parole[3] le 11 pour compléter son dernier exposé et montrait, une fois de plus, le danger d'une politique belliqueuse pour la liberté publique : il rappelle que la Constitution donnait exclusivement au pouvoir exécutif le droit de proposer la guerre, de la préparer, de la diriger, de la suspendre, de la ralentir, de l'accélérer, de choisir le moment et de régler les moyens de la faire, demande très adroitement, sous quel prétexte légitime on renouvellerait les alarmes, lorsque les princes allemands auront donné la satifaction exigée par le gouvernement au nom de la nation, et répète qu'une guerre entreprise dans les circonstances actuelles favoriserait les trames du despotisme et des ennemis de la nouvelle constitution. C'est à eux d'abord qu'il faut faire la guerre la plus implacable, au lieu de favoriser, sous quelque prétexte que ce soit, les projets de la Cour. Les contre-révolutionnaires et les aristocrates une fois abattus, il laisse alors le champ libre à la guerre contre Léopold. Mais ce sera une guerre du peuple français, pendant que « M. Brissot

1. *Société des amis de la Constitution, séante aux Jacobins à Paris, Discours de Jean-Baptiste Louvet sur la guerre, prononcé à la Société, le 9 janvier 1792. Imp. du Patriote français.* In-8° de 12 p., Bib. Nat., Lb 40/672.

2. *Patriote français*, 11 janvier 1792.

3. *Suite du discours de Maximilien Robespierre sur la guerre, prononcé à la Société des Amis de la Constitution, le 11 janvier 1792.* Bib. Nat., Lb 40/671.

dit qu'il faut que M. *le comte* de Narbonne conduise toute cette affaire et qu'il faut marcher sous les ordres de M. *le marquis* de La Fayette ».

Dans ce duel oratoire, le maître de l'intrigue sait merveilleusement se faire une arme de la défiance, qu'il sème partout à son profit. La guerre, il n'en veut pas, mais n'osant plus la condamner en principe, car les Jacobins lui sont favorables, il essaie du moins de la retarder et de gagner du temps pour orienter l'opinion populaire vers une autre direction et un autre ennemi : les Tuileries. Mais, il ne paraît pas réussir. Huit jours après, Louvet réplique très éloquemment, lui reprochant de ne pas voir le péril que la nation court[1].

Le duel Brissot-Robespierre semblait dégénérer en une querelle personnelle; déjà celui-ci se laissait aller à des calomnies sur le compte du député désespérant de le vaincre sur le terrain politique. Brissot, au contraire, apporte jusqu'ici dans cette discussion l'unique souci de convaincre les Jacobins à son opinion et ménage Robespierre autant que possible. Il aurait « dédaigné et les sophismes et les insinuations dans la bouche des partisans du ministère; mais c'est un frère qui demande des éclaircissements » et c'est un devoir pour lui de les donner. Robespierre lui avait, en effet, demandé des arguments plus convaincants pour justifier ses conseils belliqueux. Brissot veut cette fois[2] s'attacher à la question qui les a divisés jusqu'alors : le parti à prendre dans les circonstances actuelles.

Son dernier discours à l'Assemblée voulait prouver que l'Empereur était en hostilité ouverte avec la France; or, puisqu'il admet un commencement d'action, il s'agit maintenant, non pas d'attaquer, mais de se défendre. La meilleure défense et la plus utile, c'est de transporter le théâtre de la guerre au

1. *Second discours de J.-B. Louvet sur la guerre, prononcé le 18 janvier.* Bib. Nat., Lb 40/674.

2. *Société des Amis de la Constitution, séante aux Jacobins à Paris. Troisième discours de J.-P. Brissot sur la nécessité de la guerre, prononcé à la société, le 20 janvier 1792...* Bib. Nat., Lb 40/675.

delà du Rhin, en plein pays ennemi. En un mot : c'est l'offensive. Et maintenant, il reprend ses arguments pour établir l'agression de l'Empereur. Robespierre ayant montré que la Cour seule veut la guerre pour en tirer avantage, force l'orateur à revenir sur ce dilemme.

A l'entendre, ni la Cour de France, ni celle de l'Autriche ne veulent la guerre ; elles ont cherché seulement à intimider les démocrates. Car, pourquoi le ministre des affaires étrangères apporterait-il des lettres rassurantes annonçant la soumission des électeurs? Pourquoi prêcherait-il la paix? Pourquoi le roi ne viendrait-il pas en faire la proposition à l'Assemblée nationale puisque les deux tiers accueilleraient avec transport une telle proposition?

« Allons plus loin, et voyons si les autres actes de la Cour prouvent qu'elle veut la guerre. Si le roi veut la guerre, que doit-il faire? Multiplier tous les moyens qui peuvent la rendre nécessaire. S'il voulait la guerre, il se serait concerté avec les électeurs, les aurait priés secrètement de ne pas disperser les émigrés. Mais c'est juste le contraire qui est arrivé. Ces électeurs dissipent les rassemblements, chassent les émigrés donnent satisfaction à la France et ôtent tout prétexte de guerre au roi, qui la veut de concert avec eux [comme Robespierre croit]. Il veut la guerre, et l'Empereur son beau-frère, son soutien secret qui doit la vouloir avec lui, la faire pour lui, qui devrait profiter de tous les prétextes pour la faire déclarer, hâter les préparatifs, faire marcher ses troupes, cet empereur force les électeurs à dissiper les rassemblements, laisse ses troupes dans l'inaction, ne fait aucun mouvement, va de lui-même au-devant de la paix! N'existe-t-il pas une contradiction évidente entre la volonté de la guerre, qu'on prête au roi et ces actions? N'est-il pas ici un mystère qu'il est impossible de résoudre dans le système de mon adversaire? »

S'il y a contradiction, c'est bien dans les paroles de Brissot : il avoue enfin que l'Empereur ne veut que la paix, et qu'il a fait tout son possible, pour que la France eût satisfaction dans

la querelle des émigrés. Mais bien qu'il reconnaisse la bonne volonté de l'Empereur, il lui reproche des actes d'hostilité! L'Empereur et le roi ensemble ont voulu selon Brissot faire peur aux « patriotes » en parlant ouvertement de la guerre. Maintenant ils se voient obligés de changer leur langage, de crainte d'être pris au mot; un conflit en effet ne convient pas à leurs desseins.

La Cour doit redouter cette guerre, qui hâterait l'œuvre de la Révolution et barrerait le chemin au retour de l'aristocratie et du despotisme. Si elle la désirait vraiment ce serait uniquement pour marcher d'accord avec l'Autriche contre la nation française. Mais elle n'a pas à espérer beaucoup d'appui des armées de Léopold « qui sont insuffisantes pour ses propres besoins ».

D'abord quelles sont les conséquences à prévoir de la guerre? Le Brabant s'ébranlera au premier coup de canon et renversera son ancien régime. Ensuite « qui répond à notre Cour que le trône de Léopold n'en sera pas renversé? Qui lui répond que l'audace des troupes françaises s'arrêtera à son gré? Qui lui répond que les Français ne franchiront pas les bornes qu'elle leur posera? Qui lui répond que, quand les Français les respecteront, les étrangers n'osassent pas l'outrepasser? Quand Louis XVI assembla les notables, prévoyait-il la chute de la Bastille?... Quel est donc le mortel auquel il est donné de pouvoir lire dans l'avenir, et marquer à la révolution, le temps et le pays où elle doit s'arrêter? Les volcans sont préparés partout; encore une fois, il ne faut qu'une étincelle pour l'explosion universelle. *Ce n'est pas au patriotisme à en craindre les suites; elle ne menace que les trônes.* »

Cette guerre mettra donc en cause toute l'Europe monarchique. L'orateur,qui quelques jours avant aspirait hautement à une alliance avec les rois de Prusse et d'Angleterre, déclare aujourd'hui que les « rois sont mûrs » pour leur chute, afin de prouver qu'ils doivent faire tout leur possible pour éviter une crise.

En fait, qu'importe à Brissot de savoir ce que les Cours de Vienne ou de France veulent ou ne veulent pas. Si l'Empereur désire la guerre pour le printemps, on doit se hâter de le prévenir, la déclarer à l'instant : en attaquant les premiers sans lui laisser le temps pour des préparatifs, on s'assure le succès. S'il ne la veut pas, il faut la lui déclarer, pour le forcer à donner toutes les satisfactions qui peuvent dissiper les inquiétudes et mettre la France à même de sortir de cette situation énervante.

Robespierre s'était élevé contre son intention d'abandonner au pouvoir exécutif la tâche de diriger la lutte, laissant entrevoir qu'on s'exposait à la trahison. Il lui avait reproché de suivre les ordres du marquis de La Fayette et du comte de Narbonne, l'un généralissime, l'autre ministre de la guerre, et l'avait raillé en déclarant que « le destin des Empires ne se règle pas d'après des figures de réthorique ». Brissot avoue que les craintes qu'on a du côté du pouvoir exécutif sont fondées, mais peu dangereuses, car on pourrait séduire à la rigueur quelques officiers, mais jamais les soldats, il ne veut cependant pas nier la profondeur de l'objection de préférer une armée de mercenaires à une armée nationale, mais il la croit à tort inexécutable. Il ne juge pas nécessaire d'armer des millions d'hommes pour repousser quelques milliers d'étrangers et suppose impossible de remplacer des chefs expérimentés et des soldats disciplinés par une milice inexpérimentée. Les événements prouvèrent combien il se trompait.

Une polémique personnelle termine le débat. Robespierre avait ardemment attaqué le député, l'accusant de viser le ministère, sinon pour lui, au moins pour ses amis[1]. Brissot rectifie ces insinuations : il ne pouvait comme député entrer au ministère, mais il avoue désirer y placer ses amis, c'est-à-dire les partisans de la guerre. Il est vrai qu'il n'avait pas d'autre but. Ses amis une fois nommés, c'est lui qui serait le véritable directeur des affaires étrangères. Mais personne ne pouvait lui en faire un crime.

1. Voir p. 8 du discours de Robespierre du 2 janvier.

La séance se termina par la réconciliation momentanée des deux hommes. Brissot avait supplié son adversaire, dont il ne cesse d'estimer le patriotisme, « de terminer un combat scandaleux et funeste à la cause de la liberté ». Dusaulx[1] monta à la tribune aussitôt que Brissot eût fini et après une touchante allocution, il fit embrasser les deux antagonistes aux applaudissements frénétiques de toute la société.

Ce rapprochement ne désarma pas Robespierre. A peine le décret du 25 janvier, menaçant l'Empereur d'un ultimatum, fut-il rendu, qu'il reprenait sa thèse favorite[2]. Brissot avait chimériquement présenté l'Allemagne, l'Europe entière, prêtes à s'ébranler dans ce moment, pour renverser tous les gouvernements. Robespierre n'y croit pas; loin de là, il craint qu'une invasion à main armée ne fasse que détourner les peuples de la France, au lieu de les porter à voler au-devant d'elle. Brissot avait dépeint l'insurrection brabançonne comme l'œuvre de la Révolution, tandis qu'elle l'avait précédée. A juste titre, Robespierre insiste sur son caractère différent. On ne pouvait nier que, nullement inspirée des principes français, elle ne fut qu'un soulèvement pour l'indépendance. La grande majorité du peuple belge restait attachée à sa religion et rejetait la constitution civile du clergé avec autant d'énergie que la tyrannie autrichienne[3].

Les discours de Brissot ne sont, pour celui qui les lit attentivement, qu'une longue suite, de raisonnements paradoxaux ou d'exagérations. Il soutenait à la fois que Léopold ne voulait pas plus la guerre que Louis XVI, mais qu'il la provoquait : à

1. Voir Aulard, Jacobins, t. III, p. 333. Dusaulx, député à la Législative et à la Convention. Voir le compte rendu de cette scène au *Patriote français* du 21 janv. 1792. Voir aussi la lettre de R. à Gorsas, où il explique son attitude dans la séance du 20 janvier et où il insiste sur ce point qu'il continuera de combattre les opinions de Brissot. *Courrier des 83 départements* du 23 janv., t. IV, p. 358., Bibl. Nat., Lb 2/163.

2. *Société des Amis de la Constitution, séante aux Jacobins, à Paris. Troisième discours de Maximilien Robespierre sur la guerre, prononcé le 26 janvier.* Bibl. Nat., Lb 40/676. M. Aulard croit devoir rapporter ce discours à la séance du 25, vu que le 26 il ne fut pas question de la guerre. (Aulard, *Jacobins*, t. III, p. 342.)

3. Voir Chuquet, t. IV, chap. I.

quoi Robespierre répond : « Si la Cour fait provoquer la guerre par Léopold, comment pouvez-vous croire que la Cour ne la veut pas, puisque par là elle vous fournit le prétexte de la demander? S'il n'est pas vrai que Léopold la provoque d'une manière suffisante pour autoriser une invasion de votre part, de quel droit exigerez-vous qu'on la lui déclare ? »

Si Robespierre, dans sa carrière politique, eût toujours agi avec autant de logique et de justice, il aurait laissé dans l'histoire une autre renommée...

CHAPITRE V

LA QUESTION DES ALLIANCES

I. L'interpellation Isnard sur les alliances : le nouveau système : la Prusse et l'Angleterre. Le rôle de Montmorin. Impossibilité d'une politique d'alliance avec la France. Frédéric-Guillaume : ses griefs contre la Révolution. Les raisons de ses tentatives de rapprochement lors de la Constituante : la Conférence de Reichenbach. L'accord avec l'Autriche. Les contradictions de Brissot. Ses espérances à l'égard de l'Angleterre. L'esprit public en Angleterre. William Pitt ; son aversion pour la Révolution française. Narbonne accède aux vues de Brissot et de Clavière. La colère des Lameth. Pourquoi, selon Brissot, l'Angleterre et la Prusse ont intérêt à s'entendre. Condorcet et la Révolution anglaise. La Pologne et les États-Unis. Clavière. Les Feuillants et la diplomatie. Les négociations de Barnave-Lameth. Les vues de Daverhould. Réplique de Brissot. Les connaissances historiques. La politique de Frédéric II en 1756. La différence de situation. Les armements militaires en France. La question du renforcement de l'armée. Manque d'initiative de la Gironde dans cette question.

II. Première combinaison des Brissotins. Sieyès fait envoyer Talleyrand à Londres. Les moyens de réussir : cession éventuelle de territoires. Étranges propositions de Brissot. Talleyrand à Londres. L'accueil froid qu'on lui fait. Ses notes restent sans réponse. Pusillanimité de Lessart. Ségur destiné pour une mission à Berlin. Question pour une autre à Brunswick. La démarche de Petion auprès de Goltz. Les liaisons antérieures de Petion avec Goltz. Les explications de Petion : la cour de Berlin n'a aucun intérêt au rétablissement de l'ancien régime. L'affaire des princes possessionnés sera bientôt réglée. Nécessité pour la France de contracter une alliance avec la Prusse, l'Angleterre et la Hollande. Réserve de Goltz : conseil d'amitié. Frédéric-Guillaume et la démarche de Pétion.

III. Ségur à Berlin. Ses entretiens avec Schulenburg. Pessimisme de Ségur. La prévention du roi contre sa personne. La divulgation des prétendues instructions de Ségur. L'offensive de Frédéric-Guillaume. Hésitations de Goltz ; le traité de Berlin du 7 février. Rupture définitive

de la diplomatie prussienne avec ses traditions. Que fallait-il faire? Les deux solutions : guerre ou neutralité? Conséquences néfastes de l'alliance autrichienne pour la Prusse. La démarche infructueuse de Custine auprès du duc de Brunswick : le moment décisif dans la vie du duc. Sa destinée tragique. Premier échec de la diplomatie girondine. Les responsabilités établies. L'importance du conflit.

I

Dans le grand débat sur la situation extérieure, le point délicat à résoudre fut la question des alliances. Elle fut traitée par tous les orateurs de la Gauche avec autant de vivacité que d'étourderie. Le 5 janvier, Isnard [1], après entente préalable au Comité Staël [2], interpella le premier le gouvernement, sur le système d'alliances à adopter; comme la nécessité d'agir lui semble indiscutable et comme sa politique va mettre en feu toute l'Europe, des alliances sûres, en état de donner un appui solide à la France, pourraient seules garantir le succès d'une entreprise aussi vaste. S'en procurer — bien entendu sans démarches humiliantes — c'est là la tâche du Conseil qui, jusqu'alors n'a pas pu réussir à empêcher une coalition menaçante des puissances continentales. Pour remédier à la mauvaise situation due à l'imprévoyance de Montmorin, Isnard ne se contente pas de laisser au pouvoir exécutif toute latitude pour une nouvelle orientation, mais lui recommande chaudement deux nations qui sont l'objet constant des préoccupations girondines, la Grande-Bretagne et la Prusse :

« Ah! si Frédéric vivait, ce philosophe-roi aurait bien trouvé dans la Révolution française de quoi consolider pour toujours la balance politique du Nord. »

Dès ce moment Isnard et les Brissotins vont glorifier sans trêve le feu roi de Prusse, en se méprenant étrangement sur son caractère et sa conduite politiques, au point de le supposer prêt à engager son concours dans une révolution, dont ce sou-

1. *Mon.*, t. XI, p. 45.
2. Cf. Glagau, p. 79 et suiv.

verain eût peut-être aprécié quelques idées, comme l'affranchissement des paysans qu'il tenta vainement d'introduire dans ses pays, mais dont il aurait certainement redouté l'exemple contagieux.

« Notre alliance ne peut être que recherchée par des nations, parce que les engagements que contracte un peuple libre, sont toujours sacrés et que les troupes qu'il fournit à ses alliés sont invincibles. Ah! sans doute, les Anglais feraient un peuple digne de l'entendre. »

Si cette union est devenue irréalisable, Isnard en rejette la responsabilité sur Montmorin, comme Brissot la rejettera sur Lessart, et la Montagne sur Lebrun et la Gironde. Si faible et impropre que fût ce ministre à mener les affaires d'État, dans un tel moment, on ne pouvait pas lui reprocher de manquer de bonne volonté.

Quel prince en Europe eût pu songer à un pacte sérieux avec un pays qui, non seulement rejetait les vieilles traditions monarchiques, opposant à la souveraineté du roi la souveraineté du peuple, mais qui menaçait en outre, par une propagande naissante et indiscrète, de porter chez ses voisins les idées nouvelles et les troubles qu'elles provoquaient? La réunion d'Avignon et l'affaire des princes possessionnés d'Alsace avaient gravement ému le roi de Prusse ; l'amnistie accordée aux auteurs des massacres d'Avignon, lui apparaissait comme une prime et une excitation au meurtre. La nouvelle politique française bouleversait et révolutionnait le vieux droit européen qui était le seul légal pour les souverains. Frédéric-Guillaume fut, en outre, choqué de la liberté avec laquelle les orateurs de la Législative invoquaient le nom de feu son oncle, dont ils vantaient à tout venant le *libéralisme*[1]. Il savait, mieux que personne, que ce roi, type parfait du despote éclairé, tout en témoignant sa faveur aux écrivains et aux idées françaises, restait pénétré de

1. Expression qui ne fut employée, à ma connaissance, que plus tard par Mme de Staël et Chateaubriand. Cf. l'art. de M. A. Wahl, Beiträge zur deutschen Parteigeschichte im 19. Jahrhundert. *Historische Zeitschrift*, t. 104 (1910).

la nécessité de maintenir chez lui les différentes classes sociales, séparées entre elles par des barrières infranchissables.

Il est vrai que, sous la Constituante, Frédéric-Guillaume avait fait des tentatives de rapprochement auprès de la France, et que son ministre plénipotentiaire à Paris, M. de Goltz, avait cherché à utiliser l'habileté et la ruse du « conseiller de commission » prussien, Ephraïm qui se fit agréer dans les cercles démocratiques de Paris. Le rapprochement fut bien entendu très platonique, et comme les violences se multipliaient, on renonça très vite à cette tentative. Faire de la politique révolutionnaire en dehors, conservatrice au dedans, c'est-à-dire une politique anticipée du XIXe siècle parut trop osé aux Prussiens d'alors : trois quarts de siècle, devaient s'écouler avant qu'un maître dans leur diplomatie se moquât de ces scrupules. Mais il n'est pas douteux que la diplomatie prussienne cherchait avant tout à affaiblir[1] son ancien adversaire, ou tout au moins à prolonger le plus possible l'état de décadence où il semblait tombé. Aussi se décidait-elle, après la chute de Hertzberg et l'avènement de MM. de Schulenburg et d'Alvensleben, en faveur de l'Autriche ou de la Russie, et n'espérait plus rien de sa voisine de l'ouest, qu'on jugeait en pleine anarchie et incapable de prêter un appui effectif. Le roi lui-même, bien avant la conférence de Pillnitz, ne pensait guère plus à la France puisqu'il se laissait entraîner à la fameuse conférence de Reichenbach en 1790, une des plus impolitiques qu'aient eu à enregistrer les annales de ce pays[2], et qui le mettait à la merci de l'Autriche vaincue trois fois par son oncle; il y parlait déjà du caractère inquiétant que prenaient les événements d'Outre-Rhin et n'eut jamais beaucoup de sympathie pour la Révolution, dont il se déclarait dès le début l'adversaire[3].

1. Sorel, II, 69.
2. Voir les *Gedanken und Erinnerungen* de Bismarck, éd. pop., t. I, p. 190. 299, 301.
3. L'Alliance autrichienne fut son ambition et son rêve. Cf. Vivenot, t. I, p. 100.

On aurait pu reprocher à Montmorin de n'avoir pas profité de la situation embrouillée avant la conférence de Reichenbach et le dénouement de la crise austro-prussienne et de s'être fourvoyé en s'attachant obstinément au système inauguré jadis par Bernis. C'est là, où la critique de Brissot l'atteint[1]. Mais quelque séduisante que pût paraître à Frédéric-Guillaume l'idée de se rapprocher de la France avant 1790, la marche des événements dans ce pays l'aurait bientôt amené à l'abandon d'un tel projet. Le roi de Prusse était trop habitué à voir aux Tuileries un roi absolu qui dirigeait par l'organe de son ministre les affaires étrangères, pour accepter de s'entendre avec une assemblée qu'il méprisait, et pour approuver son œuvre qu'il jugeait passagère. Frédéric-Guillaume se serait même écarté de la ligne de conduite que son oncle avait indiquée dans la dernière année de sa vie, en 1785, par la création du *Fürstenbund* dont la tâche essentielle était de défendre les intérêts des princes allemands contre les velléités de la maison de Habsbourg qui visait la succession de la Bavière. Au lieu de répondre aux avances de la Gironde, on estimait qu'il était plus logique et plus conforme aux traditions de la maison des Hohenzollern de défendre les intérêts lésés des princes allemands, non plus contre l'Autriche, qui n'était pas alors à craindre, mais contre la France révolutionnaire.

Politique contradictoire et paradoxale que celle de prêcher d'un côté la guerre contre les rois, de l'autre un rapprochement avec la Prusse et une alliance avec l'Angleterre. Voilà l'illusion qui obsède le député de Paris, et lui réserve une terrible déception sous le ministère Dumouriez. Il se plaît à parler[2] de l'évolution qui se produit en Angleterre en faveur des nouvelles idées, évolution qui n'existe que dans l'imagination de Brissot et se réduit à la fondation de quelques sociétés populaires de quelques milliers de membres, sous la direction d'une opposition parlementaire impuissante. Pendant un très court espace de temps la nation anglaise regarda ce qui se passait de

1. Cf. discours de Brissot sur l'office de Kaunitz; 17 janvier.
2. *Ibid.*

l'autre côté de la Manche d'un œil favorable et approbateur[1], mais bientôt les grandes confiscations et surtout les excès d'une populace furieuse amenèrent la réaction. Non seulement la Cour et la noblesse, mais aussi la presque unanimité des propriétaires, des manufacturiers et des négociants devinrent ardemment anti-Jacobins.

A la tête de ce pays se trouvait le premier homme d'État de son temps : William Pitt aimait peu la Révolution et surtout les hommes qu'elle avait tirés de l'obscurité. Son aversion s'accentuera au point d'en faire l'adversaire le plus implacable qui, pour l'abattre, n'hésitera pas à renoncer à la mission politique réformatrice qu'il s'était donnée.

Pourtant le nouveau ministre de la guerre ne se refusait pas, à tenter des démarches auprès de la Cour de Saint-James. Brissot et Clavière, qui se targuaient de connaître à fond l'Angleterre et l'Europe entière, le pressaient de proposer au Conseil cette nouvelle orientation. Narbonne y consentit[2] au grand mécontentement des Lameth qui, désireux de conserver des relations avec la maison de Habsbourg, essayèrent d'entraver tout rapprochement avec l'Angleterre[3]. Mais la diplomatie girondine subira ici comme en Prusse des échecs dus moins aux hommes qui négociaient alors pour le compte de la France, qu'aux principes mêmes qui y prévalaient et auxquels la vieille diplomatie de l'Europe ne pouvait s'adapter.

Désormais, dans la politique extérieure de la Gironde les plans d'alliance avec la Cour de Berlin et de Londres absorbèrent toutes les pensées jusqu'à l'engagement des hostilités. Ce nouveau système leur semble préférable à l'ancien, car ces deux puissances n'ayant rien à craindre des effets de la propagande[4]

1. Voir Lord Macaulay, *Essais historiques et bibliographiques*, traduits par G. Guizot, 2e série, Paris, 1862. *William Pitt*, Bib. Nat., G 26/133.

2. Pellenc à Lamarck : « On a été plus loin et on a arrêté au Conseil de faire une alliance avec l'Angleterre et la Prusse. Brissot et Clavière ont donné sur cela de grandes espérances. » Feuillet V, 125.

3. Voir Glagau, p. 130-136.

4. Voir le *Patriote français* du 22 janvier. Pourtant Isnard avait déjà menacé et Brissot menacera bientôt les souverains de Prusse et d'Angleterre des effets de la Révolution !

Universitäts BIBLIOTHEK

révolutionnaire, sont intéressées, comme la France, à s'opposer aux projets ambitieux de l'Autriche. L'Angleterre, toujours en quête de nouveaux débouchés en raison du développement rapide de son commerce, est intéressée à s'entendre avec sa voisine, pour qu'elle n'entrave pas ses projets ; d'un autre côté, la supériorité territoriale de l'Autriche force la Prusse à marcher d'accord avec la France, si elle veut continuer la politique conquérante que fut l'œuvre de Frédéric. Mais pour toute nouvelle action militaire, la Prusse aurait besoin de l'appui de ces deux autres États « étant les deux seules nations avec l'argent desquelles on puisse faire la guerre [1] ». Cette remarque, très juste pour l'Angleterre, était très naïve pour la France où la non-perception des impôts obligeait l'État à l'expédient de vivre sur les assignats qui avaient baissé jusqu'à 50 % [2] !

A la veille d'une guerre, à qui donc pourrait-on s'unir, demande Condorcet [3]? Avant tout à l'Angleterre est sa réponse : « Ou notre querelle est juste, ou sa révolution fut un crime, ou les prétentions de nos princes rebelles sont une insulte aux droits des hommes, ou celui qui occupe aujourd'hui le trône des Stuarts n'est qu'un usurpateur. »

Après la Grande-Bretagne Condorcet nomme la Pologne [4] et l'Amérique : que pouvait-il attendre de ces pays ? Les États-Unis n'avaient pas le moindre intérêt à se mêler aux querelles de l'Europe et songeaient plutôt à consolider les résultats de leur propre révolution par une longue paix et à profiter des embarras actuels de la France pour tenter de se libérer, au meilleur marché possible, des dettes qu'ils avaient contractées envers elle, lors de la guerre de l'Indépendance.

1. Le 10 juillet 1791 Brissot prétendit aux Jacobins, que l'Angleterre n'aurait pas d'argent. (Cf. son discours du 10 juillet, *loc. cit.*)

2. Cf. Schulenburg à Goltz, 28 octobre 1791 et passim.

3. Voir discours de Condorcet, 25 janvier 1792, *loc. cit.* — Ce discours fut beaucoup applaudi, même par la Droite. Mathieu Dumas, adversaire politique de l'orateur dit à son sujet : « Le style nerveux et pur du philosophe académicien répondit à l'atteinte que ses amis avaient excitée. Ce discours, véritable manifeste républicain, est resté un modèle de l'art oratoire. » *Mém.*, t. II, p. 10.

4. *Patriote français*, 26 janvier. « Il a prouvé... qu'il nous convenait de nous allier avec la Pologne, l'Angleterre et l'Amérique.

La Pologne, tombée dans l'anarchie, devenue le jouet des ambitions des nations voisines, n'aurait pas demandé mieux que de nouer une alliance semblable qui lui eût garanti la possession de son territoire. Mais que pouvait-elle offrir en échange, sans armée, sans argent, peu favorisée par sa situation géographique, exposée aux attaques des trois premières puissances militaires qui guettaient l'occasion d'achever son démembrement?

Pour Clavière, il n'avait plus rien d'original à ajouter aux réflexions de ses amis sur les relations extérieures [1] : la France en inscrivant dans sa Constitution la renonciation aux conquêtes, en s'interdisant la guerre, « si ce n'est pour sa propre défense ou le soutien d'un allié », prenait une résolution trop généreuse pour que les gouvernements « sages et populaires » ne l'appréciassent point. Cette renonciation aux conquêtes jusque dans les contrées transatlantiques, prévient de la part de la Grande-Bretagne, toute intention de reprendre la rivalité héréditaire : « Dès lors les deux nations n'ont plus que des motifs de s'unir par la plus respectable alliance ». Toutes deux en tireront d'inestimables avantages commerciaux : le partage de la Pologne sera suivi du partage pacifique des colonies espagnoles. « Ces riches contrées qui gémissent sous l'imbécilité et la barbarie du joug espagnol, et qui appellent les produits de l'industrie des nations laborieuses, ces contrées où toutes les ambitions commerciales peuvent s'étendre à leur aise et sans se nuire réciproquement, ne tarderont pas à recevoir les vaisseaux français, anglais et américains, dès que ces trois peuples vogueront sous le pavillon d'une triple alliance ». Le peuple anglais « premier instituteur [de la France] dans la haute science commerciale » y trouvera certes le plus de profits; mais pourra-t-il en jouir, s'il ne consent pas à les partager?

A ces conjectures, les Feuillants objectèrent toujours l'absence

1. *Chronique du mois*, février 1792, § VIII, p. 66.

d'avantages politiques qu'on pourrait offrir en échange à l'Angleterre et la forme aristocratique de la Constitution. « C'est faux » réplique Clavière, « alliée avec la France, l'Espagne et la Russie doivent s'incliner devant elle ». Cette triple-alliance forcera « le colosse du nord » à renoncer à sa politique envahissante vis-à-vis des Turcs et rétablira, à son profit, l'équilibre dans l'Orient. « Eh, *qu'importe après tout* », conclut Clavière en bon Girondin, « *les refus du cabinet de Saint-James? C'est au peuple anglais que la proposition s'adresse* ».

Les Feuillants ne partageaient pas, en général, les vues de la Gironde sur la conduite à tenir vis-à-vis de l'étranger. Barnave et les Lameth négociaient secrètement avec le Cabinet de Vienne[1] et voyaient de mauvais œil les tentatives contraires de Lessart. Personne n'avait dégagé les points faibles de la diplomatie brissotine avec autant d'adresse et de bon sens que l'ancien président Daverhould[2] : le traité avec l'Autriche était onéreux, il n'y a pas de doute, mais ce n'est pas le moment de le rompre avec éclat ou de provoquer Léopold à la guerre dans l'espoir trompeur que d'autres puissances s'entendraient avec la France. Daverhould souligna l'absurde méthode de « vouloir défendre la liberté en bâtissant des châteaux en Espagne » et supplia l'Assemblée de ne pas perdre de vue que l'Empereur et la Prusse resteront unis contre la France et entraîneront toutes les autres puissances. Il fut si applaudi par la Droite et même par le Centre que Brissot se vit obligé de lui répondre dans le *Patriote*[3]. Sa réplique était faible et ne parvint guère à prouver l'existence d'une ligue offensive des puissances. La manie de copier la politique de Frédéric en 1756, en prenant les devants pour attaquer l'Empereur, montrait d'une façon péremptoire le peu de connaissance historique que possédait ce député. Autrement, il ne serait pas revenu sans cesse à une méthode aussi périlleuse. Il ne voyait pas que si Frédéric

1. Cf. la note confidentielle adressée à l'Empereur. Arneth, p. 269.
2. *Mon.*, t. XI, p. 214.
3. 28 janvier, *Sur le Discours de M. Daverhould relatif à la guerre.*

en 1756, soit en vue d'une politique conquérante[1], soit pour défendre son patrimoine[2] accru par les deux premières guerres de Silésie, soit enfin, ce qui est plus vraisemblable, pour ces deux raisons à la fois, avait pu presque sans allié attaquer l'Autriche soutenue par les grandes puissances continentales, c'est d'abord parce qu'il possédait une armée nombreuse et bien entraînée, formée depuis un demi-siècle par les soins de son père et par les siens, soutenue enfin par le souvenir des défaites qu'elle avait récemment infligées à son adversaire. Son propre trésor, amassé par un régime d'excessive économie et l'alliance de la Grande-Bretagne, devaient lui fournir les ressources nécessaires pour une campagne aussi dure; enfin, son génie militaire, qui s'était déjà suffisamment révélé dans la guerre de la succession d'Autriche, permettait d'espérer une issue heureuse à cette lutte, vu la séparation et l'éloignement de ses adversaires éventuels. Du reste, Frédéric en osant entreprendre cette campagne, donnait un des exemples les plus audacieux que l'histoire eût connu jusqu'alors. C'était un jeu où il risquait sa couronne et son royaume. Il le savait et l'ayant menée à bien, il n'aurait jamais consenti à recommencer une deuxième fois : il avait été guéri de son ardeur belliqueuse, car il avait vu de trop près la catastrophe. Comment dans ces conditions Brissot, pouvait-il perdre la tête au point de mettre la France de 1792 en parallèle avec la Prusse de Frédéric? Pouvait-il fournir l'argent, l'armée, le génie militaire à sa patrie? Cet agitateur brouillon pouvait-il même seulement assurer la tranquillité intérieure et l'unité de la volonté nationale, avant de lancer le pays dans la plus redoutable aventure? Ce journaliste turbulent qui avait erré à travers une partie de l'Europe et de l'Amérique, croyait-il avoir pénétré les plans

1. Comparer à ce sujet : Max Lehmann, *Friedrich der Grosse und der Ursprung des siebenjährigen Krieges*, Leipzig, 1894, in-8°, Bibl. Nat., 8°, M. 8909. — Voir aussi Delbrück qui accepte sa thèse aux Annales prussiennes. *Preussische Jahrbücher*. Ed. Delbrück, t. LXXIX, LXXXIV, LXXXVI, et suiv. Bibl. Nat. 8°, M. 76.

2. Cf. Naudé, *Forschungen zur brandenburg. preuss. Geschichte*, t. VIII, IX, *Historische Zeitschrift*, t. LV, LVI, LXXXVI.

secrets et les desseins politiques des Cabinets européens? Avait-il la moindre connaissance du caractère des personnages de marque qu'il dépeint de façon si contradictoire?

L'ardeur belliqueuse des Girondins contrastait singulièrement avec les mesures prises pour renforcer l'armée. A différentes reprises, le ministre de la guerre avait demandé à l'Assemblée de mettre immédiatement 51 000 hommes en ligne pour compléter les vides. L'incorporation individuelle de gardes nationaux, pris dans les bataillons récemment organisés, lui semblait le mode de recrutement le plus facile, le plus efficace, et celui qui pouvait fournir les meilleurs soldats[1]. C'était en effet le premier acheminement vers la fusion des deux corps de troupe, procédé qui sera plus tard la véritable cause du succès des armées françaises. La Droite partagea son opinion[2], mais la Gauche, par esprit de parti, fit tout son possible pour entraver ce mode de recrutement. Voulant maintenir l'intégrité des bataillons des gardes nationaux et la séparation complète entre l'armée, formée de citoyens volontaires, et la troupe de ligne, formée de soldats engagés, moins confiante dans le « patriotisme » des troupes de ligne que dans celui des gardes nationaux, l'Assemblée refusa le mode de recrutement proposé par Narbonne le 24 janvier et adopta un enrôlement à prix d'argent qui restreignit la formation du contingent de la ligne si nécessaire et ne pouvait assurer des troupes d'aussi bonne qualité.

Dans la question la plus grave qui exigeait une solution immédiate, les chefs populaires firent fausse route. Engager la guerre contre l'Autriche, comme l'avait fait Frédéric en 1756, en prenant les devants, n'était guère possible faute d'armements suffisants. La mesure la plus propre à prévenir des catastrophes eût été de mettre en ligne une partie des volontaires possédant déjà quelques connaissances militaires. Peut-être les Prussiens ne fussent-ils jamais venus jusqu'à Valmy, si on leur avait opposé une infanterie solidement organisée et au complet. C'est

1. Voir son discours du 11 janvier, *Mon.*, t. XI, p. 105-107 ; 125-128.
2. Mathieu Dumas, t. II, p. 65. Cf. Chuquet, t. I, 32.

là qu'il aurait fallu montrer de la hauteur de vue, et mettre le salut de la patrie au-dessus des intérêts de partis.

En plaidant passionnément d'une part la cause de la guerre, en négligeant de l'autre toutes les mesures propres à assurer la défense nationale, Brissot et ses amis encoururent une lourde responsabilité, dont ils chercheront à se débarrasser en la rejetant sur les ministres qui vont être les boucs émissaires destinés à expier leur propre imprévoyance[1].

II

On ne pouvait reprocher à Brissot de faire preuve de négligence quand il s'agissait d'aller au-devant de la grande question d'alliance qui animait les milieux politiques. Il avait élaboré une combinaison subtile pour assurer le succès. Néanmoins, il ne faut pas chercher l'homme qui, des coulisses, conduisait les fils de la politique secrète, dans la Gironde proprement dite : L'abbé Siéyès avait débuté avec éclat dans la Révolution, en avait prononcé le premier mot et en dira le dernier. Il parlait peu en public, ne se compromettait jamais, s'agitait derrière les portes fermées dans les Comités et mettait en avant les hommes qui devaient être aux premiers postes[2]. Il dédaignait la médiocrité des héros de la phrase, méprisait Brissot qui n'était à ses yeux qu'un « instrument[3] ». D'après sa doctrine fondamentale, pour affermir la Révolution, il fallait supprimer tout ce qui tenait aux traditions de la France : la religion, la dynastie, les mœurs, les habitudes : bref tout hormis sa gloire. Il se croyait propre à régénérer la France, sans en avoir l'air, en préparant les autres à ses vues éloignées, jusqu'au jour où il sortira lui-même de l'ombre.

1. « L'histoire ne fournit pas d'exemple d'une assemblée... qui insulte toutes les puissances, sans vouloir prendre les moyens de soutenir la gageure. » (Goltz à Frédéric-Guillaume, 5 février 1792.)
2. Dumont, *Souvenirs* passim. Cf. Sorel, t. IV, p. 294.
3. Mallet du Pan, *Mém.*, t. I, 260; La Fayette, *Mém.*, t. II, 449, IV, p. 20.

Narbonne, grisé par les promesses de Brissot, Clavière et Isnard, et de ses confidents Biron et Talleyrand[1], proposa au Conseil une mission diplomatique en Angleterre. Lessart dut, malgré lui, céder aux instances de son collègue. De caractère pusillanime, d'une intelligence moyenne, il voulait ménager les Lameth, dont il connaissait les préventions contre une telle politique. Ne voyant pas l'utilité d'une pareille mission et craignant d'offenser l'Autriche sans gagner pour cela l'Angleterre, il finit pourtant par accéder à la proposition de Narbonne qui avait choisi son intime Talleyrand; celui-ci coquetait depuis des mois déjà avec les Brissotins pour ouvrir cette négociation sur laquelle ils avaient fondé tant d'espérances.

Pour y réussir il fallait vaincre des obstacles, car c'était un secret public que la Cour de Saint-James était très hostile à la Révolution[2]. Mais les Brissotins crurent avoir trouvé le moyen infaillible de gagner le parti de l'opposition par des propositions extraordinaires et de lui donner de si puissants moyens que les ministériels ne pouvaient se refuser à l'alliance[3]. On ne pensait pas seulement qu'il suffirait de céder l'île de Tabago, obtenue au dernier traité de paix de 1783, on estimait pouvoir porter les offres jusqu'à donner les îles de France et de Bourbon[4]. Ce fut une dose un peu forte pour le pauvre Lessart qui, après tout, était responsable. Mais qu'importe? Pourquoi ne pas détruire les fortifications de Cherbourg, si l'on pouvait acheter par cela la faveur de l'ancien rival? Le journaliste girondin Carra, captivé par Siéyès sans s'en rendre compte, avait une autre

1. Pallain, *La Mission de Talleyrand à Londres, 1792*, Introduction.

2. Cf. Archives d'Etat de Prusse. Goltz à Frédéric-Guillaume, 16 janvier.

3. *Ibid.* ... « Il [Petion] savait bien que la Cour d'Angleterre était contre la Révolution française, mais qu'on la gènerait en faisant d'ici des propositions si avantageuses à l'Angleterre, que le ministère anglais ne serait jamais assez fort pour résister au parti de l'opposition qui proposerait d'accepter les avantages. » Cf. aussi Goltz à Frédéric-Guillaume, 20 janvier.

4. Goltz à Frédéric-Guillaume 16 janvier. « Il [Petion] me fit comprendre que l'ancien évêque d'Autun, appelé aujourd'hui simplement le Sr de Périgord, était destiné pour faire ces offres, et serait même déjà à Londres, si le Sr de Lessart avait eu la bonhommie surabondante de se lâcher au point de dévoiler, que la France pourrait porter ses offres jusqu'à donner les isles de France et de Bourbon ». Voir aussi, *idem*, 20, 30 janvier.

idée sublime : pourquoi ne pas détrôner Louis XVI et offrir la couronne au duc d'York, ce qui assurerait une alliance éternelle entre les deux nations[1]? Mais tout cela, pensait Brissot, n'était rien : *comme gages de la fidélité de la France à tenir ses engagements, il fallait mettre les Anglais en possession de Calais et de Dunkerque*[2]!

Armé de pareilles « instructions » l'ex-prélat se rendit à Londres en janvier[3], sans caractère officiel, comme il était ancien constituant, et sans aviser lord Gower de sa mission, s'attacha à sonder les opinions des hommes du jour, fréquenta faute de mieux presque exclusivement les milieux de l'opposition, cabalait contre Pitt et se donnait l'air de pouvoir le renverser s'il voulait. En somme il commit ces bévues de jeunesse qu'on lui pardonne volontiers car il n'en était encore qu'à l'apprentissage de la carrière. Le gouvernement anglais l'évita, l'ignora, la Cour le tint à l'écart, Fox et Sheridan l'adulèrent. Il se rendit vite compte de la vanité de ses efforts. Toutefois, pour des raisons très simples, il envoya notes sur notes à Paris, exposant qu'une alliance ne serait point chose impossible[4].

Les efforts de Talleyrand ne s'harmonisaient guère avec l'atti-

1. *Idem.*, 9 janvier. Cf. Aulard, *Hist. pol.*, p. 209. Voir Feuillet V, p. 124, Pellenc à Lamarck, 8 janvier. « L'évêque d'Autun donnera des espérances éloignées relatives à un changement de dynastie en France. »

2. Voir pour la vérification, Staël-Holstein ; 19 janvier 1792, p. 249. G. Morris, *Journal*. Lettre à Washington, 4 février, p. 366. Pellenc à Lamarck, 5 mars : « On discutait l'autre jour au Comité diplomatique la question de l'alliance avec l'Angleterre. On disait : elle ne se liera point avec nous, si nous ne lui promettons pas de ne point entrer dans le Brabant, et elle exigera une garantie. « Eh bien, dit Brissot, il faut pour garantie mettre les Anglais en possession de Calais et de Dunkerque! » (Glagau, 293). — M. Aulard, dans son étude sur Taine (intitulée *Taine, historien de la Révolution française*, Paris, 1907, in-8) réprouve (p. 147) le témoignage de Morris qu'il nomme un « gobeur malveillant » (p. 134) et lui reproche sa trop grande facilité à croire tout ce qu'il entendait dans les salons « bien pensants ». Mais pour cette fois, le témoignage du ministre des États-Unis est confirmé par deux observateurs des plus distingués : Pellenc, l'ancien collaborateur de Mirabeau, ensuite correspondant du comte de Lamarck et Staël-Holstein, diplomate suédois qui connaissait infiniment mieux la France que son compatriote Fersen et était, par ses relations, à même d'être bien renseigné.

3. Cf. Pallain, p. XVI.

4. Je n'entre pas dans les détails de la mission de Talleyrand ; je n'ai qu'à renvoyer à Sorel, t. II, p. 382-393.

tude de son chef, qui laissait ses notes sans réponse avec une évidente mauvaise volonté ; il était lui-même dans une situation des plus délicates : ne sachant qui écouter, Lessart était toujours perplexe sur la décision à prendre. Sa sympathie personnelle allait aux Lameth, mais il craignait les Brissotins.

En fait, la mission de Talleyrand fut un insuccès. Le gouvernement anglais se renferma dans la plus stricte neutralité, et ne parut nullement disposé à servir les intérêts de la France.

Après l'Angleterre, il fallait gagner la Prusse, par l'envoi d'un négociateur de la même espèce que l'évêque, accrédité chez les Brissotins par ses opinions populaires, sans, pour cela, déplaire trop à la Cour de Berlin. Lessart se laissa persuader, dit-on, par Mme de Staël que le comte de Ségur[1], ancien ambassadeur près de Catherine II, dernièrement nommé au même poste à Rome possédait ces qualités. Ce fut le plus mauvais choix qu'il pût faire, sa conduite à Saint-Pétersbourg peu favorable à la Prusse n'étant pas propre à rendre sa mission agréable à Frédéric-Guillaume[2], d'autant plus que le ministre négligea d'en faire au moins communication préalable à son plénipotentiaire à Paris, M. de Goltz, comme la politesse d'usage l'eût exigé.

Pendant que Ségur se mettait en route vers Berlin, pour y tenter la fortune, les Brissotins concertèrent avec Narbonne une autre combinaison qui leur parut merveilleuse : si l'on allait offrir le commandement de l'armée au duc Ferdinand de Brunswick ! Le même Carra[3] se faisait garant des vertus de ce prince éclairé. « On se figura qu'en l'appelant à Paris on ferait un chef-d'œuvre : on enlèverait à l'Allemagne le plus illustre de ses guerriers, on acquerrait un médiateur très considéré à la Cour de Berlin et l'on porterait ainsi à l'Autriche les coups

1. Ségur (comte Louis-Philippe de) 1753-1830. Après avoir servi en Amérique, il avait été nommé ambassadeur à Saint-Pétersbourg. Sa mission à Berlin terminée, il rentra dans la vie privée et réussit à passer la Terreur. Il devint sous l'empire grand-maître des cérémonies, sous la Restauration pair de France.

2. Archives d'État de Prusse, Schulenburg à Goltz, 17, 27 février.

3. Cf. Aulard, *Hist. pol.*, 209, Sorel, t. II, p. 334.

les plus funestes[1]. » Le jeune François de Custine parut très propre à Narbonne pour remplir cette mission délicate.

Ce n'était pas tout. L'activité des Brissotins, en ce moment, était fébrile. Ils ne doutaient pas qu'alliés à l'Angleterre et à la Prusse, ils ne puissent avantageusement lutter avec le reste de l'Europe[2]. Mais, si Ségur échouait à Berlin, et si Brunswick se dérobait....? Il fallait s'assurer contre de pareilles hypothèses. A cet effet on se souvint de la présence à Paris d'un diplomate prussien qui parut on ne peut mieux propre au rôle de médiateur entre les Brissotins et Fréderic-Guillaume. C'était le comte de Goltz. Ministre à Paris depuis 1772[3], disciple du grand Frédéric, ami du prince Henri, dont on n'ignorait pas les sentiments bienveillants pour la France, il avait fréquenté lors de la Constituante les hommes les plus marquants du parti populaire. Tout le monde savait qu'il détestait l'Autriche, et aimait peu la Russie : personne ne doutait qu'il ne fût favorable à l'alliance française, pour laquelle il avait, semblait-il, préparé le terrain lui-même, lorsque les maladresses d'un Montmorin avaient tout gâté. Il importait aux Brissotins de profiter d'une belle circonstance pour faire une démarche auprès du plénipolentiaire, sonder ses vues et si possible, l'attirer dans leur camp. Mais qui lui adresser? Depuis la réunion de la Législative Goltz s'était imposé une retenue extrême et avait cessé de fréquenter les députés de la nouvelle assemblée. Il ne connaissait ni Brissot, ni Isnard et n'avait pas sans doute la meilleure opinion sur tous les deux. On crut alors faire un coup de maître en lui envoyant Petion, le maire de Paris[4]. Celui-ci n'était

1. Cf. Sorel, t. II, p. 334.

2. Archives d'État de Prusse, Goltz à Frédéric-Guillaume, 20 janvier. « Ils [les Brissotins] sont si exaltés ici, qu'ils ne doutent pas qu'alliés de l'Angleterre, ils pourront avantageusement combattre toutes les puissances du continent qui voudraient attaquer leur constitution. Ils s'imaginent aussi que le concert entre la Prusse et l'Autriche, si la première entend bien ses intérêts, ne peut pas aller au delà du maintien de la constitution mais que jamais la Prusse coopérera pour augmenter la puissance autrichienne aux dépens de la France. »

3. Cf. Krauel, *Prinz Henrich*, p. 75.

4. Voir pour ce qui suit, Archives d'État de Prusse, *Schriftwechsel mit Graf B. W. von der Goltz*. Rep. XI, p. 89, Frankreich. Goltz à Frédéric-Guillaume, 16 janvier.

point un nouveau venu à la légation de Prusse. Au contraire, il y était connu pour les sentiments favorables à la Prusse et très contraires à l'Autriche qu'il avait manifestés comme membre de la Constituante. A cette époque Goltz l'avait vu souvent et toujours traité avec beaucoup d'égards, malgré ses opinions de plus en plus « démagogiques[1] ». Frédéric-Guillaume le crut si utile qu'il voulut s'assurer de lui par une pension. Mais son plénipotentiaire, très dépensier pour lui-même, et fort peu pour les autres, avait estimé pouvoir épargner cette dépense aux contribuables de Berlin, craignant que cette gratification, si elle venait à être dévoilée ne fît du tort à celui qui la touchait et ne le compromît lui-même. Après le retour du roi de Varennes et l'attitude nettement hostile de Petion à cette occasion, Goltz avait cru devoir, par égard pour la Cour, cesser toute relation. Petion n'avait pas pour cela, changé de sentiments et ne négligeait jamais une occasion à la tribune de la Constituante, ou des Jacobins, pour prêcher contre les liaisons avec l'Autriche et pour recommander celles avec la Prusse. Le voilà maire de Paris depuis le mois de novembre, essayant de renouer des relations avec M. de Goltz auquel il demanda un rendez-vous. Celui-ci, qui ne se doutait de rien, estimant qu'il était question d'une affaire de police concernant quelques Prussiens actuellement à Paris, lui répondit qu'il serait charmé de recevoir sa visite. C'était bien autre chose : Petion, à peine entré chez le ministre, lui ouvrit son cœur en conséquence, disait-il, de leur ancienne connaissance : le nouvel ordre des choses serait consolidé au point qu'à la vérité il faudrait s'attendre encore à des secousses contre-

1. *Ibid.* « J'en ai eu un autre [entretien] plus extraordinaire. V. M. daignera se souvenir des sentiments fort favorables à la Prusse et très contraires à l'Autriche que manifestait dans la première Assemblée nationale le sieur Petion de Villeneuve, au point que V. M. m'ordonna de me l'assurer par une pension, si je le croyais utile. J'épargnais cette pension à V. M. parce que, par lui-même, il allait bien et que je craignais que cette gratification qui, par hasard, pourrait être dévoilée, ferait du tort à celui qui la touchait en me donnant un vernis d'intrigue. Ce même député renforçant de plus en plus ses principes de démagogie et devenant par conséquent très odieux aux Tuileries, j'ai cru devoir par égard pour la Cour me tenir entièrement à l'écart à son égard. Comme il a de l'esprit, il sentit la raison sans changer de principes pour la politique extérieure... »

révolutionnaires, mais qu'un renversement entier du royaume pourrait donner seul la chance d'un rétablissement de l'ancien ordre des choses, que ce rétablissement ne pourrait être raisonnablement désiré parmi toute les puissances de l'Europe que par la Cour de Vienne dans la certitude de mener, par la suite comme par le passé, la Cour de France à la lisière; qu'il n'ignorait pas les liaisons contractées récemment entre la Prusse et l'Autriche, mais qu'il était persuadé que le roi de Prusse connaissait trop bien ses véritables intérêts politiques, pour porter ces liaisons relativement à la France au delà de l'affaire des princes possessionnés en Lorraine et en Alsace; que la considération qu'il ne pouvait en effet guère se dispenser d'accorder sa protection à ces princes, devait engager le roi de France à arranger celle-ci promptement et à tout prix, qu'alors on verrait bientôt que cette affaire arrangée, la Cour de Vienne n'en voudrait pas moins guerroyer avec la France dans l'espérance de rendre à la Cour son ancien pouvoir et pour en disposer comme ci-devant pour troubler l'Europe; que lui et tous ses amis, les amis de la Constitution, tant à Paris les Jacobins, que dans tout le royaume dont M. de Goltz connaissait l'heureuse supériorité malgré les efforts impuissants de leurs ennemis, étaient tous d'accord sur la nécessité pour la France, de contracter des liaisons avec la Prusse, l'Angleterre et la Hollande et étaient assurés que si l'Empereur dégarnissait de troupes les Pays-Bas, l'insurrection y éclaterait avec plus de solidité que la première.

Impassible, Goltz[1] avait entendu ces arguments sans interrompre le maire de Paris par un mot, si « extraordinaire » que lui parut sa démarche. C'était un diplomate, rompu dans ce qu'on nommait alors les usages du métier, qui se piquait de ne jamais déceler sa pensée intime et de toujours reconnaître celle de son interlocuteur. Il lui répondit donc, fort poliment d'ailleurs,

1. *Ibid.* « Quand le sieur de Petion eut cessé de parler, je crus que plus il avait le désir de me faire parler à mon tour, et plus je devais m'enfermer en prenant toutefois le ton de la confiance. Je lui répondis donc qu'il ne pourrait pas douter, combien la sienne me charmait... »

mais fort brièvement, qu'il était bien aise de le voir convaincu de l'intérêt de la France à arranger promptement l'affaire des princes de l'Empire parce qu'en effet le roi, son maître, ne pourrait pas moins que l'Empereur leur refuser protection; qu'il s'en rapportait à son bon jugement, s'il n'était pas du plus grand intérêt de la France de respecter religieusement la paix de Westphalie qui lui a tant valu; qu'il lui convenait en levant cette difficulté, d'effacer cette coalition qui existait entre deux intérêts bien distingués d'ailleurs, celui des princes allemands et des princes français émigrants.

Ainsi le ministre se renfermant dans le plus profond silence, ne répondit rien sur ce qui tenait le plus au cœur du maire et le congédia avec des compliments obligeants. Lui-même l'aurait volontiers écouté, mais il connaissait trop bien les intentions de Frédéric-Guillaume pour se lancer dans une aventure qui pourrait lui coûter sa position. Le roi de Prusse fut on ne peut plus satisfait de sa conduite[1] :

« Comment peut-il entrer dans les têtes un peu saines que je puisse écouter des propositions d'alliance avec un pays qui est sans gouvernement, et de telles propositions me venant par un membre de la nouvelle administration tandis que je ne connais que la personne du roi très chrétien dans les relations et les communications d'affaires entre la Prusse et la France[2]. »

Le roi et son Conseil lui recommandaient[3] beaucoup de

1. Cf. La réponse de Schulenburg du 26 janvier à la dépêche de Goltz du 16 janvier. « Vous avez raison de qualifier d'extraordinaire la conférence que vous avez été obligé d'avoir sur ses instances avec le sieur Petion de Villeneuve. Je loue d'abord extrêmement votre sagesse de n'avoir pas aventuré à son égard une pension à l'offre de laquelle je ne vous avais autorisé que pour le cas où elle serait nécessaire et qui, vu les circonstances rapportées, aurait pu exposer le sieur Petion et vous compromettre vous-même. Je suis aussi parfaitement content de la manière dont vous avez répondu aux insinuations insidieuses de ce Maire de Paris. Elles sont si conformes aux propos qu'ont tenus ici le comte de Ségur et le sieur de Jarry qu'on voit clairement que toutes ces ouvertures sont calquées sur les mêmes instructions et que les Jacobins (dont le sieur Petion est l'âme) [mots biffés dans le texte] ont bien plus d'influence et de pouvoir que vous ne leur en avez attribué dans les derniers temps. »

2. *Ibid.*

3. *Ibid.* « J'approuve que vous ne vous prêtiez point à une nouvelle conversation avec le sieur Petion, mais si vous ne pouviez l'éviter, vous tâcheriez de

réserve vis-à-vis de telles insinuations, mais s'il ne pouvait éviter une nouvelle conversation avec Petion, de pénétrer avec précision les offres dont l'Angleterre serait l'objet et la manière dont elles pouvaient y avoir été accueillies. A Berlin, comme à Vienne et à Turin, on s'inquiétait beaucoup de la démarche de l'évêque et l'on désirait être tenu au courant. Goltz suivit les ordres de la Cour et ne se prêta pas à d'autres conversations[1].

III

En même temps que Goltz éconduisait à Paris Petion, Ségur essuya un échec plus décisif encore à Berlin.

Il fut reçu[2] par le successeur de Hertzberg, M. de Schulenburg, lui déclara qu'à son avis l'affaire des princes possessionnés ne valait pas la peine de risquer une guerre, uniquement pour les beaux yeux de quelques seigneurs insignifiants et fit remarquer les suites fatales qu'une guerre, même heureuse, entraînerait pour la Prusse, que si le succès était du côté français, l'insurrection se porterait jusqu'au plus haut degré dans le pays prussien, que, si, au contraire, la France était battue, la Prusse se trouverait sans contrepoids contre l'Empereur, et que les conquêtes faites, dans ce cas, sur la France abattue, seraient une pomme de discorde qui exciterait en Europe une nouvelle guerre de trente ans[3].

Ségur ne cache pas à de Lessart son peu de confiance dans

vous en prévaloir pour pénétrer avec précision les offres qui seront faites en Angleterre et la manière dont elles pourraient y avoir été recueillies mais en vous y comportant comme dans la première entrevue avec l'esprit de réserve si nécessaire de votre part dans la grande crise, où nous nous trouvons. »

1. Goltz à Frédéric-Guillaume, 16 janvier. « Ainsi que V. M. daignera bien le croire, je ne répondis pas sur tout le reste de ce qu'il m'a dit et nous nous séparâmes avec des compliments obligeants d'usage, après être convenus que nous ne parlerions à personne de cette conversation et que, si on venait à savoir que nous nous sommes vus, nous prétexterions une affaire de quelques Prussiens relative à la police. Je compte même ne pas me prêter à une seconde conversation à moins que V. M. ne me l'ordonne. »

2. Voir aff. étr., *Corr. de Prusse*, vol. 213.

3. Ségur à Lessart, 12 janvier.

l'issue de sa mission. « Toute la politique de l'Europe est changée. Nous avons vu un traité entre la Suède et la Russie. Nous en allons voir un autre entre Vienne et Berlin. » Il tient le ministre des affaires étrangères au courant des négociations entre les Cabinets de Berlin et de Vienne et de l'intérêt que Fréderic-Guillaume témoigne pour la cause des princes français[1]. Introduit chez le roi, celui-ci l'accueille très froidement et lui prédit que « la France serait très longtemps sans aucune influence en Europe[2] ». Le ministre, sans lui tenir rigueur de son accueil, ne se rend pourtant pas à ses propositions, n'admet d'indemnité, dans l'affaire des princes allemands, alors à l'ordre du jour dans les milieux officiels, que sous forme de terres et non en numéraire, et insinue qu'on pourrait peut-être en acheter d'autres éventuellement en Pologne « et faire des échanges[3] ». Ségur constate que le roi est plus que jamais prévenu contre lui, au point d'interdire aux membres de sa famille de le fréquenter, et, sachant que le concert austro-prussien n'est plus à empêcher, il demande, dès le 17 janvier, qu'on mette un terme à une mission qu'il considère désormais comme stérile. Ce n'est d'ailleurs que le 10 février, que Lessart le remplace par Custine, qui avait été envoyé auprès du duc de Brunswick[4].

La retenue extrême que la Cour de Berlin s'était imposée à l'égard de Ségur, était due aux efforts de certains diplomates étrangers qui, en leur qualité d'agents secrets de la Cour de France, paralysaient la diplomatie officielle de son ministère. Le nommé de Jarry, ancien colonel au service de la Prusse, que Biron avait fait envoyer à Berlin pour accélérer l'action de Ségur par des moyens inavouables — en achetant les favoris et les maîtresses — livra le secret à Lamarck qui n'eut rien de plus pressé à faire que d'envoyer ces prétendues instructions de

1. *Idem.*, 14 janvier.
2. *Id.*, 17 janvier.
3. Parce qu'un achat effectué en pays allemand parut réellement impossible à cause des privilèges de toutes sortes. Voir Ségur à Lessart, 12 février.
4. Lessart à Custine, 10 février; Custine à Lessart, 26 février.

Ségur à l'ambassadeur autrichien en congé, M. de Mercy, d'où elles firent le tour des chancelleries européennes. Fersen en prit note, avertit le roi de Suède et les communiqua à son ministre à Berlin, M. de Carisien[1] : aussi Frédéric-Guillaume prévenu[2] ne céda-t-il qu'aux instances de son Conseil en recevant Ségur, assez perspicace pour sentir que la principale raison de son échec était la prévention personnelle du roi contre lui[3].

En effet, vainement avait-il essayé de représenter à Frédéric-Guillaume les avantages qui pourraient ressortir pour son pays d'un changement de sa politique extérieure. Son opinion était nettement arrêtée. Après la première menace d'invasion du territoire de l'Empire, il avait prescrit le 30 décembre[4] et le 5 janvier[5] à son ministre à Paris, de déclarer catégoriquement à Lessart qu'une pareille action entraînerait de la part de la Prusse l'ouverture immédiate des hostilités pourvu que l'Empereur y adhérât. M. de Goltz hésita à faire une démarche aussi brusque, justement pour la raison que le chargé d'affaires autrichien avait atermoyé longtemps et cherché des faux-fuyants; néanmoins il ne dissimula pas à M. de Lessart les sentiments du roi à ce sujet. Ceci ne suffisait point au roi de Prusse. Très en colère, il le réprimanda sévèrement[6] :

« Je vois encore avec peine, » lui fit-il écrire, « par votre présente dépêche que vous ne vous êtes point acquitté de mes ordres du 30 bien que je vous les aye réitérés dans les susdits du 5 sur la déclaration verbale à faire au ministère français relativement au cas d'une invasion sur le territoire de l'Empire. Il ne suffisait pas de ne pas avoir *dissimulé* mes sentiments à ce sujet et de vous être proposé de réitérer de semblables insinuations,

1. Cf. là-dessus Sorel, t. II, p. 339-341, où on trouvera les références nécessaires.
2. Archives d'État de Prusse, Schulenburg à Goltz, 17 février. L'accueil froid que Ségur avait essuyé était la suite « des commissions odieuses, dont il s'était chargé. » Cf. les dépêches de Goltz du 30 janvier, de Schulenburg du 27 février.
3. Aff. étr., *Corr. de Prusse*, Ségur à Lessart, 12 février.
4. Cf. Archives d'État de Prusse, Schulenburg à Goltz, 30 décembre.
5. *Idem*, 5 janvier.
6. Schulenburg à Goltz, 30 janvier.

mais il s'agissait de faire connaître ces sentiments directement de ma part, après les avoir, ainsi que vous dites l'avoir fait, manifestés comme de vous-mêmes. Mais enfin comme vous n'aurez plus tardé à recevoir les ordres que je vous ai fait expédier le 12 par courrier, je m'attends du moins que sans faute et sans retard, vous aurez fait officiellement la démarche que je vous y ai dit présentée et que j'en recevrai incessamment votre rapport. »

Goltz exécuta les ordres vers le 22 janvier[1] et appuya auprès de Lessart la note de Kaunitz du 5 : la Prusse agira de concert avec l'Autriche. L'alliance officielle que ces deux puissances signèrent le 7 février 1792 à Berlin[2], sans en faire notification au gouvernement français[3], consacra ce système.

L'accord, purement défensif, promettait 20 000 hommes à chacun des participants sur leur demande respective. On convenait d'agir en commun dans les affaires de la France : pourtant ce traité ne fut pas uniquement dirigé contre elle : il était un complément des conventions de Reichenbach et de Vienne[4]. Son objet principal visait la Pologne, dont les coalisés voulaient empêcher, au besoin par la force, l'occupation par Catherine. Ce traité passa pour aussi *monstrueux* et *inouï* aux yeux de la diplomatie française, qu'une alliance franco-allemande le serait actuellement aux yeux des Anglais. Il fut monstrueux d'abord parce qu'il lui était essentiellement désagréable, ensuite parce qu'il se jouait de toutes les traditions. D'un autre côté, la diplomatie de Frédéric-Guillaume innovait audacieusement. Il était d'autant plus dangereux de faire cause commune avec la maison des Habsbourg que son seul but depuis Joseph II avait été l'échange des Pays-Bas contre la Bavière : si elle eût réussi, non seulement la Prusse aurait dû renoncer à toute idée d'hégé-

1. Goltz à Schulenburg, 23 janvier.
2. Cf. Herrmann, *Dipl. Corr*, 163; Ranke, *Ursprung und Beginn der Revolutionskriege*; Bourgoing, t. I, p. 459.
3. Ségur la connut cependant et pouvait mander le lendemain qu'en cas de guerre, la Prusse porterait secours à l'Autriche. (Ségur à Lessart, 8 février.)
4. Le 25 juillet 1791. Cf. Herrmann, p. 37-39.

monie en Allemagne, mais elle eût été réduite à un état de deuxième ordre. C'était la ruine de la politique inaugurée et défendue avec tant de succès par Frédéric. Les historiens sont généralement d'accord pour condamner la conduite de Frédéric-Guillaume, qui le mènera au traité le plus humiliant que cette puissance jusqu'alors eût jamais conclu : le traité de Bâle [1].

Il faut pourtant se demander quelle eût été la politique qui aurait alors le mieux servi les intérêts de cette monarchie? Elle pouvait opter entre deux décisions : ou faire une guerre acharnée contre la France, en digne chef du *Fürstenbund* avec une armée de 150 000 hommes, prête à marcher sur Paris, animée de cet élan qui illustra les troupes du grand Frédéric, et mettre de côté tout autre intérêt particulier, de quelque importance qu'il fût, — ou rester neutre en laissant tout le poids de la guerre à l'Autriche et en arrangeant à l'amiable les affaires de Pologne avec Catherine.

La première solution aurait eu cet inconvénient de risquer le sacrifice de Dantzig et de Thorn, si l'on voulait jeter toute l'armée sur le Rhin. Il manquait d'ailleurs pour la conception, l'homme d'État, pour l'exécution, le général capables d'accomplir vite et bien un pareil coup de main.

La deuxième eût été bien plus avisée en ce sens, qu'avec un minimum de moyens et d'efforts on aurait pu obtenir le maximum de résultat. Elle aurait, il est vrai, sacrifié pour le moment l'intérêt des petits princes allemands qui se seraient jetés dans les bras de l'Empereur. Après avoir réglé aussi vite que possible, le partage de la Pologne auquel on tenait alors, et avec raison, tant qu'on ne possédait pas Dantzig et Thorn et qu'on ne pensait pas à la question de nationalité [2], on aurait eu les mains libres et une armée prête, en 1793, pour parer aux

1. Bismarck dans ses mémoires dit pourtant : « J'ai le courage de ne pas blâmer la paix de Bâle. » En effet, la guerre une fois commencée, il fallait tout faire pour la terminer; mais pourquoi l'avait-on commencée? (Cf. Bismarck, *Gedanken und Erinnerungen*, éd. pop. 190, 206.) Voir aussi la publication de Bailleu, *Preussen und Frankreich von 1795-1807*, Leipzig, 1881, in-8°. Introduction.

2. Cf. Bismarck, *Gedanken und Erinnerungen*, éd. pop., t. I, p. 301.

éventualités de tout genre. Peut-être les « hommes d'État » girondins eussent-ils réfléchi plus mûrement pour risquer une guerre où l'on aurait trouvé réunies toutes les forces de la Prusse. D'ailleurs le principe de la sécularisation des biens de l'église dans l'Empire étant admis par Condorcet, la diplomatie de Danton, qui succéda aux Girondins, eût non seulement trouvé un moyen d'apaisement, mais ses idées plus conciliantes et plus réalistes eussent pu aboutir à des négociations avantageuses pour les deux partis contractants et même à une paix durable. La Prusse eût probablement obtenu de bien meilleurs résultats qu'en 1795 et 1803, sans tirer un coup de fusil et sans perdre le reste de son trésor d'État, en se bornant au rôle d'arbitre entre les belligérants. Les États allemands de second ordre seraient tous retombés dans les bras de leur seule protectrice, assez puissante pour empêcher qu'ils ne fussent dévorés ni par la France ni par l'Autriche.

Ces conjectures ne répondaient pas au goût du roi, qui regardait son alliance avec l'Autriche comme un chef-d'œuvre de diplomatie, l'estimant le plus sûr rempart contre les progrès de l'esprit révolutionnaire qu'il haïssait et craignait tout ensemble [1].

Erreur malheureuse. L'Autriche, provoquée et outragée par la France, ne se décide qu'à contre-cœur à l'action que l'honneur et la raison lui commandent; la Prusse, tant de fois l'objet des flatteries les plus séduisantes, des adulations et des cajoleries les plus maladroites, est enragée pour une guerre qui ne la regarde pas : en effet la Prusse était à peu près la seule des puissances européennes qui n'avait aucun sujet de querelle avec la France et rien à craindre de la propagande révolutionnaire. La cause du désastre de 1806 ne tient pas comme on l'a dit, à la paix de Bâle qui était toute logique une fois qu'on s'était engagé [2] dans les plus grosses sottises, non plus à la Convention de Reichenbach, comme Bismarck a l'air de

1. Custine à Lessart, 13 mars.
2. Cf. Bismarck, *loc. cit.*

le croire[1] — elle ne réglait rien effectivement et mettait au contraire la Prusse dans une posture très avantageuse pour des transactions futures, — la vraie et profonde cause était l'alliance autrichienne du 7 février 1792.

La neutralité réservée ou bienveillante selon les circonstances vis-à-vis de la France s'imposait impérieusement. Le malheur de Louis XVI ne regardait en rien la monarchie des Hohenzollern. Une politique de sentimentalité n'a jamais servi à rien, excepté peut-être quand derrière elle se cachait la politique d'intérêt. Chercher l'extension du côté de la France, était une politique à courte vue : il fallait une solution à la fois plus simple, plus pratique et moins excentrique : dans l'Empire, il n'y avait que deux grands courants opposés. Frédéric et Marie-Thérèse s'en étaient bien rendu compte. Maintenant à la veille de grandioses bouleversements, la solution suprême approchait. Mais Hertzberg était en disgrâce, et la Prusse manquait sa destinée. Fatalement, elle devait ressentir les contre-coups.....

Ségur fut remplacé par Custine qui arriva vers le 20 février à Berlin[2]. Comme il était à prévoir, sa démarche fantastique[3] à Brunswick auprès du duc avait été infructueuse. Des entretiens eurent lieu dans lesquels Custine employa tout son art de persuasion et lui offrit le commandement de l'armée française au nom du roi. Le célèbre général sembla très ému de telles propositions, aussi inattendues qu'extraordinaires. Elles parurent réveiller son ambition pour un moment et le faire réfléchir; néanmoins, il refusa nettement. Ce fut le moment décisif de la vie d'un homme qui avait joué déjà un rôle brillant dans l'histoire et devait en jouer un plus grand encore mais plus tragique. Les deux premières puissances militaires de l'Europe convoitaient son épée. Il n'hésita pas longtemps à opter pour la Prusse, à qui sa maison était alliée

1. *Ibid.*, cf. surtout, t. I, p. 189. « Etwas elenderes als die preussische Politik von 1778 bis zur franz. Revolution hat es nie gegeben. »
2. *Corr. de Prusse*, Ségur à Lessart, 22 février.
3. Custine à Lessart, 22 janvier.

et apparentée par tradition, et à qui il devait tant. Parvenu au point culminant de sa destinée, avec l'auréole incontestée du plus fameux capitaine de son temps et du tacticien le plus expérimenté de l'école frédéricienne, il vit en quelques mois fondre sa glorieuse renommée. Ce même général sur le talent de qui tout le monde était d'accord, sera réduit à s'incliner devant une armée de jeunes conscrits, regardés comme des brigands, commandés par des chefs obscurs. Resté toujours fidèle à la cause de la Prusse, il vit pâlir son étoile insensiblement jusqu'au jour suprême où, accablé par une défaite décisive qui réduisait en servitude la nation à laquelle il avait offert ses services, il tomba sur le champ de bataille, entraînant avec lui l'indépendance de son propre pays : et par une cruelle ironie du sort, son vainqueur était précisément un de ces volontaires de 1791 qui avait appris l'art de la guerre en combattant contre lui[1].

A supposer maintenant que le duc eût accepté l'offre de Custine, il aurait encouru l'accusation de félonie vis-à-vis de la Prusse, et n'aurait pas mieux servi ses intérêts personnels. Au lieu de trouver une mort héroïque sur le champ de bataille, il aurait offert sans doute une tête de plus au Tribunal révolutionnaire.

Les espérances des Girondins avaient donc cruellement échoué et la France entrait isolée dans la crise qui allait déchaîner une guerre formidable. A qui incombent ici les responsabilités?

Telle est la grave question qui se pose et qui mérite d'être traitée avec impartialité. On a mis en cause la Gironde, car ce fut elle qui déclara la guerre successivement à toutes les puissances de l'Europe : elle s'attaqua d'abord au roi de Bohême et de Hongrie qui entraîna la Prusse et provoqua ensuite la Sardaigne, l'Angleterre, la Hollande et enfin l'Es-

1. Le 14 octobre 1806, l'armée du duc de Brunswick en forces doubles de l'ennemi, fut battue à Auerstaedt par le maréchal Davout, volontaire de 1791. Le duc fut mortellement blessé au commencement de la bataille et mourut peu de jours après.

pagne[1]. Certes, cette imputation est en partie fondée : les vrais coupables sont bien Brissot et ses amis de la Gironde et les audacieux aventuriers qui cherchèrent à profiter des troubles pour s'élever au premier rang.

Il ne faut pourtant pas se dissimuler que tôt ou tard la guerre aurait éclaté, même sans aucune provocation irréfléchie. S'il y a des historiens de la Révolution pour faire valoir que les circonstances extérieures étaient nécessairement de nature à amener[2] le régime de la terreur, il n'en est pas moins vrai que de grands excès se produisaient déjà avant l'ouverture des hostilités et se seraient sans aucun doute accentués, même sans la perspective d'une guerre immédiate; ils auraient permis aux puissances d'opposer une digue infranchissable au torrent révolutionnaire qui menaçait d'ébranler et de renverser la constitution monarchique et patriarcale de l'Europe. On eût pu, par des concessions opportunes à l'Empereur et aux princes allemands, ajourner une guerre où l'Autriche surtout ne s'engageait qu'à regret. Telle fut la faute des Girondins qui, au lieu de forcer le conflit, auraient pu avoir la paix momentanée et ne surent pas profiter des dispositions pacifiques de l'empereur Léopold. Il eût été possible de préparer la défense nationale en vue d'une lutte finale que rendait inévitable l'opposition radicale entre le vieux droit européen et le nouveau droit français, entre le pouvoir absolu des princes et la souveraineté du peuple.

1. M. Jaurès dans son *Hist. soc.* a accablé de reproches Brissotins et Girondins. Dans un long et fougueux réquisitoire très bien documenté il rejette sur eux tout le poids de cette guerre qui a coûté à la France deux millions de ses meilleurs enfants et sa liberté. Il lance le défi à quiconque prétendra que la guerre était commandée par la politique intérieure de la France et nécessaire à la Révolution. Évidemment, Brissot n'était pas satisfait des progrès de la Révolution, puisqu'il voulait les accélérer par l'action belliqueuse, mais M. Jaurès oublie qu'il ne désirait pas la guerre uniquement comme « le vomitif nécessaire » pour que l'organisme de la Révolution rejetât les éléments malades, mais pour la propager en Europe. Il voulait bouleverser toutes les anciennes méthodes de diplomatie, de tactique et de stratégie, dans le but d'une conquête morale de l'Europe par la Révolution française.

2. Voir surtout A. Aulard, *Taine, historien de la Révolution française,* Paris, 1907, in-8°.

CHAPITRE VI

LA CHUTE DES FEUILLANTS

I. Les Brissotins au Comité chargent contre Lessart. Le tirage au sort du 25 janvier. Les diplomates contre-révolutionnaires. Les préoccupations du Comité à leur sujet. Mesures inefficaces du ministre. Les sommations que le Comité lui adresse : M. de Lessart veut-il communiquer la correspondance diplomatique ou non? Réponse du ministre : sa résistance; son argumentation juridique. La Constitution et les exigences du Comité. L'arrivée de la note de Kaunitz et les explications du ministre données au Comité. Les ennuis de Lessart.

II. Grand débat à l'Assemblée le 1er mars. Lecture de la lettre confidentielle de Lessart et de la note autrichienne du 5 janvier. Lecture de la note de Kaunitz du 17 février. Tableau des menées jacobines en France. La violence du style. Le décret « incompétent » du 25 janvier. Le mauvais effet produit par l'office de Kaunitz. La cause de l'insuccès. La diplomatie autrichienne. Ses fausses suppositions. Les journaux et la note de Kaunitz. Les inquiétudes de Lessart sur l'accord austro-prussien. La note de Goltz. Réponse très nette du roi à l'adresse de l'Empereur. Satisfaction de Brissot. Première dénonciation contre Lessart : renvoyé au Comité. Son renouvellement. Défaite des Brissotins. Débats au Comité. Explications rassurantes du ministre : l'Autriche, l'Espagne, l'Angleterre.

III. Les visées des Brissotins. Plan combiné d'avance. Division au Cabinet. Les trois coteries. Bertrand de Molleville prépare la contre-révolution. Les plaintes de l'Assemblées à son égard. Narbonne prépare la guerre pour jouer le rôle de Monk. Les Brissotins soupçonnent ses desseins. Leur presse charge contre lui : Gorsas, Carra l'attaquent. Brissot est mécontent de lui; la guerre au Cabinet le force de le soutenir de nouveau. Lebrun et Condorcet font de même. La lutte entre Narbonne et Lessart. Le renvoi de Narbonne. La Fayette mécontent de la politique du Cabinet, se joint à Narbonne. Le complot. Mme de Staël. Son caractère. Ses désirs. Ses cabales. La dénonciation de Lessart préparée chez elle.

IV. Le débat du 10 mars. Brissot obtient la parole. Examen de la conduite de l'Empereur. Le concert européen. Le décret du 25 janvier. Le message du roi. La note du 16 janvier. *L'extrait confidentiel.* Les

principes opposés : le droit naturel et le droit historique. Conclusion. Examen de la conduite de Lessart. La théorie des indices moraux. Les crimes prétendus de Lessart : manque d'initiative dans la question de la guerre. La soustraction de sa correspondance. Le langage diplomatique. Vérification de l'accusation. Les raisons qui engageaient Brissot à frapper sur Lessart. L'effet que le réquisitoire produit sur l'Assemblée. L'apostrophe de Vergniaud. Lessart décrété d'accusation. La manœuvre contre la reine. Le roi cède le champ à Brissot.

I

Cependant la Gauche de l'Assemblée entama une violente campagne contre Lessart dont la politique lui parut molle, timide et surtout trop *réactionnaire*. La bataille s'engagea au Comité diplomatique. Pour son renouvellement on tira au sort le 25 janvier, les trois mois fixés par décret étant passés. Le scrutin dépouillé, il en résultait que les six membres renvoyés par le sort étaient : Lemontey, Briche, Jaucourt, Ruhl, Treil-Pardeilhan, Schirmer qui ne furent réellement remplacés que le 2 mars. En conséquenee, les six membres restants étaient Koch, Ramond, Mailhe, Gensonné, Brissot et Baert[1].

Un changement entier du personnel des agents diplomatiques parut au Comité de la première nécessité : en effet, malgré le serment constitutionnel que la Législative leur imposait, la plupart de ces agents franchement contre-révolutionnaires se moquaient souvent des ordres reçus et correspondaient même secrètement avec les émigrés. Le comte de Moustier, qui avait précédé Ségur à Berlin en qualité de ministre plénipotentiaire, destiné maintenant à une ambassade à Constantinople ou à Londres, ne se gêna pas de raconter à M. de Goltz que les instructions prescrivaient à son successeur d'acheter tout ce qui avait de l'influence à la Cour de Prusse. Et M. de Goltz prévenait immédiatement à Berlin[2]. Le Comité avait demandé à

1. *Procès-verbal du Comité du 25 janvier.*
2. Archives d'État de Prusse, Goltz à Frédéric-Guillaume, 30 janvier.

plusieurs reprises à Lessart de remédier aux irrégularités qui s'étaient produites, et déjà le corps diplomatique, accusé ouvertement d'aristocratisme par Condorcet[1] et d'autres, avait subi une sorte d'épuration. Le comte de Vergennes, ministre près de l'électeur de Trèves, fut remplacé par Bigot de Sainte-Croix, à M. de Bérenger succéda le Laméthiste de Marbois auprès de la diète de Ratisbonne[2]. Mais le Comité, privé de la majorité de ses membres modérés par le scrutin du 25 janvier, n'était point enchanté de ces mesures qui lui parurent inefficaces, et le 2 février, Gensonné, un de ses meneurs, obtint de l'Assemblée[3] qu'elle exigeât l'exécution du décret rendu un mois auparavant enjoignant au ministre de remettre au Comité toutes les notes et instructions relatives aux diplomates qui n'avaient pas obéi aux ordres de leur chef. Personne ne peut nier les raisons très graves qui traçaient au Comité cette ligne de conduite. Mais, en outrepassant sa compétence, il se heurta à la résistance de Lessart qui, la Constitution à la main, ne voulait pas accéder à ces exigences. Alors, très décidé maintenant à la mainmise sur la correspondance étrangère, il lui fit, par son président le 10 février, transmettre une sommation qui n'admettait pas de réponse évasive[4].

« M. de Lessart, peut-il ou ne peut-il pas communiquer la correspondance des ministres du roi qui ont desservi la nation dans les Cours étrangères et notamment celle de MM. Montessou, Vergennes et Bérenger[5]? Quels sont les motifs qui appuieraient son refus? Quels moyens propose-t-il pour obliger ces mêmes ministres de venir rendre compte de leur gestion, ou de quitter du moins le lieu de résidence où ils ne feraient à coup sûr que traverser les négociations de leurs successeurs? Quelle communication pourra s'établir entre le département

1. Cf. Son discours du 25 janvier, *loc. cit.*
2. *Mém. tirés des papiers d'un homme d'État*, I, 179.
3. *Mon.*, t. XI, 284.
4. *Procès-verbal du Comité du 10 février.*
5. Ministres plénipotentiaires rappelés par ordre du roi. (V. aff. étr. *France*, 648, p. 13.)

des affaires étrangères et le Comité diplomatique? M. de Lessart ne croit-il pas pouvoir communiquer au Comité des copies de tous les écrits officiels qu'il enverra à nos ministres dans les Cours étrangères ainsi que de ceux qu'il en recevra? »

Le ministre laissa passer une semaine, avant de s'expliquer et répondit le 17 février en joignant à sa lettre un mémoire justificatif[1] :

« J'ai l'honneur, Monsieur, de vous envoyer les explications que vous m'avez demandées au nom du Comité; je désire qu'il en soit satisfait n'ayant rien tant à cœur que de prouver mon attachement à la chose publique par mon zèle, par mon dévouement et par ma constance qui a besoin d'être à toute épreuve. »

Relativement à la première question, les communications de la correspondance de certains agents diplomatiques, le ministre dit : « C'est dans la Constitution même qu'il faut puiser le principe qui doit servir de réponse à cette question. Or voici de quelle manière elle s'exprime : « Le roi seul peut entretenir des relations politiques au dehors, suivre les négociations... Le roi nomme les ambassadeurs et les autres agents des négociations politiques... » Lessart cite le paragraphe qui donne au roi le pouvoir entier sur la politique extérieure et continue : « Il est évident, d'après le rapprochement et la combinaison de ces différents articles, que c'est au roi seul que la Constitution a confié les soins de diriger tout ce qui tient à nos relations et qu'il n'en doit compte qu'en trois cas : dans le cas d'hostilité imminente ou commencée, d'un allié à soutenir ou d'un droit à conserver par la force des armes; 2° dans le cas où il s'agit de déclarer la guerre; 3° dans le cas, où il est question de faire la paix ou de conclure des traités d'alliance ou de commerce. »

A l'exception de ces trois cas, le roi pourrait dans la rigueur du droit ne jamais parler à l'Assemblée nationale d'affaires politiques, et l'Assemblée nationale n'aurait rien à lui demander

1. Voir sa réponse aux *Arch. Nat.* F 7, 4396, reproduite en partie par M. Masson, *Aff. étr.*, 132.

à cet égard. Ce principe posé, il est constant que le ministre des affaires étrangères ne peut être tenu de communiquer aucune partie de sa correspondance. Cette correspondance repose tout entière sur la foi du secret. S'il en était autrement, si les agents du pouvoir exécutif au dehors pouvaient craindre que leurs dépêches ne devinssent publiques, retenus par des considérations de toutes natures, ils n'avertiraient, ils n'informeraient plus que de ce qui leur paraîtrait indifférent de voir publier et la gazette alors serait préférable à leur correspondance. Mais en confiant exclusivement au roi la direction des affaires politiques, la Constitution a entendu qu'il userait de cette prérogative pour le plus grand bien de l'État; elle n'a pas voulu qu'il pût être contraint à révéler des choses qu'il jugerait devoir demeurer secrètes. Mais elle a pensé qu'il donnerait toujours au corps législatif toutes les informations, tous les éclaircissements qui pourraient éclairer ses délibérations et servir l'intérêt national. »

« Ainsi, dans le cas où un agent politique manquerait à son devoir d'une manière plus ou moins essentielle, le roi sans doute ou le révoquerait ou prendrait à son égard des mesures plus sévères. Mais c'est à sa surveillance que cet objet est remis. C'est à lui de juger la conduite de ceux qu'il emploie dans la carrière diplomatique et c'est un des points sur lesquels doit porter cette confiance réciproque des pouvoirs qui est dans l'esprit de la Constitution, et qui est nécessaire pour son évolution et pour son maintien. »

Voici la réponse de M. de Lessart sur le second point :

« La Constitution n'offre aucun moyen de contraindre les agents qui ont été employés dans des Cours étrangères et de venir rendre compte de leur gestion, ni même de quitter le lieu de leur résidence. J'espère cependant pouvoir déterminer M. Bérenger à quitter Ratisbonne et probablement à revenir en France. »

Enfin, sur la troisième question le ministre dit : « Ce que j'ai dit sur la première question s'applique également à celle-ci, je ne crois pas qu'aux termes de la Constitution on puisse exiger

de la part du ministre des affaires étrangères des communications officielles de ce qui tient à son département. Mais je me flatte que le Comité diplomatique rende quelque justice à la franchise avec laquelle je me suis ouvert à lui, je lui ai fait part, non seulement du résultat de ma correspondance, mais encore de mes opinions et de mes conjectures. Je lui ai dit ce que je savais et ce que je pensais. Je continuerai et je remplirai en cela l'intention du roi qui voudrait que ses vœux et sa sollicitude fussent généralement connus, et qui voudrait surtout que les représentants de la nation donnassent l'exemple de la confiance dans le chef suprême de l'administration, confiance qui devient plus nécessaire à mesure que les circonstances deviennent plus pressantes et plus graves. »

La discussion sur cette affaire traîna jusqu'au 20 février[1] et fut l'objet de longues délibérations. Lessart s'était présenté au Comité ; il fut convenu qu'il se concerterait avec lui et donnerait la satisfaction désirée « dans tout ce qui pourrait concilier les devoirs de sa place avec la Constitution » : ce qui signifie un refus formel d'obéir aux réclamations présentées. Mais à part cela, il ne néglige rien pour le tenir au courant sur l'effet du décret du 25 janvier, donne dès le 16 février communication de plusieurs dépêches de M. de Noailles s'expliquant sur les dispositions de la Cour de Vienne au sujet des sommations demandées à l'Empereur, et annonce, le 18, l'arrivée prochaine de la réponse. Cependant celle-ci ne parvint que le 27 février. Lessart se rend immédiatement au Comité et lui fournit une courte analyse de la note : l'Empereur reconnaît la Constitution. Son armement n'a pas pour objet d'attaquer la France, mais de se défendre et ce n'est que dans cette vue qu'il avait donné des ordres au général de Bender et traité avec d'autres puissances. Jamais son intention n'a été de soutenir les émigrés ; il en a ordonné la dispersion dans ses États et a invité les princes allemands à l'imiter.

1. Voir *Procès-verbal du Comité du 20 février.*

Le ministre ajoute que la dépêche contient des passages très vifs à l'adresse des législateurs et surtout de violentes tirades contre les républicains et les Jacobins, et lit au surplus la note de l'Empereur en son ensemble le 1er mars au Comité avant de la communiquer à l'Assemblée. Elle lui causa de beaucoup plus graves ennuis qu'il ne l'avouait en public[1]. Le chancelier autrichien lui demandant la publication d'un communiqué confidentiel auquel il avait répondu le 17 février, Lessart hésita beaucoup à le publier car il contenait des aveux sur l'état actuel de la France et des hypothèses pour l'avenir qu'on n'aimait pas entendre à Paris. Toutefois il y était obligé, pour ne pas se compromettre, mais il supprima les passages qui lui semblaient dangereux à lire à la tribune.

II

M. de Lessart va à l'Assemblée le 1er mars, plein de soucis. Il commence par donner lecture de l'extrait confidentiel[2] de la lettre qu'il avait adressée le 16 janvier à Noailles en réponse à la note du prince de Kaunitz du 21 décembre. Elle affirmait avec assez d'énergie que la France ne souffrirait jamais qu'on touchât à sa Constitution, exigeait du Cabinet de Vienne des explications positives sur son attitude, donnait pour motif des troubles qui agitaient le pays, les machinations des émigrés qui surexcitaient les esprits, puis, selon l'usage dans les affaires diplomatiques, elle essayait de convaincre l'Empereur qu'une politique belliqueuse, même victorieuse, ne présenterait pas d'avantages pour lui : l'Autriche finirait nécessairement par être plus embarrassée des succès, qu'elle ne le serait par des revers, et le seul fruit qu'elle retirerait d'une guerre fratricide, serait d'avoir affaibli son allié et augmenté par là la puissance de ses ennemis et de ses rivaux.

1. Pellenc à Lamarck, 2 mars. « Le roi n'en a pas été content [de la note autrichienne]. Les ministres l'ont trouvé mauvaise, ensuite passable. » Glagau, p. 290.
2. Vivenot, I, 380. *Mon.* XI, p. 522 et suiv.

Ce passage, où le ministre envisagea l'insuccès éventuel de la Révolution indisposa fortement l'Assemblée, ignorante des usages de la diplomatie habituée à s'exprimer sous forme d'hypothèses. Parlant toujours de la supposition d'un succès des armées autrichiennes il avait dit[1] « qu'elles seront partout victorieuses, que nous serions attaqués de tous côtés et que nous ne pourrions résister nulle part, que les Anglais... s'empareront de nos colonies et anéantiront pour jamais notre marine et notre commerce... »

Lessart connaissant l'esprit des législateurs, avait caché à l'Assemblée cette phrase, qui, lue à la tribune, aurait certainement provoqué un orage terrible sur la tête du malheureux ministre.

Il concluait en demandant à Noailles de se procurer des explications sur ces trois points : 1° sur l'office de l'Empereur du 21 décembre, 2° sur l'intervention de l'Empereur dans les affaires intérieures de la France, 3° sur ce que l'Empereur entend par « les souverains réunis en concert pour l'honneur et la sûreté des couronnes ».

La lettre du ministre renfermait toutes les questions en litige. Elle était écrite sur un ton très pacifique qui précisément mécontenta la Gironde. Il avait dit que le vœu « de la saine partie de la nation » était la paix et qu'on ne demandait pas mieux que de renoncer à l'état de guerre dispendieux dans lequel on était entraîné. Or, Brissot ne voulait pas la paix, désirait ardemment la guerre et n'était donc pas compris dans cette saine partie de la nation. La Gauche écouta la lettre en silence, et même avec murmures tandis que la Droite applaudissait bruyamment.

Avant de communiquer l'office du prince de Kaunitz, Lessart livra à la publicité une note qu'il avait cachée jusqu'alors : la lettre adressée le 5 janvier par le chancelier de l'Empire à M. de Noailles[2], déclarant que l'invasion d'une partie du terri-

1. Voir Vivenot, t. I, p. 568 et suiv.; Glagau, p. 196.
2. Voir Vivenot, t. I, p. 567, 5 janvier.

toire de l'Empire serait regardée comme une déclaration de guerre. La note de Kaunitz adressée au chargé d'affaires impérial à Paris, le 17 février[1], répond à toutes les demandes d'explication formulées dans la lettre de Lessart du 21 janvier. Réitérant les éclaircissements relatifs aux ordres donnés au maréchal de Bender, elle s'applique à faire voir que cette précaution est purement défensive et qu'elle n'a pour objet que de protéger contre une invasion l'électeur de Trèves, en supposant comme une condition absolue que « la promesse de Mgr. l'Électeur de Trèves, de faire exécuter chez lui les mêmes règles qui sont en vigueur aux Pays-Bas relativement aux émigrés, soit complètement remplie ». L'Empereur n'eut jamais l'intention de menacer la France : en promettant des secours au prince ecclésiastique il n'a voulu que lui rappeler l'obligation, où il se trouvait comme chef de l'Empire, de secourir un État d'Empire contre d'injustes attaques dont la crainte était justifiée en raison de la violence extrême qui se manifestait dans les dispositions de l'Assemblée nationale, et de l'agitation des départements et des municipalités limitrophes.

Quant au second point relatif au prétendu concert des puissances, Kaunitz distingue, entre la conduite avant et après l'acceptation de la Constitution par le roi. « S'il embrassait la cause du roi avant son acceptation, il le faisait d'un sentiment de justice envers son beau-frère, prisonnier d'État, mais qu'au moment où il accepta la Constitution, l'Empereur a écrit aux puissances fédérées pour leur représenter le nouvel état de choses et les a invitées à suspendre l'exécution de leur pacte. » Ensuite, le chancelier de l'Empire s'étend longuement sur les affaires intérieures de la France, sur l'ascendant qu'y prend le parti des « Jacobins », sur le danger de leur propagande républicaine et sur le péril que courrait l'État subjugué par cette faction. Le témoignage des événements journaliers prouvait qu'on ne pouvait attribuer cette agitation intérieure aux

1. *Mon.*, t. XI, p. 524. Vivenot, t. I, p. 566. Buchez et Roux, t. XIII, p. 340.

projets et aux menaces des émigrés dont les armements, d'ailleurs dispersés, étaient trop faibles pour inspirer des inquiétudes au peuple français et pour justifier la présence de forces vingt ou trente fois plus nombreuses. Pour l'Europe entière la cause manifeste de la fermentation qui régnait en France était la violence « du parti républicain » condamné par les principes de la Constitution.

« Comme ils ont été convaincus que la majeure partie de la nation répugne à l'adoption de leur système de république, ou pour mieux dire d'anarchie, et comme ils désespèrent de réussir à l'entraîner, si le calme se rétablit dans l'intérieur et que la paix se maintienne au dehors, ils dirigent tous leurs efforts à l'entretien des troubles intérieurs et à susciter une guerre étrangère[1]. »

On ne pouvait guère mieux caractériser les desseins de Brissot; c'est précisément la tactique qu'il avait recommandée aux Jacobins, la Cour de Vienne ne voyait que trop clair dans ces machinations.

« Sous prétexte de faire face au rassemblement de quatre mille émigrés en Allemagne, dans l'attente évidente que les armements soutenus d'un langage provocant, provoqueraient infailliblement des voies de fait, des contre-armements et finalement une rupture ouverte avec l'Empereur et l'Empire, au lieu d'apaiser les justes inquiétudes que les puissances étrangères ont conçues depuis trop longtemps sur les menées sourdes, mais constatées, pour réduire d'autres peuples à l'insubordination et à la révolte, ils la trament aujourd'hui avec une publicité d'aveux et de mesures sans exemple dans l'histoire d'aucun gouvernement policé sur la terre. Ils comptaient bien que les souverains pourraient cesser d'opposer l'indifférence et le mépris à leurs déclamations outrageantes et calomnieuses, lorsqu'ils verraient que l'Assemblée nationale les tolère dans son sein, les accueille, et en ordonne elle-même l'impression. »

1. Cf. L'office de Kaunitz, *op. cit.*

Tel fut le fougueux réquisitoire du prince de Kaunitz contre les Brissotins. L'adresse de Condorcet, les discours d'Isnard et de Brissot avaient excité l'indignation de la Cour de Vienne. C'est donc contre eux exclusivement qu'il dirigea son attaque en parlant du *parti républicain*. Ce manifeste anti-girondin venait à l'appui de la politique Robespierriste. Kaunitz voulait comme Robespierre convaincre la nation française du danger qu'elle courait à se laisser diriger par ceux qui ne savaient que flatter ses sentiments de chauvinisme.

Mais la violence du ton de cette note qui ne contenait que des vérités, n'aboutit pas au résultat cherché. Elle sema le trouble partout, réveilla les passions populaires et souleva même la « partie saine » de l'Assemblée. La grande majorité des Feuillants était peu disposée à souffrir l'intervention de Kaunitz dans des affaires qui ne le regardaient pas; ceux qui avaient désapprouvé le décret du 25 janvier, condamnèrent cependant le langage du chancelier quand il tonna contre ce décret « *incompétent* par lequel empiétant sur l'initiative réservée au roi par la Constitution, *on s'est permis de reprocher à l'Empereur* d'avoir violé le traité d'union et d'alliance de 1756... par lequel décret... *on s'arroge de prescrire... un terme péremptoire de satisfaction, comme si les règles et les usages consacrés par les droits publics des nations fussent soumis à l'arbitrage d'une législation française* ».

Sans doute, l'ultimatum du 25 janvier constituait une grosse impertinence à l'égard de l'Empereur — crânerie d'ailleurs purement gauloise qui, par son caractère, devait inspirer à son ministère des doutes sur l'exactitude des informations qui lui venaient de France, — en face de laquelle la faiblesse eût été incompatible avec la dignité d'une grande puissance. Mais l'effet de l'office du 17 février ne répondit en rien aux grandes espérances de M. de Kaunitz[1] qui, par une politique de la *main-forte* avait voulu intimider les Brissotins, las de leurs menaces et de

1. Cf. Vivenot, I, 399 (cité par M. Glagau, 177).

leurs provocations, rendre le courage aux modérés et renforcer leurs rangs[1]. Mais l'Assemblée entière, très jalouse de ses prérogatives et très dure envers les étrangers qui se permettaient de s'y immiscer, fut portée vers ceux que le chancelier autrichien avait pensé « *terrasser* ». Personne ne pouvait être plus satisfait de cette attaque maladroite que les Jacobins. Elle leur rendit la célébrité[2] qu'ils avaient perdue après la scission de 1791 et dorénavant la cause des Jacobins devint forcément celle de la France. Comment un homme d'État si habile, put-il se méprendre aussi étrangement sur l'esprit public qui dominait en France? C'est que le chancelier a été très mal renseigné à cet égard. L'organe essentiel qui aurait dû l'éclairer était la diplomatie autrichienne. Mais l'ambassadeur qu'on avait eu à Paris, M. de Mercy, séjournait depuis bientôt deux années à l'étranger, d'où il ne pouvait prendre des informations aussi exactes que s'il eût vécu au milieu des événements[3]. Le chargé d'affaires de Blumendorff ne fut pas à la hauteur de sa tâche. Tous les deux tenaient leurs renseignements exclusivement des Tuileries, des Lameth ou de quelques contre-révolutionnaires. Le principal informateur du Cabinet de Vienne fut Pellenc qui, après la mort de Mirabeau, servait de correspondant à Lamarck, à Bruxelles, d'où ses notes prenaient le chemin de Vienne. Bien qu'elles relatent souvent des faits intéressants et autrement peu connus qui se passaient derrière les coulisses, et fournissent par là une source précieuse

1. *Ibid.*, p. 357. Voir aussi Feuillet II, 436. Léopold à Marie-Antoinette où l'Empereur attribue au « seul bruit du concert » en juillet 1791 « le maintien du gouvernement monarchique comme base de la constitution française ». (Glagau, 170.)

2. Voir Pellenc à Lamarck, 2 mars : « Les Jacobins disent, nous voilà une puissance » (Glagau, 290). « On nous attaque, parce que nous sommes véritablement le peuple français, assemblé pour discuter ses intérêts. » *Idem*, 4 mars. Cf. *Les Annales patriotiques*, 5 mars.

3. Mercy était tout à fait sous l'influence des Lameth. Cf. par exemple Mercy à Kaunitz 14 janvier 1792, Feuillet V, 100. — Il y dit des constitutionnels qu'ils « prévalent maintenant dans l'opinion publique et acquièrent par là une supériorité très décidée sur les Jacobins ». Par contre, le 31 janvier, il manda à Kaunitz « j'observe que *la petite portion* des gens réfléchis et les plus capables d'observer de sang-froid » croient que l'insolente provocation [de l'Assemblée] lui donnera le moyen de [la] terrasser (Glagau, 289).

à l'historien [1], leur tendance franchement Lamethiste obscurcit le coup d'œil de l'observateur. Enfin, l'échange de vues entre les Lameth et la Cour de Vienne contribuait à troubler les vues des hommes d'États autrichiens qui partaient de cette fausse supposition, que ce parti jouissait toujours du même prestige [2] qu'il avait possédé lors de la revision de la Constitution, tandis qu'en vérité, dès le début de la Législative son influence diminuait continuellement et ne demeurait considérable qu'au Cabinet.

La lecture de la note autrichienne fut interrompue assez fréquemment, tantôt par des cris de désapprobation, tantôt par des éclats de rire [3]. Tous les journaux plus ou moins démocrates la blâmèrent d'une façon très nette [4]. L'impression générale dans les milieux politiques fut qu'elle avait été dictée aux Tuileries [5]. Brissot la dénomma « une paraphrase tudesque des morceaux les plus saillants de nos papiers ministériels » et se demanda avec bien d'autres « si cette pièce a été rédigée dans le Cabinet de l'Empereur ou dans celui des Tuileries [6] ».

Certes, de pareils soupçons ne furent que trop justifiés, car la note avait été arrêtée d'après le modèle qu'en avaient transmis les *triumvirs* à Léopold [7].

En face d'une telle situation, l'attitude de Lessart, que Brissot accusera tout à l'heure de haute trahison ne fut nullement équivoque ou douteuse : empêcher à tout prix la rupture avec l'Autriche qu'il croyait néfaste pour son pays. Il n'y avait pas de complicité entre lui et la reine qui travailla d'abord au concert armé des puissances, puis à la guerre pour des raisons

1. Voir sur Pellenc l'article de M. Flammermont, *Rév. franç.*, t. XVI.
2. Cf. Là-dessus La Fayette, *Mém.*, t. III, 302 (texte cité par Glagau, 171).
3. Voir Pellenc à Lamarck, 2 mars (Glagau, 290). « L'Assemblée en a écouté la lecture avec un intérêt médiocre; on a quelquefois ri, quelquefois murmuré; un député a traité l'Empereur de Feuillant, un autre d'insolent, un troisième de plaisant garçon. »
4. Cf. *Patriote français*, *Gazette universelle*, *Chronique de Paris*, *Chant du Coq*, 2 mars.
5. Pellenc à Lamarck, 2 mars (Glagau, 290). « D'autres personnes et le plus grand nombre ont dit : la réponse a été faite à Paris ou dictée de Paris. »
6. *Patriote français*, 2 mars.
7. Feuillet V, p. 108-124.

très différentes de celles des Girondins. L'entente apparente de la Prusse et de l'Autriche et leur ferme volonté de marcher ensemble dans cette affaire devait lui inspirer des inquiétudes d'autant plus grandes qu'une note officielle du ministre plénipotentiaire de Prusse lui fit connaître que l'office de Kaunitz « renferme les principes sur lesquels les Cours de Berlin et de Vienne sont parfaitement d'accord[1] ». Certainement, il tremblait à la pensée de porter la réponse de l'Empereur à l'Assemblée[2] et avait d'abord voulu retrancher quelques mots particulièrement sévères; mais le chargé d'affaires autrichien s'y opposa[3]. Pour parer à la mauvaise impression de l'office autrichien et pour regagner un peu de sympathie dans l'Assemblée[4], Lessart avait fait signer au roi une réponse très nette. Elle déclarait à l'Empereur qu'il était au-dessous de la dignité de l'indépendance d'une grande nation de discuter les divers articles concernant sa situation intérieure et que la réponse relative au concert des puissances dont on avait demandé la cessation immédiate pour mettre un terme aux inquiétudes qui troublent la France, laissait à désirer en matière de précision. Le roi offre, en outre un désarmement, dans le cas où l'Empereur retirerait une partie de ses troupes. « La simplicité et la clarté de cette réponse », écrit Brissot, « qui contrastaient d'une manière frappante avec l'entortillage germanique des dépêches du Cabinet de Vienne ont obtenu les applaudissements de l'Assemblée[5] ». Mais cependant, il ne ménagea pas le ministre : toute sa colère retomba sur lui; les anciennes explications données ne lui suffirent pas. Puisque la confiance ne règne nulle part, Brissot a la partie belle pour dénoncer Lessart au Comité diplomatique : le moment lui semble excellent.

1. Cf. *Mon.*, t, XI, p. 528, note du 28 février 1792.
2. Pellenc à Lamarck, 2 mars (Glagau, 290).
3. M. de Lessart avait tout de même biffé le mot « compatissant ». Voir Pellenc à Lamarck, 2 mars (Glagau, 197).
4. Pellenc à Lamarck, le 2 mars, « aussi pour se populariser a-t-il fait une sottise atroce, en faisant signer au roi une réponse qui a détruit tout l'effet des offices de l'Empereur ».
5. *Patriote français*, 2 mars.

En fait, la journée du 1er mars n'avait pas été aussi mauvaise pour Lessart qu'il l'avait craint[1]. Mais l'orage menaçant n'était pas passé sans laisser de traces. Lorsqu'un partisan de Brissot, Rouyer[2] proposa à la séance du soir la motion stipulant que le Comité diplomatique, joint au Comité de législation, serait tenu de présenter dans les trois jours à l'Assemblée un rapport particulier sur la mauvaise conduite du ministre qui ressortait de sa lettre confidentielle, cette motion, soutenue par Mailhe et Chabot, fut adoptée sans discussion à la grande joie de Brissot[3].

Cependant, comme il était à craindre que le Comité que présidait toujours Koch laissât tomber en oubli la dénonciation de Rouyer, les Brissotins réclamèrent ardemment le remplacement des 6 membres renvoyés par tirage au sort le 25 janvier. Par la recomposition du Comité, juste au moment et sous l'impression des menaces essuyées de la part de Vienne, ils espérèrent mettre en déroute les Feuillants. Mais le scrutin du 2 mars prouvait à l'évidence que les collègues de Brissot étaient tout comme Lessart intimidés par l'accord imminent des deux premières puissances militaires et certainement l'avis bref de Goltz leur inspirait plus d'inquiétude que la longue déclaration autrichienne. Furent élus membres[4] : Lemontey, Vaublanc, Jaucourt, Briche, Daverhould et Ruhl. Aucun « patriote » n'avait donc réussi et deux nouveaux Feuillants militants, Vaublanc et Daverhould entraient au Comité[5]. L'élection des suppléants fut plus heureuse pour la Gauche : les élus Schirmer, Hérault de Séchelles, Jean de Bry, Pozzo, Lasource, Vergniaud[6], lui appar-

1. Goltz manda même à sa Cour que l'office avait fait un bon effet! (2 mars) et Schulenburg le crut (12 mars), *Archives d'Etat de Prusse*.

2. Buchez, t. XIII, p. 363.

3. *Patriote français*, 3 mars.

4. *Procès-verbal du Comité*, 4 mars.

5. Mercy à Kaunitz, 7 mars 1792. « Le Comité diplomatique vient d'être changé; on a exclu quelques scélérats qui sont remplacés par des sujets plus modérés ». Mais Glagau se trompe en parlant de six nouveaux élus, car 4 étaient d'anciens membres (201).

6. *Le Patriote français* (4 mars) nomme encore Isnard et Couthon élus suppléants au scrutin du 2. Le *Journal des débats et décrets* (n° 157) cite les membres comme le procès-verbal du Comité. De même le *procès-verbal de l'Assemblée* (t. VI, p. 15).

tenaient tous, à l'exception de l'ancien membre Schirmer. Mais il est significatif que Vergniaud qui avait toujours appuyé la politique belliqueuse de Brissot fût nommé juste le dernier. Cette défaite était particulièrement désagréable à supporter dans un moment où il n'était question que des relations extérieures. Pour y parer, la Gauche réclama, le 3, l'adjonction des suppléants. Mais la proposition fut rejetée à une grande majorité[1].

L'ancien président Koch fut réélu après ballottage. Le ministre des affaires étrangères, assidu aux séances pour calmer les passions et conserver la paix, donne, le 4, lecture de plusieurs dépêches : les dispositions de l'Empereur pour la paix ne seraient pas équivoques et tout dépendrait des mesures que l'on prendra au sujet des indemnités dues aux princes possessionnés en Alsace; que l'on mette le Chef de l'Empire à même de contribuer au succès des négociations et il s'en occupera efficacement : le *statu quo* annoncé comme inadmissible par l'ambassadeur de France, n'empêche pas qu'on ne soit disposé à poursuivre les pourparlers. Mais les réclamations des princes dégénèrent en plaintes et il est urgent de poser les bases des négociations et de régler les arrérages, sinon une rupture est à craindre, que l'on éviterait, au contraire, en se prêtant à l'emploi des moyens convenables[2]. Noailles annonce en outre que le prince de Collorédo est on ne peut mieux disposé, et l'accueille avec des marques de faveur et d'empressement. Il donne des espérances de conciliation relativement aux princes possessionnés[3].

Les dépêches reçues de Madrid mettaient en lumière l'hostilité de la Cour d'Espagne envers la France constitutionnelle. Mais Lessart redoutait peu cette puissance, devenue la proie d'un clergé rapace qui s'était emparé de toutes les richesses de l'État et ne comptait plus dans le jeu des combi-

1. Pellenc à Lamarck, 5, III, 92. *Patriote français*, 4 mars.
2. *Procès-verbal du 4 mars.*
3. *Ibid.*, 9 mars.

naisons politiques. Le roi d'Espagne avait répondu d'une façon assez impertinente[1], lorsque Louis XVI lui avait signifié l'acceptation de la Constitution. Son premier ministre Florida-Blanca abhorrait tout ce qui se nommait constitutionnel et favorisait d'autant plus les émigrés qu'une propagande révolutionnaire, analogue à celle menée aux Pays-Bas autrichiens par les adeptes des Brissot, Isnard, Condorcet, se répandait à la frontière de l'Espagne et indignait son gouvernement qui fit des réclamations infructueuses. En février 1792, M. de Lessart avait expédié à Madrid un agent très habile, M. de Bourgoing. Non accrédité auprès de la Cour, sa situation ne fut pas d'abord officielle[2]. Peu de temps après son arrivée à Madrid, Bourgoing annonce le 28 février la chute du ministre et son remplacement par le comte d'Aranda qu'il croit — et il ne s'y trompe point[3] — plus porté pour la France. Selon les explications de Lessart, données au Comité, le mécontentement de la reine d'Espagne envers Florida-Blanca, paraît avoir amené cette disgrâce qui consterne les émigrés. Du reste, l'Espagne est toujours hors d'état d'agir, et le changement opéré dans son Cabinet doit être propice à la France.

D'Angleterre, Talleyrand annonce qu'il se propose de revenir à Paris, alléguant qu'il rendra mieux compte de sa mission secrète par des explications verbales que par écrit : en attendant, il entre dans de longs détails qui doivent montrer que, si l'Angleterre ne se range pas du côté de la France, sa neutralité est du moins assurée; un habile négociateur muni d'instructions officielles pourrait même réussir à vaincre les difficultés qui semblent s'opposer à une alliance entre les deux puissances. « Le gouvernement anglais désire notre pacification, la nation anglaise est bienveillante pour la nôtre. » Elle veut rester en paix, elle redoute l'accroissement de

1. Schulenburg à Goltz, 24 octobre, *Arch. d'État de Prusse.*

2. Voir Corr. d'Espagne 632, Bourgoing à Lessart, 27, 28 février, 1, 5 mars. Cf. Baumgarten, *Geschichte Spaniens zur Zeit der französischen Revolution*, p. 341-362.

3. Cf. Goltz à Frédéric-Guillaume, 26 mars, *Arch. d'Etat de Prusse.*

l'Autriche et par conséquent son alliance avec la Prusse. La garantie du Brabant n'est pas ratifiée et quand il serait attaqué, l'Angleterre peut se croire autorisée à ne point intervenir. En général, les dépêches de Talleyrand ne laissaient rien entrevoir que de satisfaisant et d'avantageux; peut-être étaient-elles trop optimistes? L'ex-prélat pensait leurrer par de belles promesses d'avenir les hommes du jour à Paris pour qu'on le chargeât d'une mission importante à Londres qui ne rapporterait pas grand'chose à la France, mais lui procurerait personnellement beaucoup de crédit et une position où il ne risquerait pas de trop se compromettre.

En tout cas, on ne pouvait reprocher à Lessart de n'avoir pas montré de la bonne volonté dans ces négociations. S'il ne réussissait pas à remplacer l'alliance autrichienne par une autre, la faute n'en revenait pas à lui mais à la Révolution même dont les vues se montraient incompatibles avec celles des puissances européennes.

III

Après les échecs diplomatiques que le ministre des affaires étrangères avait essuyés à Berlin et à Londres, sa situation devint intenable. Les Brissotins, désireux de voir dans ce département un homme entièrement à eux[1] ne reculèrent devant aucun moyen pour l'éloigner. L'histoire a fait preuve d'une grande indulgence à l'égard des Girondins, figures si nobles et si généreuses en apparence, et n'a éprouvé que de la pitié envers ces victimes d'hommes violents et arbitraires. En fait, ils n'eurent pas recours à des moyens plus excusables que les Montagnards. C'est Brissot[2] qui inaugura avec succès la politique de violence, des procédés atroces et de ces dénonciations calomnieuses dont il sera plus tard victime lui-même.

1. Dumont, *Souvenirs*, p. 408 et suiv.
2. Cf. *Patr. franç.*, 3, 20 janvier.

Ce ne fut pas seulement la chute de Lessart que Brissot visait. Pour empêcher que des hommes encore plus violents ne s'élevassent au-dessus de lui dans les faveurs populaires[1], tout le Cabinet Feuillant devait succomber sous ses formidables attaques[2]. Le plan était combiné d'avance, les chances calculées, la situation équivoque du ministère facilita l'action décisive et rendit l'attaque irrésistible. Le Cabinet était divisé en trois coteries qui se combattaient âprement, contrecarraient leurs desseins réciproques et se poursuivaient par tous les moyens imaginables. La réaction ou, comme on disait alors, la contre-révolution fut représentée par Bertrand de Molleville, l'ennemi juré de Brissot et de toute la Gauche. Sa place était plutôt à Coblentz au Conseil des Princes qu'à Paris au service de la nation. En pleine confiance chez la reine, il voulait amener l'intervention des puissances au profit de la royauté. Ministre de la marine, il favorisa secrètement la désertion et facilita l'émigration. Il avait échappé à un vote de méfiance mais non à une enquête[3] : son résultat fut, que le 8 mars, la presque unanimité de l'Assemblée transmit au roi ses soupçons à l'égard de Bertrand[4].

L'opinion contraire fut représentée par Louis de Narbonne. D'un esprit brouillon, il avait d'abord adopté la politique brissotine et guerrière, parce qu'il pensait qu'il s'agissait d'une promenade militaire contre quelques principules ecclésiastiques ou peut-être d'une guerre contre l'Autriche contrecarrée par la Prusse. En principe, il favorisait la guerre, seule propre à rendre à la couronne l'autorité qui lui manquait, comme tous les aventuriers de sa trempe d'ambition personnelle se croyant de taille à jouer le rôle de Monk.

Une certaine animosité s'était élevée entre Narbonne et ses amis Brissotins après leur refus de réorganiser l'armée de ligne[5].

1. Dumont, *Souvenirs*, p. 378 et suiv.
2. Goltz à Frédéric-Guillaume, 16 mars.
3. Cf. Séance du 1er février, Buchez, XIII, p. 84 et suiv.
4. Buchez, XIII, 366.
5. Cf. Pallain, p. 46, Buchez, XIII, 57.

L'un d'eux, Gorsas[1] s'en prit durement à Mme de Staël : « C'est elle qui a porté M. Narbonne, son amant, au ministère de la guerre[2]. » Il ne se doute pas que, par là, elle désirait, « se servir de M. de Narbonne, de son esprit, de sa gentillesse, pour électriser l'armée *sous le masque du patriotisme* et en faire un instrument dont le roi aurait pu se servir pour renverser tous les clubs du royaume ». Carra, lui aussi, n'aime décidément pas le ministre de la guerre[3]. A travers « le masque dont il veut se couvrir » il entrevoit, il voit la vraie figure « de ce roué de la Cour[4] ». Brissot, sans aller aussi loin, exprima à plusieurs reprises son mécontentement sur la conduite de Narbonne, dont « on n'aurait pu que louer [le] zèle[5] » s'il n'avait pas pris la mauvaise habitude de vouloir commander l'Assemblée[6]. Apparemment, Narbonne se laissait quelque peu éblouir par ses succès oratoires et montrait parfois une certaine gaucherie dans sa façon de parler qui sentait de près le dilettante en matière de parlementarisme[7] et lui fit bien des ennemis.

Peut-être, Brissot s'apercevait-il aussi que le ministre n'allait pas aussi vite qu'il l'eût désiré dans la question de la guerre au moment où une formidable coalition menaçait la France et où les espérances fondées sur de tierces puissances devenaient vaines. Les Jacobins bien que toujours pour la guerre offensive[8] furent trop occupés de querelles intestines[9] en février, pour rallumer le feu que laissait éteindre l'Assemblée nationale où les Feuillants reprenaient de la force, soutenus

1. *Courrier des 83 départements*, 24 janvier, reproduit par Buchez, XIII, 69.
2. Voir là-dessus Buchez, XII, 403 et 405.
3. *Annales patriotiques*, 9 février.
4. Buchez, XIII, p. 70. Voir aussi : *Discours de Carra sur le danger des circonstances*, prononcé à la société des amis de la Constitution, séante aux Jacobins à Paris dans sa séance du 6 février, *Bibl. Nat.*, Lb 40/685.
5. *Patr. franc.*, 8 février, Buchez, XIII, 281.
6. *Ibid.*, 9 février, 7 mars.
7. Cf. Séance du 8 mars, Buchez, XIII, 567.
8. Cf. *La société des Amis de la Constitution... aux sociétés affiliées*. Paris, 15 février, 1792, Aulard, III, 378.
9. *Ibid.*, Paris, 27 février 1792, Aulard, III, 413. Voir aussi la querelle Brissot-Desmoulins et le pamphlet de ce dernier : *Brissot démasqué* : Buchez, XIII, 183 et suiv.

par l'argent des Tuileries[1]. Cependant, Narbonne ne variait pas dans son opinion et la guerre lui parut salutaire, comme seul moyen de tirer la France de ses embarras actuels[2]. Lorsqu'au Conseil la lutte entre les coteries commença, Brissot se rapprocha de nouveau de lui et le soutint vigoureusement contre son collègue à la Marine[3]. Lebrun, le futur ministre, l'appuie et pense que « sa retraite serait une calamité pour la nation[4] » tandis que Carra, irréductible, persiste à se défier de ce « contre-révolutionnaire déguisé et habile[5] » à qui Condorcet, sous l'influence de sa femme et aveuglé par cette jovialité affectée[6], n'avait jamais refusé son concours[7].

Entre les deux courants extrêmes qui se heurtaient à chaque instant au Cabinet, Lessart avait d'abord essayé de demeurer neutre en réprouvant également une politique belliqueuse et l'intervention de l'Empereur[8]. Aussi la reine lui cachait-elle soigneusement ses arrières-pensées, ses plans d'avenir, le détestait-elle presque autant que Narbonne[9], dont Lessart ne partageait ni les ambitions ni les combinaisons fantastiques. Il regardait avec méfiance la propagande girondine, prévoyait son influence dans la prochaine guerre qui ne pourrait rejaillir que désavantageusement sur les relations de la France avec les autres puissances, se rapprochait de Bertrand et essayait *viribus unitis*

1. Bertrand de Molleville, t. VII, 115-125, Buchez, XIII, 246.

2. Narbonne à Biron (11 février) « la guerre me parait incontestable... La méfiance est à son comble et cette guerre que nous avons *eu* tant de si bonnes raisons de craindre, est peut-être la seule ombre d'espérance qui nous reste ». (Lort de Sérignan, 124). Par suite d'un lapsus de M. Pallain qui omet le mot *eu* (p. 90), M. Glagau, induit en erreur, défend une thèse opposée à la mienne : « er [Narbonne] fürchtete mehr den Kampf als er ihn herbeiwünschte » (182). M. Glagau n'apportant aucune autre preuve, ses conclusions tombent avec leur documentation fautive.

3. *Patr. franç.* 8 mars. Cf. l'article *Paris, du mercredi 7 mars 1792.*

4. Cf. *Journal général de l'Europe*, n° 258.

5. *Annales patriotiques*, 6 mars.

6. *Révolutions de France et de Brabant*, n° 104, p. 48.

7. Cf. l'article de la *Chronique de Paris* du 6 février; Aulard, *Jacobins*, III, 369, Buchez, XIII, 265. Il ne sortait probablement pas de la plume de Condorcet qui cependant travaillait activement à la *Chronique*.

8. Cf. sa lettre confidentielle du 21 janvier, *loc. cit. Mém. d'un homme d'État*, Buchez, XII. 405.

9. Feuillet V, 213, et ci-après.

d'écarter le rival dangereux qui, par contre, visait son propre portefeuille appuyé sur Cahier de Gerville et Tarbé[1]. La reine écrit là-dessus à Mercy au commencement de février : « Il y a guerre ouverte dans ce moment-ci entre les ministres Lessart et Narbonne; le dernier sait bien que sa place est dangereuse et il veut avoir celle de l'autre; pour cela ils se font attaquer tous les deux de tous côtés; c'est pitoyable. Le meilleur des deux ne vaut rien du tout[2]. » Enfin Lessart et Bertrand de Molleville — lui aussi faisait tout son possible pour éloigner un homme qui affichait hautement ses idées populaires et croyait devoir se plaindre des attaques de son collègue dans les journaux jacobins — réussirent à ébranler la position de Narbonne au point qu'il se vit obligé de se laisser soutenir par les généraux Rochambeau, Luckner et La Fayette par des lettres qui, livrées à la publicité[3], lui attiraient l'indignation de ses deux adversaires; ils demandèrent au roi d'opter entre eux et lui; le roi également irrité contre Narbonne, le renvoya et le remplaca le 9 mars par le colonel de Graves.

Le coup porté contre Narbonne fut la première maladresse de Louis XVI dans ces jours de crise. En ne renvoyant que lui, il obligea l'Assemblée à prendre fait et cause pour celui qu'elle venait de réprimander[4]. En renvoyant tous les trois, ou mieux encore, tout ce ministère usé, le roi se serait bien tiré d'affaires[5], tandis que par la résolution prise, il tombait en mésintelligence avec le haut commandement de l'armée et avec son chef illustre qui avait fait la Révolution et qui n'entendait pas servir une politique qui la détruirait : La Fayette avait un assez fort parti à l'Assemblée parmi les Feuillants et au Centre. Cependant Brissot non plus n'avait ménagé aucune occasion, pour montrer son estime[6] à celui qu'il croyait aux trois quarts

1. Pellenc à Lamarck, 5 mars 1792. Glagau, 294.
2. La reine à Mercy en février, Feuillet V, 213.
3. Voir *Journal de Paris*, 8 mars.
4. Cf. Buchez, XIII, 267.
5. Cf. Glagau, chap. VII.
6. Cf. La Fayette, *Mém.* et *Corr.*, t. II, 449, *Note trouvée dans les papiers du général La Fayette.*

républicain[1], et avait essayé de le faire passer du camp des Lameth, où le général s'était retranché après le 17 juillet 1791, de son côté. Trop *nationaliste*, trop Français, pour approuver une politique dont le pivot était une intervention plus ou moins directe de l'Empereur, La Fayette refusa même son suffrage à la politique « timide » de Lessart[2], se joignit à Narbonne[3], qui se livra à Brissot[4], lorsque, le 9, le roi l'eut renvoyé comme on renvoie un laquais. Le même soir, Mme de Staël mit en scène le complot. Cette femme qui jouait dans ce Cabinet un rôle analogue[5] à celui que joua plus tard Mme Roland, lui ressemblait en ce que, plus jeune qu'elle, elle fut aussi ambitieuse. Elle avait beaucoup de talent, surtout dans l'intrigue, beaucoup d'énergie surtout quand son orgueil était blessé. Fille de Necker et genevoise[6] à la fois, elle se crut doublement prédestinée à recueillir l'héritage de son illustre père et à continuer son rôle dans la Révolution. D'être l'égérie et la directrice[7] du « héros » qui la dompterait, fut son rêve. Après l'avoir porté au ministère, elle fit preuve partout d'une grande activité remuant derrière les coulisses et dans les antichambres, imaginant des cabales de toute sorte, soutenant avec verve ses amis laissant sentir à ses ennemis tout ce ressentiment haineux[8] de femme attaquée dans son amour-propre.

1. Cf. La Fayette, *Mém. et Corr.*, II, p. 450.
2. *Ibid.*, p. 400.
3. *Ibid.*, III, 303; Fersen à Gustave, 24 mars; Feuillet V, 358.
4. L'abbé de Salamon, *Corr.*, 19 mars, p. 350.
5. Mercy à Kaunitz, 14 janvier. « M. de Narbonne... a pour conseil l'ancien évêque d'Autun, MM. Beaumetz et Chapelier, trois grands scélérats (!) de l'Assemblée constituante; mais plus que tout cela Mme de Staël... Elle joue dans cette association le rôle principal et se mêle de toute l'affaire. » Cf. aussi *Mém. d'un homme d'État*, I, 168 et suiv. reprod. chez Buchez, XII, 405. (Voir Glagau, p. 212.)
6. L'ouvrage reste encore à faire sur le rôle des Genevois dans la Révolution française.
7. Goltz à Frédéric-Guillaume, 17 février, *Arch. d'État de Prusse* : « La baronne de Staël, femme de l'ambassadeur de Suède, intrigante jusqu'à la folie, maîtresse du comte de Narbonne, a eu, dit-on, la plus grande part dans les missions de l'ex-évêque d'Autun à Londres et du Comte de Ségur à Berlin, dont elle doit bien peu s'applaudir. »
8. Voir la dépêche curieuse de Pellenc (à Lamarck), 5 mars (texte probablement altéré par M. Glagau, 294) :

En somme, ce fut l'ancien régime ressuscité, et Goltz, homme d'esprit, parfois fin et spirituel bien que hobereau prussien, s'écria avec amertume dans une épître adressée à son maître[1] : « Quel malheureux pays où une pareille sotte peut avoir de l'influence ». En effet ces manœuvres féminines ressemblaient de près au régime de favorites habituel alors à la Cour de Berlin où régnaient « impudemment » la Dönhoff[2] et la Rietz[3], évidemment plus « sottes » que Mme de Staël!

A peine Mme de Staël fut-elle informée de la disgrâce de son ami que, résolue à le venger, elle convoqua chez elle les champions de l'opposition. Brissot et Fauchet, ces deux irrémédiables adversaires de Lessart, se rencontrèrent chez elle avec Narbonne[4]. La perte de Lessart fut jurée et au dessert du souper, on se mit à préparer une formidable dénonciation contre le malheureux, basée sur des notes fournies, semble-t-il, par son successeur. Dumouriez[5], sans doute, y avait tout intérêt[6].

« Mme de Staël est toujours plus désorganisante. Il y a trois jours qu'elle dîna chez Castellane; mais elle piqua si vivement ce dernier qu'il se retira dans son appartement et ne voulut plus descendre; bientôt elle chassa par des injures Mme de Broglie qui se retira sans dîner; puisqu'elle [*sic*] se prit de querelle avec une troisième, enfin elle se mit seule à table chez un tiers. Voilà je crois des matériaux pour une excellente comédie. »

1. Goltz à Frédéric-Guillaume, 19 mars. *Arch. d'Etat de Prusse* : « La baronne de Staël se donne tous les mouvements que son impudente folie lui suggère en faveur de son amant ».

2. Sophie-Julienne-Frédéricque, comtesse de Dönhoff, Dame d'honneur de la reine de Prusse. Elle fut épousée morganatiquement par le roi en 1790, exilée trois ans après et mourut en 1824.

3. Wilhelmine Rietz, femme du valet de chambre du roi de Prusse, dont elle était la maîtresse favorite. Cf. sur elle, feuillet IV, p. 381.

4. Voir Aulard, *Eloquence parlementaire*, t. II, p. 150, où il cite une note de la *Correspondance politique*, 13, III, 92 : « Du vendredi soir [9 mars] il y eut un comité chez Mme de Staël. Mme de Condorcet, Brissot, Guadet, Lacroix, Narbonne et l'évêque Fauchet s'y trouvèrent; il y eut un petit souper et ce fut au dessert que l'on prépara la dénonciation contre M. Delessart. »

5. Salamon, *Corr.*, *loc. cit.* « La Genevoise, furibonde, ne connut plus de bornes à son ressentiment, se livra à Brissot, et la perte du ministère Lessart fut jurée ».

6. *Lettres particulières du baron de Viomesnil sur les affaires de Pologne*, Paris, 1808, chap. I. Cf. aussi Dumouriez, *Mém.*, II, 135.

IV

Le lendemain, dès l'ouverture de la séance du matin, Brissot, au milieu d'un trouble général, d'un état d'esprit échauffé, annonce qu'il vient dénoncer la trahison du ministre des affaires étrangères : les tribunes retentissent d'applaudissements unanimes. L'Assemblée avait renvoyé à son Comité, le 1er mars, l'examen de l'office de Kaunitz, de la note confidentielle de Lessart et la dénonciation portée contre lui. Koch, nommé rapporteur depuis huit jours, atermoyait, car la majorité du Comité n'avait rien à reprocher au ministre. Mais Brissot regarde sa lettre du 21 janvier comme un subterfuge destiné à couvrir ses intrigues anticonstitutionnelles, demande, comme le Comité paraît décidé à laisser tomber dans l'oubli la motion Rouyer, d'être entendu ce jour même et obtient, malgré l'opposition de quelques Feuillants[1], la parole pour l'après-midi, juste au moment où l'Assemblée reçoit la communication officielle du renvoi de Narbonne. Des cris de désapprobation éclatent de tous les côtés[2]. Quelques instants après, on fait lecture d'une autre lettre du roi approuvant Bertrand dont la conduite venait de motiver des plaintes générales. Comment, se demande-t-on au centre et à gauche, on renvoie le ministre patriote et on approuve celui qui est soupçonné de trahison[3]? C'est la contre-révolution ouverte! L'Assemblée presque entière est indignée, la Gironde fulmine, Brissot est tout prêt à l'attaque. Alors son ami Guadet fait décréter qu'il sera entendu sur-le-champ[4].

1. *Mon.*, t. XI, p. 594 et suiv. Séance du 10 mars; discours de MM. Daverhould et Jaucourt. « Les tribunes ont poussé des huées contre ceux qui se sont levés pour la négative. » *Journal des Débats*, n° 164.
2. Cf. les discours de Lesage, Ramond, Rouyer, Cambon, *loc. cit.*
3. Cf. les discours de Girardin, Gensonné, Guadet, *loc. cit.*
4. Voir le discours de Brissot, *Mon.*, t. XI, p. 597 et suiv. Buchez, t. XIII, p. 370-393.

A la tribune, deux points forment le sujet de ses explications : examen de la conduite de l'Empereur et du ministre des affaires étrangères. Pour mettre ses collègues à même de prendre une détermination, Brissot rappelle les faits précédents et constate, en vertu de la circulaire de Léopold II de novembre, du traité de Vienne du 25 juillet et de l'office du 21 décembre, l'existence d'un concert « formé entre lui et diverses puissances contre la sûreté et la Constitution de la France, sous le prétexte de maintenir l'honneur et la dignité des couronnes ». « Frappés des dangers qu'un pareil concert pourrait entraîner pour la France et désirant les prévenir, vous rendîtes le 25 janvier un décret par lequel vous invitiez le roi à demander à l'Empereur s'il entendait renoncer à tout traité dirigé contre... l'indépendance... de la nation française, et de lui déclarer... que toute réponse évasive... serait regardée comme une déclaration de guerre [1]. »

Ce décret a été, d'après Brissot, applaudi par la France entière et on avait tout lieu d'espérer qu'il aurait été accueilli de même par le Cabinet. Tout au contraire, il n'y a répondu qu'avec mauvaise humeur en insinuant qu'une pareille action empièterait sur sa propre initiative [2].

En effet, le décret rendu le 25 janvier n'avait pas de caractère impératif et comme, selon la Constitution, le roi seul avait qualité pour traiter avec les puissances, il était en droit de le communiquer ou non au gouvernement autrichien. Le 21, le ministre avait demandé les explications réclamées dans ce décret, mais en termes plus modérés et réfléchis. Ajoutons que la Cour de Vienne aurait refusé de recevoir les décisions d'une assemblée, à qui elle déniait toute compétence pour traiter avec elle.

Mais dans le message du 28 janvier, il avait été dit clairement que *depuis quinze jours*, le roi avait demandé à l'Empereur des explications conformément au désir de l'As-

1. Cf. Buchez, t. XIII, 370.
2. Cf. le message du roi du 28 janvier; *Mon.*, t. XI, p. 237.

semblée. Brissot en déduit qu'on avait mis dans la bouche du roi un triple mensonge : « ... d'abord le roi n'a point écrit à l'Empereur, car on ne nous a communiqué qu'une lettre de M. Delessart, qui n'est pourtant pas le roi; ensuite la lettre de M. Delessart est datée du 21 janvier, c'est-à-dire de sept jours seulement antérieurement au message du roi; or la lettre à M. Kaunitz n'était pas conforme à votre invitation [1] ».

D'après ce message, le roi avait écrit ou avait chargé Lessart d'écrire à Léopold vers le 14. Or, il ne faut pas oublier que la note livrée à la publicité n'était qu'un extrait [2] de la grande note qui, expédiée à M. de Noailles, le 21 [3], en même temps que trois autres dépêches [4], avait été déjà rédigée par Lessart vers le 16 janvier [5]. Déjà le 7 janvier, le ministre avoue à Noailles « qu'indépendamment du ton qui règne dans le dernier office de M. le prince de Kaunitz, nous ne pouvons voir plus longtemps avec indifférence les faveurs qu'on accorde aux émigrés, la chaleur avec laquelle on soutient la cause des Princes possessionnés en France ». Déjà, il touche la question délicate du traité d'alliance qui lie les deux puissances et demande des explications au sujet des « liaisons contre nature que Sa Majesté impériale vient de former avec le roi de Prusse [6] ». Dans la note du 16 janvier, Lessart exprime son indignation à l'ambassadeur

1. Buchez, t. XIII, p. 373.

2. Noailles à Lessart, 1er février : « J'ai retranché ce qui n'était bon que pour moi. J'ai conservé tout ce qu'il y avait d'essentiel, et c'était la plus grande partie. J'ai mis en tête, *extrait communiqué confidentiellement.* » C'est Noailles qui eut l'imprudence de dater l'extrait du 21.

3. *Ibid.* « J'ai reçu, Monsieur, par le retour du courrier, les lettres... que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 21 janvier... »

4. Ces dépêches sont datées du 21 janvier. Ce ne fut certainement pas Marbois (comme M. Glagau l'affirme p. 143), qui fut chargé de transmettre les dépêches, mais le courrier ordinaire. Noailles en accusa réception le 1er février (à Lessart, *ibid.*). Marbois fut chargé d'une autre dépêche datée du 23 janvier (Lessart à Noailles, pièce 37).

5. Lessart à Noailles, 16 janvier. Corr. d'Autriche, vol. 363 (voyez l'annexe). Cependant, il y a des grattages sur la date. Quelle était la date primitive? Après enquête méticuleuse, je m'abstiens de rien affirmer. Toutefois il ne paraît pas impossible que ce fût le 20 ou le 21. Cependant ce qu'en dit M. Glagau (p. 142-143) est fantaisiste.

6. Lessart à Noailles, 7 janvier. Corr. d'Autriche, vol. 363, ff. 32-37, pièce 14.

que le prince de Kaunitz ait, sans aucune communication préalable à l'adresse de Noailles, promis secours à l'électeur de Trèves, réclamant la protection autrichienne. Il ne cache pas à Kaunitz qu'aux yeux de tous les observateurs compétents, du jour où la Constitution serait attaquée, il n'y aurait plus qu'un seul parti, un seul sentiment et un seul intérêt et va même jusqu'à adopter le style et les propos des Girondins, en menaçant de la propagation des nouvelles doctrines les Pays-Bas autrichiens de l'Allemagne [1].

Pour ce qui est de la *lettre confidentielle*, Brissot convint sans détours que le ministre y avait réclamé des explications sur les trois questions en litige : sur l'office du 21 décembre, sur l'intervention de l'Empereur et sur le concert des puissances [2], mais il lui reprocha avec insistance, d'avoir demandé « bassement » et « lâchement », la paix à l'Empereur alors qu'il ne reconnaissait [3], « comme lois constitutionnelles légitimement établies en France, que celles qui seraient munies d'un consentement volontaire du roi jouissant d'une liberté parfaite ». Il faut avouer que Brissot, sans s'en rendre compte, fit preuve de quelque profondeur lorsqu'il ne lui échappa pas que la cause du conflit ne tenait pas aux personnes, ni à Lessart, ni à Kaunitz, mais à des principes diamétralement opposés : l'un ne voulait reconnaître « comme lois constitutionnelles légitimement établies en France, que celles qui seraient munies d'un consentement volontaire du roi, jouissant d'une liberté parfaite », l'autre prétendait, tout au contraire, que « le peuple à le droit de changer sa Constitution sans avoir besoin du consentement de personne » et « d'y faire telles innovations que bon lui semble [4] ». N'était-ce pas d'une naïveté plaisante, puisque l'orateur connaissait si bien toute la profondeur du conflit, que de tonner contre l'Empereur qui avait hérité de ses ancêtres cette couronne que le peuple ne lui avait jamais

1. *Id.*, 16 janvier, p. 61. Voir aussi Kovalewsky, 11 décembre, p. 372. Pisani lui reproche le style incendiaire de ses notes. Morris, *Journal*, 373; 17 mars.
2. Cf. Buchez, t. XIII, p. 374.
3. *Ibid.*, p. 377.
4. *Ibid.*

conférée, de vouloir lui enseigner que tout pouvoir vient du peuple même et de l'accuser de violer les principes de liberté? Ce perturbateur violent, né seulement pour plonger dans un gouffre de misères sa propre patrie, n'ayant lui-même pas toujours professé ces principes [1], ni reçu ses pouvoirs de la masse du peuple, mais d'une classe privilégiée et bourgeoise, cet homme voudrait maintenant forcer la plus célèbre monarchie d'Europe, bâtie dans le cours de cinq siècles, par l'adjonction d'une pièce à une autre, et non par des formules de rhétorique ou des théories métaphysiques, à renverser tout à coup ce que la tradition avait créé, à le livrer à la foule sotte et ignorante pour qu'elle en fasse *ce que bon lui semble!*

Qui est ce « peuple » du XVIIIe siècle, propre d'après « le droit que la nature donne aux hommes », à gouverner le monde? Est-ce la basse canaille qui, après avoir mis le feu à tous les coins de la France, prêché, exécuté et célébré l'émeute, assassinera bientôt les promoteurs mêmes de ces droits de l'homme au nom desquels Brissot lançait le défi à l'Europe? S'il eût vécu plus longtemps, au lieu de succomber sous la hache du « peuple », il aurait reconnu qu'une nation, qui renie son histoire, d'une chiquenaude la fait disparaître, tout comme une tache d'une robe salie, paie par de formidables répercussions ces frivoles sophismes et n'emporte guère plus que les restes de cette liberté dont elle était naguère si avide.

La force seule était propre à dénouer ce qu'il y avait d'équivoque entre les relations franco-autrichiennes. Léopold s'en était rendu compte encore avant sa mort prématurée et Brissot ne

1. Cf. La Fayette, *Mém.*, II, 456. Voir le discours de Brissot, couronné en 1780 ar l'Académie de Châlons, reproduit au supplément du *Journal de Paris* du 13 mars, où Brissot se montre l'apologiste de l'ancien régime et le flagorneur de ses ministres : « La philosophie préside aux Conseils, elle échauffe de son feu sacré l'âme des ministres. *Que d'actions de grâces ne devons-nous pas au Sully de notre siècle* [Necker] *dont la sage administration a valu à la France plus que des conquêtes et des victoires! Nos ennemis mêmes admirent ses sublimes opérations. La philosophie gouverne dans presque tous les cabinets de l'Europe; elle en a banni l'absurde machiavélisme pour y substituer une politique plus douce et mieux raisonnée.* » Cf. Buchez, t. XIII, p. 435.

l'ignorait pas moins, car c'est à elle qu'il faisait appel. Mais comme le roi n'avait pas suivi le décret du 25 janvier, « n'avait point demandé d'explication nette et précise sur ce traité, n'avait point fixé un terme pour la donner, n'avait point déclaré que toute réponse évasive ou dilatoire serait regardée comme déclaration de guerre », il serait déloyal d'en tirer sur-le-champ la conséquence extrême, avant d'exiger définitivement une déclaration positive qui déciderait sur la guerre ou la paix.

Le conflit redouté est donc suspendu, ajourné pour quelques semaines; l'Europe a encore un quart d'heure de grâce, pendant que Brissot, moins terrible à l'instant envers l'Empereur, fond sur Lessart, donne cours à toute sa colère, afin de démontrer clairement que lui seul est le véritable ennemi de la France, autrement dangereux que le roi de Hongrie et de Bohême : c'est, en d'autres termes, une accusation de haute trahison. Mais, chose plus grave, rien de précis n'avait été communiqué au Comité diplomatique où Lessart avait des amis. Personne n'était préparé et tout le monde fut surpris à l'exception de ceux qui étaient dans le secret[1]. Pour prouver que l'inculpé avait trahi les intérêts de la France, Brissot faisant ressortir l'impossibilité d'une stricte surveillance du département des affaires étrangères, se borne à de vagues indices contre le ministre, avoue lui-même ne pas pouvoir apporter de preuves matérielles, et seulement des preuves morales, suffisantes dans les circonstances. Voilà toute l'argumentation, détestable et perfide, du député qui, jugeant de l'intérêt de l'État autrement que le ministre, accable le malheureux sous le poids de ses attaques. « Parce que tu n'es pas de mon avis, tu seras pendu », telle est la maxime de cet apôtre de la liberté et de la fraternité. On voit bien que son esprit ne s'est pas seulement formé dans l'atmosphère sombre de l'ancien régime, qu'il aurait mieux servi comme dénonciateur officiel, mais

1. Cf. Kovalewsky, 12 mars 1792, p. 416. Voir aussi la réplique de Jaucourt : « M. Brissot, qui a constamment refusé de communiquer au Comité son accusation... ». Buchez, t. XIII, p. 395.

dans cette société louche d'écrivains tarés et de mouchards, à la solde de la police secrète, doués peut-être d'éminentes qualités intellectuelles, mais toujours dénués de sens moral. Il va sans dire qu'appuyé seulement sur ces insinuations, on ne pouvait arriver au décret « d'enthousiasme[1] » contre Lessart, et qu'il fallait des faits saillants, permettant un jugement sur sa conduite dès son entrée au Cabinet, au moment où avait failli se produire l'intervention des puissances. Une politique réfléchie et sans précipitation pouvait seule consolider la paix et déjouer les combinaisons de l'étranger. Que fallait-il faire d'après Brissot? Brusquer une guerre « prompte » contre l'Autriche au moment que « tous les avantages favorisaient l'attaque » car l'ennemi n'était pas prêt[2]. Lessart n'a pas agi aussi frivolement et sa patrie lui doit une reconnaissance éternelle car, vraisemblablement, les coalisés devant une armée alors désorganisée sous le régime de Duportail, au lieu d'être arrêtés à Valmy eussent pris la route de Paris et la France n'eût revu la paix qu'humiliée, démembrée et encore enchaînée.

Bien entendu Brissot renouvelle la vieille querelle débattue avec tant de fracas au Comité au sujet de la correspondance diplomatique et fait un crime au ministre de n'avoir pas fourni à l'Assemblée « toutes les pièces qui tendaient à prouver l'existence d'un concert des puissances ». Rien ne lui en donne une meilleure preuve que la note de Goltz du 28 février que Lessart lui a abandonnée le 1er mars. Mais un argument principal dans l'accusation contre Lessart vient de ce qu'il avait dérobé à la connaissance de l'Assemblée la note autrichienne du 5 janvier[3]. Nous connaissons les raisons qui déterminèrent Lessart

1. Cf. Dumont, *Souv.*, p. 410.
2. Buchez, t. XIII, p. 385.
3. Cf. Goltz à Frédéric-Guillaume, 16 mars, *Arch. d'Etat de Prusse* : « Un des principaux chefs d'accusation sera le silence qu'il a gardé à l'Assemblée sur la dépêche de Vienne du 5 janvier qui se trouve rappelée tant dans celle du prince Kaunitz du 17 février que dans ma note officielle du 28. Je me suis cru obligé de la rappeler pour constater l'époque de la communication faite ici du concert entre V. M. et l'Empereur sur le cas d'une invasion des Français en Allemagne. Mais si même je ne l'avais pas rappelée le 28, la dépêche du prince Kaunitz du 17 constatait également ce concert sur la dépêche du 5 janvier. V. M. daignera

à cette résolution et nous nous gardons de ne pas les apprécier d'autant plus que Brissot décèle sa pensée intime et avoue[1] avec cynisme que sa publication lui eût fourni le meilleur prétexte à déchaîner immédiatement la guerre. Et puisque Goltz avait été obligé par sa Cour[2] d'appuyer l'action autrichienne, c'eût été toujours la même aventure contre les deux puissances coalisées.

L'adoption du langage diplomatique admis, exercé et cultivé dans toutes les Cours d'Europe, savoir respecter les convenances dans les expressions, sans cependant condescendre jamais à abaisser son pays par un style humiliant, tout cela constitue pour Brissot une preuve d'avoir « lâchement imploré la paix ».

Si Lessart faisait son possible pour conserver la paix, il rendait un grand service à sa patrie et ne le faisait pas lâchement. Si l'Assemblée l'eût toujours écouté, elle aurait évité une guerre qui ne pouvait être plus inopportune, elle aurait épargné au peuple français bien des angoisses et bien des revers.

Nous ne pouvons examiner dans tous les détails la série des articles formulés contre lui. Ce serait un travail d'autant plus oiseux qu'ils ne contiennent que des assertions vagues et erronées. Ainsi l'article II reproche au ministre de n'avoir pas pris les mesures nécessaires pour disperser les émigrés. Pourtant Lessart n'a pas cessé de s'en occuper, et avec succès. L'article XIV l'accuse d'avoir négligé les intérêts de la France dans ses relations extérieures avec l'Angleterre, etc.! On pourrait croire que Brissot était sourd lorsque le ministre rendait compte au Comité diplomatique des négociations de Talleyrand dont il annonçait l'arrivée prochaine à Paris pour s'y présenter personnellement et rendre compte de son mandat. L'article XIII montre le comble de la félonie : Le ministre est inculpé de n'avoir pris aucune mesure efficace pour faire respecter le

se souvenir que le sieur de Lessart m'a dit souvent et au sieur de Blumendorff qu'il dérobait cette dépêche à la connaissance de l'Assemblée nationale, pour ne pas jeter de l'huile dans le feu ».

1. Cf. Buchez, t. XIII, p. 388.

2. Schulenburg à Goltz, 30 décembre 1791. *Arch. d'Etat de Prusse.*

pavillon national insulté en Hollande[1]. Au contraire, Lessart avait sur-le-champ demandé une réparation éclatante par l'intermédiaire du ministre de France à La Haye, M. de Gouvernet, qui répond, le 23 mars à ce propos à Dumouriez[2]. « Il est à remarquer que la déposition du capitaine insulté est datée de Dunkerque, 17 février, que M. Bertrand, ministre de la marine, à qui elle a été adressée, en a rendu compte à M. de Lessart le 23 du même mois, et que M. de Lessart m'ordonne par une lettre du 5 mars d'en demander réparation. Je ne sais s'il y a un autre exemple qu'une affaire soit jamais restée moins de temps dans les bureaux de deux ministères. Ainsi, Monsieur, il est sans réplique qu'on ne fît jamais *un plus impudent mensonge* que celui avancé par M. Brissot dans cette occasion, et qu'on ne donnât jamais un plus évident exemple de l'injustice des jugements des hommes. »

Il importe de connaître les raisons qui engageaient Brissot à frapper aussi lourdement sur Lessart. Personnellement, il lui devint odieux à la suite de certains démêlés qu'il avait avec les rédacteurs du *Journal de Paris*, qui se réjouissaient de la haute protection[3] du ministre. Ces journalistes fouillèrent à pleines mains dans le passé de leur confrère et y trouvèrent en effet des doctrines quelque peu scabreuses et surtout contraires aux principes démocratiques qu'il propageait maintenant[4]. Mais ce furent avant tout des considérations politiques qui motivèrent l'action de Brissot. Dumont[5] assista à une séance du Comité diplomatique dans laquelle Brissot formula contre Lessart ses accusations qui lui semblèrent très vagues; comme il en faisait

1. Dans le port de Middelbourg, le capitaine d'un vaisseau français ainsi que son pavillon, furent insultés par la foule, ce qui entraina un échange de notes diplomatiques entre les deux gouvernements.

2. *Corr. de Hollande*, vol. 583, in-fol. M. de Gouvernet fut, il est vrai, un ardent contre-révolutionnaire, mais ses opinions n'atténuent en rien les faits qu'il avance.

3. Cf. Salamon, *Corr.*, p. 350, à Zélada, 19 mars.

4. Cf. Buchez, t. XIII, p. 431 et suiv.

5. Voir E. Dumont, p. 378-411. — Il n'y a pas lieu de se méfier de ses *Souvenirs*, car malgré leur rédaction postérieure, leur véracité est hors de doute et on peut dire sans exagération qu'ils fournissent une source importante à l'histoire de la Révolution.

part à Brissot, celui-ci riposta : « C'est un coup d'État; il faut absolument que Lessart soit envoyé à Orléans. Nous avons besoin de gagner de vitesse sur les Jacobins, et cet acte nous donne le mérite d'avoir fait ce qu'ils feraient eux-mêmes. Je sais bien qu'il sera absous, car nous n'avons que des soupçons et pas de preuves, mais nous aurons gagné notre objet en l'éloignant du ministère. Il faut sauver la France, et nous ne pouvons détruire le *Cabinet autrichien* qu'en mettant un homme sûr dans les relations extérieures ». Dumont rapporte encore : « Il était si violent que je lui ai entendu proposer de déguiser quelques soldats en uhlans autrichiens, et de leur faire faire une attaque nocturne sur quelques villages français. A cette marche on aurait fait une motion à l'Assemblée législative, et l'on aurait emporté un décret d'enthousiasme. »

Ce dernier propos paraît singulier; mais en le rapprochant de sa proposition pareillement étrange au sujet de la cession de Dunkerque, il nous décèle l'état psychologique du député. Brissot n'était point un demi-fou comme Marat. Mais il était plein d'idées aussi fantastiques que grandioses et méditait de frapper d'étonnement tout le monde et de préparer des coups de théâtre auxquels personne n'avait la frivolité de penser. Ses adversaires le surnommaient *Brissotin*. Ses amis réprouvèrent cette épithète. Mais l'histoire doit le juger d'après ses actes et l'accusation portée contre Lessart, le premier crime qui ternissait ce parti, est l'œuvre d'intrigants. La mort tragique du ministre retombe sur son dénonciateur. Peut-on faire un si grand crime à la populace ignorante d'avoir assassiné dans les journées de Septembre un homme accusé de haute trahison par un des plus célèbres députés qui employait tous ses moyens oratoires et intellectuels pour jeter de la boue sur celui qui ne pensait qu'à servir au mieux sa patrie?

On pourrait s'étonner que l'Assemblée ait été assez aveugle pour approuver les chefs d'accusation sans même vouloir entendre la défense. La Gauche, l'extrême-gauche, les tribunes applaudirent avec transport le réquisitoire de Brissot, le Centre

fortement mécontenté par le renvoi de Narbonne et la lettre royale approuvant Bertrand[1] s'unit à la Gauche[2]. A droite on ne fit presque rien pour soutenir l'accusé. Quelques Feuillants essayèrent d'ajourner l'affaire pour laisser le temps au ministre absent de s'expliquer. Lessart avait été averti par ses amis du projet de ses adversaires; on lui conseilla[3] de se rendre sur-le-champ à l'Assemblée pour lui apporter la nouvelle de la mort de l'Empereur, événement qui aurait peut-être suffi pour conjurer, au moins momentanément, l'orage qui menaçait d'éclater et détourner l'attention générale. Mais, toujours insouciant, Lessart négligea ces avis précieux. Maintenant, Brissot et ses amis voulaient un décret immédiat : pourtant on semblait hésiter. Il paraissait tout de même étrange de porter un décret d'accusation contre un ministre sans lui donner les moyens de se justifier. C'est alors que Vergniaud devient le mauvais génie de l'Assemblée en secondant Brissot : s'inspirant de Mirabeau, il accuse la reine, la Cour et le ministre en même temps. « De cette tribune où je vous parle on aperçoit le palais où des conseillers pervers égarent et trompent le roi que la Constitution nous a donné... préparent les manœuvres qui doivent nous livrer à la maison d'Autriche. Je vois les fenêtres du palais où l'on trame la contre-révolution... Le jour est arrivé où vous pouvez mettre un terme à tant d'insolence, à tant d'audace... L'épouvante et la terreur sont souvent sorties dans les temps antiques, et au nom du despotisme de ce palais fameux. Qu'elles

1. Voir *pièces trouvées dans l'armoire de fer*, n° 10, rapport de Sainte-Foy *arch. parl.*, 1re série, t. LIV, p. 436. « Deux choses ont concouru à son malheur [Lessart] : la disgrâce de M. de Narbonne et la lettre de S. M. sur M. Bertrand. »

2. Cf. Pellenc à Lamarck, 11 mars 1792. Il explique la chute de Lessart ainsi : « Lessart et les Lameth ont voulut chasser Narbonne; il était déjà trop tard, après les lettres des trois généraux. Tout le parti de ce ministre et de La Fayette se sont alors réunis pour en tirer une vengeance éclatante, Bertrand, forcé de donner sa démission; de Lessart mis en accusation sans l'entendre et pour sa dernière lettre trop faible, dit-on, à la cour de Vienne » (Bacourt, t. III, p. 298). Cf. aussi Salamon à Zélada, 19 mars, p. 350. « Peut-être l'Assemblée n'aurait pas suivi les impulsions de ce député républicain, si le roi n'eût eu la maladresse d'envoyer dans ce même moment à l'Assemblée, l'apologie du ministre Bertrand. »

3. *Pièces trouvées dans l'armoire de fer*, n° 10. Rapport de Sainte-Foy.

y rentrent aujourd'hui au nom de la loi... Que tous ceux qui y habitent sachent que notre Constitution n'accorde l'inviolabilité qu'au roi. Qu'ils sachent que la loi y atteindra sans distinction tous les coupables, qu'il n'y sera pas une seule tête convaincue d'être criminelle qui puisse échapper à son glaive[1]. »

Des applaudissements répétés acclamèrent cette péroraison. Le décret d'enthousiasme, tant désiré par Brissot, fut voté et Lessart décrété d'accusation. L'acte d'accusation[2] que Brissot dressa contre le ministre quelques jours plus tard comportait 16 articles, dans lesquels il était prévenu d'avoir négligé et trahi ses devoirs, d'avoir compromis l'indépendance, la dignité, la sûreté et la Constitution de la France. La rédaction de ces 16 chefs d'accusation, présentée par Brissot, fut adoptée le 14 mars et le ministre renvoyé devant la haute cour nationale : il s'y rendit, malgré les adjurations de Mathieu Dumas qui le pressait de préférer la fuite[3]. Sa fin tragique dans les journées de septembre est connue.

Le discours de Vergniaud établit que Lessart fut plutôt le bouc émissaire qu'on voulait frapper par ce coup d'État. La vraie coupable était à ses yeux la reine elle-même.

En effet, un vaste plan d'attaque contre la Cour fut concerté au camp des vainqueurs où on ne croyait pas la victoire suffisante[4], si l'on ne parvenait à culbuter le Cabinet entier et à en former un autre qui entrerait dans ses vues. Pour faire peur au roi, intimider son entourage, un nouveau et redoutable moyen

1. Discours de Vergniaud, 10 mars, *Mon.*, t. XI, p. 607.

2. *Mon.*, t. XI, p. 676. « Acte d'accusation contre Claude Lessart, ministre des aff. étr., prévenu d'avoir négligé et trahi ses devoirs, d'avoir compromis l'indépendance, la dignité, la sûreté et la Constitution de la France. »

3. Dumas, *Mém.*, t. II, p. 102.

4. Cf. Goltz à Frédéric-Guillaume, 16 mars. « Le plan des Jacobins, croyant être perdus s'ils ne frappent pas de grands coups, est bien clair à présent, de faire chasser tous les ministres. Les Jacobins ont cru devoir tant venger le renvoi du comte de Narbonne et de ce que le roi n'a pas voulu renvoyer le ministre de la marine, tant frapper sur le sieur de Lessart, comme prétendu dévoué à l'Autriche, afin de faire soupçonner davantage un prétendu concert entre les Tuileries et Vienne. Pour mieux le perdre, ils lui ont refusé d'être entendu à l'Assemblée même et l'ont envoyé à Orléans. » *Arch. d'Etat de Prusse.* Fersen à Gustave, 24 mars, Feuillet V, p. 359.

fut concerté cette fois chez Condorcet. La Fayette, Petion, Siéyès, Brissot et Narbonne furent convoqués. La suspension du roi, la mise en accusation de la reine[1] furent prises en considération; Condorcet rédigea contre Marie-Antoinette une dénonciation de dix-neuf articles portant principalement sur son intelligence secrète avec l'Empereur. Lorsqu'aux Tuileries on eut soupçon du complot, le roi, au paroxysme de l'exaspération, songea même à abdiquer[2]. La reine, sous le coup de la nouvelle du décès imprévu de son frère, fut consternée[3]. Perdant la tête et se croyant dans une situation désespérée, ils refusèrent des offres de secours de la part de La Fayette[4] et se jetèrent dans les bras des Girondins qui ne demandaient pas mieux que de les leur ouvrir. Brissot était donc arrivé à ses fins et pouvait démentir dans son journal le bruit de la dénonciation de la reine[5]. L'histoire doit lui rendre justice; il est l'inventeur de ce système de combat qui devint familier à tous les partis et s'employa toujours avec succès. C'est l'accusation de complot. Dans un temps aussi orageux que celui de la Révolution, le cri au complot devait toujours avoir un écho, d'abord pour frapper « les ennemis de la Constitution », ensuite pour « sauver la République ». Par ce moyen la Gironde va confondre les Feuillants; successivement, Girondins, Dantonistes, Robespierristes périront tous sous la même inculpation. Avec cette formule, la réaction thermidorienne triompha de ses ennemis, comme le Directoire écrasa les opposants et jusqu'à nos jours elle fournit le moyen sûr pour faire de bonnes élections. Brissot s'en est fait une arme le premier, dès le commencement de la Révolution. Elle le conduisit, lui assura la victoire, le mena au pouvoir pour le précipiter de sa toute-puissance dans la tombe et dans le néant.

1. Voir Breteuil à François II, Arneth, p. 258.
2. Pellenc à Lamarck, 14, t. III, p. 95 (Glagau, 230).
3. Goltz à Frédéric-Guillaume, 12 mars.
4. La Fayette, *Mém. et Corr.*, t. II, p. 400.
5. *Patriote français*, 16 mars. Pellenc à Lamarck, 16 mars (Glagau, 302).

CHAPITRE VII

LA DÉCLARATION DE GUERRE

I. — Brissot vainqueur. Démission des ministres. L'adresse de Gensonné. Dumouriez. Ses liaisons avec Gensonné et les Girondins. Ses relations avec la Cour. Brissot favorise la candidature de Dumouriez. Dumouriez, ministre des affaires étrangères. Roland, ministre de l'intérieur. Clavière aux Finances. Leurs relations antérieures avec Brissot. Les autres ministres. La mort de l'Empereur. Sa politique dans ses derniers mois. François II.

II. — Les soucis du Comité diplomatique. Adjonction des suppléants. Rapport pessimiste de Sainte-Croix, optimiste de Talleyrand. Dumouriez au Comité. Communication de la Correspondance diplomatique. Renouvellement du personnel au ministère des affaires étrangères. Bonnecarrère, directeur du département des affaires étrangères. Son caractère équivoque. Les observations de Brissot sur cette nomination. Il dépeint désavantageusement son caractère. Les autres commis. Brissot et l'Intérieur.

III. — Dumouriez et la politique extérieure : politique de réaction contre le système Bernis. L'élève de Favier. En quoi les vues de Dumouriez et de Brissot concordent. Les mobiles personnels chez Dumouriez. Il accepte les théories de Brissot. Sa note du 18 mars. La note autrichienne du 18 mars faite d'après le modèle de Pellenc. Elle ne satisfait personne et attaque les Jacobins. Son style tranchant. L'ultimatum de Dumouriez du 27 mars. La guerre est décidée. Marie-Antoinette livre les plans de guerre à l'ennemi. La mort de Gustave III. Les débuts de François II. Réponse à la note de Dumouriez. La guerre est imminente. Le désarroi à Paris.

IV. — Dernières tentatives des Lameth pour éviter la guerre. La Cour ne veut pas de leurs projets. Dernières tentatives de Robespierre pour éviter la guerre. Sa haine contre Brissot. Son orgueil. Sa jalousie. Robespierre contre Narbonne. Il défend la Constitution, désapprouve le républicanisme. Il n'aime pas le nouveau Cabinet et le prend de flanc. Il se tourne contre La Fayette. L'adresse de Robespierre du 26 mars. Conflit Guadet-Robespierre. Brissot aux Jacobins le 25 avril.

Ses subterfuges. Guadet attaque Robespierre. Défaite des deux députés. Marat contre Brissot.

V. — Dumouriez décidé à l'action. Les hésitations de Noailles. Mesures proposées contre lui. La mission de M. de Maulde. Opinion optimiste de Dumouriez sur la valeur de l'armée. Le témoignage de Du Châtelet. Rapport de Dumouriez au Conseil concluant à la guerre. Séance décisive à l'Assemblée. L'arrivée du roi. Lecture du rapport de Dumouriez. Résumé des griefs contre l'Autriche. Séance du soir. Enthousiasme pour la guerre. Faiblesse des Feuillants. L'action des tribunes. Le vote de la guerre. Son importance. Le texte du décret. Son esprit révolutionnaire. Le manifeste de Condorcet. Justification des décisions de l'Assemblée. Contre-manifeste autrichien.

I

Après la victoire du 10 mars et la défaillance du roi, les Brissotins auraient pris en leurs mains le gouvernement si les deux décrets de la Constituante, dus à l'initiative de Lanjuinais et de Robespierre, ne les en eussent empêchés. Rien de plus logique que de voir maintenant Brissot parvenu à l'apogée de son pouvoir, ministre des affaires étrangères et appliquant ses principes. Mais l'interdiction constitutionnelle le força, lui et ses collègues, à des expédients. Ne pouvant pas s'attribuer personnellement le pouvoir, ils y placèrent du moins leurs partisans.

Les anciens membres étaient tous démissionnaires, à l'exception de Graves, nommé à la Guerre, qui avait des relations avec la Gironde et servait d'intermédiaire entre le roi et les vainqueurs.

Le 14 mars Gensonné qui avait son ami Dumouriez à placer, proposa une adresse[1] au roi, dont l'objet était d'éclairer le souverain et de le déterminer à entrer avec plus de franchise dans les vues de la Législative. Son but véritable était de lui indiquer des choix qui assureraient à la Gironde dans le ministère la même influence qu'elle avait acquise à l'Assemblée. La motion

1. *Mon.*, t. XI, p. 631.

ne fut pas adoptée[1], mais la coalition girondine entrait en rapport avec le roi, par l'intermédiaire de Laporte[2], intendant de la liste civile, de Graves[3] et de Cahier de Gerville[4], qui avait quelques relations avec Petion. Le jour même où Brissot rédigea l'acte d'accusation[5] contre Lessart, et où son ami Gensonné visa hautement le gouvernement pour leurs amis communs, la Gironde avait fait rendre un décret qui, aggravant celui du 2 janvier, enjoignait au ministère d'adresser au Comité diplomatique copie de la correspondance échangée avec les envoyés de France auprès des puissances[6]. Mais pour l'exécution d'un tel décret, il fallait au département un homme qui fut plus dévoué aux Brissotins qu'à la Constitution. Il s'agissait donc surtout de trouver une personnalité experte dans les affaires étrangères pour y soutenir la politique belliqueuse en consentant à se laisser guider par la coalition. On crut faire merveille en y plaçant le général Dumouriez.

Dumouriez se trouvait lié, en dehors de Gensonné, avec quelques-uns des principaux meneurs du parti, comme Kersaint et Barère. Il avait continuellement essayé de jouer un rôle dans la diplomatie, tout en poursuivant sa carrière militaire. Dans ce but, il s'était assuré depuis le commencement de la Législative l'appui de Gensonné, mais celui-ci jugeait sa position trop faible et son influence trop peu importante. De plus, il ne désirait nullement priver l'armée d'un soldat si « patriote » et capable

1. Basire observa que la constitution chargeait l'Assemblée de surveiller le pouvoir exécutif, mais non de l'éclairer. Sur quoi Gensonné retira sa proposition.

2. M. Dumas, *Mém.*, t. II, p. 104.

3. Voir *Pièces trouvées dans l'armoire de fer*; n° 9. Pièce avouée par Sainte-Foy, lors de son interrogatoire à la commission des Douze (*Arch. parl.*, 1re série, t. LIV, p. 436) : « La coalition avec laquelle on a été en rapport hier, toute la journée, suivit le projet dont on a rendu compte, M. de Graves s'est chargé d'en faire l'ouverture à S. M.; c'est à ce prix qu'on consent à le conserver et on lui fait entendre que si la Cour allait composer un ministère bizarre et qui ne fut pas tout à fait celui qu'on désire, ce serait encore une dynastie ministérielle qu'on aurait bientôt abattue. »

4. Pellenc à Lamarck, 16 mars, 92. Dumouriez, *Mém.*, t. II, p. 137.

5. *Procès-verbal de l'Ass.*, t. VI, p. 197 et suiv.

6. *Procès-verbal de l'Assemblée nationale*, t. VI, p. 200-201.

de rendre les plus grands services à la démocratie, dans un temps où la majeure partie des officiers supérieurs qui n'avaient pas émigré, passaient pour contre-révolutionnaires[1]. Pourtant Gensonné fit tout son possible pour faire nommer son ami lieutenant-général[2] et le faire venir à Paris. Ses efforts furent couronnés de succès; Dumouriez, devenu lieutenant-général à la fin de janvier, se rendit bientôt à Paris sur la demande de Narbonne et de Lessart[3]. La souplesse de son caractère lui facilita des rapports avec des hommes de situations et d'opinions différentes. Intime ami de Laporte, l'intendant de la liste civile, à qui il persuada qu'il n'entrerait jamais dans aucun plan hostile à la royauté et que son seul but serait de la servir; lié en même temps avec Lessart, son ancien camarade de collège, qui le sachant en relations avec Gensonné, renoua plus étroitement avec lui et lui communiqua les notes et les papiers des pourparlers avec la Cour de Vienne[4], Dumouriez se fait néanmoins présenter par Gensonné, « son prôneur »[5] à peine arrivé dans la capitale aux Grondins dont il voyait grandir l'influence. C'est ainsi qu'il connut Brissot à la fin de février[6]. On dit même qu'ayant dîné chez Lessart, il alla rapporter ses confidences aux Girondins et fournit à Brissot les éléments de son acte d'accusation[7]. Leur connaissance était cependant de fraîche date. Le 14 mars, le *Patriote français* écrit que « les hommes qui veulent de la vigueur, des lumières et du patriotisme, désireraient voir au ministère M. Dumouriez ». Et le 16 lorsque la nouvelle de sa nomination se répand, au moment où il écrit : « On assure que le patriote Dumouriez est nommé ministre des affaires

1. Voir Gensonné à Dumouriez, 26 décembre 1791.
2. G. écrit à D. le 30 janvier, qu'il est sur la liste des nouveaux lieutenants-généraux qui doit être présentée au roi. D. passait lieutenant-général par ancienneté. Cf. *Mém.*, t. II, p. 131.
3. Voir Bertrand de Molleville, t. VII, p. 199.
4. Viomesnil, *loc. cit.*
5. *Mémoires de Dumouriez*, t. II, p. 132.
6. Cf. la brochure de Brissot : *Sur la dénonciation de Robespierre... Bibl. Nat.*, Lb 41/2921.
7. Cf. Viomesnil, *loc. cit.*

étrangères. Jamais ministre ne se trouva dans des circonstances aussi favorables au développement de ses talents et de ses vertus civiques. M. Dumouriez n'oubliera pas sans doute qu'il est cher aux patriotes, et il ne s'en souviendra que pour penser qu'ils seront pour lui des juges d'autant plus sévères que leurs vœux l'appelaient à la place qu'il va occuper. » Brissot n'avait eu aucune influence directe sur ce choix. Il l'approuvait, la recommandation venant de Gensonné, et fondait de grandes espérances sur cette candidature. Dans sa première lettre à Dumouriez, datée du 15 juin 1792[1], c'est-à-dire après la brouille de la Gironde avec le général, Brissot donne des éclaircissements importants sur les motifs qui l'avaient, lui et ses amis, déterminé à un choix aussi néfaste pour leur parti et, en même temps, essaye de réfuter les accusations malveillantes portées déjà contre eux :

« La France était livrée aux intrigues ténébreuses de ministres qui, ayant sur les lèvres les mots de loi, de paix, d'ordre, sacrifiaient les intérêts de la liberté à celui du parti qu'ils servaient... L'opinion publique appelait des patriotes pour les remplacer : le nombre en était petit, votre nom était répété par les quelques patriotes. On se disait que vous aviez concouru avec beaucoup de zèle à apaiser les troubles de la Vendée, on citait votre patriotisme, votre franchise, la connaissance que vous aviez des diverses Cours de l'Europe dans lesquelles vous aviez voyagé, on citait votre expérience dans l'art militaire. Ces éloges préparaient votre choix. Alors entouré d'hommes qui ne voulaient que l'affermissement de la Constitution et de la liberté, vous jurâtes de consacrer tous vos soins à la cause du peuple, de faire entendre la vérité près du trône, d'écarter la politique insidieuse qui jusqu'alors avait dirigé notre diplomatie. Ces protestations séduisirent les patriotes, et ils furent confirmés dans leur erreur par le choix des autres ministres auquel vous contribuâtes. »

Cet homme qui allait jouer pour quelque temps un rôle de premier ordre sur la scène politique, avait su s'introduire par-

1. *Bibl. Nat.*, Lb $^{23}/10621$.

tout et écouter à toutes les portes. Quand Laporte lui eut procuré l'accès aux Tuileries, Louis XVI cédant aux instances de Cahier[1], de Laporte et de Graves qui représentaient ses relations avec la Gironde[2] comme utiles pour le moment et d'un autre côté le jugeaient, malgré les apparences, fidèle à la monarchie[3], convaincu de l'innocence de Lessart, lui offrit le portefeuille désiré *par interim;* Dumouriez refusa[4]. Il voulut tout ou rien. Le roi s'inclina et le 15 mars signa sa nomination. Alors le ministre fit immédiatement placer son protégé Lacoste[5] à la Marine. Déjà le 14 mars[6], en exprimant son inquiétude sur le choix éventuel d'un successeur de Bertrand de Molleville, Brissot favorisait vivement les candidatures de Kersaint ou de Lacoste, et laissa voir sa satisfaction de la nomination du second[7].

Le général se mit en communications régulières avec les Girondins qui se réunissaient presque journellement chez Mme Dudon, 5, place Vendôme où ils débattaient le choix des autres ministres que Dumouriez abandonna aux chefs du parti[8]. Pour l'Intérieur on proposa Roland, ancien inspecteur des manufactures; il fut agréé[9]. Clavière fut désigné pour les Finances; tous les deux étaient des amis intimes et des collaborateurs de Brissot qui soutenait chaudement leur candidature. Ses relations avec Roland et Clavière sont d'assez longue date.

1. Pellenc et Lamarck, 16 mars 92 : « C'est Cahier de Gerville qui a donné cette impulsion, il n'y a eu aucune autre influence. » Cf. Glagau, 302.

2. *Idem*, 15 mars 92. « On savait dans le Conseil qui nommait Dumouriez et qui s'est prolongé jusqu'à huit heures du matin que Dumouriez soupait à ce temps-là avec Brissot et Condorcet. » Cf. Glagau, 300.

3. *Pièces trouvées dans l'armoire de fer*, n° 10; rapport de Sainte-Foy : « Dumouriez a sur *eux un crédit vraiment magique*; il a de l'esprit, une dot suffisante de connaissances, il est d'ailleurs bien moins exagéré qu'on ne le croit, nous en sommes sûrs, puisque c'est nous et nous seuls qui l'avons fait venir dans des vues utiles. »

4. *Mém. de Dumouriez*, t. II, p. 137.

5. *Ibid.*, t. II, p. 144.

6. *Patriote français*, 14 mars. Buchez, t. XIII, p. 402.

7. *Patr. franç.*, 16 mars; cf. rapport de Sainte-Foy : « On préfère Lacoste à Kersaint pour la marine; quant à nous, nous pensons que le dernier vaut mieux pour les circonstances. »

8. *Correspondance de Mme Roland*, Ed. Perroud, t. II, p. 67.

9. *Ibid.*

Nous avons vu précédemment qu'en 1787, il avait publié en collaboration avec Clavière un ouvrage intitulé *De la France et des États-Unis, ou de l'importance de la révolution de l'Amérique pour le bonheur de la France*[1]. Roland, alors inspecteur des manufactures à Lyon, y était cité en plusieurs endroits. Brissot lui en promit et lui envoya ensuite un exemplaire, et ainsi se connurent-ils par correspondance[2]. Après la fondation du *Patriote français*, Roland et sa femme y travaillèrent activement[3] et lorsqu'en février 1791, ils vinrent à Paris, Brissot les vit pour la première fois[4] et compta bientôt parmi leurs intimes. Après la chute de Lessart, Brissot vint trouver Mme Roland le 21 mars et lui demanda si son mari consentait à se charger du « fardeau[5] » (du ministère de l'intérieur). Elle donna une réponse affirmative au député qui revint le 23 avec Dumouriez annoncer sa nomination.

Brissot, Dumouriez et Clavière avaient été tous les trois plus ou moins des collaborateurs de Mirabeau. Clavière prit même une place des plus importantes dans l'*atelier* du grand tribun. Réfugié Genevois depuis la révolution de 1782, il s'était fait une spécialité des questions financières rédigeait tous les écrits de Mirabeau à ce sujet[6] et était connu comme l'adversaire acharné de son compatriote Necker[7]. Il n'y avait plus qu'un ministre à désigner, celui de la Justice. Bancal des Issarts[8] et Louvet furent candidats[9]. Tous les deux étaient des amis de Mme Roland, mais aucun d'eux ne semblait plaire à Dumouriez et à Lacoste qui croyaient que deux Brissotins suffisaient. Le

1. *Bibl. Nat.*, Lb 39/353.
2. *Corr. de Mme Roland.* Appendice P, p. 729.
3. Voir l'art. de M. Perroud dans la revue de la *Révolution franç.*, *Brissot et Roland*, mai 1898.
4. *Mém. de Mme Roland*, p. 154.
5. *Ibid.*, p. 67.
6. Cf. Stern (A.), Das Leben Mirabeau's, Berlin, 1889, 2 vol. in-8°, voir surtout t. II, p. 124.
7. Voir E. Dumont, Chap. xx, au sujet de Clavière. Voir aussi Stern, *Leben Mirabau's*, t. I, p. 181 et suiv.
8. *Corr. de Mme Roland*, t. II, appendice, p. 736 et suiv.
9. Louvet, *Mém.*, Ed. Aulard, t. I, p. 46-48.

portefeuille resta d'abord vacant et Roland fit l'interim. Vergniaud qui n'était pas de la coterie de Mme Roland, fit choisir, le 13 avril, son compatriote Duranthon, jusqu'ici procureur général-syndic de la Gironde [1].

On a répété que le premier ministère Dumouriez était entièrement *brissotin*. C'est inexact. Brissot n'y comptait d'abord que deux amis sûrs, Roland et Clavière. Il connaissait trop peu Dumouriez pour être sûr de lui. Après l'entrée de Servan au ministère, le 9 mai, son influence, il est vrai, fut à son comble.

II

Le 10 mars, le jour même où la catastrophe atteignait Lessart, arriva à Paris une nouvelle digne d'exciter l'attention universelle et qui, si Lessart en eût profité, en l'apportant à l'Assemblée, lui aurait peut-être permis de conjurer l'orage [2] : l'Empereur était mort subitement le 1er mars.

Dans ses derniers mois, Léopold II fit preuve de beaucoup de fermeté de caractère, ne perdit guère son sang-froid et envisagea la situation uniquement au point de vue de l'intérêt de sa couronne et de ses États. Les efforts de la Tsarine pour l'amener à la guerre lui furent un motif de l'éviter, car il pénétra aisément les intentions de Catherine [3] sur la Pologne et n'ignora pas que son zèle pour la cause des émigrés resterait sans effet [4]. Cependant, il avait subi tant de provocations, qu'il lui eût été difficile de rester neutre. Un comité de

1. Voir Dumouriez, *Mém.*, t. II, p. 144.

2. Cf. *Pièces trouvées dans l'armoire de fer*, n° 10, rapport de Sainte-Foy.

3. Voir sur les desseins de Catherine, sa lettre à Léopold II, 28 sept. (Beer, Léopold II, p. 156). Elle profitait habilement de la Révolution, pour pousser, disait-elle, « les Cours de Vienne et de Berlin à se mêler des affaires de France ». « Je veux les engager dans ces affaires, pour avoir les coudées franches. J'ai beaucoup d'entreprises qui ne sont pas terminées et je veux que ces deux Cours soient occupées, afin qu'elles ne me dérangent pas. » Cf. F. Martens, t. II, p. 196.

4. Cf. sur l'animosité de Léopold contre la guerre, la dépêche de Jacobi à Frédéric-Guillaume, 8 février 1792; Herrmann, 155.

Belges et de Liégeois unis, centre de ralliement pour les mécontents de toutes les nuances, s'était formé à Paris sous l'égide de Brissot et de Condorcet[1]. On décida de présenter au peuple un plan de confédération entre les provinces belges et la principauté de Liège. Lebrun y travaillait. Dumouriez fut consulté. Le Comité diplomatique donna son assentiment, s'engagea à conclure avec le gouvernement révolutionnaire qui devait se constituer, aussitôt après la déclaration de guerre, un traité d'alliance destiné à conserver l'indépendance de la Belgique, et promit des secours en argent et en troupes. Tout cela n'avait pas été un agrément pour l'empereur Léopold. Enfin la rage furieuse des Brissotins contre sa personne l'avait converti à une politique plus active qu'il crut seule propre à inspirer de la peur aux meneurs jacobins. Ici, il méconnut le caractère de la Révolution. Mais peut-on lui en faire un reproche quand personne en Europe, parmi les souverains, ministres et politiques ne l'avait comprise, quand les Lameth eux-mêmes l'engagèrent à une pareille conduite.

Léopold, laissa la couronne de Hongrie et de Bohême à son fils, un jeune homme trop peu expérimenté dans les affaires pour pouvoir les conduire avec succès, placé en face de la crise la plus extraordinaire qui eût jamais agité l'Europe. François ne s'en rendit pas compte, n'aspira qu'à ceindre la couronne impériale, n'hésita pas un instant à défendre les États germaniques, dont l'appui lui était nécessaire contre quelque agresseur que ce fût. D'un caractère plus belliqueux que son père, il ne voulut pas néanmoins, vis-à-vis de l'Europe, négliger la question de droit.

Le Comité diplomatique fortement troublé par la mort de l'Empereur, se réunit deux jours après la chute de Lessart, pour prendre des résolutions conformes à la nouvelle situation, d'autant plus délicate, qu'il n'y avait plus de ministre responsable depuis le 10 mars, et que, depuis cette date, tout

1. Borgnet, 264.

indiquait l'aggravation de la situation extérieure. Le président Koch, qui s'était laissé devancer à la tribune par Brissot, termina enfin son rapport sur la dernière note de Kaunitz et le lut au Comité.

Cependant, en raison de la mort imprévue de l'Empereur et du changement subit de la situation politique, l'on convint d'ajourner la discussion jusqu'au 14 pour donner facilité à chacun des membres de réfléchir mûrement sur les circonstances nouvelles. Mais comme on ignora en quelles mains l'absence de M. de Lessart laisserait le portefeuille des affaires étrangères, et qu'il était urgent de le savoir, le Comité chargea son président d'écrire incessamment à cet effet au ministre de la justice. L'affaire des émigrés inspirait des inquiétudes continuelles. Sainte-Croix, revenu de Coblentz à Paris, fut mandé au Comité pour rendre compte de tout ce qui s'était passé dans les États ecclésiastiques.

Le dernier scrutin pour le renouvellement avait été un échec pour Brissot qui n'avait pu réussir à faire élire ses partisans que comme suppléants. Depuis le 10 mars, la dictature qu'il exerça à l'Assemblée est incontestable; vainqueur à la tribune, il lui était d'autant plus pénible de se voir en infériorité au Comité, dont il fallait être le maître pour diriger les affaires. Il le savait et agit. Le 12 mars il fit décréter que les six suppléants dont cinq étaient ses amis politiques seraient incorporés et adjoints au Comité avec voix délibérative[1].

Dans la séance du 14 mars, le ministre de France à Trèves vient au Comité rendre compte de l'état de choses. Les détails qu'il donne ne sont pas de nature à tranquilliser les législateurs. Il évalue le nombre des émigrés à 5 000 dans l'électorat de Trèves et au total à 15 000 hommes bien armés, rassemblés depuis les Pays-Bas jusqu'à Worms. Leur dispersion apparente n'a eu pour objet que de les répandre sur un plus vaste terrain; ils ont reçu des secours de diverses puissances et c'est à Clèves

1. *Mon.*, t. XI, p. 617. Voir aussi le *Procès-verbal du Comité*, 14 mars.

que le plus grand nombre doit se réunir; ils comptent sur de nouveaux secours et leurs moyens semblent se multiplier. Les corps militaires originairement formés subsistent toujours quoique désunis en apparence; l'armement est même augmenté et la confiance est entretenue par M. de Condé. Cette confiance s'accroît encore par les intelligences qu'on entretient sur les frontières et dans l'intérieur de la France, et par lesquelles on escompte l'appui, non seulement d'une partie des troupes de ligne, mais encore d'une partie de la garde nationale. L'impatience des émigrés est telle qu'on a lieu de redouter qu'ils n'aient la velléité d'entreprendre seuls une tentative. D'un autre côté, la coalition des puissances n'est plus douteuse et menace ouvertement la France; de fréquents courriers passent de Coblentz à Vienne et réciproquement : on n'emploie aucun moyen efficace pour dissiper les rassemblements des émigrés; de tous côtés les préparatifs sont faits pour la guerre, et l'on se vante, à Coblentz, d'avoir des intelligences dans l'intérieur même de la France. Cependant si les émigrés plaisaient aux bourgeois du pays par le gain que ceux-ci en retiraient à titre locatif ou autre, ils déplaisaient souverainement au peuple par suite du renchérissement des denrées que causait leur présence, et à ce point de vue leur dispersion était désirée.

Tel était à peu près l'état des choses avant le départ de Sainte-Croix, mais, d'après lui, la mort de l'Empereur devait inquiéter les émigrés et faire succéder les craintes aux espérances.

Ce rapport offrait un contraste alarmant avec celui de Talleyrand qui, de retour d'Angleterre, le 9 mars [1], vint rendre compte, le 15, du résultat des négociations dont il avait été chargé par M. de Lessart, près la Cour de Londres.

Toujours optimiste sur les dispositions de l'Angleterre, en cas de guerre continentale, il lui paraît très probable qu'elle garderait la neutralité et qu'on pourrait même obtenir un traité

1. Cf. Dumont, *Souvenirs*, p. 371.

d'alliance à des conditions également favorables pour les deux pays; une des conditions serait la garantie réciproque des possessions coloniales : une autre, avantageuse au sentiment de Talleyrand, serait la cession à l'Angleterre de Tabago [1] qui n'est d'aucune utilité pour la France; en échange, on contracterait, à un modique intérêt, un emprunt de 4 à 5 millions de livres sterlings, qui serait, dans l'occurence, de la première opportunité pour le pays.

Brissot [2] avait fait des propositions beaucoup plus vastes encore pour conclure par tous les moyens une alliance avec la Grande-Bretagne, bien qu'il feignît d'être convaincu de sa grande détresse matérielle [3]. Talleyrand met au point ces fantaisies et s'explique longuement sur l'état florissant de son commerce lui fournissant des ressources prodigieuses. D'après ce grand diplomate, qui n'est qu'au début de sa brillante carrière, on arriverait à se lier avec l'Angleterre en lui montrant franchement qu'on le veut. La mort de l'Empereur ne peut que favoriser le rapprochement grâce aux partis que l'ambition formera en Allemagne et qui retarderont la nomination d'un empereur. En conséquence, il importe à la France de ne point se précipiter dans une guerre, qui réunirait ces partis et les amènerait à se donner promptement un chef.

Les deux diplomates, Talleyrand et Sainte-Croix, sont d'accord pour conseiller au Comité [4] de faire usage d'une sage politique qui adopterait comme principe de gagner du temps et de retarder la nomination d'un empereur.

Le général Dumouriez, à peine arrivé au pouvoir, se rend lui aussi, le 17, au Comité pour donner communication de deux dépêches qu'il venait de recevoir et dont une est particulièrement intéressante. Datée de Mayence, du 6 mars, elle confirmait ce qu'avait dit Sainte-Croix sur les émigrés qui remplis-

1. Ile cédée à la France dans le dernier traité de paix, signé à Versailles en 1783 (Art. VII; voir De Martens. *Recueil*, t. II, p. 317).
2. *Correspondance de Staël-Holstein*, p. 249 (19 janvier). Cf. *loc. cit.*
3. Voir son discours pr. aux Jacobins le 10 juillet 1791.
4. *Procès-verbal*, 15 mars.

saient de nouveau la ville de Worms, et dont le nombre augmentait chaque jour, au point de créer des embarras à l'électeur[1]. Tant que la Diète ne se serait pas prononcée, ces princes ne se croiraient pas obligés de refuser l'asile aux émigrés. Le plénipotentiaire autrichien se plaint de ce qu'on n'exécute pas les ordres donnés pour leur dispersion et le peuple ne voit pas d'un bon œil les nouveaux rassemblements et surtout l'armée de Mirabeau[2]. On se concerte sur les négociations à entreprendre dans la circonstance avec diverses puissances; notamment avec la Prusse et l'Angleterre. En ce qui concerne l'Espagne, Dumouriez écrit à Bourgoing le 18 mars, de négocier avec le nouveau Cabinet espagnol pour rétablir la bonne harmonie entre les deux pays. Partout il promet de mettre la plus grande activité dans ses opérations au dehors, afin de ne laisser échapper aucune occasion favorable.

Dans son propre département, Dumouriez prouve sa résolution de rompre avec l'ancien système de la diplomatie par un renouvellement du personnel de ses bureaux d'où il renvoie tous les commis dont quelques-uns avaient plus de quarante ans de services[3] et par une épuration complète opérée dans le corps diplomatique, pour faire, comme il avait précisé dans un mémoire lu aux Jacobins *Sur le ministère des affaires étrangères*[4], du ministère le plus compliqué jusqu'ici, le plus simple à diriger. Ne pouvant suivre les idées de Dumouriez en détail, nous devons nous contenter d'exposer brièvement leur résultat et serons d'autant plus court que M. Masson a donné un tableau exact des modifications qui nous occupent. La place de directeur des affaires étrangères fut rétablie en faveur de Bonnecarrère, confident et protégé de Dumouriez, sans lequel il ne serait peut-être jamais arrivé au ministère[5]. C'était un personnage

1. *Ibid.*, 17 mars.
2. Troupe levée par les soins du vicomte de Mirabeau « tonneau ».
3. Voir Masson, *Aff. étr.*, p. 147 et suiv.
4. Paris 1791, *Imp. Nat.*, in-8° par Dumouriez, maréchal de camp. Cf. Masson. p. 151.
5. Barère, *Mém.*, t. II, p. 17.

équivoque et intrigant. Ami de Mirabeau, secrétaire des Jacobins, rayé du club à la suite d'une rixe avec Desmoulins, enfin plénipotentiaire à Liège par les soins de Montmorin, il servit successivement tous les partis. Les Brissotins ne l'aimaient point, voyaient d'un mauvais œil sa nomination[1] et craignaient son intelligence perspicace et sa versatilité. Ce n'était pas un homme sur qui la Gironde put compter et Mme Roland ne l'appréciait pas non plus. Mais tout le monde était d'accord pour reconnaître sa lucidité d'esprit. Brissot qui fit à son sujet, des remontrances sévères à Dumouriez, dépeint son caractère très désavantageusement : « Un homme qui n'était connu que dans les tripots de jeu et qui y avait laissé la plus détestable réputation ; un homme qui, sans fortune, étalait un faste insolent, qui jouait la grandeur au sein de la misère; un de ces hommes si connus sous l'ancien régime, que l'envie de parvenir pliait à tout, même à ce qu'il y avait de plus bas : à l'hypocrisie, à l'adulation, aux perfidies; un homme qui tombait avec ses vices et ses habitudes perverses au milieu d'une révolution où le peuple avait reconquis sa souveraineté, ne changeait que d'idole sans changer d'idolâtrie; il caressa le peuple au lieu de caresser les grands; fit de la salle des Jacobins son *Œil-de-bœuf*, parla de patriotisme et de vertus, en se jouant de tout; fut tour à tour le valet des partis dominants des Lameth et des Mirabeau ; sut, du secrétariat de la société des Jacobins, s'élever à l'ambassade de Liège, par l'appui de ce Montmorin même, qui détestait les Jacobins, et ne pouvait que pousser un homme qui les vendait[2] ».

Dumouriez s'excusait auprès des Girondins[3] : nouveau dans le département il prétendait avoir besoin d'un homme expérimenté, mais affirmait qu'il ne souffrirait jamais de « vilenie » de sa part, et que dans ce cas il le renverrait immédiatement. Il

1. Dumouriez, *Mem.*, t. II, p. 154.
2. Première lettre publique adressée à Dumouriez. *Bibl. Nat.*, Lb $^{39}/_{10621}$; il faut ajouter que cette lettre, écrite juste après la brouille entre Brissot et Dumouriez, exagérait peut-être la dépravation et la mauvaise réputation de Bonnecarrère.
3. Masson, p. 159. Cf. Sa deuxième lettre publique, *op. cit.*

pourvoit ensuite au remplacement des commis qu'il avait presque tous renvoyés[1]. Les choix qu'il fit furent plus que médiocres : certains des nouveaux fonctionnaires n'avaient pas la moindre expérience des affaires diplomatiques et manquaient même du degré d'instruction indispensable pour le rôle qu'ils avaient à remplir. Mais tous n'étaient pas dans ce cas, témoin Lebrun, ancien journaliste, futur ministre, qui possédait une connaissance réelle de la diplomatie.

Malgré la nomination de Bonnecarrère, Dumouriez resta d'abord en bonne harmonie avec la Gironde. C'est chez Mme Roland que les hommes politiques influents[2] se rencontraient avec les ministres. Elle donnait des dîners particuliers où on ne parlait que de politique et où les femmes n'étaient pas admises. Brissot voulant tout diriger, finit par se brouiller[3], à la fin de mai, avec le général, qui ne l'aimait pas[4] et ne voulait pas consentir à n'être que l'instrument du député. Comme il fallait procéder également à la même épuration dans les bureaux des autres départements, à peine le Cabinet était-il formé qu'il écrivit à Roland : « Mon cher Roland, je vous envoie une liste de ceux que vous devez placer. Vous et Lanthenas devez l'avoir sans cesse devant les yeux, pour ne nommer à un emploi quelconque que les sujets qui vous sont recommandés par cette liste[5]. » Voilà le ton sur lequel Brissot parlait aux ministres. Il

1. Avec la notable exception de Sémonville, chef du dépôt des archives et qu'il envoya en mission diplomatique.

2. A l'exception de Vergniaud et d'Isnard qui n'allaient pas chez Mme Roland.

3. Cf. le pamphlet de Brissot cité plus loin *sur la dénonciation de Robespierre*.

4. Dumouriez, *Mém.*, t. II, p. 73.

5. Lettre citée par C. Desmoulins (Ed. Claretie, t. I, p. 326), comme trouvée sous les scellés des papiers de Roland et déposée au Comité de sûreté générale. Témoignage suspect résultant du pire calomniateur que fut Desmoulins. Il est pourtant confirmé par ce que dit Brissot devant le Tribunal révolutionnaire, si l'on peut croire au bulletin du Tribunal révolutionnaire : « La première fois que Roland arriva au ministère, il me demanda mon opinion sur les hommes que je croyais propres à remplir des places dans les bureaux de l'Intérieur. Je fis une liste que je lui envoyai. » Pourtant dans le rapport de Brival du 19 mai 1793 au nom du Comité de surveillance relativement aux papiers trouvés chez Roland, on ne trouve aucune trace de la note en question. Mais le rapporteur cite une lettre que Brissot adressa à Mme Roland et qui fut saisie dans les papiers de son mari : « Je serai libre demain et aux ordres de Mme Roland. Je lui envoie

pouvait convenir à un Roland, mais non à un homme comme Dumouriez.

III

Si Brissot avait accordé sa confiance à Dumouriez, c'était parce qu'il lui fallait un homme à même d'exécuter la propagande. Il ne se trompait pas sur les capacités du général, mais les deux hommes ne devaient pas s'accorder longtemps. S'ils poursuivaient, semblait-il, le même but, ils avaient pour cela des raisons très différentes. Dumouriez avait été formé à l'école de Favier[1], diplomate positif qui, secrétaire de Broglie, travailla au *secret du roi*, sous Louis XV, et combattit la politique officielle de l'alliance autrichienne, recueillie et continuée par Choiseul et Vergennes. L'œuvre du cardinal de Bernis, si réputée jadis, parut à Dumouriez le plus mauvais tour que jamais une diplomatie aveugle ait joué aux intérêts de son pays. Revenir aux grandes traditions françaises, fut le rêve de son cœur de Français. La cause des maux actuels lui parut consister dans la décadence où était tombée la politique extérieure de sa patrie. Se croyant de taille à l'en tirer, son ambition fut, en profitant des circonstances justement favorables, de mettre la main sur la direction de la haute politique, pour la mener dans ces voies, d'où, jadis, son vénéré maître avait vainement tâché de la détourner. Quand la fureur guerrière contre l'Autriche fut excitée par les Girondins, il crut que le

pour son mari et Lanthenas une liste des patriotes à placer, car il doit toujours avoir une pareille liste sous les yeux. » (Cf. *Corr. de M. Roland*, t. II, p. 734). Est-ce que la note mentionnée par Desmoulins est une pièce fabriquée dont le fond fut fourni par la lettre ci-dessus. Il est difficile de rien affirmer; en tout cas, il convient, je pense, de situer cette lettre après la première arrivée de Roland au ministère et non après le 10 août comme le fait M. Perroud. Si la note, citée par Desmoulins, est authentique, l'erreur me semble certaine à cause de la similitude des expressions des deux lettres de Brissot, l'une adressée à Roland et l'autre à sa femme. Si non, on peut toujours se fier à ce que dit Brissot devant le tribunal révolutionnaire. Cf. sur Lanthenas et sa situation auprès du ministre, *Corr. de Mme Roland*, t. II, p. 701.

1. Voir sur Favier l'article de M. Flammermont dans la *Revue de la Révolution française*, *J.-L. Favier, sa vie et ses écrits*, t. XXXVI, p. 162.

jour de sa destinée était enfin venu. Il n'avait guère de principes en matière de politique intérieure[1] et ne demandait pas mieux que de s'associer avec quiconque lui prêterait secours pour la réalisation de ses projets d'ordre extérieur.

Brissot, lui, était un tout autre homme. Théoricien, sous l'influence de la lecture de cet abbé Raynal, le promoteur, dans son *Histoire philosophique et politique des deux Indes*, de la méthode propagandiste, son rêve fut de répandre la déclaration des droits de l'homme en Europe[2] et de résoudre de façon éclatante le conflit de droit qui se présentait à ce moment[3]. Sans une guerre, une telle politique paraissait impossible. Mais cette solution lui promit, on l'a vu, ce double résultat : l'affermissement de son parti et l'écrasement de la contre-révolution. A ce prix, le risque ne lui sembla pas payé trop cher. L'Autriche, voisine de la France par la Belgique où la propagande était préparée de longue main, deviendrait nécessairement sa première victime.

C'est ainsi que la destinée de l'histoire avait réuni ces deux hommes qui agissaient de concert pour des motifs opposés. « Les politiques de la Révolution », a dit M. Sorel « procèdent de Favier, les rhéteurs, les chimériques et sectaires procèdent de Raynal. Favier fit des disciples et Raynal des prosélytes »[4].

En dehors de cette question d'éducation politique, les mobiles personnels qui dirigeaient Dumouriez devaient infailliblement l'amener à rompre avec les Girondins. Sachant comme Rivarol que le dernier mot dans les révolutions était aux armées et aux chefs qui les avaient conduites à la victoire, il n'aspirait qu'à un commandement important qui lui donnerait le rôle

1. Voir aussi La Fayette, *Mém. et Corr.*, t. II, 403.

2. Cf. Bray, *Mém.* Bray au duc de Mecklembourg, 20 mars 1792 (p. 260) : « Les Jacobins paraissent les maîtres et décidés à porter les choses à la dernière extrémité; ils veulent la République et la guerre avec l'Allemagne; *ils espèrent parvenir à faire adopter dans l'Europe les principes de leur philosophie.* Vous pouvez être sûr que, si le parti des Feuillants succombe, les Jacobins déclarent la guerre et soulèvent tous les peuples des frontières. »

3. Je fais allusion, à l'annexion d'Avignon et à l'affaire des princes allemands possessionnés en Alsace.

4. Sorel, t. I, p. 308.

d'arbitre dans la crise actuelle. Il montrait d'ailleurs la même insouciance que la Gironde et ne s'occupait guère de savoir si la France pouvait soutenir une guerre avec plusieurs adversaires en même temps. Aveuglé par une ambition qui ne lui laissait aucun répit, et voyant s'offrir à lui une chance unique dans la vie d'un homme, il se hâtait d'autant plus d'en profiter qu'il n'était plus de la première jeunesse comme les autres généraux de la Révolution.

Le général Dumouriez n'accepta pas seulement les doctrines des Girondins sur la politique extérieure, mais se mit en devoir de les réaliser. Le propagandisme de Brissot et d'Isnard lui semblait une arme terrible dans la main d'un homme habile. Sous les auspices de Brissot et de Condorcet on organisait à Paris les moyens de révolutionner la Belgique[1]. C'est par le même système que le général voulait porter le coup mortel à l'Autriche. Il savait bien que la population belge ne demandait qu'à se soulever, pour recouvrer son indépendance, mais se rendait en même temps compte que ce peuple extrêmement jaloux de ses droits historiques ne consentirait jamais à subir les conséquences *montagnardes* de la politique girondine, à devenir vassal de la France, et à lui fournir des moyens pour combattre ses ennemis. La population belge, très attachée à sa religion, aurait volontiers fait appel aux Français pour se débarrasser du joug de l'Autriche, mais ce n'était pas pour changer de maîtres, ni pour passer d'un régime ultra-clérical et aristocratique à des tendances ultra-démocratiques et anti-catholiques.

Le 17 mars, Dumouriez paraît pour la première fois à l'Assemblée pour y répéter[2] qu'il ne gouvernerait qu'appuyé sur la majorité, c'est-à-dire la Gironde, et lit au Comité diplomatique[3] toutes les dépêches qu'il envoie aux agents à l'étranger. Le lendemain, le 18 mars, il adressa une lettre très décidée à Noailles[4],

1. Sorel, t. II, p. 362. Borgnet, t. II, 263 et suiv.
2. *Mon.* t. XI, p. 655.
3. *Procès-verbal du Comité*, 19 mars.
4. *Arch. Nat.*, D. XXIII, n° IV; Feuillet V, p. 332.

écrite sur un ton si provoquant que l'ambassadeur malgré les ordres reçus ne voulut pas se charger d'abord de la communiquer à la Cour de Vienne.

Comme on ignorait ici encore la chute des Feuillants, on composa dans le sens des Lameth et des avis qu'on avait reçus par leur agent Pellenc[1], une note[2], qui ne donnait aucune réponse précise sur les explications demandées par Lessart, insistait sur une intervention éventuelle des puissances et prenait de nouveau à partie les Jacobins, alors devenus ministériels. Elle dément catégoriquement que les armements autrichiens puissent être qualifiés de préparatifs de guerre, soutient qu'ils ne sont pas comparables à ceux de la France et fait ressortir que les troubles provoqués par les Jacobins français en Belgique sont la raison des rassemblements de troupes appelés à comprimer toute tentative de révolte. Le concert établi entre la Cour de Vienne et diverses autres puissances ne cessera que si la France supprime les motifs qui en ont nécessité l'ouverture, c'est-à-dire anéantit une « faction sanguinaire » qui, repoussant les lois par la voie des émeutes, ne vise qu'à réduire à des mots illusoires la liberté du roi et la foi des traités. C'est ce que l'Empereur espère de tout son cœur et il se flatte que « la partie saine et principale de la nation » envisagera le concert comme un appui qui lui inspirera confiance en face de la crise la plus importante qui ait jamais affecté les intérêts de l'Europe. A cette note, rédigée dans un style hautain, tranchant qui fit la joie des contre-révolutionnaires[3] autant que des Brissotins pour des motifs cependant opposés, Dumouriez répondit le 27 dans la forme d'un ultimatum exigeant satisfaction sur tous les points en litige, avant le 15 avril[4]. La guerre est chose décidée, les chefs des armées sont désignés, les plans discutés au Conseil pour être envoyés à Vienne par Marie-

1. Pellenc à Lamarck, 4 mars (Glagau, 291).
2. 18 mars, Vivenot, t. I, p. 425.
3. Pellenc à Lamarck, 31 mars. Glagau, 306.
4. *Mon.*, t. XII, p. 145.

Antoinette[1], qui ne cachait pas sa joie de voir éclater ce conflit, dont elle espérait son salut et le rétablissement des anciennes prérogatives de la royauté. Illusion cruelle que celle de la reine de France, car cette solution, dont elle attendait tant, devait la conduire à l'échafaud ainsi que son époux!

On voit que, depuis l'avènement de François au trône, la Cour de Vienne abandonna le langage conciliant. En effet, le nouveau roi de Hongrie et de Bohême n'avait pas les mêmes scrupules contre cette guerre que Léopold. Un événement fortuit vint cependant le priver d'une alliance sur laquelle il avait compté : Le roi de Suède, Gustave III, fut mortellement atteint, dans un bal masqué, par le poignard d'un officier, nommé Ankarström. La cause de ce meurtre, qui consterna les émigrés[2], était la coalition des rancunes nobiliaires avec le ressentiment démocratique contre un roi à la fois ennemi de l'aristocratie et de la Révolution française[3]. Il avait reçu peu de jours avant sa mort, la nouvelle de la chute de Lessart et de la victoire de Brissot; avant d'expirer le 28 mars, il aurait déclaré : « Je voudrais bien savoir ce que Brissot dira de ma mort[4]. » Cet attentat qui s'explique pour des raisons de politique intérieure, fut attribué aux agissements des Jacobins et contribua à exciter les souverains contre la France.

François, assuré du concours de la Prusse, ne voulait plus de ménagements qui retarderaient les choses en pure perte et qu'on pourrait considérer en France et dans les autres États comme une marque de faiblesse. Résolu donc à la guerre qu'il croyait seule capable de résoudre la crise que traversait l'Europe, il ne désirait pas néanmoins remplir le vœu de Brissot en la déclarant lui-même, et préférait, sur les conseils de son Cabinet, laisser aux Jacobins le soin de la commencer, pour prouver aux puissances ses dispositions conciliantes et sa

1. Arneth, 259, Feuillet V, p. 389.
2. Cf. Bray, *Mém.*, 16 avril, p. 268.
3. Geffroy, *Gustave III et la Cour de France*. Paris 1867, 2 vol. in-12.
4. Cette anecdote a été empruntée au récit de M. de Bourgoing, t. I, p. 672, qui l'a puisée des *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'Etat*, t. I, p. 264.

modération en face de la fureur de ses adversaires, Noailles reçut l'ultimatum de Dumouriez le 4 avril, le notifia immédiatement à Cobenzl[1] qui se contenta de répondre que l'Autriche s'en tenait purement et simplement à sa note du 18 mars, « d'accord avec la Prusse ». C'était conforme à l'attitude que nous venons d'indiquer. Cette politique était d'autant plus prudente, qu'elle jetait le désarroi jusque dans les rangs des Girondins mêmes et de leurs ministres. Au fur et à mesure que le danger approchait, les moins audacieux d'entre eux reculaient devant lui. La Révolution avait détruit l'absolutisme, elle était en mesure d'anéantir la royauté même, mais serait-elle assez puissante pour résister à l'Europe? Car les plus sages et les plus éclairés prévoyaient bien qu'il ne s'agissait pas seulement de tenir tête à l'Autriche, mais que les autres puissances entreraient en ligne. Le ministre de la guerre surtout, sachant qu'on n'était pas prêt et que tout manquait, déconseillait la guerre[2]. Roland et Clavière, qui comptaient parmi les plus ardents amis de la Gironde, commencèrent à se montrer récalcitrants devant la lourde responsabilité qui leur incombait.

IV

Tandis que les influences directrices au ministère et à l'Assemblée penchaient vers la guerre, il y eut cependant deux courants qui travaillèrent dans le sens contraire.

Les Lameth, quoique vaincus depuis le 10 mars, firent tous les efforts visibles pour détourner la guerre[3]. Prévoyant les massacres avec leurs suites fatales de guerre civile, des revers terribles sur le champ de bataille, par suite l'ascendant de Robespierre et bientôt la catastrophe finale de la royauté[4], ils demandèrent

1. Rapport de Noailles, 5 avril, Vivenot, t. I, p. 434.
2. Dumont, *Souv.*, p. 418.
3. Pellenc à Lamarck, 2 avril (Glagau, 310).
4. *Ibid.*

que le roi s'opposât à une pareille détermination, même contre la volonté des ministres et des représentants coalisés, se flattant d'avoir derrière eux toute la nation, ce qui n'était qu'une de leurs tromperies habituelles. La Cour écarta de pareils projets : la reine avait des vues diamétralement opposées; le roi, bien qu'au fond contre la guerre qu'il craignait et souhaitait à la fois, n'osa pas combattre son Cabinet et l'Assemblée à la fois.

De ce côté, l'obstacle auquel Brissot dans ses calculs s'était toujours heurté disparaissait. Mais un autre écueil bien plus dangereux et qui l'inquiétait[1] beaucoup, c'était au club des Jacobins, Robespierre. A la tête de la minorité[2] jacobine, il n'avait jamais changé de tactique depuis son grand duel oratoire avec Brissot. La guerre était toujours la pomme de discorde qui les séparait; joignez-y une hostilité plus profonde. Cruellement blessé[3] dans son orgueil par l'ascendant d'un rival, fameux seulement pour des procès scandaleux[4] et pour de prétendues relations avec la police secrète, naguère journaliste obscur de réputation très suspecte, aujourd'hui disposant souverainement en faveur de ses « créatures », avec une « ostentation ridicule[4] » de toutes les places de trois ministères tandis que lui, le célèbre constituant, seul avec Petion, parmi les démocrates, sorti sans aucune tâche de la première assemblée, s'était condamné à une abdication volontaire et par là avait assuré à Brissot sa position actuelle[5]. « Qui peut répondre », disait-il le 27 avril aux Jacobins, « que le choix du peuple de Paris ne m'eût pas moi-même appelé à la place qu'occupent aujourd'hui Brissot ou Condorcet[6] », — s'il n'avait pas proposé de décréter la non-réélection des constituants. Quand Narbonne

1. Dumont, *Souvenirs*, p. 373.
2. Pellenc à Lamarck, 31 mars (Glagau, p. 255).
3. Cf. la *Réponse de M. Robespierre aux discours de MM. Brissot et Guadet*, 27 avril 1792. *Défenseur de la Constitution*, n° 1.
4. *Défenseur de la Constitution*, n° 1.
5. *Défenseur de la Constitution*, n° 3, p. 138.
6. Cf. *Réponse de M. Robespierre aux discours* de MM. Brissot et Guadet. 27 avril. *Défenseur de la Constitution*, n° 1, p. 47. Cf. chap. III_2.

fut encore leur espoir, il chargea[1] contre lui et ses prôneurs, tonna contre Mme de Staël comme il avait jadis tonné contre son père. Comme dans la politique extérieure, il fit le jeu du roi et des Lameth, ainsi à l'intérieur il affecta toujours de vouloir défendre la Constitution[2], la royauté et la religion[3] contre le républicanisme, affiché du moins dans le temps, des Brissotins[4], contre les libres penseurs de la Gironde, qui, de leur côté, commençaient à craindre[5] les Jacobins. Parvenus, grâce à leur appui, ils espéraient les écraser au moyen de la guerre. Aussi longtemps qu'ils eurent besoin d'eux pour les lâcher comme une meute contre les Tuileries, ils en firent leurs champions et fréquentèrent leurs séances, mais assurés de ce côté pour le moment, ils désiraient étouffer ou endormir cet « assemblage dangereux » pour le rendre moins nuisible[6]. Maintenant au pouvoir, ils commirent l'imprudence de les attaquer trop tôt[7], de les traiter avec trop de dédain. Robespierre ne pouvant convenablement assaillir de face le nouveau Cabinet « patriote » et son chef qui était venu lui présenter ses hommages aux Jacobins, se récria contre leur politique extérieure et s'attacha[8] aux pas de La Fayette qui avait aidé les Brissotins dans la

1. *Société des Amis de la Constitution séante aux Jacobins. Discours de Maximilien Robespierre sur les moyens de sauver l'Etat et la liberté*, 10 février. *Bibl. Nat.*, Lb 40/686. Cf. Hamel, t. II, p. 113 et suiv.

2. « Je crois qu'il nous convient dans les circonstances actuelles, de déclarer tout haut que nous sommes les amis décidés de la Constitution *jusqu'à ce que la volonté générale, éclairée par une plus mûre expérience se prononce pour un bonheur plus grand* ». Cf. Buchez, t. XIII, p. 440. 2 mars, Cf. la dépêche curieuse de Goltz (à Frédéric-Guillaume) 5 mars : « Le sieur Robertspierre, un des plus ardents révolutionnaires dans l'Assemblée constituante et depuis accusateur public aux tribunaux de Paris a lui-même prêché hier, à ce qu'on m'assure dans la tribune des Jacobins, l'urgente nécessité de mettre fin à l'anarchie et de se soumettre aux pouvoirs constitués. C'est un jeune homme bien exalté, *mais pas méchant* (!) et qui a un grand parti dans les Jacobins de sorte que son opinion sage énoncée hier pourrait bien ne pas être sans fruit. » *Archives d'Etat de Prusse.*

3. Buchez, t. XIII, p. 442 et suiv.

4. Le *Défenseur de la Constitution*, n° 1, Aulard, *Hist. pol.*, p. 182 et suiv.

5. Dumont, *Souvenirs*, p. 373. Voir en outre Glagau, p. 252.

6. Cf. Rœderer, *Œuvres*, t. IV, p. 144 (cité chez Glagau, 252).

7. Dumouriez, *Mém.*, t. II, p. 148. Glagau, *ibid.*

8. Buchez, t. XIII, p. 442 et suiv., 26 mars; Aulard, *Jacobins*, t. III, p. 464, 6 avril, 27 avril.

dernière grosse affaire des Feuillants et était au mieux maintenant avec Dumouriez[1].

Une adresse présentée par Robespierre le 26 mars aux Jacobins souleva une violente discussion[2]. Elle désavoua toujours la politique guerrière, présagea son insuccès et fit ressortir son inutilité, *la Providence* ayant déjà frappé de mort Léopold II, le plus grand ennemi de la nation. Mais qu'est-ce que la Providence, répondit Guadet, qui ne reconnaissait aucun sens à ce mot, raillait les velléités mystiques de son adversaire et avouait n'avoir jamais pensé « qu'un homme qui a travaillé avec tant de courage pendant trois ans, pour tirer le peuple du despotisme, pût concourir à le remettre ensuite sous l'esclavage de la superstition ». Robespierre aigri, plein de défiance vis-à-vis du nouveau Cabinet et de ses amis girondins, se rendant cependant compte du peu de succès de sa politique, se vit obligé de retirer son adresse[3] et d'ajourner ses querelles avec ces présomptueux Girondins pour leur rendre bientôt la pareille. L'occasion s'en offrit un mois après : Brissot, autrefois assidu aux séances des Jacobins, avait perdu maintenant l'habitude de s'y présenter. Le 25 avril enfin, il daigna venir avec Guadet se défendre contre toutes sortes d'insinuations calomnieuses, prononça pour la dernière fois un retentissant discours au Club, affirmant hautement que ce n'est pas un crime de faire des ministres et des chefs de bureaux s'ils sont des « patriotes ». Ses arguments ne portèrent pas, ils contenaient trop de mensonges. Il avait pris la détestable habitude de vouloir nier des choses qu'il pouvait avouer hautement : il jura n'avoir jamais vu Mme de Staël, n'avoir jamais soupé avec Narbonne et n'avoir jamais

1. Glagau, p. 248.

2. « Ce n'est point un vain langage dans ma bouche... pour croire à l'existence de Dieu. » (Plusieurs voix : à l'ordre du jour! Brouhahas.) Cf. Buchez, t. XIII, p. 446.

3. Buchez, t. XIII, p. 450. Séance, 30 mars. Cf. Pellenc à Lamarck, 2 avril : « Quant aux Jacobins de peu s'en est fallu que Robespierre y fit passer une adresse à toutes les sociétés affiliées pour les provoquer à donner leur vœu pour la paix. » (Glagau, 309.)

rencontré La Fayette depuis bientôt un an[1] ! Son ami Guadet alla au-devant de l'ennemi, prit à partie Robespierre, devenu l'idole de la société, mais ne parvînt qu'à se faire huer dans la salle et à la sortie les deux députés faillirent même être lapidés[2].

Ils étaient plus heureux à l'Assemblée nationale, où les Robespierristes, réduits au silence, ne s'opposaient que faiblement à la déclaration de guerre pour ne pas trop se compromettre et risquer d'être traités comme les chefs de la Gironde aux Jacobins. Marat, déjà le favori des Cordeliers[3], s'emporte contre cette reculade devant l'inspirateur d'une politique aveugle, poursuivi par lui d'atroces calomnies[4]. Cependant, il sait bien que toute résistance est vaine :

« Égaré par les discours captieux de Brissot... et d'autres fripons vendus à la Cour », s'écrie-t-il la veille de la déclaration de guerre, « *séduit par un faux tableau des forces nationales*, enivré des fumées de la jactance gallique, le peuple ne paraît pas moins désirer la guerre que ne font ses pires ennemis[5]. »

V

Mais les événements ne laissaient plus de temps aux délibérations ; le moment d'agir était venu. Dumouriez le comprit bien et entraîna le ministère comme Brissot les Jacobins et l'Assemblée. Tous deux marchent encore ensemble jusqu'à la réalisation de leur vœu pour se séparer ensuite plus ou moins ouvertement. Le 13 avril, le courrier de Noailles[6] apporta une lettre datée du 29 mars, exposant ses hésitations à remettre la note du 18 et offrant sa démission. Plus énergique que ne l'avait été

1. Cf. Aulard, *Jacobins*, t. III, p. 528. Il jurera bientôt n'avoir jamais correspondu avec Dumouriez, etc.
2. Cf. *J. P. Brissot à ses commettants.*
3. *Ami du Peuple*, 12, 13 avril.
4. *Ibid.*, 12 avril.
5. *Ibid*, 19 avril.
6. Noailles à Dumouriez, 1er avril.

Lessart, Dumouriez devant cette désobéissance apparente[1], exige immédiatement et obtient du roi le renvoi de l'ambassadeur et son remplacement par M. de Mauldhe, ministre de France en Hollande, un de ses protégés, puis, court à l'Assemblée[2], la met au courant des événements[3] et pour enlever l'approbation même de l'extrême-gauche, lit à la tribune toute sa correspondance, les deux courriers du 18 et du 27 mars et les réponses de Noailles, demandant son rappel et suspendant la remise de la note du 18. L'Assemblée jugeant inqualifiable une pareille conduite le décréta d'accusation[4]. Mais après que, dans la nuit du 14 avril, le ministre eût reçu deux nouveaux rapports, l'un pour annoncer[5] la communication faite au vice-chancelier de l'Empire des instructions du 18 et du 27 mars, l'autre pour exposer le refus formel de l'Autriche au sujet des réclamations de la France, d'accord sur ce point avec le roi de Prusse, le Comité diplomatique sur la réclamation de Dumouriez, revint sur l'affaire de l'ambassadeur, jugeant qu'il avait rempli son devoir, et le 15 fit ajourner le décret rendu contre lui.

Après cette fin de non-recevoir que le général avait essuyée de la part de l'Autriche, il croyait superflu d'attendre encore plus longtemps et fit savoir à l'Assemblée, le 18, que la réponse du Cabinet de Vienne était arrivée et qu'elle serait l'objet d'une très grande délibération de la part du Conseil des ministres. C'était ici qu'il lui fallait toute son énergie pour entraîner ses collègues. De Graves, Clavière et Roland, continuaient à pencher vers de nouvelles négociations[6]. Pendant que le ministre de la guerre était désespéré des faibles moyens de résistance que la France offrait en ce moment, Dumouriez au contraire,

1. *Mém. de Dumouriez*, t. II, p. 205.
2. 14 avril, *Mon.*, t. XII, p. 128. *Mém. de Dumouriez*, t. II, p. 206.
3. Voir la lettre autographe du roi chez Buchez et Roux, t. XIV, p. 22.
4. Sur la proposition de Briche, Kersaint et Guadet, voir Buchez et Roux, t. XIV, p. 22.
5. *Mon.*, t. XII, p. 134 et 160; Aff. étr. corr. d'Autriche, 363; 5 et 7 avril.
6. E. Dumont, p. 412-413; Pellenc à Lamarck, 31 mars, 2 avril : « M. de Graves ne veut pas la guerre; il dit même qu'il donnera sa démission... Clavière hésite. La Coste ne prend aucune couleur et Roland est un sot. » (Glagau, 309.)

jugeait comme le député de Paris, mais avec infiniment plus de profondeur et de connaissance qu'il y avait vraiment abondance de ressources. Il voulait surtout, par une prompte décision, prévenir l'Autriche encore insuffisamment armée, en attaquant et conquérant les Pays-Bas à la faveur d'une insurrection belge et en même temps contenir les autres puissances en ne leur laissant pas le loisir de s'entendre et d'agir en commun. Sur la valeur des troupes françaises il était plus optimiste que de Graves. Cette opinion fut souvent partagée par des hommes de marque. Du Chastellet[1], qui lui aussi, fut tout feu tout flamme pour la guerre, ne craignait rien de la désertion des officiers et croyait leurs subalternes bien plus capables. « Il y a entre eux la même différence qu'entre les amateurs et les artistes. Quand tous les anciens officiers nous auraient quittés, nous n'en serions pas plus mal, nous aurons plus d'émulation dans l'armée et il se trouvera des généraux parmi nos soldats[2]. » Cette prophétie devait s'accomplir plus vite et avec plus d'éclat encore que Du Chastellet lui-même ne le pensait. Dumouriez conclut donc à la guerre. Le Conseil s'inclina et déclara à l'unanimité le 18 avril que le roi proposerait à l'Assemblée un décret de guerre contre le roi de Hongrie et de Bohême[3]. Louis XVI y consentit. Ayant ainsi gagné la partie à demi, le général, le 19, annonça[4] à l'Assemblée la venue du roi pour le lendemain, et donna ensuite communication des dernières dépêches de Noailles. A la suite de leur lecture, l'Assemblée annula à la presque unanimité son décret d'accusation.

Le grand jour était donc enfin arrivé. Le président Bigot de Préameneu ouvrit la séance. Une émotion poignante étreignait les cœurs de tous les députés. Les tribunes remplies jusqu'à la dernière place restaient dans une anxieuse immobilité[5]. C'était

1. Ami des Girondins, il avait signé, le premier, un placard républicain. Voir sur lui E. Dumont. *Souv.* passim.
2. *Ibid.*, p. 413.
3. Rapport fait au Conseil par Dumouriez le 18 avril, Buchez et Roux, t. XIV, p. 27.
4. Buchez et Roux, t. XIV, p. 24,
5. *Patriote français*, 21 avril.

pour la plupart des membres de l'Assemblée, la première fois qu'ils engageaient leur responsabilité. Ils n'ignoraient point la gravité de l'événement dont il allait être question. L'opinion était très flottante, beaucoup d'entre eux tremblaient la veille en pensant à la guerre, et les dispositions de l'Assemblée rappelaient étrangement celles du Conseil. Ici, le général Dumouriez, dont l'intelligence supérieure et l'énergie jamais chancelante entraînent ses collègues timides, là le député Brissot, enfin arrivé à la réalisation de son plan, au comble de la joie, dissipe les derniers scrupules, en répétant que cette guerre va mettre fin aux machinations des contre-révolutionnaires[1].

Attendu avec impatience, le roi arriva un peu après midi. « Je viens, dit-il, au milieu de l'Assemblée nationale pour l'entretenir d'un des objets les plus importants dont elle puisse s'occuper. Mon ministre des affaires étrangères va vous lire le rapport qu'il a fait à mon Conseil, sur notre situation politique. » Dumouriez en donne lecture, répète tous les griefs que la France avait contre l'Autriche et souligne en digne élève de Favier les fautes prétendues de la diplomatie sous le règne de Louis XV. « Dès que la maison d'Autriche a vu dans notre Constitution que la France ne pouvait plus être le servile instrument de son ambition, elle a juré la destruction de cette œuvre de la raison, elle a oublié tous les services que la France lui avait rendus : enfin ne pouvant plus dominer la nation française, elle est devenue son implacable ennemie. » Il se laisse aller à sa haine contre l'Autriche, attaque, bien injustement d'ailleurs, feu l'Empereur, mais ménage et caresse la Prusse : « C'est Léopold qui a animé contre la France le successeur de l'immortel Frédéric, contre lequel, par une fidélité à des traités imprudents, nous avions depuis près de quarante ans, défendu la maison d'Autriche. »

Résumant[2] les décrets de l'Assemblée législative contre les émigrés et leurs protecteurs : le décret du 29 novembre, et

1. E. Dumont, p. 412.
2. Voir *Procès-verbal de l'Ass.*, t. VII, p. 327.

l'envoi d'une députation au roi pour l'inviter à prendre des mesures contre les émigrés; la réponse satisfaisante du roi du 14 décembre et le commencement des armements; les deux décrets du 14 et 25 janvier demandant à l'Empereur des explications sur ses dispositions, réclamations qui sont restées sans effet; après avoir précisé dans un long considérant tous les griefs qu'il croyait avoir contre la maison des Habsbourg[1], le général conclut à ce que le roi proposât à l'Assemblée la guerre contre l'Autriche.

Le rapport et la conclusion, préambules de la déclaration de guerre furent très goûtés par Brissot[2]. Après sa lecture le roi ajouta encore quelques mots : « Je viens aux termes de la Constitution vous proposer formellement la guerre contre le roi de Hongrie et de Bohême. » Le président Bigot de Préameneu lui répond : « Sire, l'Assemblée nationale prendra en très grande considération la proposition formelle que vous lui faites. Votre Majesté sera instruite par un message du résultat de sa délibération. » Et l'Assemblée s'ajourna au même soir.

La séance historique s'ouvrit à cinq heures; les tribunes étaient pleines. L'opinion publique est enthousiasmée pour la guerre. Lasource propose très sagement le renvoi d'une question aussi importante devant le Comité diplomatique qui aurait préparé un rapport pour la nouvelle séance. Une discussion presque immédiate, après un sursis de quatre heures seulement, ne convenait pas pour décider d'une question qui engageait les destinées de la Révolution et plongeait « la France et l'Europe dans un gouffre de misère[3] »; il était préférable de laisser une

1. ... Considérant que le vœu prononcé de la nation est de ne souffrir aucun outrage ni aucune altération dans la Constitution qu'elle s'est donnée, que le roi par le serment qu'il a fait de maintenir cette Constitution est devenu le dépositaire de la dignité et de la sûreté de la nation française, je conclus... (Buchez et Roux. t. XIV, p. 36.)

2. *Patr. franç.*, 21 avril. « Ce rapport est un exposé très bien fait de nos griefs contre la maison d'Autriche, un tableau très énergique de la conduite de Joseph et surtout de Léopold à notre égard, un examen bien raisonné et une réfutation des derniers offices de M. de Kaunitz. »

3. Dumont E., *Souv.*, p. 417.

dernière fois peser le pour et le contre, dans une délibération approfondie au Comité.

Mais les tribunes murmuraient et les Girondins, d'accord avec l'opinion populaire, n'appuyaient pas Lasource. La discussion immédiate fut résolue à une très grande majorité, sur la proposition de Mailhe. Le Centre suivit l'entraînement général. Pastoret n'hésita pas à se déclarer pour la guerre. Inutilement quelques membres de la Droite s'y opposèrent vigoureusement. Les Feuillants faiblirent, ni Becquet, ni Mathieu Dumas ne purent les amener à une résistance énergique, et les amis des Lameth, si puissants naguère, subissaient en ce jour leur plus cruelle défaite.

Restait à rédiger le décret. On peut dire que la majorité de l'Assemblée se montrait favorable à un renvoi au Comité. Alors Mailhe insista pour qu'on ne se séparât point sans avoir décrété la guerre. Les tribunes retentirent de frénétiques applaudissements. La Gironde céda, mais le Montagnard Basire, Robespierriste et adversaire de la guerre, demanda une discussion approfondie d'au moins trois séances. On trouva un moyen terme : la proposition de guerre, décrétée à la presque unanimité, fut renvoyée pour la rédaction au Comité diplomatique, qui ferait son rapport séance tenante[1]. Sept députés seulement votèrent contre le décret de guerre : Th. Lameth, Jaucourt, Dumas, Gentil, Baert, Hua, Becquet.

De cette unanimité, il ne faudrait pas conclure que toute la représentation nationale désirât la guerre. Deux hommes poussaient les députés dans cette voie. « S'ils avaient adopté l'opinion dilatoire, ils auraient eu l'unanimité absolue », écrit Dumont[2]. La veille encore tous les esprits flottaient entre les deux partis possibles. Le rapport de Dumouriez les décida pour le vœu du Conseil. Condorcet qui ne voulait pas de guerre la veille, parla de sa nécessité le lendemain. Brissot qui montra pendant toute sa vie une faiblesse déplorable contre ses ennemis

1. Amendement de Brissot, *Mon.*, t. XII, p. 186.
2. E. Dumont, p. 418.

de gauche, entraîna les volontés avec une énergie infatigable. C'était bien son décret qu'il fit voter le 20, et ce fut aussi le jour où il atteignit l'apogée de sa carrière politique. Le gouvernement « patriote » ainsi décidé, l'Assemblée nationale dominée par les chefs de partis, vota le décret fatal dissimulant sous un enthousiasme de commande, les remords que chacun sentait lourdement peser sur sa conscience.

Pendant que l'Assemblée écoutait un long manifeste de Condorcet et de superbes périodes de Vergniaud, le Comité diplomatique travaillait à la rédaction du décret, que Gensonné ne présenta qu'à dix heures du soir à ses collègues. Le ministre des affaires étrangères qui assistait aux délibérations, fit intercaler une de ses idées favorites : l'adoption des étrangers qui combattraient pour la France.

Voici le décret[1] : « L'Assemblée nationale, délibérant sur la proposition formelle du roi; considérant que la Cour de Vienne, au mépris des traités, n'a cessé d'accorder une protection ouverte aux Français rebelles; qu'elle a provoqué et formé un concert avec plusieurs puissances de l'Europe contre l'indépendance et la sûreté de la nation française que François Ier (*sic*), roi de Bohême et de Hongrie, a, par ses notes du 18 mars et 7 avril dernier, refusé de renoncer à ce concert;

« Que malgré la proposition qui lui a été faite par la note du 11 mars 1792, de réduire de part et d'autre à l'état de paix les troupes sur les frontières, il a continué et augmenté des préparatifs hostiles; qu'il a formellement attenté à la souveraineté de la nation française, en déclarant vouloir soutenir les prétentions des princes allemands possessionnés en France, auxquels la nation française n'a cessé d'offrir des indemnités; qu'il a cherché à diviser les citoyens français et à les armer les uns contre les autres, en offrant aux mécontents un appui dans le concert des puissances.

« Considérant enfin que le refus de répondre aux dernières

1. *Procès-verbal de l'Assemblée nationale*, t. V, p. 335; *Mon.*, t. XII, p. 188.

dépêches du roi des Français, ne laisse plus d'espoir d'obtenir, par la voie d'une négociation amicale, le redressement de ces différents griefs, et équivaut à une déclaration de guerre, décrète qu'il y a urgence.

« L'Assemblée nationale décrète que la Nation française, fidèle aux principes consacrés par la[1] Constitution, *de n'entreprendre aucune guerre dans la vue de faire des conquêtes, et de n'employer jamais ses forces contre la liberté d'aucun peuple,* ne prendra les armes que pour le maintien[2] de sa liberté et de son indépendance, que la guerre qu'elle est forcée[3] de soutenir n'est point une guerre de nation à nation, mais la juste défense d'un peuple libre contre l'injuste agression d'un roi;

« Que les Français ne confondront jamais leurs frères avec leurs véritables ennemis, qu'ils ne négligeront rien pour adoucir le fléau de la guerre, pour ménager et conserver les propriétés, et pour faire retomber sur ceux-là seuls qui se ligueront contre sa liberté, tous les malheurs inséparables de la guerre; qu'elle adopte d'avance tous les étrangers qui, abjurant la cause de ses ennemis, viendront se ranger sous ses drapeaux, et consacrer leurs efforts à la défense de sa liberté, qu'elle favorisera même, par tous les moyens qui sont en son pouvoir, leur établissement en France;

« Délibérant sur la proposition formelle du roi, et après avoir décrété l'urgence, décrète la guerre contre le roi de Hongrie et de Bohême. »

Ce décret de guerre porte l'empreinte de la dialectique girondine. Il exprime très bien l'esprit du temps, fait ressortir clairement la différence qui distingue la lutte future des précédentes, et ne peut manquer de réagir sur l'opinion publique de l'Europe en faveur de la France. Les auteurs ont su habilement propager leurs idées, tant par leurs discours que par leurs écrits. Quant à leur exécution ils l'inaugureront avec éclat

1. *Mon.*, « sa ».
2. *Ibid.*, « la défense » au lieu de « maintien ».
3. *Ibid.*, « obligée ».

pour aboutir à un échec et laisseront à leurs adversaires les fruits d'une politique qu'ils ont imaginée, mais qu'ils n'ont pas eu l'énergie de conduire à bien. Merlin de Thionville, Jacobin exalté, élève de Brissot en matière de diplomatie, mais le dépassant bientôt de beaucoup dans son prosélytisme fougueux, va suivre et mener à la victoire cette politique imaginée par la Gironde. C'est lui qui trouva le mot heureux qui imprima son caractère à la séance célèbre de l'Assemblée législative. On voulut couper la parole au Robespierriste, mais on ne parvint, par une ironie singulière, qu'à lui faire prononcer ce mot qui portait loin dans l'histoire : « Ce que je voulais dire, c'est qu'il faut déclarer la guerre aux rois et la paix aux nations[1]. »

A Paris une frénésie générale s'emparait des esprits à la nouvelle de la déclaration de guerre. Même la bourse était en hausse. En province, l'entraînement n'était pas moindre. Au département de la Gironde on était en pleine extase. Partout on comprit qu'il ne s'agissait pas d'une guerre ordinaire, mais d'une croisade de la liberté[2]. Ce fut le thème général des journaux girondins. La *Chronique de Paris* de Condorcet, développa la même théorie[3]. « Entrez en Brabant dans le pays de Liège et dans le Brisgau, armez sur la Méditerranée; portez la terreur sur les côtes de Toscane; menacez tous ceux qui oseraient bouger; protégez la Corse et vos côtes contre les Russes s'ils arrivent.... » L'attaque doit être dirigée sur tous les points de la frontière. Mais les bannières qu'on arborera dans les pays étrangers, porteront cette nouvelle devise : *Paix aux chaumières, guerre aux châteaux.* L'adresse[4] que lut Condorcet à la tribune le 20 avril n'avait pas le défaut de longueur habituel à cet écrivain : c'était un adroit exposé des motifs qui ont déterminé l'Assemblée nationale à déclarer la guerre au roi de

1. *Mon.*, t. XII, p. 186.
2. Maugras, p. 223. Cf. Gérard père à son fils; Bordeaux, 25 avril.
3. 22 avril, n° 117.
4. *Mon.*, XII, p. 186 et suiv.

Hongrie et de Bohême. Son but principal était de frapper l'imagination des nations jusqu'ici restées neutres.

En vain, en effet, la Cour de Vienne avait-elle essayé d'entraîner tous les États de l'Europe. L'Angleterre et par suite la Hollande refusèrent catégoriquement de participer à l'alliance austro-prussienne ; il en fut de même de la Suède, du Danemark, de l'Espagne, du Portugal, de Venise et de Naples[1]. Il restait seulement la Russie et la Sardaigne : mais Victor Amédée se déclarait à maintes reprises hors d'état de faire plus que de défendre son propre pays[2] sans le concours de l'Autriche. Catherine leurrait ses alliés avec de belles phrases, mais n'envoyait ni troupes ni argent[3]. Pourtant comme l'état d'esprit des puissances neutres était plutôt sévère pour la France, une adresse claire et adroite ne pouvait faire que du bien. Elle parle avec une confiance égale aux étrangers comme aux Français puisque « la nature a mis au fond du cœur de tous les hommes, le même sentiment de justice ». Condorcet rappelle les lois fondamentales du nouveau code humanitaire : « Chaque nation a seule le pouvoir de se donner des lois, et le droit inaliénable de les changer à son gré. » Dans ce droit, la nation française est attaquée par le roi de Hongrie qui a formé une ligue dirigée contre son indépendance, sous le prétexte que la France menaçait la tranquillité générale.

L'auteur convient que la nation française a prononcé hautement « que la souveraineté n'appartient qu'au peuple, qui, borné dans l'exercice de sa volonté suprême par les droits de la postérité, ne peut déléguer des pouvoirs irrévocables ». Mais ces maximes sur lesquelles le peuple français avait fixé sa Constitution, ne pouvaient blesser ni la sûreté, ni l'honneur des couronnes étrangères. Si des violences et des crimes se sont accomplis au cours de la Révolution, les puissances ne sont pas en droit de s'en plaindre. C'est aux magistrats du pays qu'il fallait

1. Sorel, t. II, p. 29 ; t. III, p. 212-213.
2. Vivenot, t. II, 468-474, 486.
3. Heidrich, 124-125.

laisser le soin de la justice. Quant au reproche de n'avoir pas respecté les droits des autres peuples en n'offrant que des indemnités pécuniaires, soit aux princes possessionnés en Alsace, soit au Pape, il est de la plus grandes injustice : pour les princes possessionnés, les traités invoqués continuellement ont reconnu la souveraineté française sur l'Alsace; pour les citoyens du Comtat, maîtres de disposer d'eux-mêmes, ils ont préféré se donner à la France qui ne les abandonnera point après les avoir adoptés. Il n'y a donc en vérité aucun motif pour justifier cette ligue armée qui menace la France, sous prétexte de combattre une faction criminelle. C'est l'humanité tout entière qui répondra à l'insulte faite à la nation par des rois et quelques ministres esclaves. Et la France n'opposera à ses ennemis qu'une seule volonté : celle de vaincre ou de périr tout entière avec sa liberté et ses lois.

L'éloquent appel de Condorcet fut accueilli avec transport[1] et envoyé par Dumouriez dans toutes les chancelleries françaises à l'étranger pour démontrer la fausseté des accusations portées par les ennemis de la France. De tels manifestes n'avaient pas d'action sur les chancelleries de l'Europe dont les vues ne pouvaient guère être influencées par un travail de rhétorique. Mais ils contribuaient à ouvrir une large voie à la propagande dans la population qui étudiait avidement tous ces écrits. La Cour de Vienne ne dédaigna d'ailleurs pas d'y répondre. Un contre-manifeste parut le 5 juillet[2], destiné à réfuter l'ouvrage girondin. Il ne prétend pas seulement que ses allégations n'ont pas le moindre fondement, mais insinue même que ce n'est pas à la France, mais à l'Autriche de demander satisfaction pour l'appui prêté aux émigrés belges et pour la violation des intérêts des princes de l'Empire.

1. Cf. *Patr. franç.*, 21 avril; *Annales patriotiques*, *Ami du Roi*, 22 avril; Dumas, t. II, p. 124.
2. Vivenot, t. II, p. 471.

CHAPITRE VIII

LE COMITÉ AUTRICHIEN

I. — Deuxième mission de Talleyrand à Londres. Talleyrand et Brissot. Nomination de Chauvelin. Les précautions de la Gironde. Les instructions de Dumouriez : menaces de révolutionner le royaume. En quoi la nouvelle diplomatie diffère de l'ancienne. Les hésitations de Chauvelin. Résultat des négociations : la neutralité assurée. L'habileté prétendue de Talleyrand. La valeur de la déclaration de neutralité. Pourquoi elle ne fut pas un succès. Talleyrand, débutant dans la diplomatie.

II. — Custine à Berlin. Ses entretiens avec Schulenburg. Les opinions du ministre prussien sur l'état actuel de la France. Nouvelles démarches de Dumouriez. Les intrigues de la Cour en vue de les contrecarrer. L'insuccès complet de Custine. Derniers pourparlers de Benoît. L'attitude de la Cour de Turin. Sémonville expulsé. Les justifications du ministre piémontais. Sémonville, nommé à Constantinople. Les dispositions de l'Espagne. L'Empire. Reprise des négociations avec les princes possessionnés en Alsace.

III. — La diplomatie d'à côté de la reine. Premiers revers militaires. Robespierre les exploite. La lutte entre Girondins et Jacobins-Robespierristes. Les Feuillants ressuscitent. La Gironde prépare une nouvelle dénonciation. Le soupçon de la trahison règne à Paris : les dénonciations diverses. Les rumeurs sur le compte de la famille royale. Roland signale à l'Assemblée des troubles mystérieux à Paris. Brissot et le *Comité autrichien*. Bertrand et Montmorin attaquent Carra devant la justice de paix. Larivière fait arrêter trois députés de l'extrême-gauche. La Gironde agit : Larivière décrété d'accusation. Le prestige de la Gironde grandit aux Jacobins. Gensonné et Brissot dénoncent à la tribune le *Comité autrichien*. Ce que dit Gensonné : ses accusations vagues. Brissot parle : qu'est-ce que le *Comité autrichien*? Il prend à partie Montmorin. Il lit à la tribune sa correspondance. Ce que Brissot en conclut. Les intentions de Montmorin. Ce qu'il y a de vicieux dans la méthode de Brissot. Manque de preuve contre Montmorin. L'Assemblée refuse le décret d'accusation. Brissot, maître de la correspondance diplomatique.

IV. — La vérité sur le Comité autrichien. Marie-Antoinette. Son carac-

tère. Ses desseins. Fersen. Son influence sur la reine. Le rôle passif de Louis XVI. Les autres membres du *Comité autrichien*. Les Lameth et Marie-Antoinette. La politique des Lameth. Différences profondes de vue entre eux et la Reine. Mallet du Pan et son manifeste. Caractère de l'intervention des puissances : les desseins de la cour de Berlin. Les vues de l'Autriche. Les fautes des Brissotins.

V. — Mesures radicales de l'Assemblée. Renvoi des ministres girondins. Dumouriez passe à la Guerre. Colère de Brissot. Dumouriez à l'Assemblée. Il est mal reçu. Pamphlets colportés dans Paris. Le plan de Dumouriez. Il échoue devant les scrupules du roi. Démission de Dumouriez Il rejoint l'armée. Explication adressée à Gensonné. Bilan du ministère Dumouriez.

I

La guerre à l'Autriche une fois déclarée, Dumouriez ne perdait pas de vue les négociations avec les autres puissances. C'était la tâche la plus lourde et la plus difficile du ministre des affaires étrangères. Lessart y avait complètement échoué, ce qui avait causé en grande partie sa chute au 10 mars.

L'opinion des souverains était par avance franchement défavorable à la France : toute tentative de négociations devenait donc extrêmement difficile. Bien avant son arrivée à la députation de Paris, Brissot inclinait, en fidèle disciple de Mirabeau, vers l'alliance avec la Prusse et l'Angleterre. Dumouriez, d'accord avec lui dans sa haine contre l'Autriche, ne le fut pas moins dans ses vues diplomatiques à l'égard de l'Europe, visa la Grande-Bretagne soit pour contracter une alliance, soit tout au moins pour obtenir sa neutralité et forma une nouvelle ambassade destinée à se mettre en rapport avec le Cabinet anglais. La Gironde le pressa de faire un choix qui pût inspirer confiance[1] afin d'effacer le mauvais effet qu'avait produit la nomination de Bonnecarrère. Dumouriez, à peine installé, désigna déjà Talleyrand[2] qui n'avait pas perdu une minute pour faire sa cour aux nouveaux hommes comme il l'avait faite aux anciens[3].

1. E. Dumont, p. 418 et suiv.
2. Cf. Pallain, Talleyrand à Biron, 21 mars (p. 308).
3. Pellenc à Lamarck, 31 mars : « Il ne manquerait à l'évêque d'Autun que d'être lié avec ce ministère tout aussi étroitement qu'avec l'ancien. Voilà le caractère de tous les hommes à argent ». (Glagau, 308.)

On avait bien des préjugés contre lui : membre d'une des plus anciennes familles de la noblesse, il était suspect par son origine : il l'était encore par son caractère et ses mœurs propres à scandaliser les hommes généralement austères de la Gironde.

Brissot ne l'appréciait pas non plus[1] : comme il affectait lui aussi de l'austérité dans ses principes, il n'aimait pas l'ex-prélat. comme il n'aimait ni Lauzun, ni Bonnecarrère. Bien qu'aventurier comme eux, mais aventurier sorti du peuple, il craignait les aventuriers issus de la noblesse.

L'évêque n'avait, en dehors de son talent, qu'une seule recommandation, mais qui faisait taire toutes les hésitations et tous les scrupules à son égard : on l'estimait perdu à la Cour; aussi acceptera-t-on sa nomination. Mais, comme l'ex-constituant ne pouvait tenir une place officielle, Dumouriez trouva un expédient en faisant nommer[2] ministre plénipotentiaire un jeune révolutionnaire qui consentit à se laisser gouverner par lui. Ce fut l'ex-marquis de Chauvelin[3], recommandé par Siéyès. Par surcroît de précaution, et contre Talleyrand et contre Chauvelin, Brissot et Clavière voulurent placer un de leurs intimes, le genevois Duroveray[4] comme conseiller de légation. Celui-ci, ancien collaborateur de Mirabeau, réfugié Genevois depuis la Révolution de 1782, comme Clavière et Dumont, s'était laissé naturaliser en Angleterre et touchait même une pension de ce gouvernement, ce qui constituait le principal obstacle pour sa nomination à une charge officielle. Dumouriez contenta tout le

1. Cf. Dumont, *Souv.*, *loc. cit.*

2. Pellenc à Lamarck, 31 mars : « C'est l'évêque d'Autun qui a fait nommer M. de Chauvelin... ambassadeur d'Angleterre. Il ne sera que son prête-nom. » (Glagau, 308.)

3. « Je propose de faire partir sur-le-champ pour Londres M. de Talleyrand qui a déjà entamé une négociation fort bien conduite. Comme d'après les décrets, il ne peut pas avoir de titre pour sa mission d'Angleterre, je propose au roi de lui donner un adjoint avec titre du ministre plénipotentiaire. Il est nécessaire que cet adjoint soit entièrement dans les mains de M. de Talleyrand et ne puisse rien faire seul ou de lui-même, n'étant qu'exactement qu'un prête-nom. Je propose pour cette adjonction M. de Chauvelin qui convient à M. de Talleyrand. » Aff. étr. France 648, p. 29. Rapport de Dumouriez, 28 mars 1792.

4. Voir sur Duroveray, E. Dumont, *Souvenirs*.

monde en lui donnant la fonction sans le titre, mais il agissait un peu à contre-cœur, car il eût préféré un de ses parents [1].

Dans les instructions destinées à l'ambassade de Londres, Dumouriez conseilla [2] de faire valoir les justes motifs de la guerre contre l'Autriche et d'insister sur la déclaration solennelle de renoncer à toute réunion des Pays-Bas que la propre sécurité forçait d'occuper momentanément [3]. Un de ses moyens favoris qu'on retrouve dans tous ses rapports, c'est la menace. Ici, il n'est plus sous la dépendance des doctrines de Favier ou d'une autre école de l'ancien régime, il se révèle entièrement Girondin. Il menace l'Angleterre d'une révolution intérieure : l'esprit d'innovation se manifesterait depuis longtemps en Écosse et en Irlande. Seule une intime liaison avec la France peut prévenir entre les deux races anglo-saxonne et celtique une désunion que tant de causes ont préparée, et que la différence des religions, le progrès des lumières et de l'esprit public en Irlande rendent imminente au premier coup de canon échangé entre la France et la Grande-Bretagne.

Certes, ce sont là des lieux communs, habituels à la diplomatie de l'ancien régime qui rappellent les plus étincelantes saillies des diplomates de Louis XIV. Mais dans leur similitude apparente la différence profonde saute aux yeux : C'est toujours l'ancienne menace de destruction au moyen d'une révolution. La méthode n'a pas changé. L'exécution diffère : ce ne sont plus les Stuarts, quelques misérables clans écossais ou uniquement des prêtres fanatisés d'Irlande à soutenir. Sa conception embrasse des projets plus vastes : c'est le peuple anglais en général dont il se fait le grand avocat. Mais d'autre part, le ministre, trop froid pour se laisser entraîner dans des plans chimériques à la réalisation desquels il ne croyait pas lui-même, n'oublie jamais

1. *Ibid.*

2. Voir les instructions de D. aux *Arch. Nat.*, D. XXIII, d^r, 7 pièces, 22-27. En outre, Aff. étr., *Cor. d'Angleterre* 580, p. 236; 19 avril. Elles sont reproduites chez Pallain. *Mission de Talleyrand en 1792*, p. 219 et suiv.

3. Je n'entre pas dans les détails des instructions, M. Sorel les ayant analysées. Sorel, t. II, p. 419 et suiv.

d'expliquer aux agents diplomatiques que ces considérations certainement puissantes méritent d'être traitées de la façon la plus délicate et dans des entretiens particuliers. Une alliance défensive, par laquelle les deux états se garantiraient tout ce qu'ils possèdent actuellement, tant en Europe que dans les deux Indes, est la première conclusion de sa politique. Elle présente, selon lui, l'avantage pour l'Angleterre d'affermir sa sécurité à l'égard de ses nouvelles possessions aux Indes orientales, et d'enrayer une crise intérieure que provoquerait la question irlandaise. Puisque l'attitude de l'Espagne envers la France laisse tant à désirer, Dumouriez est tout comme Clavière disposé à former quelque grande combinaison entre la France, la Grande-Bretagne et les États-Unis, qui ouvrirait aux trois puissances le commerce des possessions espagnoles qu'on révolutionnerait facilement[1]. Il reprend l'idée de Talleyrand de céder éventuellement l'île de Tabago, que la France avait acquise dans le dernier traité de paix de 1783, et dont la population était presque exclusivement d'origine anglaise, si l'on pouvait négocier un emprunt de 3 à 4 millions de livres sterling, avec la garantie du gouvernement anglais, et *sous la réserve nécessaire du contentement des habitants eux-mêmes*[2].

Malgré ses efforts, Dumouriez vit son projet avorter. Vouloir séparer la nation du gouvernement et soulever une guerre civile, selon la méthode girondine, c'étaient deux projets qui n'avaient guère chance de réussir en Angleterre, et Chauvelin, à peine arrivé à Londres, supplie[3] déjà le ministre des affaires étrangères d'observer les plus grands ménagements : « Le gouvernement anglais est la seule force active qu'il y ait dans ce pays-ci, il jouit de la plus haute considération et tout ce qui pourrait être dit de désobligeant pour les agents principaux qui le composent déplairait à la nation anglaise, qui, à raison de la prospérité dans

1. On verra que Talleyrand reprendra cette idée qui lui est probablement personnelle. Cf. sur l'opinion de Clavière, p. 101.
2. Cf. Sorel, t. II p. 423.
3. Chauvelin au ministre; 1er mai 92, Pallain, 249.

laquelle elle se trouve, pardonne à son gouvernement toutes les susceptibilités du pouvoir et y place même une partie de la dignité nationale. » Une telle leçon donnée par Talleyrand-Chauvelin[1] ne pouvait être entendue à Paris, dans les cercles girondins et brissotins. En effet, les preuves les plus évidentes ne devaient pas convaincre des gens qui se piquaient de connaître intimement le monde entier et surtout l'Angleterre. Pour tout observateur perspicace, il était cependant clair que la position du ministère Pitt-Grenville était des plus solides, et que toute tentative d'encourager quelques dissensions, susciterait inévitablement des suites fâcheuses pour la France[2]. Le résultat des négociations[3] fut négatif. Le roi, la Cour et le Cabinet ne cachaient pas leur froideur à l'égard des agents français. Le 24 mai, le gouvernement donna sa réponse[4] à ces propositions de rapprochement, formulées dans une note de Chauvelin du 15. Il repoussa les offres d'alliance et promit sa neutralité, sous la condition que la France respecterait « les droits de sa Majesté et de ses alliés ». Réponse à dessein bien vague, car les alliés de l'Angleterre étaient la Prusse et la Hollande. Pour celle-ci il n'y avait pas encore de prétexte à un conflit; mais la Prusse s'apprêtait énergiquement à remplir ses engagements vis-à-vis de l'Autriche. Toute tentative de ce côté devait donc être inutile.

Suivait, le 25, une déclaration officielle de neutralité[5] à laquelle Dumouriez attachait tant de prix[6]. On en a fait une sorte de chef-d'œuvre de la diplomatie de Talleyrand[7] et même certains journaux[8] contemporains ont célébré à cette occasion son habileté. La vérité était tout autre : cette fameuse décla-

1. Chauvelin signa seul les dépêches auxquelles Talleyrand eut une part des plus importantes.

2. Chauvelin à Dumouriez, le 23 mai.

3. Voir Pallain, *la mission de Talleyrand en 1792*, p. 273, note officielle, remise le 15 mai à lord Grenville.

4. *Mon.* t. XII, p. 534. Voir la minute aux Aff. étr., *Corr. d'Angleterre*, 581, p. 51. Pallain, p. 307-308.

5. Cf. Pallain, 317, 25 mai.

6. *Ibid.*, p. 286. Dumouriez à Chauvelin, 23 mai.

7. Cf. Pallain, l'introduction. Sybel, t. II, p. 381.

8. Cf. *Chronique de Paris*, 1er juin. *Gazette nationale*, 1er juin. Pallain, 318, 336/37.

ration n'avait que peu de valeur, la neutralité *de fait* qui importait avant tout, étant assurée et n'étant même pas mise en question en raison du grand intérêt qu'y trouvait l'Angleterre et surtout le Cabinet de M. Pitt, puisque la première conséquence d'une rupture eût été aussi la rupture du traité de commerce de 1786 qui valait, pour la Grande-Bretagne autant, peut-être plus, qu'une guerre victorieuse[1]. Quand on y ajoute les avantages que rapportaient la Révolution par elle-même, ses suites destructrices pour le trafic français, puis la guerre continentale favorable à l'industrie et au commerce anglais, privés du jour au lendemain par une série d'événements heureux de leur plus puissant concurrent, on comprend que le Cabinet anglais n'ait montré aucun goût à entrer dans la coalition et qu'on ne s'y soit point décidé de gaieté de cœur plus tard, quand les considérations de la haute politique primèrent partout.

A la vérité, Talleyrand débuta à Londres plutôt par un mécompte. Il ne se conforma pas toujours aux formes diplomatiques habituelles sur lesquelles le gouvernement d'Angleterre était très rigoureux : il demanda à lord Grenville la communication de sa note du 24 mai aux deux Chambres du Parlement avant qu'elles ne délibérassent sur la proclamation du 21[2]. « Dans votre dernière note », répondit sur-le-champ Grenville, « il n'est question que d'une communication *que vous me priez de faire aux deux Chambres du Parlement*, avant qu'elles délibèrent sur un objet, dont vous paraissez croire qu'elles vont s'occuper... Je ne puis recevoir aucune communication de la part d'un ministre étranger, qu'afin de la mettre sous les yeux du Roi, et *que les délibérations des deux Chambres du Parlement sont des objets absolument étrangers à toute correspondance diplomatique et sur lesquels il m'est impossible d'entrer dans*

1. Cf. sur l'effet désastreux du traité pour la France. Ephraïm à Frédéric-Guillaume, *Immédiat-Correspondenz*, t. I. *Réflexions sur la présente situation de l'Europe* (oct. 1790?); 9 mai 1791. Bornarel, *Cambon*, p. 99, n.

2. Pallain 313, Chauvelin à Grenville, 24 mai.

aucune discussion que ce soit avec les ministres des autres Cours[1]. »

Voilà Talleyrand réprimandé sur son imprudence d'autant plus incompréhensible qu'il savait combien la chancellerie anglaise était méticuleuse sur les lois de l'étiquette[2]. Mais ce ne fut même pas une vaine querelle : on savait qu'il fréquentait les milieux de l'opposition et on le soupçonnait de pratiquer les théories « humanitaires » c'est-à-dire incendiaires des Girondins. La prudence était donc doublement nécessaire. Il s'y conforma d'ailleurs bientôt et de débutant quelque peu gauche devint un maître incomparable de la diplomatie.

II

La tâche que Dumouriez imposait au nouveau chargé d'affaires à Berlin, était des plus lourdes. Mais malgré les dispositions défavorables auxquelles il se heurtait, Custine montrait beaucoup de bonne volonté dans les négociations. Il obtint un entretien[3] de Schulenburg qu'il mit au courant de ses inquiétudes au sujet de la dernière note de l'Empereur, adressée à Noailles en réponse aux explications demandées par Louis XVI. Les observations très vives et désobligeantes que cette note contenait à l'égard du Corps législatif, lui semblaient propres à provoquer en France la plus grande fermentation. Il pressa donc le ministre prussien de se prononcer clairement sur ses vues, et de sortir de sa réserve habituelle. Mais sa réponse ne pouvait guère le contenter, car M. de Schulenburg ne lui cacha pas qu'au contraire il avait trouvé avec plaisir dans cette note l'assurance formelle de ne pas vouloir intervenir dans les affaires intérieures de la France, qu'à la vérité il y avait remarqué des expressions fortes contre ceux « qui veulent renverser et la

1. Pallain, 313. Grenville à Chauvelin, 25 mai.
2. Cf. Pallain, p. 314.
3. Custine à Lessart, 6 mars.

nouvelle constitution chez les Français, et tous les gouvernements actuels chez tous les autres peuples, prêchent l'insurrection et le mépris des autorités dans leurs écrits »; qu'il trouvait très juste que l'Empereur eût exprimé son indignation « à des hommes qui journellement insultent les souverains mêmes dans des discours prononcés à la tribune, les uns imprimés par ordre de l'Assemblée[1], les autres du moins tolérés et publiés par les journaux qui les portent dans l'Europe entière ». Vainement Custine lui répondit que si toute crainte de guerre étrangère cessait en France, le gouvernement aurait bien plus de force pour réprimer leurs écarts, et alla même jusqu'à faire entrevoir la menace que la guerre serait le plus sûr et l'unique moyen peut-être de propagation des idées démocratiques. Mais il avait trop de bon sens pour appuyer sur de pareilles allusions qu'on n'aimait guère entendre en Prusse[2], et qui y étaient d'ailleurs peu à leur place.

De pareilles insinuations n'avaient aucun succès auprès du ministre, qui savait trop bien que le parti du roi était pris, et ne cacha pas à Custine qu'il regardait la conduite de son gouvernement comme très modérée et que, si Frédéric II avait vécu, le décret du 25 janvier eût sans doute immédiatement provoqué la guerre.

A peine le général Dumouriez est-il arrivé au ministère, qu'il donne de nouvelles instructions à Custine[3], en lui conférant le titre de ministre plénipotentiaire; il s'étend longuement sur la *monstruosité* d'un conflit franco-prussien. Tout son espoir repose sur la vénalité de l'entourage du roi : aussi ne recule-t-il devant aucune dépense pour s'assurer de ses favoris. La Cour

1. On se méprit généralement à l'étranger sur le sens de l'ordre d'impression qui ne voulait nullement toujours dire que l'Assemblée approuvait tel ou tel discours. On les fit imprimer pour connaître exactement les opinions de l'orateur et pour les étudier avant de les juger.

2. Il dit : « J'ai donné quelque développement à cette idée, mais c'est là la corde délicate, on irriterait si on la touchait sans beaucoup de ménagement. »

3. Voir les instructions aux arch. nat. D. XXIII, d. II pièce 1-8 (minutes du ministre) et aux aff. étr. (*Corr. de Prusse*, 213) la dépêche du 18 mars de Dumouriez à Custine.

de Prusse passait aux yeux des diplomates français, pour celle où l'on pouvait tout faire avec de l'argent[1] : cependant, pour cette fois, les espérances de la diplomatie furent complètement déçues. Custine avoua très franchement qu'il n'y avait pas moyen d'opérer avec l'argent, l'ambassade de France étant surveillée étroitement par la police suivant toute personne qui s'y montrait. Il s'irritait contre cette méthode qui manquait d'élégance, car il ne savait pas que Frédéric-Guillaume était prévenu par la diplomatie secrète de la famille royale[2] qu'on voulait acheter à tout prix tout individu capable de l'influencer. Très courroucé, il refusait de recevoir un tel agent, et ce ne fut que grâce à la modération de Schulenburg que des mesures plus rigoureuses ne furent pas employées. Ce diplomate prussien faisait preuve de complaisance et même de bienveillance dans ses entretiens avec Custine, qu'il accueillait toujours. Lorsque fut remise la réponse de Louis XVI sur la déclaration prussienne de secourir l'Autriche quand elle serait attaquée, Custine saisit l'occasion offerte pour entrer dans le détail des funestes conséquences qu'entraînerait même en cas de succès une telle politique pour la Prusse, l'alliée naturelle de la France. M. de Schulenburg ne contesta nullement le bien-fondé de ces considérations et estima, lui aussi, que la ruine de la France ne serait un bien pour aucune puissance, sauf peut-être pour l'Angleterre, et que nulle n'était plus intéressée que la Prusse à voir la France reprendre sa place ancienne. Ce n'étaient pas les nouveaux principes constitutionnels, ne regardant en rien la Prusse, qui avaient créé la situation actuelle, c'était l'esprit de prosélytisme menaçant tous les trônes et voulant s'étendre sur tous les pays, qui avait tout compromis.

Custine voyant dans ces conversations avec le plus accessible de tous les ministres qu'il n'y avait pas à insister et qu'un séjour prolongé devenait inutile, quitta Berlin.

A la veille de la déclaration de guerre à l'Autriche, l'infati-

1. Custine à Dumouriez, 1er avril.
2. Jules Flammermont, *Négociations secrètes du baron de Breteuil*, passim.

gable ministre des affaires étrangères, envoya en Prusse un nouvel agent du nom de Benoit. Ses propositions allaient extrêmement loin, et d'autres négociations furent entamées sans aboutir[1], le roi de Prusse ne voulant à aucun prix se séparer de l'Autriche, et ne croyant pas d'ailleurs à la stabilité du ministère actuel. Ajoutons que rien ne pouvait l'affermir davantage dans ses opinions, que le cri de « guerre aux rois » jeté par Merlin à la tribune de l'Assemblée. Ces superbes paroles justifiaient pleinement les observations de Schulenburg dans ses entretiens particuliers avec Ségur et Custine.

Ainsi le nouveau ministre des affaires étrangères ne réussissait pas mieux que l'ancien, et son échec est une preuve irréfutable de l'injustice que Brissot avait commise vis-à-vis de Lessart en lui faisant un crime de n'avoir pas trouvé d'alliés. Ce n'est ni Lessart ni Dumouriez, c'est Brissot et la Gironde qui furent responsables de cet échec de leur politique. Vainement ont-ils accordé au ministre six millions à titre de fonds secrets, destinés à révolutionner la Belgique, la Hollande, à acheter quelques princes allemands, à corrompre des ministres, des conseillers ou des favoris[2]. Toutes les négociations ne furent qu'une débâcle pour la diplomatie française et pour ceux qui la dirigeaient. Le 21 mars, il demanda[3] à M. de Lalande, chargé d'affaires de France à Turin d'exiger du Cabinet piémontais des explications catégoriques, sur le renforcement de ses troupes en Savoie, et sur l'annonce de la concentration d'un corps autrichien dans le Milanais, destiné, disait-on, à entrer en Piémont. Les réponses du gouvernement satisfirent d'abord Dumouriez[4] et l'encouragèrent à envoyer M. de Sémonville, alors accrédité près de la République de Gênes, comme ministre plénipoten-

1. Voir K. Heidrich, p. 109 et suiv. Archives d'État de Prusse : *Secretissima sur les affaires de France*. Rep., XI, n° 89 *a*, cf. surtout Schulenburg au roi, 29 avril.

2. Voir la proposition de Dumouriez faite au Comité diplomatique, arch. nat., D. XXIII, 23 avril.

3. Instructions à M. Lalande, pièce 5-9 (arch. nat. D. XXIII).

4. Dumouriez à Lalande, 10 avril.

tiaire à Turin, sans demander d'avance le consentement de cette Cour. Celui-ci, réputé pour un Jacobin enragé et très suspect à Victor Amédée pour avoir tenté de mettre en pratique le propagandisme brissotin en s'efforçant de révolutionner la population de Gênes, non seulement ne fut pas reçu, mais fut même expulsé du territoire. On justifia cette conduite en qualifiant Sémonville de perturbateur violent, qui ne désirait que soulever les populations italiennes contre leur souverain et leur gouvernement, selon les maximes girondines, lui reprocha d'avoir profité de son caractère de ministre pour répandre des imprimés séditieux et incendiaires et d'avoir envoyé des émissaires secrets pour exciter les sujets par la séduction[1].

En vérité ce fut une grave faute de la part de Dumouriez, que cet envoi à la Cour de Turin d'un négociateur qu'il savait ne pas devoir plaire. Ne voulant pas donner suite à cette affaire, trop personnelle à son sens, il envoya Sémonville à Constantinople en l'élevant ainsi à une ambassade bien plus importante et en donnant satisfaction à la Cour de Turin. Le propagandisme ne réussissait donc pas toujours, il avait l'inconvénient de coûter parfois cher en regard des avantages qu'il offrait.

L'Espagne avec des dispositions hostiles gardait toutefois une stricte neutralité. La Bavière malgré les plus séduisantes promesses de Dumouriez, demeurait fidèle à l'Autriche. Les commissaires et agents secrets envoyés partout en Allemagne, destinés à négocier avec les Cabinets et à révolutionner l'opinion publique, reconnaissaient que la sympathie des populations aux idées françaises, ne suffirait point pour entraîner les gouvernements. L'activité de Dumouriez fut grande, les résultats très insignifiants. Il reprit les négociations avec les princes possessionnés en Alsace. Nous rappelons que par les décrets du 28 octobre 1790 et du 19 juin 1791 la première Assemblée résolut d'indemniser les princes allemands lésés par la suppression des droits féodaux et seigneuriaux et demanda au gouver-

1. Lettre du ministre au chargé d'affaires de Sardaigne à Paris, 20 avril. Voir aussi Bertrand de Molleville, t. VII, p. 331 et suiv.

nement de faire le nécessaire pour remplir son vœu[1]. Conformément aux décrets de la Constituante, confirmés par la Législative, Dumouriez précipita les négociations avec ceux des princes qui voulaient régler leurs affaires à l'amiable. La grande détresse d'argent dans laquelle se trouvaient plusieurs d'entre eux, facilita infiniment les pourparlers. Toutefois, on n'arriva à un accord qu'avec deux principules : le 29 avril 1792 les seigneurs de Salm et de Löwenstein signèrent une convention d'après laquelle une indemnité se montant à une valeur trente fois plus grande que les revenus perdus leur fut accordée et le 16 mai, la Législative ratifia le marché[2]. Si la guerre ne fut pas survenue, les projets d'arrangement[3] qui furent conclus avec les princes de Nassau-Saarbrücken, de Monaco, les ducs des Deux-Ponts et de Wurtemberg[4] auraient abouti à une solution pacifique.

III

La diplomatie secrète de la Cour, dirigée par la reine Marie-Antoinette, travailla avec une activité fébrile à contrecarrer toutes les opérations en vue d'une entente avec tel ou tel gouvernement[5]. Le roi subissait l'ascendant de sa femme et tout en montrant moins de zèle, prêtait la main aux machinations de ce conseil secret qu'on dénommait communément le *Comité autrichien*[6] dans les rangs de la Gironde. Cette diplomatie d'à côté devint finalement fatale aux souverains. C'était pour rendre manifeste le double jeu de la Cour que Brissot avait si tenacement voulu la guerre.

1. Cf. Ludwig, *Die deutschen Reichsstände im Elsass und der Ausbruch der Revolutionskriege*. Strassburg, 1898, in-8° (p. 152 et suiv.).
2. Cf. Ludwig, p. 176; il donne une fausse date. Cf. *Procès-verbal de l'Assemblée*, 16 mai, t. VIII, p. 312.
3. Arch. nat., D. XXII_2.
4. Goltz à Frédéric-Guillaume, 9 avril, Erdmannsdörffer, t. I, p. 409.
5. Voir sa correspondance avec Léopold et François (Arneth et Feuillet) et avec Fersen et Mercy.
6. Ou le *Cabinet* autrichien; Cf. *Annales patriotiques*, 13 mai.

Cependant, cette guerre qui devait dissiper toute équivoque sur les intentions de la Cour, débuta très mal par la défaite de Dillon à Tournay et sa mort à Lille, la reculade suivie de déroutes de Biron, de Mons à Quiévrain, enfin la retraite sur Givet de La Fayette qui devait marcher sur Namur[1]. Partout on cria à la trahison. La mauvaise tournure des événements ne pouvait que rejaillir sur les auteurs de la guerre. Les hommes compétents reprochaient qu'on l'eût engagée sans une armée absolument prête[2]. « Quand les orateurs qui nous excitaient à la guerre », s'écria Robespierre[3] plein d'ironie, « nous montraient les armées autrichiennes désertant les étendards du despotisme, pour voler sous le drapeau tricolore; et le Brabant tout entier s'ébranlant pour accourir au-devant de nos lois, nous pouvions nous attendre à un début plus heureux; nous devions croire qu'on avait pris les mesures nécessaires pour réaliser ces magnifiques prédictions. » Très habilement, pour ne pas perdre sa popularité, Brissot s'efforça de détourner l'opinion publique sur les complots qui font l'objet de toutes les conversations, et d'effacer ainsi la fâcheuse impression des revers. Les Robespierristes toujours ennemis de la guerre, ne manquaient jamais d'exploiter les premiers insuccès au détriment de leurs antagonistes, perdant rapidement du terrain au Club qui était comme le baromètre de la popularité, mais gagnant très sensiblement en supériorité dans l'Assemblée[4]. Les deux groupes s'attaquaient à outrance dans les papiers publics. Petion essaya de leur faire poser les armes mais ne parvint pas à les réconcilier[5]. Les Feuillants ressuscités profitèrent de ces dissensions intestines et préparèrent un coup d'État contre les Jacobins[6]. Les Giron-

1. Voir Chuquet, *Invasion prussienne*, chap. II.
2. La Fayette à Graves, 6 mai; cf. Chuquet, *Invasion prussienne*, p. 24.
3. Le *Défenseur de la Constitution*, n° 1.
4. Cf. Pellenc à Lamarck (fin de mai); Glagau 327.
5. *Ibid.*, 327.
6. *Ibid.*... « Depuis un mois les Jacobins et leurs chefs sont attaques avec la plus grande violence dans le petit nombre de papiers publics dont les Jacobins ne disposent pas; que... quelques individus se sont mis en tête de faire signer une pétition soit à Paris, soit dans les départements, tendant à détruire

dins, en dépit de leur prestige à l'Assemblée, étaient dans une situation critique courant le danger d'être pris de flanc, par les deux côtés. Alors ils parèrent le coup d'État en préparant une nouvelle et formidable dénonciation et prirent les devants sur les Robespierristes et sur les Lamethistes. Bien que Robespierre n'eût pas de peine à découvrir le piège tendu et que cette dénonciation « annoncée avec tant de fracas[1] » dût dissimuler leurs propres embarras, le succès, au moins momentané, justifiait la tactique de ses adversaires.

Depuis que le soupçon de la trahison était à l'ordre du jour, c'est-à-dire dès les premiers revers militaires, on ne cessait pas de parler dans les journaux, dans les clubs et en public de ce comité clandestin sur l'existence duquel tout le monde était d'accord, mais dont personne ne savait rien d'exact ni de fondé. On était convaincu qu'il y avait à Paris une société secrète composée d'hommes énergiques, tous contre-révolutionnaires, qui, comprenant l'impossibilité de modifier la Constitution dans un sens réactionnaire et de restituer à la monarchie son pouvoir absolu par les moyens légaux, espéraient y réussir avec le concours de l'Autriche. Jamais d'ailleurs soupçon ne fut plus fondé. Les rumeurs publiques s'accentuaient et pénétraient jusqu'au sein de l'Assemblée où elles provoquaient dans les couloirs des discussions animées.

De nombreuses dénonciations furent colportées aux députés, à savoir que le comité occulte s'occupait de placer des hommes à lui dans les tribunes de l'Assemblée, de répandre des placards et des journaux anti-démocratiques, de fabriquer des affiches, de faire cause commune avec quelques droitiers de la Législative, etc... En effet, ces moyens assez innocents avaient été constamment employés par le dernier cabinet Feuillant de concert avec leurs amis à l'Assemblée[2]. Mais des dénoncia-

cette société, et l'on disait que les signatures de Paris étaient dejà portées à 40 000. *Cette attaque est devenue encore plus vive lorsqu'on a vu que le parti de Robespierre dans les Jacobins était divisé avec la députation de Bordeaux...* »

1. Le *Défenseur de la Constitution*, n° 3, p. 134.

2. Cf. Bertrand, *Hist. de la Révolution*, t. VII, p. 115 et suiv.

tions plus graves furent lancées; on inculpait les membres du comité de faire passer des millions en Autriche, de provoquer des émeutes, de payer les émigrés, de préparer la famine en achetant autant de blé que possible et en l'exportant, d'avilir les assignats en fabriquant du faux papier-monnaie et de livrer les plans des forteresses [1]. Enfin des rumeurs pénétraient à Paris que la famille royale tenait une correspondance secrète avec les Cours européennes. Le Comité diplomatique en était à peu près sûr [2] : les journaux girondins essayèrent de prouver de mille manières que l'ennemi avait connu les plans d'attaque [3]. Cependant on eût été étonné, si l'on avait su que déjà le 5 avril Schulenburg [4] avait envoyé une esquisse de ces plans à Goltz qui crut à une imposture.

Le 12 mai [5], le ministre de l'intérieur Roland signalait de son côté à l'Assemblée les agissements mystérieux, les trames dangereuses et les intelligences secrètes qui agitaient Paris, devenu un foyer d'intrigues où affluaient des individus suspects qui se réunissaient la nuit, et à ce propos le manque de moyens d'action de la police municipale.

Brissot n'avait jamais mis en doute ce qu'il nommait la trahison de la Cour et avait toujours lutté contre les manœuvres occultes de l'entourage des Tuileries. Le *Moniteur* signala, le 4 mars, l'existence d'un comité communiquant secrètement des documents diplomatiques aux puissances [6]. Brissot et Carra dénoncèrent bientôt après l'ouverture de la législation en termes inju-

1. Arch. nat., D. III, 235
2. Pellenc à Lamarck, 3 avril; Glagau, 312.
3. Pellenc à Lamarck, fin de mai, Glagau, p. 322.
4. Schulenburg à Goltz, 5 avril. « Un avis authentique que je viens de recevoir par la route de Bruxelles, présente un nouvel ordre des choses qui nous prépare à des faits et non plus à de simples paroles. L'Assemblée nationale, suivant cet avis, dont je ne puis révoquer la vérité en doute ayant arrêté le 29 mars et forcé le roi de France de faire le plus promptement que possible, *une invasion en Savoie, dans l'électorat de Trèves et dans le pays de Liège.* » Cf. Arneth, 259, La reine à Mercy, 26 mars. La reine à Fersen, 30 mars, Fersen, *Journal* II, 220. Cf. aussi Schulenburg à Goltz, 16 avril. (Arch. d'État de Prusse.)
5. Arch. nat., C. 148, n° 241, $F^7 3688_1$, minute et original.
6. Cf. aussi l'art. de Carra du 13 mai (*Annales patriotiques*).

rieux pour le cabinet Feuillant, ce *Comité autrichien*[1]. Bertrand de Molleville voulait agir contre Brissot, mais le Conseil refusa, afin de ne pas grandir son importance[2]. D'ailleurs tout ce qu'il écrivait à ce sujet manquait de preuves. La Cour comprenait une foule de gens, parmi lesquels il aurait fallu chercher les coupables. Était-ce le roi, la reine, leurs conseillers Bertrand de Molleville et Montmorin? Bref, ce fut une énigme pour tout le monde. Le point faible des accusations consistait moins dans leur manque de fondement que dans l'absence de preuves. Comme principaux membres de ce comité clandestin on désignait les ex-ministres Bertrand de Molleville, Montmorin et du Port, l'ex-constituant Malouet, le genevois Mallet du Pan[3].

Jusqu'alors le secret du succès de la Gironde à l'Assemblée reposait sur ce *Comité autrichien*. C'était une grande ressource pour elle que de laisser planer les soupçons en se bornant à en parler dans les couloirs de l'Assemblée ou aux Comités, ou à insérer quelques articles dans les journaux[4]. Mais, tout à coup, Bertrand et Montmorin portèrent plainte le 16 mai devant le juge de paix Larivière au sujet de ces imputations qu'ils prétendaient fausses et calomnieuses, et que répétèrent notamment Carra, dans les *Annales patriotiques* et les rédacteurs du *Patriote français* et de la *Chronique de Paris*[5]. Le juge de paix commit la maladresse de lancer un mandat d'amener contre trois députés incriminés d'avoir avancé les faits. C'étaient Basire, Chabot et Merlin, tous coryphées de l'extrême-gauche et à peu près les seuls Robespierristes de l'Assemblée. Larivière se rendit même au Corps législatif pour demander l'autorisation d'une poursuite et leur mise en accusation.

Enfin le moment d'agir pour la Gironde était arrivé[6]. Elle

1. Voir surtout *Patriote français*, 29 janvier. *Annales patriotiques*, 24 avril.
2. Voir à ce sujet la lettre de Bertrand au roi du 31 janvier. Arch. nat. C. 185, n° 567 et la réponse du roi chez Bertrand de Molleville, *Hist. de la Rév.*, VII, 54.
3. Pellenc à Lamarck, fin de mai; Glagau 329.
4. Cf. *Annales patriotiques*, 24 avril. Elles désignent encore Beaumez et Chapelier.
5. Voir Buchez et Roux, t. XIV, p. 278. Arch. nat., D. III, 202-248.
6. Séance du 20 mai. *Mon.*, t. XII, p. 443.

avait prouvé de quoi elle était capable, le 10 mars. Le 20 mai ne fut qu'une réédition de cette journée. Voyant dans cette affaire une nouvelle trame de la Cour et regardant le juge comme « l'instrument passif d'une faction puissante », la Gironde qualifia son attitude d'anticonstitutionnelle, le fit décréter d'accusation pour avoir usurpé les droits de l'Assemblée, et le déféra à la haute cour d'Orléans, d'où il fut, comme Lessart, transféré à Versailles et massacré dans les journées de septembre.

On s'aperçut par le succès de ce coup d'État que les petits moyens de la Gironde n'étaient pas encore usés : elle acquit à un tel degré la reconnaissance jacobine qu'elle devint de nouveau pour quelques instants plus que jamais maîtresse de la société [1]. Il fallait maintenant exploiter, sans ménagement pour les Tuileries, le succès qui avait rehaussé son prestige dans ce terrible club des Jacobins. On ne pouvait plus recourir à l'ancienne politique de menues intrigues et d'articles de journaux. Roland, en sa qualité de ministre, ne pouvait attaquer convenablement les conseillers du roi. Ses amis députés au contraire s'en firent un devoir pour ne pas se laisser devancer par les Jacobins. Dans un moment où le soupçon de trahison était dans tous les cœurs et la dénonciation dans toutes les bouches [2], la Cour avait tout à craindre d'une nouvelle attaque. Par contre, le parti qui dirigeait la guerre avait tout intérêt à chercher dans l'intérieur la cause de ses revers; des victimes lui furent nécessaires pour se sauver lui-même en donnant le change à l'opinion [3].

Louis XVI très irrité des accusations ouvertes ou sournoises, portées contre lui, prit des mesures contre les prétendus calomniateurs, les dénonça aux tribunaux [4] et chargea le ministre de la justice de poursuivre les auteurs des insinuations relatives au *Comité autrichien*. Cependant il ne désarma nulle-

1. Pellenc à Lamarck, fin de mai; Glagau, p. 328.
2. Pellenc à Lamarck, fin de mai; Glagau, p. 322.
3. *Ibid.*
4. Arch. nat., C. 221, n° 62, autographe.

ment les chefs de la coalition qui, au contraire, s'en firent une arme le 23 mai, à la tribune, pour déchirer enfin le voile jeté sur d'inextricables intrigues[1].

Mais si l'on avait cru à l'Assemblée à un dénouement définitif, on se vit trompé : Gensonné se borna à des généralités vagues et décousues, affirmant l'existence d'un comité qui essayait d'avilir et de dissoudre le Corps législatif, de « créer un parti dans l'intérieur du royaume pour renverser ou modifier la Constitution, pour favoriser les révoltes et les projets de la maison d'Autriche contre la France... » et laissa à son collègue Brissot le soin d'apporter les preuves de ces assertions. Montmorin serait le chef de la conspiration; Bertrand, sa main droite dans le complot : il faut contre l'un un décret d'accusation, contre l'autre une enquête sur sa conduite pendant son ministère.

Ce qu'il dit était bien pauvre pour un élève du plus célèbre faiseur de complots de l'époque. Celui-ci, lui succédant à la tribune, parla avec bien plus de précision : il commença par donner une définition de ce qu'on appelle *Comité autrichien*, conseil clandestin qui jusqu'ici avait favorisé tous les projets des ennemis extérieurs de la Constitution, cita comme ses principaux agents Montmorin, Lessart, Mercy d'Argenteau, ancien ambassadeur d'Autriche à Paris, et accusa Montmorin d'avoir formé avec quelques députés de l'Assemblée constituante, un comité au service de la Cour de Vienne. La preuve matérielle de son affirmation lui semble difficile, même impossible à apporter, mais les indices moraux lui suffisent, comme au 10 mars. Chargé par le Comité diplomatique après la chute de Lessart d'examiner avec Lemontey et Lasource[2] les papiers du ministre, il a recherché dans les archives des affaires étrangères tout ce qu'il pouvait trouver de suspect contre Montmorin. En même temps, il voulait contrôler les actes et les correspondances du départe-

1. Les discours de Gensonné et de Brissot se trouvent aux Arch. nat. comme pièces imprimées sur l'ordre de l'Ass. AD. XVIII^{c}, 203, n° 3738. *Mon.*, XII, p. 462-468. Voir aussi l'analyse des discours au *Patr. franç.*, du 24 mai.

2. *Procès-verbal du Comité*, 9 mai.

ment. Il ne fut point satisfait, trouva tout dans l'ordre le plus parfait et fut obligé de constater que « ces gens-là savaient travailler ». Néanmoins il avait découvert quelques lettres d'apparence suspecte qui lui fournissaient la base de son attaque. Pour prouver l'existence du comité mystérieux, il cite une lettre de Montmorin à Noailles, datée du 3 août 1791 : « Les meilleurs esprits de l'Assemblée nationale, ceux qui, jusqu'à présent, y ont le plus d'influence, se sont réunis et se concertent avec les véritables serviteurs du roi pour soutenir la monarchie et rendre à Sa Majesté le pouvoir et l'autorité nécessaires pour gouverner... Depuis que ces députés se sont réunis à nous, nous avons senti la nécessité de les ménager pour les maintenir dans le parti qu'ils viennent de prendre... Des mesures sévères ont été prises avec eux pour réprimer les factieux que nous avons à combattre. »

Il est évident que Montmorin évoque ici Barnave et les Lameth qui, ayant changé de conduite après la fuite du roi étaient devenus les plus zélés défenseurs de la nouvelle monarchie constitutionnelle. Brissot conclut de cette lettre qu'à l'époque de la révision de la Constitution, il y avait à Paris un comité secret composé de membres influents de l'Assemblée constituante et de « serviteurs du roi », dont le but était d'augmenter la prérogative royale. Montmorin y jouait un rôle de premier plan. Pour prouver la politique nettement autrichienne de ce comité, il lit une lettre, datée du 30 août, que Montmorin adressa à Noailles : « Les meilleurs esprits de l'Assemblée... apprécient les avantages de cette alliance [avec l'Autriche] et on travaillera à en resserrer les liens aussitôt après le rétablissement du roi dans son autorité; je suis persuadé qu'on ne voudra pas s'écarter des principes suivis jusqu'à présent, et qu'on s'en tiendra à l'alliance avec l'Autriche. Cet objet me tient infiniment au cœur. » « Ainsi », conclut Brissot, « il nous mettait au pied de la maison d'Autriche, alors même que tout le peuple français était indigné contre elle. » En outre, il accuse l'ancien ministre de complicité avec les émigrés, mais, antérieurement à la fuite

du roi, c'est-à-dire, lors des circonstances dont il avait déclaré expressément ne pas vouloir parler.

L'intention de Montmorin, en écrivant cette lettre, n'est pas douteuse. Après la fuite de Varennes, la royauté était fort compromise; de là les légitimes inquiétudes de Léopold qui voyait l'avantage qu'avaient pris les démocrates et les républicains depuis l'évasion de la famille royale. En montrant au Cabinet de Vienne le roi rétabli dans son autorité et dans toutes les prérogatives du pouvoir exécutif, cela grâce au changement d'opinion de la majorité de la représentation nationale, il ne voulait que dissiper les alarmes de l'Empereur, le détourner des mesures hostiles contenues dans sa circulaire de Padoue et le convaincre que le roi jouissait de nouveau d'une entière liberté, qui lui permettait de juger, sans contrainte, la nouvelle Constitution. Les arguments de Brissot manquaient de preuves et la question se réduisit à une divergence de vues entre Montmorin et lui; le rédacteur du *Patriote* ne pouvait convenablement accuser de haute trahison tous ceux qui pensaient que le système d'alliance avec la Cour de Vienne pouvait être utile, c'est-à-dire tous ceux qui ne pensaient pas comme lui; il pouvait à la tribune, attaquer le ministre des affaires étrangères pour ses idées politiques, pouvait le renverser en ralliant l'Assemblée aux siennes, mais, n'avait plus, ce résultat obtenu, à le poursuivre pour ses opinions. Ni Brissot, ni aucun de ses amis ne connaissaient la correspondance secrète de Montmorin. La publication de sa lettre du 16 février, adressée à Mercy, aurait suffi pour donner raison au député et le décréter d'arrestation[1].

Les soupçons contre Bertrand de Molleville et Du Port semblèrent à Brissot lui-même si insuffisants qu'il se contenta de demander une enquête sur leur conduite. L'Assemblée nationale, estimant que les preuves apportées n'étaient pas assez sérieuses, refusa cette fois de rendre le décret d'accusation contre

1. Cf. Herrmann, *Dipl. Corr.*, 196.

Montmorin et se borna à voter l'impression des deux discours; cependant, afin de satisfaire Brissot, elle décida la nomination de quatre commissaires par les trois Comités réunis, des Douze, de surveillance et diplomatique, pour rechercher au bureau des affaires étrangères les pièces relatives à la dénonciation portée. Elle fournissait ainsi à Brissot matière à de nouvelles accusations de complots et de trahisons. Ses auxiliaires dans ce travail furent Lasource, Bernard[1] et Chassaignac[2].

IV

Le débat du 23 mai avait été une demi-défaite pour Brissot. Toutefois la question demeurait encore ouverte de savoir si vraiment il existait à Paris un *Comité autrichien*. En fait, il y avait dans la capitale un groupe de personnes qui faisaient leur possible pour assurer le succès des armées coalisées. Mais leur chef n'était pas Montmorin. Ce chef, il fallait le chercher dans la famille royale elle-même; Marie-Antoinette[3], digne fille de Marie-Thérèse, n'avait jamais cessé d'obéir aux conseils que jadis lui avait donnés son auguste mère. Elle était autrichienne de naissance et de cœur. La Révolution creusa un abîme entre elle et la France. Ce fut elle qui, en secret, travailla le plus activement à la contre-révolution. Elle s'efforça de faire échouer la diplomatie de Dumouriez auprès des puissances, en envoyant des agents secrets qui contredisaient tout ce que Louis XVI avait dit officiellement de favorable à la Constitution. Fersen lui avait recommandé, après la mort de Léopold, d'écrire secrètement à François pour l'exciter à la guerre[4], et en même temps pour éviter tout soupçon, d'envoyer

1. Probablement Pierre Bernard, député de l'Yonne.
2. Noël Chassaignac, député de la Corrèze.
3. Cf. Lenz (Max), *Marie-Antoinette im Kampf mit der Revolution. Preussische Jahrbücher*, t. LXXVIII, année 1894.
4. Fersen, 9 mars, II, p. 202-203.

une lettre officielle dans le ton usuel. Ainsi, à la veille du conflit, le roi et la reine avaient dépêché à Vienne le baron de Gougelat en lui donnant des instructions verbales. Celui-ci arriva le 30 mars, muni d'une lettre de créance, et demanda au nom de ses maîtres qu'on vînt le plus tôt possible à leur secours[1]. En effet, le 3 avril, le roi de Hongrie donna au duc de Brunswick le commandement général des forces qu'il destinait « à sauver l'Europe et la France de l'anarchie[2] ». Marie-Antoinette poussait ses sentiments personnels si loin qu'elle trahissait le pays dont elle était la reine et dont les intérêts auraient dû lui être sacrés. Elle envoya à l'ennemi tout ce qu'elle put se procurer des plans de campagne[3]. L'homme dont elle écoutait volontiers les conseils et qui assumait une certaine responsabilité dans sa fin tragique, fut le comte Axel Fersen, ancien ministre plénipotentiaire de Suède à Paris; elle le connaissait depuis longtemps et ressentait pour lui une inclination profonde, sans oublier d'ailleurs ses devoirs de mère et d'épouse; le diplomate étranger, ne comprenant guère la portée des événements qui se déroulaient en France, était enclin aux conseils violents et nuisit par là aux intérêts qu'il voulait défendre, tout en faisant le jeu des ultra-révolutionnaires. Ses avis étaient d'autant mieux acceptés qu'ils concordaient pleinement avec les sentiments de Marie-Antoinette. Elevée dans une des Cours les plus absolutistes d'Europe, elle n'avait pas pu se résigner à la transformation de la monarchie française. Sans aucun souci des intérêts nationaux, elle n'hésita pas à s'adresser à des étrangers pour s'éclairer sur les moyens les plus sûrs de restaurer l'ancien pouvoir du roi. Après le Suédois Fersen, ses conseillers les plus influents étaient le comte Mercy d'Argenteau, ancien ambassadeur d'Autriche à Paris, résidant alors à Bruxelles et le baron de Breteuil, l'intermédiaire de Marie-Antoinette près la Cour de Berlin et près les

1. Vivenot, I, p. 430-432; Fersen, II, p. 13, 14; Arneth, p. 258-59; Flammermont, p. 20.
2. Vivenot, I, p. 434.
3. Arneth, *loc. cit.*

émigrés. Elle entretenait avec ces personnages une correspondance active.

Louis XVI qui aurait dû diriger sa femme, ne fut malheureusement que son instrument de plus en plus docile. D'accord avec elle, il avait en décembre 1791[1] sollicité de Frédéric-Guillaume la réunion d'un congrès des souverains et au besoin leur intervention effective pour lui permettre, par l'anéantissement de l'œuvre politique et sociale de la Révolution, de restaurer la monarchie absolue et de droit divin, et de couper court à tout danger de contagion révolutionnaire chez les autres puissances. Bertrand de Molleville, Laporte et Montmorin, conseiller secret de la reine, dont il se fit l'instrument pour correspondre avec les Cabinets étrangers, complétaient ce *Comité autrichien*. Désespérant de pouvoir sauver la monarchie en remaniant la Constitution, ils n'attendaient le salut que des armées de l'Autriche et des autres puissances[2]. Ainsi, quand Brissot parlait sans cesse de la félonie de la Cour, il ne se doutait pas quelle part considérable y prenait la reine. Mais il la soupçonnait et son ami Vergniaud l'avait déjà apostrophée en pleine Assemblée dans une de ses plus brûlantes diatribes[3].

D'autres noms furent cités comme membres du comité : avant tout, les Lameth et les ex-constituants Malouet, Adrien Duport, Beaumez, Chapelier, l'ex-ministre Du Port du Tertre, etc. Mais quand on définit, comme Brissot, ce *Comité autrichien*, on ne peut convenablement les placer sur la même ligne que les conseillers autorisés de la Cour. Si l'on ne peut mettre en doute que la politique des Lameth devint de plus en plus réactionnaire[4] au cours de la seconde légis-

1. Voir sa lettre au roi de Prusse du 3 décembre 1791, Flammermont, p. 9-10; cf. minute et original : Archives d'État de Prusse, *Secretissima sur les affaires de France*, 1792. Rep. XI, n. 89*a*.

2. Voir Montmorin à Mercy, 16 février 1792 (Herrmann, *Dipl. Corr.*, 196). Montmorin désira que l'Empereur forçât l'Assemblée législative de lui déclarer la guerre.

3. Le 10 mars 1792.

4. J'emploie, bien entendu, ce mot toujours sans aucun goût particulier méprisant et moderne.

lature et qu'au fur et à mesure des événements terrifiants, ils se rapprochèrent des contre-révolutionnaires proprement dits, il ne faut cependant pas oublier qu'ils restaient toujours *constitutionnels* et, convaincus que la Constitution actuelle ne pouvait durer, ils désiraient une forme de gouvernement à l'anglaise dont la base serait l'établissement de deux Chambres[1].

Pour y arriver ils s'étaient entendus avec l'Empereur, estimant que lui, comme allié de la France, avait tout intérêt au rétablissement de l'ordre et à la fin de la Révolution dont l'Angleterre et la Prusse seules profitaient. Ils s'étaient opposés de toute leur force à la guerre, et celle-ci une fois déclarée, avaient essayé, non de livrer la France à l'ennemi mais de lui rendre la paix aux moyens des négociations avec l'Empereur, de lui assurer la tranquillité, un régime stable et son ancienne puissance en frappant, avec l'appui moral de la Cour de Vienne, les *ultras* des deux côtés.

Cette politique échoua misérablement. La reine qui l'avait ménagée[2] en apparence, détestait les Lameth autant que La Fayette, Brissot, Robespierre ou les émigrés.

Mais dans le grand public on ne connut pas alors ces différences de vue profondes et secrètes. On nommait en bloc *Comité autrichien* ce qu'on ne pouvait expliquer autrement.

Dans ce comité, sous les yeux de Malouet, le genevois Mallet du Pan, qui rédigeait le *Mercure de France*, avait élaboré un mémoire à présenter aux souverains de Prusse et d'Autriche[3]. On voulait préparer, par une sorte de manifeste grandiose émanant des puissances, la restauration de l'autorité royale, limitée par une constitution basée sur le système de deux Chambres et sur le rétablissement de la noblesse. Les armées autrichienne et prussienne assureraient le succès de l'entreprise. On évitait de parler d'un sujet délicat mais extrêmement important : la

1. Mercy à Kaunitz, 30 mai 1792 (Glagau 321). Pour la politique des Lameth, on consultera de préférence la correspondance de Pellenc.
2. Mercy à Kaunitz, 30 mai 1792 (Glagau, p. 320).
3. Cf. Mallet du Pan, *Mém. et Corr.*, t. I, p. 280 et suiv.

question des compensations. Il était évident que les Prussiens ne mettaient pas leur armée en campagne uniquement pour défendre les intérêts du roi de France. Frédéric-Guillaume, selon la tradition de la maison des Hohenzollern, fidèlement suivie depuis le Grand-Électeur, voyait dans cette guerre une occasion d'accroître ses possessions territoriales. Il croyait y réussir à bon marché, car il regardait la France comme une deuxième Pologne, incapable d'une résistance sérieuse. Naturellement, il fallait trouver le prétexte qui justifierait aux yeux de l'Europe le démembrement projeté. C'est donc sous la forme d'une croisade contre les anarchistes, les destructeurs de l'ordre et de la religion, les apôtres des massacres et comme champion de la civilisation que Frédéric-Guillaume engageait une pure guerre de conquête, comme l'avait fait son prédécesseur contre l'Autriche. Jamais, en effet, l'occasion ne sembla plus favorable de reprendre l'Alsace-Lorraine. Nombre d'émigrés qui avaient conservé quelque patriotisme, pénétrèrent ces desseins, et rentrèrent en France pour défendre les provinces menacées.

L'Autriche se serait contentée[1] d'échanger la Bavière contre les Pays-Bas, ce qui aurait fait de cet État la puissance la plus redoutable de l'Europe. Mais on savait bien au camp des alliés et des émigrés, comme dans le *Comité autrichien*, qu'il serait imprudent d'agiter cette question avant l'exécution de l'entreprise. Les uns craignaient justement de perdre l'appui des émigrés du dehors et la sympathie des contre-révolutionnaires du dedans, s'ils les éclairaient sur leurs véritables desseins. En outre, ils étaient loin d'être d'accord entre eux sur ce point et évitaient même d'en parler. Les autres, de leur côté, se faisaient des illusions, espéraient déjouer les plans des étrangers, et croyaient réussir pour le mieux. Le manifeste préparé à Paris et présenté par Mallet du Pan, fut beaucoup goûté par les coalisés qui en espéraient un grand succès. L'optimisme était à l'ordre du jour. On ne prévoyait pas l'éventualité d'une

1. Voir Häusser, *Deutsche Geschichte*, t. I, p. 358.

France entière dressée contre les envahisseurs pour défendre l'œuvre de la Révolution; on ne comprenait pas l'intérêt qu'y avaient toutes les classes de la nation : la bourgeoisie désireuse de conserver la situation sociale que lui valait la suppression des privilèges des nobles; les paysans délivrés des droits féodaux et devenus propriétaires des biens nationaux; le prolétariat des villes émancipé par l'abolition des corporations. Quant à l'anarchie intérieure, les Français, toujours optimistes, la regardaient comme passagère et s'en consolaient, convaincus qu'on ne peut, après douze siècles d'esclavage, instituer en quelques années le régime de la liberté sans quelque désordre et quelques abus.

Le grand tort des Brissotins, au moment où l'ennemi menaçait la frontière, fut de s'être alors exclusivement occupés de ce Comité autrichien. Ils auraient montré plus d'intelligence politique, en méprisant les misérables intrigues de quelques ex-courtisans pour donner tous leurs soins à la défense nationale; c'était sur le champ de bataille, en effet, et non pas aux Tuileries que devait se décider le sort de la France et de la Révolution. La reine le savait bien, et c'est pourquoi elle n'eut de cesse que les armées étrangères ne fussent entrées en scène. Mais les Brissotins, même après l'ouverture de la crise décisive, persistèrent à ne voir que les questions intérieures et attendirent jusqu'en juillet pour prendre les mesures extraordinaires seules capables d'arrêter les envahisseurs. Compromis par les premiers revers des armées à Tournay et Mons, ils essayèrent de rejeter sur le comité secret ces insuccès, conséquence logique de leurs propres fautes. La guerre que le roi de Prusse et les autres puissances de l'Europe firent à la France, la désertion, l'insubordination et la défection, les défaites sur le champ de bataille, tout cela était dû à cet infernal comité! Non, la cause était tout autre; elle ne doit pas être cherchée dans les machinations clandestines de quelques ex-ministres ou même de la reine de France; la vraie cause de la crise extérieure, nous le répétons, doit être imputée

à l'insouciance des meneurs de l'Assemblée, qui lancèrent le défi à toute l'Europe, transformèrent, par leurs doctrines nouvelles, d'anciens amis en ennemis, « sans vouloir prendre les moyens de soutenir la gageure [1] ». Quant à la défection des soldats, elle était naturelle, vu qu'ils n'étaient soumis à aucune discipline et que partout s'offrait à leurs yeux l'image du désordre.

V

En fait, toute cette diplomatie secrète devait aboutir à la chute de la royauté. La méfiance vis-à-vis des Tuileries était à son comble : Brissot l'avait semée avec tant de succès! Les revers militaires, en même temps que les craintes trop fondées de trahison, provoquaient des décrets qui préparaient la catastrophe pour Louis XVI. Le 27 mai, l'Assemblée décréta [2] la déportation des prêtres insermentés; le 29, elle licencia [3] la garde du roi et, le 8 juin, elle décida la formation d'un camp de fédérés au nombre de 20 000 sous les murs de Paris [4]. Le roi renvoya sa garde, mais opposa son veto aux deux autres décrets, l'un blessant gravement ses sentiments religieux, l'autre compromettant sa propre sécurité. Par contre, la formation du camp des fédérés parut à la Gironde la meilleure arme pour parer à toute éventualité; on tiendrait ainsi en échec et la Cour et les Jacobins qui combattaient une pareille mesure, inquiets pour leur propre parti [5]. Au Club, bien qu'ayant tout fait pour rester en faveur, et malgré l'autorité dont ils jouissaient au Corps législatif, les Girondins avaient perdu leur ancien crédit. Désormais le temps de leur popularité était compté : elle se maintenait encore dans le moment où l'on criait à la trahison [6], mais il était à prévoir

1. Cf. Goltz à Frédéric-Guillaume, 5 février, *loc. cit.*
2. *Mon.*, XII, p. 483.
3. *Mon.*, XII, p. 529.
4. Buchez, t. XV, p. 13 et suiv.
5. Jaurès, *Hist. Soc.*, 1178-1180.
6. Pellenc et Lamarck, fin de mai; *idem*, 29 juin (Glagau, 328, 393).

qu'elle passerait le lendemain aux Robespierristes[1]. Dumouriez, voyant clair dans la situation, se séparait de ses anciens amis pour se rapprocher éventuellement des Robespierristes. Au Conseil, les décrets provoquèrent une crise qui se termina par le renvoi de Roland, Clavière et Servan[2], remplacés par des hommes obscurs de nuance Feuillantine et La Fayettiste[3]. Dumouriez, lui-même, passa au département de la guerre. Brissot, privé de son influence prépondérante, se voyait maintenant la dupe du général. Alors une violente colère le prit contre celui qu'il avait salué en libérateur trois mois auparavant; attaques sur attaques suivirent bientôt. « Avec des protestations de patriotisme », dit-il au *Patriote*[4], « une conduite assez bien soutenue dans la Vendée, et la réputation de quelques talents militaires, Dumouriez était parvenu à séduire les patriotes et se faire appeler au ministère par la voix publique. Le commencement de son ministère a répondu à l'attente des bons citoyens, mais il n'a pas été difficile de se convaincre que sa réputation était usurpée et que son patriotisme n'était qu'hypocrisie. » Et il lui reprocha d'avoir repoussé le concours de ses amis, qui ne voulaient pas subir ses volontés, et osaient blâmer sa vie privée; il était notoire, en effet, qu'il gaspillait beaucoup d'argent pour des maîtresses, etc. Enfin, la protection qu'il accordait à des hommes corrompus comme Bonnecarrère était un autre grief contre lui.

La décision du roi ne pouvait en vérité qu'être agréable à la Gironde : elle lui fournissait l'occasion de regagner à Paris la popularité qui échappait.

L'Assemblée fut informée le même jour du renvoi des trois ministres et par une communication officielle du roi qui pro-

1. *Idem*, s. d. (commencement de juin), Glagau, 333. Cf. les attaques de Girey-Duprey contre Robespierre. *Patriote français*, juin 1792.

2. Le 13 juin.

3. Terrier de Monciel à l'intérieur, Beaulieu aux finances et bientôt Lajard à la guerre et Chambonas aux affaires étrangères.

4. *Patr. franç.*, 14 juin.

voqua des marques de désapprobation[1], et par des lettres des ex-ministres qui soulevèrent des applaudissements presque unanimes. A l'étonnement général, Dumouriez parut dans l'Assemblée, juste au moment où l'on donnait lecture de la fameuse lettre de Roland, adressée au roi le 10 juin sur l'état du royaume; il fut accueilli par des huées[2]. Vainement s'efforça-t-il de rallier l'Assemblée à l'unique souci de la défense nationale, en lui exposant l'état désastreux dans lequel se trouvait l'armée. Vainement adjura-t-il les législateurs de laisser de côté toute querelle personnelle. On se méfiait de lui, la Gironde s'indignait et son champion Guadet l'interrompit brusquement : « Après avoir obtenu le renvoi des ministres patriotes, M. Dumouriez se croit-il déjà autorisé à donner des leçons à l'Assemblée[3]?... » La séance fut orageuse, on reprocha au ministre d'avoir précipité une guerre pour laquelle il prétendait maintenant ne pas être suffisamment armé et Paganel objecta avec raison que lorsqu'il avait demandé la guerre, il aurait dû savoir si l'on était en état de la faire[4]. Les Girondins, embarrassés par cette discussion, s'emportèrent et, à plusieurs reprises, le menacèrent de la haute cour d'Orléans[5]. Des pamphlets furent publiés et colportés dans Paris. Brissot[6] avoue comment il fut dupé par celui qu'il croyait « patriote et sincère », se désole de voir maintenant son département aux mains de Bonnecarrère, faute d'un ministre responsable et accuse Dumouriez de la dilapidation des 6 millions de fonds secrets. Dumouriez répond[7] à son tour de la même façon, et

1. *Mon.*, XII, 659 et suiv., séance du 13 juin. V. M. Dumas, II, 189.
2. Buchez et Roux, t. XV, p. 45.
3. V. Dumas, II, 191, conf. *Patr. franç.*, 15 juin. « Suite de la séance du 13 juin. »
4. Buchez, XV, p. 60.
5. Lescure, *Corr. secrète*, 16 juin, p. 612.
6. Brissot et Dumouriez, lettre publique; *loc. cit.*, 15 juin.
7. Buchez, XV, 60; voir aussi la 2e lettre de Brissot à Dumouriez. *Patr. franç.*, 18 juin. Cf. *Révolutions de France et de Brabant*, n° 14, relatif au placard du général : « Dumouriez afficha que Brissot le déchirait, parce qu'il avait refusé de lui faire sa part de ses six millions... »

menace de révélations Brissot et ses amis qui regrettaient selon lui de n'avoir pas profité pour eux-mêmes de l'argent en question. Ces accusations mutuelles n'émouvaient guère le ministre. Il sentait très vivement sur quelle fragile base reposait tout le pouvoir de ce parti, espérait déterminer le roi à sanctionner les décrets en suspens qu'il avait combattus lui-même dans le Conseil, et calculait que s'il pouvait, le lendemain, apporter à l'Assemblée leur sanction, il reconquérait facilement la popularité que lui avait fait perdre sa brouille avec la Gironde. Il avait conservé des intelligences avec les Jacobins[1], aussi lui eût-il été facile de conquérir la faveur du club en écartant du pouvoir la « faction de la Gironde et de Paris », selon l'expression de Marat. Sa combinaison échoua devant les scrupules religieux du roi.

Louis XVI persista dans sa résolution, s'obstina avec opiniâtreté contre la déportation des prêtres réfractaires; et eût plutôt cédé sur le camp des fédérés, persuadé par Dumouriez que l'état de guerre fournirait assez de prétextes pour éloigner de Paris ces 20 000 auxiliaires requis.

Dumouriez, attaqué par l'Assemblée et abandonné par le roi, donna sa démission le 16 juin et partit peu de jours après à Valenciennes pour y rejoindre, comme lieutenant-général, le maréchal de Luckner qui avait remplacé Rochambeau à la tête de l'armée du Nord[2] après la déroute du 28 avril.

La démission de Dumouriez termina par un échec éclatant le premier acte de la politique girondine. Son ministère, avec les grands événements qui le marquèrent, occupera certainement une place importante dans l'histoire, moins brillante toutefois qu'il ne l'estimait lui-même. Dans une explication avec son ami Gensonné qui avait mis tant d'espoir en ses talents et se vit ensuite cruellement déçu, Dumouriez se vanta[3] : « J'ai rempli mon devoir en conduisant les négociations avec dignité,

1. M. Dumas, II, 193.
2. V. Chuquet, I, 46 et suiv.
3. Dumouriez à Gensonné (s. d.).

en évitant d'environner la France d'ennemis, en rompant le traité de Vienne, source de tous nos maux, en suspendant les effets des négociations de cette Cour auprès des Cours germaniques[1], en rendant neutres l'Espagne et l'Angleterre... en purgeant le Corps diplomatique et les bureaux des aristocrates et des gens infidèles. Tout cela a été l'affaire de deux mois et demi. J'ai annoncé en prenant ce ministère que, dès que la guerre serait déclarée, je briserai ma plume pour reprendre mon épée... »

On ne risque guère de se montrer un juge trop sévère en n'acceptant cette appréciation qu'avec quelques scrupules. Il nous semble que le seul résultat qu'il pouvait invoquer, était d'avoir remplacé les commis expérimentés, mais très royalistes, de son département, par des gens très « patriotes », mais sans aucune compétence[2] pour une carrière à laquelle leur éducation antérieure ne les avait nullement préparés.

A part cela, dans les négociations, il fit preuve d'impertinence plutôt que de « dignité », rendant bien délicates pour ses successeurs les négociations avec l'Autriche et la Prusse. Il commit enfin la lourde erreur d'adopter et d'appliquer à la Belgique le propagandisme de Brissot, pendant qu'il négligeait d'appeler sous les armes tous les Français valides pour parer au plus formidable danger extérieur qui eût jamais menacé leur patrie. Il se laissa séduire, lui homme de guerre et de caractère froid, par cette phraséologie humanitaire qui dissimulait mal une réelle faiblesse : pour ébranler l'Europe, il crut à l'efficacité de ces formules, qui irritaient mais ne désarmaient pas les ennemis.

Dumouriez écrivit dans le même sens qu'à Gensonné au président de l'Assemblée[3]. C'était sur le champ de bataille qu'il voulait jouer sa dernière carte. Il n'y avait qu'une chose à

1. Cf. sa corr. avec Pache où il se vante d'avoir séparé la Prusse de l'Autriche, p. 66. Dumouriez à Pache, 10 nov. 92.
2. Toujours avec des exceptions comme Lebrun et Maret.
3. Minute, arch. Nat., C. 151, n° 266. *Mon.*, t. XII, p. 702, 19 juin.

faire : battre l'ennemi et gagner ainsi l'armée pour se mettre ensuite à la tête de ses troupes victorieuses au service du roi. Apparemment, son plan était plus clairvoyant que celui de Bertrand de Molleville, de Montmorin, de Malouet et de la reine. Mais pour le faire réussir, il fallait un soldat de génie, capable de vaincre tous les obstacles. L'avenir montrera que Dumouriez n'était pas loin de l'être.

CHAPITRE IX

LA CHUTE DE LA ROYAUTÉ

I. Le Ministère Chambonas. La Journée du 20 juin. Son résultat. La Fayette et le 20 juin. Son plan de pacification. La Fayette à Paris. Coup d'état manqué. Séparation définitive entre la Gironde et La Fayette. Brissot contre le ministère Fayettiste. L'entrée en scène de Chambonas. La situation difficile. Il est sommé de se présenter au Comité diplomatique. Le Comité ressuscité. Son renouvellement. Chambonas s'y présente. Son rapport confidentiel. La Prusse. Les espérances de la Gironde à son égard. Coïncidence de l'action de Catherine. Mésintelligence parmi les alliés. Conjectures sur ce que la Prusse aurait dû faire. Gensonné contre Chambonas. La déclaration de guerre à la Prusse. Le *Patriote* contre Chambonas. La situation impossible du ministère. Sa résolution de démissionner. Étonnement à l'Assemblée. Koch lit le mémoire de Chambonas : ses couleurs chargées. L'hostilité de l'Autriche, de la Prusse et de la Sardaigne. La conduite de l'Espagne et de l'Angleterre. Proposition de Chauvelin pour rassurer l'Angleterre. Retour de Talleyrand à Paris. Brissot et la légion batave. Son intervention surprenante. La formation de la légion batave. Chambonas ministre par intérim. Situation périlleuse. Son remplacement définitif.

II. L'état de la France : l'ennemi aux portes; armée et finances désorganisées. L'anarchie dans certains départements. La Commission extraordinaire ressuscitée. Ses soucis pour la défense nationale. Discours de Vergniaud. L'éloquence de l'orateur girondin. La Commission extraordinaire au travail : préparation du décret sur la patrie en danger. Brissot demande son exécution. Changement dans sa conduite antérieure. Mesures militaires proposées. Les causes de la désorganisation militaire. La patrie en danger. Signification de ce décret pour la France : il la sauvera. Pourquoi l'Assemblée a rendu ce décret. Les vues de la Gironde. Le décret vient trop tard. Comment il fallait agir.

III. Les alliés se mettent en marche. Brunswick généralissime. Manifeste prussien destiné à justifier sa conduite. La question des dommages-

intérêts. Le *troc* de la Bavière. Le projet autrichien : cession des margraviats francs. Le projet tombe. Dédommagements cherchés en France : Flandre, Hainaut, Artois. Le plan conçu aux Tuileries. La mission de Mallet du Pan. Le manifeste du *Comité autrichien*. Mallet à Francfort. Nouvelles alarmantes reçues de Paris : la reine et Montmorin demandent secours. Le projet Limon-Fersen. Il est approuvé par les souverains. Ses termes vagues; ses menaces. L'effet du manifeste : organisation systématique de la résistance.

IV. Le ministère Bigot. Difficultés qu'il rencontre : les pensions secrètes. Ministère impuissant. Les maîtres du département des affaires étrangères : les fonctionnaires. Bonnecarrère au Comité diplomatique et à la Commission extraordinaire. Il rend compte de la situation extérieure : nouvelles inquiétantes d'Angleterre. Bonnecarrère dénonce Duroveray à la Commission extraordinaire. L'adjonction des suppléants. La Commission, seul pouvoir central. Elle discute la question de la royauté. Réconciliation tentée. La Gironde négocie : Vergniaud et son discours du 3 juillet. L'adresse de Guadet. L'opinion de Brissot. *A bas, second Barnave!* Résultat négatif des négociations entre la Gironde et le roi. La déchéance passée en délibération. Mme Roland excite les esprits pour la suspension provisoire. La Commission extraordinaire et la déchéance. La Gironde hésite; elle casse l'arrêté de la section Mauconseil. On est inquiet sur l'attitude de l'armée : Montesquieu à la Commission. Brissot contre La Fayette. Vergniaud et la déchéance. Le 10 août. Danton.

I

Le roi avait appelé au Conseil le marquis de Chambonas[1], ami de La Fayette, partisan ardent des réformes en 1789, attaché aux *triumvirs*. Comme Lameth servait à l'armée, Duport seul, paraît-il, décida le roi sur le choix des ministres[2].

1. Victor-Scipion-Louis-Joseph de la Garde, marquis de Chambonas, né en 1750, maire de Sens au début de la Révolution, bientôt maréchal de camp à Paris, le 18 juin 1792 ministre des affaires étrangères, passa à Londres après le 10 août et mourut dans l'obscurité probablement en 1829. (Cf. Masson, 198.)

2. Cf. la note curieuse de Mercy à Kaunitz du 27 juin : « Le ministère actuel a été formé en entier par l'influence de M. Duport.... Ce Duport a conservé une correspondance avec le roi et a su le décider sur le nouveau choix des ministres. Celui des affaires étrangères est un intrigant de la première classe, Jacobin de nom, patriote très douteux et capable de toutes les bévues politiques possibles. M. de la Jarre, ministre de la guerre, est un ami de La Fayette; il est très actif et propre aux détails. Le ministre de l'intérieur, M. Terrier de Monciel est un

Des Feuillants obscurs complétaient ce ministère de résistance. En majorité au Corps législatif, la Gironde ne devait pas souffrir son exclusion du pouvoir, ni se laisser sans lutte enlever tout rôle politique. Elle organisa donc une nouvelle *journée*, fit marcher la multitude sur les Tuileries pour forcer le roi à capituler[1]. Par là, elle espérait gagner de vitesse ses adversaires de gauche, et écraser ceux de droite. Mais elle n'avait pas prévu la résistance du roi : Louis XVI maintint son veto contre les décrets, et ne rappela pas les ministres patriotes.

L'émeute du 20 juin, malgré son échec, précisa la situation politique : deux camps se formèrent, les approuvants et les opposants. Auxquels se ralliait l'armée ?

La Fayette, en coquetterie successivement avec tous les partis de l'Assemblée, revenait vers ses anciens amis, s'associait avec Duport[2] dans un Comité d'où partaient tous les plans d'avenir : il se donnait alors pour but de négocier avec les alliés pour les empêcher de passer la frontière[3]. A la tête d'une armée qui l'adorait, en face d'une France menacée par les menées anarchiques de l'extrême droite et de l'extrême gauche, La Fayette songeait à suspendre les hostilités[4] pour venir avec son armée rétablir l'ordre à Paris, disperser les Jacobins, rendre à la royauté l'autorité nécessaire, donner en un mot à la France un gouvernement stable, fondé sur une constitution à l'anglaise, moins la noblesse héréditaire dont il avait horreur. Le plan était beau, mais exigeait un homme énergique et l'approbation de l'Europe[5]. Tous les projets des constitutionnels, quelle que fût leur coterie — et elles étaient nom-

homme d'esprit et ferme, ayant les mêmes opinions que les Lameth et Duport » (Glagau, 339).

1. Cf., pour la journée du 20 juin, Ternaux, t. I, liv. III.

2. Pellenc à Lamarck, 13-15 juillet.

3. *Ibid.* : « Le parti de Duport et de La Fayette imagine.... qu'il faut négocier dans ce moment-ci pour qu'on n'entre même pas. »

4. Cf. Mercy à Kaunitz, 16 mai (Glagau, 318). *Idem*, 2 juillet (Glagau, 389).

5. Mercy se renferme dans sa réserve habituelle. Cf. les notes du 16 mai, 2 juillet, *op. cit.*

breuses[1] — roulaient sur cet accord avec les puissances belligérantes. On s'explique par là la faiblesse de leurs combinaisons, et le succès final de la cause jacobine soutenue par les mouvements populaires et le sentiment patriotique de la masse des Français.

Mais La Fayette, au moment d'agir, faiblit misérablement, par manque d'audace mélangé singulièrement d'un excès de vanité. Il vint seul à Paris, comme si sa présence devait suffire à rendre le pouvoir aux modérés, punir les émeutiers du 20 juin et contenir les Jacobins. Ce coup d'État avorta. La force brutale seule pouvait décider, et non ces phrases maladroites qu'il prononçait le 28 à la barre de l'Assemblée[2]. Elles ne firent que précipiter les événements. La Gironde, jusqu'alors hésitante[3], rompit définitivement avec lui. Brissot, à contre-cœur, mais décidé à ne plus se compromettre, se fit l'avocat général contre son ancien ami, l'homme qu'il estimait et « révérait le plus[4] ». Le soir même, aux applaudissements universels, il flétrit[5] sa conduite aux Jacobins, revenant au Club qu'il avait délaissé depuis le 25 avril, et faisant sa paix avec les Robespierristes[6] : on eut de nouveau le spectacle d'une de ces comédies de réconciliation, au résultat toujours éphémère, qui ne survécurent jamais au danger présent.

Deux jours après, tandis que La Fayette, découragé, rejoignait son armée, Brissot s'en prenait au nouveau ministre des affaires étrangères.

La situation de Chambonas était difficile. Gêné dans l'exer-

1. Cf. Pellenc à Lamarck, 29 juin : « Il y a vingt partis dans les Feuillants. » Glagau, 345.

2. Buchez, t. XV, p. 199 et suiv. Charavay, *La Fayette*, p. 309 et suiv.

3. Condorcet, surtout à la veille du 20 juin, ne sait que penser de La Fayette. Cf. *Chronique de Paris*, 18 juin.

4, Cf. La Fayette, *Mém. et Corr.*, t. II, 449, t. IV, 132. Buchez, t. XV, p. 236. (Note des auteurs.)

5. Buchez, t. XV, 233 et suiv.; Charavay, p. 312.

6. « Quand le danger que court la liberté est certain, quand l'ennemi de la liberté est bien connu, il est superflu de parler de réunion; car ce sentiment est dans tous les cœurs. Quant à moi, j'ai éprouvé qu'il était dans le mien au plaisir que m'a fait le discours prononcé ce matin à l'Assemblée nationale par M. Guadet, et celui que je viens d'éprouver en entendant M. Brissot. » (Discours de Robespierre, 28 juin, Buchez, t. XV, 237).

cice du pouvoir, assailli par Brissot, dès son installation au ministère sans avoir eu une minute de répit, malade, énervé, suspecté partout; sommé de se présenter au Comité diplomatique, il s'excusa de ne pas l'avoir fait[1] jusqu'alors : « Les circonstances... ont été si critiqnes depuis mon entrée au ministère qu'il m'a été impossible de me présenter au Comité diplomatique avec tout l'empressement que je mettrai toujours à servir la chose publique. Le tableau de nos relations politiques, travail auquel j'ai cru devoir donner mes premiers soins, malgré l'embarras de mes occupations, est tout prêt. Je vous prie de demander aux membres du Comité diplomatique, le jour et l'heure à laquelle ils voudraient bien entendre les faits importants que j'ai à leur communiquer; ils doivent sentir d'avance qu'une pareille communication ne pouvait peut-être, sans de grands inconvénients, devenir publique et je confie cette réflexion à leur civisme et à leur prudence. »

Ce Comité diplomatique rentrait maintenant en scène. Il n'avait joué, sous Dumouriez, qu'un rôle sans intérêt. Du 1er avril au 8 mai, ses séances journalières furent remplies par des entrevues, des entretiens et des discussions avec le ministre des affaires étrangères, de la guerre et des contributions publiques, avec le Comité des finances, le Comité militaire et le Comité de législation[2]. Au mois de mai, il s'occupa surtout d'examiner les diverses dénonciations contre le *Comité autrichien* et de rechercher dans les bureaux du département des affaires étrangères les différentes pièces relatives aux accusations portées par Brissot contre les ex-ministres, Montmorin et Lessart. Au renouvellement du 6 juin, les membres que le sort avait conservés trois mois auparavant sortirent cette fois de plein droit. Ce sont Koch, Ramond, Mailhe, Gensonné, Brissot, Baert. Les quatre écartés avec eux (au lieu de trois par suite d'un mécompte lors de l'admission des suppléants)

1. Chambonas à Koch, *Arch. nat.*, F 7/4396.
2. *Procès-verbal des séances du Comité.*

étaient : Jean de Bry, Ruhl, Jaucourt, Pozzo. Ainsi 9 membres seulement, sur 18, furent conservés, à savoir : Lemontey, Vaublanc, Briche, Daverhould, Schirmer, Hérault, Lasource, Vergniaud, Isnard. Le président Koch et Brissot sortirent donc officiellement du Comité pour quelques semaines, car le renouvellement par moitié ne se fit, je ne sais pourquoi, que le 17 juillet. Furent élus : Pozzo, Ruhl, Jean de Bry, Mailhe, Brissot, Ramond, Koch, Bonnier et enfin Launay d'Angers et Lindet; le plus jeune des deux derniers resta comme suppléant. Ces suppléants furent généralement des inconnus, Gensonné excepté[1].

Le Comité diplomatique ainsi reconstitué fixa au ministre un rendez-vous pour le 30 juin. Chambonas s'y rendit, fit lecture d'un rapport confidentiel qui fournit un tableau de la situation générale et entra dans les détails sur ce qu'on pouvait espérer de certaines puissances, et sur ce que l'on avait à craindre des autres[2].

Longtemps on s'était flatté, à l'Assemblée et au Comité, que la Prusse se bornerait à des menaces. Quand la Tsarine crut le moment venu de faire entrer son armée en Pologne[3], la Gironde, enchantée, voyait déjà les troupes prussiennes destinées à entrer en campagne contre la France, rappelées vers la frontière russe, et leurs journaux publiaient comme un fait accompli l'abandon de l'Autriche à ses propres forces[4]. Au surplus, on espérait pouvoir agir sur la Cour de Berlin par l'Angleterre[5] en offrant à cette puissance le rôle de médiatrice dont elle ne voulait point[6].

Il parut, tout de même, étrange qu'après le traité de Berlin et la déclaration de Goltz du 28 février, la Prusse ne mît pas plus de bonne volonté à remplir ses devoirs d'alliée, laissât passer des

1. Aréna, Gensonné, Lacretelle (de Nantes), Fabre (de Carcassonne), Juery, Delmas et Laureau.
2. Cf. observations de Koch à la séance du 1er juillet. *Mon.*, t. XIII, p. 20.
3. Sorel, t. II, 458 et suiv.
4. Pellenc à Lamarck, fin de juin. Glagau, p. 333.
5. *Ibid.* Cf. Pallain, p. 364-65, Chauvelin à Grenville, 18 juin, p. 401.
6. Grenville à Chauvelin, 8 juillet, *ibid.*, 400.

semaines, des mois entiers sans envoyer sur la frontière son armée qui passait en Europe pour la plus rapide à mettre sur pied de guerre. C'est qu'au camp des alliés, il n'y avait pas plus d'unité de volonté et de concordance de vues qu'au milieu des Feuillants, qu'on se défiait l'un de l'autre, au point que personne ne voulait faire un pas en avant, sans savoir le partenaire à ses côtés. Or, il fallait aux Autrichiens traverser tout l'Empire avant d'arriver sur le théâtre de la lutte et, comme à l'ordinaire, ils n'étaient pas prêts, on retarda l'action jusqu'à la fin de juillet — heureusement pour la France ! Car si la Prusse eût, en mai, jeté 30 000 hommes seulement sur l'ennemi, commandés par un vieux grenadier de Rosbach, à la place d'un maréchal philosophe, renforcés par le corps autrichien stationné aux Pays-Bas et celui des émigrés, la campagne n'eût pas fini par la plus rude humiliation pour l'honneur des armes prussiennes : c'eût été une promenade militaire *à la hollandaise*, les armées françaises dispersées, la Révolution vaincue, le tout en trois semaines au lieu de vingt-trois années, avec une perte de 10 000 hommes tout au plus pour les deux côtés au lieu de 3 à 4 millions, et une dépense de 50 millions pour les finances de l'Europe au lieu de 50 milliards [1].

Cependant les Girondins étaient revenus en juin de leurs illusions à l'égard de la Prusse, quand elle se mit à faire marcher ses troupes en plusieurs colonnes vers le Rhin. Chambonas se borne à en donner connaissance par écrit à l'Assemblée le 5 juillet, en joignant des renseignements sur les forces et l'itinéraire des Prussiens, mais sans apporter une déclaration formelle du roi sur l'ouverture des hostilités [2]. Aussitôt Gensonné tonne contre cette étrange communication et exige, selon la Constitution, une notification officielle à l'égard de la Prusse, signée par le roi et contresignée par le ministre, mandé à la barre afin de rendre

1. Naturellement, ce sont là des chiffres approximatifs.

2. *Mon.*, XIII, 59; 5 juillet. Chuquet, t. I, p. 157. L'état détaillé des troupes prussiennes ne fut communiqué au président de la Commission extraordinaire que le 10 juillet. Arch. nat. DXL, d^r 92.

compte de ce qu'il a fait pour prévenir cette guerre. C'est donc le malheureux Chambonas, en charge depuis le 18 juin, qui en est déjà responsable. Et cependant la Gironde en déclarant la guerre à l'Autriche la déclarait aussi à la Prusse. La note prussienne du 28 février le disait clairement. Lorsque Chambonas entra en fonction, il n'y avait plus rien à faire, Dumouriez ayant essuyé déjà suffisamment d'échecs et ayant dépensé assez d'argent des fonds secrets *pour le roi de Prusse*[1].

En outre, à quoi servait une déclaration de guerre à la Prusse? Diplomatiquement — et les *hommes d'Etat* de la Gironde se piquaient de diplomatie et de finesse — c'était une faute de ne pas lui en laisser l'initiative, de ne point persévérer, maintenant plus que jamais, dans la politique suivie jusqu'alors : continuer à négocier, refuser de combattre la nation du « roi philosophe », ignorer ses préparatifs militaires tout en armant doublement pour parer à l'attaque. A la vérité, on n'eût pas gagné grand'chose pour le moment, sinon la réputation devant l'histoire d'une modération, peu habituelle à la politique girondine.

Le lendemain, Chambonas, conformément à la sommation de Gensonné, envoie une notification officielle du roi datée du 6 juillet qui annonce la guerre avec la Prusse[2]. En dépit de ses excuses pour avoir manqué aux formes dans son communiqué de la veille, le ministre est l'objet de violentes attaques. « Il aurait probablement attendu, dit *le Patriote*[3], que les ennemis fussent dans la plaine de Saint-Denis pour notifier leurs préparatifs », et l'Assemblée, intransigeante et visiblement hostile, déclare que la forme constitutionnelle a été violée : Chambonas est sous le coup du trop fameux décret d'accusation que Brissot[4] essaye de lancer contre lui, lui reprochant une inertie coupable. Malade, il ne peut répondre personnellement aux accusations et doit se contenter d'écrire au président, le lendemain, que l'état

1. Cf. la réponse de Dumas, *ibid.*, p. 59.
2. *Mon.*, XIII, p. 63.
3. *Patriote français*, 7 juillet.
4. Discours de Brissot, 9 juillet, *Mon.*, XIII, 84.

général qu'il avait adressé à l'Assemblée le 5 lui avait été remis le 4, par un agent secret, lui-même arrivé le 3 et qui témoignerait volontiers de la vérité de ses affirmations[1].

La situation des ministres devenait intenable : toutes les fois qu'ils avaient rendu compte de l'état du royaume, ils s'étaient heurtés aux contradictions des députés. Alors, ils n'avaient pas le choix des partis à prendre : c'était ou la lutte ouverte contre l'Assemblée, ou l'abandon du pouvoir. Comme le roi écartait la première solution[2], le Cabinet annonça à l'Assemblée dans sa séance du 10 juillet son intention de se retirer[3]. L'étonnement fut général, l'Assemblée demeurait stupéfaite[4] et Brissot ne savait que dire; peut-être était-il bien fâché de voir le ministère quitter volontairement le pouvoir, avant d'avoir pu le décréter d'accusation. Enfin, se dominant, il pousse Koch à la tribune pour y lire un mémoire de Chambonas assez tendancieux, répondant aux sentiments des Feuillants. Des historiens ont reproché à cet écrit[5] ses couleurs trop chargées, qui visaient à grouper les députés autour du roi dans ce moment de danger extrême[6]. C'était en effet le plan du Cabinet[7]. Mais le mémoire n'en restait pas moins fondé. S'il concluait par cette phrase souvent citée : « Nous avons beaucoup d'ennemis, peu d'alliés sûrs et très peu d'amis », c'était encore de l'optimisme, car on n'avait ni allié ni ami, sinon la Pologne!

Le mémoire du ministre des affaires étrangères ménage l'Autriche : elle ne voit pas d'un bon œil cette guerre contre son ancien allié et paraît même disposée à rouvrir des pourparlers, pourvu que les agitations cessent en France. Par contre, l'hostilité manifeste et acharnée de Frédéric-Guillaume surpasse de beaucoup toutes les prévisions. En Suède, les choses avaient pris

1. *Ibid.*, p. 94, Minute arch. nat., F 7/4396.
2. Cf. Pellenc à Lamarck, 13 au 15 juillet. Glagau, 352 et suiv.
3. *Mon.*, XIII, p. 105.
4. Buchez, XV, 317.
5. *Ibid.*, 357.
6. Masson, 195.
7. Pellenc à Lamarck, 13 au 15 juillet.

une tournure plus favorable pour la France à la suite de la mort de Gustave III, le régent ne partageant pas les dispositions de feu son frère. La Sardaigne, qui accueille fraternellement les émigrés, professe des intentions évidemment hostiles, pendant que l'Espagne paraît changer de système depuis l'avènement d'Aranda, et semble plus disposée à un accord. L'alliance avec l'Angleterre était enfin un des vœux brûlants du ministre qu'il n'avait pu réaliser jusqu'alors. Elle fut la seule puissance pour laquelle on avait toujours gardé quelques illusions, malgré sa conduite assez sévère envers les gouvernements qui se succédaient à Paris. La Gironde, cependant, ne perdait pas l'espoir d'arriver à une alliance[1] qui eût tenu l'Europe dans la balance.

Pour faire un pas en avant dans la voie d'un rapprochement, Chauvelin proposa[2] à Chambonas, comme unique moyen de rassurer les puissances, une loi qui condamnerait tout projet d'exciter à l'étranger des soulèvements et des révoltes contre l'ordre établi. Malheureusement l'Assemblée allait bientôt adopter le principe contraire. Une telle loi, si elle avait passé, aurait eu naturellement un retentissement dans toute l'Europe et notamment en Angleterre; elle aurait permis d'y regagner des amis dont on avait tant besoin. Mais le ministre qui aurait eu le courage de déposer ce projet au bureau de l'Assemblée, aurait été certainement décrété d'arrestation par les Brissotins. Aussi, n'y avait-il plus rien à espérer du gouvernement de la Grande-Bretagne, mais beaucoup à craindre. Tout ce qui s'était passé à Paris avait produit à Londres, dans les milieux officiels, dans la population très royaliste, et jusque dans les rangs de l'opposition, l'impression la plus fâcheuse[3]. Talleyrand, jugeant son séjour à Londres inopportun pour le moment, demanda au ministre l'autorisation de venir l'entretenir à Paris. Il partit, en

1. Cf. Réplique de Guadet à Ribes, 4 juin, Pallain, 346.
2. Corr. d'Angleterre, 22 juin, Chauvelin à Chambonas; voir Pallain, *Mission de Talleyrand*.
3. Chauvelin à Chambonas, 10 juillet.

effet, le 5 juillet[1] et arriva à Paris pour la deuxième fois en pleine crise ministérielle.

Cependant, il semble que, dans ce moment, le fameux instigateur du prosélytisme révolutionnaire, Brissot lui-même, se soit converti à une tactique plus pondérée : pour augmenter la force publique, Lajard avait proposé la levée d'une *légion batave*[2]. Après la révolution des Provinces-Unies de 1787 et l'intervention armée de la Prusse, de l'Autriche et de l'Angleterre en faveur du Stadhouder, beaucoup de Hollandais démocrates s'étaient réfugiés en France pour éviter la persécution de leurs adversaires. Dumouriez leur avait avancé la jolie somme de 800 000 livres[3], et son successeur lui aussi voulait faire appel à eux : tout à coup, avec beaucoup de prudence et avec une sagesse imprévue, Brissot, à la surprise générale, fit observer que c'était là une mesure très impolitique, qui irriterait le gouvernement de la Hollande dans une période de crise. Cependant, l'Assemblée décida la formation d'une *légion franche germanique ou batave* et décréta qu'une somme de 500 000 francs fournie par le ministre des affaires étrangères serait consacrée à l'entretien, armement et équipement des Belges et Liégeois qui serviraient en corps sous les ordres des généraux français[4]. Il faut bien remarquer cette objection de Brissot, apparemment contraire à sa politique habituelle qui ne ménageait guère les gouvernements d'Europe dont il ne reconnaissait pas l'autorité. Plus tard, quand les Montagnards lui firent un crime d'avoir déclaré la guerre à l'Europe, tous ses projets de défense reposèrent sur cette intervention[5]. A la vérité, Brissot, brouillé avec Dumouriez, qui avait eu l'idée de former cette légion batave, méditait sa vengeance[6] : en lui imputant la dilapidation des fonds secrets, il comptait

1. *Idem*, 5 juillet.
2. *Mon.*, XIII, 78.
3. Chuquet, *La Légion germanique*. V. la pétition des Belges présentée le 27 juillet. Arch. nat. DX 17, dr 88.
4. Cf. Chuquet, *op. cit.*, p. 3; *Mon.*, 26 et 28 juillet.
5. Cf. *Mém.*, t. II, chap. XXII.
6. *Mon.*, t. XIII, p. 78.

l'envoyer à Orléans, rejoindre de Lessart et peut-être Montmorin, Chambonas et qui encore de leurs successeurs? « Orléans, dit *le Patriote*[1], est devenu le rendez-vous du beau monde et tous les honnêtes gens du royaume vont consoler leurs frères que la justice nationale y a envoyés. » En effet, Chambonas, ministre par *interim*, est dans une situation périlleuse : Brissot enrage[2], Kersaint devient terrible, Ducos et Gensonné réquisitionnent contre lui[3]. Tous émettent une série de décrets d'accusation. On venait de déclarer la guerre à la Prusse pour des raisons évidentes. Maintenant on impute comme crime au gouvernement de n'avoir pas agi de même contre la Sardaigne. Chambonas, qui voulait atermoyer, avait mis le Comité diplomatique et l'Assemblée au courant des forces et des dispositions hostiles de cette Cour[4]. Il avait instamment prié le roi de lui ôter sa lourde charge, qui en effet était au-dessus de ses forces, et enfin, le 23 juillet, son portefeuille passait, toujours par intérim, aux mains de M. du Bouchage[5].

II

Le ministère Chambonas, peut-être le plus insignifiant de la Révolution, n'était assurément pas à même de conjurer la formidable crise que la France traversait. On était tombé bien bas avec le régime des belles phrases, des décrets d'accusation et des demi-mesures. L'ennemi était aux portes, l'armée se trouvait dans une situation effroyable et Luckner ne pouvait répondre que les Autrichiens ne seraient pas à Paris avant six semaines[6]. Clavière, qui passait pour une autorité dans les finances, n'avait cependant pu les équilibrer : les assignats baissaient rapidement, les dépenses croissaient tous les jours.

1. *Patriote français*, 21 juillet.
2. *Mon.*, XIII, 217, 23 juillet.
3. *Ibid.*
4. *Mon.*, t. XIII, 216.
5. Masson, *Aff. étr.*, 197. *Mon.*, XIII, 207.
6. Ternaux, t. II, p. 113.

Dans les départements régnait le désarroi. En Vendée et en Bretagne, les paysans se soulevaient, réclamant leurs prêtres. Les royalistes se rassemblaient dans les Cévennes. Le Midi manifestait des tendances séparatistes[1].

La France, en ces mois, allait au-devant de sa dissolution et la Législative s'en rendit enfin compte : elle demeurait le seul pouvoir qui eût encore une autorité suffisante pour remédier aux maux. La loi lui interdisait de prendre le gouvernement, mais elle y participait indirectement au moyen des nombreux Comités. Leur puissance était le grand atout que l'Assemblée gardait en main : elle allait en user. Immédiatement après la chute du Cabinet girondin, la fameuse Commission extraordinaire, qui n'était plus en fonctions, fut réorganisée[2] pour « examiner sous tous les points de vue l'état actuel de la France ».

Elle[3] s'occupa, dès le commencement, des dispositions à prendre relativement à la situation dangereuse du royaume[4] et fit mander les ministres à la barre de l'Assemblée pour s'expliquer sur les mesures susceptibles d'arrêter les troubles dans les départements et pour placer une armée de réserve entre les frontières et Paris[5]. Le ministre de la guerre Lajard fit, dès le lendemain, un rapport spécial sur cette question et lut une lettre du roi qui proposait de former 42 nouveaux bataillons de gardes nationaux[6]. L'Assemblée, sans confiance dans le gouvernement dont la couleur ne lui plaisait guère, lui exprima son mécontentement et exigea dans les trois jours un nouvel exposé général écrit, qui n'arriva que le 29 juin, confessant l'impuissance à l'égard de la crise.

1. Cf. Sorel, t. II, p. 488.
2. 17 juin; cf. Aulard, *Salut public*, t. I, XLIX, où ce décret est daté du 18 juin. Cf. le *Proc.-verb. de l'Ass.*, IX, 328.
3. Ses membres sont en grande majorité des Feuillants; mais parmi les suppléants, les démocrates dominent. *Proc.-verb. de l'Ass.*, IX, p. 345; Aulard, I, p. XLIX.
4. M. Aulard dit qu'au début, elle ne fit rien. Voir tout de même le rapport de J. de Bry du 30 juin (Buchez, XV, p. 211).
5. Sur le rapport de Guyton-Morveau du 23 juin. M. Ternaux, II, p. 120.
6. *Mon.*, XII, 735-737.

C'était la vérité : l'autorité du gouvernement n'existait plus. Il fallut donc remédier à cette impuissance qui lui servait d'excuse et cachait beaucoup de mauvaise volonté. Alors, devant la catastrophe imminente, la Gironde se réveilla de la léthargie dans laquelle elle était tombée.

Le 3 juillet, Vergniaud demanda de proclamer par une déclaration formelle que la patrie était en danger, et réclama des mesures énergiques pour étouffer l'insurrection à l'intérieur et pour vaincre l'ennemi[1]. Son discours justifia la réputation d'éloquence qu'il avait auprès de ses collègues. Ce fut un des grands moments dans la vie de Vergniaud. Ce don que la nature lui avait conféré, il l'emploie pour combattre la royauté. Vainqueur, celui qui n'avait jamais hésité à accabler de sa colère un roi qu'il considérait au fond plus faible que coupable, n'eut pas le courage d'écouter la voix de son cœur lorsqu'il pouvait le sauver par un mot[2]. Pour le moment il le rendit responsable de toutes les calamités du temps; la déclaration du danger de la patrie était une véritable mesure de défiance vis-à-vis de Louis XVI :

« C'est au nom du roi que les princes français soulèvent contre nous les Cours de l'Europe; c'est pour venger la dignité du roi que s'est conclu le traité de Pillnitz; c'est pour défendre le roi qu'on voit accourir en Allemagne sous le drapeau de la rébellion les anciennes compagnies des gardes du corps; c'est pour venir au secours du roi que les émigrés s'enrôlent dans les armées autrichiennes et s'apprêtent à déchirer le sein de la patrie; c'est pour se joindre à ces preux chevaliers de la prérogative royale que d'autres abandonnent leur poste en présence de l'ennemi, trahissent leurs serments, volent les caisses, corrompent les soldats et placent ainsi leur honneur dans la lâcheté, le parjure, l'insubordination, le vol et les assassinats. »

La Commission extraordinaire prépare le décret désiré que

1. *Ibid.*, t. XIII, p. 32 et suiv. Buchez, t. XV, p. 268 et suiv.
2. Voir la caractéristique intéressante de la conduite de Vergniaud dans Conway, *Paine*, p. 445 (*trad. franç.*).

l'Assemblée hésite encore à rendre; mais elle ne tardera pas longtemps. La proposition de Jean de Bry pour sa rédaction est votée le 4 juillet[1]. Tous les citoyens prendraient les armes, toutes les autorités publiques se constitueraient en permanence, la moindre rébellion entraînerait la mort le jour où l'Assemblée déclarerait la patrie en danger.

Et Brissot lui-même, après s'être attardé à des perquisitions dans les cabinets des ministres, après avoir déclamé sur les complots, la trahison, la corruption, après avoir laissé passer 9 mois sans rien faire d'utile, commence à se soucier de la défense nationale et demande de déclarer solennellement la patrie en danger[2]. Il n'y avait pas longtemps qu'aux Jacobins il avait évoqué l'image d'une France irrésistible, invincible, terrible aux autres sans rien craindre pour elle-même. Maintenant il confesse la faillite de sa politique extérieure et militaire, montre son pays en butte à une formidable coalition dont l'idée seule lui semblait autrefois ridicule, exagère encore l'importance des forces ennemies et ne sait plus que faire appel à un sauveur inconnu : « Comment », s'écrie-t-il désespéré, « parmi tant d'hommes expérimentés qui se sont trouvés successivement dans plusieurs révolutions, ne se trouve-t-il pas un homme de génie qui devinerait l'art de la guerre d'un peuple libre? »

C'est l'aveu de sa propre incapacité. En présence de la gravité des événements pour faire éclore plus vite et plus facilement les talents, il faut supprimer les lois d'avancement qui ne sont bonnes qu'en temps de paix; il faut qu'immédiatement après la promulgation du décret de la patrie en danger, des courriers extraordinaires portent la nouvelle dans tous les départements pour ranimer le courage, rallier la masse des Français autour du drapeau tricolore. Une pareille mesure va troubler profondément l'Etat déchiré déjà par des émeutes. Mais c'est la Cour, le ministère et le roi, les Feuillants et je ne sais qui encore...

1. Buchez, XV, 299. Décret de l'Assemblée qui règle les formes dans lesquelles le Corps législatif pourra déclarer la patrie en danger (sanctionné le 7 juillet).
2. *Ibid.*, 348-353, 9 juillet.

qui en sont responsables. Lorsque Narbonne proposait à l'Assemblée, pour compléter les troupes de ligne, une sorte de fusion entre elle et la garde nationale, Brissot et la Gironde s'opposèrent à cette mesure patriotique, en songeant plus à leurs intérêts de parti qu'à la France. Aussi, la guerre une fois déclarée et les ennemis sur les frontières, la troupe de ligne était-elle loin d'être au complet, le recrutement prévu par le Comité militaire et adopté par l'Assemblée, ne pouvant s'effectuer que très lentement. Certes, le seul reproche qu'on puisse faire à Narbonne, est de n'avoir pas suffisamment insisté; étant données les complications internationales, auxquelles la France était exposée, il eût fallu procéder à des armements bien plus étendus, au lieu d'affecter un optimisme que les circonstances ne justifiaient en rien. Brissot ne s'en rendit compte que trop tard : au moment où s'imposait la création d'une sorte de Comité de Salut public qu'il eût dirigé avec ses amis, uniquement occupé des besoins de l'armée et des nécessités de la défense nationale, il perdait son temps à prodiguer de belles phrases à droite et à gauche : quand il fallait agir, il discourait, montrant par là qu'il n'avait pas l'instinct de l'homme d'Etat. Il n'excellait que dans les intrigues parlementaires, et fut un de ces hommes politiques comme il s'en trouve partout et à toutes les époques de l'histoire, remarquables dans la critique, habiles à saisir le point faible des gouvernants, à leur susciter des difficultés et à provoquer leur chute, mais incapables, ce résultat obtenu, d'occuper la place de ceux qu'ils viennent de renverser. Tant que la monarchie dura, la Gironde put toujours masquer ses propres défaillances, en rejetant tous les torts sur le roi et ses conseillers; ainsi s'explique la trop longue durée de sa prépondérance : une fois cette monarchie abattue, quand il ne restera plus de roi ni de ministres à accuser, il n'y aura plus d'omnipotence girondine et bientôt après il n'y aura plus de Girondins.

Le 11 juillet, enfin, le décret déclarant la patrie en danger fut voté[1]

1. Procès-verbal de l'Ass., t. X, p. 157. Buchez, t. XV, p. 558 et suiv. Chassin, t. I, 323.

sur la proposition de Hérault : des courriers extraordinaires partirent immédiatement pour répandre la nouvelle dans les départements.

Cette déclaration fut le seul acte girondin propre à activer la défense nationale. Tous les citoyens, jeunes et âgés, pauvres et riches, en état de porter les armes, devaient se présenter à leur mairie respective, où l'on choisirait les plus vigoureux, afin de les envoyer à la frontière. Le vice du décret consistait en sa promulgation tardive. Si, au lieu d'attendre jusqu'en juillet, on l'eût du moins rendu dès les premiers revers d'avril, on en aurait éprouvé les heureux résultats bien plus tôt. Il ne faut pas se dissimuler que l'exécution d'une telle décision demandait des semaines et même des mois. Eu outre, il fallait revêtir, armer et exercer le soldat-citoyen avant de l'exposer aux vicissitudes de la guerre. Un certain temps fut donc nécessaire avant que les contingents réguliers ressentissent le renfort sensible que leur apportaient ces innombrables volontaires. Avec une population d'environ 24 000 000 d'habitants, la France possédait une source intarissable qui la mettait en état d'envoyer sans cesse contre l'ennemi de nouveaux flots d'enrôlés ; ils n'avaient, il est vrai, du soldat, que l'élan et le courage, manquaient de connaissances militaires et ignoraient la discipline. Toutefois l'avenir prouvera que ces volontaires de 1792 deviendront bientôt d'admirables combattants qui mettront en déroute les plus célèbres armées de l'Europe et donneront à la France nombre d'illustres généraux.

Les raisons qui avaient déterminé la Législative à rendre ce décret dont l'effet se fit sentir jusque dans les plus petites communes, étaient très complexes. Personne n'a mieux caractérisé l'esprit de l'Assemblée lors de la discussion du décret que Pellenc[1] : « Les Jacobins ont vu principalement dans ce décret le moyen de se débarrasser de leurs ennemis intérieurs ; la députation de Bordeaux et autres, un nouveau moyen de pro-

1. Pellenc à Lamarck, 13-15 juillet, Glagau, 352.

voquer l'opinion publique contre le pouvoir exécutif; *les indépendants*[1], *un grand moyen de défense nationale et pour ainsi dire une insurrection totale contre les armées ennemies.* » La palme du vrai patriotisme revient sans conteste à ces *indépendants*; car les Girondins, bien qu'ils s'appropriassent le nom de « patriotes », y voyaient principalement une mesure de parti. Brissot convient sans détours que « si nous n'avions à essuyer qu'une guerre ordinaire, cette proclamation eût été absolument inutile [2]». Cependant il a assez de bon sens pour avouer que « le sort de la liberté en France dépend de la première campagne, que nous ferons d'abord. Nul doute que si nous parvenons à repousser les troupes prussiennes et autrichiennes, les autres rois ne seront pas tentés de soutenir la coalition [3]. »

C'est très bien dit, mais seulement un peu tard. Si la Gironde avait eu le courage de faire décréter la patrie en danger et, comme mesure complémentaire, une levée en masse le 10 mars à la place du décret contre Lessart, peut-être Frédéric-Guillaume eût-il reçu Custine avec plus d'empressement à sa Cour, avant de se lancer dans l'aventure qui aboutit à Valmy. Une armée formidable gardant les frontières eût été la meilleure diplomatie, — et le sera toujours — le meilleur garant du succès des pourparlers engagés. Mais des menaces, venant d'hommes jeunes, qui n'avaient pu donner des preuves de leurs capacités, devaient naturellement rester sans écho.

III

Pendant que la crise intérieure empirait et ne laissait prévoir aucune solution proche qui tranquillisât le pays, les alliés

1. Ce sont tous ceux qui se groupaient au Centre entre les Feuillants et les Girondins. Pellenc y comprend surtout les Fayettistes.
2. *Patriote français*, 12 juillet.
3. *Ibidem.*

commencèrent, très lentement, à se mettre en marche sous la conduite du duc de Brunswick.

Un ouvrage que la Cour de Berlin avait de son côté fait élaborer sous le titre : *Exposé succinct des raisons qui ont déterminé Sa Majesté le roi de Prusse à prendre les armes contre la France*, était destiné à justifier la ligne de conduite que la Prusse s'était imposée : l'Autriche étant attaquée, la Prusse serait obligée, aux termes du traité de Berlin, de la secourir, puis la violation du territoire de l'Empire, dans les pays de Liège et de Bâle, suffisait à constituer un *casus belli* pour tous les États germaniques. La nouveauté et l'intérêt de ce manifeste consistent à préciser clairement ce que passait sous silence la déclaration autrichienne, à savoir le but de l'entreprise militaire, le rétablissement de la monarchie dans toute son autorité. On refuse de reconnaître l'Assemblée nationale comme représentant la France, et la responsabilité de la guerre est rejetée sur les Jacobins. Quant aux dommages-intérêts, frais de guerre, compensations, etc., l'adresse n'en souffle mot, et aucune expression maladroite ne laissait deviner des aspirations de conquête. Frédéric-Guillaume avait donné son adhésion dès le 26 juin, mais on retint la publication jusqu'au 24 juillet[1] pour ne pas se livrer à des menaces avant qu'une force armée imposante rendît vraisemblable leur exécution.

Les déclarations séparées des deux puissances devaient être suivies d'une déclaration commune signée par tous les Cabinets de l'Europe. Mais comme l'un après l'autre ils se dérobaient, il ne restait, pour la rédiger, que les deux alliés, qui ne tarderont pas à s'y mettre.

Cependant, avant cela, le moment semblait arrivé où il fallait trancher une question très délicate que jusqu'ici on avait évité d'aborder : les dommages-intérêts que la France aurait à payer. On avait proposé pour l'Autriche le fameux troc de la Bavière contre les Pays-Bas, pendant que la Prusse chercherait en

1. Heidrich, p. 135.

Pologne une compensation. Toutefois, comme sous Joseph II, la Cour de Vienne hésita, jugeant la perte plus grande que l'accroissement et estimant le gain de la Prusse peu en rapport avec son propre agrandissement. Pour rétablir l'équilibre entre les deux Etats, l'Autriche mit en avant la cession des margraviats francs Anspach et Bayreuth que la Prusse venait d'acquérir. Mais Frédéric-Guillaume et son ministère s'y refusèrent[1]. L'Autriche se vit donc obligée d'avoir recours à une autre solution : « Si le roi de Prusse est attaché invinciblement à la conservation des margraviats, il faudra renoncer réciproquement à l'acquisition de la Bavière et d'une partie de la Pologne, et chercher ailleurs un dédommagement aux frais de guerre ». Or, ces dédommagements n'étaient à trouver qu'en France; M. de Cobenzl insinua que, s'il fallait renoncer au troc, on devrait se rendre maître de ces provinces françaises où l'on pouvait se maintenir aisément et à peu de frais : on agrandirait les Pays-Bas par la Flandre, le Hainaut français et le comté d'Artois[2]. Mais, s'il n'était pas possible d'arriver à de telles compensations territoriales, alors il fallait stipuler des dédommagements pécuniaires de la part de la France, « du payement desquels on s'assurerait par des nantissements d'hypothèques réels[3] ».

Aux Tuileries, on avait conçu un plan analogue à celui des alliés : Montmorin, Bertrand et Malouet firent dépêcher auprès d'eux le genevois Mallet du Pan, avec les instructions de la Cour qu'il devait soumettre aux puissances[4]. Mallet devait rechercher tous les moyens d'empêcher l'entrée en scène des émigrés, qui ne ferait que tourner toute la nation contre eux. Le manifeste qui avait été élaboré au *Comité autrichien* et dont l'idée fut acceptée par Louis XVI, avait pour but de séparer la nation en deux parties : il attaquait avec véhémence les chefs

1. *Ibid.*, 252.
2. Vivenot, *Zur Genesis der zweiten Teilung Polens, 1792-93*, Wien, 1874, p. 45.
3. P. Cobenzl à L. Cobenzl, 8 avril 1792. Vivenot, *Quellen*, II, 166.
4. Mallet du Pan, *Mém. et Corr.*, t. I, p. 280 et suiv. Il part le 21 mai; cf. I, 290.

des Jacobins comme perturbateurs de la paix générale et destructeurs à la fois de la Constitution et de la royauté, ne promettait protection qu'aux loyaux sujets du roi et rendait en des termes très menaçants l'Assemblée, la garde nationale et la nation en général responsables de toute nouvelle attaque dirigée contre le roi et sa famille[1]. Il parla peu de la Constitution, mais beaucoup des droits de la royauté. Mallet arriva le 12 juin à Francfort, où il trouva les portes fermées chez les émigrés. Il n'y rencontra pas non plus les souverains qui, alors à Mayence, où les fêtaient l'électeur et les princes français[2], n'y arrivèrent que vers le milieu de juillet pour le couronnement de François. Les propositions leur parurent d'abord acceptables ainsi qu'à leurs conseillers, lorsqu'ils reçurent de Paris et de Bruxelles les nouvelles les plus inquiétantes au sujet de la sécurité de la famille royale. Mercy d'Argenteau avait reçu de la reine une lettre alarmante, dernier appel dans une détresse suprême. Depuis la journée du 20 juin, en effet, on devait s'attendre aux plus funestes violences. Marie-Antoinette demanda[3] hautement l'annonce ouverte de l'intervention étrangère : « Il est plus que temps que les puissances parlent fortement. Il serait nécessaire qu'un manifeste rendît l'Assemblée nationale et Paris responsables de ses jours [du roi] et de ceux de sa famille. » Mercy donna la lettre à l'archiduc Charles[4] pour qu'il la communiquât aux souverains à Francfort.

En même temps l'ex-ministre Montmorin, toujours en correspondance avec Lamarck, lui envoyait des nouvelles terrifiantes[5] de Paris à Bruxelles, d'où Mercy-d'Argenteau les transmit à la Cour de Vienne. Comme la reine, Montmorin demanda la publication du manifeste attendu qui, à son avis, inspirera aux Parisiens une crainte salutaire et les jettera dans

1. Sorel, II, 476. Mallet, I, 436.
2. Ranke, *Ursprung und Beginn der französischen Revolutionskriege*, Leipzig, 1875, p. 278.
3. Marie-Antoinette à Mercy, 4 juillet, Feuillet VI, 205.
4. Mercy à la reine, 9 juillet, *ibid.*, VI, 205.
5. Les 19 avril, 22 mai, 19 et 21 juin. Bacourt, III, 305 et suiv.

les bras du roi. Bien qu'il ne fallût pas parler de la Constitution dans le manifeste, on profiterait de la présence des armées étrangères pour imposer son changement complet. En outre, Marie-Antoinette ne laissa pas de répit à Fersen[1] qu'il n'ait mis tout en œuvre afin d'obtenir des alliés un langage énergique. Celui-ci obéit, fit élaborer par Limon un manifeste dans ce sens[2] et le transmit à Mercy, qui ignorait la part réelle de Fersen dans ce travail. C'est la reine qui agit le plus efficacement en vue de la publication. Elle ne voulait pas entendre parler d'une conciliation éventuelle avec la Gironde, quoique Vergniaud et même Brissot n'eussent pas mieux demandé que de négocier de nouveau avec la Cour[3], comme La Fayette l'avait tenté auparavant. Or, Marie-Antoinette détestait les Feuillants autant que les Girondins. Elles ne voulait être sauvée par aucun parti, mais par les armées étrangères. Le 24, un jour avant la publication de l'écrit fatal, elle écrivit à Fersen[4] : « Dites donc à M. de Mercy que les jours du roi et de la reine sont dans le plus grand danger; qu'un délai d'un jour peut produire des malheurs incalculables, *qu'il faut envoyer le manifeste sur-le-champ, qu'on l'attend avec une extrême impatience*, que nécessairement il ralliera beaucoup de monde autour du roi et le mettra en sûreté, qu'autrement personne ne peut en répondre pendant vingt-quatre heures ». Elle n'eut pas longtemps à attendre : il fut publié le lendemain, mais si elle en avait espéré le salut, elle n'avait jamais fait plus mauvais calcul : il précipitera, au contraire, sa ruine et celle de sa famille.

Le projet de Limon-Fersen[5] approuvé par les souverains, on écarta celui de Mallet. Aux yeux du peuple qu'on visait, les deux n'auraient pas présenté de différences appréciables, et le résultat eût été le même. Les princes français n'eurent pas

1. Fersen, *Journal*, II, 317.
2. *Ibid.*, Fersen à la reine, 18 juillet, II, 329.
3. Vatel, *Vergniaud*, II, 121-125; Dumouriez, *Mém.*, II, 422-426.
4. Fersen, *Journal*, II, 332.
5. *Ibid.*, p. 25; 24 juillet; à la reine, 28 juillet, p. 337; le 3 août, p. 341.

d'influence directe sur sa rédaction [1]. Calonne n'en reçut communication qu'après la signature définitive. Le duc de Brunswick le signa en qualité de généralissime des armées des alliés, mais il n'avait pris aucune part à son élaboration [2].

Ce manifeste [3] commence par la déclaration solennelle que les puissances interviennent dans les affaires de France uniquement pour défendre les intérêts lésés des princes allemands possessionnés en Allemagne pour rétablir la monarchie et libérer le roi de sa captivité. Les alliés soulignent que leur intention n'a pas d'autre but, et qu'on ne pense pas au démembrement de la France. Mais cette promesse était exprimée d'une manière si évasive qu'elle n'annulait pas toute prétention d'obtenir des dommages-intérêts. Ils ne parlent guère de la Constitution, s'expriment en termes très indécis sur le régime qu'on voudrait établir en France, mais sont plus clairs et plus énergiques dans l'exposé de leurs vues immédiates : les puissances protégeront tous ceux qui se soumettront au roi; elles traiteront en ennemis et puniront en rebelles à leur souverain tous ceux qui essaieront de résister. Les habitants qui oseront se défendre seront châtiés suivant la rigueur du droit de la guerre; leurs maisons seront démolies et brûlées. La ville de Paris et tous ses habitants sont tenus de faire leur soumission au roi. Les membres de l'Assemblée et de la municipalité de Paris répondront sur leurs têtes de la vie de la famille royale. Si la moindre violence est exercée contre elle « les alliés tireront une vengeance exemplaire et à jamais mémorable, et livreront la ville de Paris à une exécution militaire et à une subversion totale ».

La portée de cette proclamation fut inimaginable : ses auteurs ne pouvaient mieux favoriser les desseins des républicains et de ceux qui voulaient mettre la main sur les membres de la

1. *Ibid.*, p. 25; 31 juillet.
2. Voir le rôle du duc dans Massenbach, *Mem. zur Geschichte des preussischen Staates*, t. I, 236.
3. Voir le manifeste, *Mon.*, XIII, 305 et suiv. Cf. analyse dans Sorel, II, 510.

famille royale. En séparant le roi de la Constitution et de la nation, qu'on menaçait des plus atroces violences, si elle ne se jetait pas aux pieds de son souverain, on amenait le peuple à rendre Louis XVI complice des étrangers, dans un moment où la méfiance était à son comble et où le roi était en pleine opposition avec l'Assemblée nationale.

Dès l'arrivée du manifeste à Paris, la situation intérieure s'aggrava et un changement complet parut probable. Tous ceux qui travaillaient ouvertement à la déchéance ne pouvaient pas trouver de meilleurs prétextes pour une nouvelle journée. Si le roi inspirait encore quelque sympathie au peuple parisien, le manifeste de Brunswick la ruina complètement. Il donna le désir d'une résistance acharnée, fit naître un élan jusque dans les rangs des simples citoyens qui, désormais, commençaient à se désintéresser des querelles de parti pour s'occuper avant tout de la défense nationale. « Encore une déclaration pareille et nous sommes sauvés », disait Condorcet[1]. Les alliés unirent donc ceux qu'ils avaient espéré diviser. Ils contribuèrent à hâter la chute de cette royauté pour le salut de laquelle ils prétendaient envahir la France.

IV

Depuis le 10 juillet, jour où le Cabinet avait démissionné en bloc, il n'y avait plus de gouvernement. Sur les instances du roi, les ministres restèrent en fonctions jusqu'à la désignation de leurs successeurs. L'Assemblée appelait de tous ses vœux la recomposition du ministère, étant donné le danger que courait le pays. Mais la Cour s'y refusait systématiquement pour enrayer les mouvements de la machine politique. Le 23 juillet,

1. Pellenc à Lamarck, 5 août, Glagau, 365. Le ministre des États-Unis dans sa correspondance a caractérisé et résumé l'impression produite par cet acte impolitique : « Soyez tous contre moi, car je suis contre vous tous, et faites bonne résistance, car vous n'avez pas d'espoir. » Morris, *Mém.*, t. II, 174, cité par Sorel, II, 511.

enfin, Louis XVI nomma aux Affaires étrangères, par intérim, du Bouchage, qui venait d'être placé à la Marine et, le 1er août, il annonça que le Cabinet était reconstitué; Bigot de Sainte-Croix[1] avait pris le portefeuille des Affaires étrangères. Le sentiment dominant dans ce dernier Conseil du roi était l'opposition systématique contre l'Assemblée. Aussi Brissot ne le traite-t-il pas mieux que le Cabinet précédent : c'est sur les dépenses des fonds secrets qui ont été accordés à Dumouriez au chiffre de six millions, qu'il attire l'attention[2]. Une grosse somme avait été consacrée à des pensions destinées aux anciens fonctionnaires; Montmorin en avait obtenu une de 50 000 francs lors de sa retraite : toutefois, elles ne furent pas payées sur les 6 millions, comme le député le prétendit, mais sur les fonds secrets proprement dits. De telles erreurs lui arrivaient trop souvent pour qu'il s'en souciât. Mais cet argent, réservé à la politique propagandiste, ne devant pas être gaspillé au profit des ministres et des commis qu'il avait fait renvoyer[3]. Bigot fut sommé de rendre compte de ces dépenses, de suspendre provisoirement tout paiement de pensions secrètes à la charge du département des Affaires étrangères et de produire dans les vingt-quatre heures la liste des personnes pensionnées sur les fonds secrets ordinaires[4].

Durant ce long intervalle du 10 juillet au 1er août, et au delà pendant le court ministère Bigot, il serait intéressant de savoir qui dirigeait véritablement les Affaires étrangères. Les ministres passent, mais les fonctionnaires restent. Depuis le Cabinet Dumouriez les commis du Département furent tous des Jacobins décidés. Chambonas avait voulu changer ses bureaux, mais le roi le lui interdit de peur de brusquer la Gironde[5].

1. Bigot de Sainte-Croix (Louis-Claude). Né en 1744, capitaine de cavalerie, chargé d'affaires à Saint-Pétersbourg, ministre près l'Électeur de Trèves en 1792. Cf. sur lui Masson, *Aff. étr.*
2. *Mon.*, XIII, 327; 4 août.
3. Masson, *Aff. étr.*, p. 204.
4. V. le registre des délibérations du Comité diplomatique, Arch. Nat., F 7/4396.
5. Pellenc à Lamarck, 13-15 juillet. Glagau, p. 355.

Ainsi Bonnecarrère garda-t-il la direction des Affaires étrangères. Comme il était, pour des raisons personnelles, au plus mal avec Brissot, afin d'échapper à toute persécution de sa part et pour être à l'abri de toute éventualité, aussitôt que les nouvelles arrivaient de l'étranger, il courait, souvent deux fois par jour[1], au Comité diplomatique et à la Commission extraordinaire, leur communiquer toute sa correspondance, avant que le roi n'en eût connaissance[2], et recevait leurs ordres. Sur toutes les mesures à prendre alors il se concerta avec Hérault, Mailhe et Delmas qui n'appartenaient pas tout à fait au même groupe que Brissot. Le 26 juillet[3], il rendit compte, matin et soir, de l'état des négociations avec les puissances neutres, lut plusieurs dépêches importantes arrivées de Turquie, de Genève et de Suisse : Barthélemy, estimant urgent d'obtenir de l'Assemblée nationale le paiement en espèces des pensions dues aux officiers suisses retirés du service de France, la Commission chargea Vergniaud de faire le nécessaire pour régler cette question au Comité diplomatique. Les négociations avec l'Angleterre, la Sardaigne et la Suède avaient sollicité l'attention constante du Corps législatif; la Suède surtout, parce qu'on croyait à la possibilité de renouveler l'alliance traditionnelle qui avait uni les deux pays. Bonnecarrère, documents en mains, déclara que cette Cour était très bien disposée pour la France et que le plénipotentiaire à Stockholm avait été autorisé à recevoir toutes les ouvertures qui pourraient lui être faites. D'autres dépêches prévenaient que les troupes autrichiennes, que Chambonas disait devoir être envoyées dans le Piémont, ne s'y étaient pas encore rendues. Cependant des nouvelles inquiétantes étaient arrivées d'Angleterre où des armements maritimes s'effectuaient dans le port de Plymouth. Bien que Chauvelin[4] présumât qu'ils n'eussent rien d'hostile, Bonnecarrère annonça que d'autres renseigne-

1. Cf. Procès-verbal de la Com. Arch. Nat. AF* 26; 10, 26 juillet.
2. Cf. *Exposé de la conduite de Bonnecarrère*, p. 13. Bibl. Nat., Lb 41/796.
3. Aulard, *Salut public*, t. I, LI.
4. Bonnecarrère, *Exposé*, p. 13.

ments lui étaient parvenus sur cet objet par la voie d'un agent secret qu'il utilisait à cause de ses relations avec le Cabinet anglais[1] et lui donnaient lieu de penser que ces armements méritaient la plus sérieuse attention de la part de la France.

Le Directeur du département saisit l'occasion pour accuser indirectement Brissot devant la Commission où il ne siégeait pas encore.

Comme Talleyrand avait quitté son poste, le travail à faire demeurait dans les mains du jeune Chauvelin et du genevois Duroveray. Bonnecarrère avait déployé beaucoup de zèle à favoriser les négociations de Talleyrand par une forte campagne de presse[2], il n'avait cependant pas caché son antipathie contre Duroveray placé à l'ambassade par les soins de Brissot et Clavière. Il lui attribua la rédaction de la dépêche officielle qui « portait le caractère de la confiance et de la foi la plus entière à la neutralité de la Grande-Bretagne », tandis que « la dépêche particulière annonçait au contraire tous les préparatifs hostiles de cette puissance[3] ». Malicieusement, il appuya sur un passage de cette dépêche qui lui parut très remarquable : « La correspondance des princes français et des émigrés avec les ennemis de l'intérieur se fait par la voie de Hollande et de Genève, et *par l'entremise des frères Duroveray.* » Ce qui ne voulait nullement dire que l'autre Duroveray fût « vendu au ministère anglais ».

La Commission extraordinaire, très troublée par les mauvaises nouvelles auxquelles elle s'attendait d'autant moins qu'on avait toujours cru à la possibilité d'une alliance, décida pour le lendemain une conférence avec les Comités de marine et diplomatique pour se concerter sur cet objet et proposer éventuellement des contre-mesures. Mais ces deux Comités jugèrent inutile de délibérer sur la proposition d'un armement de trente vaisseaux, l'avis officiel de Chauvelin leur paraissait rassurant[4].

1. Chauvelin au ministre, 14 juillet, Pallain, 410.
2. Bonnecarrère à Talleyrand, 2 juin; Pallain, p. 335, *Chronique de Paris*, 1er juin.
3. Bonnecarrère, *op. cit.*, p. 14.
4. *Mon.*, XIII, 332, 4 août.

C'était moins au Comité diplomatique qu'à la Commission extraordinaire que se discutait la politique extérieure. Généralement, les membres du Comité diplomatique assistaient aux délibérations importantes. Comme la Gironde n'y disposait pas de la majorité[1], elle fit selon son procédé favori décréter le 15 juillet[2] l'adjonction de suppléants, qui appartenaient presque tous à la Gauche. Ce fut alors la Commission des vingt et un. Ce Comité, sorte de Comité de Salut public, s'occupait de la défense nationale autant que de la situation intérieure. Il fut jusqu'au 10 août le seul pouvoir central qui remplit la fonction de gouvernement. Certains diplomates allemands, demeurés à Paris, lui firent passer directement leurs avis[3]. La grande question qui l'agitait était celle de la royauté. L'attitude de la Gironde envers le roi fut à peu près la même que celle qu'elle avait adoptée au commencement de mars dans l'affaire de Lessart. Elle voulut forcer le roi, au besoin par des mesures de terreur, à revenir aux bons principes, mais elle ne désirait pas sa déchéance. Une réconciliation fut tentée[4]. Guadet, Gensonné, Vergniaud, Brissot, favorisaient un arrangement. Dans son grand discours, tout en adressant au roi un dernier avertissement, Vergniaud[5] laissa entrevoir la possibilité d'une entente. Une adresse proposée par Guadet[6] lui posa comme condition *sine qua non* le rappel de Roland, Servan, Clavière ou tout au moins la nomination de ministres « patriotes ». Brissot[7] enfin, lui aussi, parla le même jour de réconciliation. Mais des menaces accompagnèrent ses offres :

1. Pellenc compte dans la Commission extraordinaire 4 membres du côté droit, 4 « indépendants » et 4 Jacobins (à Lamarck, 13-15 juillet, Glagau, 360). Cependant je ne puis trouver que trois Jacobins : Jean de Bry, Guadet, Ruhl; quatre membres du côté droit : Bigot, Lacépède, Vaublanc, Lemontey et peut-être cinq indépendants : Tardiveau, Lacuée, Pastoret, Muraire, Guyton-Morveau.
2. Aulard, *Salut public*, XLIX.
3. Pellenc à Lamarck, 5 août, Glagau, 365.
4. Guadet, *Girondins*, I, 257 et suiv.; Vatel, *Vergniaud*, II, 121; Dumouriez, *Mém.*, t. II, 151.
5. Discours de Vergniaud, 3 juillet, *loc. cit.*
6. Cf. l'adresse au roi, 26 juillet, *Mon.*, t. XIII, 254.
7. Discours du 26 juillet, *Mon.*, t. XIII, p. 278.

que Louis XVI prenne ses ministres parmi les Girondins, il sauvera sa couronne. S'il refuse, se réunira une commission d'enquête chargée d'étudier sa conduite. L'Assemblée consentit à tout ce que le député lui demandait, mais les tribunes, qui commençaient à peser despotiquement sur les débats, comprirent la duplicité de sa conduite : après avoir autrefois demandé la République quand personne n'en parlait, il voudrait maintenant se contenter d'une transaction sous la condition qu'on lui abandonnât le pouvoir. Les cris de : « A bas, second Barnave, homme à double face! » se firent entendre de tous les côtés quand Brissot regagna sa place[1]. A partir de ce jour il perdit à Paris son ancienne popularité.

Le résultat des négociations entamées entre la Cour et les députés girondins fut négatif par suite de la résistance du roi qui refusa de se prêter à ces tentatives de chantage, espérant être débarrassé bientôt et des Girondins et des Jacobins et des Constitutionnels par les armées des alliés. En même temps la publication du manifeste de Brunswick rendait impossible toute idée d'une transaction, qui n'eût abouti qu'à discréditer les Girondins. Désormais leur parti fut pris : la déchéance s'imposait. Depuis longtemps Mme Roland avait déployé toute son énergie pour y arriver. Elle tournait ses efforts vers la *suspension provisoire*, « qu'on pourrait quoique avec peine... accrocher pour ainsi dire à l'un des articles de la Constitution[2] ». Elle vit avec le plus grand déplaisir les intrigues de Vergniaud, « qu'elle n'aime décidément pas » et se plaignit amèrement du manque d'énergie, dont Brissot faisait preuve[3].

Tout dépendait de l'attitude que prendrait la Commission extraordinaire. Depuis le 26 juillet elle travaillait à l'enquête sur la conduite du roi, dont une motion de Brissot l'avait chargée à cette date. Après l'arrivée du manifeste de Brunswick

1. Cf. aussi *Patriote français*, 27 juillet.
2. *Corr. de Mme Roland*, II, 429; à Brissot, 31 juillet.
3. *Ibidem*, à Bancal, 7 juillet, II, 427.

à Paris le 28 juillet, la déchéance fut décidée[1]. Mais il fallait s'y prendre avec beaucoup de précautions. On devait s'occuper d'abord des mesures qui devaient la précéder et la suivre, pour déclarer ensuite « une déchéance sans régence avec un pouvoir exécutif responsable, nommé par l'Assemblée, en attendant la convention dans un temps plus calme[2] ».

Cependant, la première indignation provoquée par le manifeste passée, la Gironde, comme toujours, recommença à hésiter[3]. Quand Petion[4] et, le lendemain, la section Mauconseil[5] demandèrent la déchéance pure et simple à la barre de l'Assemblée, on se disputa longtemps à la Commission extraordinaire sur l'arrêté de la section. Sa forme brutale qui témoignait de trop peu de respect pour la représentation nationale et les fictions légales, choquait profondément. On convint de casser la forme de l'arrêté et de renvoyer le fond à la Commission, ce qui fut fait[6]. Guadet presque seul s'y opposa. Son argument était : il faut bien que quelqu'un commence[7]. Il parut tout de même trop illégal à ses collègues d'en venir à une mesure si importante uniquement sur le vœu des fédérés, arrivés à Paris des départements malgré le veto royal, et des sections parisiennes, qui ne formaient qu'une petite portion de la nation. On admit cependant que la discussion sur la déchéance commencerait le 6 dans la Commission pour distribuer les rôles : on verrait alors si deux discours de Brissot et Gensonné suffiraient pour tout entraîner en séance plénière.

En fait, au Comité, on était loin d'être décidé. Ce qui inquiétait surtout la Commission c'était l'attitude que prendraient les troupes en cas de déchéance[8]. Montesquieu avait prédit que

1. Pellenc à Lamarck, 5 août, Glagau, 365 : « Il fut convenu dans la même séance que la déchéance aurait lieu jeudi » [9 août].
2. *Ibidem*. Pellenc a été très bien renseigné. Cf. le proc.-verb. de la Commission extraordinaire, 3 août. Aulard, *Salut public*, *loc. cit.*
3. Voir pour ce qui suit : Pellenc à Lamarck, 5 août, Glagau, 365.
4. *Mon.*, XIII, 324, 3 août.
5. *Ibid.*, 327, 4 août.
6. *Ibid.*, 333, 4 août.
7. Pellenc, *loc. cit.*
8. *Ibid.*

l'armée entière du général, jusqu'au dernier grenadier, s'y refuserait[1]. Pour ôter à tout prix le pouvoir à La Fayette qui, avec l'appui de la force armée, pouvait déjouer toutes les combinaisons, et la Commission extraordinaire[2] et Brissot[3] sollicitèrent un décret d'accusation contre lui. Un duel oratoire des plus émouvants s'éleva entre les chefs des deux partis : Brissot et Vaublanc[4]. A l'étonnement général, La Fayette fut acquitté à une très forte majorité[5] et on aurait pu supposer, étant donné ce vote, que la déchéance, elle aussi, ne trouverait pas l'approbation de la majorité. La Commission extraordinaire était perplexe : elle discutait toujours, elle pesait le pour et le contre et se montrait plus flottante que jamais. Vergniaud, qui au fond était contre la déchéance, pensait qu'elle ne devait être prononcée qu'au moment où les ennemis seraient à quinze lieues en deçà des frontières. « En attendant, disait-il[6], il faut voir, si on ne pourrait pas obtenir du roi par la terreur les avantages que produirait la déchéance ». Mais le temps des tergiversations et des demi-mesures était passé.

Le 10 août, le peuple parisien donnait à la question en litige cette solution radicale devant laquelle les députés avaient si longtemps reculé. Les fédérés, soutenus par les sections de Paris, forcèrent les Tuileries malgré la résistance des Suisses et des gardes nationaux rassemblés au château[7]. Louis XVI se réfugia avec sa famille à l'Assemblée qui, s'inclinant devant la

1. Gower, *Despatches...*, 27 juillet, p. 202 : « The commitee of twenty one before whom that general [Montesquieu] was examined, had agreed to report a project of a decree to declare that the Crown was forfeited, but, upon his assuring them, that not only every officer but every soldier would oppose them, they desisted : this sufficiently accounts for the speech made by Mr. Brissot yesterday in the Assembly. » Cf. aussi La Fayette, *Mém.*, t. II, 462. C'est le 25 juillet que Montesquieu fut reçu au sein de la Commission extraordinaire. Cf. Aulard, *Salut public*, LI.

2. Rapport de Jean de Bry, *Mon.*, XIII, 358.

3. Discours de Brissot, *ibid.*, 364.

4. Discours de Vaublanc, *ibid.*, 359, 362 et suiv.

5. 424 voix contre 206. Cf., pour l'affaire de La Fayette, Buchez, XVI, 32 et suiv., 345 et suiv.; Charavay, chap. XIX, 310 et suiv.

6. Pellenc à Lamarck, *loc. cit.*

7. V. Ternaux, t. II, liv. VIII.

victoire populaire, le suspendit de ses fonctions. Les Girondins ne pouvaient qu'approuver la chute de Louis XVI et la victoire des fédérés. N'ayant pas réussi à lui imposer un ministère de leur choix, ils l'abandonnèrent. Mais la victoire leur coûtait cher. Ils avaient dû accepter le concours d'un homme qui avait entraîné les sections. Ce fut le vrai vainqueur de la journée, et tous les partisans de la Gironde passaient au second rang. Par un singulier hasard, son action s'exercera surtout dans les affaires étrangères : il y contre-balancera les Girondins et finira par les supplanter : voilà l'œuvre de Danton.

CHAPITRE X

LA CONVENTION

I. La victoire de la foule. La Gironde en tire les fruits : le ministère Bigot relevé de ses fonctions. Brissot se venge de Bonnecarrère. Ses collègues prennent parti pour lui. Bonnecarrère sollicite les faveurs de Condorcet et de Brissot. Levée des scellés sur ses papiers. Certificat de bonne conduite. Roland, Clavière, Servan, réélus ministres. Danton ministre de la justice. La Commune révolutionnaire et l'Assemblée nationale. Le manifeste de l'Assemblée sur le 10 août. L'historiographie girondine : la suspension du roi était une nécessité patriotique. Le rôle des manifestes pendant la Révolution. L'appel de la Gironde aux lumières de l'Europe. Le citoyen *Giller*. Comment Schiller devint le poète des Jacobins : *les Brigands*. Reinhard.

II. L'entrée des Prussiens en France. Dumouriez remplace La Fayette, en fuite. Longwy pris; Verdun investi. Les massacres du 2 septembre. La Gironde veut quitter Paris. Danton s'y oppose. Valmy. Son importance historique. Retraite des Prussiens. La Gironde recueille le fruit du succès. L'Europe désillusionnée. A qui la faute? La diplomatie européenne. Son exclusivisme, sa réputation. Ses grandes figures. Elle manque à la tâche à remplir. Lord Gower. Platitude de ses rapports. Les lumières tardives de Mercy. Ephraïm. Son talent. Ses desseins : former une entente avec la France pour pouvoir la mieux tromper dans la suite. La Prusse se refuse à cet essai de réaction dans la diplomatie.

III. La Gironde et les massacres de septembre. Mme Roland seule les blâme. Attitude de Brissot. Carra, Gorsas. La conduite de Roland. Décrets d'arrestation lancés contre Brissot et Roland. Robespierre dénonce Brissot comme vendu à l'Angleterre. Source de cette accusation. Politique coloniale de Brissot. Les massacres dans les départements. Lessart et Montmorin assassinés. Le rôle de Danton dans les massacres. Difficultés que rencontre l'historien pour juger Danton; la vraisemblance parle pour sa culpabilité. Les élections à la Convention à Paris. Discours électoral de Collot d'Herbois. Défaite des Brissotins. Leur victoire dans les départements. La réunion de la

Convention. Abolition de la royauté; établissement de la république. Les partis à la Convention. Les Girondins et les Brissotins fusionnent et forment un parti organisé. La Montagne. Nuances différentes dans la Montagne. La Plaine. La force numérique des partis. Leur programme. Danton. Son rôle médiateur. Ses instincts démagogiques. Danton et les relations extérieures. Une adresse de Condorcet porte son empreinte au paragraphe final. Il déclare ne vouloir s'immiscer dans le gouvernement d'aucun peuple. Démission de Servan. Pache, ministre de la guerre.

IV. Le département des affaires étrangères sous la direction de Lebrun. Lebrun, Dumouriez et Brissot. Brissot, président de la Commission extraordinaire. Modifications apportées à l'organisation du ministère. Maret, chef du premier bureau. Caillard, adjoint du ministre. Essai de réorganisation générale du Département. Projet girondin. Il fait des emprunts à l'administration de l'ancien régime. Le projet échoue. La situation extérieure après le 10 août s'assombrit. L'optimisme de Lebrun : la Suède, l'Empire, l'Italie. L'Angleterre et le 10 août. Rappel de l'ambassadeur. La note de rappel. Menaces cachées. Réponse de Lebrun. La Commission extraordinaire et la désertion des diplomates étrangers. L'adresse de Brissot à l'égard des puissances neutres. Elle évoque des précédents de l'histoire anglaise. Chauvelin la désapprouve formellement. La Convention l'ajourne. Le Conseil exécutif envoie une mission secrète en Angleterre : Noël. Ses instructions. Les illusions de Danton à l'égard de l'opinion publique anglaise. Tension des relations franco-anglaises. Le point délicat : la Hollande. Elle rappelle son plénipotentiaire de Paris. Maulde reste à La Haye et ouvre les voies à la propagande. Morris, seul diplomate qui demeure à Paris. Entrevue avec Lebrun et Clavière. Ils lui proposent de rembourser une partie de la dette américaine. Morris se dérobe. Colère de Clavière. Lettre insultante de Lebrun-Brissot. Morris : caractère d'un parvenu.

I

Les beaux parleurs de la Gironde n'étaient pas nés pour les rudes combats de la rue. Souvent, ils avaient fait appel à l'instinct des masses qu'ils méprisaient au fond, ne le comprenant pas. Quand la foule armée envahit la salle de travail du Corps Législatif, certainement ils tremblèrent à la vue de ces alliés peu commodes qu'ils avaient appelés eux-mêmes. Mais, cette fois, la victoire populaire s'arrêta au palais des Tuileries. La Gironde n'avait pas encore à craindre pour elle-même; au con-

traire elle n'avait qu'à utiliser les résultats, ce qu'elle fit : la Commission extraordinaire donna force de loi aux décrets non encore sanctionnés. Brissot fit relever le ministère Bigot de ses fonctions et apposer les scellés sur les papiers [1].

Enfin l'heure était arrivée de terrasser Bonnecarrère, et de tirer de lui une vengeance exemplaire. Comme la Cour avait intérêt à éloigner cet ennemi intelligent qui, connaissant la force de l'opinion populaire, était devenu un ardent démocrate, plutôt par calcul que par goût, et comme lui-même n'était point mécontent d'un déplacement, parce qu'il sentait le danger de rester plus longtemps à Paris où un décret d'accusation pouvait le frapper à chaque instant malgré ses apparences démocratiques, sa nomination comme ministre à Philadelphie parut à Bigot répondre au vœu de tous. Il se trompa. A peine la nouvelle de la nomination de Bonnecarrère fut-elle publique qu'on commença dans les milieux girondins à se récrier contre cette mesure et à en demander l'annulation immédiate[2]. Après la catastrophe du 10 août, Brissot avait encore moins de raisons pour recourir à un expédient quelconque. Il renvoya sur-le-champ son ennemi. Les scellés furent apposés à son domicile particulier et au ministère sur tous les papiers, aussi bien sur ceux qui lui étaient personnels que sur ceux de l'administration.

Une telle décison, inspirée par la rancune personnelle, inaugurait mal le nouveau régime. Que les accusations portées contre l'ancien directeur fussent plus ou moins fondées, Bonnecarrère n'en avait pas moins des qualités très appréciables en ce moment : son intelligence des affaires et sa souplesse lui auraient permis de défendre les intérêts de la France aux États-Unis bien mieux que Genet, le remplaçant que lui choisit Brissot.

1. *Mon.*, t. XIII, 381.

2. *Procès-verbal de la Commission extraordinaire*, 6 août. « M. Bigot de Sainte-Croix donne des éclaircissements sur la nomination du Sr Carrère à l'ambassade de Philadelphie, il demande que la révocation de cette nomination ne soit pas provoquée avec une publicité qui pourrait nuire à la chose même. » Arch. nat. A. F.* 26.

Les employés du Département des affaires étrangères et Lebrun lui-même, nommé ministre, désapprouvèrent les mesures de rigueur prises contre leur ancien chef. Une adresse envoyée à l'Assemblée nationale signée par Lebrun, les chefs des 6 sections et une vingtaine de commis, faisait son apologie[1]. Comme on ne trouvait rien de suspect dans sa correspondance politique, Condorcet fit trier ses papiers et ne remit sous les scellés que ceux qui lui étaient personnels[2]. Ce fut une nouvelle maladresse : parmi les papiers saisis se trouvaient nombre de pièces relatives au compte des dépenses secrètes. Pour éviter un retard dans la comptabilité de son département, Lebrun les réclama avec insistance, mais d'abord sans succès[3]. Il dépêcha même un de ses commis au président de la Commission extraordinaire qui lui expliqua de vive voix qu'il n'y avait rien de sérieux dans les accusations portées contre l'ancien directeur des affaires étrangères. Démarche inutile : à la Commission, on fit la sourde oreille à toutes les protestations de Lebrun[4].

1. *Adresse à l'Assemblée nationale.* « Les employés du département des affaires étrangères, appelés par leurs fonctions à travailler avec M. Bonnecarrère, directeur général du Département politique, ont appris avec peine que leur chef et leur collègue avait perdu la confiance du Corps législatif. Ils ont cru devoir à la justice, à la vérité et à leur réputation de patriotisme de déclarer que, depuis cinq mois qu'ils ont commencé d'être ses coopérateurs, la correspondance politique, dans ce que chacun a vu individuellement, n'a rien offert qui pût faire naître le moindre doute sur les sentiments de M. Bonnecarrère, rien qui ne respirât l'amour de la liberté, rien qui ne rappelât aux agents diplomatiques de France leurs devoirs constitutionnels et leur véritable destination. Ils s'empressent de rendre ce témoignage à la vérité, heureux de saisir en même temps cette occasion de rendre un hommage public à la dignité, à la fermeté, à la sagesse que le Corps législatif vient de déployer dans les circonstances fortes, où il a eu à sauver la Capitale et avec elle la patrie entière. »

Paris, le 11 août 1792. Signé : Lebrun, Noël, Baudry, Geoffroy, Colchen, Mendouze, etc. Cf. *G. Bonnecarrère à ses concitoyens.* Bibl. Nat., Lb 41/92.

2. Masson, *Aff. étr.*, 213.

3. Lebrun au Président de la Commission extraordinaire, 13 août. Arch. nat., DXL 17, f° 92.

4. *Idem*, 19 août. « Les papiers personnels de M. Bonnecarrère, Monsieur, se trouvant encore sous le scellé, et cette mesure devenant très gênante pour le service des bureaux, je vous prie de vouloir bien mettre sous les yeux de la Commission extraordinaire la nécessité de terminer cette affaire et provoquer le décret nécessaire pour répondre au désir particulier de M. Bonnecarrère et à l'intérêt de mon département. »

Le 15, Bonnecarrère crut nécessaire de donner sa démission du poste de directeur qu'il n'occupait plus. Connaissant la puissance de ses ennemis, il travailla de son mieux à rentrer dans leurs bonnes grâces, écrivit à Condorcet pour solliciter sa bienveillance en sa faveur, à Brissot lui-même, devenu président de la Commission extraordinaire, pour obtenir un décret qui prononçât la levée des scellés sur ses papiers personnels. Il obtint enfin gain de cause le 16 septembre[1], après un décret motivé de l'Assemblée; deux jours après, Lebrun lui remit un certificat de bonne conduite[2].

Le roi déchu de son trône, le Cabinet tombé, l'Assemblée devait, elle-même, désigner les remplaçants qu'une motion Guadet fit nommer, provisoirement, par scrutin individuel[3]. On décréta à l'unanimité que Roland, Clavière et Servan reprendraient leurs fonctions. Comme trois portefeuilles restaient encore vacants, on plaça Monge, désigné par Condorcet, à la Marine et Lebrun aux Affaires étrangères; le ministère de la Justice fut réservé à Danton. Ce ne fut pas de gaieté de cœur que la Gironde se résigna à voter pour un homme qui lui inspirait presque du dégoût. Mais il fallait à ce poste quelqu'un d'énergique qui possédât l'entière confiance du peuple parisien[4]. On crut l'avoir trouvé en Danton qui avait organisé la journée du 10 août, soutenu par la Commune de Paris, dont il était membre[5]. Le deuxième ministère Roland sera continuellement entravé par cette Commune révolutionnaire, et l'influence des Brissot-Roland sur les affaires, très grande d'abord, va diminuer à mesure que se créera un véritable gouvernement d'à-côté, assez puissant pour imposer ses volontés à l'Assemblée nationale.

1. *Procès-verbal de levée des scellés sur le cabinet de M. Bonnecarrère, examen et vérification de ses papiers.* Cf. Bonnecarrère, *op. cit.*, p. 4.

2. Daté du 18 septembre d'après Masson, p. 213; du 25 août d'après Bonnecarrère, *op. cit.*, p. 4.

3. *Mon.*, XIII, 381.

4. Condorcet, *Fragments de justification*, œuvres, I, 602; Sorel, III, 9; Cahe , 423.

5. Il fut nommé substitut du procureur de la Commune en novembre 1791.

Le 10 août pouvait brouiller la France avec toute l'Europe monarchique, car, depuis Pillnitz, les rois apparaissaient comme solidaires, identifiant les intérêts nationaux avec leurs intérêts personnels. Pour expliquer le détrônement de Louis XVI on prépara un grand manifeste dont l'élaboration fut confiée à Condorcet[1]. C'est d'abord une adresse aux Français exposant les motifs pour lesquels l'Assemblée avait prononcé la suspension du roi, ensuite un appel aux puissances européennes. Le document est intéressant; c'est un mémoire justificatif et explicatif de la politique girondine. Aussi rappelle-t-il au pays et à l'étranger que l'Assemblée, placée entre le devoir de rester fidèle à la Constitution qu'elle avait juré de maintenir et celui de sauver la patrie en danger imminent, en suspendant *provisoirement* le roi, croyait avoir agi pour le salut de l'État « sans usurper les pouvoirs que le peuple ne lui avait pas confiés ».

Comme il était dans l'intérêt des vainqueurs que le mémoire fût lu et compris par autant de personnes que possible, il fallait retracer le cours des événements, intimement liés à la chute de la royauté. Condorcet s'acquitta de cette tâche avec un art consommé et réussit à faire croire que l'unique préoccupation de la politique girondine, depuis l'ouverture de la session, avait été l'intérêt national. En voici un résumé.

Lors de la convocation de la Législative, le rassemblement d'émigrés français et la ligue formée entre les rois inquiétèrent d'autant plus la nation que les anticonstitutionnels se liguaient avec ces ennemis dont le désir était d'imposer au peuple français un gouvernement de leur choix. Lorsque les desseins des émigrés eurent été rendus évidents, l'Assemblée pria le roi dans un message solennel de demander satisfaction pour une telle violation du droit des gens. Cependant elle n'obtint que de vagues réponses. Le Cabinet et la Cour agirent mollement et parurent complices de l'Empereur qui négociait avec toutes les

1. *Mon.*, XIII, p. 414; Cahen, 426.

puissances pour ourdir une ligue contre la patrie, se jouant de l'alliance que la Constituante, trompée par Montmorin, avait maintenue, en sacrifiant, pour la mieux sauvegarder, l'espérance alors fondée d'un rapprochement avec la maison de Brandebourg. La Législative avait à différentes reprises prié l'Empereur, par l'intermédiaire du ministre des affaires étrangères, de déclarer franchement s'il voulait ou non rester fidèle au traité d'alliance. La réponse de l'Empereur augmenta la défiance de la représentation nationale. Une connivence singulière entre le Cabinet de Vienne qui ne parlait toujours qu'au nom du roi, et celui des Tuileries qui cachait ses intrigues aux représentants du peuple, amena l'Assemblée à examiner la conduite du ministre des affaires étrangères et, convaincue de sa culpabilité, à porter contre lui un décret d'accusation. « Ses collègues disparurent avec lui et le Conseil du roi fut formé de ministres patriotes. » Comme le successeur de Léopold, persévérant dans la politique et dans le langage de son père, avait provoqué l'indignation de la nation, le roi parut céder à la volonté générale et, sur l'avis unanime de son Conseil, proposa la guerre qui fut décrétée le jour même. Mais les préparatifs furent négligés, le ministère patriote contrarié dans ses opérations par un parti clandestin — le *Comité autrichien* — composé d'intrigants, qui voulaient substituer au régime constitutionnel un retour au régime personnel; enfin toutes les mesures de prévention avaient été refusées par Louis XVI, le Cabinet « patriote » renvoyé, des hommes suspects appelés. C'est alors que le peuple de Paris se réunit pour lui présenter le 20 juin une pétition, sollicitant le rappel des ministres et la rétractation du veto contre les décrets que l'Assemblée avait rendus conformément aux vœux publics. Le roi ne refusa pas seulement d'y céder, mais prépara une politique contre-révolutionnaire et anti-constitutionnelle. Dans ces conditions, l'Assemblée, convaincue que son devoir suprême était de sauver la patrie du danger extérieur et intérieur qui la menaçait, déclara la patrie en danger et prit des mesures extraordinaires, qui furent d'autant plus jus-

tifiées qu'une déclaration du général ennemi vouait à la mort tous les hommes libres et ne promettait sa protection qu'aux traîtres et aux serviteurs fidèles du roi, au nom duquel il se vantait d'avoir pris les armes. La défiance publique s'accentua désormais contre celui qui ne témoignait aucune indignation contre le manifeste et persistait dans ses manœuvres ambiguës. On ne pouvait plus se refuser à un examen approfondi de sa conduite : comme la Constitution prononçait contre le roi une abdication légale, s'il ne s'opposait point, par un acte formel, aux entreprises dirigées en son nom contre la nation[1], comme les princes émigrés avaient fait des emprunts publics, levé des troupes étrangères au nom du roi qui, par contre, ne s'y était opposé par aucune déclaration[2] et avait même négligé de communiquer à l'Assemblée, conformément à la Constitution[3], l'ouverture des hostilités de la part de la Prusse, « la patience du peuple était épuisée ». Aussi se porta-t-il vers la résidence royale que Louis XVI abandonna pour chercher un asile dans l'Assemblée, pendant que les gardes nationaux et les Suisses se trouvaient chargés de défendre les Tuileries bientôt forcées par le peuple en armes[4]. L'Assemblée crut enfin nécessaire de remplir le vœu national et de prononcer la suspension provisoire du roi de ses fonctions, conformément à la Constitution, en attendant qu'une Convention se prononçât sur son sort définitif.

Tel était ce mémoire de Condorcet, chef-d'œuvre d'historiographie girondine. Tous les désastres étaient imputés aux royalistes. Si l'histoire s'était vraiment passée comme Condorcet nous le dit, les Girondins auraient été réellement des héros, luttant par des efforts surhumains contre l'hydre qui voulait

1. Cf. Constitution de 1791. Chap. II, sect. première, art. V (*Mon.*, t. IX, 677).

2. Au contraire, le roi avait hautement protesté contre ces machinations. Cf. la notification du roi aux puissances de l'Europe. *Mon.*, t. XII, p. 61.

3. Chap. III, section première, art. III : « Dans les cas d'hostilités imminentes... le roi en donnera sans aucun délai la notification au Corps législatif... » (Cf. *Mon.*, IX, 679.)

4. Ce n'est pas exact : c'est après avoir abandonné la résistance que le roi se rendit à l'Assemblée.

dévorer la France. Mais si, comme il nous semble, l'état lamentable du pays ne fut dû en grande partie qu'à leur incapacité, alors cet exposé n'est plus qu'une apologie très contestable. Le manifeste de Condorcet avait le même but que celui qu'il avait publié après la déclaration de la guerre, et que tous ceux qui furent rédigés auparavant. C'était une manœuvre qui, moins coûteuse qu'une opération d'armée, visait à justifier les procédés d'un des belligérants aux yeux des puissances neutres et à enlever à l'adversaire l'appui de ses alliés. Mais si les manifestes avaient été jusqu'alors plutôt destinés aux Cours qui n'étaient pas encore directement engagées, ceux de la Révolution avaient une autre portée : ainsi le duc de Brunswick s'adressait au peuple français et non à ses gouvernants et à ses ministres; la Gironde, au peuple allemand et non à ses maîtres. Le rôle de ces écrits augmentait donc d'importance, parce qu'ils étaient devenus une vraie mesure de guerre, qui, si elle réussissait, valait une victoire sur le champ de bataille. Aussi, Brissot[1] fit-il voter que l'adresse de Condorcet serait imprimée, affichée et envoyée à tous les départements, districts, municipalités du royaume et aux armées; en outre, il la fit passer par Lebrun à tous les ambassadeurs, ministres et envoyés de France qui devaient, le document à la main, éclairer les puissances neutres sur la véritable situation de la France.

II

L'adresse de Condorcet ne fut pas le seul moyen par lequel les Girondins espérèrent influencer l'opinion publique en leur faveur. Faute d'avoir pour eux les sympathies des souverains, ils imaginèrent de gagner celles des princes de sciences et de lettres, des poètes célèbres, des hommes d'État populaires et des philanthropes de l'Europe[2]. Sur la proposition de Guadet,

1. *Mon.*, t. 13, p. 403. Séance du 13 août.
2. Décret du 26 août, *Mon.*, t. XIII, p. 540.

l'Assemblée, affirmant ses sentiments de « fraternité universelle, chers à une nation qui a proclamé sa renonciation à toute conquête et son désir de fraterniser avec tous les peuples », accorda le titre de citoyens français, entre autres, à Priestley[1], Paine[2], Bentham[3], Gorani, Cloots, Campe, Corneille de Pauw, Pestalozzi[4], Washington, Klopstock et Kosciuzko.

La liste était fermée lorsque l'Alsacien Ruhl demanda « que le sieur *Giller*, publiciste allemand, soit compris dans la liste[5]... » Schiller devait cet honneur à son œuvre de jeunesse « les Brigands ». Ce qui leur manquait pour être tout à fait à la hauteur de la Révolution, le traducteur La Martelière[6] l'y avait ajouté. Custine devait apporter au poète le décret en même temps qu'une lettre de Roland. Comme ces documents restèrent pendant la campagne suivante à Strasbourg, ils n'arrivèrent qu'en 1798 entre ses mains. Hommage posthume de la Révolution, venu, comme il le dit, « de l'empire des morts ».

C'était son jeune compatriote, le Souabe Frédéric Reinhard, qui, par soif d'action et par amour pour les nouvelles idées, avait passé la frontière : lancé dans le mouvement révolutionnaire, recueilli à Bordeaux par les Girondins, ami zélé et admirateur dévoué de Schiller, Reinhard contribua à rendre populaire dans ces milieux le grand poète. Bientôt il fut envoyé par eux à Londres comme attaché à l'ambassade de Chauvelin. La Gironde ne pouvait mieux choisir et Reinhard se révélera plus tard une des gloires de la diplomatie française.

1. Priestley (Joseph) (1733-1804), physicien et théologien anglais.

2. Paine (Thomas) (1737-1809), écrivain anglais de tendances révolutionnaires. Il fut un ami de Brissot (cf. *Mém.*, t. I, 134 et suiv., 367, II, 81, 286) et s'était surtout fait un nom par la publication de ses ouvrages *Sens commun* et *Droits de l'homme*, réplique aux *Considérations* de Burke. Paine fut élu le 6 septembre 1792, par 4 départements, député à la Convention. Dans le procès du roi, il vota contre la mort. Cf. sur P., Dumont, *Souv.*, chap. XVI. Conway, *Paine*.

3. Economiste et philosophe anglais distingué (1748-1832), lié avec Brissot. V. *Mém. de Brissot*, t. I, 363-368; cf. Dumont, Avertissement, p. IX.

4. Pestalozzi (Heinrich), célèbre pédagogue suisse (1746-1827).

5. Procès-verbal de l'Assemblée, t. XIII, p. 358.

6. Berger (Carl), Schiller, II, 124 et suiv.

Cependant les Prussiens avaient, depuis le 19 août, passé la frontière et marchaient droit sur Paris. La Fayette, en pleine opposition avec l'Assemblée, relevé de son commandement, décrété d'accusation le 19 août, voyant qu'il ne pouvait compter sur ses troupes, les quitta pour passer au camp des Autrichiens. Son successeur comme général en chef de l'armée des Ardennes fut Dumouriez. Tout de suite à la hauteur de sa tâche, il déploya une activité extraordinaire. Il ne put pourtant pas empêcher la marche des Prussiens sur Paris. Brunswick prit Longwy le 23 août et Verdun fut investi le 30[1].

A Paris régnait la plus grande fermentation; aucune autorité légale ne subsistait plus, la Commune assujettissait l'Assemblée et menaçait le gouvernement. Le 2 septembre, pendant que des milliers de volontaires se rassemblaient au Champ-de-Mars pour passer à l'armée, des bandes armées organisées par Marat et des membres de la Commune assassinaient sous les faux dehors d'une procédure juridique et légale plus d'un millier de prisonniers, dont environ 300 prêtres non assermentés, détenus dans les prisons. Ce fut le commencement de ces fameux massacres, expliqués par leurs auteurs comme une *mesure patriotique*. Le ministère ne fut pas seulement impuissant à empêcher les meurtres, mais il se voyait lui-même exposé aux égorgeurs. Par suite de l'état lamentable dans lequel se trouvait Paris, Roland allait même jusqu'à proposer au Conseil de quitter la capitale qui se trouvait prise comme dans un étau entre les alliés et les anarchistes. Il gagna ses collègues à son plan, sauf Danton. Le projet, discuté après la prise de Longwy, fut écarté, puis repris à la nouvelle de l'occupation de la Croix-aux-Bois : les ministres voulaient se réfugier à Blois[2]. Danton s'y opposa de toute sa force, menaçant ses collègues de les dénoncer au peuple parisien, et fit abandonner le projet. Certainement il ne combattait pas seulement par patriotisme, comme ses apolo-

1. Ternaux, t. III, p. 48-64. Chuquet, *Valmy*, 12-18, chap. v, vii.
2. V. Aulard, *Études et leçons*. Première série, p. 46. Lescure, *Corr. secrète*, 30 août (p. 619).

gistes le prétendent, mais par pur intérêt, les mesures radicales proposées par Roland. C'est à Paris qu'il recrutait ses forces et sa popularité; c'est à Paris qu'il était parvenu au ministère et à la députation. C'est Paris qui lui donnera la dictature. Ce fut donc la simple prudence qui lui conseilla de rejeter toute idée de départ.

Brunswick arriva le 20 septembre à Valmy. Il fallait enlever les hauteurs occupées par Kellermann et Dumouriez. La bataille qui s'engagea fut plutôt une escarmouche[1]. Le bombardement, qui dura de midi jusqu'à cinq heures, n'eut pas le résultat attendu par les Prussiens, et n'ébranla pas les Français qu'on croyait hors d'état de résister à une attaque sérieuse. Au contraire, leur artillerie fit bonne figure et le duc, jugeant l'entreprise manquée, l'interrompit.

Ce combat fut, malgré son peu d'importance, un événement d'une portée capitale et Gœthe, qui se trouvait au camp des alliés, jugea que cette journée marquait dans l'Histoire universelle le commencement d'une ère nouvelle. L'armée française, que l'Europe croyait désorganisée, sans valeur et privée d'officiers capables, résista à l'armée frédéricienne avec succès.

Les Prussiens, manquant de tout, se retirèrent bientôt, suivis par Dumouriez, qui ne négligea rien pour entamer des négociations en vue de les séparer de la coalition[2].

Cette victoire, qui n'en était pas précisément une, mais qui mérite ce nom, eu égard à ses conséquences effectives et morales, rendait une bonne partie de leur influence à Brissot et aux Girondins et, si les élections à la Convention n'avaient pas déjà été faites, ils n'auraient peut-être pas subi une aussi complète défaite à Paris contre les Robespierristes et Maratistes. La prompte évacuation du sol français qui suivit l'affaire de Valmy, rehaussait les espérances du parti, dont les prédictions sem-

1. Chuquet, *Valmy*, chap. IX.
2. *Idem*, *Retraite de Brunswick*, chap. V.

blaient enfin se réaliser après tant de désastres et promettaient un brillant avenir à la jeune république[1].

L'Europe fut cruellement déçue dans ses plus chères espérances. C'était un coup d'autant plus dur à supporter que personne ne l'avait prévu[2]. « Comment prévoir en effet », écrivit un de ces diplomates de la coalition qui représentait bien l'esprit de son milieu, « que les meilleures troupes de l'univers seraient repoussées, balayées, détruites par des hordes assemblées à la hâte, souvent mal armées, divisées dans le principe par l'esprit de parti et conduites par des généraux la plupart inexpérimentés?... » Certes, si l'Europe se trouvait désappointée et trompée, la faute n'en revenait qu'à sa diplomatie qui avait tout fait pour donner la victoire aux Jacobins, pour unir tous les Français contre un ennemi commun.

Le monde diplomatique, exclusif, orgueilleux, prétentieux, plein de sa supériorité et convaincu de son génie, formait une sorte de vaste franc-maçonnerie, mais d'intérêts opposés. A côté de quelques grandes figures, survivantes de l'époque frédéricienne, on voyait poindre de jeunes diplomates d'avenir brillant. Jamais époque de l'histoire n'avait fourni à la diplomatie européenne une aussi belle occasion de produire au grand jour ses lumières, et jamais elle n'aboutit à un pareil avortement. Ni les uns ni les autres ne furent à la hauteur des circonstances, aucun d'entre eux ne comprit la Révolution ni le parti qu'auraient pu en tirer des négociateurs habiles. Cette insuffisance nuisit plus aux coalisés que les victoires des armées françaises. Rien de plus fastidieux, d'un esprit plus étroit, que les rapports adressés à leurs gouvernements respectifs par les Gower, Pisani, Bray, Morris, quoi qu'on ait dit de quelques-uns[3].

Prenons, par exemple, lord Gower qui représentait à Paris la première nation de l'Europe, laquelle avait tout intérêt à

1. Bray, *Mém.*, 316.
2. *Ibid.*, au duc de Mecklembourg, 24 octobre (316).
3. Je fais exception pour le Prussien Goltz, diplomate habile, mais timoré vis-à-vis de son maître.

être bien renseignée. Ses dépêches plates et insignifiantes[1] dénotent chez leur rédacteur non seulement une ignorance totale de ce que pouvait être l'âme des Français de la Révolution, mais même une totale impuissance à saisir et à décrire les événements décisifs.

L'ambassadeur autrichien, l'illustre Mercy, jugea fort bien le manifeste de Brunswick, mais *après* sa publication : il « ne rallia personne, écrivit-il, parce qu'il ne présentait aucun point de ralliement..., n'effraya personne parce qu'il annonçait des prétentions extravagantes et des rigueurs inouïes et... n'obtint rien parce qu'il demandait l'impossible[2] ». Certains diplomates autrichiens envoyèrent d'admirables aperçus à leur Cour, mais toujours au lendemain d'événements fatals qu'ils avaient contribué à exciter.

On pourrait objecter que de pareils jugements à l'égard d'hommes qui en d'autres circonstances ont donné maintes preuves de leur envergure, sont trop sévères et trop légèrement avancés, d'autant plus que la portée de ces événements, établie pour nous aujourd'hui, était alors difficile à prévoir.

Cependant une dure leçon fut donnée au début de la Révolution à la diplomatie par quelqu'un de qui on l'attendait le moins. Il n'appartenait ni à la noblesse de cour, ni à la classe d'illustres parvenus redevables d'une carrière surprenante à leurs avantages physiques, faute d'autres qualités. Ce fut le Prussien juif Benjamin-Veitel Ephraïm. Banquier de Frédéric-Guillaume, la diplomatie l'attira. Le roi l'envoya en mission secrète en Belgique, puis vers la fin de la Constituante en France pour travailler à miner l'alliance franco-autrichienne. Il avait le génie de sa race comme il en avait les tares. Esprit vain, plein d'amour-propre[3], il aimait à parler à son souverain parfois en métaphores, parfois en grand seigneur, mais tou-

1. Aussi est-il facile de comprendre que celui qui voulait les publier eut grand'peine à trouver un éditeur. Cf. Gower, *Despatches*, p. XII et suiv.
2. Mercy au cabinet de Vienne, 3 oct. 1792 (Bacourt, III, 349).
3. Cf. *Immediat. Correspondenz*, 17 décembre 1790, 22 avril, 23 mai 1791.

jours de très haut. Désireux de passer pour un grand diplomate, il méprisait la médiocrité de ses collègues officiels. Son origine et son métier lui donnaient sur eux un grand avantage : ses connaissances commerciales lui permirent d'apprécier la situation d'un tout autre point de vue que celui des diplomates de carrière. A ses yeux, ce qu'on nommait la Révolution française n'était qu'une grosse affaire, dont il fallait tirer profit. Il voulait dans ce but épargner à la Prusse une guerre coûteuse, la rapprocher des révolutionnaires tout disposés à bien payer ses avances, les dépouiller en s'appropriant le commerce et l'industrie français pour finir par les « rouler ». Il pensait mieux servir ainsi les intérêts de son souverain. Et, il faut en convenir, Ephraïm avait touché juste.

Ce ne fut là qu'un pur essai de réaction dans les méthodes diplomatiques. Autrefois on avait jugé avantageux de soutenir la Révolution quand elle se passait ailleurs. Mazarin avait déployé toutes ses bonnes grâces pour faire sa cour à Son Altesse le protecteur Cromwell. Vergennes avait tenté ainsi le grand coup contre l'Angleterre, Hertzberg contre l'Autriche. Maintenant les révolutions commençaient à inquiéter ceux qui les avaient jadis exploitées. On pâlit d'avoir joué avec le feu : cette politique fut condamnée et l'on traita de Jacobins les hommes qui la conseillaient encore.

Tous les sacrifices furent donc acceptés pour détruire le fléau. Si le roi de Prusse, cependant, avait suivi les conseils d'Ephraïm, il n'en eût retiré que profits en espèces et en terres. Mais, d'une lignée de grands souverains, le successeur de Frédéric ne montrait de goût que pour les femmes : les talents qu'exige le métier de roi lui manquaient, et son royaume subissait maintenant les conséquences d'une politique d'engouement.

III

Après le 10 août et à l'issue des élections, l'animosité entre les deux groupes s'était fortement accentuée. Aux Jacobins,

Robespierre régnait déjà en dictateur. Brissot y allait rarement depuis le 25 avril, jour où il avait failli être lapidé. La Commune détestait le ministre Roland, qui ne voulait pas se plier à sa volonté; les atrocités de Septembre brouillaient enfin à mort les deux partis. Mais on ne peut se dissimuler que l'attitude des Girondins fut empreinte d'incohérence, de faiblesse et même de lâcheté.

Personne, hormis Mme Roland[1], n'osa d'abord ouvertement blâmer ces horribles meurtres. Certes Brissot ressentit un frisson à leur nouvelle; cependant, le 4 septembre, il s'indigna plutôt de la dénonciation dont il était l'objet lui-même[2]. Lorsqu'on vint lui demander à la Commission extraordinaire la liste des signataires de la pétition des 20 000, il exprima son horreur pour « les monstres tout dégoûtants du sang ». Le 18 septembre[3], revenu de ses émotions et devant l'indignation des départements au sujet des massacres, Brissot commença sa campagne contre « cette foule de scélérats avides de sang et de butin, aux ordres de quelques furieux qui méditent la ruine de l'État, parce qu'ils savent bien qu'ils ne peuvent régner que sur leurs ruines[4] ».

Voyons maintenant l'attitude de Carra qui rédigeait les *Annales patriotiques*. C'était un journaliste léger et turbulent, se plaisant à écrire des platitudes inouïes[5], toujours bonnes pour la foule qui les avait lues avec ivresse lors de l'affaire du Comité autrichien. Le 3, les *Annales* ne soufflent pas mot des massacres. Le lendemain, on en parle seulement dans le compte rendu de la

1. V. *Corr.*, II, 434 et sq., à Bancal, 5-9 sept.

2. « On me dénonçait à 10 h. du soir, et à cette heure on égorgeait dans les prisons. » *Patr. franc.*, 4 sept.

3. *Patr. franc.*, 18 sept.; l'art. est écrit sous le coup de la dénonciation du Comité de surveillance par la Commune d'Amiens.

4. Cf. deux lettres sur les massacres du prince Emmanuel de Salm à Mallet du Pan, datées du 11 et 14 septembre. On lit dans celle-ci : « Le ministre Roland, qui a parlé et écrit avec un grand courage sur ces scènes sanglantes, a été menacé; Brissot, Condorcet qui ont crié à l'inhumanité dans leurs journaux, sont dénommés aristocrates ». *Bibl. Nat.*, ms. n. acq. fr., 9534. — Je ne vois pas où le correspondant de Salm voit le courage de Roland.

5. Voir, par exemple, l'art. du 23 avril « sur les instants où nous allons commencer la guerre ».

séance de l'Assemblée! Enfin, le 5, Carra rompt le silence : « Nous ne nous appesantirons point sur les détails des journées sanglantes des 2 et 3 septembre. *Les coupables ont péri, les innocents ont été épargnés*. Tous ceux qui avaient été immolés avaient donné des preuves notoires d'incivisme » ; et il conclut en exprimant sa satisfaction sur les faits. « Jamais, dit-il le 8, l'esprit public n'aurait acquis l'*étonnante énergie à laquelle il vient de s'élever* si la Révolution du 10 août n'avait pas entièrement balayé l'ancien ministère. » Ce n'est que le 26 septembre que les *Annales* tonnent contre Marat.

Gorsas, journaliste girondin très apprécié, dans son *Courrier des 83 Départements*, le lendemain[1], fait l'éloge des massacres. « Tous les conspirateurs, tous les scélérats *ont vécu*, tous les innocents sont sauvés. » Telle fut l'attitude de la presse girondine, celle de leurs ministres fut presque analogue.

Avant tout, Roland montra cette *étonnante énergie* dont son ami Carra parle, dans ces jours orageux. Vieillard honnête, mais pusillanime, impuissant et ridicule, bon à faire un comptable, mais non à diriger les affaires de l'État en pleine crise, répétant à satiété qu'il voulait mourir pour la liberté et l'observation des lois, il manqua toujours à cette promesse solennelle : « Hier fut un jour sur les événements duquel il faut peut-être jeter un voile.... Je sais que le peuple terrible, dans sa vengeance, y porte encore une sorte de justice. » Ainsi s'exprima le ministre de l'intérieur[2], qui aurait dû être le premier à réprimer, au prix de sa vie, ces scènes de carnage qui ont souillé la plus grande révolution qu'enregistre l'histoire..... Brissot et Roland étaient exposés ces jours-là aux pires dangers. Des décrets d'arrestation dus à Robespierre, qui calomniait atrocement son ancien adversaire comme vendu à Brunswick et à l'Angleterre, furent lancés contre eux par l'infernal Comité de surveillance[3]. Cette

1. *Courrier des 83 départements*, 3, 4, 5 septembre.

2. Lettre de Roland adressée au Président de l'Assemblée le 3 sept.; Buchez, t. XVII, p. 332-386.

3. *Mon.*, t. XIII, p. 623; Buchez, t. XVII, p. 428 et suiv. Cf. Justification de Panis, 25 sept. 1792; *Mon.*, XIV, p. 49.

dernière dénonciation porta. Souvent des historiens ont reproché à Robespierre ses accusations mensongères. Cette fois cependant, il était peut-être de bonne foi, car à Paris, non seulement dans son parti, mais aussi parmi les Feuillants[1] et dans les milieux diplomatiques, Brissot passait depuis six mois pour vendu à l'Angleterre. On trouve cette affirmation, nous le répétons dénuée de fondement, dans les dépêches des plénipotentiaires de tous les pays[2], presque sans exception. On se rappelle certains propos légers qu'il avait tenus jadis en plein Comité diplomatique à l'égard de la Grande-Bretagne. Ils fournirent avec sa politique coloniale la source des rumeurs publiques. En effet l'abolition de l'esclavage, dont Brissot était le promoteur, avait ruiné en partie les Antilles françaises, au grand avantage de l'Angleterre. Saint-Domingue qui était, à la veille de la Révolution, la plus riche possession française et approvisionnait en sucre l'Europe entière, excitait sa jalousie. Or, la fortune des colons, qui était basée sur la pratique de l'esclavage, fut anéantie par son abolition, et l'île, changeant vite d'aspect, devint un foyer de révoltes perpétuelles. Mais Brissot préférait sa perte à l'abandon d'un principe et laissait à ses adversaires la facilité des insinuations les plus malveillantes[3].

Personne n'osa donc prendre de mesures énergiques contre les anarchistes à Paris. Les massacres s'y étant effectués ainsi que

1. Cf. *Mon.*, t. XII, p. 582, 4 juin, discours de Ribes.

2. Goltz à Frédéric-Guillaume dit le 26 mars : « La populace devient de plus en plus insolente... Cela accrédite une opinion, que pourtant je ne partage pas encore, que l'Angleterre, par Brissot et autres, paye la tribune pour maintenir la confusion en France. » *Arch. d'État de Prusse.* — Morris à Washington, *Journal*, 4 février 1792, p. 366. « Il est inutile de vous dire que quelques membres de l'Assemblée sont à la solde de l'Angleterre, car vous le supposez bien. Brissot de Warville est du nombre, dit-on, et, à la vérité, sa conduite tend à nuire à son pays et à favoriser celui de ses vieux ennemis au plus haut degré. » Cf. Lescure, *Corr. secrète*, 13 juillet : « On prétend que MM. Condorcet, Brissot, Guadet, Vergniaud ont des fonds assurés en Angleterre par Pitt et vont passer en Angleterre en cas d'événement ».

3. Cf. Desmoulins, *Histoire des Brissotins* (*Œuvres*, I, p. 304). « Ceux qui ont suivi les marches et contre-marches de Brissot depuis ses écrits sur la traite des noirs et les colonies... peuvent-ils nier qu'on ne trouverait pas peut-être une seule page dans cette masse de volumes, qui ne soit dirigée au profit de l'Angleterre et de son commerce, et à la ruine de la France. »

dans la banlieue, sans la moindre résistance des Girondins, des historiens sont allés jusqu'à les accuser de complicité[1]. Les deux ex-ministres des affaires étrangères, Lessart et Montmorin, tombaient sous la hache des assassins. Brissot les avait envoyés en prison, convaincu lui-même de leur innocence : à lui seul revient l'entière responsabilité de leur fin cruelle. Montmorin périt à Paris le 2 septembre, tandis que Lessart, interrogé au commencement du même mois à Orléans sur les seize points du décret d'accusation rendu contre lui[2], transporté ensuite à Versailles, y fut égorgé le 9. Ce n'est que plus tard sous l'impression des adresses arrivées à Paris des départements que Brissot, Guadet, Roland et un grand nombre de leurs amis commencèrent à sévir contre les auteurs des meurtres et désignèrent Danton comme le chef des massacreurs. Il est hors de doute que Danton assuma en qualité de ministre de la justice l'entière responsabilité des massacres, bien que sa participation indirecte ne soit pas jusqu'ici *scientifiquement* prouvée.

Mais l'Histoire n'est point une science exacte comme les mathématiques. Celui qui veut appuyer tout ce qu'il écrit sur des preuves matérielles et ne raconter que ce qui est ainsi démontré, arrive forcément non seulement à des résultats incomplets, mais même à défigurer l'Histoire. Dans un temps orageux, tel que la Révolution, il n'était pas difficile aux hommes du jour d'effacer certaines traces compromettantes de leurs actions occultes : Panis et Sergent, par exemple champions du Comité de surveillance de la Commune, auteurs incontestables et, je pense, incontestés des égorgements, allèrent faire une perquisition méticuleuse dans les papiers de Maillard pour reprendre des lettres dont l'existence les inquiétait[3].

Qu'on ne nous demande donc point de preuves absolues de la culpabilité de Danton. Personne, jusqu'ici, n'a pu les apporter.

1. Granier de Cassagnac, mais sans apporter suffisamment de preuves. V. aussi Robinet, *Danton, Mém. sur sa vie privée*, chap. v. Il rejette sur la Gironde la responsabilité des massacres pour en innocenter Danton.
2. V. l'interrogatoire de Lessart, Aff. étr. France, 652, p. 8, 1er septembre 1792.
3. Ternaux, III, 317.

Mais, si l'on veut savoir pour laquelle des deux versions parle *la vraisemblance*, nous répondrons en toute conscience que, pour nous, Danton ne fut ni le provocateur, ni l'instigateur, des journées de Septembre, mais qu'il fut le complice des massacreurs [1].

1. M. Aulard, dans son art. *Danton et les massacres de Septembre* (Études et leçons, deuxième série, p. 39-106), s'efforce d'innocenter Danton, dont la conduite, à son avis, « n'eut pas d'autre but que de les prévenir quand c'était encore possible et d'en empêcher la continuation et l'extension quand le sang eut commencé à couler ». (p. 39.) Il rejette la responsabilité sur Marat « ou *plutôt*... sur l'éducation barbare d'un peuple que l'ancien régime n'avait pas habitué à respecter la vie humaine et dont l'approche des Prussiens victorieux avait exaspéré le patriotisme jusqu'à la férocité ». (p. 105.) Je regrette de ne pouvoir accepter les conclusions de M. Aulard.

De son récit même et des documents imprimés au troisième tome de Ternaux, aux tomes XVII et XVIII de l'*Hist. parl.* de Buchez et Roux et dans le livre d'Armand Marrast et Dupont, *les Fastes de la Révolution*, Paris, 1836, in-8°, Bibl. Nat., La 32/202, je conclus : 1° que les provocateurs des massacres ont été les membres du Comité de surveillance de la Commune, avant tout son président Marat ; 2° qu'il faut chercher leurs complices : *a*) au sein du Conseil général ; *b*) dans la personne du commandant général de la garde nationale Santerre ; *c*) dans la personne de Danton et dans son entourage.

M. Aulard, pour prouver que le Conseil général de la Commune ne fut pour rien dans cette affaire, mais qu'il fit au contraire le plus d'efforts réels pour arrêter l'effusion du sang, cite, entre autres, le témoignage de Robespierre. (p. 73.) Je l'accepterais volontiers, si M. Aulard ne m'eût pas lui-même démontré incontestablement que c'est là le plus illustre assassin et le plus habile menteur de la Révolution. (Cf. Aulard, *Aux apologistes de Maximilien Robespierre*, Études et leçons, série 1.) En fait, les mesures prises par la Commune (p. 64 et suiv.) pour arrêter les massacres me semblent nulles ou plutôt simulées. Marat y avait ses créatures qui contrecarraient tout moyen énergique (p. ex. de casser simplement le Comité de surveillance, d'enjoindre aux concierges des prisons de n'y laisser entrer aucune personne non autorisée et de requérir la gendarmerie et au besoin la garde nationale pour l'exécution de ces ordres).

Au lieu de cela, le Conseil général envoie à l'Abbaye, pour protéger les prisonniers, des commissaires, avant tout Manuel. Mais le procureur-syndic de la Commune est lui-même complice des Marat, etc., qui le porteront bientôt à la Convention. *En effet, le 5 septembre, Manuel figure à côté de Desforgues, Jourdeuil et de l'imprimeur Duplain, tous champions du Comité de surveillance sur la liste maratiste où il est qualifié comme « vrai défenseur de la liberté »*. (Cf. Charavay, *l'Ass. élect.*, *1792*, t. II, p. xx.) Au lieu de requérir la force publique, le Conseil, « *touché par les moyens de rigueur* », envoie deux agents à cheval! Le trois, il envoie un journaliste, sous l'inculpation d'opinions anticiviques sur-le-champ à l'Abbaye où il est égorgé une heure après! (Ternaux, III, 299.) Enfin c'est la Commune qui se charge de régler le salaire des massacreurs. (Ternaux, III, 515 et suiv.)

Les massacres me semblent avoir été prémédités de longue date : dès le 19 août, Marat prêchait l'assassinat des prisonniers (*Ternaux*, 194). Si la section Poissonnière et non le Comité de surveillance donna le signal, cela prouve uniquement

Lors des élections à la Convention, les Brissotins, les Girondins et les Rolandistes essuyèrent une défaite désastreuse à Paris. Influencées par le massacre, elles se firent au suffrage universel à deux degrés[1]. Les opérations commencèrent le 5 septembre au milieu d'un terrorisme effroyable[2]. A l'Assemblée électorale, où Brissot ne figurait même pas, Collot d'Herbois précisa dans un intéressant exposé les qualités qui devaient désigner aux électeurs les futurs membres de la Convention. Indirectement, mais non moins rigoureusement, il attaqua Brissot et la députation de la Gironde, redoutant leurs talents et la facilité de leur caractère :

« J'honore les grands talents, mais, je le dis avec franchise, je les crains. Rarement ils font le sacrifice de ce qu'ils appellent *grandes idées*.... Ces prétendues *lumières en politique* sont des fanaux trompeurs.... Je crains, je le répète, ces hommes trop enclins à se croire d'une espèce supérieure[3]. »

que les signataires de l'arrêté agirent sous l'inspiration des Marat, etc., comme souvent dans les journées célèbres.

Maintenant quel fut le rôle de Danton dans ces journées? D'abord, c'est lui qui fit décréter les visites domiciliaires et arrêter les « suspects » (28 août). Quand les massacres commencèrent, il sauva quelques personnes individuellement, pour quelque raison que ce fût, mais *il se f*... des autres égorgés à Paris et à Versailles. (Cf. les deux récits *concordants* de Granpré et d'Alquier. Aulard, 82; Ternaux, 398).

Aucun effort sérieux pour arrêter les excès. Rien que des demi-mesures fictives, prises pour contenter l'Assemblée et la Commission extraordinaire. Ayant fait décréter la peine de mort contre quiconque entraverait les ordres du gouvernement, il n'agit point contre Santerre qui n'exécuta pas les injonctions de Roland. Fournier, qui conduisit les prisonniers de la haute cour d'Orléans aux massacres de Versailles et dont la complicité est pour moi hors de doute, est félicité par Danton quelques jours après avoir réglé cette grosse affaire. Le mot souvent cité de Danton qu'*il voulait faire peur aux royalistes* (Aulard, 90-91), caractérise on ne peut mieux la situation. Ses intimes, avant tout Fabre d'Eglantine, secrétaire du département de la Justice, étaient les apologistes des actes de septembre et aux ordres du Comité de surveillance; de même Desmoulins, secrétaire du sceau. Desforges, créature de Danton, siégea en plein Comité et signa les exécutions aux boucheries.

Je conclus de ces faits que Danton fut le complice de Marat. L'affaire Adrien Duport, citée aux derniers paragraphes du plaidoyer de M. Aulard, prouve uniquement sa puissance réelle et non sa bonne volonté pour les égorgés.

1. Cf. *Procès-verbal de l'Ass. nat.*, t. XII, p. 23, 10 août 1792. Aulard, *Hist. pol.*, 221.

2. Cf. Charavay, *Ass. élect.*, t. III, p. XVII-XXVII.

3. *Ibidem*, p. XIV, 601 et suiv.

Aucun ami des Brissot-Guadet ne réussit à Paris. Petion fut battu au premier tour par Robespierre à une grande majorité. La liste de Marat passa en grande partie. Mais, s'ils échouèrent à Paris, les amis de Brissot remportèrent de grands succès en province[1]. Lui-même fut envoyé à la Convention par trois départements[2]. Cette assemblée se réunit le 20 septembre 1792. Elle comptait 782 membres[3]. Le lendemain, elle décréta à l'unanimité l'abolition de la royauté et, le 22, l'établissement de la République. La Gauche de la Législative fut la Droite de la Convention, comme la Gauche de la Constituante avait été la Droite de la Législative[4]. Lors des premières séances de la Convention, les Brissotins et les députés de la Gironde fusionnèrent, sinon dans un parti politique au sens moderne du mot (on avait horreur du mot de parti et des idées séparatistes qu'il évoquait), mais dans une association d'idées dont le but principal était de combattre les tendances anarchiques, en paralysant les exigences de la députation de Paris et les excès de la Commune révolutionnaire en particulier, et de soutenir une politique décentralisée et départementale. Dès maintenant, on parla des Girondins comme d'une fraction qui ne comportait pas seulement les députés de ce département, mais les anciens Brissotins et Rolandistes, parmi lesquels Mme Roland jouait un rôle prépondérant. Le Conventionnel Levasseur dit que, dès les premières séances de la Convention, le parti des Girondins fut connu sous ce nom[5] : « La Convention était divisée en trois partis : le côté droit auquel la députation de la Gironde donna son nom.... Les vigoureux Montagnards... étaient ses adversaires habituels. Le centre ou marais balançait l'influence des deux extrêmes[6]. » Et Barère[7]

1. Cf. *Corr. de Mme Roland*, t. II.
2. Eure, Loiret et Eure-et-Loir. Il opta pour ce dernier. Cf. Aulard, *Hist. pol.*, p. 250.
3. Jules Guiffrey, *les Conventionnels*.
4. Ce qu'il ne faut pas prendre au pied de la lettre, vu que les Constituants ne siégeaient pas à la Législative.
5. *Mém. de Levasseur* (de la Sarthe), Paris, 1829, p. 46. Ces mémoires sont pourtant à consulter avec réserve.
6. *Ibid.*, 256.
7. Élu dans Seine-et-Oise et les Hautes-Pyrénées, il opta pour celles-ci.

s'exprima en ces termes : « Dans la première séance de la Convention, ceux qu'on appelait à l'Assemblée législative les Brissotins, ne manquèrent pas de se coaliser avec ceux qu'on appelait alors les Girondins [1] ».

Nous pouvons donc parler désormais du parti de la Gironde dont Brissot fut le chef [2]. Son parti, très fort et beaucoup mieux organisé que sous la Législative, domina dans les comités : « Jetez les yeux », dit Desmoulins, « sur la formation des comités de l'Assemblée et voyez les noms de ceux qui ont été élus et de ceux qui sont omis; admirez surtout le bel ordre, les *alpha* et les *omega*, Brissot partout et Robespierre nulle part [3] ». La Gauche formera le parti qu'on désignera bientôt sous le nom de la Montagne, nom employé déjà lors de la Constituante et quelque peu sous la Législative pour les démocrates les plus avancés. Il comprenait trois principaux groupes : Dantonistes, Robespierristes et Maratistes. Marat, d'abord seul, gagnera vite une telle influence qu'on peut parler d'un parti Maratiste. Entre les deux extrêmes, 3 à 400 membres de l'Assemblée formaient la Plaine ou le Marais. C'est ici que siégeaient Cambacérès et Siéyès. La Plaine décidait toujours dans la querelle entre Montagnards et Girondins : ses membres, sans grand courage personnel, ne voulaient pas risquer leur vie et se turent généralement au moins jusqu'au 9 thermidor. Ils travaillaient beaucoup derrière les coulisses et dans les comités où ils ne risquaient pas de se compromettre. La manie de vouloir gouverner partout, qui fut le sentiment prédominant des Girondins, les mesures de terreur habituelles aux Montagnards, séparaient les deux partis du Marais, qui, trop souvent par faiblesse et par peur, finit par donner ses voix aux plus violents pour assurer sa sécurité et contribua ainsi à la victoire définitive de la Montagne en s'abstenant de voter quand il aurait pu sauver l'honneur de l'Assemblée.

Quel était le chiffre exact des Girondins à la Convention?

1. *Mém.*, p. 42.
2. Cf. *Révolutions de France et de Brabant*, n° 12, 17 oct., p. 93.
3. *Ibidem.*

Question très importante qui semble difficile à résoudre. Ceux qui ont laissé un nom dans la postérité ne sont qu'en nombre restreint, une trentaine à peine. Quand on veut faire le dénombrement du personnel, il faut toujours se rendre compte que la Gironde ne fut pas un parti organisé dans le sens moderne avec des leaders autorisés. On ne peut pas non plus assigner de limites entre le Marais et la Gironde à gauche, entre la Gironde et les quelques Feuillants qui siégeaient encore à droite. M. Aulard a fait une statistique et a énuméré avec les réserves nécessaires 165 Girondins[1]. C'est seulement vers les mois d'avril et mai 1793 qu'ils se groupèrent davantage dans la grande lutte contre les Montagnards. Si nous ne pouvons pas dénombrer exactement leur personnel, il est donc certain qu'aucun des partis ne disposait de la majorité absolue. La Montagne se renforçait à mesure que les événements suivaient leur cours. Mais les 3 à 400 membres de la plaine décidèrent toujours pour ou contre eux. Jamais d'ailleurs les membres de l'Assemblée n'étaient au complet et ce ne fut qu'au procès de Louis XVI qu'on en vit 721.

La question de la royauté, détestée par les uns autant que par les autres, ne semblait guère les désunir, et la Gironde prépara une nouvelle adresse de nature à éclairer l'Europe sur les crimes prétendus de Louis XVI en publiant les pièces de la procédure[2]. Elle conduisait le département de Lebrun et s'efforçait de dominer Dumouriez. Les Montagnards étaient sans exception républicains de la veille, pendant que quelques-uns des chefs de la Gironde le furent à une époque où il était dangereux de parler de République. Ce sont les massacres de Septembre qui furent un des prétextes essentiels à leurs querelles. La Gironde commençait, forte de l'appui des départements, à combattre sérieu-

1. V. Aulard, *Hist. pol.*, 393.

2. V. *Patr. franç.*, 18 sept. « Le roi et la royauté sont jugés en France ; il ne s'agit plus de discuter donc une question où le doute même serait une trahison. Mais le grand procès entre la royauté et la liberté, terminé parmi nous, doit être jugé un jour par le tribunal de l'Europe et c'est à nous, qui avons gagné une si belle cause, qu'il appartient d'éclairer les autres peuples qui la plaideront bientôt et de publier les pièces de cette mémorable procédure. »

sement les actes anarchistes, dont s'étaient rendus solidaires la Commune et la Montagne. Les Jacobins défendaient hautement la journée du 2 septembre et Collot d'Herbois la nommait « le credo de la liberté[1] ». Le combat se prolongeait âprement. Les Brissotins furent rayés du Club[2]; par les pamphlets publiés par Brissot[3], Louvet, Guadet, Condorcet, etc., les départements dans lesquels ils furent distribués prirent part à la lutte. Pour paralyser l'adversaire, les Girondins s'efforcèrent d'abattre cette dictature que Paris exerçait sur les départements par l'organe de la Commune révolutionnaire. Lasource formula le programme girondin : réduire Paris à sa 83e part d'influence[4]. Les Montagnards, au contraire, voulaient maintenir cette dictature : l'estimant essentielle en temps de guerre pour garantir le succès des armées françaises, ils incriminaient les Girondins comme fédéralistes et séparatistes, reproche qui a quelque fondement[5].

Entre les deux camps se dressait Danton. Il sentait combien la discorde devait nécessairement affaiblir la France au profit de ses ennemis, réprouvait les querelles des partis et songeait à sauver par une réconciliation des adversaires la nouvelle république, dont il prévoyait la chute prématurée. Mais Danton, bien que plus désintéressé que ses rivaux, ne pouvait cependant être un juge impartial, penchant par instinct et par intérêt vers la Montagne, aux forces populaires de laquelle il avait dû de se hausser sur la scène politique. Dans son rôle d'intermédiaire, il cajolait trop les hommes connus uniquement par leurs excès et ne ménageait pas assez ceux qui le regardaient lui-même comme un massacreur. L'éloignement que les députés de la Droite éprouvaient pour lui allait jusqu'à la répulsion. Vainement tâchera-t-il de rallier par l'idée de la défense nationale tous ces

1. V. Aulard, *Jacobins*, 5 nov., t. IV, 461.
2. *Ibidem*, t. IV, 378, 12 oct., radiation de Brissot. V. la circulaire du 15 oct., p. 394 et suiv.
3. *A tous les républicains de France sur la société des Jacobins de Paris, par J.-P. Brissot*. Paris, 1792, in-8°. Bibl. Nat., Lb 41/143.
4. V. *Mon.*, XIV, p. 41; séance du 25 sept. Cf. Aulard, *Hist. pol.*, 402.
5. Cf. la *Correspondance de Pellenc*, Glagau, passim.

hommes, dont les uns étaient trop désireux de régler tout par eux-mêmes, obsédés par l'idée de jouer le premier rôle et trop préoccupés de dissenssions personnelles, et dont les autres, souvent vils courtisans de la foule, manquaient des notions de la morale et du sentiment de la justice. Aussi, bien que supérieur, surtout dans les Affaires étrangères où il n'apportait pas les mêmes préjugés que les Girondins et où il remplacera leurs utopies par le réalisme sain et pratique d'un esprit qui voit les choses comme elles sont et non comme il voudrait qu'elles fussent, Danton ne joua-t-il jamais ce rôle prépondérant auquel son envergure, son énergie, sa renommée de tribun le destinaient. Parvenu par la Révolution, il ne pouvait la dompter parce qu'il lui manquait, à lui aussi, les qualités morales, au point que beaucoup de gens honnêtes ressentaient du dégoût auprès de lui et aimaient mieux succomber en luttant contre lui que de lui devoir le salut. On l'a comparé à Mirabeau. Lui aussi se moquait de sa réputation et disait souvent que la petite morale tue la grande. Chez lui aussi, les Affaires étrangères étaient la partie brillante. Mais l'influence politique de Danton fut moindre que celle de Mirabeau et les contemporains ne le regardaient point avec les mêmes yeux que le grand tribun. Si nous sommes obligés de refuser à un Mirabeau le titre de grand homme[1], nous ne sommes que justes en plaçant Danton à un intervalle respectable au-dessous de cet homme extraordinaire, en dépit de tous les efforts de ses apologistes pour faire de lui un héros.

Arrivé par la journée du 10 août au pouvoir et au ministère de la justice, Danton s'occupa plus des Affaires étrangères que de la Justice, gagna vite de l'influence sur Lebrun et s'appropria la confiance de son *cher patron*[2], Dumouriez[3]. Ne pouvant pas encore écarter les Girondins, seuls écoutés en matière de politique extérieure, il essaya de leur suggérer ses idées.

1. Cf. l'appréciation de Dumont dans ses *souvenirs sur Mirabeau.*
2. C'est ainsi que Lebrun appelle Dumouriez dans sa corr. Voir *Aff. étr.*, France, 321.
3. V. Dumouriez à Danton, Robinet, *Danton homme d'État*, p. 108.

Dans la déclaration solennelle qui devait annoncer à l'Europe la proclamation de la République, Danton a certainement laissé son empreinte au paragraphe final, alors que, dans son ensemble, elle semble avoir été composée par Condorcet. L'avènement de la République y est expliqué sous une forme ramassée et concise. « La liberté est née en France de l'excès même de la servitude. » Puis, sont retracés les événements politiques, l'œuvre de la Constituante, le conflit sous la Législative, la suspension du roi, et le rétablissement de la République. Agressive pour les souverains étrangers, elle laisse pourtant entrevoir, dans une phrase qui explique on ne peut mieux les idées des Girondins, de la clémence à l'égard de Louis XVI : « La République ne prétend pas par cet exposé insulter à ce ci-devant chef de l'État, dont elle plaint les malheurs, en condamnant ses fautes qui furent peut-être les crimes de la royauté plutôt que les siens ». Assurant de la bienveillance de la France les princes éclairés, elle menace ceux « qui veulent usurper la souveraineté nationale, de se faire un domaine de leur royaume et des sujets de leurs citoyens », et prétend, assurément sous l'influence de Cloots, le nouveau député à la Convention, que la « cause du peuple français est la cause de tous les peuples; c'est celle de la liberté du monde, c'est la cause du genre humain ». La conclusion, enfin, est particulièrement intéressante, car c'est ici que la main de Danton est visible : « La République française, en notifiant à toutes les puissances la destitution du ci-devant roi et celle de tous les agents dont les pouvoirs émanaient de l'autorité royale, s'empresse de déclarer à toutes les nations qu'elle persiste dans les sentiments de bienveillance et de paix qu'elle a déjà manifestés à l'Europe, sous la monarchie constitutionnelle. *Elle déclare de plus qu'elle ne prétend s'immiscer dans le gouvernement intérieur d'aucun peuple*[1]. » En comparant la péroraison

1. Elle continue : « Résolue de respecter les droits civils de tous, elle a le droit d'attendre que tous respecteront aussi les siens. Elle offre paix, alliance, amitié à tous les amis de la justice et de la liberté. Mais elle déclare une guerre éternelle aux tyrans qui oseraient entreprendre sur la sienne, et jure de s'ense-

avec le texte de la motion de Danton du 13 avril 1793, la ressemblance des mots est évidente. D'un autre côté, cette phrase est en contradiction flagrante avec celles qui précèdent et où s'exprime la pensée girondine. On peut donc croire que Danton a inspiré quelques ménagements et Cloots quelques exagérations, à Condorcet : le tout est un compromis.

Danton, élu député à la Convention, opta pour ce mandat et donna sa démission de ministre de la justice, le 21 septembre[1]. Il sentait en effet de la résistance et de la mauvaise volonté même parmi ses propres amis, par suite du préjugé invincible de la séparation complète des pouvoirs exécutif et législatif. Son successeur fut le journaliste Garat, qui devait sa nomination aux recommandations de trois champions girondins : Brissot, Condorcet et Rabaut-Saint-Etienne[2].

Servan, trop honnête et trop faible pour mener dans ces temps orageux le vaisseau de la Guerre, se retira à son tour pour prendre le commandement de l'armée des Pyrénées. C'est là un événement d'une grande portée indirecte. L'homme que Roland choisit pour lui succéder, fut un des plus néfastes personnages de la Révolution : Pache, qui va porter le désordre autant qu'il sera en son pouvoir dans l'armée française et ne saura que lui préparer des défaites : Brissot d'ailleurs fut, lui aussi, dupé par sa bonhomie simulée. Lorsque Roland annonça sa démission à la Convention et son option pour la députation, le 25 septembre[3], Brissot pensa que « le brave et modeste Pache » était seul digne de bien remplacer Roland[4]. Et plus tard encore, jusqu'en décembre, lorsque Dumouriez se plaignait avec tant de raisons de sa mauvaise administration, Brissot répondait de la « vertu » et des capacités de l'ancien commis au ministère de l'intérieur[5] !

velir sous les ruines de la patrie, plutôt que de souffrir qu'il y soit porté atteinte. » V. Robinet, *Danton homme d'Etat*, p. 105.

1. *Mon.*, t. XIV, p. 7. Il continua ses fonctions jusqu'au 9 octobre; Aulard, *Hist. pol.*, 316.

2. Cf. *Mém. de Garat*, imp. dans l'*Hist. parl.* de Buchez, t. XVIII, p. 296.

3. Cf. sa lettre de démission. *Mon.*, t. XIV, p. 66.

4. V. *Patr. franç.*, 27 septembre.

5. V. sa lettre à Dumouriez du 2 décembre 1792.

Roland, et c'est la plus forte critique à lui adresser, n'était pas un subtil connaisseur d'hommes. Pache était son ancien secrétaire et il crut faire merveille [1] en le plaçant à la tête du ministère le plus important. Il se trompait grossièrement. Installé au département de la guerre, Pache change de conduite et devient un des plus fanatiques Montagnards, poussant son animosité contre Dumouriez jusqu'à lui refuser les secours promis et jusqu'à désorganiser ses forces.

IV

A la tête du département des affaires étrangères était placé un étranger : Lebrun, rédacteur du *Courrier général de l'Europe*, chef du Comité révolutionnaire des Belges et Liégeois unis, était en constantes relations avec la Gironde depuis le commencement de la Législative. Vu le haut intérêt qu'apportait Brissot à tout ce qui concernait la Belgique, par sa situation même et ses connaissances il lui était devenu indispensable. La politique belge, étant le pivot de tout le système girondin, il était logique que le journaliste liégeois, déjà premier commis sous Dumouriez, arrivât maintenant au poste de ministre. Ayant fait l'apprentissage de son nouveau métier sous les ordres de Dumouriez, Lebrun [2] demeurait son disciple. Cependant, placé par la Gironde, il s'efforça d'être et fut surtout au début un parfait *Brissotin*. Mais une animosité ne tardera pas à éclater entre lui et le député, alors tout-puissant au département des affaires étrangères, par sa situation prédominante dans les comités. Déjà membre du Comité diplomatique, il fut élu le 12 août, avec ses amis Gensonné et Lasource, à la Commission extraordinaire, et devint bientôt son président [3]. Les grandes lignes

1. Cf. sa lettre de démission, rédigée par Mme Roland. Chuquet, *Jemmapes*, p. 136.
2. Masson, *Aff. étr.*, 239.
3. Aulard, *Salut public*, I, LI.

de conduite de la politique extérieure s'élaboraient dans ce comité; le ministre y faisait régulièrement parvenir les rapports et documents arrivés à Paris. Brissot dirigeait tout[1]. Lebrun n'avait que la responsabilité.

Le département conserva à peu près la même organisation qu'auparavant. Tous ses employés ayant été soigneusement triés par Dumouriez, Bonnecarrère et Lebrun pour lui donner une couleur jacobine, quelques modifications seulement furent introduites dans le personnel. Lebrun dut se choisir un successeur à lui-même et fut heureux dans son choix. Hugues-Bernard Maret, qu'il désigna comme chef du premier bureau, débuta ainsi dans sa glorieuse carrière[2].

Comme Lebrun ne tarda pas à s'apercevoir de l'incapacité d'un grand nombre de ses collaborateurs, il s'adjoignit Antoine-Bernard Caillard, plénipotentiaire près la diète de Ratisbonne, revenu à Paris après des négociations sans résultat, et le chargea des travaux dans les affaires d'Espagne, d'Angleterre et de Turquie.

Il faut rendre justice aux Girondins : ils avaient voulu organiser un gouvernement régulier. Dès les débuts de la Convention, ils témoignèrent d'idées générales sur la formation du ministère des affaires étrangères. Il devait être seul responsable; ses fonctions étant indivisibles, il y fallait un chef qui n'aurait pas d'adjoints. A l'intérieur, les ministres devaient être pris parmi les premiers commis et les premiers secrétaires; chaque légation serait composée d'un chef et de deux secrétaires, le premier secrétaire correspondant directement avec le ministre des affaires étrangères. Le projet qui s'inspirait des principes de l'ancienne administration tentait de les concilier avec le nouveau régime. Il eut certains points faibles, comme la multiplicité exagérée des agents, la correspondance directe des premiers secrétaires avec le ministre; cependant, parmi les

1. Bonnecarrère, *Exposé....*

2. Cf., pour tout ce qui concerne l'intérieur du Département, Masson, *Aff. étr.*, 242 et suiv. Pour ne pas trop répéter ce qui y est dit, je serai bref.

idées nouvelles qu'il présente, il en est plusieurs qui ont survécu jusqu'à nos jours[1]. Ce projet ne fut jamais réalisé. Remis au Comité de salut public en mai 1793, il ne vit plus la lumière après la chute de la Gironde. Il tendait à donner au gouvernement une autonomie, et à son chef une indépendance incompatibles avec les principes de la nouvelle république.

La situation extérieure de la France au lendemain du 10 août s'assombrit encore : les agents diplomatiques accrédités quittèrent le pays l'un après l'autre. Quelques-uns qui ne demandaient pas mieux que de rester, essuyèrent les plus abominables vexations[2]. Le Conseil exécutif, à peine né au milieu d'un chaos effroyable, était déjà impuissant à y remédier.

En face de ces difficultés insurmontables, Lebrun demeura optimiste[3] : en pleine Législative, il constata naïvement le progrès des bonnes relations avec la Suède depuis le changement de la couronne. Comme c'était à peu près la seule puissance qui montrât de la bonne volonté à l'égard de la France, il n'en fit si grand cas que pour dissimuler les déboires par ailleurs. La Tsarine avait expulsé le ministre français de son territoire. L'attitude de l'Empire devint menaçante. Il en fut de même avec les Cours d'Italie, qui « ont plus de mauvaise volonté que de moyens de nuire ».

L'Angleterre, après le 10 août, prit une attitude grave.

Le rappel de son ambassadeur à Paris fut la réponse du gouvernement britannique. Henry Dundas, sous-secrétaire des affaires étrangères, lui écrivit le 17 août[4] :

« Dans l'absence de lord Grenville, j'ai reçu et mis sous les yeux du roi vos dernières dépêches. Sa Majesté, en apprenant l'étendue des troubles qu'il y eut à Paris, et leurs suites

1. Cf., pour le projet, Masson, *Aff. étr.*, 238. M. Masson a bien voulu m'informer que le projet de règlements se trouve, à sa connaissance (il n'en est pas certain), dans un volume intitulé *Organisation et règlements* qui n'a jamais été mis à la disposition du public.

2. Masson, 260. Il s'agit d'Almoró Pisani, Morris, Mme de Staël, Virrieu, etc.

3. Rapport du 23 août, *Mon.*, XIII, 513.

4. Corr. d'Angleterre, 582, 17 août. V. aussi la *Révolution française*, XII, 636, où le commencement de cette correspondance est reproduite par M. Aulard.

déplorables, en a ressenti la plus vive affliction, tant à cause de l'attachement qu'elle a constamment eu pour les personnes de Leurs Majestés Très Chrétiennes et de l'intérêt qu'elle n'a cessé de prendre à leur bien-être, qu'à cause des vœux qu'elle a faits pour la tranquillité et la prospérité d'un royaume avec lequel elle est en bonne intelligence. Comme il paraît que, dans la situation actuelle des choses, la direction du pouvoir exécutif a été retiré des mains de Sa Majesté Très Chrétienne, les lettres de créance qui ont servi jusqu'à présent à Votre Excellence ne peuvent plus être valables, Sa Majesté a jugé que vous ne devez plus rester à Paris tant par cette raison, que parce que cette demande lui paraît la plus conforme aux principes de neutralité qu'elle a observés jusqu'aujourd'hui. La volonté de Sa Majesté est donc que vous quittiez cette ville pour retourner en Angleterre, aussitôt que vous pourrez vous procurer les passeports nécessaires à cet effet. »

Bien que la lettre déclarât expressément la stricte neutralité en tout ce qui avait trait aux affaires intérieures de la France, elle contenait tout de même des menaces graves pour le cas où des actes de violence se produiraient à l'égard de la famille royale qui exciteraient « one universal sentiment of indignation trough every country of Europe [1] ». Ni le manifeste de Condorcet, ni les efforts de Lebrun pour influencer l'opinion anglaise par un nouvel exposé de la journée du 10 août, rédigé dans un sens favorable aux vainqueurs, ne purent atténuer la mauvaise impression que fit cet événement dans la Grande-Bretagne. Cependant le ministre feignit de ne pas remarquer la rude leçon : « L'ambassadeur britannique, en s'éloignant momentanément de la France, nous laisse à cet égard un témoignage satisfaisant des sentiments de la Cour. »

Dans sa note du 23 août adressée à lord Gower, en réponse à la communication de son rappel, Lebrun lui exprima son amertume de voir le Cabinet anglais rappeler son ambassadeur

1. Gower, *Despatches*, p. 209; Henry Dundas à Gower, 17 août.

« dont la présence attestait les dispositions favorables d'une nation libre et généreuse et qui n'avait jamais été l'organe que de paroles amicales et de sentiments de bienveillance » ; il se dit pourtant très satisfait de l'assurance renouvelée de neutralité, s'accordant d'ailleurs avec l'intention du gouvernement anglais, maintes fois répétée, de ne point se mêler de la politique intérieure du pays, déclaration que le ministre se crut obligé de rappeler amicalement à lord Gower.

La désertion générale des diplomates étrangers fit naître les plus graves soucis dans les milieux compétents. La Commission extraordinaire de la Législative s'était flattée de pouvoir exercer une pression sur les puissances au moyen d'une adresse dont elle avait eu l'imprudence de confier la rédaction à Brissot [1].

Pour les tirer d'erreur, leur appliquer les principes du nouveau droit politique, le député se transforme en professeur de droit international vis-à-vis des souverains européens : comme la Constitution de 1791 reconnue par les puissances déclare que le peuple a le droit inaliénable de changer son gouvernement et de suspendre le roi en différents cas, [2] les puissances neutres ne peuvent, sans tomber en contradiction avec elles-mêmes, rompre ou suspendre leurs relations avec la France, sous le prétexte de la suspension du roi et de la convocation de la Convention, car ces mesures se trouvent dans la Constitution qu'elles ont reconnue; et rompre sous le prétexte de ces mesures, c'est s'immiscer dans le gouvernement de la France dans lequel, cependant, on déclare ne pas vouloir s'immiscer. « Le roi n'est que le premier des fonctionnaires publics, que l'organe de la nation près des puissances étrangères, simple citoyen et, si on le considère en lui-même, il n'est au-dessus des autres citoyens que comme représentant de la nation. » Vouloir justifier la suppression des relations avec la France par la

1. *Projet de déclaration de l'Ass. Nat. aux puissances étrangères. Rédigé par J.-P. Brissot, député.* Imp. par ordre de l'Ass., in-8°. Bibl. Nat., Lc 33/3 k. (41).
2. Chap. II, sect. première, art. IV de la Constitution, *Mon., loc. cit.*

suspension du roi, c'est identifier le roi et la nation; or, les combinaisons diplomatiques ne sont pas formées pour le roi, mais pour la nation. Les puissances ne respectent pas l'indépendance de la France, si elles interviennent « dans le changement d'un agent quelconque ». Brissot rappelle bien maladroitement à l'Angleterre, dont il « respecte les principes et chérit l'alliance », l'exemple des Stuarts et conclut, comme toujours, en pleine confiance dans l'avenir :

« Confiante dans la droiture de ses intentions, dans la justice de sa cause, dans la puissance de ses armes... elle [la nation française] continuera de vivre en bonne intelligence avec les puissances neutres : en conséquence, elle déclare que tous les agents de la France accrédités maintenant auprès des puissances étrangères doivent y continuer leur service aussi longtemps qu'on y respectera leur caractère et les traités. »

Ce projet de note, qui devait prouver que la journée du 10 août n'avait été que la conséquence logique de la perfidie du roi et sa suspension qu'une mesure de salut public, avait été envoyé par Chauvelin déjà le 18 août avec des ratures et en forme abrégée, mais n'avait pas trouvé l'assentiment du plénipotentiaire français[1]. Lebrun n'avait pas, en effet, omis d'y insérer, très imprudemment, le passage le plus indiscret et le plus scabreux du rapport de Brissot, une sorte d'invitation adressée au peuple anglais pour qu'il se souvienne de son histoire : lorsque « dans des circonstances plus orageuses et par un événement plus terrible encore, il se ressaisit de sa souveraineté... la France particulièrement ne balançait pas à reconnaître le nouveau Cabinet qu'il venait de se donner. » Sur quoi Chauvelin répondit, avec infiniment de justesse, qu'il était impossible de rien dire de moins bien calculé pour l'esprit des Anglais, puisque Cromwell et sa mémoire y étaient presque généralement détestés.

L'Assemblée, non plus, n'accepta pas l'adresse de Brissot et

1. V. Lebrun à Chauvelin, 18 août.

se contenta de voter son impression. La remettre, en ce moment, au Cabinet de St-James ne parut pas raisonnable à la majorité; on savait, en outre, que le gouvernement britannique rejeterait cette forme de présentation, comme l'avait fait naguère la Cour de Vienne [1].

Le Conseil exécutif avait eu l'idée, après la chute de la royauté, d'envoyer des émissaires à Londres influencer l'opinion de l'autre côté de la Manche et pour entrer en relation avec l'opposition [2]. Brissot attachait beaucoup d'importance à l'exécution d'un tel projet. « Je crois fermement », écrivit-il à Lebrun [3] en lui recommandant pour une mission secrète le jeune Jullien, fils de Mme Jullien (de la Drôme), « que la conversion de l'opinion publique en Angleterre vaudrait le gain d'une bataille. » Son protégé obtint ce qu'il désirait. Toutefois il y eut d'abord un moment d'hésitation : on craignait de mécontenter un gouvernement jusqu'alors neutre. Le rappel de lord Gower précipita la décision, et l'envoi immédiat d'une mission non officielle fut résolu : Bancal, dont on connaissait les relations à Londres, et l'abbé Noël, improvisé par Dumouriez chef de bureau au département des affaires étrangères furent désignés. Bancal préparant son élection à la Convention, Noël partit seul le 28 août, avec des instructions intéressantes [4]. Il assurera le gouvernement anglais de la ferme disposition du Conseil exécutif de ne pas s'immiscer dans les affaires de Hollande et de ne prêter aucun appui aux révolutionnaires de ce pays. Il négociera sur la cession éventuelle de Tabago, si l'on consent à un emprunt, et enfin, « muni de toutes les pièces qui constatent la grande conspiration tramée contre la liberté française, il les... placera en bonnes mains [5]. » Ce fut le principal but du voyage de Noël.

1. Chauvelin à Lebrun, 29 septembre.

2. Cf. Mège (Fr.), Le Conventionnel Bancal des Issarts (voir *Mém. de l'Académie de Clermont-Ferrand*, nouv. série, 28e année, 1886, p. 335). Bibl. Nat. Inventaire Z, 285 81/59. *Corr. de Mme Roland*, II, 433.

3. Brissot à Lebrun, 15 septembre 1792, *Aff. étr. Corr. d'Angleterre*, vol. 582, in-fol. pièce 67.

4. V. sur François Noël, Masson, *Aff. étr.* p. 163-165.

5. *Corr. d'Angleterre*, 582, p. 72 : « Mémoire pour servir d'instruction à M. François Noël », août 1792.

Le ministère et Danton surtout croyaient réussir avec une propagande discrète entamée outre-Manche. Ils étaient dans l'erreur. Aucun des hommes au pouvoir ne connaissait vraiment la mentalité du peuple anglais. On ne pouvait même le leur demander, car pour pénétrer dans le caractère d'une nation, il ne suffit pas de quelques voyages et de quelques liaisons superficielles, et rien ne prouve mieux l'incompétence de Lebrun à l'égard de l'Angleterre que son exposé du 18 août qui lui fut renvoyé par Chauvelin. Les crimes qui s'étaient perpétrés à Paris avaient aliéné aux Français beaucoup plus de sympathies que ne l'avait fait l'abolition de la royauté, à la chute de laquelle les esprits étaient préparés et que le monde entier prévoyait depuis des mois [1].

Les relations franco-anglaises étaient donc des plus tendues. Mais, malgré la situation délicate, des hostilités immédiates n'étaient pas à craindre, en raison du caractère pacifique de Pitt et de lord Grenville, tant que l'on ne toucherait pas à la Hollande. Les assurances que Lebrun avait données à l'égard de cette puissance étroitement alliée à l'Angleterre et même tenue dans une sorte de vassalité depuis le traité d'alliance de 1788 [2], furent regardées avec un certain scepticisme par le Cabinet de Saint-James.

La Hollande avait suivi l'exemple de son grand protecteur, en rappelant son ministre de Paris et les États Généraux refusaient de reconnaître, après la suspension du roi, le caractère officiel de M. de Maulde, qui n'était accrédité auprès de « Leurs Hautes Puissances » que par des lettres de créance du roi [3]. Un conflit ouvert aurait entraîné les plus graves conséquences, car l'Angleterre serait intervenue. Ce n'est que l'invasion de la Belgique par Dumouriez qui aggravera les difficultés. Pour le

1. Chauvelin à Lebrun, 13, 29 septembre.

2. Traité d'alliance défensive entre S. M. le Roi de la Grande-Bretagne et L. H. P. les États Généraux. D. P. U. (19 avril 1788). V. de Martens, *Recueil*, t. III, p. 127.

3. *Corr. de Hollande*, 583, 24 août. *Extrait des registres des délibérations de L. H. P.*

moment, bien que le gouvernement aristocratique fût très monté contre l'esprit nouveau et fût terrifié de la propagande indiscrète des révolutionnaires français dans le pays — propagande faite sous la protection de l'agent diplomatique français qui, sur la demande de Lebrun, reproduisait des pamphlets et les faisait tirer par milliers d'exemplaires — il n'y avait encore rien de sérieux à appréhender, vu le peu d'armement dont disposait la Hollande.

Le ministre des États-Unis, Gouverneur-Morris, était le seul agent étranger qui fût resté à Paris [1]. Le 28 août, il reçut une lettre de Lebrun lui demandant de passer à l'hôtel des affaires étrangères où il trouverait Clavière [2]. Il s'y rendit aussitôt : les deux ministres lui proposèrent de rembourser immédiatement une partie de la dette américaine [3]. Morris, qui n'était pas autorisé pour traiter avec eux, se déroba et demanda de communiquer avec son gouvernement avant de donner une réponse. Alors Clavière ne se contint plus. Pris de colère, il lui demanda brusquement s'il voulait, oui ou non, signer le contrat. « Son langage et ses manières étaient naturellement de nature à produire chez moi une certaine indignation et, bien que disposé à pardonner beaucoup à un homme que sa vie d'agioteur n'avait pas beaucoup préparé à un poste où la délicatesse des manières et des expressions est presque essentielle, je ne pouvais personnellement me soumettre à une insulte faite au pays que je représente [4]. » Et Morris quitta le ministère. Deux jours après, il reçut une lettre injurieuse signée du ministre des affaires étrangères, mais rédigée en réalité par Brissot [5]. Rappelant « la prétendue insuffisance » de ses ordres, elle conclut crûment qu' « en partant du principe que vous n'étiez pas autorisé par vos

1. *Aff. etr. Corr. des États-Unis*, vol. 37, in-fol., Morris à Lebrun, 29 mars, Kovalewsky, XV.
2. *Ibid.*, vol. 36, Lebrun à Morris, 28 août.
3. *Diary*, 578.
4. *Journal trad.*, 327.
5. *Ibid.*, 31 août : « Ce soir l'évêque d'Autun me dit qu'elle est écrite par Brissot et que son but est de me forcer à reconnaître le nouveau gouvernement. Il me presse de quitter la France parce que tout le reste du corps diplomatique s'en va. »

instructions à traiter avec le nouveau gouvernement français, vos fonctions seraient nulles dans ce moment-ci [1]... » Morris, sommé de donner une réponse qui « servira de direction » répliqua fort poliment que les arrangements désirés par le Conseil exécutif « *ne lui étaient pas confiés par sa Cour* [2] ». Et il resta en dépit de toutes les vexations subies en France [3]. Il n'aurait manqué que de l'expulser du territoire français, et vraiment Clavière et Brissot demandèrent avec instance à Lebrun « non seulement d'informer les États-Unis de sa conduite, mais de le prier de se retirer auprès de ses supérieurs et de lui donner incessamment les moyens de partir pour Philadelphie [4]. » A la vérité, il faut avouer que ce Morris était l'homme le moins propre à remplir les fonctions délicates qu'on lui confia. Représentant de la jeune république démocratique, il affecta dans ses manières, jusqu'au ridicule, le ton et le style des diplomates de l'ancien régime. Parvenu comme Brissot, il se distingua visiblement de lui : le député voulut justement changer les mœurs de l'Europe en pleine dégénérescence et lui substituer les siennes rudes peut-être, mais franches. Morris préférait changer les siennes et adopter celles du *beau monde*, quitte à les exagérer [5].

1. Lebrun à Morris, 30 août.
2. Morris à Lebrun, 1er septembre.
3. *Ibid.*, 29 mars 1793.
4. Clavière à Lebrun, 10 septembre.
5. Cf. La Fayette, *Mém.*, t. II, 484.

CHAPITRE XI

LA DIPLOMATIE RÉVOLUTIONNAIRE

I. Les mauvaises dispositions des cantons envers la France. Les régiments suisses au service de la France : leurs vœux de rentrer avec armes et drapeaux. Résistance de Brissot. Occupation de l'évêché de Bâle par Custine. *Casus belli.* Opinion de Brissot. Sa motion. Son intransigeance. Valeur d'une alliance suisse. Élaboration de manifestes à Paris. Montesquieu en Savoie. Sa marche sur Genève. Genève. La révolution en 1782. Les exilés. L'entrée des Suisses à Genève. Mesures de Lebrun et de la Convention. Le comité diplomatique de la Convention. Son élection. Ses vues sur le nouvel incident franco-suisse. Brissot rapporteur. Les traités de 1579, 1584 et 1782. Les explications de Brissot à leur sujet. La question de la garantie de la Constitution de 1782. Le décret. Négociation de Montesquieu. Premier accord du 22 octobre. Il déplaît à Paris. Deuxième accord du 2 novembre. Décret d'accusation contre le général. Discussion de sa conduite au Comité diplomatique. Nouveau rapport de Brissot. Sortie des Suisses de Genève. Renversement du gouvernement aristocratique. Négociation de Barthélemy. Arrangement.

II. Le programme de Lasource : l'attitude que doivent prendre les généraux en pays conquis. Succès des opérations militaires. Dumouriez et la Prusse. Pourparlers entamés. Conférence. Nouveau manifeste de Brunswick. Pourparlers interrompus. Lebrun et Dumouriez. Changement de vues parmi les Girondins sur la politique extérieure. Décret du Conseil exécutif. Évacuation du territoire français. Dumouriez à Paris. Réconciliation avec Brissot. L'accueil que lui font les deux partis. Retour aux frontières. Bataille de Jemmapes. Ses conséquences. L'élan des conquêtes; adresses; demandes de réunion à la France. Prise de Nice par Anselme. Projet de débarquement en Sardaigne et de conquête de l'Italie. L'Espagne. Les deux projets de Brissot : Servan passera les Pyrénées. Miranda révolutionnera les colonies espagnoles. Le Conseil exécutif et Dumouriez contre ce projet. Le Comité révolutionnaire à Bayonne et à Perpignan. *L'avis aux espagnols* de Condorcet. Ce qui lui manque : trop de phrases. Marchena. Son adresse.

Comparaison des deux manifestes. La question religieuse, l'Inquisition. Marchena adjoint au Comité révolutionnaire : il demande de travailler pour la convocation des Cortes. Divergences de vues entre Marchena et les membres français du Comité. Lebrun temporise au sujet de l'installation du Comité révolutionnaire. La Convention au contraire rend le décret du 19 novembre. La Revellière-Lépeaux. Brouille des Girondins et de Cloots. Brochures échangées.

III. La Convention et les conquêtes. L'adresse aux volontaires. La conquête de la Belgique. L'extase de Brissot. Les pensées intimes des Girondins. Leurs espérances. Élargissement de leurs opinions à mesure que s'affirment les succès militaires. Mémoire de Talleyrand. Ses vues : les alliances sous l'ancien et sous le nouveau régime; renonciation aux plans d'annexion; républiques vassales; règle de conduite envers les grandes puissances. L'incorporation de la Savoie. Rapport de Grégoire. L'importance du premier décret de réunion. La théorie des limites naturelles. Brissot pour, Dumouriez contre la réunion de la Belgique. La République de Rauracie. Sa réunion à la France. La méthode girondine dans la diplomatie. Les diplomates girondins. Bassville à Rome. Sa mort. Genet à Philadelphie. Ses instructions. Genet passe outre. Les États-Unis reconnaissent la République. Les autres états qui traitent avec elle.

I

La coalition austro-prussienne n'avait été jusqu'alors suivie que par la Savoie. Mais les cantons de la République helvétique montraient des velléités d'y entrer. L'amnistie accordée aux soldats de Château-Vieux, envoyés comme forçats au bagne de Brest, était le premier écueil. Car les régiments suisses ne conservaient pas seulement en France leur nationalité, mais aussi leur « prévôté » ou justice particulière. Le code pénal militaire était déterminé par le canton souverain qui avait fourni le régiment et le roi de France n'avait aucun droit d'intervention.

Après les massacres du 10 août, les relations diplomatiques avec les cantons s'assombrirent encore, et cet événement fut accueilli avec une indignation fort naturelle dans toute l'Hel-

1. Cf. Kaulek, I, 249 et suiv.

vétie[1]. Partout on demandait le rappel des régiments suisses qui servaient encore en France. Ni le ministre des affaires étrangères ni la Commission extraordinaire ne s'y opposaient. Mais, pour favoriser l'engagement individuel des soldats dans les bataillons français, Brissot[2] refusa de satisfaire à la demande des Suisses de rentrer dans leurs foyers en corps, avec armes et drapeaux, comme le stipulait leur contrat de service avec le roi de France. Malgré les protestations des cantons contre cette violation de leurs vieilles capitulations, le député fit licencier[3] individuellement ou en petites troupes, sans armes ni drapeaux, ceux qui préféraient rentrer chez eux. Ils partirent semblables à des aventuriers expulsés. C'est ainsi que la nouvelle République remercia les fils de ceux qui avaient si souvent versé leur sang pour la gloire et la sécurité de la France. Voilà les Girondins généreux et nobles tels que l'histoire les représente! Une conduite aussi maladroite provoqua une effervescence générale. M. de Barthélemy, l'ambassadeur de France depuis janvier[4], désespérant de sa mission, s'attendant à une rupture imminente, demandait son rappel que Lebrun ne lui accordait pas. Ce ministre était ennemi des mesures violentes et eût préféré une politique de modération. Il avait à cœur de regagner l'ancien attachement des Suisses, en respectant leur sensibilité et en faisant preuve de beaucoup de ménagement[5]. Mais, par malheur, il n'était pas le maître dans son département que Brissot dirigeait sans conteste.

Les événements devaient se compliquer encore, car un conflit plus grave éclata. Pour arracher une excellente position à l'ennemi, Custine avait occupé l'évêché de Bâle, après en avoir chassé les Autrichiens.

Bien que la superficie de la principauté[5] ne dépassât guère la

1. Rapport de Brissot relativement aux régiments suisses, 20 août 1792.
2. Cf. les rapports du 20 août et du 3 octobre.
3. Cf. Gautherot, *Relations franco-suisses*, p. 56.
4. Cf. Rapport de Lebrun, 26 septembre. *Mon.*, XIV, 62.
5. Cf. pour ce qui suit, Gautherot, *la Révolution française dans l'ancien évêché de Bâle*, chap. I, II.

moitié de celle d'un département français, sa situation entre la France, l'Empire et la Suisse lui donnait une haute importance stratégique : trois passages reliaient directement la vallée du Rhin et la plaine de la Suisse allemande à la trouée de Belfort. Aussi ces trois puissances avoisinantes se disputaient-elles l'hégémonie dans ce petit pays.

Le pays de Bâle relevait de l'Empire et le prince-évêque, en raison de sa qualité de ministre du Cercle du Haut-Rhin, conservait toutes les anciennes obligations envers lui. Le 19 mars 1782, il avait appelé une garnison autrichienne pour raffermir son autorité chancelante à la suite des désordres qui s'y produisirent; dès l'été de 1789, l'occupation autrichienne excitait une vive animosité à Paris : en effet, par le traité du 20 juin 1780 l'évêché était devenu vassal de la France, chargée de l'occupation armée dans le cas où « les États du prince-évêque seraient troublés par des soulèvements intérieurs ». Le jour même de la déclaration de guerre à l'Autriche, les troupes françaises occupèrent les trois passages importants, violant ainsi la neutralité de l'Empire. Mais l'évêché de Bâle formait un des « onze Etats alliés » confédérés par des alliances plus ou moins directes avec quelques-uns des 13 cantons helvétiques. En outre, pour certaines parties, la principauté ecclésiastique relevait directement du corps helvétique. Notamment la Prévôté de Moutier-Grand-Val, alliée avec le canton de Berne, ne voyait en l'évêque de Bâle qu'un suzerain et ne voulait pas reconnaître la suprématie du Saint-Empire qui, en fait, ne pouvait guère être contestée[1]. Le 19 septembre, les cantons, forts de l'appui de l'Empereur, envoyèrent directement au général d'Harembure la réquisition impérieuse d'évacuer l'évêché et la Prévôté de Moutier-Grand-Val[2]. Voilà donc un *casus belli* menaçant au moment le plus défavorable[3]. Ce fut une tâche difficile pour le ministre des

1. Cf. Rapport de Brissot, *Mon.*, XIV, 115.
2. Cf. Rapport de Barthélemy à Lebrun (Kaulek, I, 298).
3. Cf. l'article de M. Gautherot : *Un casus belli franco-helvétique en 1792 et 1793* *Revue des questions historiques*, 1905, p. 84. M. Gautherot dit : « L'évêque était prince du Saint-Empire : la déclaration de guerre du 20 avril l'atteignait donc,

affaires étrangères de régler le différend. Il ne pouvait rien faire, sans les ordres de la Commission extraordinaire, où son président Brissot donnait le ton. Mais celui-ci n'était point disposé à un sacrifice quelconque[1]. Le philanthrope, cédant au politique, expliquait que, selon le traité de 1780[2] conclu avec l'évêque de Bâle, la France avait le droit de ne pas tolérer de rassemblement de troupes étrangères dans le pays de l'évêque : c'est donc avec raison qu'au moment où la guerre fut déclarée, les troupes françaises en chassèrent les Autrichiens. Evacuer maintenant le territoire serait un danger pour la patrie, car les Autrichiens, se jouant de la neutralité de la Suisse, forceraient les passages à main armée. De même, Brissot recommande de garder la route très importante de la prévôté de Moutier-Granval qui renferme trois vallées imprenables si les défilés sont bien gardés[3]. Il reconnaît que la prévôté était associée au canton de Berne, mais qu'elle appartient toutefois à l'évêché de Bâle.

La Convention consentit à tout ce que le rapporteur lui demandait et passa à l'ordre du jour sur les réclamations des cantons[4]. Au lieu de les choquer par des mesures aussi brutales, il aurait mieux valu, sans doute, les obliger à assurer eux-mêmes par une forte garnison la neutralité de ces passages. Plus tard, Barthélemy réussit à faire adopter par les Suisses

l'invasion de ses États était régulière ». Tout au contraire, le 20 avril, la France se borna à déclarer la guerre au roi de Hongrie et de Bohême et non à l'Empire. Donc, l'invasion fut irrégulière. Cf. aussi sa thèse *la Révolution dans l'ancien évêché de Bâle*, p. 2.

1. Rapport de Brissot, 3 octobre, *Mon.*, t. XIV, 115.

2. Traité d'alliance entre le roi de France et le prince-évêque de Bâle, (conclu) à Versailles le 20 juin 1780; Art. III : « Le roi et le prince-évêque de Bâle s'engagent réciproquement de ne pas souffrir que leurs ennemis s'établissent dans leur pays... et de ne leur accorder aucun passage, pour aller attaquer ou molester l'autre allié; promettant réciproquement de s'y opposer même à main armée, si la nécessité le requiert... » Mais, par l'article IV, le prince-évêque restreint sa déclaration de neutralité : « Le Prince-évêque déclare... de vouloir observer dans la guerre qui pourrait survenir entre la France et quelqu'autre puissance que ce soit la neutralité la plus exacte, sauf les devoirs que le prince-évêque de Basle peut avoir à remplir en sa qualité de Prince et état de l'Empire et de membre du corps germanique. » V. de Martens, t. II, p. 93.

3. En août, les commissaires de la Législative avaient, par contre, reconnu formellement la neutralité de la prévôté (cf. Gautherot, 137, 199).

4. *Mon.*, XIV, 119.

cette ligne de conduite au moins dans la partie helvétique de l'évêché. Mais une telle politiqne n'était point du goût du rapporteur nerveux, qui ne supportait qu'aigrement[1] qu'on eût abandonné, par condescendance pour la petite république de Bienne, les défilés de Pierre-Perthuis[2]. Il se piquait pourtant d'être aussi bien disposé envers « la nation suisse » qu'il sentait de la répulsion pour l'horrible « aristocratisme » de son gouvernement. Il rêvait d'anéantir celui-ci, mais il n'avait pas d'aversion pour celle-là[3]; l'idée d'une alliance lui parut[4] bien heureuse, à condition naturellement que les cantons s'inclineraient toutes les fois que des intérêts essentiels pour la République française seraient en jeu. Au surplus, si un rapprochement suisse du côté des alliés eût constitué un grave danger pour la frontière de l'Est qui, de Genève jusqu'à Bâle, aurait été menacée, la valeur d'une alliance avec la France était très discutable. Une stricte neutralité semblait alors bien plus opportune en ce qu'elle empêchait l'Autriche de prendre possession d'importants passages, que les cantons auraient été impuissants à garder en temps de guerre.

A Paris, on se rendait compte du danger qui s'approchait. Mais on se trompait grossièrement sur les moyens de le conjurer. On croyait ici toujours à la force magique des pamphlets et personne ne pensait trouver une occasion meilleure d'exercer sa plume que Condorcet[5]. Déjà, le 24 septembre, Lebrun pouvait expédier nombre d'exemplaires du manifeste girondin à Barthélemy, avec la recommandation de les placer en bonnes mains et de se renseigner sur l'effet produit[6]. Mais la réponse de l'ambassadeur fut une désillusion pour le ministre. Il prit note de ses instructions avec beaucoup de scepticisme, et pensait

1. *Mon.*, 115.
2. Cf. Gautherot, p. 14. Cf. Corr. de Bâle, 9 in-fol. Lebrun au président de la Commission extraordinaire, 8 sept.
3. Cf. Rapport de Brissot, 16 octobre.
4. *Ibid.*, 20 août.
5. *Lettre à M. ... magistrat de la ville de ... en Suisse. Œuvres de Condorcet*, XII, 167.
6. Cf. Cahen, 442.

qu'en l'occurrence il aurait mieux valu garder le silence que de blesser le caractère forcément sensible des Suisses. Et, en effet, la lettre de Condorcet les froissa plutôt que de les ramener à l'amitié française[1].

Cependant les difficultés étaient loin de s'aplanir; au contraire, il s'en préparait d'autres, tout à fait propres à exciter davantage les cantons contre les exigences du voisin. Le général de Montesquieu était entré en Savoie, le 21 septembre, avec 18 000 hommes. Il n'avait pas eu besoin d'employer la force armée pour la conquête de la province, le peuple savoisien s'étant avec enthousiasme déclaré pour lui. Il occupa le pays et poussa jusqu'à Genève, république indépendante, mais liée par une alliance perpétuelle aux cantons helvétiques de Berne et de Zurich par les traités de 1558[2] et 1584[3]. En 1782, le parti démocratique avait tenté d'y opérer une révolution qui avait échoué complètement, grâce à l'intervention des puissances voisines, la France, la Sardaigne et le corps helvétique, qui rétablirent l'ancienne constitution aristocratique. Les chefs des démocrates furent exilés, et parmi eux les collaborateurs de Mirabeau, Clavière, actuellement ministre des finances, Duroveray, attaché à l'ambassade de France à Londres, Dumont l'auteur des souvenirs sur Mirabeau et l'ami de Bentham et de Reybaz, futur ministre plénipotentiaire de Genève. Clavière[4] avait toujours au fond du cœur l'amertume de son bannissement et n'avait rien pardonné à ses adversaires, bien qu'il leur fût redevable de sa surprenante carrière. Il songeait à provoquer un changement politique dans son ancien pays et ne reculait pas

1. Cf. Kaulek, I, 350, 357.

2. Traité d'alliance conclu avec le canton de Berne, connu sous le nom de la combourgeoisie de 1558. Cf. Émile Dunant, *Les relations politiques de Genève avec Berne et les Suisses* (1536-1564), p. 173; Gauthier, *Hist. de Genève*, 171.

3. L'alliance de 1584 conclue entre Genève et les cantons de Zurich et de Berne. Cf. Gauthier, p. 342 et suiv.

4. Cf. Kaulek, I, 371, 20 oct. Frischnig à Barthélemy. « Le ministre des aff. étr. a la réputation d'un homme éclairé, intègre et qui a du crédit de sorte qu'on peut espérer de sa part de l'adoucissement pour la crise qui tourmente Genève et ses alliés; mais cette ville et le canton de Berne ont un ennemi bien redoutable dans le ministre des contributions... »

devant la force pour y parvenir. C'était l'idée de Brissot qui, sous prétexte de prêter son concours aux démocrates contre l'oligarchie de Genève aurait vu avec plaisir son occupation. Les Genevois avertis armèrent à l'approche du danger et appelèrent à leur secours, en vertu de leur alliance, les cantons de Berne et de Zurich. Mais au Conseil une minorité très forte désapprouvait cette mesure. Alors Brissot et Clavière poussèrent à l'ouverture des hostilités, sachant convaincre le sage Lebrun qui se plaignait amèrement dans une lettre du 3 octobre « de cette mesure non seulement injurieuse pour la France,... mais contraire au texte formel des traités » [1]. Il alla jusqu'à qualifier les Genevois d' « intrigants dévoués à la Sardaigne et aux émigrés » [2] qu'ils avaient reçus dans leur ville. Le Conseil exécutif donna des ordres exprès à Montesquieu pour qu'il s'opposât à l'entrée des Suisses dans la ville ou pour qu'il les chassât si jamais ils y entraient [3].

Genève avait refusé, après le 10 août, de reconnaître le nouveau gouvernement provisoire de la France, conformément à l'attitude des puissances. Pourtant, lorsque le danger devint imminent, on reçut, le 26 septembre, le ministre français Châteauneuf qui transmit les communications de son chef; ce qui n'empêcha point le gouvernement de Genève de faire entrer les Suisses le 30, mais, pour rester dans les limites du droit, il fit sortir en même temps les émigrés [4]. Montesquieu, se portant à Carouge avec 4 000 hommes, reçut le 6 octobre une lettre de Servan, lui prescrivant de prendre Genève de gré ou de force. Mais le général n'obéit pas à ces injonctions et entreprit de négocier sous sa propre responsabilité [5].

La Convention, cependant, devant la tournure défavorable que prenaient les choses, ne voulant pas inaugurer sa politique

1. *Moniteur*, XIV, p. 114.
2. Kaulek, I, p. 319.
3. Aulard, *Salut public*, I, p. 74-75.
4. Mallet du Pan, *Mém.* et *Corr.*, II, p. 332.
5. V. lettres de Montesquieu, 6 oct., 13 nov. Ternaux, t. V, 28 et suiv. Cf. la convention du 2 nov.; Kaulek, I, 321.

par une déclaration de guerre contre les cantons, essayait toujours, au moyen de pamphlets, d'agir sur l'opinion publique en Suisse[1]. Mais, en ce qui concerne Genève, Lebrun persista à demander à Montesquieu la retraite immédiate des Suisses et à lui conseiller l'emploi de la force dans le cas où ses négociations n'auraient pas de résultat. Au sein de la Commission extraordinaire on discutait passionnément la politique à l'égard de la Suisse avec le Comité diplomatique réorganisé le 11 octobre. Il était maintenant composé seulement de 9 membres et de 6 suppléants, à savoir : Anacharsis Cloots, Brissot, Reubell, Guadet, Grégoire, Guyton-Morveau, Kersaint, Gensonné. Les suppléants furent Danton, Villette, Collot, Siéyès, Mailhe, Ducos[2].

Sur les 9 membres, 5 sont des Girondins connus[3]. Cloots ne s'était pas encore prononcé dans la querelle entre les deux camps. Au contraire, tout faisait croire qu'il se rangerait du côté droit, dont il n'avait recueilli que des éloges dans les journaux et dont il partageait les idées utopistes et propagandistes pour la politique extérieure.

Le 15 octobre, le Comité siégeait pour la première fois et prit les arrêtés suivants[4] :

1° Le Comité n'aura ni Président ni secrétaire. Tous les membres indistinctement, soit l'un, soit l'autre, ouvriront les paquets, écriront ou feront écrire les lettres par le secrétaire commis et les signeront, tiendront notes, rendront compte et s'occuperont des affaires selon l'occasion et l'urgence.

2° Le Comité se réunira trois fois par semaine, les lundi, mercredi et vendredi, à 7 heures précises du soir.

3° Le Comité pourra délibérer quand ses membres se trouveront réunis au nombre de 5.

1. *Mon.*, t. XIV, p. 162, le 8 octobre. Adresse de Mailhe.
2. *Procès-verbal de la Convention*, t. I, p. 148.
3. Gensonné, nommé en même temps au Comité de Constitution, opte pour celui-ci. Villette, premier suppléant, entre ainsi au Comité diplomatique. Procès-verbal du Comité. V. arch. nat. F⁷ 4395.
4. *Procès-verbal du Com.*, 15 oct.

Par une décision unanime, il maintient dans la place de secrétaire commis Trousset, admis et employé dans cette qualité par le Comité diplomatique de l'Assemblée législative.

Après avoir réglé les formalités, on s'occupa immédiatement de l'incident franco-suisse. Brissot, d'accord avec Lebrun, qui lui avait communiqué les pièces diplomatiques[1] relatives à la question, et avec ses collègues du Comité, lut à la Convention son rapport sur Genève, le lendemain 16 octobre.

L'historique une fois fait des événements qui ont amené le conflit, il s'indigne naïvement des craintes des Genevois de se voir *avignoniser*, puis il examine les trois traités de 1579, 1584 et 1782 qu'on avait à invoquer dans le cas présent.

Pendant le cours du XVIe siècle, Genève, constamment menacée par la maison de Savoie, chercha autour d'elle des alliés qui lui garantiraient son autonomie. Elle obtint tout d'abord l'alliance de Fribourg et de Berne. Lorsqu'elle embrassa la réforme, Fribourg rompit avec elle, tandis que les liens entre Berne et Genève n'en devinrent que plus étroits. Après la combourgeoisie de 1558, Henri III consentit en 1579 à ce que Genève fût comprise dans le traité qui liait la couronne de France aux deux cantons de Berne et de Soleure.

Ce traité[2], cité par Brissot en premier lieu, déclare formellement que les cantons ne pourraient envoyer les seize cents hommes[3], stipulés à Genève en 1556, pour maintenir sa liberté qu'après en avoir délibéré avec l'ambassadeur de France près des cantons, « lequel aura sa voix comme un des cantons qui sont entrés dans ce traité[4] ».

1. Voir le rapport *Mon.*, t., XIV, p. 226.

2. Le traité de Soleure. Cf. Gauthier, p. 214. Le texte du traité, avec ratification et copies, se trouve aux archives de Genève, portefeuille des pièces historiques, n° 2016. Il est reproduit par Spon, t. II, n° 65, et par M. Henry Fazy dans les *Mém. de l'Institut national genevois*, 1883, t. XV, p. 190.

3. Le nombre des Suisses qui pourraient entrer en Genève est fixé dans l'art. IV : « 5 compagnies de gens de guerre de la nation suisse ».

4. L'article V, dont l'importance saute aux yeux, n'est cité qu'inexactement dans le rapport de Brissot. Voici son texte : « Mais affin que l'on ne face entrer le roi en dispence inutile et superflue pour la dicte garnison, il a esté accordé ; que lhors qu'il conviendra la mêctre, la délibération s'en fera avec l'ambassadeur

Le texte de l'alliance conclue entre Berne, Zurich et Genève en 1584[1] s'exprimait avec plus de précision encore sur le secours à prêter au cas échéant; car il porte que Genève ne pourrait « requérir des troupes suisses que dans le cas où cette ville serait attaquée, molestée, dommagée ou assaillie dans son territoire[2] ». Il n'y a pas de doute que, se basant sur le texte original du paragraphe qui ne contenait aucune restriction quant au rôle de la France, les Genevois n'avaient pas tort d'appeler les gens de Berne et de Zurich dans leur ville, puisqu'ils étaient menacés par l'armée de Montesquieu. Brissot conclut cependant que les deux traités avaient été violés, puisque, d'un côté, il n'y avait pas de danger au moment où on fit entrer les Suisses et que, de l'autre, on avait négligé de consulter l'ambassadeur de France.

Sans doute le traité de 1579 n'était pas observé par les Genevois : ils le déclaraient annulé, l'estimant tombé en désuétude[3]. Mais Brissot prouve qu'au contraire, en vertu de ce traité, ils avaient requis, en 1737, une garnison qui les protégerait contre un coup de main de la part des Espagnols, se refuse à accepter l'argument du Conseil genevois alléguant qu'en 1643 on avait reçu une garnison suisse, sans que la France intervînt et invoquât le traité de 1579, et établit que Genève s'était adressée à la Cour pour connaître ses intentions et que celle-ci avait pleinement rassuré les Suisses et les Genevois par l'organe du

de Sa Majesté aux dites Ligues, lequel y aura sa voix comme un des cantons qui seront entrés en ce traicté et sera faicte la résolution de bonne foy selon la pluralité des voix ».

1. Traité d'alliance de Genève avec Berne et Zurich conclu le 30 avril 1784, juré le 18 octobre suivant. Le document se trouve aux archives de Genève, portefeuille des pièces historiques n° 2094. Il est publié par M. Fazy dans le *Bulletin de l'Institut national genevois*, t. XXXI, p. 391 ; cf. aussi Gauthier, 342 et suiv.; Spon, *Hist. de Genève*, 1730; t. II, n° 66.

2. Texte selon Brissot. Voici le vrai texte du paragraphe intéressant traduit de l'allemand : « S'il advenait aussi que les susnommés nos alliés de Genève entrassent jamais en guerre, fussent molestés, dommagés ou assaillis, ou fussent par quelqu'autre manière de force, audace ou violence attaqués, surpris, travaillés ou outragés contre droit et raison par qui que ce fût... ils le nous pourront notifier et faire à savoir par messagers ou par lettre en nos Conseils. Alors, nous les dites deux villes de Zurich et de Berne devrons sans délai envoyer a nos dits alliés de Genève notre secours... »

3. Cf. rapport de Brissot.

gouvernement et de son ambassadeur à Soleure, tandis que dans le cas actuel ils n'avaient pas fait la moindre démarche auprès du Conseil exécutif de la République française qu'ils n'avaient même pas reconnue.

Le rapporteur du Comité diplomatique permet en outre aux Genevois d'être en proie à de justes alarmes devant 22 000 Espagnols, mais non de se défier d'une armée française : « Ce n'est pas seulement la monarchie française qui a toujours témoigné à son égard la plus grande générosité, c'est le peuple français, qui a montré un respect religieux pour ses traités et qui s'est immortalisé par une renonciation formelle à toute conquête. Ils croient donc, les machiavélistes genevois, que la vertu n'habite pas plus sur les lèvres des peuples que sur celles des rois, que leurs engagements sont de vains sons, dont ils se jouent avec impudence. »

Cette exaltation n'avait pas de raison d'être : les Genevois prisaient à leur juste valeur les promesses d'un « peuple libre » en s'en défiant autant que de celles d'un souverain des plus autocrates. Aucune forme de gouvernement ne peut fournir une suprême garantie pour la franchise morale de ses actions en matière de politique extérieure. Les gouvernements des nations les plus civilisées avec des institutions très modernes y ont souvent montré plus de machiavélisme que les monarques les plus absolus.

Il est évident que Brissot détourne à son profit le vote du Conseil de Genève au sujet de l'entrée des Suisses : il y eut presque égalité de voix et il en tire la conclusion qu'il y a un fort parti désireux de maintenir le traité de 1579.

Le gouvernement genevois avait fait des réclamations contre toute discussion du traité de 1782[1], qui le mettait sous la tutelle et la protection des trois puissances voisines, et qui,

1. Acte de garantie passé entre les 3 puissances médiatrices, qui ont rétabli la tranquillité dans la République de Genève (12 nov. 1782). — Les 3 puissances garanties, la Sardaigne, la France et la république de Berne, s'engagent « en cas de mouvement séditieux... que le gouvernement n'aurait pas pu réprimer, d'intervenir de concert, même sans en être requis ». De Martens, II, 301.

étant incompatible avec les principes de la liberté, adoptés en France, ne pouvait avoir de valeur. Le rapporteur, au contraire, loin d'approuver ces considérations subtiles, n'invoque dans ce traité que ce qui appuie sa thèse, et regarde comme annulés les articles qui garantissent à la république sa constitution aristocratique[1], car « ce n'est qu'un acte de brigands que la République française ne peut maintenir », mais pour les autres paragraphes, il les accepte intégralement, notamment ceux qui règlent la neutralité et l'indépendance de Genève et qui ont pour but d'empêcher l'usurpation du territoire par aucune puissance, article[2] qui est actuellement violé par Genève et les deux cantons; enfin les mesures à prendre à l'égard de Genève si deux des trois puissances sont en état de guerre[3]. Plus grave lui paraît la violation de ce traité de la part du canton de Berne, n'ayant pas l'excuse de l'avoir contracté en 1782 sous la pression de la force comme Genève : à cet égard, la République française ne pourrait se dispenser de notifier aux Bernois que le maintien de leurs troupes à Genève constituait un acte d'hostilité manifeste. Brissot ne se dissimule pas les suites d'une telle politique, mais ne peut se résoudre à faire le moindre sacrifice à ses idées pour maintenir la concorde entre les deux Républiques. S'il n'avait dépendu que de lui, la guerre avec les Suisses, ce « scandale de l'humanité », eût bientôt éclaté. Mais la République avait la chance d'avoir un agent clairvoyant et modéré en Barthélemy, ce diplomate le plus fécond de la Révolution qui réparait à Berne les fautes de Paris.

Le rapport de Brissot conclut à l'approbation des ordres donnés, par le Conseil exécutif, l'évacuation du territoire genevois et la renonciation de cette partie du traité de 1782 qui garantit la constitution aristocratique à Genève. Il proposa

1. Cf. Traité de neutralité annexé à l'acte de garantie..., art. I.

2. Art. V. « La ville et le territoire de Genève seront encore réputés neutres toutes les fois qu'étant calmes et tranquilles, deux ou les trois puissances garantes auraient guerre entre elles et entretiendront des troupes dans son voisinage. »

3. Art. II, art. III et IV.

des réclamations tant à la diète helvétique qu'aux cantons de Zurich et de Berne et reçut l'approbation de la Convention le lendemain. Voici le décret rendu :

Article I. — « La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de son Comité diplomatique, considérant que l'introduction des troupes de Berne et de Zurich à Genève est contraire aux traités de 1579 et 1584[1] et compromet autant la sûreté que la dignité de la République française, approuve les ordres donnés par le Conseil exécutif provisoire pour faire évacuer la ville de Genève par les troupes de Berne et de Zurich, *en respectant néanmoins la neutralité et l'indépendance du territoire de Genève*, si cette évacuation se fait amicalement. »

Pour ne pas laisser de doute sur le peu de sincérité de ses paroles, Brissot insinue[2] à Danton, sur ses réclamations, qu'il ne reculerait pas devant une occupation éventuelle de Genève, quand il s'agit d'une mesure de sûreté nationale, car le passage de Genève offrirait aux troupes austro-sardes une trop belle voie d'invasion si on ne les prévenait à temps. En bon diplomate, il néglige de mentionner, dans son projet de décret, ce cas de force majeure qui choquerait les sentiments dejà très susceptibles des Genevois.

Art. II. — « La Convention nationale, considérant que l'édit de Genève a été dicté par la force; que le traité du 12 novembre 1782 qui le garantit, n'est à l'égard de la Constitution genevoise qu'un engagement entre des tyrans pour garantir une tyrannie étrangère; qu'il est indigne d'un peuple libre de maintenir de pareils actes; considérant, enfin, que toute la garantie de constitution est un attentat à l'indépendance de la puissance garantie, charge le Conseil exécutif de déclarer à la République de Genève et aux cantons de Berne et de Zurich que

1. Il était formulé dans l'acte de garantie de 1732 que « le présent engagement ne pouvant néanmoins préjudicier en rien au traité de Soleure de 1579 entre S. M. Très-Chrétienne et les cantons de Zurich et de Berne, ou à celui de 1584 qui subsiste entre ces deux cantons et la République de Genève. » (De Martens, II, 302.)

2. *Mon.*, XIV, p. 231.

la République française renonce pour sa part au traité du 12 novembre 1782 en ce qui concerne la garantie du gouvernement et de la Constitution de Genève. »

Conformément à ces conclusions, le ministre donna des instructions à l'ambassadeur de France à Berne pour demander la convocation d'une diète extraordinaire qui réglerait le différend [1].

Mais Montesquieu parvint bientôt par des négociations qu'il entreprit sur sa propre responsabilité à un accord. Les troupes suisses pour s'y conformer quitteraient Genève, ce qui était le point essentiel en litige sur lequel on n'entendait point transiger à Paris. Malgré tout, ce traité du 22 octobre déplut fortement : on voulait détruire la constitution aristocratique de la république protestante, tandis que les vues du général n'avaient pour but que le départ des Suisses, sans chercher à exercer la moindre influence sur les affaires intérieures. Clavière, en particulier, trouvait les conditions inacceptables ; aussi le Conseil les repoussa-t-il formellement [2] et Montesquieu, bon gré mal gré, dut négocier un nouvel accord. Mais il se borna toujours à régler l'incident dû à l'entrée des Suisses dans la ville, de façon à laisser au gouvernement toute son indépendance.

La Convention, après avoir reçu la nouvelle du second traité [3], décréta immédiatement d'accusation le malheureux général pour avoir fait une transaction « honteuse » et avoir livré « les patriotes genevois au despotisme militaire et à l'aristocratie des magistrats [4] ». Mais le Comité diplomatique ne jugea pas aussi légèrement. Sur les instances d'Étienne Dumont [5], qui était lié avec Brissot, on discuta de nouveau dans son sein les négociations entamées par le général et les deux traités conclus

1. Cf. *Corr. du général Montesquieu avec les ministres et généraux de la République pendant la campagne de Savoie et la négociation avec Genève en 1792.* Bibl. Nat., Lb. 41/2108.
2. Aulard, *Salut public*, I, 193, 26 oct. ; Kaulek, I, 414.
3. 2 novembre, Sorel, III, 127 ; *Mon.*, XIV, 441.
4. *Mon.*, XIV, 443 ; 9 novembre.
5. *Souvenirs*, 444 et suiv.

par les parties contractantes. Brissot élabora pour la Convention un autre rapport sur cette question. C'est une longue boutade contre l'infâme politique de Montesquieu; mais sa colère contre le général ne l'empêcha pas d'accepter son œuvre, sans dissimuler les embarras dans lesquels on était engagé. Selon lui[1], la nouvelle diplomatie française n'a plus à s'occuper des traités. Ils sont œuvres parfaitement inutiles, puisque la France est l'alliée naturelle de tous les peuples libres; elle ne traiterait jamais avec des gouvernements qui ne tiennent pas leurs pouvoirs du peuple. Cette diplomatie renferme le secret des derniers succès. Il ne faut pas y toucher, sans quoi la France est destinée à tomber au rang des gouvernements ordinaires et « l'enthousiasme des peuples cesse avec votre gloire et vos succès ».

Le député propage de telles maximes, tandis que Dumouriez et le ministre s'efforcent partout de faire revivre la diplomatie ancienne, c'est-à-dire de conclure des alliances partout où l'on pourrait les avoir à bon compte. Brissot renonce maintenant à toute idée d'alliance, grisé par le succès actuel de sa politique qu'il regarde avec une certaine raison comme son œuvre. Autrefois, une alliance avec la Prusse, qui était loin d'être un peuple libre, ne lui aurait pas déplu; pour obtenir celle du gouvernement anglais qui ne recevait pas non plus ses pouvoirs du peuple, mais d'une caste de privilégiés, le scrutin ayant été très restreint dans ce pays avant la réforme de 1832, il avait fait envoyer son ami Duroveray à Londres. Désormais et déjà avant Jemmappes le succès de sa politique extérieure lui avait monté à la tête à tel point qu'il dédaignait de s'occuper d'alliances avec n'importe quel gouvernement : « *Nos victoires, voilà nos alliés, quant à présent et ceux-là nous en donneront bien d'autres* [2] ».

Le décret sur Genève est adopté. Il requiert l'évacuation du territoire de la République par les Suisses jusqu'au 1er décembre et promet, en ce cas, de respecter sa neutralité et son indépendance en passant à l'ordre du jour sur l'acte du 2 novembre.

1. *Mon.*, t. XIV, p. 531. Rapport de Brissot lu à la séance du 21 novembre.
2. Discours de Brissot, 3 octobre 1792.

Les désirs du député se réalisèrent bientôt : les troupes suisses quittèrent la ville, selon le traité conclu par Montesquieu et, selon le vœu de Clavière et Brissot, le gouvernement fut renversé et la Constitution démocratisée. Mais toute l'Helvétie était encore très mal disposée contre la France. Barthélemy essaya avec toute son habileté d'engager les Cantons à négocier avec la République française qu'ils ne voulaient pas reconnaître. Il réussit[1] à faire envoyer le colonel Weiss, comme agent diplomatique des Cantons, près de Clavière et de Brissot[2], avec mission d'obtenir d'eux des ménagements dans leur langage et leurs actions, pour ne pas susciter à la France un ennemi de plus qui amènerait 40 000 hommes aux coalisés, brûlant de gagner un si précieux concours. Lebrun, plus conciliant et plus réfléchi que Clavière et Brissot, plus étranger aussi aux passions personnelles, ne fit pas de difficultés pour s'arranger à l'amiable avec l'agent suisse et pour écarter, au moins momentanément, la perspective de nouveaux embarras.

II

Après la conquête de la Savoie, la question se posait, pour la première fois, de savoir comment il fallait opérer dans ce pays. Montesquieu avait demandé des ordres à cet égard. Le Comité diplomatique s'en chargea et proposa une déclaration solennelle pour affirmer qu'on ne voulait point dicter des lois aux habitants de la Savoie, mais seulement leur prêter protection contre leur souverain et ses troupes. Ce fut Lasource, l'ami de Brissot qui fit le rapport le 24 octobre[3]. La proposition de ne prêter aux Savoisiens un appui armé qu'autant qu'ils renonceraient à

1. V. *Papiers de Barthélemy*, II, 63-64, 81.
2. V. l'ouvrage apocryphe intitulé : *Mém. de Barthélemy* (V. Quérard, *Les supercheries littéraires*, I, p. 466). Bien que ces mémoires ne soient point écrits par le diplomate, ils offrent néanmoins quelque intérêt.
3. *Mon.*, XIV, p. 286.

la royauté, lui apparaît comme une question mal posée, à laquelle on ne doit pas s'arrêter. Le problème porte plutôt sur les règles de conduite applicables à tous les généraux de la République qui passeraient la frontière. Elles se résument en trois phrases : sûreté des personnes, respect pour les propriétés, indépendance des opinions.

Les généraux doivent consulter les vœux de la population, réunie en assemblées primaires, pour déterminer le gouvernement qu'elle voudrait se donner, avec cette restriction importante, qui ne semble pas s'accorder avec ces principes : « Si elle veut des fers, vous avez des armes; si elle veut la liberté, ce sera à elle seule de faire justice des coupables, des traîtres, des conspirateurs... autrement dit, des privilégiés, nobles, royalistes et de leurs partisans ».

Ce que propose Lasource n'est qu'un *despotisme de la liberté*. Il n'admet, en principe, que ses propres idées, sévit contre tous ceux qui ne les épousent pas, affirme cependant en théorie que « les généraux de la République ne doivent cesser de maintenir l'indépendance des opinions », et reconnaît qu'en pesant sur les opinions de ses voisins on faillirait à l'engagement de ne jamais porter atteinte à la liberté des peuples; il souhaite que chaque citoyen étranger soit le maître de ses opinions autant en présence des armées françaises que dans le secret de sa solitude, et constate que, « si la moindre atteinte était portée à cette saine indépendance, les révolutions que vous voulez faire ne s'opéreraient que par la terreur qu'inspireraient les armes. Ce ne serait pas des révolutions et les infortunés habitants des contrées où entreraient vos phalanges, n'auraient fait que changer de tyran. »

On ne saurait mieux faire sentir la tournure fatale que devaient prendre les événements sous le poids des formules girondines.

Lasource ne se dissimula pas les difficultés contre lesquelles les généraux auraient à lutter pour distinguer entre les partis existants. Fallait-il former l'esprit public, adresser des instructions

ou seulement des invitations fraternelles? Aux Jacobins, Brissot avait déjà prêché la municipalisation des habitants des pays occupés en adoptant l'idée de Rœderer [1]. C'était là une mesure de défense générale, car les municipalités lui semblaient des alliés naturels de la France et « des forteresses inattaquables contre les tyrans ».

Marchant sur les traces de Brissot, le général Anselme ayant pris possession du comté de Nice, avait cru devoir s'occuper d'abord de lui donner une administration et une municipalité. Mais le Comité diplomatique hésita à aller si loin et Lasource blâma nettement de tels procédés. Sans empêcher qu'on fît connaître au monde entier les lois de la République française, il s'obstinait à ne pas franchir cette limite, repoussait toute initiative indiscrète des généraux, « leurs propositions ressemblant à des ordres et leurs invitations à des lois », la force n'ayant « point d'avis », un général « qui conseille à la tête d'une armée » étant « un maître qui commande » et conseillait, au nom du comité, d'interdire aux généraux toute prise de possession d'aucun territoire au nom de la nation française — ce que fit Anselme — et de leur ordonner de proclamer, en entrant dans un pays, que la République le déclarait affranchi et libre de se donner sous sa protection la forme de gouvernement qui lui plairait.

Le rapport de Lasource n'était, à vrai dire, qu'un fatras de belles paroles qui mettaient trop en lumière tout ce que renfermait de paradoxal cette politique girondine. Tout en blâmant les mesures de guerre prises par Anselme, le Comité diplomatique laissait entrevoir ses velléités de conquête, muet d'ailleurs sur la question la plus brûlante : les finances. Qui payerait les guerres d'affranchissement? La nouvelle république se ruinerait bientôt à mettre gratuitement ses armes à la disposition de tous les peuples.

Les opérations militaires avaient pris une tournure des plus favorables.

1. *Société des amis de la Constitution, séante aux Jacobins à Paris. Discours de P.-L. Roederer, prononcé à la Société le 18 décembre 1791*, Bibl. Nat. Lb 40/657.

Au Nord-Est, après Valmy, le maréchal de Brunswick, ne voulant pas risquer une bataille, dont le sort lui semblait douteux et qui ne lui promettait, même en cas de succès, aucun avantage important, accepta volontiers les avances de Dumouriez en vue de nouveaux pourparlers [1]. Le général déploya beaucoup de zèle pour gagner le successeur du « roi philosophe » et pour le séparer de l'Autriche. Une conférence eut lieu entre le duc de Brunswick, le marquis de Luchesini et le lieutenant-colonel Thouvenot, chargé de l'échange des prisonniers de guerre [2]. Dumouriez négocia lui-même avec l'aide de camp du roi de Prusse. Mais ces ouvertures n'aboutirent pas, Frédéric-Guillaume voulant avant tout obtenir une garantie de sécurité pour Louis XVI, que Dumouriez, même s'il l'eût voulu, n'aurait jamais pu donner. Le duc de Brunswick publia le 28 septembre un second manifeste, moins blessant pour la France que le premier, mais encore provocant. Dumouriez, jugeant inutile de continuer les entrevues et correspondances, publia en réponse une adresse à son armée, avec toutes les pièces des négociations : il expliquait qu'ayant fait des propositions raisonnables aux Prussiens, ceux-ci avaient répondu par un nouveau manifeste insolent.

Lebrun suivait de près les pourparlers engagés. Lui aussi souhaitait une transaction avec la Prusse, mais touchait au paradoxe lorsqu'il lui reprochait « ses perfidies profondes, dont la politique du Cabinet de Berlin a souvent donné le scandale et dont l'Autriche a été quelquefois victime » [3], tout en guettant l'occasion de renouer avec elle. D'ailleurs le ministre aimerait autant, et c'est là qu'il différait de la Gironde, négocier avec Vienne qu'avec Berlin, et blâmait Dumouriez qui ne partageait pas cette opinion et concentrait ses espérances sur la monarchie du grand Frédéric. Ce qui sembla essentiel à Lebrun, c'était de séparer les alliés, et ce fut là où il échoua. Après avoir envoyé [4]

1. Cf. Chuquet, *Retraite de Brunswick*, chap. v.
2. *Aff. étr. Corr. de Prusse*, 213, 27 sept., p. 291.
3. Rapport du 26 septembre.
4. La mission de Westermann et de Benoit. Cf. Chuquet, III, chap. v, 151 et suiv.

sans succès deux nouveaux émissaires, Benoît et Westermann [1], au camp de Dumouriez avec des instructions, il dépêcha un agent nommé Mettra, chez un personnage dont on connaissait l'influence sur le roi de Prusse et les bonnes dispositions pour la France, le conseiller Dohm [2]. Ces négociations échouèrent comme les précédentes devant la volonté arrêtée du roi de rester fidèle à l'Autriche. Regardant comme une félonie d'abandonner François II, il résista longtemps encore aux ouvertures qui lui furent faites de la part des gouvernements français qui se succédaient : enfin des revers militaires, sa situation financière et une certaine animosité anti-autrichienne le détermineront à se montrer plus accessible et à reprendre les négociations qui conduisirent à la paix de Bâle en 1795.

Devant les succès spontanés et successifs des armées françaises, les Girondins, changeant leur diplomatie, abandonnèrent définitivement leur ancien plan d'alliance avec la Prusse et l'Angleterre [3] : « Misérables échafaudages, tout cela doit disparaître. *Novus rerum nascitur ordo.* » Et, sous la pression des Girondins, le Conseil exécutif fait notifier au roi de Prusse [4] : « Que la République française ne peut entendre aucune proposition avant que les troupes prussiennes n'aient définitivement évacué le territoire français ». Réponse qui enchanta le député Brissot à un tel point qu'il s'écria : « Oh! Romains, nous n'avons plus rien à vous envier [5] ! »

L'armée prussienne s'étant retirée à Verdun, il fut encore une fois question de livrer une bataille. Mais ni le maréchal, dégoûté

1. Westermann, François-Joseph (1751-1794). Nommé le 14 septembre adjudant-général, il fut envoyé, sur les instances de Danton, dans l'Argonne. Cf. Robinet, *Danton, homme d'État*, 104.

2. Sorel, III, p. 113.

3. Brissot à Dumouriez, 28 nov. « Ne nous occupons plus, mon ami, de ces projets d'alliance de la Prusse, de l'Angleterre. » Rojas, *Miranda*, p. 1. *Chronique de Paris*, 29 septembre.

4. Aulard, *Salut public*, t. I, 70.

5. *Patr. franç.*, 26 sept. V. aussi *Chronique de Paris*, 28 sept., où Condorcet loue cette réponse du Conseil qui « met enfin les Français à la hauteur qui leur convient en les reportant au plus beau temps de la république romaine ». Chuquet, *Retraite*, p. 178 et suiv.

de cette guerre qu'il avait entreprise à contre-cœur, ni le roi de Prusse, craignant de sacrifier toute son armée pour une affaire qui ne le regardait pas directement, n'y consentirent. La retraite fut résolue et, le 23 octobre, le territoire français était évacué, sans qu'on fût arrivé à un accord malgré les efforts réitérés des deux parties.

Dumouriez avait quitté son armée dans le courant d'octobre, afin de se rendre à Paris, pour y préparer de nouveaux plans de campagne. Là il se concerta avec Danton dont il avait une très haute opinion[1] et avec Lebrun, qui était son élève, et ne manqua pas de se réconcilier avec Brissot, qui affirma hautement son intention de renoncer à toute attaque contre le général vainqueur : « La plus grande des vertus dans les États républicains est le sacrifice des intérêts particuliers et des injures particulières au bien de la patrie. Tout homme qui se souvient qu'il a eu des démêlés avec tel autre n'est pas un patriote. Ainsi nous avons vu Dumouriez appeler le ministre de la guerre « mon cher Servan », ainsi nous-mêmes, nous appelons Dumouriez notre cher général, malgré les sujets de plainte que nous avons eus contre lui, jusqu'à tant qu'il batte les Prussiens[2]. »

Le ministère est entièrement à Dumouriez, et Lebrun se croit toujours encore sous les ordres de son ancien chef, qu'il nomme dans sa correspondance « son cher patron[3] ». Bien accueilli à Paris par les deux partis qui se disputaient sa faveur[4], à l'exception de Marat, qui le déteste, il flatte beaucoup la Gironde, mais sans négliger les Jacobins, dîne chez Roland qui lui avait écrit amicalement lors de sa prise du commande-

1. V. sa lettre à Danton. Bibl. Nat., ms. *Nouv. acq. franc.* 4395; elle est publiée par M. Robinet.

2. *Patr. franc.*, 4 oct. Ce qui prouve combien M. de Sybel se trompe dans tout ce qu'il écrit sur la querelle Brissot-Dumouriez, où il prétend que les deux ne se sont jamais réconciliés depuis le premier ministère Dumouriez.

3. V. Lebrun à Dumouriez, 14 sept., *Aff. étr.* « France », 321, pièce 53, où il lui exprime l'enthousiasme « qui se glisse naturellement dans les cœurs au récit des belles actions ».

4. Cf. *Révolutions de France et de Brabant*, n° XIV, p. 106 et suiv.

ment[1], voit son ami Gensonné et exprime son estime à Guadet et Vergniaud[2].

Parti[3] pour affranchir la Belgique, Dumouriez rejoignit son armée à Cambray, enflamma les Belges par des manifestes populaires, passa la frontière et, le 28 octobre 1793, battit les Autrichiens à Jemmapes[4] : dès ce moment, la Belgique était à lui. Il avait comblé les vœux des patriotes français. La nouvelle république, victorieuse, semblait irrésistible et invincible. Son charme magique fascinait les pays d'alentour. Son prestige se haussait visiblement. L'élan des conquêtes, malgré tous les articles de la Constitution, se traduisait par les députations et les adresses qui se succédaient à la barre de la Convention. Les démocrates niçois demandèrent leur réunion à la France le 28 octobre et envoyèrent une députation le 4 novembre porter ce vœu[5]. Le 11 novembre, une délégation de Savoisiens, demeurant à Paris, formula une requête dans le même sens[6]. Le 15 novembre, 8 communes du pays de Nassau-Saarbrucken réclamèrent avec instance la réunion en ces termes[7] : « La France est notre ancienne patrie... Nos relations commerciales et la conformité de langue semblent nous placer naturellement dans le département du Bas-Rhin. »

Au midi, tout allait de mieux en mieux. Après la conquête de la Savoie par Montesquieu, le général Anselme prit Nice, y harangua les démocrates et excita leur admiration[8]. Enivré par un succès foudroyant, il pensait non seulement à débarquer en Sardaigne, mais à entreprendre la conquête de l'Italie. Rien n'entrait mieux dans les desseins de Brissot. Il avait fait expédier auprès de lui un de ses amis, Aréna, son ancien collègue au Comité diplomatique de la Législative. Enivré par le succès

1. Chuquet, *Valmy*, p. 17 et 18.
2. *Ibid.*, *Jemappes*, p. 64, 65.
3. Aulard, *Salut public*, I, 100; 6 oct.
4. Chuquet, *Jemappes*, chap. III.
5. *Mon.*, t. XIV, 385.
6. *Ibid.*, p. 457.
7. *Ibid.*, p. 481.
8. Ternaux, t. IV, p. 203-211.

foudroyant, Aréna[1] suggéra l'idée à Anselme de débarquer en Sardaigne, de paraître en Italie, de renverser tous les Bourbons et d'affranchir de l'esclavage les descendants des Romains.

Un autre projet absorbait alors les pensées de Brissot. Il fallait donner le coup mortel aux Bourbons d'Espagne, et pour cela les attaquer aux deux points vulnérables. Servan devait passer les Pyrénées, « démontrer à l'Espagne que sa résurrection politique était dans la révolution », travailler la nation par des manifestes en langue espagnole, « électriser tous les esprits », faire naître l'enthousiasme et aller au-devant de tous les obstacles. « Si les Pyrénées ne séparent plus que des peuples libres, notre liberté est assise[2]. » Déjà, avant la réunion de la Convention, Brissot s'était épris de l'idée de révolutionner les colonies espagnoles pour leur « rendre la liberté ». Avec une dizaine de milliers d'hommes stationnant dès cette époque à Saint-Domingue, soutenus par une aussi forte armée de mulâtres et l'escadre des Antilles, rien ne lui paraissait plus facile que d'affranchir l'Amérique du Sud. Cependant il lui fallait un homme capable de réaliser d'aussi vastes desseins. Il l'avait trouvé dans la personne du général Miranda[3]. Vénézuelien de naissance, imbu de l'amour de révolution pour laquelle il sacrifia vie et fortune, illustre aventurier aussi connu en Amérique qu'en Europe, nul n'était plus propre à jouer le grand rôle que Brissot lui avait destiné. « Le nom de Miranda.. vaudra une armée; et ses talents, son courage, son génie, tout nous répond du succès[4]. » Il presse le Conseil exécutif de nommer immédiatement Miranda gouverneur général de Saint-Domingue et de l'y envoyer avant que l'Espagne ne soupçonne ses vues. « Sa nomination va [la] frapper de terreur et confondre Pitt avec sa pauvre politique dilatoire. »

Le Conseil exécutif goûta d'abord cette idée de Brissot[5].

1. V. Aréna à Brissot, 24 oct. 1792. Ternaux, t. V, 60.
2. Brissot à Servan, 26 novembre.
3. Cf. Brissot à Miranda, 13 octobre 1792; Rojas, *Miranda*.
4. Brissot à Dumouriez, 28 novembre; Rojas, *Miranda*.
5. Brissot à Miranda, 13 octobre.

Lebrun ne croyait pas qu'il subsistât le moindre doute sur la participation de l'Espagne à la guerre en raison de la proche parenté de la Cour avec le roi détrôné. Seulement, comme Miranda, passait pour un des officiers les plus capables de l'armée, on ne voulait pas l'en priver avant de consulter Dumouriez. Le général en chef ne désirait pas voir partir Miranda, et bientôt Lebrun changea d'opinion : il reçut de Bourgoing des nouvelles qui lui confirmaient que la reine et son amant Godoy, créé duc d'Alcadia, étaient, malgré leur haine contre la République, opposés à la guerre, préférant dilapider les finances de l'État pour leurs caprices[1] : aussi la Cour, dans le dernier embarras, n'était-elle pas éloignée de reconnaître le nouveau gouvernement français et avait-elle suspendu les armements. Lebrun se résolut donc à en user avec elle d'une façon plus conciliante[2]. Mais il ne convainquit pas Brissot. « Point de paix avec les Bourbons », ne cessait-il de prêcher aux ministres. Il faut « faire tomber les chaînes données par les Pizarre et les Cortez ». A la longue le rédacteur du *Patriote* devenait insupportable à Lebrun et à Danton. Ils l'éconduisirent, lui promettant tout ce qu'il demandait, mais ne firent rien. Clavière seul demeurait enthousiaste pour le grand projet[3]. Miranda lui-même jugea le dessein trop vaste, objecta son ignorance complète des Antilles françaises et observa très justement qu'il fallait escompter l'hostilité de l'Angleterre[4]. Enfin Dumouriez, en dépit des instances répétées du député, ajourna l'exécution[5] pour s'attacher tout entier, ainsi que le ministre des affaires étrangères, aux complications survenues avec l'Angleterre, dont l'attitude était ce qu'il importait surtout de connaître avant de s'aventurer dans une nouvelle entreprise[6].

1. *Aff. étr. Corr. d'Espagne*, t. 632, in-fol. Baumgarten, p. 420 et suiv.
2. Brissot à Servan, 26 novembre. Je n'ai pu voir cette lettre publiée par M. Perroud, dans son recueil intitulé *J.-P. Brissot, Correspondance et Papiers*, Paris, 1912, in-8°, qu'à la dernière minute alors que cet ouvrage était déjà sous presse.
3. *Ibid.*
4. Miranda à Brissot, 19 décembre; Rojas, *Miranda*.
5. Brissot à Miranda, 6 janvier, *ibid.*
6. *Ibid.*, 10 janvier.

Lebrun, bien que momentanément opposé à la guerre, ne perdit pas de vue, de révolutionner l'Espagne « à l'amiable ». Au moment où le commencement des hostilités parut imminent, il était occupé à installer un *Comité révolutionnaire* à la frontière des Pyrénées[1] : Bayonne et Perpignan devaient être les centres d'où partiraient tous les plans de campagne. La même méthode qui jusqu'alors avait eu le plus heureux succès fut observée : on importera dans la Péninsule plus systématiquement que l'on ne l'avait fait jusqu'ici, sous forme de brochures et de manifestes, les maximes de la Révolution, on correspondra avec ceux qui leur étaient acquis.

Fort naturellement dans ce genre de travail, Condorcet trouvait une occasion d'exercer à nouveau sa plume. Le mathématicien fabriqua donc l'*avis aux Espagnols*[2].

A le lire aujourd'hui à l'abri des préoccupations de l'année 1792, il ne produit pas une mauvaise impression ; c'est un morceau qui se soutient, et il n'est pas étonnant que, par la suite, il ait servi de modèles à d'autres manifestes du même genre. Certaines théories, qui de nos jours ont fait la fortune de certains tribuns espagnols, s'y trouvent nettement énoncées et, en apparence du moins, très logiquement déduites[3].

Cependant, cette proclamation n'avait pas ce qu'il fallait pour réveiller les Espagnols et recruter parmi eux des prosélytes. Elle avait le grand tort de s'attacher à raisonner avec des gens qui ne raisonnent pas et qui, en ces matières, n'obéissent qu'au sentiment et à l'emportement : trop de considérations générales, trop de philosophie et d'histoire, de belles phrases habilement construites, mais sans élan, sans véritable passion, bref, rien qui fût de nature à frapper l'imagination de ce peuple.

La dissertation savante de Condorcet ne pouvait exercer d'effet sensible sur la population espagnole. Il en fallait une,

1. Cf. pour ce qui suit : *Revue historique*, 1890, t. XXXIV, p. 72, article de M. Morel-Fatio, *José Marchena et la propagande révolutionnaire en Espagne en 1792 et 1793*.

2. Condorcet, *Œuvres*, XII, p. 121 et suiv.

3. Ainsi s'exprime M. Morel-Fatio, p. 72 et suiv.

dressée par un homme né au milieu de ce peuple, connaissant ses maux comme ses espoirs et sachant lui parler son langage. Brissot découvrit cet homme, propre on ne peut mieux à remplir le rôle qu'il lui avait destiné. Ce fut José Marchena. Jeune et riche Andalousien, il avait sacrifié vie et fortune à sa passion révolutionnaire, s'était lié avec « le philosophe Brissot[1] », entretenait avec lui une correspondance suivie. Bientôt exilé de sa patrie, il se fixa dans ce même Bayonne, d'où devait naître la révolution espagnole, y chercha un point de ralliement avec les organisateurs de la propagande et fit circuler en novembre une adresse qui, évidemment inspirée par *l'avis* de Condorcet, en différait néanmoins profondément. Tant par son allure que par le genre des attaques qui y sont dirigées contre les institutions de l'Espagne, elle était incontestablement plus propre à devenir comme le catéchisme des adeptes espagnols de la Révolution. Condorcet s'était adressé sans cesse et sans choix dans son *Avis* toujours au peuple espagnol ou à « la nation » entière. Il ne lui avait guère proposé d'adopter radicalement tous les principes de la Révolution française, mais seulement ceux qui s'accordaient « avec les opinions actuelles de la nation espagnole ». Il avait ménagé le clergé, lui enseignant toujours l'histoire, ne soufflant pas mot de l'Inquisition, persuadé sans doute — il se trompait certainement — que le fameux tribunal jouissait encore d'une grande popularité parmi le peuple. Partout il avait essayé de convaincre à l'amiable le puissant clergé, de le rendre plus accessible aux vœux populaires[2]. Du reste, « l'attachement du peuple espagnol à certains principes religieux ne serait pas un obstacle à une révolution dans laquelle ces principes seront respectés. Il les empêcherait en tout d'imiter la nôtre, mais non de faire celle qui leur convient. Car une révolution qui irait au delà *des idées du peuple serait exposée à prendre bientôt après une marche rétrograde.* »

1. Marchena à Lebrun, 22 décembre 1792, *op. cit.*
2. *Avis de Condorcet*, *Œuvres*, XII, p. 130.

Tout cela est excellent et très bien dit. Condorcet ne se trompait qu'en peu de chose : il oubliait que ce qu'il nommait le peuple espagnol, n'était qu'une masse anomyme, sauvage même, sans la moindre dose d'instruction; moralement, intellectuellement et matériellement enchaînée par ses maîtres depuis des siècles.

Marchena sait infiniment mieux que Cordorcet à quoi s'en tenir sur l'état des différentes classes sociales en Espagne, qu'il serait absurde de compter sur un mouvement populaire. « Dans ce pays, il n'y a que deux classes d'hommes : les uns tout à fait éclairés, les autres tout à fait superstitieux ». Il ne voit que trop clairement qu'il n'y a rien de commun entre le peuple espagnol et celui qui avait détruit la Bastille. En Espagne, « l'opposition du peuple » est un non-sens; il n'y a pas de peuple pensant et agissant dans ce pays. Sans doute, il y a aussi outre-Pyrénées des hommes intelligents, mais on n'y trouve pas « ces grands génies capables de dessiller les yeux de tout le peuple et de régénérer la nation » : « *Il ne faut pas s'attendre à y trouver un Mirabeau, un Brissot, ou un Condorcet.* »

A l'égard de l'Inquisition, Marchena, en contradiction avec Condorcet, va droit au but et exige sa suppression radicale : l'Inquisition est la grande coupable qui a causé la déchéance et l'abrutissement de la nation; qu'on ne vienne pas prétendre qu'en supprimant le tribunal de la foi on froisserait le sentiment populaire : le peuple ne remuera pas et les réformes doivent être faites d'en haut à l'instigation d'esprits philosophiques et prévoyants.

La réponse du gouvernement espagnol à cette proclamation fut la séquestration des biens du jeune révolutionnaire[1]. Alors, Marchena se recommandant de la haute protection de Brissot, s'adressa par lettre à Lebrun pour solliciter son adjonction au Comité révolutionnaire, qui se constituait à Bayonne, et pour coopérer à « propager les principes de la liberte en Espagne ».

1. Marchena à Lebrun 29 décembre 1792, *op. cit.*, p. 73.

En effet, par son talent, son expérience, le maniement de sa langue et surtout son tempérament indigène, il a été à même de rendre les plus grands services. Lebrun accéda à la requête de l'Espagnol qui fut inscrit avec son ami J.-Hévia, dans la liste des membres du futur Comité révolutionnaire.

Les buts que Lebrun confiait à ce Comité étaient assez vagues : préparer et accélérer la Révolution d'outre-Pyrénées. Très judicieusement Marchena demanda à Lebrun ce qu'on entendait par ce mot de révolution, qui, en effet, n'était alors qu'une expression vide. Selon Marchena, le plus pressant était de travailler à la convocation des anciens Cortes. Par contre, au Comité révolutionnaire où les Français qui, ayant résidé en Espagne, se donnaient pour de fins connaisseurs de ce pays, prévalurent, on tenait les Cortes pour une institution caduque qu'il serait puéril de ressusciter. On comptait sur d'autres moyens pour renverser les Bourbons et leur substituer un gouvernement semblable à celui que la France était en train de construire; on ne voulait plus entendre parler des traditions espagnoles, mais seulement de *révolution*, toujours *de révolution*, ce qui voulait dire : anarchie et dissolution. En vain, le prophète Marchena s'écria-t-il[1] qu' « il y a un axiome qui est d'une vérité éternelle dans toutes les circonstances et dans tous les temps; c'est que les hommes consultent plutôt ce qui s'est fait que ce qui devait être ».

A Paris, on s'était habitué à dédaigner ces précieux conseils et les observations de Marchena demeurèrent sans effet. « Les Français nous apportent la liberté, se plaint-il amèrement[2], et ils ne nous la présentent pas avec les formes que nous lui avons connues. De quel droit prétendent-ils nous prescrire des règles sur les moyens d'exercer notre souveraineté? Ce n'est pas la liberté qu'ils nous offrent; ils nous prescrivent des lois impérieuses en se donnant pour nos libérateurs. Nous n'avons

1. Marchena à Lebrun, 29 décembre, *op. cit.*
2. Mémoire adressé à Lebrun, *op. cit.*

donc *fait que changer d'esclavage, car une nation est toujours esclave quand elle obéit à une autre volonté que la sienne, soit que cette volonté soit celle d'un roi ou celle d'un autre peuple.* Croyez-vous intéresser les autres peuples à briser leur chaîne quand ils verront que vous leur en préparez de nouvelles? » Le seul moyen de révolutionner l'Espagne c'est la prompte convocation de *las Cortes.* « *Jamais la France ne serait parvenue à ce degré de liberté dont elle jouit maintenant, et qui va se consolider par la chute des tyrans qui l'environnent si l'on avait parlé d'abord d'une convention nationale qui établirait la république sur les ruines du trône. On avait commencé par en appeler aux États généraux.* » Il faut agir de même en Espagne, le reste suivra de soi-même.

Marchena n'avait pas de chance avec ses propositions : il ne réussit qu'à exciter la jalousie et la méfiance de ses collègues qui le ruineront bientôt dans l'esprit du ministre. Celui-ci temporisa du reste avec l'installation officielle du Comité révolutionnaire pour ne pas trop brusquer l'Espagne. La Convention, au contraire, aveuglée par le succès de ses armées et par les heureux résultats du propagandisme, se laissa entraîner dans des voies fort dangereuses. La Gironde déclara que la France devait accorder sa protection à tous les peuples qui la réclamaient. Le 19 novembre le décret fut accepté dans les termes suivants :

« La Convention Nationale déclare, au nom de la nation française, qu'elle accordera fraternité et secours à tous les peuples qui voudront recouvrer leur liberté et charge le pouvoir exécutif de donner aux généraux les ordres nécessaires pour porter secours à ces peuples et défendre ceux qui auraient été vexés ou pourraient l'être, pour la cause de la liberté [1]. »

L'auteur du fameux décret fut l'angevin La Revellière-Lépeaux. D'abord assez indépendant, mais toujours lié avec les

1. *Mon.*, XIV, p. 517.

chefs du parti Brissot, le député de Maine-et-Loire finit par se rallier aux Girondins. Il détestait Danton autant que le détestait Mme Roland et fut un propagandiste aussi convaincu que Brissot. La preuve en est ce néfaste décret qui portera la Révolution en Europe[1]. Ce qu'on entendait alors en France, par liberté, était un état d'âme qui n'existait dans aucun pays. Il fallait *affranchir* toutes les nations, selon le sens verbal du décret à la requête du *peuple*, c'est-à-dire du parti politique démocrate. Décret utopiste et impolitique, s'il en fut. Utopiste, car il était inexécutable : les ressources de la France n'étant pas suffisantes pour satisfaire à de telles entreprises coûteuses en hommes et en argent. Impolitique, car il ne pouvait que rompre tout lien avec les pays restés neutres.

Etait-ce par philanthropie, comme certains historiens l'ont dit, que les Girondins se laissèrent éblouir par les plus grossières illusions? Est-ce vraiment par esprit de générosité vis-à-vis des opprimés, qu'ils se laissèrent guider? Assurément il y avait de la sincérité et parfois même de la noblesse dans leur désir de soulager les souffrances de l'humanité. Anacharsis Cloots, qu'ils avaient patronné et appelé à la Convention[2], les influençait par sa propagande cosmopolite, mais ses rêves de République universelle et d'incorporations illimitées formaient une conception trop vaste, même pour les Girondins[3]. Les relations entre Cloots et eux se refroidirent bientôt après la réunion de la Convention, et, le 17 novembre, le tribun prussien lut aux Jacobins son pamphlet intitulé « Ni Marat, ni Roland[4] », où il attaqua violemment les Brissotins, sans dire du mal de Marat, malgré son titre. Dans leurs « réponses au prussien Cloots[5] », ils répliquèrent aux invectives du cosmopolite. Brissot s'expliqua sur

1. Cf. A. Meynier, *Un représentant de la Bourgeoisie Angevine à l'Ass. nat. Constituante et à la Convention nationale. L.-M. La Revellière-Lépeaux* (*1753-1795*), 1905, in-8°.
2. Cf. *Œuvres de Desmoulins*, t. I, 324.
3. Cf. lettre de Bosc, 24 nov.
4. Bibl. Nat., Lb 41/295; cf. Avenel, II, 67.
5. Bibl. Nat., Lb 41/296. Cf. aussi *Réponse d'Anacharsis Cloots aux diatribes Rolando-Brissotines*, 26 nov. 1792. Lb 40/728; en outre, Avenel, t. II, passim.

son système politique en deux mots : « *extension de la France jusqu'aux bornes que prescrit la nature*; *au delà, ceintures de républiques fédératives, et point de république universelle.* »

Les Girondins étaient avant tout des Français, nés avec les préjugés et les passions de leur temps. La propagande fut, pour la plupart d'entre eux, une mesure de combat, qui valait plus qu'une armée de 100 000 hommes. « Nous ne pouvons être tranquilles que lorsque l'Europe, et toute l'Europe, sera en feu[1]. » Ainsi Brissot révèle sa pensée intime : révolutionner les peuples pour ne pas être écrasé par leurs maîtres, c'était la maxime romaine *Divide et impera* employée dans un sens moderne. Diviser les nations en poussant les sujets opprimés contre les privilégiés et, après avoir détruit leurs forces, préparer les conquêtes. Car, malgré toutes les protestations élégantes de Lasource, cet esprit conquérant et purement gaulois s'était réveillé et ne pouvait être longtemps masqué sous des flots d'éloquence. S'immiscer indiscrètement dans les gouvernements intérieurs de toutes les nations, se faire l'arbitre de leurs querelles de partis, tel fut le ressort de la tactique girondine, dont Genève fournit un exemple.

III

Dans le décret du 19 novembre on s'était bien gardé de prononcer le mot de conquêtes. La Constitution de 1791 les défendait : ce terme passait pour impur, comme une survivance de l'ancien régime. On avait la naïveté de le remplacer par la formule aussi vieille et non moins traditionnelle de *frontières naturelles.*

Déjà après la retraite des Prussiens, quand la France libérée

1. Brissot à Servan, 26 novembre, *op. cit.*

des armées étrangères ne se trouva plus en danger immédiat et quand les volontaires, accourus pour sauver la patrie et non pour servir une politique de conquêtes, n'estimant plus leur présence aux armées indispensable, demandèrent à rentrer dans leurs foyers, la Convention ne montra aucun goût pour de pareilles insinuations : le 19 octobre l'appel à la conquête retentit pour la première fois à sa tribune[1]. Lefort fit rédiger une adresse aux volontaires de 1791 qui leur demandait, avant de quitter les armes, de venger le sang français répandu à flots, de punir l'ennemi, de le forcer à repasser le Rhin et, avant tout, de faire reconnaître la majesté de la République et la souveraineté du peuple. On rencontre ici ce même esprit conquérant qui avait prévalu chez les hommes d'État de l'ancien régime. Le rêve de tous les rois de France de voir le Rhin comme barrière contre l'Empire, exaltait les Girondins comme les Montagnards. Ce n'était plus une question de parti, mais bien un sentiment inné à tous les Français et le succès de leurs armées renforça encore leurs espoirs latents. L'Assemblée et le Conseil exécutif s'accordèrent sur ce point, et le 24 octobre celui-ci arrêta que les armées françaises ne quitteraient point les armes et ne prendraient pas de quartier d'hiver avant d'avoir refoulé l'ennemi au delà du Rhin[2].

La nouvelle de la victoire de Dumouriez à Jemmapes, la prise de Bruxelles, la conquête de la Belgique, l'enthousiasme de la population belge pour la cause de la Révolution, tous ces faits avaient contribué à griser Brissot jusqu'à lui faire perdre toute notion de la réalité. En effet, la politique qu'il avait prêchée, dès la réunion de la Législative, ne semblait-elle pas avoir un succès qui dépassait les espérances les plus audacieuses. Aussi l'inspirateur de la propagande dévoile-t-il au général vainqueur ses pensées intimes[3] :

1. *Mon.*, XIV, 248.
2. Aulard, *Salut public*, I, 188.
3. Brissot à Dumouriez, 28 novembre 1792; Rojas, *Miranda*. M. de Sybel, dans sa *Geschichte der Revolutionszeit*, t. III, p. 24, ne croit pas à l'authenticité de la lettre de Brissot à Dumouriez; il essaie de le prouver par l'argument que la

Le moment est venu pour Brissot de résoudre les plus grandes questions qui se sont jamais posées pour la France :

« Qu'est-ce qu'Alberoni, Richelieu, qu'on a tant vantés ? Qu'est-ce que leurs projets mesquins, comparés à ces soulèvements du globe, à ces grandes révolutions que nous sommes appelés à faire? » Il lui soumet une nouvelle entreprise digne de son génie : pendant que Miranda mettra l'Amérique espagnole en feu, Servan l'Espagne européenne, Dumouriez portera la terreur de la liberté dans l'Empire : « tout doit coïncider ». Il

Gironde et spécialement Brissot détestaient le général depuis son premier ministère; il prétend qu'il n'y eut que Gensonné qui correspondit avec lui et seulement jusqu'en décembre. En effet, Brissot a toujours fortement nié avoir jamais correspondu avec Dumouriez, après son premier ministère. (Voir ses réponses à St-Just et Amar, *Mém.*, Ed. Perroud, t. II, chap. XXI-XXII, et sa brochure... *à ses commettants.*) Mais, malgré son démenti formel, l'erreur de Sybel est certaine et l'authenticité de cette lettre hors de doute. D'abord si la Gironde avait rompu ouvertement avec le général en juin 1792, ce fut pourtant elle qui l'avait porté au généralat par l'organe des mêmes ministres que Dumouriez avait fait renvoyer quelques mois avant. Il est vrai que ce fut surtout Danton qui favorisa sa candidature pour le commandement de l'armée des Ardennes, mais, à lui seul, il n'eût jamais réussi sans le concours de ses collègues. Bref, il est naturel que Brissot pardonnât au héros de Jemmapes et de Valmy ce qu'il ne pouvait pardonner à l'ancien ministre, son rival et adversaire. (V. le *Patr. franç.*, du 26 sept.) Certainement la Gironde se méfiait du général autant que la Montagne, mais elle pensait avoir besoin de ses talents incontestés. Il n'y a pas de preuve de désaccord entre la Gironde et Dumouriez. Clavière, l'ami intime de Brissot, lui écrivit (V. sa lettre du 27 sept., *Rév. franç.*, I, 96), bien que son portefeuille ne nécessitât en rien une correspondance.

Quant à la lettre citée, je n'ai pas pu en retrouver l'original au moment voulu; je n'en avais guère besoin, car j'avais lu dans les papiers des affaires étrangères (Fonds France, 649, p. 59), d'abord une lettre de Miranda à Lebrun où il accuse réception de la lettre de Brissot : 19 décembre 1792, Miranda à Lebrun : « Ayant eu communication hier de la lettre écrite par le citoyen Brissot au général Dumouriez, sur la résolution qu'avait le pouvoir exécutif, de me nommer gouverneur à St-Domingue avec des vues ultérieures sur le continent hispano-américain, je lui ai fait la réponse que vous verrez par la copie ci-jointe; j'espère que vous voudrez bien me communiquer vos observations là-dessus, F. Miranda. » — E. M. « Je vous prie de faire remettre les deux lettres ci-jointes au citoyen Brissot et à mon ami Petion. » Ensuite Miranda répond à Brissot au sujet de ces questions en suspens. Liége, le 9 décembre 1792 : « Le général Miranda au citoyen Brissot, membre de la Convention nationale » (copie), *Aff. étr.*, France, 649, p. 60, reproduite par Rojas. Enfin, dans sa lettre du 2 déc., dont l'original (minute des mains de Brissot) est au départ. de la Bibl. nat., le député reparle de sa première lettre. Il commence : « Je vous ai écrit ces jours derniers, mon cher général, relativement à Miranda. » — En tout ce qui regarde la politique extérieure de la Gironde ainsi que ses relations avec Dumouriez, M. de Sybel est induit en erreur à cause de son excessive confiance dans les écrits de Brissot.

n'y a pas de paix possible entre le vieux « colosse germanique », avec ses innombrables principicules, ses cercles antiques et usés, son Reichstag, devenu une risée générale, et la jeune République française, destinée à changer la face du monde.

Tout le monde au camp de la Gironde pensait à une révolution universelle, dont on escomptait le profit pour la France. Mais, si l'heure de l'effondrement du vieux système aristocratique de l'Europe est venue, que mettra-t-on à sa place? « Les nations doivent suivre, pour se réunir ensemble, les indications données par la nature et par la raison, dit Bosc. » Il suffit de parcourir la carte pour voir que des divisions physiques séparent à peu près en portions égales les contrées de l'Europe. « L'Espagne et le Portugal doivent faire une seule république, l'Italie une autre, l'Allemagne au delà du Rhin une troisième, l'Angleterre une quatrième et la France, bornée par les Pyrénées, les Alpes, le Rhin et la mer, une cinquième[1]. »

Voilà les plans aventureux des Girondins. S'ils rêvaient d'une confraternité universelle[2], ils n'allaient par jusqu'au bout de leurs conceptions car ils pensaient d'abord à la grandeur de la France. C'est là le côté paradoxal de leurs vues.

Il est curieux de voir que même une tête aussi forte que celle de Talleyrand se laissa influencer jusqu'à un certain point par la fièvre girondine. En simple spectateur, réfugié à Londres pour éviter le sort de La Rochefoucauld, la propagande de Brissot l'éblouit, sa politique d'expansion l'effraye, et déjà il prévoit, comme suite fatale, une guerre formidable.

« Il[3] ne s'agit plus aujourd'hui, comme nous le conseillaient

1. Cf. la lettre de Bosc, 24 nov. 1792. *Rév. franc.*, t. 46, p. 237 et sq.

2. *Ibid.*, 5 novembre 1792, *loc. cit.*

3. *Aff. étr.*, France, 648. *Mémoire sur les rapports actuels de la France avec les autres États de l'Europe*, Londres, 25 nov. 92, p. 270, pièce 134. Reprod. par le Dr Robinet, *Danton émigré*, p. 243; Pallain, *Le Ministère Talleyrand sous le Directoire*. XLIII et sq. Il faut, à travers ce document, se rendre compte du danger auquel était exposé le diplomate qui voulait s'opposer à la politique du jour. Aussi est-il composé dans un style modéré et plutôt flatteur. Compromis par les papiers de l'armoire de fer et mis en accusation, Lebrun défendait Talleyrand

encore, il y a quelques années, des hommes célèbres [Mirabeau] dans la carrière politique, il ne s'agit plus d'adopter un *système qui puisse rendre à la France le rang que son énorme consistance lui assigne dans l'ordre politique ou la suprématie qui lui est due, sous tous les rapports, parmi les puissances du Continent, etc. On a appris enfin que la véritable suprématie, la seule utile et raisonnable, la seule qui convienne à des hommes libres et éclairés, est d'être maître chez soi et de n'avoir jamais la ridicule prétention de l'être chez les autres.* »

« De toutes les parties de l'ancien système celle qui est le plus en contradiction avec nos lois, nos opinions et nos mœurs nouvelles,... c'est la matière des alliances. Un traité d'alliance est la promesse d'un secours mutuel, dans le cas où l'une des puissances contractantes éprouverait une agression ou voudrait en faire éprouver une. De cette définition il résulte qu'il ne doit y avoir rien de commun entre les alliances formées par des gouvernements arbitraires et les alliances contractées par des États libres. »

« Les alliances de l'ancien régime avaient pour but de dépouiller et d'assujettir les peuples, pour établir la prépondérance politique d'un roi ou d'un pouvoir aristocratique. »

La France, se demande Talleyrand, doit-elle contracter des alliances?

« Si la France contracte des alliances, ce sera... moins pour son propre intérêt que pour celui des États qu'elle aura rendus ou qu'elle voudra rendre libres. Ce sera pour hâter le développement complet du grand système de l'émancipation des peuples. C'est là que doit se trouver le seul objet de sa politique actuelle, parce que c'est là que se trouve le vrai principe des intérêts généraux et immuables de l'espèce humaine. Aussi, après avoir reconnu que le territoire de la République française suffit à sa population et aux immenses combinaisons d'industrie

et citait à sa décharge son mémoire « dont toutes les vues appartenaient aux principes les plus purs de la Révolution ». Cf. Sorel, t. III, p. 224; *Mon.*, XIV, p. 774.

que doit faire éclore le génie de la liberté, après s'être bien persuadé que le territoire ne pouvait être étendu sans danger pour le bonheur des anciens comme pour celui des nouveaux citoyens de la France, *on doit rejeter sans détour tous ces projets de réunion, d'incorporation étrangère qui pourraient être proposés par un zèle de reconnaissance ou d'attachement plus ardent qu'éclairé*; on doit être convaincu que toute acceptation, ou même tout désir, de ce genre de la part de la France contrarierait d'abord sans honneur et sans profit, ensuite avec péril pour elle, ces renonciations faites si solennellement et avec tant de gloire. Ainsi, après avoir rendu la liberté aux Savoisiens, aux Belges, aux Liégeois, etc., après avoir élevé les signes de la liberté sur les bords de l'Océan et sur ceux de la Méditerranée, la France formera entre elle et tous ces peuples des traités solennels de fraternité où les intérêts de la défense commune seront établis et déterminés d'une manière immuable, et où des nouvelles sources de commerce et d'industrie seront ouvertes avec libéralité aux besoins et à l'activité de l'espèce humaine. »

Mais quels rapports la République devrait-elle entretenir avec les autres États qui par leur situation géographique ne l'intéressent pas directement et dont les principes lui répugnent? Le décret du 19 novembre avait donné une réponse précise : il faut les affranchir. Le grand diplomate de l'avenir s'y oppose. La République ne doit point s'allier avec eux, mais bien s'entendre sur la base de conventions passagères et de traités de commerce favorables aux intérêts des deux parties contractantes. L'ex-prélat n'est réfractaire à l'idée d'une entente particulière ni avec la Prusse, dont la base serait la pacification complète, ni avec la Porte, dont on tirerait de très considérables avantages commerciaux. L'alliance avec l'Angleterre ne vaudrait pas les ennui qu'elle causerait; il conviendrait de s'en tenir avec elle aux questions d'ordre purement industriel. Mais, reprenant cette idée si chère à Brissot et à Clavière de révolutionner l'Amérique du Sud, il rêve de travailler de concert avec elle à l'ou-

verture de l'Atlantique et à l'émancipation des colonies espagnoles.

En effet, dans ses belles combinaisons, Brissot avait omis une considération essentielle. Porter la Révolution dans le Pacifique c'était superbe. Mais qu'en dirait le Cabinet de Saint James? Le député n'a aucune crainte : l'Angleterre ne remuera pas[1]. Talleyrand veut l'attacher à la France en la faisant participer au gain de l'entreprise : c'est donc une affaire et, quand il s'agit d'affaires, pense-t-il, l'Angleterre suit toujours.

Le mémoire de Talleyrand ne pouvait plus rien changer à la situation; il arrivait trop tard à Paris, où on préparait la conquête : on ne pensait dans les milieux girondins qu'à la réunion de la Savoie[2]. Brissot y avait fait allusion dans sa lettre adressée à Dumouriez :

« Je vous dirai qu'une opinion se répand assez ici : c'est que la République française ne doit avoir pour bornes que le Rhin. Les esprits sont-ils disposés de votre côté à cette réunion? Il faut les y préparer. On nous parle d'une députation des États. Elle sera éconduite. La Savoie sera réunie aujourd'hui[3]. » L'annexion fut en effet ardemment sollicitée par le peuple savoisien qui avait formé une Assemblée nationale des Allobroges siégeant à Chambéry. Elle déclara sans sursis le 27 octobre la déchéance de Victor-Amédée et émit le vœu unanime d'être unie à la France. Puis l'Assemblée envoya des députés près la Convention pour lui présenter l'adresse annonçant le vœu d'incorporation à la France[4]. Les députés savoisiens arrivés à Paris furent natu-

1. Brissot à Dumouriez, 28 nov., *loc. cit.*
2. Cf. lettre de Bosc, 24 novembre, *loc. cit.*
3. Brissot à Dumouriez, 28 nov., *loc. cit.*
4. Selon l'extrait du procès-verbal de la seconde séance de l'Assemblée des députés des communes de la Savoie du 22 octobre 1792 (Arch. Nat., F[7] 4396), il résulte que dans la province de Carouge, composée de 64 communes, 42 dans les pouvoirs qu'elles ont donnés à leurs députés ont voté pour la réunion, que 21 ont donné des pouvoirs illimités à leurs députés et qu'une seule n'a pas fait connaître ses sentiments. Toutes les communes de la province de Chablais, au nombre de 65, ont unanimement manifesté, dans les pouvoirs remis à leurs députés, leur désir d'être réunies à la nation française. Celles de la province de

rellement accueillis avec tous les honneurs. Le 20 novembre, le Comité diplomatique les entendait avec le ministre[1], qui remit un rapport très brillant sur la situation extérieure.

Enfin, le 27, la réunion de la Savoie fut mise aux voix et acceptée, sur la proposition de Grégoire. Dans un rapportdressé au nom du Comité diplomatique et de Constitution, l'abbé résume tous les principes de la politique girondine[2], rejette les utopies de Cloots et, tout en avouant que l'idée d'une réunion de tous les peuples formant un corps politique et une grande famille est très séduisante, il soutient néanmoins que l'inégalité complète des races, leur différence de caractère et de mœurs, leurs divergences d'habitudes et de goûts, s'opposent au projet d'introduire l'unité politique dans l'univers. L'incorporation de la Savoie, l'objet principal de son rapport, est envisagée à deux points de vue : 1° Le peuple savoisien a-t-il librement émis le vœu d'une réunion? 2° Est-il maître de ses propres vœux? L'affirmative ne lui semble pas discutable. Le nombre d'habitants et l'élargissement du territoire ne doivent pas intervenir dans cette transaction entre deux nations, la France et la Savoie, qui traitent d'égal à égal.

Comme le procès-verbal de l'Assemblée des Allobroges conclut par un vœu unanime à la réunion du pays à la France, Grégoire précise l'intérêt qu'aurait la France à accéder à cette demande :

« Le but de l'association politique est de procurer aux indi-

Faucigny, au nombre de 79, ont toutes dans leurs pouvoirs émis le vœu d'être réunies à la nation française, pour en faire partie.

Les 116 communes de la province du Genevois ont toutes chargé leurs députés de demander l'incorporation à la nation française. Les communes mauriennes, qui sont au nombre de 65, ont formulé le même vœu de réunion, sauf quelques-unes qui n'ont pas pu faire connaître leurs vœux parce que leur territoire était encore occupé par des soldats piémontais.

Des 204 communes qui composaient la province de la Savoie une seule a émis le vœu pour former une république particulière.

Des 62 communes formant la province de Farentaire, 13 ont voté pour l'incorporation, les autres avaient toutes donné des mandats très étendus à leurs délégués.

1. *Procès-verbal du Com.*, 20 novembre.
2. *Mon.*, t. XIV, p. 585 et suiv.

vidus la liberté, la sûreté et le bonheur : pour atteindre ce but, il faut à l'État une puissance; cette puissance est réelle lorsqu'on y voit prospérer l'agriculture et le commerce, lorsque l'amour de la patrie, l'austérité des mœurs et la fierté du courage, forment autour de l'État une enceinte impénétrable; elle est relative lorsque sa contiguïté à des voisins faibles lui assure la supériorité des forces et celle de l'opinion... »

L'agrandissement du territoire français de ce côté semble offrir des avantages spéciaux. Un État, exposé aux agressions de ses voisins, obligé de combattre une puissance de premier ordre, doit recourir aux grands moyens qui seuls peuvent sauvegarder sa destinée.

Malgré cette politique d'expansion, la Gironde feint de réprouver les conquêtes : elle condamme les projets de Louis XIV ambitionnant la domination universelle. Politique répréhensible qui ne fait que rechercher des accroissements de forces sur tous les points du monde. Point n'est besoin de franchir le lac de Genève, le Mont Cenis ou le Pic du Midi pour porter la conquête jusqu'à la Catalogne ou la Lombardie. La France n'y trouverait pas d'avantage : elle se suffit à elle-même, car la nature lui a donné des barrières qui la dispensent de devenir infidèle à ses principes : ces *barrières* sont, d'après Brissot, les *limites naturelles* de la France; le Rhin, une de ces prétendues limites naturelles, n'est pas encore la frontière de la France; il est par conséquent à conquérir par la force des armes. Un peu naïvement, on réprouve seulement les grandes conquêtes, mais non les petites. Si les peuples voisins enclavés dans le territoire que la nature a placé comme bornes à la république désirent l'affiliation, il faut la leur accorder « en renonçant au brigandage des conquêtes, mais en acceptant l'unification de ceux qui sont déjà unis par l'affinité de leurs principes et de leurs intérêts[1] ».

Relativement à la question financière, la réunion de la Savoie

1. Rapport de Grégoire, *loc. cit.*

offre à la France l'avantage d'un accroissement de ses biens nationaux par la confiscation des terres du clergé et des émigrés, s'élevant avec les biens du fisc à un capital de 20 millions; ses richesses minières donnent d'heureux résultats. Les Savoisiens de leur côté y gagnent tant au point de vue social que matériel.

La Convention se rallia à la presque unanimité [1] à l'opinion du Comité diplomatique et des Girondins et décréta : « La Convention nationale,... après avoir reconnu que le vœu libre et universel du peuple souverain de la Savoie, émis dans les assemblées de Communes, est de s'incorporer à la République française, considérant que la nature, les rapports et les intérêts respectifs rendent cette réunion avantageuse aux deux peuples, déclare qu'elle accepte la réunion proposée, et que, dès ce moment, la Savoie fait partie intégrante de la République française [2]. »

Le décret du 27 novembre marque le premier succès effectif de la politique brissotine : il est la réalisation pratique de son programme d'expansion, formulé dans sa correspondance avec Dumouriez. C'est un avantage réel et moral qui, selon la juste remarque de Grégoire, contribue à accroître le patrimoine français. L'ancien régime y verrait un succès et la réalisation de ses constantes aspirations. « Il n'y a qu'à prendre en main une carte géographique, disait Frédéric II, pour se convaincre que les bornes naturelles de cette monarchie semblent s'étendre jusqu'au Rhin, dont le cours paraît formé exprès pour séparer la France de l'Allemagne, marquer leurs limites et servir de terme à leur domination [3]. »

Cependant, quand on étudie de près cette théorie des limites naturelles de la France qui justifierait une politique d'expansion, il faut reconnaître qu'elle est quelque peu fantaisiste. Le

1. Seul le député Pénières s'opposa à la réunion; v. *Mon.*, t. XIV, 588.
2. *Procès-verbal de la Convention*, t. III, p. 362 et suiv.
3. V. l'*Histoire de mon temps*, publ. par Max Posner dans la publication des archives d'État de Prusse, IV, 206.

royaume de France s'est développé par des conquêtes ; l'ancienne Gaule occupait, il est vrai, à peu près le terrain de la France girondine ; mais l'ancienne Gaule n'est pas la France actuelle. Depuis les invasions des peuples barbares, elle fut submergée par une vague de différentes nations sous lesquelles elle succomba. Sur les débris se forma la France, composée d'un mélange de population gauloise, romaine, germanique qui n'est pas plus l'héritière de l'ancienne Gaule que les Italiens ne le sont de l'Empire romain. Par une politique belliqueuse et conquérante, les rois de France avaient tour à tour augmenté leur patrimoine et absorbé leurs voisins. La nature n'avait pas prescrit de frontières à de telles conquêtes : pas plus les Alpes que les Apennins, car la conquête de la Gaule cisalpine pourrait être justifiée par la même argumentation, pas plus le Rhin que le Wéser ou l'Elbe. Car s'étendre au delà aurait été l'intérêt « naturel » d'une nation pour s'assurer exclusivement son trafic.

La réunion de la Savoie n'était pas le dernier hommage que la Convention se glorifiait de rendre aux aspirations de la nation. L'appétit des législateurs croissait avec les conquêtes. La Gironde poussait dans cette voie ; la Montagne ne se contentait pas de la suivre, mais exagérait ses tendances. C'était entre elles deux comme une lutte de surenchère à l'occasion des pays avoisinants, politique qui n'avait d'autre but que de gagner la faveur de la foule, avide de conquêtes. Brissot visait l'incorporation de la Belgique[1]. Mais ce projet trouvait des adversaires irréductibles. Le plus fameux général de la République y était opposé. Il savait fort bien que les Belges tenaient âprement à cette indépendance qui fut leur rêve séculaire. Pour la conquérir, ils s'étaient donnés à la Révolution avec enthousiasme. Dumouriez[2] voulait les affranchir de la tutelle de l'Autriche pour en faire une république indépendante, unie à la France par des liens de reconnaissance.

Tel fut le vœu d'une députation belge et liégeoise qui se pré-

1. Brissot à Dumouriez, 28 nov.
2. V. *Corr. de Dumouriez avec Pache*, p. 55 et suiv.

senta le 4 décembre[1] à la barre de la Convention, avec cette déclaration qu'elle ne traiterait jamais de la paix avant que l'indépendance de la Belgique et du pays de Liége fût formellement reconnue. Cette requête naïve embarrassa l'Assemblée qui avait conçu des projets tout différents et la Gironde éconduisit les députés belges[2].

L'effet du décret du 19 novembre commençait à se faire sentir. La ville de Porrentruy qui, située à la lisière occidentale du canton de Berne, fut la résidence du prince-évêque de Bâle depuis la Réforme jusqu'à la Révolution, se constitua le 27 novembre en République de Rauracie[3] et demanda aux armées françaises contre l'évêque de Bâle et les troupes de l'Empire une protection que Lebrun leur accorda. Elle fut reconnue dans toutes les formes par la République française comme un État libre et indépendant de toute autre puissance que la sienne[4]. Lebrun remit à Gobel[5] une forte somme « pour consolider et propager la liberté ». Mais l'évêque de Paris, alors que les habitants de la cité ne désiraient qu'une république autonome protégée par la France, prépara sa réunion. Biron, commandant les troupes françaises dans ce pays, fut informé que Gobel avait pour mission « de préparer les bases d'une révolution[6] ». Il réussit bientôt à fomenter une émeute. Des commissaires de la Convention furent envoyés, la réunion bientôt votée et, le 23 avril 1793, la formation du département du Mont-Terrible fut arrêtée[7].

La méthode suivie par la Gironde pour arriver à ses fins consistait à municipaliser chez les voisins faibles, partout où on

1. *Mon.*, XIV, 653.
2. Brissot à Dumouriez, 28 nov., *loc. cit.*
3. Cf. A. Sorel, III, 204. Gautherot, *Les relations franco-suisses*, chap. x, p. 171 et suiv.; *Aff. étr.*, Corr. de Bâle, t. IX, in-fol.
4. *Aff. étr.*, *ibid.*, p. 344.
5. Évêque *in partibus* de Lydda, ancien suffragant du prince-évêque, alors évêque constitutionnel de Paris et commissaire du Conseil exécutif aux frontières de l'Est. Cf. sur lui *Révolution française*, août 1904; Masson, *Aff. étr.*, 91, 102, 264.
6. *Aff. étr.*, Corr. de Bâle, t. IX, Lebrun à Biron, 29 oct.
7. Gautherot, chap. XIII.

avait quelque influence, les communes et les places fortes, en imitant la grande révolution municipale qui s'était effectuée en France trois années auparavant. Dans les grands centres, au contraire, comme Londres[1], Rome, Gênes, Turin, Saint-Pétersbourg, Philadelphie et même à Constantinople[2], on envoyait d'ardents apôtres révolutionnaires.

A Rome, le gouvernement déléguait le plus fougueux apôtre de la propagande brissotine, Hugon de Bassville[3], pour s'occuper de quelques artistes français emprisonnés et bientôt mis en liberté; mais la Convention, n'étant pas encore fixée sur leur sort, renvoya l'affaire à son Comité diplomatique; le Conseil exécutif composa, par la plume de Mme Roland, une adresse dont l'impertinence de style fit honneur aux diplomates de la Gironde[4]. Toutefois Lebrun recommandait à Bassville une modération que cet adepte de Brissot était loin d'observer, s'attachant au contraire à révolutionner les États pontificaux selon les manœuvres girondines : il blessa les sentiments de la population romaine au plus haut degré et paya bientôt de sa vie son attitude imprudente. Le 13 janvier il fut attaqué par la foule fanatique, qui, aux cris de : Vive le Pape! Vive la religion! l'assassina et pilla son hôtel. Le 2 février le gouvernement reçut la nouvelle du triste événement. Il s'en suivit une tension des relations avec le Pape, qui se déroba à toute promesse de satisfaction.

Aux États-Unis, Brissot fit expédier un de ses intimes, Edmond Genet[5], qui, ambassadeur en Russie, avait été expulsé

1. Cf. Mège (Fr.), *Le Conventionnel Bancal... loc. cit.*

2. Cf. Revue de Paris, *La Révolution et le Grand Turc*, t. XIV, année 1905 (La mission de Sémonville).

3. Cf. Masson, *Les diplomates de la Révolution, Bassville à Rome.*

4. *Corr. de Mme Roland*, II, 442.

5. Mme Roland, *Appel à l'impartiale postérité* : « Le choix d'un envoyé aux États-Unis fut dirigé avec sagesse. Brissot cita Genet qui venait de passer cinq mois en Russie. Cette proposition fut réfléchie, toutes les considérations l'appuyèrent et Genet fut choisi. » Cf., pour la mission de Genet, Conway, *Paine*, Appendice, et l'article de M. Paul Mautoux, *le Comité de Salut public et la mission de Genet aux États-Unis* (Revue d'histoire moderne et contemporaine, t. XIII, nov., déc. 1909).

par Catherine le 19 juillet 1792. Ses instructions[1] portent la marque de l'époque girondine : Lebrun prescrit au nouveau plénipotentiaire de s'attacher « à fortifier les Américains dans les principes qui les ont engagés à s'unir à la France, de leur faire sentir qu'ils n'ont point d'allié plus naturel et plus disposé à les traiter en frères, que ces sentiments sont gravés dans le cœur de tous les Français éclairés sur les véritables intérêts de leur patrie... » Plus loin, le Conseil exécutif est disposé à entamer des négociations particulières en vue d'un pacte à conclure « dans lequel les deux peuples confondraient leurs intérêts commerciaux avec leurs intérêts politiques ». Une telle alliance[2] à laquelle Genet devait consacrer tous ses efforts, conduirait rapidement à l'affranchissement de l'Amérique espagnole, réussirait à ouvrir aux habitants du Kentucky la navigation du Mississipi, à délivrer la Louisiane « du joug tyrannique de l'Espagne et à réunir peut-être à la Constellation américaine la belle étoile du Canada ». Voilà quelques-uns de ces vastes et aventureux projets où transparaît l'esprit de Brissot. Dans le cas où le gouvernement des États-Unis ne se laisserait pas entraîner à faire cause commune avec la république sœur, Genet travaillera à « faire germer dans la Louisiane et dans les autres provinces de l'Amérique, voisines des États-Unis, les principes de la liberté et de l'indépendance. Les Kentuckois qui brûlent depuis longtemps du désir légitime de la libre navigation du Mississipi... seconderont probablement ses efforts sans compromettre le Congrès ». Lebrun recommande enfin à son protégé d'activer par tous les moyens la propagande en Louisiane et se rapporte sur cet objet « à sa prudence et à sa loyauté ». Il avait tort !

Genet partit pour les États-Unis immédiatement après l'exécution du roi qu'il avait vainement espéré emmener avec lui[3]. A peine arrivé à Charlestown, sans être reconnu par le

1. *Aff. étr.*, Corr. des États-Unis, décembre 1792, 36, in-fol.
2. *Aff. étr.*, Corr. des États Unis, 37, in-fol., p. 60.
3. Cf. Conway, *Paine*, Appendice.

gouvernement dans sa qualité officielle, il fit armer contre les Anglais des corsaires sous les noms significatifs *le Républicain*, *le Sans-Culotte*, *l'Anti-Georges* et *last not least*, *le Patriote Genet*[1]. A Philadelphie où il avait le beau-frère de Brissot sous ses ordres comme vice-consul général, ses efforts pour entraîner les États-Unis de gré ou de force dans la lutte contre la coalition, ses projets d'invasion de la Louisiane et de soulèvement du Canada, ses intrigues avec les antifédéralistes et son opposition déclarée au gouvernement auprès duquel il était accrédité, enfin ses attaques contre Washington lui-même, indignèrent le gouvernement fédéral au point qu'il ne voulût plus le recevoir[2].

Tous les États qui, par tradition ou par intérêt, formaient les alliés naturels de la France, se voyaient obligés de se jeter dans les bras de ceux qui prêchaient l'union contre la nouvelle République. Plusieurs tentèrent des démarches pour obtenir l'interdiction de ces coupables immixtions dans leurs affaires intérieures. Quelques-uns reconnurent même la République plus ou moins ouvertement[3]. Venise, Gênes et Philadelphie envoyèrent des agents diplomatiques avoués et reçurent les représentants du Comité de salut public[4].

1. *Corr. des Etats-Unis*, 36, in-fol., Genet à Lebrun, 16 avril.
2. Cf. *ibid.*, 37 et 38, in-fol. Voir aussi *Rapport du citoyen Genet... sur son voyage et sa réception populaire dans les Etats-Unis*, p. 116.
3. Cf. *Corr. des Etats-Unis*, 37, in-fol.; lettre de Jefferson, 23 février 1793.
4. Mallet du Pan, *Mém. et Corr.*, Rapport envoyé à Pitt.

CHAPITRE XII

L'AVÈNEMENT DE LA MONTAGNE

I. Résumé de la situation extérieure. Son aggravement en dépit des succès français. La question financière : Custine frappe d'imposition les villes de l'Empire. Francfort taxée de 2 millions de francs. Vaines réclamations à Paris. Dumouriez n'adopte pas en Belgique ces mesures. La Bourdonnaye, par contre, frappe Tournay d'une forte imposition. Gensonné réprouve cette mesure. La Révolution municipale en Belgique. Flottement d'esprit parmi les Girondins sur la question de l'annexion. La Montagne veut exploiter la Belgique. Cambon. Son rapport sur la situation financière : mesures radicales proposées. Le décret du 15 décembre. Une discussion sur l'article III. Sens du décret.

II. Les Girondins et le procès du roi. Ils désirent le sauver. La conduite de Brissot à ce moment. La situation extérieure et le procès du roi. L'Espagne paraît disposée à la neutralité, si l'on respecte la vie du roi. Démarches de Godoy en sa faveur. Démarches du chargé d'affaires espagnol à Paris. La Montagne irréductible. Discours de Brissot. Vergniaud parle en politique. L'opinion de Brissot. Nouvelle dépêche de Bourgoing. Suprême effort du chargé d'affaires espagnol. La motion Brissot : l'appel au peuple. Elle est rejetée. Les vues politiques des Montagnards. La peine de mort décrétée. Nouvelle motion Brissot : il plaide en faveur d'un sursis. Son argumentation. Le sursis est rejeté. Défaite décisive de la Gironde. Les trois solutions qui étaient à envisager.

III. L'Angleterre et la Hollande. La Révolution hollandaise de 1887. Le gouvernement hollandais et le Conseil exécutif. L'ouverture de l'Escaut. Gravité de cette mesure. Ce qu'on en dit en Angleterre. Pitt, pacifique jusqu'alors, change de conduite. Mesures de représailles anglaises. Mission secrète de Maret. Pitt et Maret. Chauvelin après le 10 août. Lebrun agressif. Le Comité révolutionnaire anglais reçu à la barre de la Convention. La députation de la Société constitutionnelle de Londres. Les illusions qu'on se fait à Paris sur l'esprit régnant en Angleterre. L'alien bill voté. Armements anglais. Circulaire de Monge.

IV. Préparatifs entamés à Paris pour la guerre d'Angleterre. Le Comité de Défense générale. Sa composition. La Gironde y domine. Maulde et

Lord Auckland à la Haye. Maulde rappelé. Brissot et la guerre anglaise. Son rapport du 12 janvier. Conclusions menaçantes. Armements maritimes.

V. Les préliminaires de la guerre. L'impression produite à Londres par l'exécution de Louis XVI. Chauvelin expulsé. Reinhard reste à Londres. Ses aperçus. Deuxième mission de Maret. Entretien avec Pitt. Les raisons, selon Maret, du pacifisme de Pitt : génie administratif. Le 1er février 1793. Séance aux deux chambres du Parlement. Grenville aux Lords; Pitt aux Communes. Séance à la Convention. Rapport de Brissot concluant à la déclaration de guerre. Le décret rendu.

I

La guerre qu'on avait entreprise contre l'Autriche, s'était étendue par l'entrée en scène de la Prusse et de la Sardaigne. L'Empire ne l'avait pas encore déclarée officiellement, mais on s'y attendait tous les jours[1]. Bien que la diète de Ratisbonne ne se fût pas encore prononcée définitivement, une partie des princes allemands avait devancé sa décision et s'était ralliée à la coalition austro-prussienne : ainsi les princes de la maison de Hesse, de Bade, les électeurs ecclésiastiques qui furent la cause de la guerre, l'Électeur de Bavière et même ce duc de Wurtemberg qui avait naguère montré tant de bonnes dispositions pour la France. Le général Custine avait pris les devants et forcé plusieurs états à marcher contre lui. Enfin, l'affaire des princes possessionnés qui avait été le point de départ de la crise extérieure fut définitivement terminée par le décret de l'Assemblée du 16 décembre, d'après lequel la Convention rapporta tous les décrets qui accordaient des indemnités aux princes étrangers possessionnés en France, ou qui ordonnaient des opérations préparatoires pour parvenir à les fixer[2].

Attaquée par plusieurs adversaires, la nouvelle république n'avait pas seulement refoulé les assaillants : elle avait même repoussé l'ennemi au delà du Rhin. C'eût été le devoir des gou-

1. Rapport de Lebrun du 26 septembre, *loc. cit.*

2. V. *Papiers du Com. dipl.* Arch. Nat., F7 4395. *Procès-verbal de la Convention*, t. IV, p. 246.

vernants de s'efforcer autant que possible de garder ce qu'on avait pris, sans risquer de nouvelles aventures et d'empêcher par tous les moyens, même par des sacrifices, que la coalition ne prît un caractère encore plus général. Telle avait été la diplomatie de Frédéric II, tant admiré par les Girondins; c'est celle qu'il eût fallu maintenant suivre dans toute sa modération. Jamais meilleur modèle n'avait été offert aux Girondins pour aboutir à un résultat certain dans leur aventure hasardeuse. Lebrun avait de bonnes intentions et de sérieuses qualités. Mais, homme de plume et non d'action, il n'avait pas l'autorité nécessaire pour imposer autour de lui la prudence. Brissot, toujours mobile, était incapable d'estimer les forces nationales, celles des adversaires, peser les chances et les éventualités; bref, ce qui avait été un des traits caractéristiques du génie de Frédéric et complétait si bien sa valeur d'homme de guerre, manquait aux Girondins, malgré le brillant talent oratoire de ses membres.

La guerre anglaise menaçait tous les jours d'éclater. Brissot n'en poussait pas moins au conflit avec la Suisse dont la neutralité avait une importance capitale en ce qu'elle défendait certains passages qui donnaient accès sur le territoire français. Dédaignant les alliances, méprisant les négociations, ne respectant les droits d'aucune nation, il prépara la guerre universelle qui fera crouler la république.

La situation extérieure s'était aggravée depuis les décrets du 19 et 27 novembre. La politique de la France parut consister dans l'excitation des peuples à la révolte pour atteindre l'élargissement de ses frontières. Les décisions de l'Assemblée nationale soulevaient parfois une vive sympathie au sein des peuples étrangers sur le territoire desquels les troupes françaises combattaient : cette sympathie toutefois ne suffisait point parce qu'on ne peut pas soutenir une guerre en comptant uniquement sur des mouvements même spontanés du cœur. Parmi les Montagnards[1],

1. Discours de Lacroix, 22 septembre, Borgnet, II, 66.

il y eut des députés qui firent des réserves sur l'application du décret du 15 novembre sans indemnité aucune, car la question financière était de plus en plus ardue. Selon le vieux principe, la guerre nourrissait la guerre. Mais son application devenait délicate à qui se posait en libérateurs. D'un autre côté la France, malgré sa réserve énorme de biens nationaux, se trouvait dans une situation financière désastreuse. Leur vente se liquidait fort lentement et généralement à vil prix. Pour couvrir les dépenses de guerre on émettait sans cesse de nouveaux assignats : plus leur nombre augmentait, plus ils semblaient faiblement garantis. Custine, général en chef de l'armée du Rhin, après avoir occupé Spire, Worms, Mayence[2] et Francfort, frappait partout d'impositions considérables *les nobles, les prêtres et les privilégiés*, c'est-à-dire les riches. La ville de Francfort fut taxée à 2 000 000 de francs, « à payer sur les privilégiés ». On lui répondit qu'il n'y en avait point dans cette ville et que chacun était imposé selon ses ressources, mais toute remontrance fut inutile, les libérateurs exigeaient le paiement immédiat de la moitié. Pour le second million, Custine permit généreusement aux députés de Francfort de se rendre à Paris, afin d'en solliciter la remise auprès de la Convention. Cet épisode de la ville de Francfort est particulièrement intéressant en ce qu'il fournit un démenti évident aux principes girondins, naguère exprimés hautement à la tribune de la Convention. Les députés arrivés à Paris furent entendus par le Comité diplomatique le 21 novembre et présentèrent ensuite à la Convention un mémoire[1] protestant contre l'injustice de cette contribution militaire imposée à une ville libre d'Empire, qui avait déclaré officiellement sa neutralité. Leur démarche n'eut pas le moindre succès : c'est en vain qu'ils s'adressèrent à Brissot, déjà président du

1. Le 21 octobre 1792.

2. Arch. Nat., F 7/4397, *Mémoire présenté à la Convention nationale de la République française avec les pièces justificatives par les députés de la ville libre d'Empire de Francfort sur le Mein, concernant la contribution militaire de deux millions de florins, imposée à la dite ville au nom de la nation française*, Paris, novembre 1792. Impr.

Comité de sûreté générale; il les berna par de belles paroles, leur fit même une conférence sur l'ère nouvelle qui s'ouvrait pour l'histoire, mais ne leur accorda rien [1]. Custine ayant été battu près de Francfort, on n'eut rien de plus pressé que d'arrêter les malheureux délégués et de les garder à vue [2]. Ce ne fut que le 22 janvier 1793, sur le rapport de Guyton-Morveau, qu'on décréta de les relâcher [3].

Dumouriez n'adopta pas en Belgique les mesures vexatoires de Custine. Il craignait un soulèvement des Belges et ne se croyait pas préparé contre une telle éventualité. Le général de La Bourdonnaye, sans argent, frappa la ville de Tournay et le Tournaysis d'un emprunt forcé d'un million de livres à fournir en numéraire et qui devait être remboursé *aux termes, clauses et conditions* que fixerait la Convention [4]. Une grande émotion éclata alors; on protesta auprès de Dumouriez qui désavoua [5] formellement La Bourdonnaye et le remplaça par Miranda. Il voulait tout au plus emprunter au clergé le numéraire nécessaire [6]. La Gironde, à son tour, critiqua les procédés de La Bourdonnaye : « Nous sommes vos frères et non vos souverains », écrivit Gensonné à un riche citoyen d'Ypres [7], « le peuple libre et sans influence saura bien ce qui lui convient le mieux ».

La révolution municipale suivait de près la conquête de la

1. V. Brissot à Dumouriez, le 28 nov., *loc. cit.*

2. 9 décembre 1792; Masson, *Aff. étr.*, p. 266; v. la lettre de Lebrun à la Convention, *Mon.*, t. XIV, p. 700.

3. V. au *procès-verbal du Comité diplomatique*, séance du 21 janvier, le décret : « La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de son Comité diplomatique qu'elle avait chargé de lui rendre compte de la réclamation des députés de la ville de Francfort au sujet de leur arrestation en exécution de l'arrêté du conseil provisoire du.... Considérant que les informations prises ne laissent subsister aucun soupçon d'infraction au droit des gens de la part de ces députés et aucun motif de continuer à leur égard les mesures de précaution que les circonstances ont pu autoriser... Décrète que l'arrestation provisoire des dits députés est levée. Charge le pouvoir exécutif de les remettre sans délai en liberté. »

4. Borgnet, *Hist. des Belges*, II, p. 97 et suiv.

5. *Corr. de Dumouriez avec le ministre de la guerre*, Dumouriez à Pache, 23 nov., p. 123.

6. *Ibid.*, p. 77; Borgnet, II, 101.

7. Gensonné à Malou; cf. Borgnet, II, 407.

Belgique : Mons, la première ville où pénétrèrent les Français fut pourvue, la première, d'une administration nouvelle. Partout l'initiative, les plans, l'exécution partaient du Comité révolutionnaire des Belges et Liégeois Unis qui jouissait toujours de la haute protection de la Gironde.

A Paris, on balançait étrangement sur la conduite à tenir à l'avenir, vis-à-vis de la Belgique. Son annexion éblouissait les esprits des Girondins, ils n'osaient cependant avouer leurs vœux secrets. Brissot s'était prononcé pour Gensonné contre la réunion à la fin de novembre[1], et bientôt le premier finit par se rétracter. « Je vous ai écrit, dit-il à Dumouriez, dans ma dernière lettre sur l'idée qu'on se formerait ici de la réunion de la Belgique. Depuis, j'ai été à portée de me convaincre qu'elle n'est pas générale et que la réunion serait peut-être impraticable et même dangereuse. Il faut donc se borner à hâter la formation de la Convention nationale des Pays-Bas et à créer une république alliée[2]. »

Comment, se demandera-t-on, s'était opéré ce miracle? Comment Brissot changea-t-il radicalement d'opinion dans un laps de quatre jours? Il est probable que Lebrun, de caractère peu entreprenant, s'était converti, sous l'influence du mémoire qu'avait envoyé Talleyrand, à une politique de réserve, et avait conseillé à Brissot d'en faire autant. Les députés belges à Paris auront certainement essayé de lui prouver le danger qu'une incorporation offrirait pour la France. En outre, on savait à Paris que Dumouriez était opposé à tout prix à un pareil projet.

Cependant la direction de la politique extérieure commençait à échapper à la Gironde et la Montagne allait y jouer son rôle

1. Brissot à Dumouriez, 28 novembre; Gensonné à Malou, vers le 20 novembre, *loc. cit.*

2. Brissot à Dumouriez, 2 déc.; v. Bibl. Nat., ms. n. a. fr., 3534. Cette lettre est reproduite dans la revue de Charles Nauroy, *le Curieux* (n° 28, t. II, p. 49). Bibl. Nat., 8°, L, 2809. La lettre se termine ainsi : « Croyez que vous avez de bons amis ici [les Girondins], croyez que la Convention vous chérit et vous estime, que le ministère est disposé à vous seconder. Méprisez vos ennemis qui vous déchirent [les Maratistes] et les flatteurs qui cherchent à vous tromper [les Dantonistes], et allez toujours en avant. » J.-P. Brissot.

grâce à l'entrée en scène de Cambon et Danton. L'un voulait l'exploitation, l'autre l'incorporation de la Belgique. Tous les deux d'un commun accord désapprouvèrent et Dumouriez et Brissot. Cambon regardait d'un mauvais œil la prévoyance du général victorieux qui lui semblait plutôt un indice de mollesse. Depuis la Législative il s'était fait une spécialité des questions financières et y avait acquis une grande notoriété. Les Comités des finances, de la guerre et diplomatique s'étaient réunis pour préciser la conduite à prescrire aux généraux dans les pays occupés, afin de mettre en harmonie les décrets généreux, mais utopistes, avec la dure nécessité de la guerre. Cambon [1] s'attacha [2] à légaliser la politique de Custine et de La Bourdonnaye et à désavouer celle de Dumouriez. Selon lui, l'objet de la guerre était l'anéantissement de tous les privilégiés : « Guerre aux châteaux, paix aux chaumières ». Mais les généraux en entrant dans les pays étrangers n'avaient pas tenu une conduite conforme à ces principes, à l'exception louable de Custine. Dumouriez qui en Belgique avait affiché des principes philosophiques, s'était borné à rédiger des adresses au peuple, l'invitant à prendre conscience de lui-même et à renverser ses oppresseurs, exagérant le respect des biens et des personnes, mais avait hésité à imposer aux nobles, prêtres et privilégiés des contributions extraordinaires; lorsque ses convois passaient quelques barrières ou péages, ils y payaient les droits ordinaires ! Il avait même cru ne pas devoir forcer les habitants à fournir des magasins et des approvisionnements à son armée. Politique condamnable qui ruinait le trésor de l'État. Comme le général pouvait invoquer les précédents décrets de l'Assemblée nationale, notamment ceux du 29 décembre 1791 et 19 novembre 1792, le rapporteur n'hésita pas à les remplacer par un nouveau décret plus réaliste, implacable peut-être, mais

1. Camus, à peine rentré de la Belgique où il avait été envoyé, s'était prononcé le 11 déc. sur le même sujet sous l'inspiration de Danton, son collègue et ami. Cf. sur le rôle de Danton, relatif au décret du 15 déc., Robinet, *Danton homme d'État*, p. 122 et suiv.

2. Rapport sur la conduite à tenir par les généraux français dans les pays occupés par les armées de la République, *Mon.*, XIV, p. 758.

conforme à la raison d'État : il fallait renoncer à la politique de désintéressement, éviter que la Belgique ne se constituât en nation, traiter en ennemis tous les privilégiés, c'est-à-dire non seulement les nobles et les prêtres, mais aussi les riches. Custine avait suivi cette tactique sans ordre du gouvernement. Partout il avait imposé ceux qui avaient quelque fortune. Mais Cambon n'aime pas l'impôt, il préfère une mesure plus radicale et plus rapide : la confiscation, qui seule permettrait le succès d'une expédition, autrement trop coûteuse. Pour bien assurer la spoliation, il fallait séparer les citoyens en deux partis : ceux qui possédaient et ceux qui n'avaient rien. Les premiers sont ennemis de la liberté. On les exclurait des fonctions publiques, on confisquerait leurs biens et on livrerait le pays aux seconds, c'est-à-dire à la populace qui n'avait rien à perdre et tout à gagner. Aussi faut-il mettre la main sur tous les biens, meubles et immeubles appartenant « au fisc, aux prêtres, à leurs fauteurs, adhérents participes, à leurs satellites volontiers, à tous les complices de leur tyrannie ». En un mot, avec Cambon, les guerres révolutionnaires devenaient des guerres ordinaires, dont les frais sont supportés par les populations, selon l'ancienne formule de Wallenstein ; la belle période de désintéressement girondin était close et la réaction dans la politique extérieure commença. Ce qui fut plus grave c'est que le rapporteur voulut légaliser l'écoulement des assignats dans les pays conquis pour en affranchir autant que possible la France. Ce papier-monnaie devait être introduit partout où les armées pénétreront et devait rallier les peuples à la révolution. Mais, en forçant les Belges à l'accepter, on devait nécessairement les appauvrir, car les assignats baissaient journellement, n'étant plus assurés d'aucune garantie sérieuse à la suite d'émissions exagérées qui atteignirent en quelques années le formidable chiffre d'une quarantaine de milliards[1].

Le décret du 15 décembre 1792 marqua le début de la politique

1. Le total des émissions s'éleva de 1790 à 1796 à 45 milliards 578 millions (Larousse, I, 552).

extérieure de la Montagne[1]. Tandis que jusqu'alors des actes contraires aux principes pompeusement étalés avaient été parfois commis, Cambon fit de ces abus un principe. La politique girondine et la bataille de Jemmapes avaient conquis la Belgique. Mais, on était toujours en temps de guerre : isolé, menacé, sans allié ni crédit, on était voué à la longue à une défaite certaine. Frappé des dépenses exorbitantes que nécessitait l'entretien de tant d'armées, Cambon crut entrevoir le remède : exploiter, selon l'antique formule de guerre, les pays conquis et spécialement la riche Belgique, la forcer à recevoir les assignats au pair en dépit de leur dépréciation progressive, relever leur cours en augmentant le nombre des demandeurs, leur crédit en présentant la perspective séduisante des biens nationaux de la Belgique aux nombreux débiteurs de cette monnaie républicaine, bref, contraindre les peuples à payer les frais de leur affranchissement. Mais le plan de Cambon avait aussi une portée politique : désorganiser la Belgique pour l'amener à se jeter de désespoir dans les bras de la France, à solliciter elle-même cette réunion qui était alors le rêve secret de presque tous les Conventionnels.

Le projet de décret fut immédiatement accepté[2]. Seul l'article III souleva une vive discussion. Il portait que nul ne serait éligible ou même admis à voter sans avoir auparavant prêté serment de fidélité à la liberté et à l'égalité et renoncé à tous les privilèges. Mais la Gironde renchérit encore sur cette proposition, bien qu'au fond elle ne votât pas de gaieté de cœur pour ce décret qui annonçait la banqueroute de leur système politique. Buzot[3] proposa d'exclure formellement des administrations nouvelles tous ceux qui auraient occupé des places dans les anciennes administrations, ainsi que tous les nobles et généralement tous les privilégiés. Boyer-Fonfrède oubliant son origine et celle de sa famille, enchérissant encore sur cette motion, demanda d'ex-

1. Borgnet, II, 104.
2. V. le décret, *Mon.*, XIV-755. *Procès-verbal de la Convention*, t. IV, 251. Le décret se trouve inséré par erreur dans le compte rendu de la séance du 17 déc.
3. Borgnet, II, 109.

clure également « *les banquiers, les hommes d'argent qui sont tous ennemis de la liberté* » et prouva par là qu'il ignorait la position des partis en Belgique, puisque l'opinion démocratique comptait de nombreux partisans dans le commerce. Les Montagnards se récrièrent vivement contre ces exagérations : « Vous voulez rendre la loi illusoire en allant trop loin », leur cria Merlin : « Ce sont les nobles qui ont fait la révolution des Belges », ajouta Camille Desmoulins qui devait s'y connaître en pareille matière, « et vous voudriez les expulser? » Basire lui aussi s'éleva contre les propositions des Girondins, dont l'effet ne pourrait qu'aigrir les esprits et priver l'administration de beaucoup d'hommes capables.

Malgré tout, le projet Buzot prévalut. Mais la Montagne, appuyée par une députation belge à la barre de l'Assemblée, réussit après une campagne énergique à faire rapporter l'article incriminé[1]. Les autres articles du projet de loi passèrent sans contestation. L'article IV parle de la confiscation des biens de l'État, de la noblesse et de l'Église. Aux termes de l'article VI, la Convention désignera des commissaires pris dans son sein pour surveiller l'administration. Ces *tyrans conventionnels*, comme Dumouriez les nomme, deviendront bientôt les maîtres de la Belgique. L'article VII requiert du Conseil exécutif la nomination de commissaires qui s'occuperaient des moyens nécessaires pour assurer l'habillement, l'approvisionnement des armées et l'acquittement des dépenses qui ont été ou seront faites par elles durant leur séjour sur les territoires envahis.

Tel fut le sens du décret : il abandonnait la Belgique au despotisme de la multitude et des représentants du gouvernement. Il la dépouillait de toutes ses richesses mobilières et immobilières au seul profit du vainqueur. C'était un résultat d'autant plus remarquable qu'on vit pour la première fois la république s'efforcer de tirer parti de ses succès afin d'alléger ses propres frais.

1. Borgnet, II, 114. Cf. Discours de Couthon, Jeanbon Saint-André, Rouyer.

II

En ce moment de graves soucis absorbaient toutes les préoccupations des Girondins, pesaient lourdement sur leurs esprits et causaient entre eux une scission lamentable. Le procès de Louis XVI commença, offrant à l'Europe un spectacle tragique qui devait nécessairement avoir son contre-coup sur les événements extérieurs. Après la catastrophe du 10 août il y eut beaucoup d'hésitation dans les deux partis qui se prononçaient pour la clémence. Mais après la découverte des papiers secrets dans l'armoire de fer aux Tuileries, le sort du roi sembla décidé. Le 13 novembre, les débats avaient commencé[1]; le 3 décembre on décida que le prisonnier du Temple serait traduit à la barre de la Convention[2]. Le 26, de Sèze présenta la défense du roi, démontrant que la nation avait incontestablement le droit d'abolir la royauté, mais violerait toutes les conceptions juridiques en jugeant Louis XVI au nom d'une loi promulguée postérieurement au délit. Il prouva jusqu'à l'évidence que nulle autre peine ne pouvait être infligée au roi que celle inscrite dans la constitution de 1791.

Quelle fut l'attitude des Girondins à l'égard du procès[3]? Au fond, en grande majorité, ils désiraient, en retardant son exécution, sauver le roi dont la plus grosse faute, à leurs yeux, avait été un excès de faiblesse. Mais en temporisant ils firent preuve d'une indécision allant jusqu'à la lâcheté et cherchèrent à déguiser leur véritable but pour ne pas paraître coupables. Dans cette fausse situation, Brissot se vit obligé, pour la première fois de sa vie, de parler en politique. Trop versé dans les affaires diplomatiques pour ne pas savoir que la mort du souverain supprimerait toute entente entre la France et les États restés neutres,

1. V. *Mon.*, t. XIV, 464.
2. *Ibid.*, p. 841. Mortimer-Ternaux, t. V, p. 280.
3. Cf., pour le procès de Louis XVI, Ternaux, t. V, liv. XXI-XXV.

le député feignit de condamner une exécution immédiate qui entraînerait un grave préjudice pour l'État. Évidemment, cette modération tardive ne fut qu'un prétexte, une ruse, pour arriver au but sans trop se compromettre; il est vraiment curieux de voir qu'il ne se révéla homme d'État que pendant le procès, non pour épargner de nouvelles difficultés à son pays, mais pour faire preuve de générosité et suivre la voix de son cœur, ému par la tragique infortune du roi. Louis XVI condamné et exécuté malgré ses efforts, il abandonnera son argumentation et fera déclarer la guerre successivement à l'Angleterre, à la Hollande et à l'Espagne.

Effectivement, à ce moment, si les coryphées de la propagande, qui avaient toujours sur les lèvres le mot de raison d'État, essayaient de persuader la Convention que la mort du roi mettrait la patrie en danger, ils voyaient juste en ce sens que les relations extérieures que la France avait conservées jusque-là, devaient en être fortement compromises. D'un autre côté, on avait toute raison de croire à une détente, et même d'espérer les plus grands avantages, en usant à l'égard du roi d'une clémence qui devait être accueillie par toute l'Europe avec des applaudissements sympathiques. L'Espagne paraissait disposée à la neutralité à la condition qu'on respecterait la vie de la famille royale. C'est ce que le représentant français à Madrid, Bourgoing, fit continuellement savoir à Paris[1]. Depuis novembre, Godoy avait remplacé d'Aranda[2]. Sachant qu'en cas de guerre il serait la première victime, le jeune ministre voulait conserver la paix, à moins qu'on ne le poussât à bout[3]. L'infortune de Louis XVI lui causait des inquiétudes si vives, qu'il les exprima à maintes reprises dans ses entretiens particuliers avec Bourgoing : « Le roi, mon maître, était disposé à se rapprocher de votre gouvernement, mais un des motifs pressants

1. Rapports de Bourgoing, notes relatives à la neutralité de l'Espagne; 10, 13, 17 nov., *Aff. étr. Corr. d'Espagne, Mon.*, XIV, p. 870. Cf. Baumgarten, p. 414.
2. Aranda fut renvoyé le 15 nov. 1792. Bourgoing à Lebrun, 17 nov.
3. *Ibid.*, 3 déc.

qui l'y ont décidé, c'est l'espoir de pouvoir influer sur le sort du roi, son cousin. Vous me l'avez fait entrevoir cet espoir, de grâce, tâchez qu'il ne soit pas trompé. Que votre nation, pour sa propre sûreté, se débarrasse de la présence de ce prince infortuné et qu'elle lui permette de venir chercher un asile à la Cour du roi, son parent[1]. » Le 26 décembre, le chargé d'affaires espagnol à Paris écrivit à Lebrun une lettre confirmant les paroles de Godoy. Le message fut communiqué à l'Assemblée deux jours après. Le diplomate insista sur le fait que l'attitude de son gouvernement dépendrait uniquement « de l'issue de l'affaire mémorable qui occupe maintenant la France et qui attire les regards de toutes les nations. C'est à la manière dont la nation française en usera avec l'infortuné roi Louis XVI et envers sa famille que les nations étrangères pourraient juger avec certitude de sa générosité et de sa modération[2]. »

Qu'importaient aux Montagnards de pareilles conjectures subtiles ! Ils demeuraient irréductibles. L'exécution ardemment souhaitée par la foule leur semblait un moyen d'écraser leurs adversaires qui sûrement ne la voteraient pas, de consolider la République en jetant un défi de mépris à l'Europe monarchique. Sur la motion de Barère, le vote dut être nominal : par là tout opposant à la peine capitale serait connu ; ce fut un coup de Jarnac à l'adresse des Girondins. Buzot, l'ami de Mme Roland, se prononça dans un émouvant discours contre la peine de mort et pour l'appel au peuple[3] : « Louis dans les tours du Temple n'est rien pour les puissances ni pour les émigrés, mais Louis descendu de l'échafaud à la tombe est un grand moyen d'attacher à leur cause ». Ainsi l'Angleterre n'attendrait pour se prononcer que l'issue du procès.

Le talent d'un Vergniaud[4] éveilla l'attention de l'Assemblée sur les suites fâcheuses qu'entraînerait une politique de vio-

1. Sorel, III, 232.
2. *Mon.*, XIV, p. 871.
3. *Ibid.*, p. 874 et suiv., séance du 28 déc.
4. *Ibid.*, t. XV, p. 10 à 15 ; 31 décembre.

lence à l'égard du roi. Protestant de son attachement trop profond à la gloire nationale pour se laisser influencer dans une occasion aussi solennelle par la considération de ce que feront ou ne feront pas les puissances, il ne tarda pas à être infidèle à son principe : « A force d'entendre dire que nous agissions dans ce jugement comme pouvoir politique j'ai pensé qu'il ne serait pas contraire à votre dignité, ni à la raison, de parler un instant politique ». Si les Anglais n'avaient pas encore ouvertement rompu la neutralité, si l'Espagne avait promis de la maintenir, c'était par crainte de hâter la mort de Louis XVI en adhérant à la ligue anti-française. Le député de la Gironde vota à son tour pour l'appel au peuple.

L'année 1793 fut inaugurée par le discours de Brissot[1]. Le roi était pour lui coupable et digne de la mort. Voilà du moins ce qu'il affirme à la tribune; mais, se plaçant uniquement sur le terrain de la politique extérieure, il indiqua, cette fois en bon prophète, la crise internationale qui suivrait sans délai la condamnation capitale du roi :

« Si la guerre universelle doit être le résultat du jugement à mort de la nation, comme de celui de la Convention, si ce jugement doit jeter les puissances neutres dans la coalition, si cette jonction nouvelle doit forcer la France à de nouveaux armements, à s'épuiser pour combattre et pour écraser la ligue des tyrans, n'est-il pas nécessaire de consulter dans ce cas... la nation qui doit supporter le poids et dont l'existence politique peut être entièremenent compromise? »

Une nouvelle dépêche de Bourgoing[2] parut donner raison au député. « Citoyen ministre » écrivit-il, « je dois vous le répéter sans me permettre l'expression d'aucun vœu; la conduite de cette Cour à notre égard dépendra très probablement du sort de Louis XVI. S'il périt, la guerre me paraît certaine; s'il est sauvé, je crois qu'il ne sera pas impossible de faire entendre raison à l'Espagne, même sur ses armements maritimes. »

1. *Mon.*, t. XV, p. 26.
2. 3 janvier 1792, Bourgoing à Lebrun.

Le 17 janvier, le chargé d'affaires espagnol à Paris fit un suprême effort auprès de Lebrun, mais la Convention passa à l'ordre du jour sur sa lettre sans en demander la lecture[1]. Jamais les Girondins n'avaient été plus irrésolus, jamais les Montagnards plus unis. L'appel au peuple, proposé par Brissot fut rejeté par 424 contre 283 voix[2]. Ainsi le dernier espoir de sauver le roi s'était évanoui. Beaucoup de droitiers, adversaires de la peine capitale, votèrent contre cette motion et par là contribuèrent par une fausse tactique à leur propre défaite. Condorcet vota contre l'appel au peuple et pour la mort avec sursis. Logique inexplicable et étrange.

L'appel au peuple rejeté, on avait à se prononcer sur la peine à infliger. Brissot[3] votait pour la mort en suspendant son exécution jusqu'à la ratification de la Constitution par le peuple. Mais ses raisonnements restaient sans effet. Vainement s'efforçait-il de faire appel au sens politique de ses collègues. Marat, Robespierre et Danton raillaient ces *hommes d'État* qu'épouvantait la suprême conclusion de cette tragédie. Qui avait déclaré la guerre? Brissot et la Gironde. Les Montagnards, qui jadis avaient multiplié leurs efforts pour la faire avorter, estimaient maintenant qu'il n'était plus temps de l'arrêter.

La peine de mort fut décrétée par 387 voix contre 334[4]. Le sort du roi était fixé. Mais Brissot, infatigable, fit un dernier effort en vue de retarder l'exécution. Il reprit toutes les considérations qui plaidaient en faveur d'un sursis[5].

« On ne me contestera pas que cette exécution blessera l'intérêt politique de la France, si je prouve qu'elle arme contre elle l'opinion générale de l'Europe, qu'elle sera un prétexte pour aliéner les nations amies de la France, qu'elle diminuera

1. *Mon.*, t. XV, p. 227.
2. *Ibid.*, p. 173.
3. *Ibid.*, p. 221.
4. *Ibid.*, 229; Sorel, III, 266; Ternaux, t. V, 462.
5. *Ibid.*, p. 249; Ternaux, V, 472.

le nombre de nos amis, qu'elle augmentera le nombre de nos ennemis. »

Brissot confessa hautement que « les hommes libres de tous préjugés » ne verront dans l'exécution qu'un sacrifice inutile; couvrit d'un ridicule sans merci ceux qui désiraient répandre du sang pour assurer la liberté publique, et démontra que, dans ce cas, il ne fallait pas seulement supprimer l'ancien roi, mais tous ceux qui avaient quelque droit à la royauté. C'était une allusion à l'adresse du duc d'Orléans qui siégeait dans les rangs de la Montagne. On se demande alors pourquoi il réclamait la condamnation capitale au lieu d'une peine moins excessive. C'est le point faible non seulement du caractère de Brissot, mais encore de tous ses amis. Cette pusillanimité, cette indécision les paralysèrent dans ce procès et les conduiront à l'échafaud. En tout cas, quelle qu'ait été sa véritable opinion, jamais Brissot ne s'était montré aussi loyal et aussi juste dans ses paroles. « Si Louis est exécuté, il faut dès demain voter la guerre avec l'Angleterre, la Hollande et l'Espagne... Êtes-vous prêts pour cette guerre universelle? Ne risque-t-elle pas de compromettre la révolution par une nouvelle invasion, un torrent de sang, d'énormes sacrifices d'argent, la perte éventuelle des colonies, la destruction du commerce, ne serait-ce pas les conséquences fatales d'une action précipitée? Est-ce la peine de porter atteinte à l'honneur national, de miner l'existence même du pays, de prodiguer tant d'efforts pour un individu méprisable? » Et c'est aux Jacobins les plus furieux qu'il s'adressait en peignant sous les plus noires couleurs Louis XVI dont la vie ne vaudrait pas après tout, celle d'un grenadier français.

Par 380 contre 310 voix, le sursis demandé fut rejeté[1]. Nombre de Girondins désertèrent et votèrent contre la motion Brissot. Ce jour-là, ils essuyèrent pour la première fois une défaite décisive. Ce fut la plus grande avant l'heure de la chute. Victimes de leur tempérament, ils devenaient la proie d'égor-

1. *Mon.*, XV, 254; Ternaux, t. V, p. 480.

geurs systématiques habiles à soulever contre eux les passions populaires.

Quand Brissot regardait l'exécution de Louis XVI comme une mesure impolitique, il avait pleinement raison. Trois solutions s'offraient, entre lesquelles il était difficile de décider : on pouvait l'exécuter, le bannir ou l'emprisonner. Il est indubitable que l'Assemblée choisit la pire : l'exécuter était non seulement cruel, mais contraire aux intérêts du pays.

Par le bannissement, on eût facilement évité la guerre avec l'Espagne. On aurait montré une magnanimité qui en eût imposé à l'Europe. Toutefois l'Angleterre aurait sans doute gardé son attitude hostile. La proposition de Brissot, la peine de mort avec sursis, apparaissait comme la plus rationnelle. Son application eût mis la France dans une posture très favorable qui aurait permis au ministre des affaires étrangères de négocier avantageusement avec les grands Cabinets. L'épée de Damoclès eût été toujours suspendue sur la tête du roi et comme rançon de son salut définitif, on eût obtenu, sinon tout ce qu'on aurait voulu, du moins une entente avec l'Espagne, la paix avec la Prusse; peut-être même eût-on pu alors proposer à l'Angleterre un accommodement.

Évidemment le vice de la réclusion du roi consistait dans la possibilité et même dans la vraisemblance que la multitude aurait passé outre à la volonté des conventionnels et l'aurait assassiné sans qu'une autorité légale eût le pouvoir d'empêcher un tel crime.

III

Pendant qu'à Paris les esprits étaient uniquement préoccupés du procès du roi qui traîna six semaines, l'attitude de l'Angleterre ne dépendait nullement de son issue, mais de la conduite de la France envers la Hollande; rien n'était plus logique qu'un conflit entre le Stathoudérat hollandais et la République française.

La Révolution avait trouvé chez ses voisins bataves, à côté d'un gouvernement hostile, un parti populaire sympathique et tout prêt à le seconder. Le gouvernement comprenait deux pouvoirs séparés : les Etats Généraux et le Stathoudérat, pouvoir héréditaire, qui avait sauvé l'indépendance de la République dans les guerres contre Louis XVI. La maison d'Orange, revêtue de cette haute dignité, briguait une sorte de dictature et convoitait le pouvoir absolu; cette ambition amena contre lui la révolution de 1787, où ses adversaires les « patriotes » succombèrent sous les armes prussiennes qui restaurèrent la pleine autorité du prince. Les vaincus de 1787 avaient trouvé un asile en France et attendaient de la Révolution l'heure de la vengeance. La Gironde et plus tard Dumouriez et même Chambonas avaient fortement soutenu leur cause[1]. Les Hollandais avaient formé un comité d'action dit des Bataves, dont le but était de renverser le Stathoudérat, détesté par eux comme institution aristocratique. Mais la Révolution avait dépassé les vœux des Hollandais. Démocrates comme aristocrates étaient avant tout nationalistes et très jaloux de l'indépendance de leur pays. L'incorporation éventuelle des Pays-Bas autrichiens leur ouvrait les yeux, en leur faisant craindre que la France ne portât ses frontières jusqu'à la Meuse et au Rhin.

La conduite du Conseil exécutif envers la Hollande découlait du décret du 19 novembre qui voulait séparer les peuples de leurs gouvernements. Pour mettre le comble aux difficultés, à Paris, on s'était laissé entraîner à un acte extrêmement grave, qui semblait à tous les Hollandais ruineux pour leur pays. Sous la pression du parti dominant, le Conseil exécutif avait déclaré le 16 novembre[2] la liberté de la navigation de l'Escaut, fermé depuis la paix de Munster au profit des *Provinces-Unies*. Cette disposition constituait aux yeux de l'Assemblée nationale

1. La Législative avait formé cette légion batave qui devait entrer avec Dumouriez en Hollande aussitôt que la guerre serait déclarée et qui vivait aux frais de la France; cf. *Rév. franç.*, t. XVIII, 232, Aulard, *la Diplomatie du premier Comité de Salut public.*

2. Aulard, *Salut public*, I, 239.

une atteinte à la liberté des Belges : le 23 novembre, le ministre instruisit Chauvelin de la disposition prise. Il ajouta en phrases un peu creuses que l'ouverture de l'Escaut ne pourrait nuire aux Provinces-Unis; les Belges ne pourraient s'assujettir à des engagements contractés par l'Autriche, dont ils ont brisé le joug. Mais devant le caractère sensationnel d'une telle mesure, il chargea le plénipotentiaire de lui communiquer les réflexions qu'elle pourrait provoquer à Londres.

Après la chute de la royauté, cet événement fut le plus important pour les relations extérieures. Jusqu'alors Pitt s'était flatté qu'il n'eût pas été nécessaire à son pays d'entrer dans la coalition. Au printemps, au moment même de la déclaration de guerre, il avait félicité le Parlement de la perspective d'une longue paix et avait prouvé la sincérité de ses paroles par la proposition d'un dégrèvement considérable des impôts[1]. Après le 10 août, il avait rappelé lord Gower, mais Lebrun lui-même ne put nier que la note envoyée par M. Dundas à l'ambassadeur n'ait été conçue dans des termes plus modérés qu'on ne s'y pouvait attendre[2]. Désormais tout ménagement était devenu impossible; il s'agissait d'une question où l'Angleterre était directement impliquée. Elle avait mis maintes fois sous sa garantie la fermeture de l'Escaut. Pouvait-elle souffrir plus longtemps que les révolutionnaires à Paris se jouassent de tous les traités qui avaient été religieusement observés jusqu'alors par toutes les puissances de l'Europe[3]?

A contre-cœur, le Cabinet anglais se voyait enfin obligé de passer à des mesures énergiques : il interdit d'abord l'exportation des grains en France : les armements commencèrent ensuite, mais ne furent pas activement poussés[4]; en dépit de toutes les provocations, lord Grenville continuait à se montrer si pacifique et si bienveillant que Chauvelin put croire le

1. Cf. Salomon, *William Pitt.*
2. V. les instructions de Noël, *loc. cit.*
3. Lebrun à Chauvelin, 30 nov.
4. *Ibid.*, 1er déc.

Cabinet peu éloigné de reconnaître la République Française[1]. Le diplomate français s'efforça d'expliquer que l'ouverture de l'Escaut n'avait été dictée que par la justice seule et n'était qu'une conséquence des nouveaux principes. Lebrun lui avait écrit que la nation française se moquait des traités et de la diplomatie ancienne et qu'elle n'entendait observer que ceux qui pourraient lui être avantageux[2]. On se demande pourquoi le Conseil exécutif persistait cependant à maintenir des agents diplomatiques et secrets à l'étranger et surtout à Londres. Pourquoi y envoyer un autre agent non accrédité comme Maret, avec des instructions pour négocier, vu le mépris de tout que l'on affichait? Pourtant Maret[3] montrait beaucoup plus de perspicacité que ses chefs à Paris. Ayant quelques relations particulières à Londres, il sut s'introduire auprès de Pitt; quand le ministre lui fit part de son inquiétude au sujet du décret du 19 novembre, Maret déclara qu'il était l'ouvrage de quelques hommes exaltés et que le Conseil n'y avait nullement concouru, qu'il n'était applicable qu'aux pays dont les gouvernements étaient en guerre contre la France et ne pouvait avoir, malgré la généralité de ses expressions, que l'Allemagne pour objet. Mais ajouta-t-il, il portera sur l'Angleterre « si le Cabinet nous déclare la guerre[4] ». Pitt, toujours animé du même esprit de modération, accepta avec empressement l'occasion offerte par Maret pour lui dire qu'il préférait conférer avec lui en qualité d'agent secret qu'avec Chauvelin.

Depuis le 10 août, Chauvelin était accrédité auprès de la Cour de Saint-James comme ministre plénipotentiaire du roi; il tombait au rang d'un personnage sans caractère officiel dès lors qu'il n'y avait plus de roi. Connaissant les préventions qu'on

1. Chauvelin à Lebrun, 29 nov. « Plus il voit la guerre de près, plus il cherche un prétexte pour ne pas la faire. »

2. *Ibid.*, 30 nov. « La nation française examinera les traités qui l'intéressent suivant ses principes naturels et non pas suivant les règles de la diplomatie ancienne. »

3. Cf. sur la première mission de Marat, Ernouf, p. 86 et suiv.

4. *Aff. étr.*, Corr. d'Angleterre, 584, 2 déc., Maret à Lebrun.

avait à son égard et jugeant son séjour à Londres désormais superflu, il demanda son rappel.

Mais Lebrun n'accéda pas au désir de Pitt; il maintint Chauvelin dans ses fonctions, tandis qu'à Londres, on refusait de le reconnaître tant que ne seraient pas résolus le différend relatif à la politique française vis-à-vis de la Hollande et surtout la question de l'ouverture de l'Escaut. Sur ce dernier point le ministre, qui n'était qu'un instrument passif entre les mains de la Convention, repoussa toute transaction[1], la jugeant uniquement « un prétexte frivole » dont voulait se servir le Cabinet anglais pour l'ouverture des hostilités et menaça d'en appeler à la nation anglaise comme arbitre entre les deux gouvernements, s'en rapportant ainsi au décret du 19 novembre. Pour la Hollande, ne pouvant renouveler ses anciennes promesses en face de l'attitude hostile adoptée par la Convention, il recommanda à Chauvelin d'éviter, pour le moment, de s'en expliquer. Toutefois, si l'on insistait, il invoquerait le droit qu'ont tous les peuples de déterminer eux-mêmes la forme de leur gouvernement, droit que violaient toutes les garanties de constitution imposées par des puissances étrangères comme celles de la Prusse et de l'Autriche envers la Pologne. Puisque la France ne s'immisçait pas dans les affaires intérieures de la Hollande, elle avait le droit d'exiger la même réserve de l'Angleterre, qui devait renoncer à la clause d'intervention du traité de 1788[2].

Dès ce moment, la guerre parut inévitable. L'opinion populaire en Angleterre était franchement hostile aux prétentions françaises : Pitt, poussé par elle dans une voie belliqueuse, ne pouvait résister qu'au risque d'être renversé. Pour conserver sa place, il était obligé de se convertir à une politique qui ne

1. Lebrun à Chauvelin, 5 déc.; 19 déc. *Mémoire du ministre des affaires étrangères lu à la Convention*, p. 225.

2. Traité d'alliance défensive entre S. M. le Roi de la Grande-Bretagne et L. H. P. les États Généraux D. P. U. conclu le 15 avril 1788 (v. de Martens, t. III, p. 127 et suiv.); l'art. III garantit le maintien du Stathoudérat « comme faisant partie essentielle de la Constitution des Provinces-Unies ».

lui convenait guère. Le 13 décembre [1] le discours du trône expliqua aux deux chambres la raison des armements sur terre et sur mer. L'ouverture de l'Escaut fut regardée comme une véritable agression. Le Parlement soutint le ministère à une très forte majorité. Chaque jour des défections dans le rang de l'opposition renforçaient encore les tories. Fox lui-même avoua que le décret du 19 novembre constituait une offense grossière envers l'Angleterre [2]. Chauvelin, toujours à son poste, s'était bien rendu compte des dispositions de la Cour et du Cabinet; prévoyant la rupture, il essaya jusqu'au dernier moment de traiter à l'amiable. De son côté Pitt, ministre parlementaire, génie administratif, n'avait aucun goût pour la guerre dont la conduite devait nécessairement échapper à ses mains. Mais, sans espoir désormais de l'éviter, il préféra attendre que la République la déclarât plutôt que de rompre lui-même, et se contenta, pour le moment, de mettre le royaume sur le pied de défense et d'adopter les mesures que le devoir et l'honneur lui commandaient. Pitt n'avait qu'à se réjouir de la manière dont on traitait en France le gouvernement anglais auquel jusqu'au sein de l'Assemblée nationale, on vouait le plus profond mépris. Un comité de démocrates anglais et irlandais établi à Paris, solennellement reçu à la barre de la Convention [3], lança, par l'organe de son orateur, de violentes apostrophes à l'adresse de « tous ces prétendus gouvernements de l'Europe, ouvrage de la fraude, des prêtres et des tyrans » dont il n'existerait plus bientôt qu'un honteux souvenir, et obtint du Girondin Grégoire, président de la Convention, cette réponse encourageante : « La royauté est, en Europe, ou détruite ou agonisante sous les décombres féodaux; et la déclaration des droits, placée à côté des trônes, est un feu dévorant qui va les consumer. »

Une députation de la *Société constitutionnelle de Londres*,

1. *Mon.*, XIV, p. 823.
2. Chauvelin à Lebrun, 14 déc., 18 déc.
3. Séance du 28 nov., *Mon.*, XIV, p. 592.

amenée ensuite à la barre de l'Assemblée, s'exprima dans le même sens. « Il ne serait pas extraordinaire que, dans un court espace de temps, il arrivât aussi des félicitations à une Convention nationale d'Angleterre. » Sur quoi Grégoire répondit : « Les défenseurs de notre liberté le seront un jour de la vôtre. »

Qu'un tel langage déplût fortement aux milieux officiels et autorisés en Angleterre, il n'y avait rien d'étonnant. Dans une dépêche du 7 décembre, Chauvelin exposa au ministre que Sheridan était venu de la part de Fox et des Whigs l'avertir que l'opposition faisait cause commune avec Pitt « pour repousser toute idée de l'assistance des Français pour les affaires intérieures de l'Angleterre ».

Les Girondins et même Danton s'étaient consolés par cette fausse idée qu'à défaut de la sympathie du gouvernement pour la république, le peuple anglais se laisserait gagner par le propagandisme et pactiserait avec la Révolution. Cependant le parti démocrate dans le sens français y demeurait une infime minorité. Certes les sociétés populaires s'étaient multipliées, mais « les 19/20 de ceux qui avaient un bon toit au-dessus de leur tête et un bon habit sur le dos demeuraient ardemment et intraitablement anti-Jacobins [1] ». En réponse aux menaces de révolutionner l'Angleterre, Pitt fit voter par le Parlement l'*alien bill* [2], qui devait régler l'entrée et la surveillance des étrangers dans le royaume où jusqu'alors ils pouvaient circuler librement. Dorénavant des clauses générales furent adoptées. Les capitaines des bâtiments ayant des étrangers à bord étaient tenus d'indiquer aux officiers des douanes, leurs noms, leur rang, leur occupation et le lieu d'où ils arrivaient. Toutes les armes et munitions, poudre, etc., qu'ils avaient, étaient confisquées et ils étaient obligés de prendre des passeports chez le magistrat du lieu où ils débarquaient, ainsi que dans n'importe quelle ville où ils séjournaient. Enfin, les juges de paix étaient

1. V. Macaulay, *Essais*, t. II, p. 244.
2. V. Sorel, III, 244, 260, 262; l'*alien bill* fut sanctionné le 8 janvier par le roi.

autorisés à faire arrêter tous ceux qui leur semblaient suspects et à s'assurer de leurs personnes jusqu'à une nouvelle décision du roi qui pouvait à son gré expulser tous les étrangers.

Cette loi rigoureuse fut dirigée exclusivement contre les Français [1]. Les réclamations [2] adressées à lord Grenville par Chauvelin, demandant catégoriquement si l'Angleterre devait être considérée comme une puissance neutre ou ennemie et le menaçant dans le dernier cas du trop célèbre *appel au peuple*, recevaient une réponse décisive [3] : « L'Angleterre ne consentira jamais que la France pût s'arroger le droit d'annuler à sa volonté, et sous le prétexte d'un droit prétendu naturel, dont elle se fait le seul arbitre, le système politique de l'Europe, établi par des traités solennels et garanti par le concours de toutes les puissances ».

En même temps, le ministre demanda et obtint une augmentation de 8 000 matelots pour la flotte. Conformément à la proclamation du 16 décembre, sur l'exportation des blés, il fit arrêter les bâtiments qui en étaient chargés [4], et refusa toute entrevue à Chauvelin [5].

A Paris, l'*alien bill* excita l'indignation dans tous les cercles politiques. Déjà, le 16 décembre, Kersaint sous l'influence de ses rancunes personnelles, avait demandé à grands cris des armements maritimes [6]. Dans une délibération du Conseil exécutif du 30 décembre, il fut résolu que Chauvelin, dans une note officielle, réclamerait contre la loi des étrangers. A défaut d'une déclaration exceptant les Français de cette loi, le traité de commerce de 1786 [7] serait annulé. Le lendemain, Lebrun examina de près ce traité à la Convention et constata qu'en vertu de l'art. IV les Français voyageant et résidant en Angle-

1. Chauvelin à Lebrun, 24 déc.
2. Note soumise à lord Grenville, 29 déc.
3. Réponse de lord Grenville, 31 déc.
4. Chauvelin à Lebrun, 28 déc.
5. Réponse de Pitt sur la note de Chauvelin, 28 déc.
6. *Mon.*, XIV, 793.
7. Aulard, *Salut public*, t. I, p. 371.

terre étaient en droit d'exiger tous les égards qui leur étaient dus [1]. Ce ministre semblait croire que les traités n'obligeaient que les autres nations; il désirait qu'ils fussent excutés ponctuellement, tandis que lui-même s'en jouerait impunément. Pouvait-on s'étonner à Paris qu'après tant d'insultes adressées au Cabinet anglais, celui-ci commençât à entrer dans la voie des représailles? Rien ne prouve mieux leur opportunité que la circulaire envoyée par le ministre de la marine à la veille du nouvel an aux sociétés populaires des villes maritimes. « Le roi et son Parlement », disait-il, « veulent nous faire la guerre. Les républicains anglais le souffriront-ils? Déjà ces hommes libres témoignent leur mécontentement et la répugnance qu'ils ont à porter les armes contre leurs frères, les Français. Eh bien, nous volerons à leur secours, nous ferons une descente dans cette île, nous y lancerons 50 000 bonnets de la liberté, nous y planterons l'arbre sacré et nous tendrons les bras à nos frères républicains. La tyrannie de leur gouvernement sera bientôt détruite; que chacun de nous se pénètre de cette idée; excitons-nous les uns les autres à défendre la liberté des peuples, la nôtre y est attachée! [2] »

Un tel pamphlet de la part d'un ministre équivalait à une déclaration de guerre.

IV

L'attitude de Brissot démontra que les égards qu'il feignait d'avoir pour les puissances ne s'adressaient au fond qu'au roi.

1. Rapport de Lebrun du 31 décembre, *Mon.*, t. XV, p. 382. L'art. IV est conçu en ces termes : « Il sera libre aux sujets et habitants des États respectifs des deux souverains d'entrer et d'aller librement et sûrement sans permission ni sauf-conduit général ou spécial... dans les royaumes... de l'un et de l'autre souverain,... d'y séjourner ou d'y passer et d'y acheter et acquérir à leur choix toutes les choses nécessaires pour leur subsistance et pour leur usage; ils seront traités réciproquement avec toutes sortes de bienveillance et de faveur. » Cf. de Martens, t. II, p. 680 : Traité de navigation et de commerce entre S. M. Britannique et S. M. Très Chrétienne, signé à Versailles le 26 sept. 1786.

2. Cf. Aulard, *Études et leçons*, 3e série, p. 57.

Louis XVI disparu, le député fut repris de sa fougue habituelle pour déclarer lui-même cette guerre contre l'Angleterre dont le spectre naguère l'épouvantait. A Paris, on la jugeait nécessaire dans les deux partis. Pour concentrer tous les moyens d'armements, Kersaint proposa le 1er janvier [1] de créer un *Comité de Défense générale*. Plus s'affaiblissait l'initiative du ministère, plus l'Assemblée était amenée à prendre en mains le pouvoir exécutif pour former une sorte de gouvernement dans son propre sein.

La Convention vota donc la motion de Kersaint : le Comité de défense générale devait se composer de 21 membres dont trois pris respectivement dans chacun des Comités de guerre, des finances, des colonies, de la marine, de diplomatie, de constitution et de commerce [2]. Il s'occuperait de tous les moyens de défense et de guerre en traitant directement avec les ministres et ses rapports seraient constamment à l'ordre du jour. Constitué le jour suivant, il comprit Kersaint, Brissot et Guyton-Morveau pour la diplomatie. L'élément girondin prédomina de beaucoup. Kersaint fut élu président, Brissot vice-président et Boyer-Fonfrède secrétaire. Le bureau fut donc entièrement girondin.

Brissot, entouré de ses amis intimes, reprenait courage. Le point délicat était de choisir une attitude envers l'Angleterre. La guerre paraissait certaine [3]. La rupture s'imposait. Chauvelin avait subi des humiliations de la part du Cabinet britannique qui persistait à ne pas vouloir reconnaître son caractère officiel pas plus que celui de son gouvernement. Lebrun [4] fit faire de nouvelles démarches aussi inutiles que déplacées, puisqu'il ne voulait et ne pouvait pas faire de concessions. Si la Gironde avait vraiment voulu la paix, il n'y avait qu'un moyen : rapporter les décrets sur la liberté de l'Escaut et du 19 novembre.

1. *Mon.*, XV, p. 23.
2. V. Aulard, *Salut public*, t. I, p. 389.
3. Brissot à Miranda, 10 janvier; Rojas, *Miranda*.
4. *Corr. d'Angleterre*, 586, 1er janvier, Lebrun à Chauvelin.

Ce n'était que par un changement de conduite vis-à-vis de la Hollande qu'on pouvait encore conserver la paix. Comme Pitt à Londres, lord Auckland, le ministre plénipotentiaire d'Angleterre à la Haye, se montrait très conciliant. Il alla jusqu'à dire à M. de Maulde que, dans le cas d'une déclaration officielle qui désavouerait toute idée d'agression contre la Hollande, le gouvernement anglais serait disposé à reconnaître la république française [1]. L'attitude contraire serait considérée comme une annonce d'hostilité.

Au lieu de poursuivre les négociations, Lebrun, dans ce moment critique, rappela Maulde à Paris, sur de vagues dénonciations au sujet de louches arrangements dans les marchés et le remplaça [2] provisoirement par l'incapable commis qu'était Noël, jusqu'à ce que le prétendu coupable se fût justifié à Paris et pût regagner son poste à un moment où il n'y avait plus rien à faire. Le langage du Conseil exécutif devenait si menaçant que toute tentative d'arrangement demeurait infructueuse. Lebrun, alléguant [3] que le décret du 19 novembre ne pouvait avoir d'effet que lorsque la volonté générale d'une nation appellerait l'assistance de la nation française, ne donna qu'un délai de huit jours à la Cour de Londres pour faire connaître sa dernière résolution sur la paix ou la guerre [4].

Toutes les notes diplomatiques échangées entre les deux gouvernements furent déposées par le ministre au sein du nouveau Comité de Défense générale qui les examinait avec le Comité diplomatique et avec celui de la marine. Brissot fut chargé d'un rapport sur les dispositions du gouvernement britannique [5]. Changeant étrangement vite de tactique, il attaqua de face et sans hésitation la puissance rivale, l'Angleterre, qu'il avait ménagée lors de la discussion sur le sort du roi : les

1. Extrait d'une dépêche de M. de Maulde de la Haye, le 24 déc. 1792, *Corr. de Hollande*, 585.
2. Lebrun à Noël, 7 déc.
3. Lebrun à Chauvelin, 8 janv.
4. *Ibid.*, 10 janv.
5. *Mon.*, xv-127.

griefs anglais n'ont aucun fondement : tout au contraire, il croit bien plus légitimes les plaintes que la République élève contre la Cour de Saint-James, dont les intentions hostiles ne sont pas douteuses et nécessitent des représailles immédiates. Impartiale et neutre jusqu'au 10 août, elle a pris, après cette date, une attitude agressive, rappelle son ambassadeur et refuse de reconnaître la République. Alors les victoires de Valmy et de Jemmapes semblaient devoir changer la ligne de conduite qu'elle s'était tracée, mais le décret du 19 novembre lui inspirait de nouvelles inquiétudes, et lui paraissait propre à exciter tous les peuples à la révolte en promettant un secours efficace aux premiers mécontents qui apparaîtraient dans le pays. Preuve : les commissaires secrets que le conseil exécutif avait envoyés en Angleterre pour y prêcher la propagande révolutionnaire. Brissot repoussa ces insinuations et observa avec Lebrun qu'il serait extravagant de prodiguer les trésors de l'État, pour créer des événements qui, *s'ils doivent arriver, seront l'ouvrage de la raison.* Réponse insultante pour un gouvernement qui avait peu à craindre des soulèvements, mais qui se faisait un point d'honneur de ne pas supporter des influences étrangères sur son sol.

Vers la fin de novembre, le rapporteur constate une détente : l'Angleterre va peut-être reconnaître la République[1]. Pitt tient à la paix, dans l'intérêt commercial de ses compatriotes, car au fond il n'y avait nul motif raisonnable pour la guerre[2]. Mais brusque changement au début de décembre : à Londres, on prépare la guerre en accusant les Jacobins de vouloir révolutionner le pays et de déchaîner l'insurrection. Brissot avoue l'influence pernicieuse qu'exerçaient sur tous les esprits les décrets du 19 novembre et du 15 décembre que les Anglais regardaient comme propres à exciter, sous les auspices de la France, tous les peuples à la révolte. Les meurtres de Septembre contri-

1. En réalité, la conduite du Cabinet, jusqu'alors très conciliante, changeait vers la fin de novembre lorsqu'il fut instruit des décrets sur l'Escaut et du 19 nov.
2. Brissot à Miranda, 10 janv., *loc. cit.*

buaient à accroître la surexcitation contre la République qu'on en rendait à tort responsable. Avec amertume, Brissot se voit obligé de reconnaître que l'opposition dans le Parlement fléchit et que grand nombre de libéraux, d'abord sympathiques à la Révolution, ont fini par se rallier à la politique gouvernementale. Il est évident qu'en raison d'une aussi active fermentation, les pourparlers entamés entre les deux puissances sur les questions en litige n'aboutissaient guère. Brissot en narre les péripéties et taxe d'injustice et d'insolence les réclamations réitérées de l'Angleterre : les décrets incendiaires, la politique agressive contre la Hollande, alliée de la Grande-Bretagne, enfin l'ouverture de l'Escaut, contraire au traité d'Utrecht et à tous ceux qui le suivirent jusques et y compris celui de 1785[1], conclus entre Joseph et les États-Généraux sous la garantie de la France même, tous ces griefs ne signifient rien pour lui, qui veut en suprême arbitre rompre tous les traités qui lient injustement les peuples. En rendant la liberté aux Belges, la République ne peut laisser subsister cet acte d'esclavage qui leur interdit la navigation de l'Escaut. On pourrait se demander pourquoi il ne tirait pas la conséquence d'une telle politique qui aboutissait à la négation de toute diplomatie : lorsque aucun traité, aucune convention n'a plus de valeur, les diplomates deviennent des parasites inutiles, et mieux vaudrait les supprimer pour épargner des frais au trésor.

En la circonstance tout dépendait de la conduite de la France envers la Hollande. Brissot avoue la possibilité de rompre la neutralité avec la Hollande. En rendant la liberté à ce pays, la France n'agirait que par pur désintéressement. Il va sans dire qu'on ne peut reconnaître le traité qui met la Hollande sous le joug du Stathouder et des Cabinets anglais et prussien. Cependant, comme le peuple hollandais seul a le droit de le secouer,

1. Traité d'accord définitif entre S. M. Impériale et Royale Apostolique et L. H. P. les seigneurs, États-Généraux des Provinces-Unies, signé à Fontainebleau le 8 nov. 1785 ; selon l'art. II, le traité de Munster servait de base au présent traité. Dans l'art. VII, il fut stipulé expressément que la navigation sur l'Escaut est close au profit de la Hollande (de Martens, t. II, 604).

dans deux cas seulement la France serait autorisée à porter ses armes dans les Provinces-Unies : si le Stathouder l'attaquait ou, selon le sens du décret du 19 novembre, si *la majorité* des Hollandais se soulevait contre lui : il faut distinguer l'insurrection de la révolte et la volonté bien prononcée d'une grande majorité serait opposée au vœu partiel de quelques individus. Protéger ces derniers contre la majorité, c'est seconder la révolte.

Brissot ne se dissimulant pas que sur ce point le Cabinet anglais ne transigerait point, n'a néanmoins à son adresse que les plus grossières invectives : le peuple anglais est « la dupe du charlatanisme de ses ministres », il leur reproche d'avoir débauché les troupes patriotes hollandaises lors de l'insurrection de 1787, d'avoir économisé des sommes énormes sur les dépenses de la marine et de la guerre pour satisfaire les exigences de leurs créatures; passe ensuite en revue les mesures adoptées par le gouvernement anglais pour sa propre sécurité : l'acte qui empêche l'exportation des grains[1], acte — il le signale avec raison, — uniquement dirigé contre la France. Les bills qui empêchent la libre circulation des étrangers et des assignats constituent à ses yeux une véritable déclaration de guerre et une violation des traités qu'il n'observe jamais lui-même; les mesures extraordinaires, l'augmentation des troupes de terre et de mer, le renforcement de la flotte trahissent les intentions hostiles du gouvernement anglais contre la République : le seul État susceptible d'occasionner de tels armements, l'Espagne étant lié par un traité secret. Quant à la Russie, elle vivait en complète harmonie avec le Royaume-Uni et la Hollande était soumise à ses ordres souverains. La non-interruption des négociations, même avec des agents dont l'Angteterre feint de ne pas reconnaître le caractère officiel, paraît donner à ses démonstrations l'apparence d'une guerre de préparatifs ayant pour objet de tromper l'adversaire par de fictives négociations en attendant l'équipement complet de la flotte.

1. V. Sorel, p. 260 et suiv.

Tels sont, selon Brissot, les desseins du Cabinet anglais, d'ailleurs peu redoutables, parce qu'il ne serait pas en mesure d'engager avantageusement un duel avec la France : à l'intérieur, ses finances sont ébranlées, sa dette nationale grossit, les impôts écrasent le peuple. Elle ne peut même pas compter sur tous ses sujets, les Ecossais et les Irlandais étant las du joug anglais. A l'extérieur, la situation n'est pas plus encourageante. Ses alliés sur le continent ou la jalousent, ou ne peuvent lui venir en aide. Ses possessions transatlantiques tenteraient en vain de lui fournir des fonds et des secours. Le vaste empire des Indes orientales deviendrait à la longue une charge onéreuse et improductive. En somme, c'est le colosse aux pieds d'argile : son apparente puissance dissimule mal des causes de faiblesse et de ruine.

En bon Girondin, Brissot n'oublie pas de donner des conseils charitables à la nation anglaise, et termine emphatiquement : « La guerre que votre Cabinet médite contre nous, est une guerre inique, fratricide;... vivre en paix avec vous est notre unique désir, nous voulons respecter vos droits, ceux de vos alliés : respectez nos principes; si vous avez la faiblesse d'obéir aux impulsions perfides de votre ministère... nous ne verrons plus en vous que des ennemis cruels, que les frères de ces satellites de l'Autriche dont nous avons juré la destruction ».

A la suite de ce rapport, son projet de décret est immédiatement adopté[1]. Il demande au gouvernement anglais l'exécution du traité de commerce de 1786, c'est-à-dire la révocation de l'*alien bill* et de l'acte sur l'exportation des grains et des explications au sujet des armements anglais. Le langage comminatoire du député dans son rapport est en contradiction évidente avec sa réserve pendant le procès de Louis XVI. Preuve irréfutable de son désir de sauver le roi en invoquant un danger extérieur qu'il estimait lui-même purement imaginaire. Si l'on s'en tient à l'étude des affaires étrangères qui nous occupent ici

1. *Mon*, xv-135.

uniquement, l'homme d'État modéré dans le procès du roi est le faux Brissot, et le politique turbulent et tel qu'il se révèle dans ses nombreux rapports est le vrai.

Les conclusions votées, le Comité de Défense générale[1] fit ordonner l'armement de 30 vaisseaux de guerre et de cinq frégates. 30 millions sont destinés aux préparatifs, des commissaires envoyés dans tous les ports et des appels lancés aux volontaires.

V

Cependant en Angleterre, on procédait à des armements sérieux et Chauvelin par sa maladresse ne faisait qu'accélérer la catastrophe. Sur l'ordre du ministre le 13, il présenta[2] à Grenville ses lettres de créance, qui furent refusées[3], et sa personne même fut l'objet d'une étroite surveillance. La presse se montra très sévère pour lui et sa situation fut critique. Le 22, Lebrun lui intima l'ordre de quitter son poste sans délai, ce qui était parfaitement inutile, car, à la nouvelle de l'exécution de Louis XVI, Grenville avait fait notifier à Chauvelin[4] que le caractère de la mission dont il avait été chargé auprès du roi n'avait plus d'effet en raison de la mort de Louis XVI : « S. M. juge à propos que vous sortiez du royaume dans l'espace de huit jours ».

L'exécution du roi eut le résultat prévu : la haine contre la France s'accrut jusqu'au fanatisme. La Cour prit le deuil. Le cri de guerre fut général[5]. Chauvelin quitta sur-le-champ Londres, y laissant le secrétaire Reinhard pour mettre en ordre les papiers de l'ambassade. « Il paraît évident », écrit cet observateur minutieux le 28[6], « que le Cabinet britannique, sans

1. Aulard, *Salut public*, I, 451.
2. Chauvelin à Lebrun, 13 janv., 15 janv.
3. Réponse de lord Grenville, 20 janv.
4. Lord Grenville à Chauvelin, 24 janv.
5. Maret à Lebrun, 26 janv., Sorel, III, 274 et suiv.
6. Reinhard à Lebrun, 28 janv.

exception d'aucun de ses membres, est décidé à nous faire la guerre, que l'opinion nationale est entièrement défavorable et que même dans le cas de moins d'unanimité, nous ne pouvons prudemment séparer le gouvernement de la nation. » Dans cette situation la prudence s'impose : « Toute démarche pacifique que nous ferons, de notre côté, aura donc un avantage immanquable : ou bien elle contribuera à empêcher la guerre avec l'Angleterre, et en écartant l'Angleterre de l'arène, nous aurons écarté plus de la moitié de nos ennemis; ou bien elle embarrassera le ministère, elle éclairerait la nation... Enfin, quand même, comme je le crois, la guerre serait inévitable, ce que nous ferons à présent décidera si la guerre durera trois mois ou trois ans... » Ces conseils ne furent pas écoutés. Mais, sur l'insistance de Danton, le Conseil avait décidé d'envoyer une seconde fois Maret en mission secrète à Londres[1]. Celui-ci partit, mais reconnut immédiatement l'inutilité de son voyage[2]. Ses notes montrèrent l'inanité des illusions que Danton et d'autres se faisaient encore sur l'opinion publique. « Je suis forcé de ne pas sortir de chez moi pour n'être pas exposé aux insultes et peut-être à la férocité de cette partie ignorante et trompée de la nation que l'on appelle encore ici la populace... La mort du roi a produit l'effet prévu, la haine contre le nom français est maintenant portée à son comble. »

Convaincu de l'inutilité de sa mission, Maret sollicite pourtant de Pitt et de Grenville des entrevues qui ne lui sont pas refusées[3]. Il trouve Pitt toujours aussi réfractaire à la guerre, et voici l'explication qu'il donne de ses dispositions d'esprit qui ne cadrent pas avec celles de ses collègues et du pays en général. « Pitt prévoit la ruine de son influence dans le gouvernement. Si la guerre est déclarée, elle deviendra nécessairement le principal objet des soins du ministère britannique : c'est aux opérations militaires que seront subordonnées toutes les mesures,

1. Cf. sur la deuxième mission de Maret, Ernouf, p. 121 et suiv.
2. Rapport de Maret, 31 janv.
3. Maret à Lebrun, 30-31 janv., *Corr. d'Angleterre*, 586.

tous les projets. Le ministre qui fera la guerre sera de fait et de nécessité le principal ministre. Or, Pitt sent très bien que la nature de ses études, de ses connaissances, ne lui permet pas de conserver exclusivement pendant la guerre les rênes du gouvernement. Il a pu en ordonner et suivre les préparatifs, disposer des moyens d'en acquitter les frais, parce qu'ordonner des préparatifs comme mesure politique, ce n'est pas combiner des plans et des opérations militaires, parce que préparer des ressources, c'était toujours marcher dans la ligne de l'administration, où l'homme qui dirige a sa propre volonté pour base de ses calculs. Mais avec la guerre toutes les bases croulent... Ainsi donc l'intérêt de sa gloire et celui de sa puissance doivent maintenir Pitt dans le désir de la paix. »

Il n'échappe pas à Maret que le gouvernement accueillerait plus volontiers un négociateur de haute réputation comme le général Dumouriez. A Paris, cette idée fut un moment agitée dans les cercles officiels où l'opinion était partagée. Mais la déclaration de guerre survint.

Dans la séance orageuse du 1er février, jour fatal aux destinées de la France, car il inaugura l'ère de la guerre universelle qui allait presque sans discontinuer durer 22 ans, Grenville, aux Lords, déchaîna l'orage contre la France. Mais tout en reprochant au gouvernement français d'avoir manqué à des promesses solennelles — la renonciation aux conquêtes et son engagement à ne pas s'immiscer dans les affaires des autres pays — tout en s'indignant de l'exécution du roi, « le forfait le plus odieux et le plus atroce qui eût été raconté par l'Histoire », Pitt ne veut pas se refuser à des explications, si toutefois on lui en présente de convenables.

Ces ménagements de l'éminent homme d'Etat anglais[1] contrastaient singulièrement avec la conduite des Conventionnels. On discuta, dans un débat final, la même question à l'Assemblée. Personne ne conseillait la prudence si opportune cependant

1. V. Sorel, III, 275 et suiv.

dans les circonstances actuelles. Personne ne songeait à ramener les esprits au calme et à la réflexion. Depuis trois mois, on suivait cette politique de surenchère. La veille, on avait, à l'unanimité, incorporé le comté de Nice. Maintenant Danton demanda la réunion de la Belgique, qui fut retardée jusqu'au jour où les procès-verbaux relatifs au vote des Belges seraient arrivés à Paris.

A son tour, toujours au nom du Comité de Défense générale, Brissot lut son deuxième rapport sur la Grande-Bretagne, qui cette fois ne laissait aucun doute[1]. Ayant eu en mains toutes les notes échangées entre la République et l'Angleterre, le Comité en déduisit que la Cour et le Cabinet voulaient la guerre et que son dernier rapport n'avait pas eu le succès auquel on avait du moins feint de croire : l'attitude seule du roi Georges, toujours à l'affût d'un complot contre la France, était une véritable déclaration de guerre. Par l'expulsion de Chauvelin, par ses démonstrations publiques à l'occasion de la mort de Louis XVI et par le renforcement des troupes, le Cabinet avait laissé percer ses sentiments malveillants envers la République, se réservant de prendre l'offensive dès l'achèvement de ses préparatifs. La déclaration de guerre formelle ne serait après tout que la consécration officielle des sourdes menées du gouvernement britannique : elle atteindrait également son vassal, le Stathouder, coupable d'avoir favorisé les émigrés et les Prussiens, vexé les Français, traité avec insolence leur gouvernement et équipé des frégates au service de son allié. La Convention, sur la lecture de ce rapport, rendit sur-le-champ le décret demandé. Voici un extrait de la très longue déclaration de guerre à l'Angleterre et à la Hollande[2] :

« La Convention nationale, après avoir entendu le rapport

1. *Rapport sur les hostilités du roi d'Angleterre et du Stathouder des Provinces-Unies et sur la nécessité de déclarer que la république est en guerre avec eux. Par J. P. Brissot, au nom du Comité de défense générale.* Bibl. Nat. Le ^{38}/2357.

2. *Procès-verbal de la Convention*, t. VII, p. 6 et suiv., et *Moniteur*, XV, 336; Buchez et Roux, XXIV, 204.

de son Comité de défense générale sur la conduite du gouvernement anglais envers la France :

« Considérant que le roi d'Angleterre n'a cessé principalement depuis la Révolution du 10 août 1792 de donner à la nation française des preuves de sa malveillance et de son attachement à la coalition des têtes couronnées; qu'à cette époque, il a ordonné à son ambassadeur à Paris de se retirer parce qu'il ne voulait pas reconnaître le Conseil exécutif....;

« Que le Cabinet de Saint-James.... a refusé de reconnaître l'ambassadeur de la République française;... a fait arrêter plusieurs bateaux et vaisseaux chargés de grain pour la France... a fait prohiber par un acte du Parlement la circulation des assignats.

« Qu'en violation de l'article IV du traité de 1786, il a fait rendre... un acte qui assujettit tous les citoyens français... aux formes les plus inquisitoriales, les plus vexatoires....;

« Que dans le même temps,... il a accordé une protection ouverte... aux chefs des rebelles qui ont déjà combattu contre la France... a ordonné un armement considérable... au moment où le ministère anglais... employait tous les moyens possibles, soit au Parlement, soit au dehors..... pour couvrir d'ignominie, la République....;

« Qu'à la nouvelle de l'exécution de Louis, il a porté l'outrage envers la République française au point de donner ordre à l'ambassadeur de France de quitter sous huit jours le territoire de la Grande-Bretagne;

« Que le roi d'Angleterre a manifesté son attachement à la cause de ce traître..., a entraîné dans la même coalition le Stathouder des Provinces-Unies; que ce prince..... a dans le cours de la révolution française... traité avec mépris les agents de France....;

« La Convention nationale... déclare que... la République française est en guerre avec l'Angleterre et avec le Stathouder des Provinces-Unies... charge le Conseil exécutif provisoire de déployer les forces nécessaires pour repousser l'agression..... »

Dans une violente tirade, le Girondin Ducos avait demandé l'impression de la correspondance d'Angleterre pour prouver la « déloyauté » de son gouvernement et les « mouvements d'affection » qui ont dirigé les démarches du Conseil exécutif. Sa proposition fut décrétée. Une espèce de *livre jaune*, sous le titre : *Exposé de la conduite de la nation française envers le peuple anglais et des motifs qui ont amené la rupture entre la République française et le roi d'Angleterre*, fut publié[1]. Précédé du rapport de Brissot et du discours de Ducos, contenant toutes les notes diplomatiques échangées avec des commentaires, il était et devait être un nouvel instrument de la propagande.

La déclaration de guerre à l'Angleterre[2] est le couronnement de l'œuvre de Brissot : c'est un acte qui aura une influence lointaine et prépondérante sur la fortune de la République naissante et même sur l'Empire. Sans se dissimuler les dangers de cette guerre, sachant qu'il avait à combattre l'Europe entière, il espérait toujours sortir vainqueur et ne pensait pas que la lutte se prolongerait presque un quart de siècle, qu'elle coûterait près d'une quarantaine de milliards aux belligérants et qu'elle aboutirait à la défaite décisive de la France. Si Brissot avait eu cette sagacité qui fut le trait caractéristique du génie de

1. V. *Aff. étr.*, Corr. d'Angleterre, 584, p. 155, 1er février. Bibl. Nat., Le 38/184.

2. M. de Sybel, t. III, p. 116, prétend que la guerre contre la Grande-Bretagne fut exclusivement l'ouvrage des Montagnards, tandis que les Girondins n'aspiraient qu'au maintien de la paix avec l'Angleterre. Il ne présente qu'une seule preuve à l'appui de sa thèse, c'est leur attitude lors du procès du roi, attitude qu'il n'a pas, semble-t-il, pénétrée. Il cite de nouveau la brochure de Brissot intitulée : *A ses commettants*. Bibl. Nat., Lb 41/652, où il atteste d'avoir parlé le 1er février seulement en qualité de rapporteur chargé par le Comité, mais contre sa propre opinion. Cependant, la théorie de Sybel ne se soutient pas, quand on pense que la grande majorité du Comité était nettement girondine. Son président était Kersaint; il fut remplacé par Petion, auquel succéda Guadet (cf. Aulard, *Salut public*, I, p. 389). Il est vrai que plus tard en mars et avril, au Comité diplomatique, les Girondins sous le coup des premières défaites, las de la guerre, voulaient restreindre ses effets (cf. *Œuvres de Desmoulins*, t. I, 324). C'était trop tard! Commandée par elle, la Montagne l'exécute. On a dit qu'au contraire, la Montagne aurait fait de sérieux efforts pour empêcher la guerre anglaise. Mais je ne vois pas la moindre preuve de cette affirmation. Les démarches de Danton étaient insuffisantes.

Mirabeau, il eût certainement plus mûrement réfléchi avant de lancer son pays sur une pente aussi fatale. Certes, la rupture franco-anglaise ne fut pas exclusivement l'œuvre de la Gironde, mais de la Convention tout entière. Cependant, par tous les moyens, les Girondins avaient excité le chauvinisme du peuple. C'est la Gironde qui, dès la Législative, avait soutenu la cause des *patriotes bataves*. C'est Monge qui lança le manifeste ridicule du 31 décembre. Kersaint, l'intime ami de Brissot, n'avait d'autre sujet à traiter que celui de la guerre anglaise. Cette guerre a été l'aboutissement logique de la politique brissotine.

CHAPITRE XIII

LA BANQUEROUTE DE LA POLITIQUE GIRONDINE

I. La situation en Belgique : les votes pour la réunion ordonnés. La réunion de la Belgique. La déclaration de guerre à l'Espagne. Custine en Allemagne. Convention rhénane convoquée. La Prusse. Second partage de la Pologne. Pache remplacé par Beurnonville à la Guerre. L'attaque contre la Hollande; Dumouriez échoue. Son plan d'amener une réaction en France. Défaites à Neerwinden. Insurrection à l'intérieur. Mesures extraordinaires dues à la Montagne.

II. La défection de Dumouriez. Soupçons à son égard à Paris. Dumouriez mandé à la barre de la Convention par quatre commissaires. Dumouriez les livre aux Autrichiens. Le plan de Dumouriez échoue. Dumouriez passe aux Autrichiens. La Gironde et la trahison de Dumouriez. La journée du 10 mars. Réélection au Comité de Défense générale. Insuccès de la Gironde. Le Comité du Salut public. Défaite complète pour la Gironde. La composition du Comité. Danton et la Gironde. Derniers essais de réconciliation. Ils échouent. Danton et la politique extérieure. Le décret du 13 avril 1793. Changement des instructions diplomatiques. Genet et la nouvelle ère. Genet destitué.

III. La Montagne exploite la trahison de Dumouriez à son avantage. La Gironde discréditée. Robespierre dénonce Brissot. Sa réponse. Dernières luttes entre les deux partis. Situation également dangereuse à l'intérieur comme à l'extérieur. Levée de 300 000 hommes. Les Girondins s'adressent aux départements. Brissot à ses commettants. Il essaye d'écarter sa responsabilité et de justifier sa méthode.

IV. La foule contre la Gironde. La section Mauconseil la désigne comme complice de Dumouriez. Marat acquitté par le Tribunal révolutionnaire. Brissot se défend contre ses accusateurs. Suprême lutte. La Commission des Douze. Le 31 mai : la Gironde vaincue. Leurs chefs arrêtés. Le procès devant le Tribunal révolutionnaire. Les vingt et un accusés. La défense de Brissot. Son argumentation. Condamnation capitale. Destinée des autres Girondins.

I

Après cette rupture, on n'avait plus à ménager la Belgique. Ce problème ne fut pas aussi facile à résoudre que ne l'avait été celui de la Savoie, par la raison que tous les Belges occupant quelque situation et possédant une certaine fortune étaient ennemis obstinés de l'incorporation. Les Belges, en appelant les Français, désiraient rentrer dans leurs anciens privilèges et non pas changer d'oppresseurs. On les avait acclamés en libérateurs tant qu'ils avaient paru s'en tenir à leurs promesses. Mais les véritables desseins de ces soi-disant philanthropes apparurent bientôt. Les assignats qui s'abattaient depuis le décret du 15 décembre sur la Belgique, ne firent qu'envenimer les ressentiments de la classe aisée. Les votes qui furent ordonnés pour la réunion, se firent sous la pression des commissaires de la Convention et des baïonnettes françaises[1].

On n'osait même pas convoquer une assemblée nationale belge à Bruxelles, dans la crainte qu'elle ne devînt un foyer de résistance nationale[2]. Les Girondins, en face de l'opposition obstinée des Belges, eussent maintenant préféré une république indépendante, tout au plus vassale de la France. Mais, la Montagne poursuivant l'œuvre girondine, l'appliqua avec toutes ses conséquences brutales. A chaque nouvelle que les votes des différents districts, villes et communes, émis sous une pression scandaleuse, étaient favorables à la réunion, la Convention, sanctionnant en quelque sorte ses propres ordres, décrétait l'incorporation : Bruxelles, le Hainaut et Gand furent ainsi annexés le 1er et le 2 mars[3]; Bruges et sa banlieue le 3[4], Tournay le 6[5]. L'attaque de la Hollande parut aux Montagnards

1. Voir Mortimer Ternaux, VII, 20.
2. Sorel, III, 282 et suiv.
3. *Mon.*, XV, 590, séance du 1er mars; p. 607, séance du 2 mars.
4. *Ibid.*, p. 613.
5. *Ibid.*, p. 636.

une mesure très politique et une bonne opération financière; et aux Girondins une nouvelle occasion d'*affranchissement*. Enfin la guerre contre l'Espagne fut décrétée. Barère prétend avoir différé la déclaration de guerre pour rendre possible une détente. En effet, dès le 30 janvier, il avait été chargé du rapport sur l'Espagne[1]. Brissot voulait à toute force cette guerre avec la seule puissance qui n'était pas encore de la coalition. Le Comité de Défense générale y poussait et présentait le 5 février au Conseil exécutif, le plan d'une action offensive contre l'Espagne[2]. L'idée favorite de Brissot avait toujours été de révolutionner les colonies transatlantiques espagnoles : sa réalisation lui tenait à cœur. Le 7 mars, Barère présenta enfin son rapport et conclut à la guerre. « Un ennemi de plus pour la France n'est qu'un triomphe de plus pour la liberté[3]. »

Entre temps, Custine mettait en scène avec un peu plus de succès, sur la rive gauche du Rhin, une comédie analogue à celle qui se passait en Belgique. Il avait au moins réussi à convoquer une Convention rhénane à Mayence : elle se réunissait le 17 mars à l'hôtel de l'ordre teutonique. Mais les paysans trouvaient peu de goût à l'annexion. On ne votait que dans les grands centres. Dans les campagnes, on se heurtait ou à l'indifférence ou même à la résistance secrète[4].

Du côté de la Prusse, après la mort de Louis XVI, toute tentative de rapprochement devint inutile, car Frédéric-Guillaume se montrait l'ennemi implacable de la République. Il avait augmenté son royaume de la province de Posen, des places fortes de Dantzig et de Thorn et de 1 500 000 habitants par le traité

1. Aulard, *Salut public*, II, 25.
2. *Ibid.*, 55.
3. *Mon.*, XV, 656. Voir aussi les *Mém. de Barère* sur l'attitude de Brissot. Pourtant on ne peut guère trop accorder de créance au récit tendancieux du conventionnel qui mit quarante ans à justifier son attitude scabreuse dans la Révolution.
4. Cf. Chuquet, *Etudes d'histoire*, première série, Paris, 1903, in-8°. *Le révolutionnaire Georges Forster*, p. 199 et suiv. Forster se plaint amèrement de la molle et nonchalante population qui refuse la liberté française. Voir aussi Sorel, III, 287 et suiv.

signé avec la Russie le 23 janvier à Saint-Pétersbourg[1]. La Russie gagnait trois fois plus. L'Autriche se trouvait en présence d'un fait accompli. Après ce second partage de la Pologne, Frédéric-Guillaume avait toute sa liberté d'action pour se tourner vers l'ouest, avec des forces plus considérables que celles dont il avait disposé dans la campagne précédente.

Dans les conditions actuelles, les opérations militaires ne semblaient pas devoir fournir cette année d'aussi heureux résultats pour la France. Le ministre de la guerre avait désorganisé l'armée : les Girondins réussirent à le faire renvoyer le 2 février, mais leur candidat Du Chastellet, qui, à la suite de blessures reçues sur le champ de bataille, se trouvait désormais dans l'impossibilité de servir à la frontière, ne fut pas agréé. La Plaine fit nommer le général Beurnonville par 356 voix sur 600[2]. Le centre de la politique extérieure et des préparatifs de guerre fut toujours le Comité de Défense générale, où l'on était loin d'être d'accord. Deux partis étaient en présence : Danton et Delacroix, son intime ami, étaient les chefs de l'un, et cherchaient surtout à influencer Dumouriez. Brissot et Gensonné les combattaient et les séances se passaient en querelles personnelles.

Cependant, après la série des victoires, la série des défaites allait s'ouvrir. Le Conseil exécutif avait ordonné au général Dumouriez d'attaquer la Hollande[3]. Celui-ci espérait en être bientôt le maître et rentrer en Belgique avec une armée formidable, renforcée par les Hollandais, attachés à la cause démocratique, pour en chasser à la fois les Autrichiens et les représentants de la Convention. Il avait autant d'horreur pour les décrets de Cambon, que de dédain pour les conseils de Brissot, comptait, par l'expulsion des tyrans parisiens, gagner les Belges, grossir d'un renforcement considérable son armée qui

1. Cf. Chuquet, III, p. 316.
2. *Procès-verbal de la Convention*, t. VII, 56, 4 février. Du Chastellet obtint 216 voix.
3. Chuquet, *Trahison de Dumouriez*, chap. I.

lui permettrait de jouer le rôle d'arbitre entre la France et l'Europe. Il voulait exterminer la République et ses adhérents, rétablir la royauté, dont il aurait été le Richelieu, et remettre sur le trône le fils de Louis XVI ou celui du duc d'Orléans [1]. Il aurait ensuite dicté la paix à l'Europe [2]. Son plan échoua misérablement. D'abord l'invasion de la Hollande manqua, Miranda n'ayant pas réussi à prendre Anvers par un coup de force. Les Autrichiens, profitant de l'absence de l'ennemi, occupèrent Liége et contraignirent Dumouriez à rentrer en Belgique de crainte d'être enveloppé [3]. Le 12 mars, il écrivit au président de l'Assemblée une lettre, véritable manifeste de guerre civile [4]. Il y menaçait le Conseil exécutif qu'il déclarait responsable du terrorisme exercé par ses agents. Delacroix, à peine arrivé à Paris, fit un rapport alarmant sur la gravité de la situation en Belgique [5]. Robespierre dénonça Dumouriez; Danton agit en faisant voter des mesures militaires [6].

Dumouriez, ayant échoué en Hollande, s'efforça de relever sa fortune par une victoire éclatante. Le 18 mars, après un violent combat contre les autrichiens au champ historique de Neerwinden, il fut obligé de se replier [7]. La situation devenait critique, la guerre civile éclatait avec l'insurrection de la Vendée qui réclamait ses prêtres et son roi : le soulèvement gagna rapidement du terrain et groupa bientôt plus de 20 000 combattants [8]. La Normandie, le Sud-Ouest et notamment Lyon montraient des tendances fédéralistes et anti-montagnardes. L'anarchie régnait sur toute la France : les désastres étaient imminents, l'Europe entière s'étant liguée contre la République affaiblie par les luttes intestines. Des mesures

1. Ses projets sur ce point ne sont pas clairs.
2. Voir Vivenot-Zeisberg, III, p. 4 et 117.
3. Chuquet, *Trahison de Dumouriez*, chap. II-III.
4. Voir sa lettre chez Ternaux, VI, 164.
5. *Mon.*, XV, 646; 8 mars.
6. Voir les mesures de recrutement proposées et décrétées sur l'initiative de Danton (*Mon.*, XV, p. 654).
7. Chuquet, 99-117.
8. Sorel, III, 376; Buchez, XXV, 190-204.

extraordinaires semblaient indispensables; or, les Girondins manquaient d'initiative et de courage pour rétablir l'ordre et assurer la victoire.

Les Montagnards eurent recours aux mesures décisives pour abattre leurs ennemis intérieurs et extérieurs. Ils s'occupaient ardemment à mettre plus d'unité et plus de cohésion dans la conduite de la guerre qui échappait à la Gironde. L'armée fut, sur le rapport de Dubois-Crancé, unifiée par la suppression de toute distinction entre volontaires et troupes de ligne[1]. Une levée en masse de 300 000 hommes fut résolue[2]. Jadis c'étaient Brissot et ses partisans qui prêchaient la croisade contre les rois et l'affranchissement des peuples étrangers, maintenant ce sont les Montagnards qui poursuivent la guerre de conquête, décrètent des réunions continuelles et substituent aux raisons de sentiment la raison d'Etat. Carnot fit son premier et retentissant rapport dont les maximes se distinguaient de la dialectique girondine et indiquaient une réaction sensible vers les idées politiques de l'ancien régime[3].

I. — « Toute mesure politique est légitime, dès qu'elle est commandée par le salut de l'État. » En adhérant à ce principe, il se mit, lors du vote sur la condamnation de Louis XVI, en contradiction formelle avec lui-même.

II. — « Tout acte qui blesse les intérêts d'autrui, sans nécessité indispensable par soi-même, est injuste. Les limites anciennes et naturelles de la France sont : le Rhin, les Alpes et les Pyrénées ».

D'autres moyens plus terribles devaient étouffer toute résistance à l'intérieur. Sur la notion de Danton, le Tribunal révolutionnaire fut créé[4], jugeant sans appel et en dernier ressort

1. Voir *Mon.*, XV, 384, séance du 7 février, et le décret du 26 février sur l'organisation de l'armée, XV, 546 et suiv.; cf. Buchez et Roux, t. XXIV, p. 181, loi sur l'organisation de l'armée (7-27 février).

2. Voir *Procès-verbal de la Convention*, t. VI, 422, 24 février.

3. *Mon.*, XV, 455.

4. Décret du 10 mars; *procès-verbal de la Convention*, t. VII, p. 230; Buchez, XXV, 59; Ternaux, VI, 188 et suiv.; Aulard, *Hist. pol.*, 362 et suiv.

« tous les attentats contre la liberté, l'égalité, l'unité et l'indivisibilité de la République, la sûreté intérieure et extérieure de l'État et tous les complots tendant à rétablir la royauté ou à établir toute autre autorité attentatoire à la liberté[1] ». Il sera composé de 12 jurés appartenant uniquement au département de Paris et aux quatre qui l'environnent, de 5 juges, d'un accusateur public et de deux adjoints tous nommés, sans exception, par la Convention[2]. Le 18 mars la Convention mettait hors la loi tout individu prévenu d'avoir pris part aux agitations contre-révolutionnaires[3]. Le 21, des Comités d'action et de surveillance révolutionnaire furent établis. Le 26 et le 1er avril, des lois extrêmement sévères furent rendues contre les émigrés, décrétés de mort civile. Le même jour on envoya des commissaires dans les départements et aux armées pour faire arrêter les gens suspects; l'inviolabilité des députés fut suspendue par décret[4].

Telles furent les premières mesures dites de salut public dues à la Montagne. La Gironde, comme à la dérive, laissait passer sans beaucoup de résistance les propositions de ses adversaires. Lebrun était encore ministre au Département des affaires étrangères, mais Danton le dirigeait effectivement.

II

Un coup terrible pour la Gironde fut la défection de Dumouriez[5]. Ne pouvant rétablir par ses seules forces la monarchie constitutionnelle qu'il croyait seule en état de remédier à l'anarchie, il l'essaya avec l'appui des Autrichiens et s'adressa au prince de Cobourg par l'intermédiaire de son adjudant général Montjoye. Cobourg saisit l'occasion et lui envoya le colonel

1. Titre I, art. 1.
2. Titre I, art. 3, 5, 6, 7.
3. *Procès-verbal*, VIII, 88-92.
4. *Ibid.*, VIII, p. 225. *Mon.*, XVI, 30.
5. Voir Sorel, III, p. 355 et suiv.; Ternaux, VI, p. 395-414; Chuquet, *Trahison de Dumouriez*, chap. v.

Mack. Un accord provisoire fut conclu. Dumouriez livrait le reste de la Belgique à l'ennemi, rentrait en France et fixait son quartier général à Saint-Amand.

La Convention avait des commissaires à Lille qui surveillaient Dumouriez de près. Le général fit tout du reste pour accréditer les soupçons[1]. Le 29 mars, Delacroix voulut le suspendre de ses fonctions et le faire arrêter, mais ses collègues crurent qu'il fallait temporiser[2]. A Paris, où l'on soupçonnait une trahison de la part du général, l'inquiétude était grande. La Convention décida le 30 mars de le mander à sa barre[3]. Beurnonville fut chargé de faire exécuter le décret, accompagné de quatre commissaires membres de l'Assemblée[4] : Camus, Quinette, Lamarque et Bancal. Ils arrivèrent dans la nuit du 1er avril au quartier général et furent reçus par Dumouriez. Camus lui communiqua le décret de l'Assemblée : le vainqueur de Jemmapes prévoyant le sort qui l'attendait s'il obéissait avait déjà pris son parti. Il livra les quatre Conventionnels à Cobourg et, d'accord avec lui, se mit à marcher sur Paris pour imposer sa volonté à la Convention. Tout était préparé, toutes les éventualités étaient pesées et calculées. Mais il avait compté sans l'esprit de son armée qui refusa de le suivre dans son entreprise aventureuse. La jugeant manquée, il passa aux rangs des Autrichiens avec quelques-uns de ses officiers les plus compromis, dont le duc de Chartres, le comte de Valence et plusieurs centaines de soldats[5].

Cette trahison fut un coup mortel pour les Girondins qui nécessairement, dans leur lutte contre la dictature parisienne, s'étaient liés de plus en plus intimement avec le général qui voulait la briser par les armes. Plusieurs fois ils l'avaient appelé à leur aide, mais sans succès[6]. Déjà avant la fatale

1. Delacroix à Danton, 25 mars, Arch. nat., F7/4434.
2. *Ibid.*, 28 mars.
3. *Procès-verbal de la Convention*, VII, 356.
4. Carnot, envoyé comme commissaire à la frontière, devait rejoindre ses collègues à Lille le 1er avril. Mais il ne s'y trouva pas.
5. Ternaux, VI, p. 547.
6. Voir Clavière à Dumouriez, 22 sept. 1792; *Rév. franç.*, I, 96.

résolution de Dumouriez les droitiers de la Convention avaient tout à craindre pour leurs jours. Marat, profitant de l'inquiétude générale survenue à Paris à la suite de l'évacuation d'Aix-la-Chapelle et de la levée du siège de Maëstricht, prépara un nouveau Septembre contre la *faction des hommes d'État* qu'il rendait responsables des désastres militaires. Mais cette journée échoua grâce à l'énergie du ministre de la guerre Beurnonville qui, accompagné de volontaires brestois, dispersa aisément les émeutiers et délivra la Convention[1].

Sous la pression des mauvaises nouvelles de la guerre, plusieurs fois la concentration du pouvoir exécutif dans un comité dit de salut public fut proposée. La Convention refusa opiniâtrement, se bornant à réorganiser et à renouveler[2] le Comité de Défense générale où jusqu'alors dominaient les Girondins. On y perdait le temps à lire des rapports et des projets inexécutables. Quantité de séances furent consacrées à l'idée brissotine de mettre le feu en Amérique espagnole. On n'agissait jamais, on ne décidait rien, on discutait toujours. La réélection fut une défaite pour les Girondins : ils perdirent leur ancienne majorité[3]. Brissot leur chef échoua. Sur 24 membres on ne comptait que 9 de ses amis sûrs : Petion, Gensonné, Barbaroux, Vergniaud, Buzot, Guadet, Condorcet, Isnard, Lasource.

Dans la situation actuelle, le Comité ne pouvait donner de bons résultats. Le nombre de ses membres était trop grand, ses attributions trop restreintes. En outre, ses séances étaient ouvertes aux collègues qui, par leurs vociférations, approbations ou désapprobations, en firent une seconde Assemblée, alors qu'on n'aurait dû s'occuper que des moyens de pourvoir à la défense nationale.

Isnard, se rendant compte de cette impuissance, se dépensa en multiples efforts pour créer un gouvernement dans le sein de

1. Voir, pour la journée du 10 mars, Ternaux, VI, 198 et suiv.
2. *Procès-verbal de la Convention*, VIII, 227, séance du 25 mars 1793.
3. Aulard, *Salut public*, t. II, 514 (26 mars).

l'Assemblée, dont les ressorts auraient eu le maximum d'action, d'énergie et d'unité. Le pouvoir exécutif, sur qui empiétaient sans cesse les comités, fractionné pour ainsi dire entre chaque membre de l'Assemblée, chaque société populaire, chaque administration, chaque agent révolutionnaire, manquait d'autorité, de force et d'harmonie. Isnard croyait bon de réduire à 9 membres le comité chargé de remplir les fonctions attribuées au Conseil exécutif. En vérité le but poursuivi était de supplanter le ministère. Danton, ayant demandé à maintes reprises qu'il fût pris dans l'Assemblée, appuyait maintenant chaleureusement la motion Isnard. A l'encontre, la Gironde, estimant que par ce moyen la direction du gouvernement et des comités où elle prédominait encore, pouvait lui être arrachée par un homme qu'elle sentait de taille à conduire les affaires publiques, s'opposa[1] autant qu'elle put à la proposition mise en avant par un des leurs, mais Barère et la Plaine soutinrent la Montagne. La création du Comité leur semblait une nécessité patriotique. Ce ne fut pas autre chose qu'un ministère parlementaire. Seul le nom différait comme dernière concession aux doctrines politiques de la plupart des législateurs. Le 6, la Convention décréta sa constitution sur un nouveau rapport d'Isnard, Danton, Barère, Thuriot et Mathieu[2]. Son pouvoir est dictatorial; il est chargé de la surveillance du ministère dont il peut suspendre, au besoin, les arrêtés; il s'occupe spécialement des questions de guerre civile ou extérieure. Le scrutin fut une déroute pour les Girondins, aucun ne fut élu. Barère, Delmas, Bréard, Cambon, Danton, Jean de Bry[3], Guyton-Morveau, Treilhard, Delacroix furent les 9 membres.

La composition de ce premier Comité de salut public est curieuse : tous ses membres, sauf quelques Montagnards, appartenaient à la Plaine. Danton était son chef; avec Barère il diri-

1. Voir Ternaux, VII, p. 45, discours de Buzot.
2. *Procès-verbal*, IX, 113; Aulard, *Salut public*, III, 87.
3. De Bry donnant sa démission fut remplacé par le montagnard Lindet (Aulard, III, 116).

geait les affaires étrangères; le gouvernement ne fut plus dans leurs mains qu'une machine fonctionnant au gré de leurs ordres. L'ancien ministre de la justice n'eût pourtant pas demandé mieux que de partager le gouvernement avec les Girondins, bien qu'il fût convaincu de leur incapacité. Il sentait bien qu'on ne pourrait pas dompter la révolution et arriver à un régime stable et fort, en ne comptant que sur l'appui des anarchistes et des égorgeurs. Aussi était-il prêt à faire des concesssions à la Droite en vue de contenir l'extrême-gauche. Mais la Gironde repoussait chaque fois Danton et lui jetait toujours à la face la même apostrophe : Septembre. C'était la dernière chance qui lui était offerte pour parer les attaques violentes préparées par la Montagne. S'il est vrai que, par excès de scrupule moral, elle refusa toute entente avec Danton, l'Histoire doit lui rendre justice. Mais il est plus vraisemblable que les Guadet, Brissot, Gensonné furent guidés par un excès de jalousie, car ils prévoyaient le rang secondaire où sa collaboration les reléguerait. Aussi, après avoir longtemps ménagé les Girondins et essayé d'aplanir les difficultés avec eux, Danton fut amené à rompre définitivement, lorsque Lasource porta contre lui et Delacroix l'accusation à la fois calomnieuse et imprudente d'avoir voulu, de concert avec Dumouriez, renverser la République[1]. Les Girondins, en effet, redoutant d'être rendus responsables de la défection du général, préféraient laisser planer le soupçon sur leurs rivaux. Ils provoquèrent la rupture avec Danton, qui désormais s'orienta vers l'extrême gauche et dès lors il n'y eut plus de trêve entre les deux partis : ce fut un combat à mort[2].

L'avènement du Comité de salut public est une date dans l'histoire de l'époque révolutionnaire, car il organisera la victoire. Il est né des périls courus par la République et de la défiance qu'inspirait l'ancien gouvernement. Son pouvoir grandit avec les

1. *Mon.*, XVI, p. 241; séance du 1er avril.

2. *Ibid.*, p. 241 et suiv. M. Aulard, dans son *Hist. pol.*, p. 440, dit que Danton fit même après le 1er avril son possible pour se réconcilier avec eux et pour les sauver. Et en effet, le 4, il parla d'union. Mais ce ne fut, me semble-t-il, qu'une phrase de tribun, une formule creuse, ne correspondant nullement à ses actions.

dangers. Il se perpétua et s'affermit par les succès. Bientôt tout-puissant, il exerça la dictature dans toute son étendue : il rédige les plans et les fait exécuter sur-le-champ; les ministres ne sont que des commis, la Convention qu'une machine à décrets pour sanctionner ses décisions. Il dispose souverainement de tous les pouvoirs concourant à la défense nationale : les armées, le haut commandement, les commissaires et bientôt le Trésor relevèrent immédiatement de lui. Il utilisa enfin tous les moyens de la *Terreur* : les tribunaux révolutionnaires, la main mise sur les capitaux, les revenus, les biens meubles et immeubles de chaque citoyen, un régime inquisitorial par l'action des Comités de surveillance et des clubs[1].

Arrivé au pouvoir en dépit des efforts de la Gironde, Danton travailla à extirper jusqu'à la racine les théories impolitiques et nuisibles qu'elle avait introduites dans le domaine des affaires étrangères. Leur projet de Constitution[2], qui fut publié le 16 février 1793, contenait dans l'art. II du titre XIII : « Elle [la France] renonce solennellement à réunir à son territoire des contrées étrangères, *sinon d'après le vœu librement émis de la majorité des habitants*, et dans l'art. IV du titre XIII, est dit que, « dans ses relations avec les nations étrangères, la République française respectera les institutions *garanties par le consentement exprès ou tacite de la généralité du peuple*[3] », c'est-à-dire, en d'autres termes, qu'elle ne respectera à peu près la constitution d'aucune nation. On voit par là que la Gironde, au terme de son existence, n'était pas encore guérie de sa fièvre de prosélytisme. Il est vrai qu'à la fin de mars et au début d'avril, sous l'impression des premières défaites, dégoûtée de la guerre, elle chercha à

1. Cf. *Despatches of Earl Gower. Résumé d'informations exactes au 25 janvier 1794.* Cet exposé, envoyé à lord Elgin à Bruxelles pour l'instruire de la situation politique à la fin de 1793, mérite les plus grands égards de l'historien. Il sort de la plume de Mallet du Pan. Cf. *Mém.*, t. II, p. 2.

2. Le Comité de Constitution, nommé par la Convention, le 11 octobre 1792, était composé à peu d'exceptions près de Girondins : Sieyès, Paine, Brissot, Petion, Vergniaud, Gensonné, Barère, Danton et Condorcet. Cf. Ternaux, t. VII, 181.

3. *Mon.*, XV, p. 488.

restreindre les effets de la propagande[1] : mais elle n'en eut ni le pouvoir, ni surtout le courage[2].

Par contre, Danton n'eut rien de plus pressé que de remplacer le décret du 19 novembre par un autre, déclarant que la Convention ne s'immiscera en aucune manière dans le gouvernement des autres puissances. Ce décret du 13 avril 1793 marqua d'un côté le commencement d'une nouvelle ère dans la politique étrangère de la République, et de l'autre, l'agonie de l'époque girondine. Le Girondin Thomas Paine écrivit à Danton le 6 mai[3], au sujet du décret du 13 avril, pour en approuver les mesures et déclarer franchement qu'il « désespère aujourd'hui de voir atteindre le grand but de l'affranchissement de l'Europe », but que lui et ses amis de la Gironde avaient si longtemps et si chaudement désiré.

Il importait de ne pas s'arrêter à la rédaction de décrets après le changement effectué dans le régime, mais d'indiquer aux agents diplomatiques les principes rigides qui les avaient inspirés[4]. Lebrun, qui venait encore de pratiquer le propagandisme brissotin, était condamné à commencer lui-même l'œuvre de réaction. Les instructions générales pour les représentants de la République en pays étrangers, approuvées par le Comité de salut public le 7 juin 1793, contiennent les prescriptions suivantes[5] : « Dans le pays où il se trouvera différents partis dans le gouvernement, les agents de la République observeront l'impartialité la plus scrupuleuse et ne se permettront jamais de se prononcer, soit directement, soit indirectement, en faveur de l'un ou de l'autre parti. Lorsque les intérêts de la République exigeront qu'ils prennent part à ces divisions, ils recevront des instructions particulières qui les guideront à cet égard. » En

1. Cf. *Œuvres de Desmoulins*, t. I, 324.
2. Cf. *J. P. Brissot à ses commettants.*
3. Cf. Robinet, *Danton émigré*, p. 177.
4. Cf. Sorel, t. III, 387.
5. Art. VII. Cf. l'art. de M. Aulard, *Révolution française*, XIII, p. 70; en outre Aff. étr., Fonds France, vol. 652, in-fol., 1er juin 1793. *Instructions générales pour les agents politiques.*

outre, les instructions sont toujours pleines d'égards pour les lois sous la protection desquelles les agents vivent[1]. L'article VI, parlant du décret du 13 avril, insiste fortement sur le principe que toutes les nations ont le droit imprescriptible de se donner la Constitution qui leur paraît la plus heureuse et ajoute qu'en France, on est tellement convaincu de cette maxime que ses représentants ont solennellement déclaré « *que la République ne s'immiscera jamais dans le gouvernement intérieur d'une autre puissance.* »

Ces instructions étaient en opposition flagrante avec celles que le même ministre avait envoyées dans tous les coins de l'Europe et aux États-Unis, où Genet les avait même outrepassées ! On s'aperçut bientôt à Paris que les bévues de ce plénipotentiaire étaient le meilleur moyen de compromettre toute négociation, avant même qu'elle fût entamée. Le successeur de Lebrun, Deforgues[2], ami de Danton, son disciple en matière diplomatique, réprimanda durement, deux mois après la chute des Girondins, leur ancien protégé[3] : « *Je cherche en vain dans votre dépêche les traces d'une communication officielle avec les chefs du gouvernement : je n'y trouve que les élans d'un homme qui, dès son arrivée, se jette dans un parti pour combattre ce gouvernement... Il vous est prescrit de traiter avec le gouvernement et non avec une portion du peuple, d'être près du Congrès l'organe de la République française et non le chef d'un parti américain.* » Il lui prescrit continuellement de chercher le succès véritable de sa mission uniquement dans de bons rapports avec le gouvernement et le président Washington, que Genet paraît « avoir jugé trop sévèrement ». « Ébloui par une fausse popularité, vous avez éloigné de vous le seul homme qui doit être pour vous l'organe du peuple américain[4]. » Voilà une réponse déci-

1. Cf. les art. IV, VIII.
2. Voir, sur Deforgues, Masson, *le Département des Aff. étr.*
3. Cf. *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. XIII, p. 5. Art. de M. Paul Mautoux.
4. Il est vrai que ses instructions avaient été données après la chute de Danton, auquel succéda Robespierre qui détestait, bien entendu, l'ancien ami de Brissot

sive et certes inattendue pour Genet qui, le jour du désastre de ses amis à Paris, avait adressé à Lebrun une missive significative. « L'Amérique tout entière s'est levée pour reconnaître en moi le ministre de la République française; la voix du peuple continue à neutraliser la déclaration de neutralité du Président Washington. Je vis ici au milieu de fêtes perpétuelles; je reçois des adresses de toutes les parties du continent, je crois avec plaisir que ma manière de traiter plaît à nos frères des États-Unis et je suis fondé à croire... que ma mission sera heureuse sous tous les rapports[1]. »

Le blâme de Deforgues arriva trop tard et, lorsque le 16 août le gouvernement des États-Unis se plaignit officiellement de la conduite de Genet, en apportant les preuves incontestables de ses menées incendiaires, on le désavoua officiellement. Robespierre, qui ne demandait pas mieux que de frapper le Girondin, le destitua et lança même contre lui un mandat d'arrestation qui ne pouvait être exécuté, car Genet resta en Amérique jusqu'à sa mort[2].

III

Ce fut le plan de la Montagne d'exploiter à son avantage la défection de Dumouriez et de la présenter comme une vaste conspiration girondine ayant pour but de rétablir la royauté en France. A peine la nouvelle en fut-elle arrivée à Paris, que le Comité de surveillance, dont la majorité était franchement montagnarde, profita de cette occasion pour ordonner de mettre les scellés sur les papiers de l'ex-ministre Roland et sur ceux de sa femme, feignant de voir en eux des complices du général, pour lequel ils n'avaient cependant jamais eu de sympathie[3].

et désirait s'en débarrasser bien plus pour son origine que pour ses fautes. Toutefois, le style des instructions est purement dantoniste.

1. Corr. des États-Unis, 31 mai, Genet à Lebrun.
2. *Revue d'histoire moderne et contemporaine, loc. cit.*
3. Ternaux, VII, 9.

A la Convention, Robespierre à son tour porta contre Brissot les mêmes accusations[1]. Cette attaque venant d'un homme qui ne fut habile qu'à semer la méfiance, satisfit fort la Gauche et inquiéta la Droite. Quant aux preuves, Robespierre n'en apporta pas plus, dans sa dénonciation, que jadis Brissot dans son réquisitoire contre Lessart. C'était Brissot et son ami Dumouriez, déclara-t-il, qui nous avaient engagés dans cette guerre funeste et périlleuse contre l'Autriche, c'était lui et son ami Dumouriez qui avaient subjugué l'Assemblée législative, c'étaient des ministres créatures de Brissot, qui avaient essuyé, après le 10 août, les premières défaites militaires, à ce point qu'ils voulaient abandonner Paris. C'était son parti qui avait placé Dumouriez à la tête des armées du Nord après la fuite de La Fayette. C'était lui qui avait banqueté avec Dumouriez lorsqu'il revint à Paris des Ardennes où il avait à dessein laissé échapper les Prussiens au lieu de les écraser. Il va jusqu'à lui reprocher les désastres de Hollande, l'évacuation de la Belgique et conclut par un décret d'accusation contre lui.

L'inculpé se justifia[2] sur-le-champ du grief d'avoir été le complice de Dumouriez. Mais, au lieu d'affirmer toute la vérité, en déclarant hautement qu'il avait favorisé Dumouriez parce qu'il le croyait ardent démocrate et excellent général, qu'il avait été son ami aussi longtemps qu'il l'avait cru sincère, et qu'il l'avait renié dès le premier jour où il avait été convaincu de sa culpabilité, Brissot chercha des faux-fuyants, nia hautement avoir eu aucune influence sur la nomination de Dumouriez au ministère, due, selon lui, à une intrigue de Bonnecarrère. Il jurera bientôt n'avoir jamais correspondu avec lui depuis sa démission. Au lieu de se faire une gloire d'avoir favorisé la candidature de Dumouriez pour la succession de La Fayette et d'avoir contribué ainsi aux succès de Valmy et de Jemmapes, il n'en souffla mot. Danton lui-même avait chaudement approuvé ce choix et,

1. *Mon.*, XVI, p. 53.
2. *Ibid.*, XVI, p. 54.

mettant cette fois l'idée de la patrie au-dessus des querelles particulières, il l'avait soutenu jusqu'au dernier jour. Aussi, au milieu des plus graves périls, laissa-t-il à Robespierre le triste rôle de dénonciateur perpétuel[1] pour satisfaire ses rancunes personnelles.

Les Girondins écartés du gouvernement, ils ne luttèrent plus maintenant que pour leur vie : parvenus à la fin de leur carrière, ils luttèrent bravement, il faut l'avouer. Cent quatre-vingts députés[2] environ se groupèrent autour de Brissot, Guadet et Vergniaud. Ils livrèrent encore de durs et nombreux assauts à la Montagne dirigée par la Commune, à la tête de laquelle se trouvait maintenant Pache, devenu l'ennemi de Brissot et de Roland. Excitée par Marat, qui ne réclamait que massacres, et par Robespierre qui n'avait jamais pardonné à Brissot, depuis leur fausse réconciliation aux Jacobins, la multitude parisienne scandalisa par ses excès la Plaine qui appuyait encore la Gironde et lui assurait la majorité. Mais les hommes du Marais ne possédaient ni assez de persévérance, ni assez de courage pour résister longtemps à la violence. Jusqu'alors, d'ailleurs, le pouvoir de la Gironde avait reposé sur une base bien fragile. Paris était le centre de la défense nationale. Celui qui dominait à Paris, dominait toute la France. Pour être maître à Paris, il fallait être sûr de la population si l'on n'avait pas d'autre puissance armée sous la main. Aussi longtemps que les fédérés départementaux, arrivés à Paris depuis le mois d'août 1792, soutinrent la cause de la Gironde, elle fut invulnérable. Mais les Jacobins avaient persuadé à ceux qui n'étaient pas partis pour la frontière que la chute de la Gironde était une nécessité patriotique, qu'au milieu des grands dangers, il importait à la République d'avoir un régime populaire et dictatorial à la fois[3]. La situation était, en effet, aussi grave au dehors qu'au dedans.

1. *Mon.*, XVI, 103, séance du 10 avril.

2. Meillan, *Mém.*, p. 20. « Nous n'avions plus d'espérance en la Convention : elle était asservie, et à peine restait-il cent quatre-vingts membres inébranlables. »

3. Voir, sur le changement d'opinion des fédérés, Wallon, *la Révolution du 31 mai*, I, 77; Aulard, *Hist. pol.*, p. 430.

Dampierre qui, après la défection de Dumouriez, avait pris le commandement, après plusieurs escarmouches heureuses près de Condé, fut atteint d'un boulet qui lui emporta la cuisse[1] et, deux jours après, succomba à sa blessure. Il fut remplacé le 13 mai par Custine, qui avait été acculé à la retraite et avait successivement laissé les Prussiens reprendre ses propres conquêtes[2]. La Convention n'en incorpora pas moins quatre-vingts villes et communes environ[3], parmi lesquelles Worms, Durkheim et Mayence, dont les deux premières furent reprises par les Prussiens et dont la dernière fut assiégée et défendue héroïquement par une garnison de 22 000 hommes, tandis que le gros de l'armée française, forcé de battre en retraite, se retirait derrière les lignes de Wissembourg. Ainsi, non seulement toutes les acquisitions qu'on avait faites des deux côtés du Rhin étaient abandonnées, mais le territoire français était ouvert à l'invasion.

A l'intérieur, l'insurrection de l'Ouest avait fait des progrès effrayants[4]. La Rochejacquelin entra en scène à la tête d'une armée de paysans vendéens. Dans l'Anjou et dans le Poitou, la guerre civile continuait avec des chances variables. Le Comité de salut public, pénétré de la difficulté de sa tâche, obtint de l'Assemblée la complète subordination à ses ordres de tous les pouvoirs publics. Sa constante préoccupation fut de réorganiser l'armée et d'équiper le plus rapidement possible les 300 000 hommes, dont la levée avait été votée en principe le 24 février[5]. C'est à partir de ce moment que date l'abdication effective de la Gironde. A Paris, elle ne comptait plus qu'au sein de la Convention. Dans les départements, au contraire, elle avait une influence prédominante. Beaucoup de ses membres comme Brissot, Condorcet, Thomas Paine, avaient été élus

1. Le 10 mai 1793.
2. Ternaux, t. VI, p. 84; VII, p. 80 et suiv.
3. *Procès-verbal de la Convention*, 30 mars, t. VIII.
4. Ternaux, t. VII, 35 et suiv.
5. Voir aussi la nouvelle loi militaire du 10 mars qui concerne surtout le recrutement. *Procès-verbal de la Convention*, t. VII, 232.

par plusieurs départements à la fois. Aussi Brissot s'adressa-t-il une dernière fois aux départements dans une brochure fulminante, intitulée : *J. P. Brissot à ses commettants*[1], où il reprit la thèse de la Gironde, proposa la cassation de la Commune de Paris qui tyrannisait la France et la fermeture de ce club des Jacobins où il avait débuté lui-même. Cette brochure ainsi que les écrits postérieurs de Brissot, comme ses réponses aux rapports de Saint-Just et d'Amar, ont été souvent cités par les historiens et leur ont fourni des éléments pour pénétrer son caractère et ses idées[2]. Cependant, en ce qui concerne la politique extérieure, elle ne contient comme les *réponses* que des affirmations contraires à la vérité. Il n'hésite pas à attaquer durement le ministre de la marine que Condorcet et lui avaient placé à son poste. « Cependant, ce même ministre qui n'avait pas encore en mars une corvette à sa disposition, avait, dans une circulaire imprudente et coupable, publié dans le commencement de janvier, la circulaire dont Pitt a su tirer parti pour exciter contre nous le peuple anglais ; il avait, dis-je, menacé l'Angleterre de lancer dans son sein cinquante mille bonnets de la liberté! » C'était vrai, Monge avait commis cette imprudence, mais à qui la faute? A Brissot, l'auteur de la brochure, qui avait prêché ce système de combat que Monge ne faisait que répandre. Ensuite, Brissot, revenant sur la cause de la guerre avec l'Angleterre, essaie d'écarter la responsabilité qui pèse sur lui pour l'avoir commencée.

Quelles sont, selon lui, les causes de cette guerre? « L'absurde et impolitique décret du 19 novembre... Décret auquel les hommes éclairés se sont en vain opposés... »

Dans la séance du 19 novembre de la Convention Brissot avait déclaré : « Le Comité diplomatique vous fera un rapport

1. *J. P. Brissot à ses commettants, sur la situation de la Convention nationale, sur l'influence des anarchistes et les maux qu'elle a causés, sur la nécessité d'anéantir cette influence, pour sauver la république.* Paris (s. d.), Bibl. Nat., Lb[41]/652, in-8°.

2. M. de Sybel, dans son *Hist. de la Révolution*, s'y fie avec une crédulité étonnante.

vendredi prochain sur les principes d'après lesquels *la France doit accorder sa protection à tous les peuples qui la réclament*[1]. » Il avait demandé que l'Assemblée déclarât cette protection en principe et renvoyât la rédaction du décret au Comité où ne se trouvaient guère que des Girondins. C'était donc lui, qui était sinon directement, au moins officiellement, l'auteur du décret. Il reflète sa doctrine prêchée cent fois aux Jacobins et à l'Assemblée. Avec une insouciance naïve le député oubliait donc tout ce qu'il avait écrit à Dumouriez pour rendre responsables[2] ses adversaires du décret fatal. Mais, par une ironie du sort, c'est justement son ennemi Danton qui avait réussi à le faire rapporter le 13 avril, ce qui ne concordait guère avec les insinuations de Brissot, car on aurait pu se demander pour quel motif il s'était laissé devancer par lui. Le député s'explique là-dessus avec une étrange perfidie : « On prendra une idée de la liberté d'opinion qui règne dans la Convention, quand on saura que Danton seul et deux ou trois autres de son parti pouvaient faire, sans être hués, la proposition de rapporter ce décret du 19 novembre. Il faut lui rendre justice, il le fit avec adresse ». C'est donc de peur d'être huée que la Gironde renonça à s'amender. Pourtant, lorsqu'elle fit instituer la commission des Douze, le 19 mai, lorsqu'elle fit envoyer Marat, un mois avant, au Tribunal révolutionnaire, elle n'avait pas eu peur, et ces décrets avaient provoqué des scènes presque sanglantes et étaient bien autrement impopulaires auprès des dictateurs parisiens.

Embarrassé, Brissot cherche dans son manifeste des faux-fuyants pour justifier ses erreurs. Mais suit un nouveau coup de théâtre : comment pouvait-on présumer que lui qui n'avait pas craint de renier son œuvre — la politique incendiaire — et qui venait de jurer qu'il avait, dans la mesure de ses faibles forces, tout tenté pour ramener l'Assemblée au bon sens, osât reprendre la même tactique. Il avait toujours eu à cœur d'affranchir les colo-

1. *Mon.*, t. XV, p. 22; 1er janvier.

nies espagnoles. Kersaint[1], son intime ami ne voulait entendre parler que de révolution et de *guerre de délivrance* par toute la terre, en Asie, en Australie, en Afrique et en Amérique du Sud; et Brissot recommence à rêver : la conquête de l'Espagne eût été facile, si l'on eût suivi ses conseils. Pouvait-on penser à une résistance sérieuse de la part « d'hommes abrutis par l'ignorance et l'esclavage, depuis longtemps étrangers au métier des armes, des villes sans défense, un peuple pauvre, haïssant son gouvernement, une cour corrompue, esclave d'un roi imbécile, d'une vieille Messaline et d'un jeune complaisant, sans expérience comme sans talent? » Directement, il aborde son projet favori : la conquête des colonies espagnoles, anglaises et hollandaises : « Au loin et par delà les mers, les établissements espagnols habités par un peuple qui n'attend qu'un libérateur. La Louisiane à laquelle nous devons une grande réparation de la lâcheté avec laquelle nous y avons sacrifié nos frères. *Aux Indes occidentales, les colonies anglaises qu'il était si facile de bouleverser,...* aux Indes orientales, les colonies anglaises qu'il peut être difficile de conquérir, qu'il était facile de rendre à la liberté. » Et au bas de la page il se plaint amèrement que Kersaint qui avait développé ces idées dans plusieurs mémoires, et dont *les lumières* auraient pu être si utiles dans la guerre actuelle, ait été traité de *romanesque*. Et avec raison. Il est inadmissible, dans un écrit où il prétendait avoir voulu s'opposer à la guerre avec l'Angleterre, qu'il ait cité comme une autorité ce Breton don Quichotte, atteint de la manie propagandiste. Cette guerre était pourtant, selon Brissot, presque un jeu d'enfant. Dans l'Hindoustan, Tipou[2] n'attendait naturellement que « quelques secours », pour attaquer de nouveau les Anglais. Il ne précise pas, bien entendu, ce qu'il entend par « quelques secours ». Combien de vaisseaux de guerre? Où

1. Cf. sa lettre à Dumouriez datée du 28 nov. 1792 : l'on verra alors que Brissot n'a guère changé d'idée depuis.

2. Tipou-Sahib, dernier nabab de Maïssour (1749-1799). Ennemi irréductible de l'Angleterre qu'il combattit parfois avec succès, il dut cependant accepter en 1792 une paix qui lui coûta la moitié de ses États.

les prendre? Comment les équiper? Comment braver la flotte anglaise?

En Europe, il aurait fallu, selon Brissot, humilier la Russie et l'Autriche par l'intermédiaire de la Porte. Mais Brissot savait très bien que la Turquie ne songeait nullement à s'embarquer dans une semblable aventure, d'autant plus qu'elle venait d'être battue. De même, il aurait fallu soutenir la Pologne et l'Irlande. Il ne dit pas comment et par quels moyens. Il aurait fallu terroriser l'Angleterre par des projets de descentes imaginaires. Or on n'avait pas de corvettes pour défendre ses propres côtes.

Et avec une arrogance inimaginable, il conclut : « Voilà les *grandes idées qu'il fallait concevoir, qu'il fallait exécuter puisqu'on voulait braver toute l'Europe. Voilà celles que proposaient, au Comité de Défense générale, les hommes familiarisés depuis longtemps avec le caractère du républicanisme, avec les grands effets dont il est susceptible...* » « Richelieu, Louvois, Alberoni[1], en avaient conçu de semblables, et ce n'était que des hommes qui exécutaient avec quelques milliers de satellites, ici la nation entière exécutait. »

Ce fut la dernière brochure de combat que le député publia. Elle ne modifia en rien sa destinée.

IV

L'attaque que Robespierre avait lancée contre les Girondins eut un immense retentissement et aux Jacobins et dans la plupart des sections. Une députation de la section Mauconseil demanda le 8 avril[2], à la barre de l'Assemblée, la punition de tous les complices de Dumouriez et désigna ouvertement comme tels les chefs de la Gironde. Au lieu d'être chassés du sein de la Convention, les délégués furent au contraire invités aux hon-

1. Cf. Brissot à Dumouriez, 28 novembre, *loc. cit.* Brissot n'a guère changé d'opinion depuis.
2. Ternaux, VII, p. 97-98.

neurs de la séance. Marat, décrété d'accusation le 13 avril[1], en dépit de l'opposition de Danton, pour ses incitations continuelles à l'assassinat, fut acquitté par le Tribunal révolutionnaire le 22[2]. Sur un nouveau réquisitoire aussi véhément que calomnieux de la part de Robespierre[3], une députation de 35 sur 48 sections réclama le 15 avril, à la barre de l'Assemblée, l'expulsion de 22 Girondins[4], reproduisant toujours les mêmes accusations absurdes lancées contre eux depuis deux mois par Marat, Robespierre et Desmoulins[5].

Brissot, reconnu ouvertement comme chef des députés désignés à l'ostracisme, ne dédaigna pas de répondre aux dénonciations de Robespierre et des sections[6]. Accusé d'être le complice de Dumouriez, de Miranda, d'Orléans et d'être soudoyé par Pitt, il se contenta de répondre au premier grief. Il avoua avoir fait la connaissance de Dumouriez en février 1792, tandis qu'il venait de répondre à Robespierre qu'il ne le connaissait pas avant son entrée au ministère, c'est-à-dire au 15 mars! Répétant ensuite qu'il avait soutenu le général tant qu'il le crut pénétré de bons principes, il déclara avoir rompu avec lui dans le cours de mai 1792, à cause de Bonnecarrère, son protégé. « Depuis la révolution du 10 août, continua-t-il, depuis l'élévation de Dumouriez au grade de généralissime, *je ne l'ai pas recherché*[7]. J'ai admiré ses grands talents militaires : si c'est un crime, je le partage avec toute la France, je le partage avec Danton et son calomniateur Marat qui a dit lui-même à la tribune que le sort de la France était lié au sien et à celui de Dumouriez. » Et il conclut cette fois, un peu plus conformément à la vérité, qu'il avait écrit deux fois au général, d'abord

1. Buchez, XXV, 430-463.
2. Ternaux, VII, 163.
3. *Mon.*, t. XVI, 105 et suiv.
4. *Ibid.*, p. 156.
5. Cf. *Histoire des Brissotins*, p. 8, Desmoulins (*Œuvres de Desmoulins*) éd. Claretie. Paris, 1874, 2 vol. in-8°. Bibl. Nat., 8°, La^{32}/503.
6. *J. P. Brissot, sur la dénonciation de Robespierre et sur l'adresse prêtée aux 48 sections de Paris.* Bibl. Nat., Lb^{41}/2021.
7. On remarquera la façon très diplomatique avec laquelle Brissot s'exprime.

pour lui recommander le colonel américain Oswald qui était venu offrir son épée à la France, ensuite pour l'inviter à laisser partir Miranda pour l'expédition américaine. « Ces deux lettres ont été envoyées en novembre ou décembre et je ne lui en ai écrit aucune autre depuis[1] »; il reniera plus tard en bloc toute relation ou correspondance avec Dumouriez depuis son premier ministère.

L'Assemblée désapprouva encore les machinations des sections et des Montagnards[2]. Alors, des coups de force parurent nécessaires à leurs chefs les plus téméraires pour culbuter leurs ennemis. Marat, porté en triomphe après son acquittement[3], méditait une nouvelle journée mieux préparée que celle du 10 mars. L'invasion de la France par l'ennemi[4] en fut le prétexte. La disparition de Beurnonville en assura le succès. La Montagne suivit Marat, se rendant compte qu'elle n'avait rien à espérer des combats parlementaires où elle n'avait que des risques à courir. Le 18 mai la Gironde avait réussi à la suite d'arrestations scandaleuses et arbitraires et des dilapidations des fonds publics de la part de la Commune, à instituer une commission dite des « Douze » qui avait à examiner les derniers arrêtés[5]. Composée en grande majorité de Girondins[6], elle fit arrêter deux de ses plus viles créatures, Hébert et Varet. Successivement cassée le 27 et rétablie le lendemain[7], elle fut la cause de l'insurrection du 31 mai. Ni la Commune révolutionnaire, ni la Montagne n'avaient envie de se courber sous son joug. On se résolut à frapper pour n'être pas frappé. La Commune disposait des forces populaires parisiennes. Au ministère de la guerre, Bouchotte, créature d'Hébert, avait remplacé Beurnonville. Le 31 mai, sur les sommations d'une multitude armée, la

1. Nous possédons 3 lettres de Brissot adressées à Dumouriez. Cf. Perroud, *Mém. de Brissot*, II, 259. Il n'y a rien du colonel Oswald dans ces 3 lettres.
2. Ternaux, VII, 156.
3. Buchez, t. XXVI, 172.
4. *Ibid.*, p. 239.
5. Ternaux, VII, 245 et suiv.; Buchez, XXVII, 152.
6. Voir sa composition chez Ternaux, VII, 249.
7. *Ibid.*, VII, 299.

Convention supprima définitivement la Commission des Douze[1].

La Gironde était vaincue, mais cette victoire ne suffisait pas à Marat. Il sonna le tocsin dans la nuit du 1er au 2 juin. Une foule grossissante estimée à une cinquantaine de mille hommes se porta le lendemain vers l'Assemblée. Hanriot, le vainqueur du 31 mai, à la tête de plusieurs milliers d'individus armés par les soins de la Commune et de leur maire Pache, soutenus par une centaine de pièces, requit l'arrestation immédiate de 22 Girondins. Après plusieurs vaines tentatives de résistance, la Convention impuissante céda aux vœux de la populace et obéit aux ordres d'un Marat... Celui-ci fit décréter non seulement l'arrestation des 22[2], mais aussi de deux ministres girondins, Clavière et Lebrun, et des membres de la commission des Douze, à l'exception de ceux d'entre eux qui n'avaient pas participé aux mandats décernés contre Hébert et Varet.

Voici les 29 députés déclarés en état d'arrestation : Gensoné, Guadet, Brissot, Gorsas, Petion, Vergniaud, Salles, Barbaroux, Chambon, Buzot, Birotteau, Lidon, Rabaut-Saint-Étienne, Lasource, Lanjuinais, Grangeneuve, Lehardi, Lesage, Louvet, Dufriche-Valazé, Kervélégan, Gardien, Boilleau, Bertrand, Viger, Mollevaut, Henri-Larivière, Gomaire, Bergoeing. En plus, les deux ministres des contributions publiques et des affaires étrangères furent frappés du même sort[3].

On connaît le sort des prisonniers : la plupart furent guillotinés. D'autres se donnèrent volontairement la mort, huit seulement échappèrent à la Terreur et furent réintégrés après le 9 thermidor : Gomaire, Mollevaut, Lesage, Lanjuinais, Kervélégan, Bertrand, Bergoeing et Henri-Larivière.

Nous ne suivrons pas en détail le procès des Girondins devant le Tribunal révolutionnaire[4] et nous nous contenterons d'expliquer l'attitude de Brissot.

1. Ternaux, VII, liv. XXXIX.
2. A l'exception de Fauchet et de Lanthenas qui se démirent volontairement de leurs fonctions.
3. Ternaux, VII, 418; *Procès-verbal de la Convention*, XIII, 29.
4. Voir le procès chez Wallon, *Trib. révol.*, t. I, chap. XII (p. 373-428).

Il avait, après le 2 juin, prévenu l'ordre d'arrestation par la fuite[1]. Sans ressources et sans amis, muni d'un faux passeport, il erra pendant quelque temps à travers les forêts et les champs dans le but de gagner la frontière suisse ou les départements du Midi. Mais, reconnu à Moulins, il fut arrêté le 10 juin, ramené sur-le-champ à Paris et transporté à l'Abbaye où il languit plus de trois longs mois[2], puis à la Conciergerie, où il retrouva la plupart de ses amis.

D'abord il semblait qu'une partie au moins des Girondins pouvait espérer échapper à la mort. Le 9 juillet, Saint-Just[3] présenta un rapport au nom du Comité de salut public qui parut encore modéré, car il demandait la peine capitale seulement contre les auteurs[4] de l'insurrection départementale, principalement Buzot, Barbaroux, Louvet. Mais la Convention, subjuguée par Marat, n'en fut pas satisfaite et ajourna le projet. Bientôt Danton fut renversé, lui aussi, le Comité de salut public épuré[5], et le régime de la Terreur s'ouvrit. L'insurrection des Girondins, notamment à Lyon, Toulon, Caen, fut étouffée[6] et le 3 octobre, Amar[7] présenta au nom du Comité de sûreté générale, son acte d'accusation contre les députés détenus. Amar accabla les Girondins des plus durs reproches qui, si fondés fussent-ils, ne pouvaient réellement pas justifier les mesures violentes qu'il proposait contre eux. Après avoir rappelé le départ de Paris projeté par Roland et par ses amis au moment du plus grand danger pour fuir au delà de la Loire, il examina particulièrement la conduite de Brissot. L'étrange contraste et

1. *Mém. de Brissot*, éd. Perroud, II, chap. xx, *Mon voyage*.
2. *Ibid.*, Brissot fut à l'Abbaye du 23 juin jusqu'au 5 octobre.
3. Rapport fait au nom du Comité de Salut public dans la séance du 9 juillet sur les trente-deux membres de la Convention détenus en vertu d'un décret du 2 juin, par Saint-Just, député de l'Aisne. Bibl. Nat., Lc38/330, in-8°, *Mon.*, XVII, 146-158.
4. Buzot, Barbaroux, Louvet, Gorsas, Lanjuinais, Salles, Bergoeing, Birotteau, Petion. Cf. Wallon, I, chap. xi (353-372).
5. Voir Aulard, *Hist. pol.*, 442.
6. *Ibid.*, 443-447.
7. Acte d'accusation (voir p. suivante).

toute l'attitude paradoxale du champion de la Gironde lors du procès du roi ne lui échappèrent point :

« Quand Brissot et ses adhérents intriguaient pour précipiter la déclaration de la guerre, ils ne parlaient que de municipaliser l'Europe; ils nous montraient la chute de tous les trônes et la conquête de l'univers comme un jeu de la toute-puissance du peuple français; et lorsque ce peuple magnanime, engagé dans cette guerre, n'avait plus à choisir qu'entre la victoire et la servitude, ils cherchaient à abaisser son énergie et osaient lui proposer d'asservir ses plus importantes délibérations à la volonté des tyrans de l'Europe; Brissot voulait surtout nous faire peur des armées de l'Angleterre, si nous condamnions Louis Capet; et quelques jours après ce décret, tandis que le parti de l'opposition luttait contre l'influence de Pitt[1] pour maintenir avec la France la paix, le Comité diplomatique, composé presque entièrement de la même faction, nous proposa, par l'organe de Brissot, de déclarer brusquement la guerre au peuple anglais, la guerre à la Hollande, la guerre à toutes les puissances qui ne s'étaient pas encore déclarées. »

Il fit décréter qu'ils seraient traduits devant le Tribunal révolutionnaire comme coupables de conspiration contre l'unité et l'indivisibilité de la République. L'acte d'accusation fut communiqué aux détenus[2] et l'ex-député prisonnier, répondit aux rapports de Saint-Just et d'Amar de la cellule où il était enfermé[3]. Ses réponses nous fournissent une preuve irréfutable qu'il ne faut pas ajouter la moindre foi à ses affirmations pendant son procès. Déjà dans une lettre qu'il adressa, le 10 juin 1793[4], au Comité de Salut public, parlant de l'accusation calomnieuse portée contre lui, d'avoir partagé avec Dumouriez les 6 millions de fonds secrets, il répondit : « Il est prouvé que j'ai rompu

1. Amar passe sous silence l'impuissance de cette opposition.
2. Le décret d'accusation fut communiqué à Brissot le 23 juin (*Mém.*, t. I, p. 8).
3. *Réponse au rapport de Saint-Just.* (*Mém.*, t. II, p. 230 et suiv.). *Projet de défense devant le Tribunal révolutionnaire en réponse au rapport d'Amar* (*Mém.*, t. II, p. 272 et suiv.).
4. Cf. Vatel, II, 248-49.

avec Dumouriez en juin 1792 et que *depuis je n'ai eu ni liaison, ni correspondance avec lui.* » Maintenant, il répète qu'il n'a jamais eu de rapport ou de correspondance avec Dumouriez après son premier ministère! Naturellement ses relations avec Dumouriez ne peuvent lui être reprochées, car il ne savait pas d'avance où le général voulait aller. Mais les nier, c'était un acte imprudent et compromettant, car on ne nie qu'un crime et il semblait ainsi avouer en avoir commis un.

Le procès des Girondins devant le Tribunal révolutionnaire commença le 24 octobre suivant. Les accusés étaient au nombre de 21, dont les principaux furent Brissot, Vergniaud, Gensonné, Carra, Dufriche-Valazé, Fauchet, Ducos, Boyer-Fonfrède, Lasource. On les avait complétés en leur adjoignant d'autres inculpés plus ou moins étrangers à leur faction, comme Duprat, Mainvielle, Antiboul pour que la foule, en comptant presque le même nombre indiqué dans la première liste de proscriptions, crût retrouver les mêmes conspirateurs qui lui avaient été désignés tant de fois comme traîtres à la patrie.

Brissot obtint les honneurs du célèbre fauteuil réservé chaque fois à l'accusé principal ou au chef présumé de la conspiration prétendue. Il se défendit avec beaucoup d'art et même avec éloquence, si l'on peut ajouter foi au récit d'Helena Williams[1]. Il prit trois fois la parole, mais nous n'avons pas ses discours et le *Bulletin du Tribunal révolutionnaire* en dénature tendancieusement le sens. La politique extérieure y fut souvent discutée. Brissot fut inculpé — avec raison — d'avoir déclaré la guerre à toute l'Europe. Dans son projet de défense[2] il avait déjà essayé de se justifier et ses répliques au tribunal n'étaient probablement qu'une reproduction de ce qu'il avait écrit. Écartant sa responsabilité dans la déclaration de guerre à l'Autriche, qui aurait été l'œuvre de la Législative tout entière, entraînée par les mesures provocantes de l'Empereur, il répondit à Hébert, qui lui repro-

1. *Journal de la Révolution*, par Helena Williams. Paris, 1827, in-8°. Bibl. Nat., Lc32/61.
2. Cf. *Mém. de Brissot, loc. cit.*

chait de l'avoir déclarée à la légère, puisqu'on n'avait ni armes ni argent, que le Comité des finances avait rassuré l'Assemblée sur le second point et que Cambon avait répondu à Becquet, qui objectait les finances : « Nous en avons plus qu'il ne nous en faut[1]. »

Quant à la guerre contre l'Angleterre, il prétendit s'être évertué à faire rapporter le décret du 19 novembre, afin de ménager le gouvernement anglais. Mais ses affirmations étaient en opposition avec ses actes antérieurs, car jamais il ne mit le moindre ménagement dans son langage et c'est lui-même qui, en faisant rendre le décret pour l'ouverture de l'Escaut, suscita une des causes immédiates de cette guerre.

Ce fut naturellement le plus grand forfait de justice de vouloir châtier des députés pour leurs erreurs politiques. Cependant ils furent condamnés sans exception à mort, le 30 octobre, et guillotinés le lendemain.

On relate[2] que Danton essaya de sauver au moins quelques-uns des Girondins. Pourtant, s'il avait vraiment voulu purifier son nom de ce meurtre, il aurait dû se sacrifier lui-même, pour empêcher leur exécution, et mourir avec eux plutôt que de prêter la main à cette nouvelle ignominie.

Pendant que les 21 Girondins périssaient ainsi à Paris, Petion, Buzot, Barbaroux, Guadet, Louvet, Salles, erraient à travers le pays et cherchaient partout un asile sûr sans pouvoir le rencontrer; réfugiés finalement dans le département de la Gironde, où ils espéraient trouver leur salut, ils y périrent tous. Petion et Buzot se donnèrent la mort. Les autres furent pris et exécutés. Roland, qui avait été recueilli par des amis près de Rouen, en apprenant la nouvelle de la prochaine exécution de sa femme, qui fut guillotinée le 8 novembre 1793 à Paris, se perça le cœur avec une canne à épée[3].

1. C'est juste. Cf. *Mon.*, t. XII, 184. « Vous ne les connaissez pas, Monsieur; nous avons de l'argent plus qu'il n'en faut ».

2. Cf. Vatel, *Vergniaud*, II, 338. *Mém. de Garat*, chap. xxv. « Je ne pourrai pas les sauver », avait-il dit, selon Garat, en pleurant.

3. Cf. *Révolution francaise*, t. XXIX, art. de M. Perroud, *Exécution de Mme Roland et suicide de Roland.*

CONCLUSION

Telle fut la fin de ce célèbre parti de la Révolution. Tragique et injuste au plus haut degré, elle valut à ses victimes la sympathie de la postérité, plus portée à admirer qu'à juger ceux qui se sacrifient à de nobles idées. Martyrs de leurs convictions, les Girondins périrent pour avoir voulu contenir les passions populaires qu'ils avaient eux-mêmes travaillé à déchaîner. Faibles et indécis durant le cours de leur vie politique, ils ne se révélèrent forts et énergiques qu'en face de la mort.

Appartenant presque tous à l'élite intellectuelle de la nation, ils furent séduits par le caractère d'universalité des principes de 1789, qui permettait leur application au dehors de la France. Par l'espoir des avantages que leur pays pourrait tirer d'une telle politique, Brissot et les Girondins, rêvant de faire participer tous les peuples aux bienfaits de la déclaration des Droits de l'Homme, furent ainsi amenés à faire du propagandisme le facteur essentiel de leur politique extérieure, mais ils soulevèrent contre eux toute l'Europe monarchique. Pour faire face au danger il eût fallu que l'ordre le plus parfait régnât dans le pays. Les Girondins furent impuissants à le maintenir au moyen de la loi : la Montagne y réussit par la Terreur. Ils avaient créé une diplomatie nouvelle, conformément aux principes de la Révolution, qui négociait non pas avec les maîtres de l'Europe, mais avec leurs sujets pour les convaincre que leurs véritables intérêts étaient toujours opposés à ceux de leurs gouvernants,

toujours conformes à ceux de la République française. Mais, après des succès éblouissants, l'application de la théorie leur échappa en raison même des dures nécessités de la guerre. La Montagne remplaça la Gironde et, avec elle, un brutal réalisme succéda aux utopies. Il constitue un retour à l'ancien régime, tout en empruntant au girondisme ce qui parut opportun. Désormais, la haute politique se régla sur les champs de bataille, mais la propagande ne disparut point : elle périt comme doctrine, survécut comme expédient. Certes les Girondins, s'ils avaient vécu, eussent modelé eux-mêmes leur programme, l'eussent adapté aux exigences du moment et seraient arrivés au même résultat que les Montagnards : les événements ne le permirent point. L'Europe, insolemment défiée, envahit leur patrie et il aurait suffi de quelques mois de leur gouvernement sans tête et sans énergie pour réduire à néant cette république qu'ils avaient édifiée et pour livrer la France aux puissances étrangères avides de se partager ses dépouilles.

Leur politique extérieure n'avait pas seulement comme but la réalisation de leurs utopies : elle devait en outre servir les intérêts du parti qu'ils formaient.

Ni comme diplomates, ni comme chefs de parti, ils ne déployèrent l'énergie, l'habileté, la finesse et le sang-froid nécessaires. Le conflit entre l'Europe et la Révolution était inévitable. Il eût fallu, pour l'endiguer, contenir le volcan dans des bornes restreintes, un homme d'État qui eût réuni l'éloquence de Mirabeau pour persuader, l'énergie et la violence de Danton pour s'opposer à l'anarchie, la « vertu » de « l'incorruptible » Robespierre pour maîtriser, par son seul exemple, toute une foule d'aventuriers qui profitent des révolutions pour faire leur fortune en usant de moyens qui les mèneraient au bagne dans des temps normaux.

Or, les Girondins étaient les hommes les moins propres à une telle tâche. Leurs tergiversations après les massacres de Septembre en sont la preuve la plus éclatante. Impuissants devant les excès populaires, ils apparurent imprévoyants dans

leur recours à l'émeute parisienne. La violation des lois dont ils se rendirent coupables le 20 juin 1792, journée girondine par excellence, fut un acte très imprudent qui créa un précédent désastreux pour ses auteurs; la Montagne, en effet, en usa avec la Gironde comme celle-ci avec Louis XVI, montrant par là qu'il y a de la justice dans l'histoire. Les moyens violents ont rarement assuré le salut et la liberté des peuples : ils ont presque toujours amené un régime plus arbitraire que celui contre lequel ils avaient été employés. Comme les Girondins avaient applaudi aux journées du 20 juin et du 10 août, il leur était difficile de ne pas souscrire au 2 septembre et à ses conséquences. Il est probable qu'ils sentirent eux-mêmes combien il était peu digne de n'adhérer à un crime qu'à la condition d'en profiter. Le procès de Louis XVI est un exemple de leur désunion. Politiques neurasthéniques, ils reculèrent devant les conséquences logiques de leur propre conduite et, ne surent que détruire ce qu'ils avaient juré de défendre. Toujours à la brèche pour porter les coups à droite, ils manquaient de vigueur pour les parer à gauche. C'est ainsi qu'avec de grands desseins et de nobles sentiments ils aboutirent à livrer leur pays au double péril de la guerre civile et de l'invasion étrangère. Au lieu d'arriver à une sorte de république athénienne, ils ne réussirent qu'à engendrer un chaos indescriptible, à plonger la France dans un complet désarroi, à la livrer à l'anarchie et à paralyser à l'intérieur les forces nationales au lieu de les utiliser contre les ennemis du dehors. Quand leur plus fameux général eût trahi leur cause, il eût fallu pour dissiper le discrédit qui en résulta, non des paroles illusoires, mais des actes éclatants et décisifs. Le 31 mai, certes, fut un crime : il déshonora ses auteurs, causa la ruine de la République au nom de laquelle ce forfait fut perpétré; mais il sauva la France, car ceux qui succédaient aux Girondins savaient vaincre là où leurs antagonistes ne savaient que mourir.

Leur œuvre sombra dans le néant, mais leurs nobles aspirations restèrent immortelles. Ils voulaient conquérir l'univers,

moins par la force des armes que par la puissance d'un idéal d'émancipation. Ils répandirent dans le monde entier leurs principes, qui ne tarderont pas à germer et qui fourniront les bases sur lesquelles s'édifiera l'État moderne. La Gironde avait fait don de ses idées à l'Europe; celle-ci, d'abord réservée et prudente, les adopta par la suite avec empressement; et l'on vit se produire le miracle lent, mais certain, de son rajeunissement : l'absolutisme mourait, la féodalité disparaissait et la loi, égale pour tous, les remplaçait. Si jamais l'on songe à perpétuer la mémoire des Girondins, c'est à Berlin, à Vienne, à Rome, et même à Saint-Pétersbourg et à Constantinople qu'il faudra leur élever des statues, car leur plus beau titre de gloire est d'avoir été des pionniers de la civilisation.

Mais à force d'entendre ces *amants de la liberté*[1] répéter à satiété dans leurs plus célèbres discours qu'ils étaient avant tout Français, que toutes leurs pensées allaient à la France et leur amour à leur patrie seule, nous sommes obligés de déduire qu'en rêvant de rénover l'Europe, ils croyaient servir les intérêts de leur propre pays. Voilà l'erreur fondamentale de ces idéologues; ils comptèrent sur la reconnaissance des peuples. Les nations n'ont d'élan que pour elles-mêmes. Les Girondins payèrent trop cher la gloire d'avoir répandu dans l'Europe les principes qui devaient la transformer, quand il aurait fallu d'abord en modérer l'application dans leur propre pays. L'Humanité leur doit un large tribut de reconnaissance : la France ne leur doit qu'une larme de pitié.

1. Cf. Conway, *Paine*, appendice; discours de Vergniaud.

ANNEXES

A

Lessart à Noailles.

Archives des Affaires Étrangères. Corr. d'Autriche, vol. 363, ff. 53-65.

N° 18 Paris, le 16 Janvier 1792.

Je vous dois, Monsieur, un résumé général des réflexions et des idées qui se trouvent répandues dans les dépêches que je vous ai successivement adressées depuis quinze jours. Je vous ai déjà beaucoup parlé de la note officielle qui vous a été remise par M. le prince de Kaunitz le 21 du mois dernier. Je vous en reparlerai encore. Cette déclaration inattendue a produit dans le premier moment une espèce d'indignation, qu'un examen plus réfléchi n'a point calmée, et dans laquelle, au contraire on s'est affermi, parce qu'on a cru remarquer dans le langage et dans la conduite de la Cour de Vienne le ton de la menace et le caractère de l'injustice. Pour justifier cette opinion, il faut revenir avec quelque détail sur la suite des procédés de cette Cour à notre égard.

C'est au mois de novembre que vous avez fait part au ministère autrichien de l'invitation formelle que le Roi venait de renouveler auprès de l'Électeur de Trèves pour obtenir de lui la dispersion des rassemblements formés dans ses États, et c'est en même temps que vous avez demandé au nom du Roi que l'Empereur voulut bien interposer ses bons offices et son autorité pour engager l'Électeur à remplir cet acte de justice. Les rassemblements, les préparatifs hostiles, les formations de corps militaires étaient de la notoriété la plus incontestable. Les démarches des émigrés pour susciter partout des ennemis à la France n'étaient pas moins connues, la Cour de Vienne, plus qu'aucune autre peut-être, en avait la preuve, et, cependant, au lieu de déterminer l'Électeur de Trèves à faire cesser cette cause de fermentation et d'inquiétude, cette Cour a paru indifférente à tous ces mouvements et leur a donné par là plus de force et plus d'importance.

Il était impossible que la nation vit avec la même indifférence l'agression dont elle était menacée : l'Assemblée nationale s'est adressée au Roi pour lui exprimer le vœu qui se manifestait de toutes parts, et pour l'inviter à prendre les précautions qu'exigeait la sûreté de l'État. C'est alors que l'Électeur de Trèves, effrayé de cette démarche, a réclamé la protection de l'Empereur et que, sans aucune communication, sans aucun éclaircissement préalable, M. le prince de Kaunitz vous a déclaré que l'Empereur avait donné ordre au maréchal de Bender de marcher au secours de l'Électeur de Trèves s'il était attaqué.

Il est vrai que cet ordre paraît se rapporter à la supposition de quelques violences ou de quelque incursion commises par des municipalités, contre l'intention de la nation et du Roi ; mais, dans cette supposition même, des actes de cette nature n'auraient jamais dû être considérés que comme des voies de fait particulières, dont l'Électeur pouvait aisément se défendre avec ses propres moyens, qui, au surplus étaient susceptibles d'un arrangement amiable et qui, certainement n'exigeaient pas que le maréchal de Bender se mit en mouvement pour les réprimer.

Nous savons à la vérité qu'en même temps que l'Empereur donnait cet ordre à son général, il faisait dire à l'Électeur de Trèves de se mettre en règle par rapport aux émigrés, et de suivre en tout l'exemple de ce qui s'était pratiqué à leur égard dans les Pays-Bas. Nous savons également que c'était à l'accomplissement préalable de cette condition qu'était subordonné le secours que le maréchal de Bender devait porter à l'Électeur dans le cas d'une attaque ultérieure de notre part ; mais pourquoi M. le prince de Kaunitz n'a-t-il point exprimé cette disposition dans la note qu'il vous a remise? Pourquoi du moins n'a-t-il pas daigné vous en informer? Il aurait épargné au Roi de grands embarras, et à la nation entière un mouvement et des méfiances qui l'agiteront peut-être longtemps.

Je n'ai pas besoin de vous dire combien l'exposé que l'Électeur de Trèves a fait à l'Empereur était dénué de vérité : tout ce qu'il est obligé de faire pour se conformer à l'ordre établi dans les Pays-Bas, dément les assertions qu'il s'était permises et prouve d'une manière bien manifeste l'état vraiment hostile dans lequel les émigrés se trouvaient dans ses États. Mais ce que je ne saurais passer sous silence, c'est le passage de la note officielle qui vous a été communiquée, où il articule qu'il est aisé de reconnaitre que le Roi *n'était pas libre lorsqu'il a souscrit l'office qui lui a été remis de la part de Sa Majesté.*

Après la manière dont l'Empereur s'est expliqué sur la liberté du Roi, ce n'est point à la Majesté Impériale qu'il était permis de tenir un semblable langage, et cette manière de s'exprimer n'aurait pas dû faire obtenir si facilement à l'Électeur de Trèves la protection qu'il réclamait.

Je passe, Monsieur, au dernier paragraphe de l'office du 21 décembre. C'est l'article qui, à la réflexion, a fait naître le plus de doutes et a laissé de plus profondes impressions. Il y est dit « que l'Empereur

est trop sincèrement attaché à Sa Majesté très chrétienne et prend trop de part au bien être de la France et au repos général pour ne pas vivement désirer d'éloigner cette extrémité et les suites infaillibles qu'elle entraînerait, tant de la part du chef et des états de l'Empire germanique, que de la part des autres souverains réunis en concert pour le maintien de la tranquillité publique et pour la sûreté et l'honneur des couronnes. » Premièrement, on ne conçoit pas bien comment des voies de fait particulières, commises peut-être par quelques municipalités, devraient intéresser toute l'Europe, tandis, comme on l'a déjà observé, qu'avec un peu de bienveillance, ces sortes d'événements se terminent toujours à l'amiable. En second lieu, on a été extrêmement frappé de ces expressions : « *Les souverains réunis en concert pour le maintien de la tranquillité publique et pour la sûreté et l'honneur des couronnes* ». On a cru y voir l'indice d'une ligue formée à l'insu de la France et peut-être contre elle : et l'on a été étonné que l'Empereur, beau-frère et allié du Roi, ne lui eût point fait part de ce concert formé entre les souverains de l'Europe et à la tête duquel Sa Majesté Impériale paraît être placée.

Cette observation, Monsieur, me conduit naturellement à vous parler d'une inquiétude qui occupait déjà les esprits et à laquelle les paroles que je viens de vous citer ont donné beaucoup de force. On craint qu'il n'existe en effet une espèce de Ligue formée entre les principales puissances de l'Europe dans la vue d'apporter quelques changements à la constitution française, on prétend que ces puissances ont dessein de provoquer un Congrès où cet objet serait traité entre elles; enfin, on suppose que, réunissant leurs forces et leurs moyens, elles voudraient contraindre le Roi et la nation à accepter les lois qu'elles auraient faites.

Je ne doute pas que les émigrés n'aient souvent présenté ce projet comme la chose du monde la plus pacifique et la plus facile à exécuter, mais je ne saurais me persuader qu'il ait été si facilement accepté. Je ne peux pas croire surtout que l'Empereur, animé comme il l'est par des vues de sagesse et de justice, ait pu se prêter à de semblables idées. Néanmoins, comme nous avons besoin d'être positivement rassurés à cet égard, je crois, dans ce moment essentiel, devoir m'en expliquer avec vous.

Ce serait vainement qu'on entreprendrait de changer par la force des armes notre nouvelle constitution : elle est devenue pour la grande majorité de la nation une espèce de religion, qu'elle a embrassée avec enthousiasme, et qu'elle défendrait avec l'énergie qui appartient aux sentiments les plus exaltés. Ceux qui voudraient entraîner les puissances étrangères à des mesures violentes ne cessent de répéter que la France est pleine de mécontents qui n'attendent que l'occasion pour se déclarer. Il y a beaucoup de gens qui souffrent et qui se plaignent, je n'en disconviens pas; mais ce que je crois fermement et ce qu'attesteront avec moi tous ceux qui connaissent la disposition actuelle des esprits, c'est qu'au premier moment où la constitution serait attaquée, il n'y aurait plus qu'un seul parti,

qu'un seul sentiment, qu'un seul intérêt, et, la plupart des mécontents, se réunissant à la cause commune, en deviendraient les ardents défenseurs.

En même temps qu'on parle des mécontents, on exagère l'indiscipline de notre armée, la pénurie de nos finances, nos troubles intérieurs, en un mot, on nous représente comme étant dans une impuissance absolue. Je ne dissimule pas que nos embarras ne soient grands; mais, le fussent-ils davantage encore, on se tromperait beaucoup, si l'on croyait pouvoir dédaigner la France et la menacer sans inconvénient.

Vous m'avez mandé plusieurs fois, Monsieur, qu'on était extrêmement frappé à Vienne du désordre apparent de notre administration, de l'insubordination des pouvoirs, du peu de respect qu'on témoignait quelquefois pour le Roi. Ces reproches, je l'avouerai encore, ne sont pas sans fondement; mais il faut considérer que nous sortons à peine d'une des plus grandes révolutions qui se soit jamais opérée; que, cette révolution, dans ce qui la caractérise essentiellement, s'étant faite avec une extrême rapidité, s'est ensuite prolongée par les divisions qui sont nées dans les différents partis et par la lutte qui s'est établie entre les passions et les intérêts divers, il était impossible que tant d'oppositions et tant d'efforts, tant d'innovations et tant de secousses violentes, ne laissassent pas après elles de longues agitations, et l'on a bien dû s'attendre que le retour de l'ordre ne pourrait être que le fruit du temps.

Quelle est au surplus la principale cause de cette fermentation intérieure dont la cour de Vienne paraît si blessée? C'est la consistance qu'ont prise les émigrés, ce sont leurs préparatifs, leurs projets, leurs menaces; c'est l'appui plus ou moins considérable qu'ils ont trouvé dans la plupart des cours de l'Europe. Il a été une époque sans doute où leur cause, qui paraissait liée à celle du Roi, a pu exciter l'intérêt des souverains et plus particulièrement celui de l'Empereur; mais une fois que le Roi, par l'acceptation de la constitution, s'est mis à la tête du nouveau gouvernement, les émigrés n'ont plus dû intéresser que par leurs malheurs, et il a été facile de juger que leurs prétentions et leurs mouvements, en donnant des espérances aux uns et des inquiétudes aux autres, entretiendraient le trouble dans le royaume, et finiraient peut-être par le répandre dans une partie de l'Europe. Voilà pourquoi l'office du vingt et un décembre, qui semblait annoncer l'intention de les protéger, a produit une sorte d'explosion et a donné lieu à tant de soupçons et de reproches. Et sur qui tout cela retombe-t-il? Sur le Roi, parce que la malveillance cherche à persuader qu'il existe entre Sa Majesté Impériale et le Roi une intimité parfaite, que toutes leurs démarches sont concertées, et qu'ainsi c'est le Roi qui protège les émigrés et qui excite la coalition de toutes les puissances de l'Europe. Ce serait donc un grand moyen de calmer les esprits et de ramener l'ordre et la tranquillité dans le royaume que de faire cesser partout le scandale de ces rassemblements d'émigrés qui, sans titre et sans territoire, agitent toutes les cours, cher-

chent à s'ériger en puissance et ne pensent qu'à venger leurs injures particulières et à faire triompher leurs prétentions.

Il paraît, Monsieur, qu'une des choses dont le ministère autrichien est le plus choqué, c'est la licence des discours et des écrits, et qu'il prétend qu'un gouvernement où de pareils excès sont tolérés est lui-même intolérable.

Je répondrai d'abord que c'est attacher bien de l'importance à des choses qui n'en ont souvent pas d'autre que celle qu'on leur prête. Dans tous les temps, il y a eu des écrits licencieux, des écrits injurieux à toutes les autorités, des écrits qui ont attaqué audacieusement tout ce qu'il y avait de plus respectable. On ne l'a que trop éprouvé en France depuis vingt ans, et cependant, quoique la puissance publique résidât toute entière dans les mains du Roi, quoique nous eussions une police renommée en Europe par son intelligence et son activité, ces écrits se sont répandus avec profusion, et presque toujours leurs auteurs ont échappé aux recherches et aux poursuites dirigées contre eux. Comment donc voudrait-on que le gouvernement fît aujourd'hui ce qu'il n'a pas pu faire alors?

Mais, dira-t-on, c'étaient des écrits clandestins, ils ne se vendaient point, ils ne se publiaient pas librement; on n'y voyait point les noms des auteurs et des imprimeurs.

Cela est vrai; mais, si l'effet était le même dans ce temps-là, comme on ne peut pas en disconvenir, la différence aujourd'hui serait légère, car il ne s'agit point ici d'une simple forme, et peu importe que les noms restent cachés et que la distribution se fasse avec mystère, lorsque les libelles finissent par acquérir la même notoriété? Au surplus, c'est peut-être un bien que les noms des auteurs soient connus, car en géneral il n'y a pas de moyen plus sûr de décrier les ouvrages.

Mais au moins, dira-t-on encore, le gouvernement n'avait pas l'air de tolérer ces sortes de productions; il ne restait pas dans l'inaction, il manifestait par des actes publics son improbation et ses principes.

Ici, j'avoue qu'on peut avoir quelques reproches à nous faire; ce n'est pas que, sur cet objet, nous n'ayons posé des principes sages et établi des lois justes; mais il faut considérer que notre organisation ne fait que de naître, que les ressorts de notre nouveau gouvernement ne sont pas tous encore en pleine activité, et qu'au milieu des inquiétudes qui nous viennent en grande partie du dehors, il est impossible que les lois exercent au dedans tout leur empire.

A l'égard de ces discours violents et injurieux dont il arrive souvent que l'Assemblée nationale ordonne l'impression, il ne faut point croire par là qu'elle en adopte les insertions et les principes : ce décret d'impression est devenu une chose de style, une chose qu'on regarde comme étant sans conséquence, et je peux attester que j'ai vu souvent des membres voter pour qu'on imprimât des discours qu'ils devaient combattre le lendemain avec la plus grande force.

Je le répète donc, qu'on cesse de nous inquiéter, de nous menacer, de fournir des prétextes à ceux qui ne veulent que le désordre, et

bientôt le peuple, sensiblement fatigué de l'état de trouble où il vit depuis longtemps, reviendra à des dispositions plus tranquilles, et ne s'occupera plus que de ses intérêts privés.

Au reste, je peux l'affirmer ici, ce déluge de libelles dont nous avons été si complètement inondés est considérablement diminué et diminue encore tous les jours. L'indifférence et le mépris sont les armes avec lesquelles il convient de combattre cette espèce de fléau. L'Europe pourrait-elle s'agiter et s'en prendre à la nation française, parce qu'elle recèle dans son sein quelques déclamateurs et quelques folliculaires, et voudrait-on leur faire l'honneur de leur répondre à coups de canon?

Je dirai plus. S'il était possible qu'une si misérable cause entraînât les puissances étrangères dans une mesure aussi terrible que la guerre, cette guerre, quelque fût l'événement, ne détruirait point la cause pour laquelle elle aurait été entreprise, elle ne ferait au contraire que l'accroître et lui donner plus d'activité.

Je viens, Monsieur, de prononcer un grand mot, un mot qui occupe actuellement tous les esprits, un mot qui fait l'objet de l'inquiétude des uns et du désir des autres; ce mot est *la guerre*. Vous croyez bien que le Roi est à la tête de ceux qui y répugnent; son excellent esprit, d'accord avec son cœur, cherche à en repousser l'idée; il la regarde, dût-elle être heureuse, comme une calamité pour le royaume et comme un fléau pour l'humanité; mais en même temps, je peux vous l'assurer, le Roi a été profondément affecté de l'office du 21 décembre. Tout ce qu'on a appris depuis, soit de Bruxelles, soit de Coblentz, l'a rassuré sur les véritables dispositions de l'Empereur; et Sa Majesté, désirant faire partager ce sentiment à l'Assemblée nationale m'a chargé de lui communiquer tout ce qui pourrait tendre à ce but. Mais cet ordre donné si brusquement au maréchal de Bender, cette apparente intention de secourir l'Électeur de Trèves, tandis que ce Prince tenait à notre égard la conduite la plus hostile; cette annonce d'un concert, inconnu de notre part, entre toutes les puissances de l'Europe, la tournure et le ton de l'office ont fait en général une impression dont les gens les plus sages n'ont pas pu se défendre et qu'il n'a pas été au pouvoir du Roi d'effacer.

C'est dans ce premier moment de trouble que le voyage de l'évêque d'Autun en Angleterre a été résolu : cette démarche était d'une indispensable nécessité, puisque déjà on accusait le Roi de s'être livré à l'Empereur avec une confiance aveugle et d'avoir négligé de chercher d'autres alliés.

Le voyage annoncé de l'évêque d'Autun a répondu à ce reproche et il a empêché d'éclore des objections et des discours qui auraient produit un très mauvais effet. Au reste, comme je vous l'ai déjà marqué, ce voyage n'est qu'un voyage; vous en jugerez par la lettre de recommandation que j'ai donnée à l'évêque d'Autun pour Mylord Grenville et pour M. Pitt; c'est le seul papier qu'il emporte. J'ajouterai cependant, afin que rien ne vous soit inconnu, que, depuis le départ de M. Barthélemy, la nation et le Roi n'étant représentés en Angleterre

que par un chargé d'affaires qui n'y a jamais été employé, l'évêque d'Autun a été autorisé verbalement à entretenir les ministres anglais de nos intérêts commerciaux, à sonder leurs dispositions par rapport à l'état actuel des choses et à s'occuper en général des moyens de maintenir notre constitution et de conserver la paix. Mais rien de tout cela ne doit donner de l'ombrage au ministère impérial, puisque l'évêque d'Autun ne dira pas autre chose à Londres que ce que vous êtes chargé vous-même de dire à Vienne. Je reviens à l'objet essentiel : à la guerre. Si l'Empereur a le désir de nous la faire, je conviendrai sans peine qu'il en trouvera de nombreux prétextes et peut-être même quelques motifs assez plausibles. Mais est-il de son intérêt de se laisser entraîner à cette fatale mesure? Si je répétais ce que j'entends dire ici de toutes parts, je parlerais de l'ardeur de nos gardes nationales, de la disposition des esprits dans les Pays-Bas, des moyens de propager notre nouvelle doctrine en Allemagne, etc. Mais j'aime mieux prendre l'hypothèse contraire. Je suppose que les armes de l'Empereur seront partout victorieuses, que nous serons attaqués de tous côtés et que nous ne pourrons résister nulle part; que les Anglais, profitant de l'occasion, s'empareront de nos colonies et anéantiront pour jamais notre marine et notre commerce. Eh! bien, qu'en résultera-t-il? Que l'Empereur finira par être plus embarrassé de ses succès qu'il ne l'eût été de ses revers, et que le seul fruit qu'il retirera de cette guerre sera le triste avantage d'avoir détruit son allié et d'avoir augmenté la puissance de ses ennemis et de ses rivaux.

Je crois donc de la dernière évidence que la paix convient autant à l'Empereur qu'à la France. Je crois qu'il lui convient de conserver une alliance qui désormais ne peut avoir aucun inconvénient pour lui et qui peut lui devenir utile; je crois qu'au lieu de prendre part à des mesures qui tendraient à bouleverser le royaume, il doit au contraire désirer sa force et sa prospérité. Mais, si tel est l'objet que l'Empereur doit se proposer, qu'a-t-il à faire pour le remplir? Il faut qu'il s'explique franchement et catégoriquement sur trois points : sur son dernier office; sur son intervention dans nos affaires intérieures; sur ce qu'il entend par les souverains réunis en concert pour la sûreté et l'honneur des couronnes. Chacune de ces explications est indispensable, et, en même temps que je pense que l'Empereur les doit par esprit de justice et par le calcul de son intérêt, je crois encore qu'il peut les donner avec la dignité qui convient à sa personne et à sa puissance.

Il me semble donc que l'Empereur pourrait commencer par témoigner sa sensibilité de ce qu'on a pu soupçonner ses intentions; il pourrait expliquer son office dans le sens où le Roi a pris soin de l'expliquer lui-même par son message du 31 décembre; il pourrait faire valoir l'invitation pressante qu'il a faite à l'Électeur de Trèves et la dispersion prompte et effective qui en a été la suite; il pourrait parler aussi de l'invitation qu'il a adressée au cardinal de Rohan et des autres mesures qu'on m'a assuré qu'il avait prises auprès du cercle pour qu'il ne se formât de rassemblement ni chez le cardinal

ni ailleurs; il pourrait enfin dire qu'en voulant prouver son exacte impartialité, son exacte justice, il est prêt à donner les ordres nécessaires pour que les troupes autrichiennes marchent au secours de nos frontières, si elles sont attaquées.

2° L'Empereur pourrait déclarer qu'il n'entend point se mêler de nos affaires intérieures.

3° Enfin, il faudrait qu'il expliquât ce que c'est que ce concert de puissances réunies pour le maintien de la tranquillité publique, pour la sûreté et l'honneur des couronnes. Sans doute qu'il aura quelque moyen de donner à cet égard une explication satisfaisante, et je dois vous prévenir qu'elle est essentielle; car cet article est celui de tous qui, par le vague et l'importance des expressions, a prêté le plus aux soupçons et aux conjectures; il est surtout nécessaire d'exprimer que ce concert n'a point pour objet de changer notre nouvelle constitution.

Je ne parle pas du traité d'alliance, parce qu'il me paraît superflu dans le moment actuel de le rappeler avec précision.

Trop de gens soutiennent qu'il est rompu par les procédés de la cour de Vienne, et il vaut mieux éviter de mettre cet objet en discussion : mais il convient extrêmement d'annoncer des intentions qui soient la suite et l'exécution de ce traité et d'employer le nom d'*Allié*, comme le Roi l'a toujours fait, lorsqu'il a été dans le cas de parler de l'Empereur.

Une chose peut-être embarrassera la Cour Impériale dans les explications que je la suppose disposée à vous donner : c'est l'affaire des princes possessionnés, dans laquelle l'Empereur s'est cru obligé d'intervenir comme chef de l'Empire. Mais j'observerai d'abord que c'est une affaire à part et qui doit être traitée sous un autre rapport que celle dont il s'agit actuellement. J'ajouterai que le décret du 14 (qui a été rendu au moment où cette dépêche était déjà fort avancée) donne à cette négociation beaucoup plus de latitude qu'elle n'avait précédemment, car, à l'exception de tout ce qui pourrait tendre à rétablir les droits féodaux sur le territoire de la France, ce qui était et sera toujours impossible, tout le reste devient permis; et certainement le Roi ne se refusera à aucun arrangement raisonnable, et je crois pouvoir espérer que l'Assemblée nationale sera disposée à adopter ce que Sa Majesté lui proposera sur cet objet.

Je me résume, Monsieur, et je vais vous exprimer en un mot le vœu du Roi, celui de son Conseil, et je ne crains pas de le dire, celui de la saine partie de la Nation. C'est la paix que nous voulons; nous demandons à faire cesser cet état dispendieux de guerre dans lequel la fatalité des circonstances nous a entraînés; nous demandons à revenir à l'état de paix, mais on nous a donné de trop justes sujets d'inquiétude pour que nous n'ayons pas besoin d'être pleinement rassurés.

Il dépend de l'Empereur de nous rendre cette tranquillité intérieure, dont il paraît lui-même souhaiter le retour, et que pourtant il contribue fortement à éloigner par les différents procédés que je vous ai indiqués dans le cours de ma lettre. Je vous ai indiqué aussi ce qu'il

aurait à faire pour remplir un but si désirable. Si cette dépêche eût été de nature à être communiquée, j'aurais cherché à y mettre plus de ménagement. Mais il m'a paru utile de vous présenter nettement ma pensée et j'ai dû le faire avec d'autant plus de précision que c'est effectivement l'opinion du Conseil et, ce qui est plus respectable encore, l'opinion personnelle du Roi.

Au reste, Monsieur, il vous sera facile de présenter ces idées sous une forme convenable, sans cependant les dénaturer, car ce qu'il y a de plus essentiel ici, c'est que la vérité soit bien connue et que des notions fausses ou imparfaites n'entraînent pas dans des mesures qui pourraient préparer de longs regrets.

C'est dans cet objet, et pour vous fixer vous-même sur le véritable état des choses en France, que le Roi a jugé à propos d'envoyer M. de Marbois à Vienne, avant de se rendre à sa destination de Ratisbonne. M. de Marbois a été pendant plusieurs années secrétaire de Légation à Munich, il a été depuis Consul général dans les États-Unis de l'Amérique, enfin il a été intendant de Saint-Domingue, et il a développé partout des talents distingués et beaucoup de sagesse. C'est à vous, Monsieur, que M. de Marbois s'est adressé, c'est pour votre instruction personnelle, dans la crise où nous nous trouvons, que le Roi a jugé utile de lui faire faire ce voyage, car, ayant quitté ce pays ci depuis plus de dix-huit mois, à ce qu'il me semble, il est impossible que vous vous en fassiez une idée juste, ni que vous puissiez répondre d'une manière complète et assurée aux objections et aux questions qui vous sont faites. M. de Marbois est aussi chargé de conférer avec vous de la grande affaire des princes possessionnés et des moyens de la terminer. M. de Marbois a déjà fait, il y a quelque temps, un petit séjour à Vienne, pendant lequel il a été accueilli avec bonté par M. le prince Kaunitz. Peut-être ne s'en souviendra-t-il plus, mais vous pourrez au besoin le présenter à ce ministre comme un témoin qui mérite la plus grande confiance, par la solidité de son esprit et la modération de ses principes.

M. de Kaunitz sait tout au plus mon nom, depuis que je suis ministre des Affaires étrangères; pour moi, qui suis accoutumé à le respecter et à l'admirer depuis longtemps, je voudrais pouvoir lui faire connaître les intentions qui m'animent, je voudrais qu'il ajoutât à sa gloire celle de préserver la France et l'Allemagne du danger qui les menace, et que, mettant sous ses pieds toutes ces petites causes de mécontentement et de reproche, il se montrât tel qu'il a toujours été, supérieur aux circonstances du moment, et vraiment digne de dominer l'avenir.

Je finirai, Monsieur, en vous observant que le temps presse, que les esprits s'échauffent, que les malveillants de tous les parties profitent de cette disposition pour amener le trouble, et qu'il serait au-dessus des forces du gouvernement de supporter une plus longue incertitude.

Le ministre des Affaires étrangères,

DELESSART.

B

Lessart à Noailles.

Archives des Affaires Étrangères, Corr. d'Autriche, vol. 363, ff° 79-82.

N° 19. Paris, le 21 janvier 1792.

Je réponds, monsieur, par le retour de votre courrier, à vos lettres n°s 1, 2 et 3 qu'il m'a apportées. La grande dépêche qu'il vous remettra était presque achevée, lorsque j'ai ouvert les vôtres et comme elle traite fort en détail, plusieurs objets dont vous me faites l'honneur de m'entretenir, je m'expliquerai plus sommairement ici sur chacun en particulier.

A votre lettre n° 1 du 4 de ce mois, j'ai trouvé jointe la copie de la note que vous avez remise, le 2 de ce mois, à M. le Prince de Kaunitz, relativement au retard de la lettre de S. M. l'Empereur, au roi, concernant l'affaire des princes possessionnés en Alsace. Vous êtes maintenant, Monsieur, en état de parler avec assurance à M. le Prince de Kaunitz de l'intention bien positive du roi et du vœu de l'Assemblée nationale pour que les intérêts de ces princes, soient incessamment réglés. Cette affaire va être enfin traitée avec beaucoup de suite et d'après des bases qu'il est à souhaiter de voir adoptées; elles sont celles de la justice et de la raison, et il vous sera facile de les faire envisager ainsi, en démontrant qu'il serait impossible, de présenter aucune proposition qui tendrait à réintégrer ces princes dans la jouissance, sur une partie quelconque du territoire français, d'aucun des droits féodaux que la Constitution du royaume a abolis et qu'elle ne peut plus admettre.

Vous avez vu, monsieur, M. le comte de Cobentzl et vous lui avez fait lire le Décret de l'Assemblée nationale, concernant les émigrés brabançons; après l'avoir lue, M. le comte de Cobentzl vous a dit « que cela était fort bien en apparence, mais qu'il fallait voir comment cela serait exécuté ». Cette manière de s'exprimer me fait croire que le ministère de Vienne ajoute peu de foi à l'efficacité des ordres que le roi a donnés pour dissiper ces rassemblements; cependant, monsieur, la vérité est, et vous pouvez l'affirmer à M. le comte de Cobentzl, que ces émigrés ne sont plus en état de rassemblement.

M. de Narbonne qui arrive de la visite qu'il a faite sur nos frontières depuis Dunkerque jusqu'à Besançon et qui a pris par lui-même sur les lieux, connaissance de l'exécution du Décret, m'a assuré que les émigrés brabançons avaient été si complètement dispersés qu'ils ne pouvaient plus occasionner d'inquiétude réelle au Gouvernement des Pays-Bas, tandis qu'ils exigeaient par leur état de dispersion toute la surveillance de notre police intérieure.

M. le comte de Cobentzl, dans la suite de cette conversation, vous a

parlé des liaisons qui existaient entre des gens turbulents de notre pays et des habitants des Pays-Bas; en se plaignant de ces liaisons, il leur a attribué le refus qu'ont fait en dernier lieu les États de Brabant de payer les subsides, il vous a montré à cette occasion un écrit imprimé en français et en hollandais, sous le titre de *Manifeste*, et un placard du nommé Prudhomme, auteur d'une feuille connue sous le titre des *Révolutions de Paris*. Je me réfère, monsieur, sur tout ce que j'aurais à dire sur cette partie de la conversation de M. le comte de Cobentzl, aux observations que contient ma grande dépêche. Je me suis expliqué sur quelques-unes des causes qui concourent à entretenir en France l'inquiétude, les défiances, les soupçons et par conséquent cette apparence d'anarchie dont le ministère autrichien nous fait des reproches trop amers et trop souvent répétés pour qu'il ne nous soit pas permis de nous plaindre à notre tour. Au reste, monsieur, le prétendu Manifeste dont vous m'envoyez copie, n'a aucune authenticité : c'est une production ignorée et perdue dans la foule des écrits de tout genre qui paraissent chaque jour et dont le souvenir ne va pas jusqu'au lendemain. Je n'avais jamais entendu parler de celui-là, et il est possible qu'il soit l'ouvrage de quelque Brabançon mécontent qui aura imaginé cette forme pour produire quelque effet dans son pays. Quant au placard de Prudhomme, il est pareillement resté dans l'oubli. De pareils écrits sont un abus très répréhensible de la presse, mais en vérité ils ne deviennent dangereux qu'autant que l'on paraît les remarquer; on éveille alors l'attention et la curiosité pour des choses qui n'éprouvent que de l'indifférence et du mépris quand on a soin de ne pas leur attribuer d'importance.

Vous me marquez, monsieur, que vous avez fait part à M. le comte de Cobentzl de l'arrivée de M. de Ségur à Berlin, sans y déployer aucun caractère; et je ne doute pas que les assurances que vous avez données sur l'objet de la mission particulière qui lui a été confiée, n'ayent suffi pour écarter les inquiétudes que le ministère autrichien aurait pu concevoir du voyage de M. de Ségur.

Je reviens, monsieur, au Décret de l'Assemblée nationale, relatif aux émigrés brabançons, pour répondre à votre dépêche n° 2 du 4 de ce mois. Vous me faites part de l'effet inattendu qu'a produit la communication que vous avez donnée de ce Décret à M. le prince de Kaunitz. Après l'avoir lu, ce ministre vous a paru incertain s'il pouvait recevoir cette pièce; cependant il l'a gardée en vous disant qu'il était possible qu'il eût ordre de vous la renvoyer. M. le prince de Kaunitz n'a pu s'exprimer ainsi qu'en se méprenant sur la nature de cette communication. C'est au nom du roi que vous avez été chargé de faire connaître à la Cour de Vienne que les rassemblements d'émigrés brabançons ne seraient pas soufferts, et que l'Assemblée nationale avait rendu un Décret qui ordonnait de les dissiper; en vous envoyant ce Décret de la part du roi pour le communiquer, c'était donc pour vous mettre à portée de fournir tout de suite la preuve des assurances que vous étiez chargé de donner, et non pour faire une notification de ce Décret.

Cependant, monsieur, après avoir expliqué le véritable motif de cette communication, je dois maintenant vous témoigner ma surprise de l'incertitude que M. le prince de Kaunitz vous a montrée pour recevoir cette communication. Vous avez très sagement observé à ce ministre que, du moment que l'Empereur avait reconnu la validité de l'acceptation du Roi et des actes qui s'ensuivraient, ce prince avait par cela même reconnu notre nouvelle constitution. La distinction que vous a faite M. le prince de Kaunitz, par sa réponse, tendrait à faire croire qu'on balancerait à reconnaître à Vienne la légalité de l'Assemblée Nationale; cependant une pareille opinion est trop inconciliable avec le caractère connu de l'Empereur pour penser qu'elle ait aucune réalité. L'Assemblée nationale est une partie intégrante du gouvernement français et j'aurais de la peine à croire, monsieur, que M. le prince de Kaunitz hésitât davantage à se rendre à une observation aussi solide. Je me le persuade d'autant mieux que le Décret ne vous a pas été renvoyé comme M. le prince de Kaunitz vous avait paru craindre d'en recevoir l'ordre.

Je passe maintenant, monsieur, à votre dépêche n° 3 du 6 de ce mois à laquelle étaient jointes les notes des 5 et 6 de ce mois qui vous ont été remises par M. le prince de Kaunitz; la première concernant les mesures prises dans l'Électorat de Trèves pour la dispersion des rassemblements qui y étaient formés; la seconde donnant connaissance de ce que M. le prince de Kaunitz a écrit par ordre de l'Empereur à M. le cardinal de Rohan.

J'ai remarqué dans la première note que les ordres donnés pour rassembler 150 000 hommes sur nos frontières et les autres dispositions faites pour la défense du royaume ont été considérées à Vienne comme n'ayant pour prétexte que les mouvements et les desseins de quelques milliers d'émigrés. Un pareil développement de forces eût été sans doute bien peu nécessaire si l'on avait pu se tranquilliser sur leurs efforts par la certitude qu'ils étaient réduits à leurs propres ressources.

Mais, monsieur, aurait-il été de la prudence et de la sagesse du roi de ne considérer que les émigrés seuls dans les précautions qu'il avait à prendre pour la sûreté du royaume? N'était-il pas notoire par toutes les circonstances qui se sont passées jusqu'ici, par leurs propres discours, par les démonstrations hostiles qu'ils n'ont cessé de faire et d'accroître chaque jour, par les secours pécuniaires et bien connus qu'ils ont reçus de divers côtés, par la protection ouverte qu'ils ont trouvée auprès de quelques puissances, enfin par la malveillance bien marquée que d'autres nous ont fait éprouver; n'était-il pas notoire, dis-je, que les émigrés n'étaient pas les seuls contre lesquels le roi pourrait avoir à défendre les frontières du royaume? Que toutes ces observations qui portent sur des faits connus soient examinées avec impartialité et il sera impossible de croire que l'étendue des dispositions de défense que le roi a jugées nécessaires ne le fussent pas réellement.

Quant aux déclamations injurieuses et menaçantes, aux projets et

complots d'attaque et de séduction formés dans des clubs affiliés par tout le royaume dont parle la même note, je ne peux rien vous dire de mieux à cet égard, monsieur, que ce que contient ma grande dépêche sur les circonstances environnantes qui concourent fortement à entretenir le peuple dans un état d'inquiétude et de méfiance ; tant que ces causes subsisteront, il sera difficile de donner aux lois toute leur force et de contenir les esprits.

J'ose croire, monsieur, que dans toutes les occasions, que vous trouverez, de faire usage des observations que je viens de vous présenter, elles produiront un effet favorable. La connaissance que j'ai de votre zèle constant à répondre à la confiance du roi et à servir les intérêts de la nation, me donne lieu d'espérer ce succès.

Le ministre des Affaires étrangères,

DELESSART.

Je me suis bien gardé, monsieur, de donner connaissance à l'Assemblée nationale de l'office du 5 de ce mois, joint à votre dépêche du 6 n° 3. C'eût été jeter de l'huile sur le feu. J'espère qu'il demeurera secret, et je le souhaite infiniment.

J'ai reçu votre lettre du 7 n° 4; elle ne m'a paru exiger aucune réponse particulière.

Je joins ici, monsieur, les réponses du roi à l'Empereur et à l'archiduc François relativement à la naissance de la princesse sa fille.

C

Lessart à Noailles.

Archives des Affaires étrangères, Corr. d'Autriche, vol. 363, ff° 109-112.

N° 21. A Paris, le 29 janvier 1792.

J'ai reçu avant-hier 27, monsieur, les lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 20 janvier n°s 8 et 9. J'avais reçu précédemment celles du 7, du 10, du 12 et du 14 sous les n°s 4, 5, 6 et 7. Celles-ci ne m'ont paru exiger aucune réponse particulière, attendu que les détails qu'elles contiennent ont été déjà en grande partie traités dans ma dépêche du 16 de ce mois, et dans celle du 21 que je vous ai expédiée par le même courrier. Je ne m'entretiendrai donc ici que de vos deux dernières dépêches.

J'ai vu avec plaisir que les instructions que je vous avais données vous ont fourni tous les éclaircissements que vous pouviez désirer pour vous diriger. Je ne négligerai rien dans les circonstances délicates, autant que graves, où nous sommes pour vous mettre à même d'agir sans aucune incertitude.

J'ai fait beaucoup d'attention à tout ce que vous me rapportez de vos divers entretiens, tant avec M. le prince de Kaunitz qu'avec M. le comte de Cobentzl et M. le comte de Colloredo, et aux observations qui terminent votre dépêche n° 8. Je trouve comme vous, monsieur, beaucoup de motifs d'incertitude sur les véritables dispositions de l'Empereur et quelques difficultés à concilier les explications pacifiques et rassurantes que ses ministres vous ont données avec les notions que vous avez des ordres expédiés pour faire passer 6 000 hommes dans l'Autriche antérieure et des ordres renouvelés en Bohême, pour que 30 000 hommes y soient prêts à marcher. Cependant ces mesures peuvent avoir des motifs plausibles, et, comme vous, j'adopterai difficilement l'idée que l'Empereur puisse vouloir la guerre et surtout qu'il puisse la vouloir par l'humeur que lui causent les mouvements qui nous agitent, les exagérations auxquelles se livrent quelques esprits turbulents et les abus que la licence de la presse peut produire. L'excellent esprit dont l'Empereur est doué, le caractère de justice et d'amour pour ses peuples qui l'a déjà distingué parmi les princes qui règnent en Europe sont de plus sûrs garants de sa conduite à notre égard que quelques faits particuliers, dont nous n'avons peut-être pas bien pénétré les véritables causes. J'espère beaucoup des mûres réflexions que fera certainement l'Empereur sur les justes demandes que nous lui faisons; j'espère beaucoup de la sagesse et de l'expérience de M. le prince de Kaunitz et des lumières qui distinguent aussi M. le comte de Coblentz et M. le comte de Colloredo: et je mets enfin une grande confiance dans votre zèle et votre attention pour parvenir à une explication aussi claire, aussi positive que satisfaisante. Cette explication est devenue aujourd'hui nécessaire, inévitable; et c'est du moment où nous l'aurons reçue qu'il ne pourra plus rester de méfiance, ni d'inquiétude. C'est de ce moment, mais de ce moment seulement, où nous pourrons convenir qu'une armée de 150 000 hommes sur nos frontières ne sera plus nécessaire, et que le roi pourra consentir à la retirer.

La Cour impériale, vous le savez, monsieur, a trois reproches essentiels à se faire.

Le premier, c'est d'avoir laissé sans effet la demande que vous fîtes, au nom du roi, à l'époque du mois de novembre, pour obtenir, par l'influence de l'Empereur, la dispersion des rassemblements existants. Il n'est pas douteux que, si la Cour de Vienne ne se fut pas alors montrée indifférente, nous n'aurions pas vu s'accroître la fermentation qui s'était déjà manifestée et qui bientôt a été portée, non sans raison, au plus haut degré.

2° Si à l'époque où l'Empereur a travaillé efficacement à cette dispersion, devenue si nécessaire et si juste, il eût bien voulu faire connaître ses intentions, cette manifestation eût calmé les esprits, tandis que l'annonce d'une protection qui semblait porter autant sur les émigrés que sur l'Électorat de Trèves, a produit la plus violente irritation.

3° Enfin les termes dans lesquels est conçu le dernier article de

l'office du 21 décembre ont, comme je vous l'ai déjà observé, donné l'idée d'une coalition, dont il était impossible qu'on ne s'inquiétât pas, et sur laquelle on a bien dû s'attendre que la France demanderait à être pleinement rassurée.

Il n'est pas possible que ces observations, examinées avec impartialité, n'obtiennent pas une satisfaction complète, lorsque vous les ferez valoir; lorsque surtout, monsieur, vous les appuyerez de l'assurance la plus formelle, la plus positive, que vous avez déjà dû donner de la part du roi et que vous ne négligerez sûrement pas de renouveler, de la volonté où l'on est de satisfaire les princes possessionnés. Cette volonté ne paraîtra plus douteuse à la Cour de Vienne, quand elle saura la disposition où est le roi de proposer des indemnités en propriétés territoriales de la même nature que celles qui étaient possédées en Alsace, et dont l'acquisition pourrait être faite en Allemagne, ou peut-être même en Pologne, où la vente des starosties faciliterait infiniment cette espèce d'arrangement.

Je désire bien vivement que les détails dans lesquels vous êtes entré avec M. le comte de Cobentzl concernant les émigrés, affermissent ce ministre dans les sentiments qu'il vous a montrés. Il est nécessaire que vous insistiez principalement sur la demande que vous avez faite, au nom du roi, de l'appui de l'Empereur pour qu'il soit adressé directement des ordres au Directoire de l'Ortenau, afin que les rassemblements qui se sont formés à Ettenheim soient entièrement dissipés et que les inquiétudes qu'on en a conçues à Strasbourg n'ayent plus de motifs.

A l'égard du séjour des princes à Coblentz, l'observation que vous avez faite à ce sujet n'aura probablement pas été perdue de vue. Il est à désirer en général que le lieu où ils se fixeront ne soit pas dans le voisinage de nos frontières, parce que leur présence servirait encore à entretenir les espérances et les craintes de divers partis; et que ce serait par conséquent un obstacle puissant au retour de la tranquillité.

Je finis cette lettre, monsieur, par l'objet le plus important, puisqu'il me détermine à vous expédier un courrier, auquel je recommande de faire la plus grande diligence. C'est pour vous donner connaissance du Décret qui a été rendu le 25 de ce mois, et de la réponse que le roi a faite par un message le 28 à l'invitation que contenait ce Décret.

J'ai l'honneur de vous envoyer, monsieur, les feuilles du Logographe du 26 et du 27 de ce mois, dans lesquelles vous trouverez le Décret du 25 et la discussion qui l'a précédé, et 6 exemplaires de la réponse du roi.

Vous remarquerez sans doute dans les détails de ce qui s'est passé à l'Assemblée nationale sur cette affaire, des choses qui seraient de nature à produire de mauvaises impressions à la Cour de Vienne. Mais vous jugerez aisément que l'Empereur ne doit pas s'attacher aux opinions qui ont été prononcées. Son attention doit principalement se porter sur la réponse du Roi, qui a pour objet de conserver intacte l'initiative qui lui est assurée par la Constitution sur tout ce qui a

rapport aux négociations et à la guerre. Je ne doute pas que vous ne fassiez valoir avec beaucoup d'avantage la conduite du roi dans cette occasion; et que l'Empereur et les ministres n'y reconnaissent la preuve incontestable de l'attachement du Roi à la Constitution, et de sa ferme résolution d'en maintenir constamment les principes.

J'ai l'honneur de vous envoyer encore les copies des dernières lettres de M. de Sainte-Croix.

Le ministre des Affaires étrangères,
DELESSART.

D

Noailles à Lessart.

Archives des Affaires étrangères, Corr. d'Autriche, vol. 363, ff° 121-122.

N° 13. A Vienne, le 1er février 1792.

J'ai reçu, monsieur, par le retour du courrier, les lettres nos 18, 19 et 20, que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 21 janvier, et celle sans numéro, qui accompagnait le Décret du 14 du même mois, que j'ai communiqué ici au ministère.

J'avais deux objets également importants à remplir; l'un de faire connaître le Décret sans augmenter ici l'humeur qu'on peut avoir; l'autre, de donner des notions exactes sur ce qui dépend de l'Empereur pour assurer notre tranquillité. J'ai trouvé, monsieur, dans votre dépêche n° 18, une instruction si complète et si bien rédigée que je me suis borné à en faire l'extrait. J'ai retranché ce qui n'était bon que pour moi. J'ai conservé tout ce qu'il y avait d'essentiel, et c'était la plus grande partie. J'ai mis en tête : Extrait communiqué confidentiellement. Sous ce titre rien ne peut tirer à conséquence. Vous pensez bien, monsieur, que je n'ai pas omis les explications que nous avons à demander : 1° sur l'office du 21 décembre; 2° sur l'intervention de l'Empereur dans nos affaires intérieures; 3° sur ce que Sa Majesté Impériale entend par les souverains réunis en concert pour l'honneur et la sûreté des couronnes. Je n'ai pas manqué d'observer que chacune de ces explications, demandée à la justice de l'Empereur, peut être donnée avec la dignité qui convient à sa personne et à sa puissance. J'ai entièrement supprimé ce qui avait rapport au voyage de M. l'ancien évêque d'Autun à Londres, me réservant d'en dire ce qui serait nécessaire dans la conversation. J'aurai l'honneur de vous envoyer par le premier courrier une copie de cet Extrait. Comme c'est votre propre travail dont j'ai eu seulement l'avantage de pouvoir me servir, je ne crains pas d'assurer qu'il eût été difficile de remettre ici au ministère une meilleure pièce dans les circonstances présentes.

Tout y est juste, bien ménagé, et va droit au but, en conduisant aux explications qui nous sont nécessaires, sans provoquer aucune résolution violente.

J'ai commencé par aller trouver le comte de Cobentzl. Avant de lui lire le Décret, je l'ai prévenu que la force des expressions s'adoucissait à l'examen ; que ce qui importait aux intérêts que l'Empereur s'était engagé à protéger, c'était l'affaire des princes possessionnés; que le Décret ne mettait aucun obstacle à cette négociation ; qu'on allait la suivre avec beaucoup de soin, et d'après des bases conformes à la justice et à la raison; à la justice, en ce que nous reconnaissions qu'il était dû une satisfaction aux princes lésés; à la raison, en ce qu'il fallait établir un mode de satisfaction qui n'eut rien de commun avec les droits féodaux, dont le rétablissement sur le territoire de France était absolument incompatible avec notre constitution. J'ai annoncé en même temps que M. de Marbois, avant de se rendre comme ministre de France à Ratisbonne, devait venir ici s'entendre avec moi ; que je l'attendais chaque jour; qu'il arriverait vraisemblablement avec un premier aperçu d'accommodement. J'ai demandé d'avance pour lui tout l'intérêt ici du ministère. Il m'a paru que j'avais disposé assez favorablement le comte de Cobentzl. Il a lu le Décret sans faire aucune observation, il a passé ensuite à la pièce importante dont il a fait la lecture avec une grande attention. Il ne s'est permis que très peu de réflexions. Selon lui, nous aurions tort de croire que la Cour de Vienne prit tant d'intérêt aux émigrés. Il voit, comme nous, les conséquences funestes qu'entraîneraient le bouleversement et la ruine de la France. A l'égard des explications que nous désirons, il m'a montré une facilité qui me laisse quelque crainte. Il m'a dit qu'il croyait que j'aurais une réponse sous peu de jours. Ce n'est point là ce que m'a annoncé M. le prince de Kaunitz que j'ai vu le même jour. Il a écouté ce que j'avais à lui dire sur le Décret, sur les facilités qui restaient pour la conciliation des intérêts qui touchent l'Empire, sur l'attente où j'étais d'instructions plus détaillées qui pourraient me venir par M. de Marbois. Dès que j'ai cessé de parler, M. le prince de Kaunitz a lu la lettre, jointe au Décret, a jeté ensuite les yeux sur l'autre pièce, et m'a dit qu'il se dispenserait d'en continuer la lecture devant moi, parce qu'il était déterminé à ne s'expliquer sur rien qu'après avoir pris les ordres de l'Empereur; qu'il supposait que Sa Majesté pourrait bien ne faire aucune réponse avant d'avoir consulté ses alliés. Il s'est levé en me disant cela, et m'a prié de lui laisser le temps d'achever quelques affaires qui lui restaient à expédier. Si M. le prince de Kaunitz avait la même influence qu'autrefois dans les résolutions du Cabinet, il ne serait pas indifférent de lui entendre dire sur des objets qui nous regardent que l'Empereur se croit obligé de consulter ses alliés.

Je reviens au comte de Cobentzl, à qui j'ai parlé du voyage en Angleterre de M. l'Évêque d'Autun, comme d'une chose qui avait été imaginée pour contenter certains esprits inquiets; j'ai assuré que M. l'Évêque d'Autun n'avait pas été chargé de dire plus à Londres que

moi ici sur le désir que nous avions de conserver la paix. Il m'était d'autant plus aisé de persuader le vice-chancelier qu'il m'a averti dès le mois de novembre dernier, ainsi que je l'ai mandé, que nous ne saurions trop nous défier des Anglais, et que nous essayerions vainement de les faire entrer dans des vues qui nous fussent utiles.

Enfin j'ai désiré de savoir, monsieur, ce que penserait le comte de Cobentzl du discours que vous avez prononcé à l'Assemblée nationale à l'ouverture de la discussion sur l'office de la Cour de Vienne. J'avais fait tirer pour lui une copie de ce discours. Il l'a lu devant moi, et m'a dit très franchement que, sans porter de jugement sur le fond des choses, il lui semblait qu'on ne pouvait s'exprimer avec plus d'intérêt et de retenue qu'il serait à souhaiter que vous puissiez communiquer à tous les orateurs de l'Assemblée, si ce n'est les talents qui vous sont propres, du moins votre esprit de modération.

Les derniers ordres sont donnés pour le départ de 6 000 hommes destinés originairement pour l'Autriche antérieure. Ils se mettront en marche vraisemblablement dans le courant du mois, sous les ordres de trois officiers généraux qui sont nommés, savoir : le comte Olivier Wallis, M. Brentano, et un autre. Le régiment de cavalerie de l'Empereur fait partie de ces 6 000 hommes. Il est à présumer que le reste ne tardera pas à se mettre en mouvement, si les affaires ne prennent pas incessamment une tournure plus favorable. Quelqu'un d'assez bien instruit et qui ne cesse d'être persuadé que l'Empereur répugne à la guerre, m'a dit qu'il fallait pourtant compter que les arrangements étaient pris pour pouvoir disposer de 40 000 hommes indépendamment de ce qui est aux Pays-Bas.

INDEX DES NOMS[1]

A

Alberoni, 330, 402.
Alcadia (duc d'), voyez Godoy.
Alvensleben, 97.
Amar, 330 n., 399, 406, 407.
Ankarström, 178.
Anselme, 315, 319, 320.
Aranda, 138, 236, 354.
Aréna, 232 n., 319, 320.
Arneth, 72 n., 102 n., 158 n., 178 n., 206 n., 209 n., 216 n.
Artois (comte d'), 22, 70.
Auckland. 369.
Aulard, X, XI, 10 n., 27 n., 28 n., 43 n., 92 n., 107 n., 108 n., 120 n., 141 n., 142 n., 145 n., 165 n., 181 n., 183 n., 239 n., 252 n., 254 n., 257 n., 269 n., 278 n., 279 n., 280 n., 282, 283 n., 287 n., 304 n., 311 n., 317 n., 319 n., 329 n., 360 n., 367 n., 368 n., 374 n., 379 n., 383 n., 386 n., 389 n., 390 n., 391 n., 393 n., 397 n., 406 n.
Avenel, 44 n., 237 n., 328 n.

B

Bacourt, 156 n., 247 n., 272 n.,
Bade (margrave de), 21, 68 n.
Baert, 30, 123, 188, 231.
Bâle (prince-évêque de), 300, 301 n.
Bancal des Issarts, 165, 293, 340 n., 388.
Barbaroux, 369, 389, 405, 406, 409.
Barennes, 26.
Barère, 161, 171 n., 280, 355, 383, 390, 392 n.
Barnave, 5, 7, 43, 48, 213.
Barthélemy, 35, 252, 299, 301, 302, 309, 313.
Basire, 161, 178, 210, 352.
Bassville, 340.
Baudry, 262 n.
Baumgarten, 138 n., 321 n., 354 n.
Beaulieu, 222 n.
Beaumez, 174, 207, 210.
Becquet, 188, 409.
Beer, 68 n., 166 n.
Bender (baron de), 75, 76, 78, 127.
Benoit, 204, 317.
Bentham, 18, 268, 303.
Bérenger, 124, 126.
Berger, 12 n., 13 n., 268 n.
Bergoeing, 405, 406.
Bernard, 215.
Bernis, 98, 174.
Bertrand de Molleville, 36, 140, 142, 143, 146, 154, 156 n., 162 n., 164, 205 n., 208 n., 210, 212, 214, 217, 226, 246.
Bertrand, 405.
Beurnonville, 384, 388, 389, 404.
Biedermann, 13 n.
Bigot de Préameneu, 185, 187, 254.
Bigot de Sainte-Croix, 72, 73, 124, 168, 169, 170, 251, 261 n.
Biron, 106, 114, 196, 207, 339.
Birotteau, 405, 406 n.
Bismarck, 97 n., 117 n., 118.
Blanc (Louis), VIII.
Blumendorff, 133, 153 n.
Boilleau, 405.
Bonnecarrère, XII, 171, 172, 173, 195, 196, 222, 223, 252, 253, 261, 262 n., 263, 288, 396, 403.
Bonnier, 232.
Borgnet, 167 n., 176 n. 346 n., 347 n., 351 n., 352 n.
Bornarel, 200 n.
Borowsky, 14 n., 15 n.
Bosc, 331.
Bouchotte, 404.
Bourgoing (F. de), 19 n., 52 n., 116 n., 178 n.
Bourgoing, 138, 171, 221, 354, 356.
Boyer-Fonfrède, 351, 368, 408.
Bray, 175 n., 178 n., 271.
Bréard, 390.
Breteuil, 203 n., 216.
Briche, 20, 36, 123, 136, 184 n., 232.
Brival, 173 n.

1. Les noms en italique sont ceux des auteurs cités au cours de l'ouvrage; le nom de Brissot se répétant presque à chaque page n'est pas inséré dans l'Index.

Broglie, 174.
Broglie (Mme de), 145 n.
Brunswick (duc de), 108, 109, 114, 216, 245, 249, 250, 255, 267, 269, 270, 272, 275, 316.
Brutus, 37.
Bry, 4, 232, 239 n., 241 n., 254 n., 390.
Buchez et Roux, 62 n., 83 n., 85 n., 130 n., 136 n., 140 n., 141 n., 142 n., 143 n., 146 n., 147 n., 148 n., 149 n., 150 n., 151 n., 152 n., 153 n., 154 n., 164 n., 181 n., 182 n., 184 n., 185 n., 187 n., 210 n., 221 n., 223 n., 230 n., 235 n., 240 n., 241 n., 257 n., 275 n., 278 n., 286 n., 377 n., 385 n., 386 n., 403 n., 404 n.
Burke, 17, 18, 268 n.
Buzot, 6, 351, 352, 355, 389, 405, 406, 409.

C

Cahen, 5 n., 34 n., 56 n., 265 n., 302 n.
Cahier de Gerville, 36, 143, 161, 164.
Caillard, 288.
Calonne, 249.
Cambacérès, 281.
Cambon, 146 n., 200 n., 349, 350, 352, 384, 390, 409.
Campe, 268.
Camus, 349 n., 388.
Carisien, 115.
Carnot, 386.
Carra, 4, 106, 108, 141, 209, 210, 274, 275, 408.
Castellane, 145 n.
Catherine II, 51, 53 n., 68 n., 108, 116, 117, 132, 166, 192, 340.
Caton, 49.
Chabot, 136, 210.
Chambon, 405.
Chambonas, 222 n., 228, 230, 232, 233, 234, 235, 236, 238, 251.
Chapelier, 144, 210 n., 217.
Charavay (*E.*), 4 n., 11 n., 230, 257 n., 278 n.
Charles (archiduc), 247.
Chartres (duc de), 388.
Chassaignac, 215.
Chassin, 242 n.
Chateaubriand, 96 n.
Chauvelin, 196, 198, 199, 236, 252, 253, 268, 294, 299, 361-366, 368, 374.
Choiseul (duc de), 174.
Choiseul-Gouffier, 51 n.
Chuquet, 92 n., 104 n., 207 n., 224 n., 233 n., 237 n., 269 n., 270 n., 287 n., 316 n., 319 n., 383 n., 384 n., 385 n., 387 n.
Claretie (Jules), 45 n., 173 n., 403 n.
Clavière, 3, 4, 27, 40, 44 n., 101, 102, 106, 164, 165, 166, 179, 184, 196, 198, 222, 238, 253, 254, 263, 295, 303, 311, 313, 330 n., 332.
Cloots, 43, 268, 286, 305, 327, 328.
Cobenzl (comte P. de), 179, 246.
Cobenzl (comte L. de), 69.
Cobourg (prince de), 387, 388.
Colchen, 262 n.
Colloredo-Mansfeld (prince de), 77, 137.
Collot d'Herbois, 279, 283, 305.
Cologne (archevêque de), 21, 79.
Condé, 169.
Condorcet, 3, 5, 6, 15, 28, 31 n., 34, 44 n., 47, 56, 57, 74, 76, 83, 100, 118, 124, 132, 138, 142, 157, 158, 164, 167, 176, 180, 188, 191, 230 n., 250, 262, 263, 265, 266, 267, 274 n., 276 n., 283, 286, 290, 302, 322, 324, 357, 389, 392 n., 398, 399.
— (Mme de), 40, 145 n.
Conway, 240 n., 268 n., 340 n., 341 n., 413 n.
Corday (Charlotte de), 3 n.
Cortez, 321.
Couthon, 136, 352 n.
Cromwell, 273, 292.
Custine, 344, 346, 347, 349, 350, 383, 398.
Custine (fils), 109, 114, 119, 120, 201-204, 244.

D

Damoclès, 359.
Dampierre, 398.
Danton, 118, 258, 263, 269, 277, 278, 279 n., 283, 284, 285, 286, 294, 305, 310, 318, 327, 330 n., 349, 357, 365, 375, 377, 379 n., 385, 386, 387, 390-394, 396, 400, 403, 406, 409, 411.
Daudet (Ernest), XIV.
Daverhould, 83, 102, 136, 146 n.
Davout, 120 n.
Deforgues, 251, 394, 396.
Delacroix, 385, 388, 390, 391.
Delaunay,
Delbrück, 403 n.
Delessart, voyez Lessart.
Delmas, 232, 252 n., 390.
Desforgues, 278 n., 279 n.
Deslys, XII.
Desmoulins, 34 n., 45, 141 n., 172, 173 n., 174 n., 281, 327 n., 352, 379 n., 393 n., 409.
Deux-Ponts (duc des), 206.
Dillon, 207.
Dohm, 317.
Dönhoff (Mlle de), 145.
Du Bouchage, 238, 251.
Dubois-Crancé, 164, 396,
Du Chastellet, 6 n., 185.
Ducos, 27, 238, 305, 379, 384, 408.
Dudon (Mme), 27, 28, 164.
Dufresne, 12.
Dufriche-Valazé, 405, 408.
Dumas (Mathieu), XIII, 28, 36, 100, 104 n., 157, 161 n., 188, 193 n., 223 n., 224 n.
Dumont (Etienne), XIII, 4, 26 n., 27, 40, 105 n., 139 n., 140 n., 152 n. 153, 155, 165 n., 169 n., 179 n., 180, 184, 185 n., 186 n., 188, 189 n., 195 n., 196 n., 268 n., 311.
Dumouriez, XI, XII, 21, 27, 46, 98, 145 n., 154, 160-166, 170, 171-177, 179, 181 n., 182, 183, 184, 185, 186, 193, 195-199, 202-206,

215, 222, 223, 224, 225, 226, 231, 234, 237, 248 n., 251, 254 n., 269, 270, 282, 284, 286, 287, 288, 293, 294, 312, 316, 317, 318, 319, 321, 329, 330, 334, 337, 338, 347, 348, 349, 352, 360, 376, 384, 385, 387, 388, 389, 395, 396, 398, 400, 402, 407, 408.
Dunant, 303 n.
Dundas, 289, 361.
Duplain, 278 n.
Dupont, 278 n.
Dupont (Mme), 2.
Duport (Adrien), 217, 228, 229, 279 n.
Du Port du Tertre, 36, 38, 214, 217.
Duportail, 152.
Duranthon, 166.
Duroveray, 196, 253, 303, 311.
Dusault, 92.

E

Elgin, 392 n.
Ephraïm, XII, XIII, 7, 31 n., 97, 200, 272, 273.
Erdmannsdörffer, 68 n., 69 n., 70 n., 73 n., 206 n.
Ernouf, 362 n., 375 n.

F

Fabre (de Carcassonne), 232 n.
Fabre d'Églantine, 279 n.
Facy, 306 n.
Fauchet, 145, 408.
Favier, 174, 186, 197.
Fersen, 115, 209 n., 206 n., 215, 216, 247.
Feuillet, 36 n., 40 n., 72 n., 107 n., 133 n., 134 n., 142 n., 143 n., 144 n, 176 n., 206 n., 247 n.
Fichte, 12 n., 14, 15., 16 n.
Fischer, 15 n.
Flammermont, 134 n., 174 n., 203 n., 217 n.
Forster, 383 n.
Fournier l'Américain, 279, n.
Fox, 18, 107, 365.
François II, 167, 178, 189, 215, 206 n.
Frédéric-Guillaume, XII, 10, 11, 96, 97, 98, 100, 112, 114, 115, 116, 117, 217, 219, 235, 244, 245, 246, 272, 316, 383, 384.
Frédéric II (de Prusse), 95, 102, 103, 117, 119, 202, 272, 316, 345.

G

Garat, 286, 409 n.
Gautherot, 299 n., 300 n., 301 n., 302 n., 339 n.
Gauthier, 303 n., 306 n., 307 n.
Gardien, 405.
Geffroy, 178 n., 262 n.
Genet, 261, 340, 341, 394, 395.
Genlis (Mme de), 3.
Gensonné, XII, 27, 28 n., 30, 35, 36, 37, 46, 66, 67, 74, 123, 124, 146 n., 160, 161, 162, 189, 212, 224, 225, 231, 232, 233, 238, 254, 255, 287, 305, 318, 330 n., 347, 348, 384, 389, 391, 405, 408.
Gentil, 188.
Gérard, 191 n.
Georges III, 377.
Girardin, 146 n.
Girey-Duprey, 222 n.
Glagau, VII n., VIII, 28 n., 40 n., 41 n., 43 n., 45 n., 67 n., 69 n., 71 n., 95 n., 99 n., 128 n., 132 n., 133 n., 134 n., 135 n., 136 n., 142 n., 143 n., 145 n., 148 n., 158 n., 164 n., 177 n., 179 n., 180 n., 181 n., 182 n., 195 n., 207 n., 210 n., 211 n., 218 n., 221 n., 229 n., 232 n., 235 n., 243 n., 250 n., 251 n., 254 n., 255 n., 283 n.
Gobel, 339.
Godoy, 321, 354, 355.
Gœthe, 13, 14, 270.
Goltz, XII, 7, 35 n., 97, 108, 109, 110, 111, 113, 115, 116, 123, 136, 145, 152, 153, 209, 232, 271 n.
Gomaire, 405.
Gorsas, 40, 98 n., 141, 275, 405, 406.
Gougelat, 216.
Gouvernet, 154.
Gower, 8 n., 30 n., 31 n., 36 n., 107, 251 n., 271, 272 n., 290 n., 291, 293, 361, 392 n.
Granier de Cassagnac, VII, 277 n.
Grangeneuve, 27, 405.
Graves, 143, 160, 161, 164, 184.
Grégoire, 6, 305, 335, 336 n., 337, 364, 365.
Grenville, 199, 200, 289, 294, 361, 366, 374, 375, 376.
Grouvelle, 184.
Guadet, 27, 28 n., 71, 83, 145 n., 146, 180 n., 182, 223, 230 n., 236 n., 254, 255, 259, 267, 276 n., 280, 391, 397, 319, 379, 389, 283, 305, 405, 409.
Guadet, VII, 254 n.
Guiffrey, n., 280.
Guizot, 99, n.
Gustave III, 52 n., 178, 236.
Guyton-Morveau, 28, 239 n., 254 n., 305, 347, 368, 390.

H

Hamel, 43, 181 n., 184.
Hanriot, 405.
Harembure, 300.
Häusser, 219.
Hébert, 84 n. 404, 405,
Heidrich, 192 n, 204 n., 245 n.
Henri (de Prusse), 109.
Henri III, 306.
Henry-Larivière, 405.
Hérault de Séchelles, 59, 84, 136, 232, 243, 252.
Herrmann, 32 n., 51 n., 69, n. 71 n., 73 n., 80 n., 84 n., 116 n., 166 n., 214 n., 217 n.
Hertzberg, 10 n., 113, 119. 273.
Hesse-Darmstadt (landgrave de), 21.

Hévia, 325.
Hua, 88.

I

Isnard, 37, 39, 40, 44, 75, 83, 95, 99 n., 106, 109, 132, 136 n., 138, 173 n., 176, 232, 389, 390.

J

Jarry, 112 n., 114.
Jaucourt, 30, 123, 136, 146 n., 151 n., 188, 221 n., 232.
Jaurès, XVII, 33, 35, 121 n.
Jay (de Sainte-Foy), 27.
Jeanbon Saint-André, 352 n.
Joseph II, 116, 187.
Jourdeuil, 278 n.
Journu-Aubert, 27.
Juéry, 232 n.
Jullien (Mme), 293.
Jullien, fils, 293.

K

Kant, 14, 15.
Kaulek, 298 n., 300 n., 303 n., 304 n., 311 n.
Kaunitz (prince de), 65, 66, 68, 69, 98, 128, 129, 130, 131 n., 132, 133 n., 134, 135, 146, 148, 152 n., 187 n.
Kellermann, 270.
Kéralio, 4.
Kersaint, 161, 164, 184 n., 238, 305, 366, 368, 379, 401.
Kervélégan, 405.
Klopstock, 14, 268.
Koch, XI, 30, 36, 38, 73, 74, 81, 123, 136, 137, 146, 231, 232, 235.
Körner, 14.
Kosciuzko, 268.
Kovalewsky, 35 n., 36 n., 74 n., 149 n., 151 n.
Krauel, 109 n.
Kuscinsky, 5 n., 26 n., 30 n.

L

La Bourdonnaye, 347, 349.
Lacépède, 254 n.
Lacombe, 27.
Lacoste, 164, 165, 184 n.
Lacretelle, 35 n., 45 n., 232 n.
Lacroix, 4 n., 5 n., 145 n. 346 n.
Lacuée, 254 n.
La Fayette, 41, 45, 88, 91, 105 n., 143, 144, 157, 158, 175 n., 181, 183, 207, 218, 228, 229, 230, 248, 257, 269, 396.
Laffon-Ladebat, 27.
Lajard, 222, 228 n., 237, 239.
Lalande, 204.
Lamarck, 107 n., 114, 133, 247.
Lamartine, VII, 26.
La Martelière, 269.
Lameth (les), 7 n., 43, 48, 72 n., 99, 102, 106, 108, 133 n., 144, 167, 172, 177, 179, 181, 188, 217, 218, 228, 229.
Lameth (Théodore), 26, 188, 213.
Lanjuinais, IX n., 160, 405, 406.
Lanthenas, 3, 4, 173, 174 n.
Laporte, 161, 162, 164, 217.
La Revellière-Lépeaux, 326.
Larivière, 210.
La Rochefoucauld, 331.
La Rochejacquelin, 398.
Larousse, 350 n.
Lasource, 136, 212, 215, 232, 283, 287. 313-315, 328, 389, 391, 405, 408.
Launay d'Angers, 232.
Laureau, 232.
Lauzun, voyez Biron.
Lebrun, IX, XI, 96, 142, 167, 225 n., 262, 263, 282, 284, 287, 288, 290, 292-296, 302, 305, 306, 313, 316, 321, 322, 325, 330 n., 331 n., 339, 340, 341, 344 n., 348, 361, 363, 366, 368, 369, 374, 393, 394, 395.
Lefort, 329.
Lehardy, 405.
Lehmann, 103 n.
Lemontey, 30, 123, 136, 212, 232, 254 n.
Lenz, 215.
Léopold II, 17, 37, 67, 68, 69, 70, 73, 74, 76, 77, 78, 79, 87, 90, 93, 121, 134, 147, 149, 150, 166, 167, 178, 182, 186, 206 n., 214, 215, 266.
Lesage, 146 n., 405.
Lescure, 25 n., 26 n., 223 n., 269 n., 276 n.
Lessart, XI, 36, 66, 72, 86, 102, 106, 108, 115, 123, 124, 125-129, 134, 135, 137, 139, 142, 143, 144, 145, 148, 151-156, 157, 162, 164, 167, 168, 169, 177, 178, 184, 195, 204, 211, 212, 231, 236, 244, 253, 277, 396.
Levasseur, 280.
Lidon, 405.
Limon, 247.
Lindet (Robert), 390 n.
Lort de Sérignan, 142 n.
Louis XIV, 32, 49, 186, 197, 336.
Louis XV, 174, 186.
Louis XVI, 23, 40, 77, 90, 92, 117, 119, 164, 185, 201, 203, 211, 215, 216, 215, 221, 229, 240, 246, 250, 251, 255, 257, 258, 265, 266, 267, 282, 285, 316, 353-356, 358, 359, 360, 368, 373, 374, 377, 378, 383, 385, 386, 412.
Louvet, 87, 88, 165, 283, 405, 406, 409.
Louvois, 402.
Löwenstein (prince de), 206.
Lucchesini,
Luckner, 41, 143, 224, 238.
Ludwig, 21 n., 36, 206 n.

M

Macaulay, 99.
Mack, 388.
Mailhe, 84, 123, 134, 188, 231, 252, 305.
Maillard, 277.
Maisseny, 4 n.
Mallet du Pan, 105 n., 210, 218, 219, 246, 247, 304 n., 342 n., 392.
Malouet,, 210, 217, 218, 226, 246.

Manuel, 278 n.
Marat, 33, 34 n., 43, 44, 155, 183, 224, 275, 278 n., 279 n., 280, 281, 318, 327. 328, 357, 389, 391, 400, 404, 405, 406.
Marbois, 124, 148 n.
Marchena, 322 n., 323-326.
Maret, 225 n., 288, 362, 375, 376.
Marie-Antoinette, 158, 177, 215, 216, 247, 248.
Marie-Christine (archiduchesse), 79.
Marie-Thérèse, 119, 215.
Marrast, 278 n.
Martens, 170 n., 294 n., 308 n., 310 n., 363 n., 367 n., 371.
Martens (F.), 51 n., 166 n.
Massenbach, 249 n.
Masson(Frédéric), XII, 19 n., 35 n., 125 n., 171, 172 n., 228 n., 235 n., 238 n., 251 n., 287 n., 288 n., 293 n., 339 n., 340 n., 347 n., 394 n.
Mathieu, 390.
Maugras, 83 n., 194 n.
Maulde, 184, 294, 369.
Mautoux, 340 n., 394 n.
Mayence (archevêque de), 61, 77, 79.
Mazarin, 273.
Mège, 293 n., 340 n.
Meillan, 397.
Mendouze, 262 n.
Mentelle, 3.
Mercy, 36 n., 133, 143, 206 n., 216, 212, 214, 247, 248, 272.
Merlin (de Douai), 20.
Merlin (de Thionville), 61, 191, 210, 352.
Messaline, 401.
Mettra, 317.
Meynier, 327 n.
Michelet, VIII.
Mirabeau, VIII, 3, 4, 20, 43, 62 n., 70, 78 n., 81, 107 n., 156, 165, 172, 195, 284, 303, 324, 332, 380, 411.
Mirabeau (vicomte de), 171.
Miranda, 316 n., 320, 321, 329 n., 330, 347, 368 n., 385, 403, 404.
Mollevaut, 405.
Monaco (prince de), 286.
Monge, 379, 263, 399.
Monk, 140.
Montesquieu, 15, 255, 257 n., 303, 304, 305, 307, 311, 313, 319.
Montesson, 124.
Montjoye, 387.
Montmorin, 34, 35, 95, 96, 98, 109, 172, 210, 212, 213, 214, 217, 226, 231, 237, 247, 251, 266, 277.
Montrol, 18 n.
Morande, 11.
Morel-Fatio, 322 n.
Morris (Gouverneur), 35 n., 107, 149 n., 250 n., 271, 295, 296.
Moustier, 123.
Mühl. 68 n.
Muraire, 254 n.

N

Narbonne, 36, 40, 41, 55, 57, 66, 88, 91, 99, 104, 106, 140-146, 155, 156, 157 n., 180, 182, 241.
Nassau (prince de), 21, 76, 206.
Naudé, 103.
Nauroy, 398 n.
Necker, 35, 40, 144, 150 n., 165.
Noailles, 72, 86, 127, 129, 137, 148, 149, 176, 179, 184, 183, 185, 201, 213.
Noël, 262 n., 293, 361 n., 369.

O

Oelsner, 43 n.
Orléans (duc d'), 3 n., 358, 385, 403.
Oswald, 404.

P

Pache, 225 n., 286, 287, 338 n., 397.
Paganel, 26 n., 223.
Paine (Thomas), 18, 268, 331 n., 340 n., 341 n., 392 n., 393, 398, 413 n.
Pal[illegible]n, 106 n., 107 n., 140 n., 142 n., 195 n., 198 n., 201 n., 232 n., 236 n., 253 n.
Palmerston (viscount), 9 n.
Panis, 275 n., 277.
Pastoret, 38, 254 n.
Pauw (Corneille de), 268.
Pellenc, VIII, 4, 67 n., 107 n., 133, 134 n., 177, 218 n., 244 n., 255 n.
Pénières, 337 n.
Perroud, XX, 1 n., 2 n., 18 n., 164, 165, 184 n., 321 n., 330 n., 404 n., 406, 409 n.
Pestalozzi, 268.
Petion, 3, 6, 27, 45, 106 n., 109, 110, 111 n., 112 n., 113, 157, 161, 180, 207, 379, 389, 392 n., 405, 409.
Pisani, 74 n., 149 n., 271.
Pitt, 9, 17, 19, 99, 107, 199, 200, 276 n., 294, 342 n., 361-365, 369, 370, 375, 376, 407.
Pizarre, 321.
Polignac (duc de), 67.
Posner, 337.
Pozzo, 136, 232.
Price, 18.
Priestley, 268.
Provence (comte de), 22, 37.

Q

Quérard, 313 n.
Quinette, 388.

R

Rabaut-Saint-Etienne, 286, 405.
Ramond, 30, 36, 123, 146 n., 231.
Ranke, 116 n., 247 n.
Raynal, 175.
Reinhard, 268, 374.
Reubell, 305.
Reybaz, 4.
Ribes, 236 n., 276 n.
Richelieu, 330, 385, 402.
Rietz (Mme), 145.
Rivarol, 175.
Robespierre, IX, 2, 6, 28, 43, 45, 47, 54, 62, 87, 88, 89, 91, 92, 93, 132, 160, 174 n., 179, 180, 181, 182, 183, 218, 207, 208, 222 n., 275, 276, 280, 281, 357, 385, 396, 397, 402, 403, 411.

Robinet (Dr), 277 n., 286 n., 317 n., 318 n., 331 n., 349 n., 393 n.
Robiquet, 2 n.
Rochambeau (maréchal de), 143.
Rochambeau (fils), 31 n.
Rochas (A.), 317 n., 320 n., 321 n., 329 n., 330 n., 368 n.
Rœderer, 27, 181 n., 315.
Rohan (cardinal de), 72, 73.
Roland, 4, 164, 165, 166, 173, 174 n., 179, 209, 211, 222, 223, 254, 268, 269, 274, 275, 279 n., 286, 287, 318, 327, 395, 406, 409.
Roland (Mme), 4, 144, 164, 165, 166, 172, 173, 174 n., 255, 274, 280, 287 n., 327, 340, 409 n.
Rouyer, 136, 146 n., 352 n.
Royou, 34 n.
Ruge, 14 n.
Ruhl, 36, 39, 44 n., 123, 136, 232, 254 n., 268.

S

Saint-Just, 330 n., 399, 406, 407.
Saint-Pierre (abbé de), 56.
Sainte-Foy, 156 n., 161 n., 164 n., 166 n.
Salamon (abbé de), 144 n., 145 n., 154 n.
Salles, 405, 406, 409.
Salm (prince Emmanuel de), 206, 274, n.
Salomon, 9 n., 17 n., 361, n.
Santerre, 278 n., 279, n.
Schiller, 12 n., 13, 14, 268.
Schirmer, 30, 123, 136, 232.
Schulenburg, 71, 97, 113, 201, 203, 204, 204, 209.
Ségur, 41 n., 108, 109, 112 n., 113, 115, 116 n., 123, 144 n., 204.
Sémonville, 163 n., 204, 205, 340. n.
Sergent, 277.
Sers, 97.
Servan, 166, 222, 254, 262, 286, 304, 318, 320, 330.
Servière, 27.
Sèze, 353.
Sheridan, 107, 365.
Siéyès, 31 n., 40, 105, 106, 157, 196, 281, 305, 392, n.
Sorel, IX, XVIII, 12 n., 16 n., 40 n., 51 n., 53 n., 65 n., 69 n., 97 n., 106 n., 107 n., 108 n., 109 n., 115 n., 175, 176 n., 192 n., 197 n., 198 n., 232 n., 239 n., 247 n., 249 n., 250 n., 311 n., 317 n., 332 n., 339 n., 355 n., 357 n., 365 n., 372 n., 374 n., 376 n., 382 n., 383 n., 385 n., 387 n., 393 n.
Spon, 306 n., 307, n.
Staël (Mme de), 40 n., 95, 96 n., 108, 141, 144, 145, 181, 182.
Staël-Holstein (baron de), 107 n., 170 n.
Stern (Alfred), 165.
Sully, 150 n.
Sybel, VIII, 199 n., 329 n., 330 n., 379 n., 399 n.

T

Taine, VIII, 107 n., 121 n.
Talleyrand, 9 n., 40, 106, 199, 200, 201, 331, 334, 236, 253, 195, 196, 198, 348, 107, 108, 138, 139, 153, 169, 170.
Tarbé, 36, 143.
Tardiveau, 254, n.
Ternaux, VIII, 229 n., 238 n., 239 n., 257 n., 269 n., 277 n., 278 n., 279 n., 304 n., 319 n., 353 n., 358 n., 385 n., 386 n., 387 n., 388 n., 389 n., 390 n , 392 n., 395 n., 398 n., 402 n., 403 n., 404 n., 405 n.
Terrier de Monciel, 222 n., 228, n.
Thiers, VIII.
Thuriot, 390.
Tipou-Sahib, 401.
Treil-Pardeilhan, 30, 123.
Treilhard, 390.
Trèves (archevêque de), 21, 25, 49, 61, 62, 65, 70, 73, 74, 78, 79, 124, 130, 148.
Trousset, 306.
Tuetey, XI.

V

Valence, 388.
Varet, 404, 405.
Vatel, VII, 26 n., 3, 248 n., 254 n., 407 n., 409 n.
Vaublanc, 36, 39, 136, 232, 254 n., 257.
Vergennes, 174, 273.
Vergennes (le jeune), 124.
Vergniaud, 26 n., 27, 28 n., 37, 38, 83, 84, 136, 137, 156, 157, 173 n., 189, 232, 240, 247, 252, 254, 255, 257, 276 n., 319, 355, 389, 392 n., 397, 405, 408, 409 n., 413 n.
Victor-Amédée, 192, 205, 334.
Viger, 405.
Villemain, 40.
Villette, 305.
Viomesnil, 145 n., 162 n.
Vivenot, 65 n., 67 n., 68 n., 69 n., 73 n., 76 n., 77 n., 80 n., 86 n., 91 n., 129 n., 130 n., 132 n., 177 n., 179 n., 192 n., 193 n., 216 n., 246 n., 385 n.

W

Wahl, 96, n.
Wallenstein, 350 n.
Wallon, 397 n., 405 n., 406 n.
Warville (Brissot de), 2, 11.
Washington, 3, 268, 342, 394, 395.
Weiss, 313.
Wesermann, 317.
Williams (Helena), 408.
Wurtemberg (duc de), 206, 344.

Y

York (duc d'), 107.

Z

Zeisberg, 385 n.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION. VII
BIBLIOGRAPHIE. XI
Liste alphabétique des documents imprimés. XIII

CHAPITRE I

L'EUROPE ET LA CONSTITUANTE

I. La jeunesse de Brissot. Ses débuts dans le journalisme. Ses voyages en Angleterre et aux États-Unis. La Société des amis des Noirs. La fondation du *Patriote français*. Premières opinions politiques : son républicanisme. Ses observations sur la Constitution. Sa dépendance intellectuelle de Condorcet. L'affaire du Champ-de-Mars. Varennes et l'Europe : Goltz et Ephraïm. Brissot et l'Europe; l'Angleterre et les débuts de Pitt; la Prusse sous Frédéric-Guillaume II. L'Autriche. La campagne électorale de Brissot : lutte avec Morande. L'élection de Brissot à la Législative. 1
II. L'esprit public en Allemagne : l'enthousiasme accueille la Révolution; l'idée de l'émancipation commence à germer. Le scepticisme des penseurs : Gœthe et la Révolution; les jugements de Schiller. Klopstock, d'abord admirateur de la Révolution, se tourne bientôt contre elle. Les philosophes : Kant; Fichte et le droit de résistance; nécessité des révolutions. L'attachement du petit peuple à la Révolution. La haine de l'aristocratie contre elle. L'opinion en Angleterre : premiers jugements optimistes de la part de la nation et de son gouvernement. Progrès du radicalisme anglais. Ses chefs. Le schisme dans l'opposition. Burke et sa lutte contre la Révolution. La réserve de Pitt. 11
III. La réunion d'Avignon : violation du droit international. Les princes possessionnés d'Alsace : la solution radicale du 4 août 1789. La question des émigrés : leur défaite en France. Leurs espoirs. Leurs machinations à l'étranger. Premières préoccupations en France à leur sujet. 19

CHAPITRE II

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

I. Son entrée en fonction. Le parti Brissot. Les députés de la Gironde. Leurs noms et leurs qualités. Leurs rendez-vous politiques avec les Brissotins. Gensonné et Dumouriez. Leur correspondance politique. Les partis se forment. 25

II. Les débuts de Brissot dans la politique étrangère. La constitution du Comité diplomatique. Le discours de Brissot du 20 octobre : il blâme le ministre pour sa faiblesse; il demande une politique d'action contre les protecteurs des émigrés. Ses illusions permanentes au sujet de l'Europe. Les sentiments de l'empereur Léopold. Le danger des propositions de Brissot. Ses contradictions. M. Jaurès et Brissot. Succès du discours. Le rapport de Montmorin du 31 octobre : son ton pessimiste et obscur. Sa démission. Ses causes. 29

III. Renouvellement du ministère : De Lessart, ministre des affaires étrangères. Le ministère Lamethiste. Les Feuillants. Leur succès lors de l'élection du bureau du Comité diplomatique. Suite de la discussion sur les émigrés : Isnard. Les décrets du 31 octobre et du 9 novembre. Vergniaud soutient Brissot. Le veto du roi sur les décrets contre les émigrés et contre les prêtres réfractaires. Le Comité diplomatique et le rapport de Koch. Son sens modéré. L'opinion de Daverhould. L'éloquence emphathique d'Isnard. Le décret du Comité est rendu. Message au roi. Narbonne. Son caractère équivoque. Son passé. Talleyrand. Mme de Condorcet. Les conciliabules secrets. Le succès de Narbonne auprès de la Gironde. 36

CHAPITRE III

LE CLUB DES JACOBINS

I. Le Club à la fin de la Constituante. Les inquiétudes de Robespierre au sujet de la perspective de la guerre. L'attitude antibelliqueuse de Marat. Cloots à la barre de l'Assemblée. Son influence sur Brissot. L'opinion de Gensonné sur le club des Jacobins. L'attitude de Brissot. Premier discours de Brissot aux Jacobins sur la nécessité de la guerre contre les princes allemands du Rhin. Ses explications à l'adresse de Robespierre. Ses arguments pour la nécessité de la guerre : victoire de la démocratie à l'intérieur et à l'extérieur. Vengeance d'insultes adressées à la France. Le camp de Coblentz. La réfutation des arguments de ses adversaires. Guerre universelle. Son nouveau tableau de l'Europe. Ses opinions toujours optimistes. Catherine de Russie et ses vues sur la Pologne. Autres conséquences de la politique belliqueuse. L'attitude du pouvoir exécutif. La guerre et le commerce. Conclusions énergiques contre les Feuillants. 42

II. Réponse de Robespierre. Son opposition à la guerre. Brissot à l'Assemblée en faveur de la guerre. L'ardeur belliqueuse à Paris et dans les départements. L'attitude d'abord chancelante de Condorcet. Son aversion pour la guerre en général. Son adresse du 29 décembre. Guerre d'affranchissement. 53

III. Deuxième discours de Brissot aux Jacobins sur la guerre. Nouvelle situation ministérielle. Brissot et Narbonne. Réfutation de la politique de Robespierre. Trahison éventuelle du Conseil exécutif. La dictature militaire. La méthode nouvelle de faire la guerre; l'affranchissement des peuples. La municipalisation de l'Europe. Guerre à tous les souverains de l'Europe. Réplique de Robespierre : l'Europe n'est pas mûre pour une révolution; la France a besoin de paix. 57

CHAPITRE IV

LES PRÉLIMINAIRES DE LA GUERRE

I. Satisfaction donnée par l'électeur de Trèves. L'office de Kaunitz du 21 décembre : l'Autriche portera secours à l'électeur s'il est attaqué. Discussion au Comité diplomatique sur les notes diplomatiques et leur caractère confidentiel. Débat préliminaire au Comité sur l'office de Kaunitz. Gensonné nommé rapporteur. Son rapport lu à l'Assemblée. Ses griefs vis-à-vis de l'Empereur. Leur fondement. Les desseins pacifiques de Léopold après l'acceptation de la Constitution par Louis XVI. Le prétendu concert européen. La dispersion des émigrés dans les États de l'Empereur. Sa promesse de secours conditionnel vis-à-vis de l'électeur de Trèves. Sa conduite réservée envers les Princes. Le projet menaçant du Comité. L'impression qu'il provoque à Vienne et à Berlin. Le serment de Guadet. 65

II. Déclarations rassurantes de Lessart au sujet des émigrés. Les remontrances de l'Empereur à l'adresse du cardinal Rohan. La dispersion des émigrés. Premier succès de la diplomatie française. Optimisme de Koch. Les deux courants d'opinion au Comité. Les desseins de Brissot. L'angoisse générale. Le discours de Brissot sur l'office de Kaunitz. Ses contradictions et ses menaces. Le véritable rôle de Léopold. Son ordre au général de Bender. Ses inquiétudes au sujet des troubles en France. Le communiqué adressé au prince de Nassau. Les contre-arguments de Brissot : les émigrés. Les princes possessionnés. La ligue armée. La circulaire de Padoue. Les conclusions de Brissot. Rupture du traité de 1756. Fondement de ses accusations. Son talent en comparaison de celui de Mirabeau. Son projet de décret. 72

III. Débat sur le projet de Brissot. Vergniaud et Isnard pour, Daverhould contre le projet. Les vues de Condorcet. La proposition de Hérault. Le décret définitif. Le message au roi. La note sévère de Lessart adressée à la Cour de Vienne. 82

IV. Les Jacobins et la guerre. Discours de Robespierre contre la guerre. Troisième discours de Brissot en faveur de la guerre. Les intentions de la Cour : veut-elle la guerre ? L'attitude de l'Empereur. Les conséquences premières de la guerre. La révolution en Brabant. La conduite de l'armée française. Polémique avec Robespierre. Réconciliation apparente. Réponse de Robespierre aux vues de Brissot. Son pessimisme sur l'attitude des peuples voisins. La conduite de la Cour. 87

CHAPITRE V

LA QUESTION DES ALLIANCES

I. L'interpellation Isnard sur les alliances : le nouveau système : la Prusse et l'Angleterre. Le rôle de Montmorin. Impossibilité d'une politique d'alliance avec la France. Frédéric-Guillaume : ses griefs contre la Révolution. Les raisons de ses tentatives de rapprochement lors de la Constituante : la Conférence de Reichenbach. L'accord avec l'Autriche. Les contradictions de Brissot. Ses espérances à l'égard de l'Angleterre. L'esprit public en Angleterre. William Pitt, son aversion pour la Révolution française. Narbonne accède aux vues de Brissot et de Clavière. La colère des Lameth. Pourquoi, selon Brissot, l'Angleterre et la Prusse

ont intérêt à s'entendre. Condorcet et la Révolution anglaise. La Pologne et les États-Unis. Les Feuillants et la diplomatie. Les négociations de Barnave et de Lameth. Les vues de Daverhould Réplique de Brissot. Ses connaissances historiques. La politique de Frédéric II en 1756. La différence de situation. Les armements militaires en France. La question du renforcement de l'armée. Manque d'initiative de la Gironde dans cette question. 95

II. Première combinaison des Brissotins. Siéyès fait envoyer Talleyrand à Londres. Les moyens de réussir : cession éventuelle de territoires. Étranges propositions de Brissot. Talleyrand à Londres. L'accueil froid qu'on lui fait. Ses notes restent sans réponse. Pusillanimité de Lessart. Ségur destiné pour une mission à Berlin. Question pour une autre à Brunswick. La démarche de Petion auprès de Goltz. Les liaisons antérieures de Petion avec Goltz. Les explications de Petion : la cour de Berlin n'a aucun intérêt au rétablissement de l'ancien régime. L'affaire des princes possessionnés sera bientôt réglée. Nécessité pour la France de contracter une alliance avec la Prusse, l'Angleterre et la Hollande. Réserve de Goltz : conseil d'amitié. Frédéric-Guillaume et la démarche de Petion. 105

III. Ségur à Berlin. Ses entretiens avec Schulenburg. Pessimisme de Ségur. La prévention du roi contre sa personne. La divulgation des prétendues instructions de Ségur. L'offensive de Frédéric-Guillaume. Hésitations de Goltz; le traité de Berlin du 7 février. Rupture définitive de la diplomatie prussienne avec ses traditions. Que fallait-il faire? Les deux solutions : guerre ou neutralité? Conséquences néfastes de l'alliance autrichienne pour la Prusse. La démarche infructueuse de Custine auprès du duc de Brunswick : le moment décisif dans la vie du duc. Sa destinée tragique. Premier échec de la diplomatie girondine. Les responsabilités établies. L'importance du conflit. 113

CHAPITRE VI

LA CHUTE DES FEUILLANTS

I. Les Brissotins au Comité chargent contre Lessart. Le tirage au sort du 25 janvier. Les diplomates contre-révolutionnaires. Les préoccupations du Comité à leur sujet. Mesures inefficaces du ministre. Les sommations que le Comité lui adresse : M. de Lessart veut-il communiquer la correspondance diplomatique ou non? Réponse du ministre : sa résistance; son argumentation juridique. La Constitution et les exigences du Comité. L'arrivée de la note de Kaunitz et les explications du ministre données au Comité. Les ennuis de Lessart. 123

II. Grand débat à l'Assemblée le 1er mars. Lecture de la lettre confidentielle de Lessart et de la note autrichienne du 5 janvier. Lecture de la note de Kaunitz du 17 février. Tableau des menées jacobines en France. La violence du style. Le décret « incompétent » du 25 janvier. Le mauvais effet produit par l'office de Kaunitz. La cause de l'insuccès. La diplomatie autrichienne. Ses fausses suppositions. Les journaux et la note de Kaunitz. Les inquiétudes de Lessart sur l'accord austro-prussien. La note de Goltz. Réponse très nette du roi à l'adresse de l'Empereur. Satisfaction de Brissot. Première dénonciation contre Lessart : renvoyée au Comité. Son renouvellement. Défaite des Brissotins. Débats au Comité. Explications rassurantes du ministre : l'Autriche, l'Espagne, l'Angleterre. 128

III. Les visées des Brissotins. Plan combiné d'avance. Division au Cabinet.

Les trois coteries. Bertrand de Molleville prépare la contre-révolution. Les plaintes de l'Assemblée à son égard. Narbonne prépare la guerre pour jouer le rôle de Monk. Les Brissotins soupçonnent ses desseins. Leur presse charge contre lui : Gorsas, Carra l'attaquent. Brissot est mécontent de lui; la guerre au Cabinet le force de le soutenir de nouveau. Lebrun et Condorcet font de même. La lutte entre Narbonne et Lessart. Le renvoi de Narbonne. La Fayette mécontent de la politique du Cabinet, se joint à Narbonne. Le complot. Mme de Staël. Son caractère. Ses désirs. Ses cabales. La dénonciation de Lessart préparée chez elle. 139

IV. Le débat du 10 mars. Brissot obtient la parole. Examen de la conduite de l'Empereur. Le concert européen. Le décret du 25 janvier. Le message du roi. La note du 16 janvier. *L'extrait confidentiel.* Les principes opposés : le droit naturel et le droit historique. Conclusion. Examen de la conduite de Lessart. La théorie des indices moraux. Les crimes prétendus de Lessart : manque d'initiative dans la question de la guerre. La soustraction de sa correspondance. Le langage diplomatique. Vérification de l'accusation. Les raisons qui engageaient Brissot à frapper sur Lessart. L'effet que le réquisitoire produit sur l'Assemblée. L'apostrophe de Vergniaud, Lessart décrété d'accusation. La manœuvre contre la reine. Le roi cède le champ à Brissot. 146

CHAPITRE VII

LA DÉCLARATION DE GUERRE

I. Brissot vainqueur. Démission des ministres. L'adresse de Gensonné. Dumouriez. Ses liaisons avec Gensonné et les Girondins. Ses relations avec la Cour. Brissot favorise la candidature de Dumouriez. Dumouriez, ministre des Affaires étrangères. Roland, ministre de l'Intérieur. Clavière aux Finances. Leurs relations antérieures avec Brissot. Les autres ministres. La mort de l'Empereur. Sa politique dans ces derniers mois. François II. 160

II. Les soucis du Comité diplomatique. Adjonction des suppléants. Rapport pessimiste de Sainte-Croix, optimiste de Talleyrand. Dumouriez au Comité. Communication de la Correspondance diplomatique. Renouvellement du personnel au ministère des Affaires étrangères. Bonnecarrère, directeur du département des affaires étrangères. Son caractère équivoque. Les observations de Brissot sur cette nomination. Il dépeint désavantageusement son caractère. Les autres commis. Brissot et l'Intérieur. 166

III. Dumouriez et la politique extérieure : politique de réaction contre le système Bernis. L'élève de Favier. En quoi les vues de Dumouriez et de Brissot concordent. Les mobiles personnels chez Dumouriez. Il accepte les théories de Brissot. Sa note du 18 mars. La note autrichienne du 18 mars faite d'après le modèle de Pellenc. Elle ne satisfait personne et attaque les Jacobins. Son style tranchant. L'Ultimatum de Dumouriez du 27 mars. La guerre est décidée. Marie-Antoinette livre les plans de guerre à l'ennemi. La mort de Gustave III. Les débuts de François II. Réponse à la note de Dumouriez. La guerre est imminente. Le désarroi à Paris. 174

IV. Dernières tentatives des Lameth pour éviter la guerre. La Cour ne veut pas de leurs projets. Dernières tentatives de Robespierre pour éviter la guerre. Sa haine contre Brissot. Son orgueil. Sa jalousie.

Robespierre contre Narbonne. Il défend la Constitution, désapprouve le républicanisme. Il n'aime pas le nouveau Cabinet et le prend de flanc. Il se tourne contre La Fayette. L'adresse de Robespierre du 26 mars. Conflit Guadet-Robespierre. Brissot aux Jacobins le 25 avril. Ses subterfuges. Guadet attaque Robespierre. Défaite des deux députés. Marat contre Brissot. 179

V. Dumouriez décidé à l'action. Les hésitations de Noailles. Mesures proposées contre lui. La mission de M. de Maulde. Opinion optimiste de Dumouriez sur la valeur de l'armée. Le témoignage de Du Châtelet. Rapport de Dumouriez au Conseil concluant à la guerre. Séance décisive à l'Assemblée. L'arrivée du roi. Lecture du rapport de Dumouriez. Résumé des griefs contre l'Autriche. Séance du soir. Enthousiasme pour la guerre. Faiblesse des Feuillants. L'action des tribunes. Le vote de la guerre. Son importance. Le texte du décret. Son esprit révolutionnaire. Le manifeste de Condorcet. Justification des décisions de l'Assemblée. Contre-manifeste autrichien. 183

CHAPITRE VIII

LE COMITÉ AUTRICHIEN

I. Deuxième mission de Talleyrand à Londres. Talleyrand et Brissot. Nomination de Chauvelin. Les précautions de la Gironde. Les instructions de Dumouriez : menaces de révolutionner le royaume. En quoi la nouvelle diplomatie diffère de l'ancienne. Les hésitations de Chauvelin. Résultat des négociations : la neutralité assurée. L'habileté prétendue de Talleyrand. La valeur de la déclaration de neutralité. Pourquoi elle ne fut pas un succès. Talleyrand débutant dans la diplomatie. 195

II. Custine à Berlin. Ses entretiens avec Schulenburg. Les opinions du ministre prussien sur l'état actuel de la France. Nouvelles démarches de Dumouriez. Les intrigues de la Cour en vue de les contrecarrer. L'insuccès complet de Custine. Derniers pourparlers de Benoit. L'attitude de la Cour de Turin. Sémonville expulsé. Les justifications du ministre piémontais, Sémonville, nommé à Constantinople. Les dispositions de l'Espagne. L'Empire. Reprise des négociations avec les princes possessionnés en Alsace. 201

III. La diplomatie d'à côté de la reine. Premiers revers militaires. Robespierre les exploite. La lutte entre Girondins et Jacobins-Robespierristes. Les Feuillants ressuscitent. La Gironde prépare une nouvelle dénonciation. Le soupçon de la trahison règne à Paris : les dénonciations diverses. Les rumeurs sur le compte de la famille royale. Roland signale à l'Assemblée des troubles mystérieux à Paris. Brissot et le *Comité autrichien*. Bertrand et Montmorin attaquent Carra devant la justice de paix. Larivière fait arrêter trois députés de l'extrême-gauche. La Gironde agit : Larivière décrété d'accusation. Le prestige de la Gironde grandit aux Jacobins. Gensonné et Brissot dénoncent à la tribune le *Comité autrichien*. Ce que dit Gensonné : ses accusations vagues. Brissot parle : qu'est-ce que le *Comité autrichien*? Il prend à partie Montmorin. Il lit à la tribune sa correspondance. Ce que Brissot en conclut. Les intentions de Montmorin. Ce qu'il y a de vicieux dans la méthode de Brissot. Manque de preuve contre Montmorin. L'Assemblée refuse le décret d'accusation. Brissot, maître de la correspondance diplomatique. 206

IV. La vérité sur le Comité autrichien. Marie-Antoinette. Son caractère.

Ses desseins. Fersen. Son influence sur la reine. Le rôle passif de Louis XVI. Les autres membres du *Comité autrichien*. Les Lameth et Marie-Antoinette. La politique des Lameth. Différences profondes de vue entre eux et la Reine. Mallet du Pan et son manifeste. Caractère de l'intervention des puissances : les desseins de la cour de Berlin. Les vues de l'Autriche. Les fautes des Brissotins. 215

V. Mesures radicales de l'Assemblée. Renvoi des ministres girondins. Dumouriez passe à la Guerre. Colère de Brissot. Dumouriez à l'Assemblée. Il est mal reçu. Pamphlets colportés dans Paris. Le plan de Dumouriez. Il échoue devant les scrupules du roi. Démission de Dumouriez. Il rejoint l'armée. Explication adressée à Gensonné. Bilan du ministère Dumouriez. 221

CHAPITRE IX

LA CHUTE DE LA ROYAUTÉ

I. Le ministère Chambonas. La Journée du 20 juin. Son résultat. La Fayette et le 20 juin. Son plan de pacification. La Fayette à Paris. Coup d'état manqué. Séparation définitive entre la Gironde et La Fayette. Brissot contre le ministère Fayettiste. L'entrée en scène de Chambonas. La situation difficile. Il est sommé de se présenter au Comité diplomatique. Le Comité ressuscité. Son renouvellement. Chambonas s'y présente. Son rapport confidentiel. La Prusse. Les espérances de la Gironde à son égard. Coïncidence de l'action de Catherine. Mésintelligence parmi les alliés. Conjectures sur ce que la Prusse aurait dû faire. Gensonné contre Chambonas. La déclaration de guerre à la Prusse. Le *Patriote* contre Chambonas. La situation impossible du ministère. Sa résolution de démissionner. Étonnement à l'Assemblée. Koch lit le mémoire de Chambonas : ses couleurs chargées. L'hostilité de l'Autriche, de la Prusse et de la Sardaigne. La conduite de l'Espagne et de l'Angleterre. Proposition de Chauvelin pour rassurer l'Angleterre. Retour de Talleyrand à Paris. Brissot et la légion batave. Son intervention surprenante. La formation de la légion batave. Chambonas ministre par intérim. Situation périlleuse. Son remplacement définitif. 228

II. L'état de la France : l'ennemi aux portes; armée et finances désorganisées. L'anarchie dans certains départements. La Commission extraordinaire ressuscitée. Ses soucis pour la défense nationale. Discours de Vergniaud. L'éloquence de l'orateur girondin. La Commission extraordinaire au travail : préparation du décret sur la patrie en danger. Brissot demande son exécution. Changement dans sa conduite antérieure. Mesures militaires proposées. Les causes de la désorganisation militaire. La patrie en danger. Signification de ce décret pour la France : il la sauvera. Pourquoi l'Assemblée a rendu ce décret. Les vues de la Gironde. Le décret vient trop tard. Comment il fallait agir. 238

III. Les alliés se mettent en marche. Brunswick généralissime. Manifeste prussien destiné à justifier sa conduite. La question des dommages-intérêts. Le *troc* de la Bavière. Le projet autrichien : cession des margraviats francs. Le projet tombe. Dédommagements cherchés en France : Flandre, Hainaut, Artois. Le plan conçu aux Tuileries. La mission de Mallet du Pan. Le manifeste du *Comité autrichien*. Mallet à Francfort. Nouvelles alarmantes reçues de Paris : la reine et Montmorin demandent secours. Le projet Limon-Fersen. Il est approuvé par les souverains. Ses termes vagues; ses menaces. L'effet du manifeste : organisation systématique de la résistance. 244

IV. Le ministère Bigot. Difficultés qu'il rencontre : les pensions secrètes. Ministère impuissant. Les maîtres du département des affaires étrangères : les fonctionnaires. Bonnecarrère au Comité diplomatique et à la Commission extraordinaire. Il rend compte de la situation extérieure : nouvelles inquiétantes d'Angleterre. Bonnecarrère dénonce Duroveray à la Comission extraordinaire. L'adjonction des suppléants. La Commission, seul pouvoir central. Elle discute la question de la royauté. Réconciliation tentée. La Gironde négocie : Vergniaud et son discours du 3 juillet. L'adresse de Guadet. L'opinion de Brissot. *A bas, second Barnave!* Résultat négatif des négociations entre la Gironde et le roi. La déchéance passée en délibération. Mme Roland excite les esprits pour la suspension provisoire. La Commission extraordinaire et la déchéance. La Gironde hésite; elle casse l'arrêté de la section Mauconseil. On est inquiet sur l'attitude de l'armée : Montesquieu à la Commission. Brissot contre La Fayette. Vergniaud et la déchéance. Le 10 août. Danton. 250

CHAPITRE X

LA CONVENTION

I. La victoire de la foule. La Gironde en tire les fruits : le ministère Bigot relevé de ses fonctions. Brissot se venge de Bonnecarrère. Ses collègues prennent parti pour lui. Bonnecarrère sollicite les faveurs de Condorcet et de Brissot. Levée des scellés sur ses papiers. Certificat de bonne conduite. Roland, Clavière, Servan, réélus ministres. Danton ministre de la justice. La Commune révolutionnaire et l'Assemblée nationale. Le manifeste de l'Assemblée sur le 10 août. L'historiographie girondine : la suspension du roi était une nécessité patriotique. Le rôle des manifestes pendant la Révolution. L'appel de la Gironde aux lumières de l'Europe. Le citoyen *Gilles*. Comment Schiller devint le poète des Jacobins : *Les Brigands*. Reinhard. 260

II. L'entrée des Prussiens en France. Dumouriez remplace La Fayette, en fuite. Longwy pris; Verdun investi. Les massacres du 2 septembre. La Gironde veut quitter Paris. Danton s'y oppose. Valmy. Son importance historique. Retraite des Prussiens. La Gironde recueille le fruit du succès. L'Europe désillusionnée. A qui la faute? La diplomatie européenne. Son exclusivisme, sa réputation. Ses grandes figures. Elle manque à la tâche à remplir. Lord Gower. Platitude de ses rapports. Les lumières tardives de Mercy. Ephraïm. Son talent. Ses desseins : former une entente avec la France pour pouvoir la mieux tromper dans la suite. La Prusse se refuse à cet essai de réaction dans la diplomatie. 267

III. Le Gironde et les massacres de septembre. Mme Roland seule les blâme. Attitude de Brissot. Carra, Gorsas. La conduite de Roland. Décrets d'arrestation lancés contre Brissot et Roland. Robespierre dénonce Brissot comme vendu à l'Angleterre. Source de cette accusation. Politique coloniale de Brissot. Les massacres dans les départements. Lessart et Montmorin assassinés. Le rôle de Danton dans les massacres. Difficultés que rencontre l'historien pour juger Danton; la vraisemblance parle pour sa culpabilité. Les élections à la Convention à Paris. Discours électoral de Collot d'Herbois. Défaite des Brissotins. Leur victoire dans les départements. La réunion de la Convention. Abolition de la royauté; établissement de la république. Les partis à la Convention. Les Girondins et les Brissotins fusionnent et forment un parti organisé. La Montagne. Nuances différentes dans la Montagne. La

Plaine. La force numérique des partis. Leur programme. Danton. Son rôle médiateur. Ses instincts démagogiques. Danton et les relations extérieures. Une adresse de Condorcet porte son empreinte au paragraphe final. Il déclare ne vouloir s'immiscer dans le gouvernement d'aucun peuple. Démission de Servan. Pache, ministre de la guerre. 273

IV. Le département des affaires étrangères sous la direction de Lebrun. Lebrun, Dumouriez et Brissot. Brissot, président de la Commission extraordinaire. Modifications apportées à l'organisation du ministère. Maret, chef du premier bureau. Caillard adjoint du ministre. Essai de réorganisation générale du Département. Projet girondin. Il fait des emprunts à l'Administration de l'ancien régime. Le projet échoue. La situation extérieure après le 10 août s'assombrit. L'optimisme de Lebrun : la Suède, l'Empire, l'Italie. L'Angleterre et le 10 août. Rappel de l'ambassadeur. La note de rappel. Menaces cachées. Réponse de Lebrun. La Commission extraordinaire et la désertion des diplomates étrangers. L'adresse de Brissot à l'égard des puissances neutres. Elle évoque des précédents de l'histoire anglaise. Chauvelin la désapprouve formellement. La Convention l'ajourne. Le Conseil exécutif envoie une mission secrète en Angleterre : Noël. Ses instructions. Les illusions de Danton à l'égard de l'opinion publique anglaise. Tension des relations franco-anglaises. Le point délicat : la Hollande. Elle rappelle son plénipotentiaire de Paris. Maulde reste à La Haye et ouvre les voies à la propagande. Morris, seul diplomate qui demeure à Paris. Entrevue avec Lebrun et Clavière. Ils lui proposent de rembourser une partie de la dette américaine. Morris se dérobe. Colère de Clavière. Lettre insultante de Lebrun-Brissot. Morris : caractère d'un parvenu. 287

CHAPITRE XI

LA DIPLOMATIE RÉVOLUTIONNAIRE

I. Les mauvaises dispositions des cantons envers la France. Les régiments suisses au service de la France : Leurs vœux de rentrer avec armes et drapeaux. Résistance de Brissot. Occupation de l'évêché de Bâle par Custine. *Casus belli.* Opinion de Brissot. Sa motion. Son intransigeance. Valeur d'une alliance suisse. Élaboration de manifestes à Paris. Montesquieu en Savoie. Sa marche sur Genève. Genève. La révolution en 1782. Les exilés. L'entrée des Suisses à Genève. Mesures de Lebrun et de la Convention. Le comité diplomatique de la Convention. Son élection. Ses vues sur le nouvel incident franco-russe. Brissot rapporteur. Les traités de 1579, 1584 et 1782. Les explications de Brissot à leur sujet. La question de la garantie de la Constitution de 1782. Le décret. Négociation de Montesquieu. Premier accord du 22 octobre. Il déplaît à Paris. Deuxième accord du 2 novembre. Décret d'accusation contre le général. Discussion sur son œuvre au Comité diplomatique. Nouveau rapport de Brissot. Sortie des Suisses de Genève. Renversement du gouvernement aristocratique. Négociation de Barthélemy. Arrangement. 298

II. Le programme de Lasource : l'attitude que doivent prendre les généraux en pays conquis. Succès des opérations militaires. Dumouriez et la Prusse. Pourparlers entamés. Conférence. Nouveau manifeste de Brunswick. Pourparlers interrompus. Lebrun et Dumouriez. Changement de vues parmi les Girondins sur la politique extérieure. Décret du Conseil exécutif. Évacuation du territoire français. Dumouriez à Paris. Réconciliation avec Brissot. L'accueil que lui font les deux partis.

Retour aux frontières. Bataille de Jemmapes. Ses conséquences. L'élan des conquêtes; adresses; demandes de réunion à la France. Prise de Nice par Anselme. Projet de débarquement en Sardaigne et de conquête d'Italie. L'Espagne. Les deux projets de Brissot : Servan passera les Pyrénées. Miranda révolutionnera les colonies espagnoles. Le Conseil exécutif et Dumouriez contre ce projet. Le Comité révolutionnaire à Bayonne et à Perpignan. *L'avis aux espagnols* de Condorcet. Ce qui lui manque : trop de phrases. Marchena. Son adresse. Comparaison des deux manifestes. La question religieuse, l'Inquisition. Marchena adjoint au Comité révolutionnaire : il demande de travailler pour la convocation de Cortes. Divergences de vues entre Marchena et les membres français du Comité. Lebrun temporise au sujet de l'installation du Comité révolutionnaire. La Convention au contraire rend le décret du 19 novembre. La Revellière-Lépeaux. Brouille des Girondins et de Cloots. Brochures échangées. 313

III. La Convention et les conquêtes. L'adresse aux volontaires. La conquête de la Belgique. L'extase de Brissot. Les pensées intimes des Girondins. Leurs espérances. Élargissement de leurs opinions à mesure que s'affirment les succès militaires. Mémoire de Talleyrand. Ses vues : les alliances sous l'ancien régime et sous le nouveau régime; renonciation aux plans d'annexion; républiques vassales; règle de conduite envers les grandes puissances. L'incorporation de la Savoie. Rapport de Grégoire. L'importance du premier décret de réunion. La théorie des limites naturelles. Brissot pour, Dumouriez contre la réunion de la Belgique. La République de Rauva. Sa réunion à la France. La méthode girondine dans la diplomatie. Les diplomates girondins. Basscieville à Rome. Sa mort. Genet à Philadelphie. Ses instructions. Genet passe outre. Les États-Unis reconnaissent la République. Les autres états qui traitent avec elle. 342

CHAPITRE XII

L'AVÈNEMENT DE LA MONTAGNE

I. Résumé de la situation extérieure. Son aggravement en dépit des succès français. La question financière : Custine frappe d'imposition les villes de l'Empire. Francfort taxée de 2 millions de francs. Vaines réclamations à Paris. Dumouriez n'adopte pas en Belgique ces mesures. La Bourdonnaye, par contre, frappe Tournay d'une forte imposition. Gensonné réprouve cette mesure. La Révolution municipale en Belgique. Flottement d'esprit parmi les Girondins sur la question de l'annexion. La Montagne veut exploiter la Belgique. Cambon. Son rapport sur la situation financière : mesures radicales proposées. Le décret du 15 décembre. Une discussion sur l'article III. Sens du décret. 344

II. Les Girondins et le procès du roi. Ils désirent le sauver. La conduite de Brissot à ce moment. La situation extérieure et le procès du roi. L'Espagne paraît disposée à la neutralité, si l'on respecte la vie du roi. Demandes de Godoy en sa faveur. Démarches du chargé d'affaires espagnol à Paris. La Montagne irréductible. Discours de Brissot. Vergniaud parle en politique. L'opinion de Brissot. Nouvelle dépêche de Bourgoing. Suprême effort du chargé d'affaires espagnol. La motion Brissot : l'appel au peuple. Elle est rejetée. Les vues politiques des Montagnards. La peine de mort décrétée. Nouvelle motion Brissot : il plaide en faveur d'un sursis. Son argumentation. Le sursis est rejeté.

Défaite décisive de la Gironde. Les trois solutions qui étaient à envisager. 353

III. L'Angleterre et la Hollande. La Révolution hollandaise de 1887. Le gouvernement hollandais et le Conseil exécutif. L'ouverture de l'Escaut. Gravité de cette mesure. Ce qu'on en dit en Angleterre. Pitt, pacifique jusqu'alors, change de conduite. Mesures de représailles anglaises. Mission secrète de Maret. Pitt et Maret. Chauvelin après le 10 août. Lebrun agressif. Le Comité révolutionnaire anglais reçu à la barre de la Convention. La députation de la Société constitutionnelle de Londres. Les illusions qu'on se fit à Paris sur l'esprit régnant en Angleterre. L'alien bill voté. Armements anglais. Circulaire de Monge. 359

IV. Préparatifs entamés à Paris pour la guerre d'Angleterre. Le Comité de Défense générale. Sa composition. La Gironde y domine. Maulde et Lord Auckland à la Haye. Maulde rappelé. Brissot et la guerre anglaise. Son rapport du 12 janvier. Conclusions menaçantes. Armements maritimes. 367

V. Les préliminaires de la guerre. L'impression produite à Londres par l'exécution de Louis XVI. Chauvelin expulsé. Reinhard reste à Londres. Ses aperçus. Deuxième mission de Maret. Entretien avec Pitt. Les raisons selon Maret, du pacifisme de Pitt : génie administratif. Le 1er février 1793. Séance aux deux chambres du Parlement. Grenville aux Lords; Pitt aux Communes. Séance à la Convention. Rapport de Brissot concluant à la déclaration de guerre. Le décret rendu. 374

CHAPITRE XIII

LA BANQUEROUTE DE LA POLITIQUE GIRONDINE

I. La situation en Belgique : les votes pour la réunion ordonnés. La réunion de la Belgique. La déclaration de guerre à l'Espagne. Custine en Allemagne. Convention rhénane convoquée. La Prusse. Second partage de la Pologne. Pache remplacé par Beurnonville à la Guerre. L'attaque contre la Hollande; Dumouriez échoue. Son plan d'amener une réaction en France. Défaite à Neerwinden. Insurrection à l'intérieur. Mesures extraordinaires dues à la Montagne. 382

II. La défection de Dumouriez. Soupçons à son égard à Paris. Dumouriez mandé à la barre de la Convention par quatre commissaires. Dumouriez les livre aux Aurichiens. Le plan de Dumouriez échoue. Dumouriez passe aux Autrichiens. La Gironde et la trahison de Dumouriez. La journée du 10 mars. Réélection au Comité de Défense générale. Insuccès de la Gironde. Le Comité de Salut public. Défaite complète pour la Gironde. La composition du Comité. Danton et la Gironde. Derniers essais de réconciliation. Ils échouent. Danton et la politique extérieure. Le décret du 13 avril 1793. Changement des instructions diplomatiques. Genet et la nouvelle ère. Genet destitué. 387

III. La Montagne exploite la trahison de Dumouriez à son avantage. La Gironde discréditée. Robespierre dénonce Brissot. Sa réponse. Dernières luttes entre les deux partis. Situation également dangereuse à l'intérieur comme à l'extérieur. Levée de 300 000 hommes. Les Girondins s'adressent aux départements, Brissot à ses commettants. Il essaye d'écarter sa responsabilité et de justifier sa méthode. 395

IV. La foule contre la Gironde. La section Mauconseil la désigne comme

complice de Dumouriez. Marat acquitté par le Tribunal révolutionnaire. Brissot se défend contre ses accusateurs. Suprême lutte. La Commission des Douze. Le 31 mai : la Gironde vaincue. Leurs chefs arrêtés. Le procès devant le Tribunal révolutionnaire. Les vingt et un accusés. La défense de Brissot. Son argumentation. Condamnation capitale. Destinée des autres Girondins. 402

CONCLUSION 410

ANNEXES 415

INDEX DES NOMS 433

ERRATA

P. 18, dernière ligne de la note 3. *Au lieu de* : (trad. en franç. Bibl. Nat. Lb. 39/4031), *lire* : (trad. en franç. Bibl. Nat. Lb. 39/4301).

25, 16e ligne du sommaire. *Au lieu de* : « Les recherches du 31 octobre », *lire* : « Les décrets du 31 octobre ».

29, 13e ligne du texte. *Au lieu de* : « l'accuse », *lire* : « l'accusa ».

94, 13e ligne du sommaire. *Au lieu de* : « Les », *lire* : « Ses ».

184, 3e ligne du haut. *Au lieu de* : « M. de Mauldhe », *lire* : « M. de Maulde ».

224, 16e ligne du texte. *Après le mot* : « réfractaires », *supprimer le* « ; »

381, 6e ligne du sommaire. *Au lieu de* : « Défaites », *lire* : « Défaite ».
13e id. *Au lieu de* : « Comité du Salut public », *lire* : « Comité de Salut public ».

403, 1re ligne de la note 5. *Après les mots* : « p. 8 », *supprimer le mot* « Desmoulins ».

428, 24e ligne du texte. *Au lieu de* : « M. le comte de Coblentz », *lire* : « M. le comte de Cobentzl ».

19-12. — Coulommiers. Imp. Paul BRODARD. — 5-12.

397

9939 4

La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Echéance

The Library
University of Ottawa
Date Due

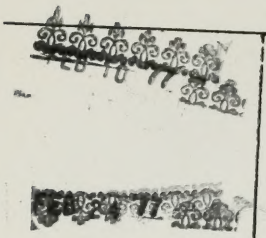

a39003 002836285b
DC 157 .G6 1912
GOETZ-BERNSTEIN, HANS
DIPLOMATIE DE LA GIRON

CE DC 0157
.G6 1912
COO GOETZ-BERNST DIPLOMATIE
ACC# 1337003

U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 04 01 09 06 10 2